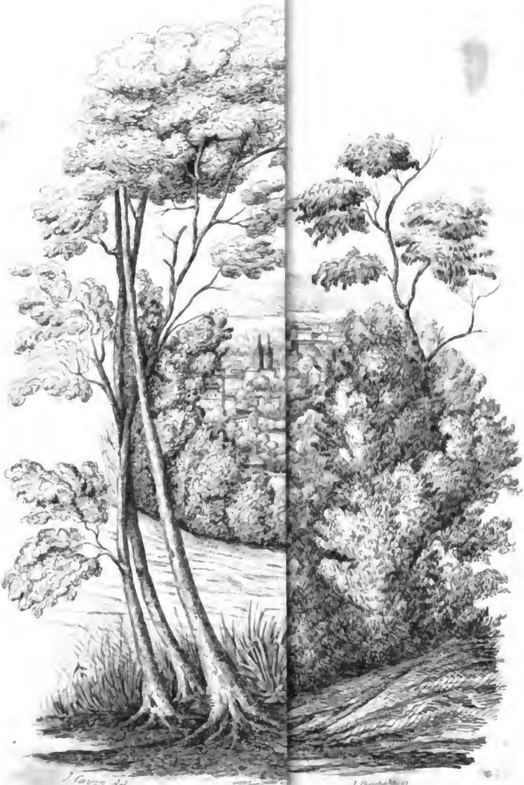


Histoire physique, civile, morale et politique de Nancy

Jean Cayon

46.

74.




HISTOIRE
DE
NANCY

NANCY, IMPRIMERIE DE HINZELIN ET Ce, PLACE DU MARCHÉ, 67.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE, MORALE ET POLITIQUE

DE

NANCY,

ANCIENNE CAPITALE DE LA LORRAINE,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS;

AVEC NOMBRE DE FIGURES ET DE PLANS,

PAR JEAN CAYON,

INSPECTEUR-CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

NANCY,

CAYON-LIÉBAULT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue Stanislas, 10.

—

1846.

PRÉFACE.

Il est étonnant que jusqu'ici nul n'ait songé à écrire l'histoire proprement dite de l'ancienne capitale de la Lorraine, de Nancy, ville dont l'importance égale la renommée.

La nomenclature plus ou moins exacte, la description plus ou moins minutieuse des principaux édifices et des rues, ne sauraient constituer un corps d'annales. Ces objets ne sont que des accessoires, indispensables souvent, magnifiques ici. L'essentiel, avant tout, était d'établir la série des faits, de les dérouler successivement, d'en montrer l'enchainement, la corrélation, d'indiquer l'influence des événements sur le sort des habitants et les chances de leur avenir, assigner s'il se peut, leur place dans l'histoire universelle. Et c'est ce que n'ont pas compris au 17ᵉ siècle, Georges Aulbéry, le président Rennel, ni au 18ᵉ siècle, le patient abbé Lionnois, dans ses informes compilations, toutefois utiles répertoires pour beaucoup de petits détails.

Outre l'absence de toute espèce de plan et de méthode, un autre défaut dans lequel sont tombés aussi les écrivains qui, de près ou de loin, ont touché à ces questions, a été de croire qu'avec les ducs de Lorraine, après les époques de Léopold et de Stanislas, tout était fini pour le nom lorrain et Nancy; qu'à

mesure qu'on s'éloigne de ces temps passés, on entre dans une période de décadence. C'est méconnaître la mesure et la nature de certaines choses, c'est là une grossière erreur que le plus simple examen suffisait pour détruire. Grâce au génie, au sens politique qui a présidé au XIe siècle, à la fondation si moderne de Nancy; la pensée intime de créer une ville capitale pour commander les vallées de la Meurthe et de la Moselle, les rendre ses tributaires, être à la proximité de l'empire d'Allemagne, ses fondateurs lui assurèrent après eux, ce magnifique développement qu'elle n'a cessé et ne cessera de prendre, quelles que soient les transformations autour de son enceinte, prospérité qu'ils avaient rêvée et même entrevue. Guerrière à son origine, florissante aux 16e et 17e siècles, centre toujours de plus en plus influent sur les populations de l'Est, notre cité est de nos jours ce qu'elle doit être : progressive, industrieuse, commerçante, belle, riche, élégante, gardant un précieux souvenir de tous ses bienfaiteurs.

Dans des temps aussi agités que les nôtres, l'histoire de Nancy moderne, de 89 à 1846, n'était pas un moindre sujet de difficultés. Personne encore n'en a tenté l'esquisse, très peu l'oseraient. Dans une thèse aussi délicate, qui prête autant à la controverse, nous avons laissé les faits parler d'eux-mêmes, nous contentant de les exposer avec fidélité, sans prévention, et sous ce point de vue encore, nous aimons à penser que nous avons accompli notre tâche avec conscience et dignité. Il n'est peut-être pas sans intérêt de savoir que c'est un nancéïen qui a payé ce premier tribut à sa ville natale, en coordonnant enfin tant de matériaux dont on n'avait pas tiré tout le parti possible.

Sans nous astreindre servilement au plan si rationnel de Dulaure, pour son *Histoire de Paris*, nous en avons adopté les principales bases, c'est-à-dire la division plus logique des matières. En intitulant notre histoire « physique, civile, morale

et politique, » nous aurions pu ajouter, religieuse, car on a recueilli avec le plus grand soin, tous les monuments de la piété fervente de nos pères, dont la foi inébranlable les soutint au milieu des plus cruelles épreuves, et qui par-dessus tout anime nos contrées.

C'est après de longues années d'études spéciales, après quinze mois d'un travail opiniâtre, que, dessinateur et écrivain à la fois, nous soumettons cet ouvrage au public, à nos bien-aimés compatriotes. Les archives départementales, confiées alors à l'estimable M. Pinat, aujourd'hui chef de bureau à la Préfecture, les archives de la ville surtout, entièrement inexplorées auparavant, ont été mises à notre disposition, avec une rare urbanité; plusieurs savants et curieux, ont bien voulu également nous communiquer divers documents précieux. Il nous est doux de leur en témoigner notre profonde reconnaissance, et en particulier à M. Gérard Grandville, secrétaire en chef de la mairie, membre de l'Académie de Stanislas. La condition matérielle du livre atteste à un haut degré, la perfection de l'art de Guttemberg dans la ville qui fixa près d'elle le fameux Cusson.

Heureux si un bienveillant accueil vient répondre à tous nos efforts! Non-seulement nous aurions le droit d'être fier des suffrages distingués de nos amis, de nos concitoyens, mais de plus, ils nous encourageraient à persévérer dans cette voie, à faire paraître quelque jour une histoire de Lorraine, complète et raisonnée, jusqu'à nos jours, et dont prochainement nous publierons des importants Prolégomènes.



HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE, MORALE ET POLITIQUE

DE

NANCY,

ANCIENNE CAPITALE DE LA LORRAINE.

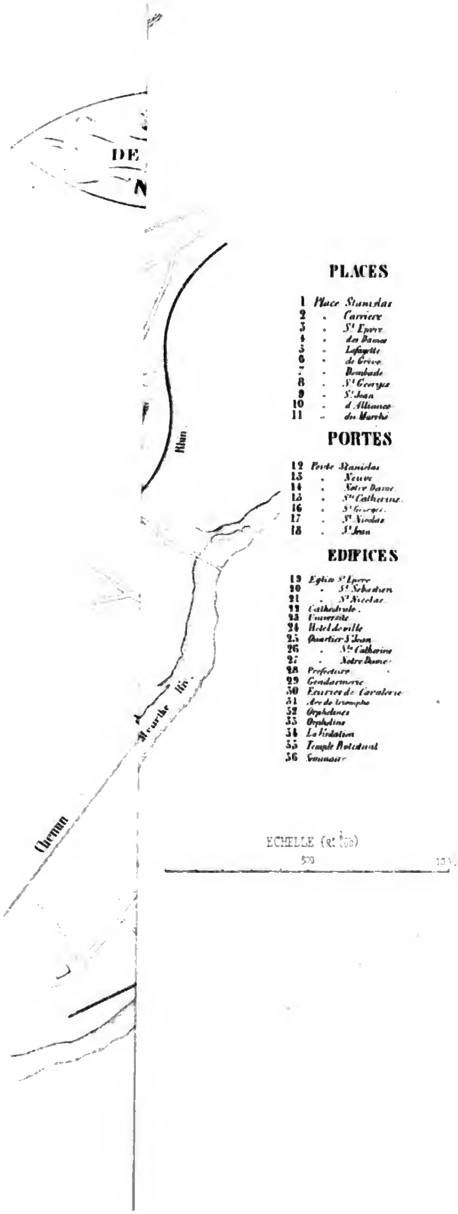
STATISTIQUE ET DESCRIPTION DE NANCY.

Soit du haut des rochers de Boudonville ou tout simplement en descendant la route de Paris, il est peu de tableaux plus ravissants offerts au spectateur placé de manière à en saisir toute la magnificence, que celui du bassin enchanteur de Nancy. C'est bien là cette situation rêvée par les Anciens, dans leurs discours de l'économie rustique et politique pour l'assiette d'une grande, d'une belle et florissante cité. Les vignobles de Butgnémont, de Sainte-Catherine, les montagnes sauvages et boisées de Bouxières, les crêtes cultivées ou arides de Fabémont et de Sainte-Geneviève, la défendent vers le nord et au levant de l'impétuosité des vents. La plaine, toujours limitée, mais de loin, par de riants côteaux et des pentes plus escarpées, s'ouvre au midi, semée à profusion de bocages, d'agrestes ou élégantes demeures, et de villages au loin pittoresquement groupés. La vallée, de plus de deux lieues d'étendue, se resserre ensuite, se prolonge jusqu'au bourg jadis si fameux de Saint-Nicolas-de-Port, dont les hautes tours de sa basilique gothique ferment ce défilé, derrière lequel s'encadre la chaine des Vosges, où pointent les pics bleuâtres du Ballon et du Bonhomme, visibles à l'œil nu. La Meurthe,

semblable à un large ruban argenté, se déroule et serpente au milieu de vertes prairies, en coulant du sud-est au nord-est, à 1 kilomètre de la ville. Avant d'entrer sur le ban de Nancy, se mire dans ses flots la Chartreuse de Bosserville, dont la masse imposante et le clocher pointu se dessinent si bien à l'horizon, sur la croupe d'une colline ombragée, vis-à-vis du village de Laneuveville, à peu de distance et sur la même ligne que Tomblaine et son beau pont; en face, Vendœuvre collé aux flancs d'une raide montée, se perd dans le paysage. Cette réunion, ce contraste des monuments du passé et de la civilisation présente, répandent sur le tout un dernier et indéfinissable charme.

C'est dans cette situation si favorable que s'étend avec complaisance, sur un plan doucement incliné, la ville de Nancy, à 48 degrés, 41 minutes, 28 secondes de latitude; 3 degrés, 49 minutes de longitude à l'orient de Paris (1); ses propres habitations, celles de ses faubourgs qui s'y confondent, couvrent à perte de vue le sol, en affectant une forme ovoïde, dont les tours noirâtres de l'antique porte de la Craffe au nord, et la flèche élancée de Bonsecours à l'orient, marquent les points extrêmes de la principale ligne. Le vieux Saint-Epvre, la majestueuse Cathédrale-Primatiale au centre, les clochers de Saint-Sébastien, indiquent assez heureusement sa disposition intérieure. La coupe transversale semble élargie démesurément par le voisinage de la populeuse bourgade de Malzéville au nord-est, et par les campagnes, les jardins et les bosquets de Nabécor au sud. Partout la nature se montre riante et animée; ici de grandes routes couvertes de voyageurs, là des chemins vicinaux fréquentés en foule par les paysans, ailleurs les carriers, les vignerons descendent des collines, les maraichers vont et viennent, enfin les promeneurs peuplent les riants boulevards qui, avec le canal de la Marne au Rhin et ses talus gazonnés, ceignent la ville de

(1) Observons encore que Nancy est tracé vers la ligne du nord, direction que devraient toujours adopter les législateurs, en ce que les habitations sont dans leurs parties tour à tour exposées aux rayons bienfaisants du soleil.


DE
N
PLACES
1 Place Stanislas
2 . Carriere
3 . S.t Epvre
4 . des Dames
5 . Lafayette
6 . de Grève
7 . Bombarde
8 . S.t Georges
9 . S.t Jean
10 . d'Alliance
11 . du Marché
PORTES
12 Porte Stanislas
13 . Neuve
14 . Notre Dame
15 . S.te Catherine
16 . S.t Georges
17 . S.t Nicolas
18 . S.t Jean
EDIFICES
19 Eglise S.t Epvre
20 . S.t Sebastien
21 . S.t Nicolas
22 Cathédrale
23 Université
24 Hotel de ville
25 Quartier S.t Jean
26 . S.te Catherine
27 . Notre Dame
28 Préfecture
29 Gendarmerie
30 Ecuries de Cavalerie
31 Arc de triomphe
32 Orphelines
33 Orphelins
34 La Visitation
35 Temple Protestant
36 Séminaire
Rhin
Meurthe
Chemin
ECHELLE
500

tous côtés; bientôt les locomotives du chemin de fer de Paris à Strasbourg compléteront ce merveilleux panorama, et ces deux puissants moyens de communication qui longent la vallée, seront nos deux limites opposées, le premier au levant, le second au couchant. Un proverbe Lorrain disait que le monde, au physique comme au moral, était beau à voir en beau. Répétons-le, nul ne saurait en contemplant ce paysage éclairé par un brillant soleil, se défendre d'une douce et profonde émotion.

Ancienne capitale du pays Lorrain, chef-lieu du département de la Meurthe, siége d'un évêché et d'une cour royale, dont le ressort s'étend aux départements de la Meuse et des V· ·s, Nancy renferme donc nombre d'institutions accessoires, inhérentes à toute grande ville où résident les principales administrations de la contrée, et dont le détail intéresse plus particulièrement la rédaction d'un annuaire que l'histoire proprement dite. Aussi nous contenterons-nous de mentionner, à titre d'aperçu général, ce qu'il importe d'en connaitre pour mieux juger de l'étendue de l'ensemble, car presque toutes sont décrites à leur ordre chronologique.

Selon le dernier recensement officiel on y compte 35,901 habitants, mais aujourd'hui ce chiffre, en y comprenant la population mouvante, s'élève à celui de 40,000; 1330 électeurs censitaires nommant 2 députés; 36 conseillers municipaux; la surface territoriale de la commune est de 1,405 hectares, 292 en terres labourables, 212 en prés, 127 en vignes, 121 en bois. Il y a 4 paroisses, 3 dessertes, tribunal de 1re instance, tribunal et chambre de commerce, conseil de prud'hommes, 3 justices de paix; recette générale, payeur du département, 2 receveurs percepteurs, bureau de garantie des monnaies; ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef du canal de la Marne au Rhin et du chemin de fer de Paris à Strasbourg; chef lieu de la 22e légion de gendarmerie, régiment de cavalerie et d'infanterie; 4 hospices, dont un départemental, avec cours théorique et pratique d'accouchement, école préparatoire de médecine et de pharmacie, musée, bibliothèque publique, aca-

démie, collége royal, école royale forestière, la seule du royaume; école normale primaire, institut de sourds et muets, cours gratuits d'enseignement de dessin et de peinture, de chant; société royale des sciences, lettres et arts; société centrale d'agriculture; mont de piété, caisse d'épargne, dépôt de mendicité; 3 commissaires de police dont un central; expositions bisannuelles des arts et de l'industrie, semestrielles des produits agronomiques; courses annuelles de chevaux, auxquelles 14 départements sont appelés à concourir; foires aux bestiaux, le 12 février et le 11 novembre, de deux jours chaque; aux laines, foire annuelle très-brillante et fréquentée, du 20 mai au 10 juin. Journaux politiques, 1 d'agriculture, 1 feuille d'annonces, etc., etc.

Plus de 3,702 enfants du peuple fréquentent les écoles; le 3 mars 1836, Nancy a vu s'ouvrir par souscription une première salle d'asile, elle en possède aujourd'hui 6 et 1 asile privé. Il suffit de parcourir ses larges rues alignées au cordeau, propres, bien pavées, ses brillants magasins, ses riches boutiques, ses nombreux ateliers pour s'assurer de l'incessante activité qui y règne. Toul, Lunéville, Pont-à-Mousson, les riches communes des bassins de la Meurthe et de la Seille sont ses tributaires immédiats. Citons entre autres 6 imprimeries, librairies, ateliers de reliure et réglure; fabrique d'instruments aratoires transportés de Roville par le célèbre M. de Dombasle, 7 manufactures de draps, 2 filatures de laine, 6 fabriques de bonneterie de laine, des teintureries, des tissages, 10 fabriques d'huiles, de papiers marbrés, des vermicelleries, etc., etc., et surtout un commerce étendu et fameux de broderies, qui n'occupe guère moins, dit-on, de 40,000 personnes, dont les délicats chefs-d'œuvre sont colportés dans toute l'Europe et jusque dans les deux Amériques.

Quoique sous les mêmes parallèles de la Seine et de la Marne (1),

(1) Voir le Mémoire statistique du département de la Meurthe, adressé au ministre de l'intérieur, d'après ses instructions, par le préfet Marquis. Publié aux frais du Gouvernement en 1805, ce travail, d'un ordre supérieur, n'a point encore été égalé.

la végétation est ici cependant plus tardive, l'air un peu plus froid, mais très-salubre. Les eaux qui alimentent nos fontaines sont d'une excellente qualité, et nos ducs s'en faisaient apporter jusqu'à Lunéville pour l'usage de leur maison. Leur analyse chimique a été l'objet d'un travail remarquable de l'illustre savant M. Braconnot, notre concitoyen, membre correspondant de l'Institut. Elles sortent des massifs des côtes couronnées par la forêt de Heys, qui séparent le bassin de la Meurthe de celui de la Moselle, en forçant cette dernière rivière à faire un long détour, et ce sont les eaux si limpides du fleuve chanté par Ausone qui, s'échappant en abondance des rochers de Boudonville, fournissent libéralement à nos besoins.

Comme on l'a souvent observé, le caractère lorrain est d'une trempe intermédiaire entre la vivacité française et le flegme allemand, qu'on a qualifié de sang-froid judicieux, d'esprit de bon sens, peu susceptible d'engouement ou d'enthousiasme, si ce n'est pour les exploits guerriers qui exciteront toujours la vieille ardeur martiale que les enfants tiennent de leurs pères, depuis les déchirements du premier royaume de Lorraine, au IXe siècle, jusqu'aux dernières campagnes d'Afrique. De ses illustrations passées et en raison même de son rang jadis de capitale de la province, Nancy a toujours conservé une population d'élite, des traditions de bon goût, d'élégance et d'urbanité, qui se reflètent dans les habitudes de la vie et le commerce du monde. Les beaux arts y sont convenablement appréciés et cultivés, les sciences et les lettres sont loin d'y être dédaignées. L'éloignement peu considérable de Paris, le voisinage des frontières, en y appelant sans cesse des flots d'étrangers, achèvent de polir et de généraliser les mœurs qui n'ont rien ici d'esprit étroit de localité. Par la réunion de tous ces avantages et la perspective de son riche avenir, car Nancy est loin d'avoir atteint son apogée encore; notre ville, a dit un homme distingué, M. Guerrier de Dumast, a certainement dix ans d'avance sur n'importe quelle autre cité de l'empire français, et doit être, sans flatterie, proclamée la reine de l'Est.

Voici le mouvement de sa population en 1845:

NAISSANCES.

Enfants légitimes masculins	450	866
— — féminins	416	
— naturels, masculins	149	290
— — féminins	141	
— — trouvés		24
— morts-nés, légitimes	58	91
— — naturels	33	
TOTAL		1271

Décès.

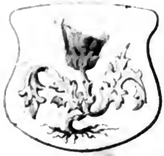
Depuis la naissance jusqu'à 2 ans, légitimes	167	237
— — — naturels	70	
— 2 ans jusqu'à 20 ans		144
— 20 ans, à domicile	382	631
— — dans les hôpitaux, etc	249	
Enfants morts-nés, légitimes	58	91
— — naturels	33	
TOTAL		1103

Récapitulation.

Naissances	1,271
Décès	1,103
Excédant des naissances	168
Mariages	378
Enfants légitimés par ces mariages	46

Nancy et son paysage ont été dessinés et gravés par Jacques Callot et Israël Sylvestre, son digne compatriote et ami, avec cette perfection qui ont élevé si haut leurs noms. Depuis eux, aucune figure exacte ou même passable n'a été reproduite d'un site cependant peint avec succès par des artistes fort estimés, entre autres Claudot, élève de Girardet. Grâces à l'admirable

ARMOIRIES DE NANCY.



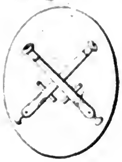
ÉCU PRIMITIF



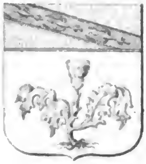
SOUS CHARLES III



DONNÉ PAR NAPOLÉON



PAR LOUIS XV



PAR CHARLES X

découverte du daguerréotype, notre dessin ne sera ni arbitraire ni sans ressemblance parfaite, autant que possible, vu l'immensité des détails. Le premier plan connu, se trouve à la fin du recueil des planches de la pompe funèbre de Charles III, publié en 1610. Claude de La Ruelle y a représenté Nancy en relief, avec ses édifices disparus et qu'on ne retrouve que là, ses formidables remparts, ses rues et jusqu'aux moindres maisons. Il est douteux qu'on puisse, aujourd'hui même, exécuter un travail aussi considérable avec autant d'habileté soutenue. A son imitation, Belprey, brigadier des gardes de Stanislas, en a gravé un autre en 1754, mais qui est loin d'offrir la rare beauté et l'exactitude scrupuleuse du premier. On recherche celui donné en 1661, par Nicolas Berey, enlumineur du roi, qui nous montre Nancy avant la démolition de ses fortifications par Louis XIV. Sur la fin du siècle dernier, Claude Mique, architecte et inspecteur des bâtiments de la ville, leva la carte géométrique de Nancy et de ses environs, qu'il publia ensuite sur une assez grande échelle d'abord, puis sur une autre considérablement réduite. Cette dernière planche a été exécutée avec une propreté, des soins et des détails topographiques qu'on ne rencontre sur aucune de celles parues depuis, toutes plus médiocres à l'envi les unes des autres. Nous proposerons ce joli modèle à ceux qui désormais tenteraient d'entreprendre une œuvre digne d'un talent exercé et de l'importance du sujet.

ARMOIRIES DE NANCY.

Sans remonter à la chouette d'Athènes ni à la louve qui alaita Rémus et Romulus ou au-delà, on sait généralement que dans tous les temps, chez tous les peuples, on adopta des insignes quelconques pour marques d'honneur et consacrer la mémoire des actions glorieuses. A ce titre, la ville de Nancy porta primitivement des armes réellement parlantes : *d'argent, au chardon tigé, arraché, verdoyant et arrangé de deux feuilles piquantes au naturel;* devise : *non inultus premor, qui s'y frotte s'y pique,*

s'il est vrai que ces armes lui furent accordées en 1477 par René II, en reconnaissance de la fidélité de ses habitants et de leur défense héroïque contre les efforts de Charles-le-Téméraire, qui succomba sous leurs murs.

Telle est du moins la tradition à défaut du titre perdu. N'oublions cependant pas que ce pouvait être aussi l'emblême de la puissance ducale elle-même dès son origine, car on a découvert des monnaies de Berthe de Souabe, femme de Mathieu Ier et régente de son fils Simon II en 1176, sur lesquelles cette princesse est représentée tenant une espèce de chardon à la main, avec cette légende significative : APICA, mot abrégé ou dérivé du latin *apicata*, qui, au rapport de Cicéron, signifie le pouvoir souverain. Il est bon d'ajouter que vers ce temps il fut défendu aux gentilshommes lorrains de guerroyer entre eux, en s'envoyant en signe de défi, *le gant de Notre Dame*, autre sorte aussi de chardon, le duc ou son représentant se réservant seul le droit de paix ou de guerre. Le signe porté par Berthe de Souabe joint à sa devise, peut encore faire allusion à ce dernier événement. Nous laissons ces questions à résoudre plus amplement aux curieux possesseurs d'autres documents encore plus positifs.

Suivant cette attestation d'Edmond du Boulay, héraut d'armes de Lorraine, tirée des archives de Nancy, Charles III y ajouta en chef les armoiries ducales. « La ville de Nancy, capitale de tout le pays de Lorraine, porte en son armoyrie *un escut d'argent, orné d'une tige arrachée, verdoyant, arrangé de deux feuilles picquantes au naturel, à la fleur purpurine, honorée d'ung chef des armes pleines de la Grande et Excellente maison de Lorraine*, et ont esté lesdites armoiries conjointes ensemble, en l'an 1575, et octroyées par très-excellent et très-magnanime prince Charles, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc., Marchis, marquis de Pont-à-Mousson, comte de Prouence, Vauldémont, Blamont et Zutphen, etc., à l'obsèque et funéraux de très Excellente et très Haulte Dame, Madame Claude de France, par la grâce de Dieu, duchesse de Calabre, Lorraine,

Bar, Gueldres, etc. Pour le respect que les bourgeois d'icelle ville ont toujours gardé inuiolablement et de tout temps la foy à leurs princes, comme du passé ilz ont monstré en l'an 1476, quant Charles, duc de Bourgongne, oppressa ladicte ville, tellement qu'ilz furent contraintz d'endurer une grande famine, pour garder icelle ville de Nancy d'estre prinse dudict Charles, duc de Bourgongne. Aussy que le palais et demeure ducale y est, et aussy l'arsenac et munitions de guerre pour fournir tout le pays, et mesme où que l'on frappe la monnoye tant en or comme en argent et aultres métaux, et comme prince souuerain tel qu'il est, et que de tout temps les princes ducs de Lorraine ses deuanciers ont toujours faict ce semblable, il a donné pleine puissance et aucthorité à la dicte ville de porter les dictes armoiries, comme le blason est déclaré cy-dessus et comme elles sont painctes cy dessoubs. »

On trouve annexée cette pièce qui ajoute d'autres détails:

« Le 29e jour de feburier 1575, ou 1574 auant Pasques (1), le blason des armoyries de la ville de Nancy, fust faict par Edmond du Boullay, dict Valloys, hérault d'armes de Charles IX, roy de France, et octroyé par son Altesse, le 28 dudict moys, et painctes par maistre Jean Contesse, par le commandement de la dicte Altesse et de monseigneur le comte de Salm, pour faire troys cens armoyries pour attacher et appendre à troys cens torches que la ville de Nancy donnoit pour honnorer et porter par troys cens bourgeois à l'obséque et funeraux et conduite du corps de Très Haulte et Puissante princesse madame Claude de France, par la grâce de Dieu, Duchesse de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc., estant pour lors Deux de ville, Jean Vallée, marchant demeurant audict Nancy, et feu Pierre Fuzy, aussy marchant audict Nancy. »

Tels furent les insignes de notre ville jusqu'à la conquête de

(1) C'est-à-dire avant la réforme du calendrier, auparavant l'année commençait à Pâques.

la Lorraine par Louis XIV, qui les changea comme il est dit plus bas, et depuis jusqu'en 1792.

Au camp impérial de Schœnbrunn, le 17 mai 1809, Napoléon ayant décrété qu'aucune ville, corporation ou association civile, ecclésiastique ou littéraire, ne jouirait du droit d'armoiries qu'après en avoir reçu du Gouvernement la concession expresse. Le conseil municipal, convoqué extraordinairement le 9 novembre 1809, pour prendre connaissance de ces dispositions, arrêta, en retraçant les motifs glorieux qui avaient porté les anciens ducs de Lorraine à accorder des armoiries aux habitants de Nancy, que pour continuer de transmettre d'âge en âge l'exemple de fidélité et de courage dont ils avaient fait preuve, il convenait de demander à S. M. l'empereur des lettres patentes avec concession *expresse* des mêmes armoiries et de les honorer de tel chef, il lui plaira accorder, étant une de ses bonnes villes. Le 27 mai 1810, la demande en obtention fut adressée à l'archichancelier de l'empire.

Le 24 août 1811, le chevalier Legras, avocat au conseil, donna avis à M. le Maire qu'il venait, ce jour même, de remettre aux messageries de la rue *Notre-Dame des Victoires*, une boite contenant les lettres-patentes sollicitées, et pour lesquelles il lui était dû, pour droits et honoraires, une somme totale de 958 fr. 15 cent.

On lit sur ce vélin : Napoléon, etc., avons autorisé et autorisons par ces présentes, signées de notre main, notre bonne ville de Nancy, à porter : *d'argent, au chardon arraché à deux feuilles de sinople, fleuri de pourpre, au chef des bonnes villes de l'empire qui est de gueules à trois abeilles en fasce d'or ; pour livrées* (1) *: blanc, rouge, jaune, verd; le verd en bordure seulement.*

(1) Le 17 mars 1767, la chambre arrêta que la livrée des archers et sergents de ville, au lieu d'être l'habit bleu, parements, veste, culotte et bas rouges, ce qui était presque semblable à la livrée du roi, comme on en avait fait la remarque à Versailles, lors des députations en 1751 et 1755, serait l'habit, la veste, la

Voulons que les ornements extérieurs des dites armoiries, consistent en une couronne murale, à sept créneaux, sommée d'une aigle naissante, pour cimier; le tout d'or, d'un caducée de même, posé en fasce, au-dessus du chef, auquel sont suspendus deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre de chêne, l'autre à senestre d'olivier d'or, noués et rattachés par des bandelettes de gueules.

Donné au palais de St-Cloud, le 13e jour du mois de juin de l'an 1811.

La restauration arriva; par ordonnance du 26 septembre 1814, Louis XVIII autorisa les villes à reprendre leurs anciennes armoiries, à la charge de se pourvoir à cet effet pardevant la commission du sceau. Mais la ville de Nancy, accablée par l'invasion et le malheur des temps, ne donna aucune suite à cette ouverture. Dans sa séance du 18 mai 1825 seulement, le conseil municipal après avoir délibéré si, d'après l'avis de M. le comte de la Rochefoucault, que l'on exécutait à la manufacture royale de tapisseries de Beauvais, un meuble pour l'ornement de la salle du trône, dans lequel devaient principalement figurer des pliants aux armoiries des bonnes villes, celle de Nancy devait se pourvoir auprès de la commission du sceau des titres pour faire déterminer les siennes, autorisa en conséquence le maire à faire les démarches utiles.

Le 14 juillet 1825, le conseiller d'État, commissaire du roi au sceau de France, comte de Pastoret, écrivait au référendaire au sceau qui transmit sa lettre au conseil :

« Les armoiries, Monsieur, que réclame la ville de Nancy, comme en étant depuis longtemps en possession, n'ont aucun rapport avec celles que cette ville présenta en 1696, lors de la vérification générale ordonnée par l'édit de Louis XIV. Celles qui furent réglées en sa faveur, et qui, en vertu de l'ordonnance des commissaires généraux rendue le 28 février 1720, ont été reçues

culotte, les bas et la doublure de couleur gris bleu, collet et parements rouges, la doublure de la veste blanc, boutons blancs argentés, galons d'argent à l'ordinaire.

et enregistrées dans l'Armorial général manuscrit, vol. cotte, *Lorraine*, y sont désignées : *d'or à deux canons passés en sautoir.*

Ces armes sont donc les seules qu'il y ait lieu d'accorder à titre de reprise et je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me faire connaître si la ville de Nancy se restreint à cette désignation. »

On répondit sans doute que ces armoiries données en 1720, n'avaient pu être acceptées sous un duc de Lorraine, Léopold Ier régnant alors, puisque le roi Charles X, le 24 décembre 1825, signa les lettres-patentes portant *confirmation* des armoiries suivantes : *d'argent à une tige de chardon arrachée et verdoyante, fleurie de pourpre, chargée de deux feuilles piquantes au naturel, et un chef d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent.*

Cependant cet écu n'est pas précisément celui donné par Charles III. Si le sujet historiquement parlant d'abord, était moins noble et moins grave, on pourrait involontairement se rappeler M. Jourdain du *Bourgeois gentilhomme,* de Molière, consultant sur le mérite de sa phrase : *belle marquise, etc.,* et conclure ici que les premières versions étaient les meilleures, surtout celle de 1575.

INTRODUCTION HISTORIQUE.

La fondation d'une ville est ordinairement due à certaines circonstances politiques et historiques qu'il importe de bien établir et connaître pour mieux suivre et expliquer ses accroissements successifs, assigner les causes de sa prospérité ou faire présager sa décadence. Il convient donc, en parlant de Nancy, de remonter aux temps antérieurs et d'en esquisser quelques traits, pour guider dans cette étude intéressante.

On sait que sous les premières races, en France, après la mort du roi, chacun de ses enfants revendiquait sa part de territoire. Outre les deux divisions principales de *Neustrie,* ou France occidentale, et d'*Austrasie,* ou France orientale, il y eut à la

fois les royaumes de *Paris*, de *Soissons*, d'*Orléans*, de *Bourgogne*, de plus celui de *Metz* en 511. Ce dernier état, nommé aussi d'*Austrasie* en 562, fut appelé *Lorraine*, lors du partage, en 843, des terres de Louis-le-Débonnaire. Lothaire Ier, son fils, rapporte dans sa chronique célèbre, le moine Albéric des Trois-Fontaines, donna son nom à cette contrée, en reconnaissance de l'empressement que les habitants avaient mis à reconnaître son autorité, exemple qui n'était pas toujours commun dans ces temps de discordes et de troubles. D'une vaste étendue, le *royaume de Lorraine* disputé pendant un siècle, entre les descendants ou successeurs de Charlemagne, en France et en Allemagne, comprenait les pays situés entre le Rhône, la Saône, la Meuse et le Rhin.

Partout le peuple était serf. En ces temps d'ignorance et de barbarie, le pouvoir restait aux mains des fils de ces vieux Francs qui avaient fait la conquête du territoire, se l'étaient approprié, y avaient établi diverses classes de citoyens, empruntées à l'antique Rome. Les deux premières se composaient des nobles, *nobiles*, et des hommes libres, *ingenui*. Ces Francs nobles et libres choisissaient seuls leur roi, et tenaient de lui en hommage leurs possessions, désignées sous le nom de *fief*, du latin *fœdus*, qui signifie foi. C'est l'origine du droit féodal, dérivé du droit absolu de conquête, et qu'on peut considérer comme la transition, amenée par les bienfaits du christianisme, de l'abus si révoltant de la force brutale chez les Anciens, aux premières lueurs d'humanité qui préparaient de loin la civilisation moderne.

Le roi, pour ses querelles particulières, ne pouvait lever que les hommes de ses terres. Ses grands et petits vassaux refusaient de marcher autrement que pour les guerres de l'État. Leur politique était que le royaume fut puissant et respecté, mais que le souverain ne prit jamais assez d'ascendant pour les abaisser.

La foule de ces petits tyrans, plus ou moins redoutables, tantôt combattant entre eux, souvent ligués contre le prince lui-même, s'accrut considérablement encore, lorsqu'en 953, Brunon, archevêque de Cologne, frère de l'empereur Othon Ier, et créé archiduc

de Lorraine, fondit ce royaume en duchés, comtés et autres souverainetés, afin de mettre des obstacles invincibles à sa réunion à la France (1). Telle fut l'origine des petits états, comme les duchés de Deux-Ponts et Bouillon, de Juliers, de Gueldres, etc., des comtés de Bar et de Vaudémont, de Salm, de Nassau, de Hainaut, de Hollande, etc., quelques villes même, Strasbourg, Metz, Toul et Verdun, s'érigèrent en petites républiques ou villes libres, relevant néanmoins de l'empire.

Cependant le politique archevêque conserva deux fractions principales et considérables : les duchés de la *Haute* et de la *Basse Lorraine*. Le premier, dit aussi *Mosellanique,* du cours de la Moselle qui la traversait; l'autre, *Ripuaire* ou *rivager,* de sa situation entre le Rhin, la Meuse et la Moselle. L'empereur s'en réserva l'investiture, ensemble ou séparément, moyen puissant de contenir, par cet appât, les entreprises de ses grands vassaux contre lui. En 1048, Henri III l'accorda à Gérard III, d'Alsace, premier de sa tige, qui transmit le sceptre de la Haute Lorraine à sa postérité, entre les mains de laquelle il demeura presque sans interruption 698 ans.

L'élévation de Gérard d'Alsace au trône, tout en excitant la jalousie d'autres compétiteurs qui surent le lui faire sentir, était la conséquence des changements opérés peu à peu dans l'ordre social et politique. Le comte Eberard IV, père du comte Albert, fondateur de l'abbaye de Bouzonville, aïeul de Gérard d'Alsace, ayant épousé l'héritière des comtes Matfrid et Gérard qui, le 13 août de l'an 900, avaient livré bataille au roi de Lorraine Zuendebold, défait et tué dans l'action, laissa une riche succession qui donna lieu à la maison d'Alsace de s'établir définitivement en Lorraine, d'y posséder des terres étendues et d'y mani-

(1) Il est à remarquer que les empereurs d'Allemagne, depuis Othon, suivirent toujours la même politique ; tant que les ducs de Lorraine prirent alliance parmi eux, ils en obtinrent des concessions de territoire, au lieu que lorsqu'ils préférèrent enfin celle des rois de France, non seulement ils ne gagnèrent pas un pouce de terrain, mais on leur prit encore ce qu'ils possédaient.

fester sa puissance. Les nouveaux comtes d'Alsace et de Metz furent revêtus de charges et dignités importantes, celles entre autres de *Marchis* ou gouverneurs des frontières, et de *Voués* ou protecteurs des principales abbayes du pays.

Par son extraction, Gérard Ier d'Alsace touchait à ce qu'il y avait de plus grand en Europe. Il tirait son origine des anciens ducs d'Allemagne, dont Athic ou Ethic en 662; Hugues, comte de Ferrette, l'un des descendants de ce dernier, laissa trois fils, d'où sortirent autant d'illustres maisons : de l'aîné, Eberard IV, vint celle de *Lorraine;* du puîné, celle d'*Egesheim*, et du troisième, Gontran-le-Riche, *la maison d'Autriche*, par les anciens comtes de Hapsbourg, aïeux de l'empereur Rodolphe, couronné en 1273. Les branches d'Eberard et de Gontran furent réunies en 1736, par le mariage de François III, dernier duc héréditaire de Lorraine, avec Marie-Thérèse, fille aînée et héritière de Charles VI, empereur d'Allemagne, dernier mâle de la maison d'Autriche, et sous leurs noms réunis de *Lorraine-Autriche* leur postérité est assise aujourd'hui sur le trône impérial.

Suivant donc la fortune et les événements, les ducs héréditaires de Lorraine, sortis des châteaux de d'Asbourg, d'Egesheim, d'Hohenbourg, s'avancèrent insensiblement au sein de nos contrées, divisées en provinces, dont la plus considérable était le comté du Chaumontois (1), antique apanage de Saint-Arnould, grand-père de Charlemagne, de la race duquel nos princes descendaient par les femmes. On les voit successivement résider à Neufchâteau, à Gondreville, à Chatenoy, à Einville, à Amance, à Prény, sur les bords de la Moselle. Il leur fallait,

(1) Il est parlé du pays et comté du Chaumontois, *calvus mons*, dans le partage de Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, en 870. Il comprenait la plus grande partie de la Lorraine avec les comtés de Blâmont et de Salm, s'étendant sur une longueur de 22 lieues environ, depuis les sources de la Moselle, de la Meurthe et de la Sarre, jusqu'à Custine, autrefois Condé, du latin *condatum*, confluent, parce qu'en effet, la Moselle et la Meurthe se joignent en cet endroit. Le Chaumontois touchait le Saintois ou comté de Vaudémont, au midi; le Scarponais et le pays Messin au nord, le Toulois au couchant. (V. le P. Benoît Picard).

pour consolider tout-à-fait leur couronne, s'établir au centre même du duché, dans une position assez favorable pour résister à leurs ennemis, recevoir de prompts secours de l'empire auquel on tenait par tant de liens, et au besoin aider eux-mêmes leurs alliés et voisins. La magnifique vallée entre les plaines de Lunéville et le sol Messin, à la proximité des forteresses d'Amance et de Prény, devait naturellement fixer de bonne heure leurs regards. Ce fut aussi ce point qu'ils choisirent, avec la pensée secrète d'en faire un jour le siége de leur capitale.

Dès ce moment, les annales de la cité, ainsi privilégiée, offrent en raccourci l'histoire du pays lui-même, c'est en quelque sorte un chapitre de l'histoire universelle, le tableau fidèle de l'esprit et des mœurs de ces âges écoulés. Tel est le plan que nous nous proposons de suivre en décrivant Nancy, en adoptant partout des divisions logiques et commodes pour faciliter la lecture et les recherches.

NANCY,

SOUS LES DUCS HÉRÉDITAIRES DE LORRAINE.

Nous avons fait connaitre précédemment l'origine de la maison de Lorraine. On compte, dans l'ordre suivant, vingt-neuf ducs, depuis l'investiture de Gérard Ier d'Alsace jusqu'à François III, grand Duc de Toscane en 1737, en échange de la Lorraine cédée à Stanislas Leszcinski, roi de Pologne et beau-père de Louis XV, avec clause de reversion à la France. Cette suite chronologique se subdivise ainsi :

PREMIÈRE RACE DITE DE LORRAINE-ALSACE.

1048.—1431.

1	Gérard d'Alsace........ *Hadwige de Namur.*	1048
2	Thierry-le-Vaillant...... *Gertrude de Flandre.*	1070
3	Simon Ier............. *Adélaïde de Querfort.*	1115
4	* Mathieu Ier.......... ** Berthe de Souabe.*	1139
5	Simon II.............. *Ide de Mâcon.*	1176
6	Ferry Ier, dit de Bitche... *Ludomille de Pologne.*	1205
7	Ferry II.............. *Agnès de Bar.*	1206
8	Thiébaut Ier.......... *Gertrude d'Asbourg.*	1213
9	Mathieu II............ *Catherine de Limbourg.*	1220
10	Ferry III.............. *Marguerite de Navarre.*	1251
11	Thiébaut II........... *Isabelle de Rumigny.*	1303
12	* Ferry IV............ *Isabelle d'Autriche.*	1312
13	* Raoul Ier........... *Eléonore de Bar.-Marie de Blois.*	1328
14	* Jean Ier............ *Sophie de Wirtemberg.-Marguerite de Chiny.*	1346
15	* Charles II.......... ** Marguerite de Bavière.*	1390

SECONDE RACE, DITE D'ANJOU-LORRAINE.

1431 — 1473.

16	René Ier............. *Isabelle de Lorraine.*	1431
17	Jean II, d'Anjou et de Calabre.............. ** Marie de Bourbon.*	1453
18.	* Nicolas d'Anjou....	1470

TROISIÈME RACE DITE DE LORRAINE-VAUDÉMONT.

1473 — 1737.

19	* René II. *Jeanne d'Harcourt. — Philippe de Gueldres.*	1473	25	* Charles IV *Nicole de Lorraine. — Beatrix de Cusance.— Marie d'Apremont.*	1625
20	* Antoine. * *Renée de Bourbon.*	1508	26	* Nicolas-François. * *Claude-Françoise de Lorraine.*	1634
21	* François I. *Christine de Danemarck.*	1544	27	* Charles V *Eléonore d'Autriche.*	1675
22	* Charles III * *Claude de France.*	1545	28	* Léopold Ier * *Elisabeth - Charlotte d'Orléans.*	1690
23	* Henry II. *Catherine de Bourbon.- * Marguerite de Gonzague.*	1608	29	François III. *Marie-Thérèse.*	1729
24	* François II * *Christine de Salm.*	1625			

Afin de ne plus y revenir, les noms de ces souverains et des duchesses marquées d'un astérique indiquent qu'ils ont été inhumés dans la chapelle ducale à Nancy, ou qu'ils y furent transférés.



LOTHARINGIA
M.D.C.XCII
Montrojal
Trier
Traerbach
Mainz
Oppenheim
Palatinat9 Pars
Worms
Sedan
Thionville
Mez
Verdun
Nancy
Frankenthal
Spire
Sueviæ
Pars
Strasburg
Offenburg
Brisach
Mulhausen
Basle
Franche
Comte
Langres
Chastillon
Charmes
Epinal
Remiremont
Sarburg
Joinville
Cayon del.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE, MORALE ET POLITIQUE

DE

NANCY,

ANCIENNE CAPITALE DE LA LORRAINE.

—

NANCY,

SOUS LA BRANCHE DE LORRAINE-ALSACE.

—

DE GÉRARD Ier D'ALSACE A MATHIEU Ier.

1048 — 1176.

Avant de porter la couronne ducale, GÉRARD Ier était comte du Sargau, ou province de la Sarre, de Remiremont et de Chatenoy. Il affectionnait ce dernier séjour. Les ruines de son château se dessinent encore aujourd'hui au sommet de la montagne escarpée, au bas de laquelle la duchesse Hedwige avait fondé un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, qui subsista jusqu'en 1792, et où elle choisit sa sépulture. La noblesse du pays qui ne le cédait guères en autorité au nouveau duc, ne vit pas sans dépit son élévation et sa faveur près de l'empire. Le farouche Godefroy-le-Barbu, exclu à la fois de la Haute et de la Basse Lorraine qu'avaient possédé son père, attaqua et mit à mort dans la mêlée, son compétiteur, Albert, comte d'Alsace, oncle de Gérard. Avide de vengeance, il battit aussi et fit prisonnier le neveu qui lui avait succédé, et ne rompit ses fers, au

bout d'un an, qu'à la prière du pape Saint-Léon IX. Ce pontife, de la maison d'Hapsbourg, favorisa constamment, surtout dans les trois voyages qu'il fit en Lorraine, notre duc, son parent. Gérard Ier, toujours luttant contre l'ambition inquiète de ses voisins, mourut empoisonné par ceux qui n'avaient pu le vaincre, au moment où il songeait lui-même à se rendre tout-à-fait indépendant de l'Allemagne, et fut enseveli dans l'église de Saint-Pierre de Remiremont, en 1070.

Thierry-le-Vaillant, son fils, et non pas issu d'un prétendu Guillaume de Joinville, eut à lutter contre les mêmes obstacles. Il ne parvint à se maintenir qu'en traitant avec les plus puissants seigneurs Lorrains, de leurs priviléges et de leurs droits qui, sous les noms de *Chevalerie* et *d'Assises,* firent depuis partie de la constitution de l'Etat. Après s'être couvert de gloire en plus d'une rencontre, notamment à la tête de sa cavalerie, en 1075, comme auxiliaire de l'empereur Henry IV contre les Saxons, on l'enterra, selon sa prière, *à l'us des nobles Francoys,* aux pieds de sa mère. Leurs pierres tombales gravées dans D. Calmet, furent retrouvées par hasard, le 12 mars 1812. Nos ducs quittent le nom d'*Alsace* pour celui de *Lorraine.*

Simon Ier mérita aussi le surnom de Belliqueux par ses exploits en Italie, où il commanda l'armée de l'empereur contre Roger, roi de Sicile. Saint-Norbert et Saint-Bernard se rendirent successivement à sa cour, au château de Prény. Plusieurs auteurs respectables avancent que Simon s'étant croisé, prit en Palestine les villes de Joppé et de Tripoli, qu'il mourut à Venise, et que ses entrailles furent portées dans l'église de Saint-Marc. Il est incontestable que son corps fut inhumé en 1139, dans l'abbaye de Beaupré, fondée près de Lunéville par les anciens comtes de Metz, ses ancêtres.

Neveu d'un empereur, Mathieu Ier ajouta encore à ce lustre en épousant Berthe, sœur du fameux Frédéric Barberousse, qui, en récompense de son dévouement à ses intérêts, lui octroya de porter sur ses bannières et frapper sur ses monnaies, une aigle comme celles de l'empire. Tel est l'origine des alérions que

ses successeurs adoptèrent constamment depuis (1). Notre pieux duc rendit le dernier soupir le 14 mai 1176, jour de l'Ascension, entre les bras des moines de Clairlieu, *après auoir assisté au diuin office, chanté et psalmodié auec eulx.* Au-dessus de son mausolée, on voyait en 1792, à l'époque de la démolition de cette abbaye, située au couchant de Nancy, une peinture du temps, qui représentait ses funérailles, dont malheureusement nul n'a songé à nous conserver le dessin ni celui des antiques monuments de la nef.

HISTOIRE ET ORIGINE DE NANCY.

Le beau vallon où s'étend Nancy, ce pittoresque bassin, si riant et animé aujourd'hui, n'était, à proprement dire, qu'une immense clairière aux pieds des montagnes boisées qui y déversent leurs eaux. Le peu d'écoulement des ruisseaux, les inondations fréquentes de la Meurthe qui arrose la plaine formant partout des marais insalubres, forçaient à s'en éloigner. Cependant sa situation favorable à l'entrée des gorges, conduisant soit à la célèbre ville épiscopale de Toul, soit à celle de Metz, non moins renommée, et sa proximité de la résidence des comtes du Chaumontois à Lay-St-Christophe, où, vers 580, naquit Saint-Arnould, aïeul de Charlemagne et tige des rois de France de la seconde race, avait déterminé de bonne heure à séjourner dans ses parties les plus élevées (2). Tel était sans doute son état,

(1) Quoiqu'il soit certain que de toute antiquité et chez tous les peuples, on ait employé divers signes distinctifs et d'honneur, on s'accorde généralement à fixer vers le temps des croisades, l'invention des armoiries. Nos premiers ducs portaient l'écu d'Alsace : d'or, à la bande de gueules, chargée de diverses pièces, suivant le goût de chaque prince. D'après un ancien manuscrit, il paraît que la majorité des ducs était fixée à 17 ans.

(2) On s'étonnerait justement en voyant les Romains négliger cette vallée, eux qui pourtant avaient des stations importantes aux environs, comme Scarpone, Toul, Marsal, Naix, Soulosse, si on ne savait qu'en général, ils préféraient se retrancher au sommet des montagnes. Leurs camps, dominant la campagne, se reliaient les uns

lorsqu'au commencement du VIIe siècle, Saint-Bodon, 17e évêque de Toul vers 664, fils de Gondoïn, un des plus grands seigneurs du royaume d'Austrasie, entre autres héritages immenses dans les diocèses de Toul, de Langres et de Verdun, possédait au nord de Nancy actuel, la montagne et les habitations au versant, qu'on appela de son nom : *Bodonis villa*, terre de Bodon, par corruption Boudonville. Il avait aussi fondé la ville de Badonviller, *Bodonis villare*, et le monastère de Bon-Moutier, *Bodonis monasterium*. Ces concessions considérables de territoire étaient alors communes, et en 720, Saint-Gondebert, archevêque de Sens, obtint du roi Childéric une certaine partie des Vosges, qu'il appela Senones du nom du siége qu'il avait occupé.

L'église de Boudonville fut mise sous le patronage de Saint-Dizier ou Saint-Didier, particulièrement honoré dans le diocèse de Langres, patrie de Gondoïn et Bodon. Le village en prit le nom. Saint-Bodon étant encore seigneur de *Grand-Nançois* et de *Petit-Nançois* dans le Barrois, il n'est pas invraisemblable, qu'ajoutant ce titre à celui de possesseur de Boudonville, on les confondit, et on s'en servit également pour désigner les terres d'alentour : *Nançois*, *Nancy*, *Nancey;* quoique généralement on ait avancé que cette dénomination était dérivée du mot celtique *nant*, qui signifie marais; mais alors peut-être en était-il de même des *Grands et Petits Nançois* (1)? Dans tous les cas, en raison même de cette étymologie, le nom de Nancy ou Nancey, pour désigner les terres de Boudonville ou Saint-Dizier, remonterait, comme on voit, à une assez haute antiquité.

aux autres, à portée de la vue. On en compte trois autour du bassin de Nancy ; le premier, au-dessus de Champigneulles, défendait l'accès au nord ; celui de Fabémont, au levant, sur la côte de Malzéville ; le camp d'Afrique ou de Ludres, près de la voie de Trèves, fermait à peu près vers le midi.

(1) Nous avons suivi ici, le sentiment du curé Mollevaut, dans son excellente petite notice sur la paroisse de Saint-Vincent et Saint-Fiacre, de Nancy, placée en tête de l'office de ces patrons de la paroisse de Boudonville ; 1787, in-12.

Au surplus, il a puisé la meilleure partie de ces renseignements dans l'histoire des évêques de Toul, par le P. Benoît Picard.

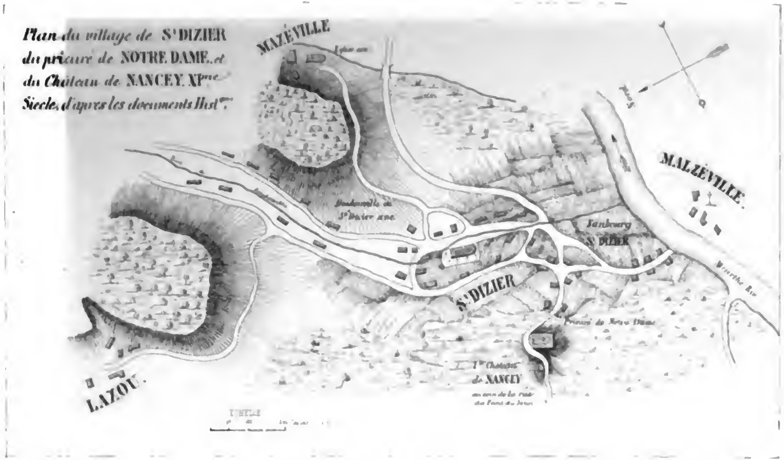
De l'an 910 jusqu'en 936 ou 37, les Huns ou Hongrois, attirés par le bruit des guerres continuelles entre les rois de France, les empereurs d'Allemagne et leurs grands vassaux ravagèrent à diverses reprises la Lorraine, qu'ils dépeuplèrent en partie. Boudonville ne fut pas épargné par ces barbares, aux temps voisins de Zuendebold, roi de Lorraine, défait et tué, comme nous l'avons dit, par les comtes Etienne, Gérard et Malfrid, dont les grands biens entrèrent dans la maison d'Alsace qui, à compter de ce moment, acquiert de plus en plus de prépondérance dans le pays. Ainsi, peu de temps après l'investiture de Gérard Ier d'Alsace, dont le château était caché dans les forêts des Vosges, on voit déjà les ducs de Lorraine tenir leur cour à quelque distance de Nançois ou *Nancey,* dans la ville d'Amance, leur chancellerie, ou dans la forteresse de Prény, aux confins du duché, leurs boulevards contre les évêques de Metz. Naturellement, il était devenu nécessaire, au XIe siècle, de compléter, du côté de l'évêché de Toul, ce système politique de défense, depuis surtout que Saint-Léon IX n'en occupait plus le siége. Donc, sans posséder entièrement la terre de Nancy, qui appartenait alors, en tout ou en partie, à des membres de la famille ducale elle-même, nos premiers ducs purent très-bien, en vertu de leur droit souverain, dans l'intérêt général et pour se mettre à l'abri d'un coup de main, y élever un château fort, sous la protection duquel des habitations ne tardèrent pas à s'abriter.

Le savant père Benoit, dans la vie de Saint-Gérard, cite un titre de 960, qui fait mention, selon lui, d'une ville bâtie sur la Meurthe par la comtesse Eve : *villa Evæ super Murtham*, mais rien ne confirme que ce pouvait être Nancy. Nous croyons au contraire, qu'ici le mot *villa* (1), dans sa véritable acception latine, surtout au moyen-âge, désigne très-certainement la terre de Lay-Saint-Christophe, voisine en effet de cette rivière, et

(1) *Villa*, terre, maison des champs ; *villicus*, celui qui laboure, et dont on a fait le nom générique si fameux de *vilain*. D. Calmet doute avec raison de la réalité et de l'authenticité de cet acte, au moins en ce qui concerne Nancy.

que cette princesse donna à l'abbaye de Saint-Arnoû de Metz, le 16 août 950. C'est peut-être, c'est plutôt cette dernière date, défigurée à l'impression, que notre auteur a voulu rapporter. Avec un peu de réflexion, il ne pouvait au surplus s'y tromper, puisqu'il ajoute quelques lignes plus bas, que Saint-Gérard, évêque de Toul, échangea au comte Raimbald, qui vivait vers 1069, la terre entre Lay et la montagne de Fabius (Fabémont au-dessus de Malzéville) contre la vouerie du village de Fontenai, du consentement d'Ulric, archevêque de Reims, fils de la comtesse Eve, qui possédait toujours ce canton en franc alleu. Or, cette terre, *villa*, entre Lay et la montagne de Fabémont, ne pouvait être, topographiquement, que le vallon entre ces deux positions, qui se prolonge dans la forêt de Heys, près de Bouxières, au nord du bassin de Nancy, et non pas la terre de Bodon, bien connue auparavant, dont on a vu l'origine, qui n'appartenait pas alors aux comtes du Chaumontois, et dont la situation est tout-à-fait opposée, n'étant pas d'abord entre Lay et Fabémont.

Chateau de Nancey. — A l'imitation des rois de France des deux premières races, les ducs de Lorraine ne tirèrent longtemps leurs principales ressources que de leurs propres domaines qui, à leur mort, étaient exactement partagés entre leur descendance. En 1067, Ulric, Odelric ou Adelec, frère de Gérard 1er, s'intitulait : *Princeps Nanceianæ villæ*, et déclarait cette terre l'héritage de ses ancêtres, notamment Hugues, Arnold et Folmar, comtes de Metz, issus ou alliés des illustres maisons d'Alsace, d'Egesheim et de Luxembourg. Thierry-le-Vaillant augmenta non seulement le château de Nancey, mais fonda auprès, en 1110, le prieuré de Notre-Dame. Gertrude de Flandre, sa femme, est qualifiée duchesse de Nancy, par le chroniqueur Albéric. On lit encore au bas d'un acte de Simon I, en faveur des religieux de Chaumousey, des calendes de décembre 1120 : *datum in castro meo juxta Nanceium*, donné dans mon château près de Nancy. Au rapport de nos meilleurs historiens, il y faisait ordinairement sa résidence, et on le conçoit aisément, en se rappelant ses


Plan du village de S.t DIZIER
du prieuré de NOTRE DAME, et
du Château de NANCEY. XI.me
Siècle, d'après les documents Hist.ques
MAZÉVILLE
MALZÉVILLE
Faubourg
S.t DIZIER
S.t DIZIER
Prieuré de Notre Dame
1.er Château
de NANCEY
LAXOU
Echelle

guerres avec l'archevêque de Trèves, l'évêque de Metz, Etienne de Bar; et le comte Renaut, son frère. Toutes ces preuves confirment donc pleinement nos assertions précédentes.

Ce premier château de Nancy, ce palais des ducs de Lorraine, était assis au couchant de la place actuelle de Saint-Epvre, dont se rapprochait beaucoup le prieuré de Notre-Dame. On en voyait au XVIIIe siècle, les vestiges, dit le P. Benoit, dans les caves de l'auberge *à la ville de la Rochelle*, remplacée par celle dite *au Point du Jour*, dont la maison qui subsiste encore, a donné ce nom à la rue. On ne sait rien de sa structure, si ce n'est qu'une tour épaisse paraissait en faire une partie considérable. Sa position, autant qu'on peut en juger maintenant par la disposition naturelle du terrain, devait être très-forte pour le temps, car un profond ravin semblait le défendre au nord, et des marais dangereux l'environnaient de tous côtés. Simon Ier, obligé de s'y renfermer en 1136, y fut inutilement assiégé par Geoffroy de Faulquemont, battu à Makéren par le duc de Lorraine.

Thierry-le-Vaillant avait donné au prieuré de Notre-Dame les deux tiers des dimes de Saint-Dizier, de Nancey et de Laxou, ses annexes, ce qui fait penser qu'il partageait déjà, conjointement avec la postérité d'Odelric, une certaine étendue du territoire de Boudonville ou Saint-Dizier et des environs du château de Nancey. Les exigences sans doute de la politique de ses successeurs immédiats, se développant avec leur autorité, et le désir de se fixer d'avantage sur ce point dont ils avaient reconnu l'importance, engagèrent Mathieu Ier à échanger en 1153 ou 1155, à Drogon, le château et la chatellenie de Rosières, Lenoncourt, le ban de Moyen et Haussonville, contre ses dépendances à Nancey. Drogon y avait aussi, comme on voit, un château bien désigné dans un vidimé de cet échange du 3 mars 1307 (1), et que l'on a pu très-souvent confondre avec la forte-

(1) Ce vidimus, tiré, dit D. Calmet, d'une histoire manuscrite de la maison de Lenoncourt, marquait la date de cet échange au 11 *décembre* 1155; en voici l'énoncé : *Drogo princeps supremus et possessor Nanceianæ civitatis*,

resse des ducs de Lorraine, ce qui, faute d'explication suffisante, redoublait l'obscurité répandue jusqu'ici sur les origines de notre ville. De plus, Drogon se réserva le surnom de Nancey, titre de ses pères, et la charge de sénéchal de Lorraine héréditaire dans sa famille, issue directement d'Odelric, comme il suit : *Herman*, son fils, laissa *Simon*, qui entre autres enfants eut *Drogon*, lequel dans la suite prit le nom de *Lenoncourt*, du village échangé contre Nancey, et fut la tige de cette maison fameuse dans nos annales. Dès-lors plus d'incertitude, la ville de Nancy, la capitale de la Lorraine, est dégagée des nuages amassés autour de son berceau.

Village et Bourg de Saint-Dizier. — L'église de Saint-Dizier à Boudonville, donnée en 965 par Saint-Gérard, au chapitre de Bouxières (1), servait de paroisse aux habitants de Nancey et à ceux du village de Laxou, éloignés de plus d'une heure de chemin. Cette dernière circonstance indique l'étendue de la terre de Bodon et qu'on suivait, dans cette direction, le penchant des montagnes, pour se rendre à Toul ou à Metz, en rejoignant les voies romaines, rétablies par la reine Brunehaut, et dont on retrouve des vestiges dans nos forêts. La terre de Saint-Dizier restait une seigneurie à part. Le 9 août 1457, Isabelle de Nancy, veuve de Henry de Lyoncourt, vendit au duc Jean II, le village, ban et finage de Saint-Dizier-lès-Nancy, moyennant la somme de 2,000 vieux florins, pour sûreté de laquelle, ce duc lui engagea la moitié de la ville, terre et seigneurie de Grand-Bouxières sous Amance, appartenances et dépendances. Mais le 25 janvier

dederat Duci Lotharingorum Mosellanicorum castrum suum de Nanceio, Villam subter illud constructam, et appenditias earum, in escabium castri et Castellani Roseriæ salinitæ, curtis Leonis Comitis, Banni Medii castri et Essonis-Villæ, reservavitque sibi senescalchum et posteris suis nomen de Nanceio. (Calmet, Hist. de Lorraine, 1728, tome 1, p. 1105).

(1) Monastère de femmes fondé en 936, par Saint-Gauzelin, évêque de Toul, à une lieue de Nancy ; les dames de ce chapitre, supprimé en 1792, devaient faire preuve de noblesse d'ancienne chevalerie.

1481, cet engagement fut racheté des héritiers d'Isabelle, moyennant 1500 vieux florins du Rhin, par Hardouin de la Jaille, chambellan du duc Jean, qui lui en avait accordé la faculté. Au XVIe siècle, malgré l'accroissement de Nancy, Saint-Dizier formait toujours une bourgade, ayant son administration municipale, un hôpital, des fontaines et des pavés. *Saint-Dizier ancien* comprenait la partie de Boudonville dans la colline, *la ville de Saint-Dizier* celle de la plaine; *le faubourg Saint-Dizier* les habitations vers la rivière. En 1593, dans les troubles de la Ligue, Charles III, menacé par la France, et se fortifiant dans Nancy, rasa presque en totalité Saint-Dizier, à l'exception de trois maisons ou masures, dans la campagne, qui dotèrent de ce nom le canton en général (1). Les habitants se retirèrent dans la ville-neuve, qu'on traçait à cette époque et où des terrains leur furent assignés dans la principale rue, appelée Saint-Dizier, en raison de toutes ces circonstances.

Insensiblement on revint occuper ses héritages, peu à peu on rebâtit *aux Trois-Maisons* et à Boudonville depuis surtout la démolition définitive des fortifications de Nancy. Le dimanche 28 septembre 1721, on commença à célébrer les offices dans une nouvelle église, construite sur l'emplacement de l'ancienne, sous l'invocation de Saint-Vincent et de Saint-Fiacre, érigée en cure le 18 janvier 1771. Des rues, des jardins, de frais bocages et d'agrestes maisons de campagne couvrent aujourd'hui cet espace appelé le *faubourg des Trois-Maisons* et de *Boudonville*. L'un touche a la ville, l'autre, dans une vallée délicieuse, s'étend jusqu'aux bois voisins, et des rochers environnants, la vue se perd à l'horison, plonge sur Nancy, erre sur le plus magnifique paysage, dont la beauté ne peut ni suffisamment se décrire ni s'oublier. Ce coup-d'œil est surtout admirable du haut de la côte

(1) En 1632, Charles IV fit encore démolir une partie de ce faubourg, dont jusqu'en 1723, il ne resta debout que l'hôtellerie *à la poule qui boit;* toujours subsistant près du pont sur le ruisseau; les seigneurs de la cour de Léopold allaient souvent s'y divertir.

Sainte-Catherine, *à la Croix-Gagnée*, par corruption de ***Didier le Gamnié***, dont le nom se trouve au bas de cette inscription tracée sur le montant de la pierre :

Passans, voyez ce sainct signe admirable,
Où Christ souffrit passion merveillable,
Cruelle mort, cloué par pieds et mains,
Pour rachapter et sauluer les humains;
Et pour donner à dévotion lustre,
En ce dict lieu, très-puissant, très-illustre,
Très-reuerend père en Dieu cardinal
De Honufrien (1), *nommé en général,*
Très-vertueux cardinal de Lorraine,
A relaxé cent jours d'endurer peine,
En purgatoire à ceulx qui passeront,
Par cy-deuant, et humblement diront
La Pate Noste *et l'*Ave Maria,
Ce sont cent jours de pardon qu'il y a.

La Croix-Gagnée, érigée en 1525, en mémoire des victoires remportées par le duc Antoine sur les protestants, est un lieu de pélerinage très-fréquenté de la population de Nancy. Le bois Sainte-Catherine, contenant 544 arpents 7 hommées, appartenait à la ville. On y exploitait, au XVIIe siècle, une carrière de marbre rouge veiné, ouverte de nouveau en 1825, mais sans succès fructueux.

Prieuré de Notre-Dame. — Ce prieuré, le plus ancien de notre ville, avait été fondé en 1110 par Thierry-le-Vaillant. Il dépendait de l'abbaye de Molême, diocèse de Langres. La cure de Saint-Dizier, première paroisse de Nancy, y fut réunie en 1212, par cession du chapitre de Bouxières. De 1427 à 1430, une guerre violente s'émut entre la ville de Metz et Charles II, au sujet de droits que le duc de Lorraine prétendait percevoir

(1) Jean de Lorraine, fils de René II, cardinal du titre de Saint-Honufre.

sur une hotte de pommes cueillies, sans payer, par l'abbé de Saint-Martin. Dans le cours des hostilités, le bourg et l'abbaye de ce nom furent détruits, et le corps de Saint-Sigisbert, roi d'Austrasie, enlevé et déposé dans l'église du prieuré de Notre-Dame.

Au XIVe siècle, Saint-Epvre ayant été bâti et substitué à Notre-Dame, le prieur conserva toujours les prérogatives de curé primitif (1). La nouvelle paroisse, desservie par un vicaire, n'avait pas de cimetière, et si on devait inhumer dans son église, il fallait la permission du prieur pour ouvrir la terre sainte. C'était au prieuré que l'évêque adressait les huiles saintes, et c'est là que le vicaire allait les chercher; ce dernier pasteur n'avait pas la faculté de mettre un tronc dans son église; son marguillier, à genoux, prêtait serment au prieur; nul mariage ne pouvait se célébrer hors du prieuré sans son autorisation (1).

L'église de Notre-Dame servit à l'une des trois cures de Nancy, créées en 1593, et redevint une nouvelle paroisse desservie par des Oratoriens, de 1618 à 1792, époque à laquelle les édifices et la maison de ces religieux, qui étaient proches, furent vendus et démolis. L'antique structure de Notre-Dame, enlaidie par une grossière tour assez moderne, n'offrait rien de remarquable. Diverses familles du pays y avaient choisi leur dernier lieu de repos. On y retrouva les cœurs de Marie Leveneur, femme de Paul, comte de Salm; de Christine de Salm, leur fille et celui de son époux, François II, duc de Lorraine, et qui furent dé-

(1) Même après l'union du prieuré de Notre-Dame au chapitre de Saint-Georges en 1340, cet acte porte : « qu'aux processions générales le prieur tenait lieu de patron ; qu'on les commençait en s'assemblant dans l'église indiquée, et qu'on les finissait en y retournant. Qu'arrivé là, le chapitre de Saint-Georges retournait en son église, mais que le curé de la paroisse, au lieu de retourner dans la sienne, reconduisait le prieur au prieuré, devoir que le roi de Pologne a ordonné qui fut continué à la Primatiale, comme représentant le prieur de Notre-Dame. » *Mémoires sur les cures de Nancy*.

(1) Mémoire sur les cures de Nancy, 1776.

posés en 1826, dans le caveau ducal. Autour de son enceinte, était le cimetière *du terreau*, donné par le duc Thierry en 1115, servant à la fois aux habitants de Nancy et à ceux de Saint-Dizier, devenu faubourg; en creusant devant le portail, en 1760, on y découvrit quantité d'ossements. On le remplaça par un autre lieu de sépulture commune au même endroit, mais plus bas. Supprimé en 1738, avec tous ceux dans l'intérieur de la ville, il a donné au quartier voisin le triste nom de *rue des morts*, assez bien justifié du reste par son vilain aspect. *La chapelle Saint-Jacques* était au milieu; Georges Desmoynes, receveur général de la Lorraine, l'avait fondée en 1535, et il y fut inhumé le 26 mai 1539. Jean de la Ralde, exempt des gardes du corps de Léopold, et colonel à brevet dans ses troupes, décédé le 7 août 1748, avait légué une somme de 24,000 livres pour une école publique pour cent enfants pauvres de cette paroisse. En 1617, le marché au pain, pour la Ville-Vieille, était établi sur la place Notre-Dame et devant l'Hôtel-de-Ville pour Nancy la neuve.

Hôtel de Clairlieu. — Saint-Bernard a donné son nom à l'ordre de Citeaux, dont il a fait l'ornement et la gloire au XIIe siècle. En 1133, étant à la cour de Lorraine, il ramena de ses égarements la duchesse Adélaïde de Querfurt, femme de Simon Ier, laquelle ensuite prit le voile dans l'abbaye du Tart. Ce fut là sans doute, les motifs d'affection singulière de Mathieu Ier, son fils, pour les Bernardins. Non content de leur avoir fondé le monastère de Clairlieu, dans la forêt de Heys, près de Nancy, de leur abandonner les moulins de cette ville, il prit leur habit, vécut, mourut au milieu d'eux et fut inhumé au chœur de leur église. Par son testament, ce duc légua encore aux frères *sa vigne de Nancy*. Faut-il entendre ici sa maison des champs, près de sa capitale, ou quelque autre dépendance de son château, dont les dames Prêcheresses eurent une portion sous Ferry III (1)?

(1) Dans l'acte de renonciation, le 13 juin 1593, du chapitre de Saint-Georges, à l'union de la cure de Nancy, qui avait été faite audit chapitre en 1343, il est dit

Toujours est-il, que dans l'emplacement d'un *antiquum palatium* qui, du château de Nancy s'étendait au midi jusqu'au delà de la rue de la Monnaie, les Bernardins de Clairlieu possédaient encore en 1790 l'hôtel de ce nom, situé à l'angle de la rue actuelle du *Bon Pays*.

Ce point intéresse autant l'histoire de la typographie lorraine que nos annales. En 1606, les Bernardins de Clairlieu eurent la fantaisie d'exercer l'art de l'imprimerie dans leur monastère, pour venger probablement leur ordre du reproche qu'on lui adressait généralement, de négliger un peu trop les sciences cléricales pour celles culinaires. Il en sortit divers livres et opuscules fort recherchés, surtout des bibliophiles lorrains, autant par leur contenu que par leur belle et bonne exécution. Le premier ouvrage que ces moines mirent en lumière, fut, comme de raison, *la vie et les miracles de Saint-Bernard*, 1606, petit in-8°. On a d'eux, outre plusieurs petits livrets, une relation de l'entrée solennelle, à Nancy, en 1608, de Marie de Gonzague, femme de Henri II, et principalement le discours de la pompe funèbre de Charles III, publié en 1609. L'année suivante, on conjecture que les Bernardins cédèrent leur matériel et un local dans leur hôtel à Nancy, à Jean Savine, praticien auparavant à leurs gages, et qui finit par y travailler pour son propre compte. On a de lui, portant au titre cette souscription : *de l'hôtel de Clerlieu-lez-Nancy*, une autre relation de ce qui devait s'observer à l'entrée de Henri II, à son avènement, si ce bon prince, dans la vue d'épargner d'assez fortes dépenses à ses sujets, ne s'y était débonnairement refusé. Jean Savine faisait encore paraître en 1614, au même lieu, *le Traité des saints pèlerinages*. Ajoutons à ces précieux détails, puisés en grande partie dans les excellentes recherches bibliographiques et critiques de M. Beaupré,

à l'article 15 « que *les vignes princières*, appelées vulgairement la Côte des Chanoines, contenant environ vingt journeaux, ne payeront dixmes à autres qu'aux chanoines. C'est là peut-être la vigne du duc Mathieu Ier. La côte des Chanoines, qui produit d'excellent vin, conserve toujours ce nom.

sur l'imprimerie en Lorraine, que les Guttemberg, Faust et Schœffer, eurent toujours à Nancy de dignes successeurs, dont nous aurons occasion, à leur époque, de citer les laborieux efforts.

Hôpital de Nancy ou de Saint-Julien. — Le cartulaire de Molème, nous apprend le père Benoit Picard, portait que Mathieu I donna l'*hôpital de Nancy* à cette abbaye, qui avait déjà le prieuré de Notre-Dame. Le duc Jean Ier lui assigna dans son testament « *vingt petits florins viefs de boin or et de juste pois* ». Il était situé dans la grand'rue, près de la fontaine, et n'avait pas été fondé totalement à ce qu'il parait, en 1335, par Jean Vernier, prêtre, un de ses bienfaiteurs, comme on l'a généralement avancé (1), puisque nous trouvons dans les archives départementales une vente faite le 29 novembre 1313, par Henrion Colin de Landre, demeurant au faubourg de la porte Saint-Nicolas de Nancy, et sa femme, au profit de l'hôpital Saint-Julien de Nancy, de douze gros de cens qu'ils promettent payer audit hôpital aux termes de Saint-Jean et Noël, chacun an, sur leur maison dudit faubourg, en payant aussi neuf gros d'anciens cens.

Sa position étant insalubre, Charles III le transporta, en 1588, au faubourg Saint-Dizier, tandis qu'on élevait dans les champs les nouveaux bâtiments qu'il lui destinait et qui furent compris ensuite dans l'enceinte de la Ville-Neuve. Ce prince, pour subvenir aux charges de cet établissement, ordonna le 8 mai 1589, que le meilleur habit laissé à l'heure de son décès par chaque habitant de Nancy et de Saint-Dizier, y compris les passants étrangers, seraient délivrés à l'hôpital. De plus, il ajouta en 1590, 50 résaux de blé à prendre annuellement sur ses greniers.

(1) A la vérité, l'acte de fondation se trouve rapporté dans Lionnois, mais on peut inférer des termes mêmes que ce pouvait être un annexe de l'établissement principal, destiné seulement aux habitants, tandis que l'œuvre de Jean-Vernier a surtout en vue les malades passants et étrangers, privés auparavant de secours de ce genre.

Henry II, pour éteindre la mendicité dans la ville, partagea la direction de Saint-Julien entre le Conseil de ville et ses administrateurs ordinaires. En 1631, Charles IV rétablit aussi, dans ce but, *une aumône générale* à Nancy, c'est-à-dire une collecte annuelle, prélevée sur les gens de toutes qualités, y ajouta l'octroi sur le vin et la bière, et unit à cette maison celle de Saint-Charles, qu'il venait de fonder en partie, pour y élever 300 pauvres enfants mâles. Stanislas bâtit une belle façade sur la rue Saint-Julien en 1747, en y établissant des orphelins. Cet hospice ne servait plus aux malades; les deux extrêmes de la ville s'y trouvaient renfermés, dit Durival, l'enfance et les vieillards des deux sexes.

Cette anomalie n'existe plus, l'hospice Saint-Julien est exclusivement réservé à l'âge caduc, mais sa position malsaine et enfoncée qui, déjà au XVIIIe siècle faisait désirer son transfert ailleurs, le rend de plus en plus nécessaire. Cimetière d'abord, son jardin, beaucoup plus considérable autrefois, est restreint aujourd'hui au sol de l'ancienne rue Saint-Julien. Un simple mur longe cette étendue entre la magnifique place Stanislas et le majestueux portail de la Primatiale. Cette insalubrité et ce coup-d'œil devraient enfin engager à songer aux moyens d'y remédier.

MALADRERIE DE NANCY. — Les guerres des croisades, auxquelles la plupart de nos ducs prirent part, firent connaître en Europe, ou multiplièrent tellement la lèpre, que pendant plusieurs siècles ce fut l'objet de l'attention sévère des gouvernements. Les malheureux atteints de cette horrible maladie, étaient légalement séquestrés du reste de la société, et sous le nom de *bons malades* ou *bons hommes*, renfermés chacun séparément dans une cellule de la *Maladrerie*. Il en existait une sur le territoire de Nancy, dans les champs, bien éloignée de son enceinte, sur le ruisseau de la Madeleine, qui coupe aujourd'hui le faubourg Saint-Pierre en deux; on l'appelait la *Magdeleine devant Nancy*, pour la distinguer de celle du même nom établie à quelque distance du bourg de Saint-Nicolas, dont les foires étaient si fré-

quentées par toutes sortes de nations. Au mois de mai 1312, vigile de l'invention Ste-Croix, le duc Thiébaut II confia aux Dames Prêcheresses le soin des lépreux, ce qui leur fut confirmé par Ferry IV, son fils. Cette léproserie, avec ses dépendances, ayant été supprimée, les religieuses en firent dans la suite un gagnage d'un revenu annuel en 1790, de 1509 livres 1 sol, cours de Lorraine. Il y avait un moulin alimenté par le ruisseau de l'étang Saint-Jean, détourné pour l'alimentation des fossés des remparts en 1627.

Cet établissement existait encore en 1623, car à la date du 28 décembre de cette année, il y a un arrêté du Conseil de ville portant que la femme de Nicolas Bagard, charretier, demeurant à Nancy la Neuve, sera conduite par un sergent de ville à Toul, « pour estre appliquée à l'examen de l'épreuue pour scauoir si elle est entachée de lèpre et ce aux frais de la dicte ville, attendu que elle est pauure et necessiteuse, au rapport du sieur Colpel, commis à cet effect. »

Le même jour, les Dames Prêcheresses furent invitées à fournir à cette femme reconnue lépreuse une chambre; la ville lui donnant « un manteau, une escuelle et pourvoyant à ses nécessités. »

Autre ordonnance du 2 avril 1562; les lépreux alors existants dans la Madeleine-les-Nancy, natifs ou étrangers, seront leur vie durant, participants des « *aulmosnes et pourchas quilz font le dimanche, mardy et vendredy* de chaque semaine, comme l'on a accoustumé de faire et les autres forains le jeudi.... » mais il fut expressément déclaré qu'à l'avenir on n'admettrait aucuns bons malades deforains à cette participation, à moins de permission positive du prince.

En 1621, ces religieuses demandèrent de recevoir des lépreux autres que ceux de la ville et banlieue, ce qui leur fut accordé, sous condition que ceux-ci ne jouiraient pas des priviléges des bons malades entretenus aux frais de la communauté des habitants.

En 1603, on comptait encore 16 cellules dans la maladrerie de Nancy, et on voit, par les lettres patentes de Charles III, à cet

égard, le 8 août de cette année, comme par une donation de 12 résaux de blé « en aulmosne comme de coutume », par Henry II, que ce fléau n'avait pas encore disparu de la ville et du pays.

Il paraît par la requête suivante que les secours s'appliquaient de préférence aux regnicoles au dommage des lépreux étrangers, car ceux-ci présentèrent en ces termes leurs doléances à son altesse en 1626.

« Remonstrent très-humblement en toute humilité les pauures bons malades de la Magdeleine deuant Nancy, que de tous temps ilz ont heu la liberté d'aller par la ville dudit Nancy, demander et quester l'aulmosne par chacune sepmaine et aux jours accoustumez, suiuant le pouuoir qu'ilz en ont en suitte du noble arrest de vostre altesse, en date du huictième d'aoust 1603, cy joinct en coppie. A la jouissance duquel arrest, ilz sont troublez et empeschez par les sieurs du Conseil de la ville de Nancy, ainsy que ja cy-deuant ilz ont remonstré par requeste, laquelle leur ayant été renuoyée, ont depuis accordé de donner par chacune sepmaine, cinq francs, lesquels se distribuent à cinq lépreux d'entre eulx qui sont de la ville ou lieux circonuoisins. Les aultres en semblable nombre de cinq, demeurent frustrés de questes et d'aulmosnes pour s'entretenir, tant de nourriture que d'autres choses nécessaires à leur pauureté. Et d'aultant, Monseigneur, que lesdits pauures affligez sont en grande extremitez et misère, et qu'ilz sont ung chacun d'eux en assez bon nombre en leurs maisons où il leur conuient avoir du pain et autres choses nécessaires, ilz sont contraincts a recourir vers les benignes graces de vostre Altesse et le supplier très-humblement et en l'honneur de Dieu, qu'il leur plaise, ce que dessus entendu et considéré et suiuant la liberté et jouissance qu'ilz ont de tous temps (comme dict est) en suitte dudict noble deppart, d'aller quester leur vie, ordonner et commander bien expressément qu'ilz jouiront de leurs priuiléges d'aller parmy Nancy, quester l'aulmosne aux jours accoutusmez ou qu'il leur sera donné moyen de viure, ainsy comme ont les cinq des leurs cy dessus déclarez. Sy prieront Dieu tous ensembles pour la santé et prosperité de vostre Altesse. »

Sur le double renvoi à la chambre du Conseil de ville de Nancy, il fut « arresté qu'à la diligence des commis de ville il serait procédé à la reconnaissance des bons malades étrangers pour user ensuite ce que de raison. » Le 21 novembre 1616, on en trouvait quatre à la maladrerie de la Madeleine, savoir : *Jaquotte Grandjean, Françoise Feudez, Barbelieu Preuost, et François Fournier.* (*Archives de Nancy*).

On voit communément dans les livres d'heures, les bréviaires et missels du commencement de l'imprimerie : *la manière de recepuoir le ladre et mettre hors du siècle et rendre en sa borde.* Le jour choisi pour le recevoir, il se rendait à l'église, où assistait le peuple prévenu le dimanche précédent, au prône, de venir prier pour le malade. On chantait la messe des morts et le lépreux était couvert d'une espèce de linceuil comme au jour des trépassés ; il n'allait pas à l'offrande, mais les autres y allaient pour lui. Après l'office, le curé prenant avec une pelle de la terre du cimetière, lui en mettait trois fois sur la tête, disant : Mon ami, ceci est un signe de votre mort quant au monde, ayez donc patience.

Après, le curé avec la croix et l'eau bénite le conduisait processionnellement à sa *borde* ou cellule, sur le seuil de laquelle il lui tenait ce discours : Demeurez ici dorénavant en paix, servant Dieu avec dévotion ; ne vous affligez point malgré votre misère, car vous aurez toujours bonne part aux prières de l'église ; demandez au Seigneur la force de supporter patiemment vos souffrances, et en faisant ainsi, vous accomplirez votre purgatoire ici-bas et mériterez le paradis.

Il lui commandait ensuite : de ne jamais entrer en aucune autre maison qu'en sa *borde*, de ne coucher en aucun autre lieu de nuit, ni de mettre les pieds dans un moulin ; de ne s'approcher ni des puits ni des fontaines ; son jugement ne serait plus reçu en justice, toute église lui est interdite pendant le service divin ; il se mettra au-dessous du vent pour parler à quelqu'un ; et pour demander l'aumône, sonnera sa tartelle *ou crécelle.*

Ne pourra s'éloigner de sa cellule sans avoir revêtu son habit de *bon malade ;* ne boira à aucun autre vaisseau qu'au sien, et se

servira d'ustensiles de verre s'il vient à puiser dans les puits et fontaines; ne recevra de main à la main les aumônes, mais aura devant sa maladrerie, une écuelle fichée sur une petite croix de bois; il mettra ses gants pour traverser un pont ou tout autre objet avec appui; ne peut s'absenter de manière à ne pas retourner coucher le soir dans la léproserie, sans la permission du curé du lieu, et même avec cette licence, il doit avoir l'autorisation écrite de son pasteur ou de ses supérieurs. Le curé lui donnait sa bénédiction et laissait ensuite le malheureux dans cette situation poignante, dont M. de Maistre a tracé un tableau si dramatique, dans *le Lépreux de la vallée d'Aoste.*

Voici le complément de ces coutumes singulières au sujet d'un nommé Jean Blin, habitant du village de Saint-Dizier, en 1548. Jean Blin ayant été renfermé dans la maladrerie de Nancy, en sortit guéri au bout de huit mois, et trouva Jeanne, sa femme, remariée et ses biens vendus. L'évêque de Toul prétendait de son côté que sa permission eût été nécessaire. L'affaire portée aux assises, il fut jugé que Jeanne était bien et dûment mariée en secondes noces, attendu qu'elle prouvait qu'avant de prendre un second mari, elle avait délivré à Jean Blin, en sa maladrerie, un linceuil blanc, deux chaises de bois, un pot de fer, une aiguière d'étain et un petit chaudron, tandis que par la loi, on ne devait fournir qu'un linceuil, les autres ustensiles de ménage n'étant qu'à sa volonté.

Jean Blin réclamait sa part de communauté d'une maison et jardin qu'il avait acheté pendant son union avec Jeanne; mais il fut décidé, que ladreux conduit en ladrerie à l'assistance de son pasteur, avec porteurs de croix, de torches des morts et au son de cloche tintante, était réputé mort et mis en terre; que sa femme, veuve et relicte, avait droit à tout bien qu'elle aurait eu, si celui-ci fut mort dans son lit.

Il fut répliqué, qu'encore que Jean Blin eût été conduit avec prières et cérémonies de mort en la maladrerie, cependant avait-on péché en quelque forme, puisqu'on ne lui avait point

fourni, comme le prescrivait la loi, des castagnettes et des gants, mais seulement sa bouteille et écuelle de bois.

Il fut redit : que castagnettes et paires de gants étaient choses que devaient parfournir messieurs les bourgeois de Saint-Dizier, que s'il advenait effet quelconque en succession qui ne serait directe, il ne pourrait hériter. On ajouta même, que l'évêque de Toul n'avait pas le droit d'empêcher la validité de ce second mariage, parce que les meubles et ustensiles laissés par le lépreux à sa mort, appartenaient entièrement à son curé, pour le droit de son église.

On nous saura gré, sans doute, de citer à l'appui de ce qui précède, l'extrait suivant des anciens droits et priviléges de la ville de Saint-Avold :

« Si par permission de Dieu, il se trouue gens mariés, domiciliés en ceste ville, qui tost ou tard se trouuent entachés de la lèpre, et que dans le moment que l'on en aura connaissance, fut homme ou femme, *il est de droit commun en ce lieu*, que la justice fasse séparer de la femme, ou la femme de son mari, et de toutes autres personnes de ce lieu tels lépreux, et les faire conduire dans un lieu ou maison, hors de la ville, qui leur sera bâtie par les bourgeois de ce lieu; et seront conduits par un prestre auec la croix mortuaire et torches allumées, au son des cloches, avec pareilles cérémonies comme si l'on allait conduire un mort en terre; et auant de le mener dehors, lesdits bourgeois sont attenus lui fournir *une crosse, une castagnette, une bouteille et escuelle de bois, et une paire de gants*; après quoi, l'on le conduira comme il est, hors la ville.

Les autres dispositions sont rappelées dans le procès de Jean Blin; nous trouvons encore en cas de mariage de la femme : « que si ledit lepreux prétendoit en outre au-delà de ce que sa femme lui est attenu donner, et qu'à cet effect, il la citât en justice, il ne doit nonobstant auoir rien de plus, quoiqu'ils ayent eu enfants. »

MOULINS DE NANCY. — Aux assises de Nancy, le 19 avril 1574, l'abbé de Notre-Dame de Clairlieu, au nom de sa communauté,

exposa que le droit de banalité sur plusieurs moulins de la chatellenie de Nancy et d'Amance lui appartenait, notamment les Grands-Moulins situés sur la Meurthe, où les habitants de Nancy, de Malzéville et d'autres villages, étaient tenus et avaient coutume *de haute possession*, de porter leurs grains pour moudre et non ailleurs, le tout en vertu *de certains bons et valables titres d'échange, accord, transaction et appointement, fait et passé au profit de la dite église en l'an* 1258, *par le duc Ferry, duc de Lorraine et confirmé par le duc Jean, fils du roy de Jérusalem, en* 1452. Que néanmoins ceux ci s'exemptant de la banalité, préféraient les Grands-Moulins de Tomblaine, bâtis environ trente ans auparavant. Au grand préjudice des religieux, et contre la teneur de leurs lettres de privilége dont ils réclament l'exécution, aux termes des anciennes ordonnances des ducs de Lorraine en leur faveur. Mais l'affaire portée, après plusieurs remises, aux assises du 8 septembre 1578, il y eut sentence *de départ de Court*, au profit des habitants.

Peu de temps après, les Grands Moulins ayant été cédés au duc, les bourgeois se plaignirent que sous prétexte de l'ancienne servitude, le fermier leur faisait éprouver de tels préjudices, qu'il fallait ajouter un bichet par résal pour en retirer la quantité ordinairement obtenue dans les autres moulins. Le droit de mouture était fixé au 24e par sac, c'est encore généralement le même usage de nos jours, et à cette occasion on se rappelle que les meuniers et leurs valets avaient pris *le bon larron* pour patron.

Sur les entrefaites, les boulangers et pâtissiers de Nancy exposèrent au conseil ducal, qu'attendu le peu de relâche des tournants et l'affluence aux Grands-Moulins, la farine se brûlait, s'échauffait et était noire. Sur d'autres plaintes, tant du fermier que des bourgeois, ces derniers demandant surtout le rétablissement de la chambre avec cheminée, destinée de temps immémorial, à ceux qui venaient surveiller la mouture de leurs grains, il fut arrêté que chaque année, des commissaires de la cour des comptes iraient de trois mois en trois mois visiter cet établissement et s'assurer de son bon état.

Le 15 novembre 1630, tous les moulins existants à Nancy furent de nouveau adjugés, pour 6 ans et 6 mois, à Abraham Olry, moyennant 692 résaux de blé chaque année (1). Entre autres dispositions réglementaires, le fermier devait avoir un nombre assez suffisant de charrettes pour le service des deux villes de Nancy, du val de Saint-Dizier, Malzéville, Essey et la seigneurie du sieur de la Forge; l'entretien des bâtiments à sa charge, sauf les vilains fondoirs et la vanne, que le duc devait maintenir et réparer. Pour obvier à un précédent monopole, les habitants étaient libres de porter leurs grains comme bon leur semblait, aux moulins de *Saint-Thiébaut*, *Harraucourt*, *de Venise et de Boudonville*.

Ces trois derniers n'existent plus. L'un était situé au bas de la rue du Moulin, au centre de la Ville-Vieille; l'autre, dit aussi *de la Madelaine*, auprès du Crône. Le 12 avril 1627, Nicole de Louppy, veuve de Philippe Fournier, receveur et cellerier de Nancy, vendit au duc de Lorraine, qui les démolit, les moulins *de la Madelaine et de Venise*, pour la somme de cinquante mille francs, le moulin de Boudonville a reçu une autre destination.

Le 19 avril 1809, le préfet Riouffe demanda des renseignements sur le mode d'usage, dans la commune de Nancy, pour payer la mouture et les moyens d'établir une ordonnance pour cet objet; on répondit que l'usage immémorial était de prendre, pour droit de mouture, le 24e du grain à moudre, et que les anciens réglements offraient des moyens suffisants de répression.

Le 26 mai 1815, le sous-préfet de Nancy soumit à l'administration municipale les questions suivantes : *Combien existe-t-il de moulins sur le territoire de la ville? Quelle quantité peuvent-ils moudre par jour? Quelle quantité peuvent-ils moudre pour un service public après les besoins des habitants?*

(1) Le 26 avril 1620, le duc Henri II avait accordé à Claude Desruet (le présomptueux rival de Callot) et à ses descendants, 100 résaux de blé par an, sur les Grands-Moulins de Nancy. Donation confirmée par Charles IV en 1641, et qui prouve une fois de plus, qu'en matière d'impôts on pouvait justement appliquer, à nos anciens princes, le *sic vos non vobis* de Virgile.

Le 12 juin 1815, le maire déclara qu'il y avait 5 moulins à un ou plusieurs tournants; les *Grands-Moulins*, divisés en deux parties ayant 10 *tournants;* celui de l'ancienne *Poudrerie* 3; celui de *Saint-Thiébaut* 2 (1); celui de *Boudonville* 1.

Les *Grands-Moulins,* quand les eaux sont abondantes, peuvent moudre 30 hectolitres par jour et par tournant, 20 seulement quand elles sont basses, produit moyen...... 25

Ce qui fait pour les 10 tournants.................. 250

La *Poudrerie*............................ 25

mais attendu que les Grands-Moulins ont le droit de prendre toutes les eaux en cas de baisse et de faire chômer la Poudrerie, on peut évaluer cette stagnation à deux ou trois mois par an, et réduire le produit journalier de ce moulin à.................. 60

Le *moulin de Saint-Thiébaut,* 40 hectolitres; mais comme il manque souvent d'eau, on peut évaluer le chômage à 4 ou 5 mois par an, et sa mouture à 12 hectolitres par jour.......................... 24

Le moulin de Boudonville.................... 10

Total.................... 344 hect.

On pourrait y moudre pour un service public, après les besoins des habitants et par jour

Les Grands-Moulins.......................... 60

La Poudrerie............................ 15

Saint-Thiébaut........................... 10

Boudonville............................. 5

Total................. 90

En observant que cette quantité pourrait être augmentée ou diminuée dans les grandes eaux et diminuée d'un tiers dans les temps de sécheresse.

Aujourd'hui, ces ressources seraient plus étendues encore,

(1) Il avait anciennement trois tournants. Le moulin de la Poudrerie sauta encore le 20 septembre 1794, et sa destination fut alors changée définitivement.

par la perfection des systèmes et la création d'un nouvel établissement sur une grande échelle. Il existe aux alentours un lavoir public et considérable. Le pittoresque canton des moulins de Nancy, aux abords riants et animés, jadis des cloaques dangereux, défie les poètes et les artistes par la magnifique chute de la Meurthe sur la vanne, et ces lieux séduisants sont fréquentés dans la belle saison par de nombreux visiteurs, dont plusieurs, sans doute, ne sont pas insensibles aussi aux séductions particulières des agrestes guinguettes voisines.

Les Grands-Moulins de Nancy et celui de Saint-Thiébaut, propriétés domaniales, furent aliénés durant la révolution. Le 18 septembre 1796, la commune réclama vivement près l'administration centrale du département, et le ministre des finances, en se fondant sur l'usage immémorial de la police sévère et nécessaire de ces établissements, attribuée à l'administration municipale de Nancy. Ces griefs étaient justes, et n'auraient dû jamais être entièrement perdus de vue.

DE SIMON II A THIÉBAUT Ier.

1176 — 1220.

Simon II, confirmant en 1176 les biens et priviléges de l'abbaye de Beaupré, déclare qu'il tient ses droits au trône autant du choix et de l'aveu de la noblesse lorraine que par sa naissance. On verra, en son lieu, que tous nos ducs, en vertu de réserves faites aux temps primitifs de l'investiture, ont été obligés de faire des déclarations semblables, au moins quant à la forme. Ce prince permit à Pierre de Brixey, évêque de Toul, de rétablir les fortifications de Liverdun, ce qui lui avait été refusé jusqu'alors, dans la crainte de porter préjudice au château de Nancy. Il avait projeté de réunir en code les lois du pays, mais la chevalerie craignant pour son autorité, s'y opposa. Sur la fin de sa vie, Simon II se retira dans l'abbaye de Stulzbronn et y mourut en 1207, après

avoir volontairement abdiqué en faveur de *Ferry de Bitche*, son frère, qui ne lui survécut guère.

Ferri II, neveu de Simon et fils de Ferry de Bitche, leur succéda dès leur vivant, en 1205. Grand guerrier, il s'attira l'amitié des rois de France et des empereurs d'Allemagne, se croisa contre les Albigeois en 1209, secourut Frédéric II contre Othon IV, son compétiteur, assiégea et prit d'assaut la ville de Haguenau. Il mourut à Nancy, le 10 octobre 1213, et fut enseveli à Stulzbronn, entre son oncle et son père.

Thiébaut Iᵉʳ, surnommé le Bel, se trouva à la bataille de Bouvines le 27 juillet 1214, sous les étendards d'Othon, défait entièrement par Philippe-Auguste. Le duc de Lorraine s'étant ensuite avancé en Alsace, l'empereur Frédéric I, irrité, marcha contre lui à la tête d'une armée considérable, que grossissaient les troupes de Henri, comte de Bar, et de Blanche, comtesse de Champagne, ses ennemis déclarés. Thiébaut, forcé dans Amance, fut jeté dans la tour de cette forteresse, et n'en sortit qu'à des conditions onéreuses, au mois de juin 1218. Attiré à Virtzbourg, dans l'espoir d'obtenir quelque adoucissement, on le retint prisonnier. Rendu à la liberté, Frédéric le fit suivre par une courtisanne qui l'empoisonna, et il languit jusqu'à sa mort, arrivée à Nancy, en 1220, à la fleur de l'âge.

Suite de l'histoire de Nancy. — Les ducs de Lorraine continuent d'affectionner le séjour du château de Nancy, ils y tenaient même leur cour, et il est probable que dès Simon II, leur présence avait fait accroitre les habitations d'alentour au point de former un commencement de ville, qui offrait déjà des ressources. En 1206, Ferry Iᵉʳ y célébra, avec beaucoup d'éclat, le mariage de son fils Thiébaut Iᵉʳ, où assista l'empereur Philippe II, qui accorda à ce prince le titre de vicaire de l'empire. Le palais ducal s'était étendu jusque vers la place des Dames Prêcheresses, dite alors *place du Chatel*, comprenant à peu près l'enceinte de Nancy proprement dit. C'était une sorte de place d'armes qui était loin d'être sans importance, puisqu'en 1218 Thiébaut Iᵉʳ,

fuyant devant les forces trop considérables de Frédéric I, et craignant que l'empereur ne s'y établit, détacha d'Amance le capitaine *Simon*, avec un certain nombre de soudards pour brûler Nancy. « Ledit capitaine Simon, nous apprend un témoin contemporain, Errard, valet de chambre de Thiébaut lui-même, s'acquitta par trop bien de sa mission, et ne resta *maison* que fut entière et que ne fut en flâme dans la *ville*. Aucuns blâmoient Monseignor et n'auoient pas tort, disant que c'estoit à lui folie et malvoyance; et aduint en outre que li capitaine Simon ne put onc rejoindre Amance, mais fut prins à la sortie de Nancei et mis ez prisons. » On ne dit pas si le château tomba au pouvoir des ennemis; au reste ce désastre, au dire de ce même Errard, ne tarda guère à être réparé par le duc, qui fortifia avec soin son chastel, mais de longtemps peut-être, il ne put y avoir à Nancy aucun autre édifice que la demeure ducale. Le prieuré de Notre-Dame resta isolé dans les champs jusqu'en 1330. Dès l'an 1212, sous Ferri I, on voit en Lorraine *les jugements et justice des Baillifs*, c'est-à-dire les officiers du prince chargés de rendre la justice en son nom; Thierry de Lenoncourt était bailli de Nancy en 1261. Simon II ne craignit pas de défendre aux seigneurs lorrains d'armer sans sa permission. Nous dirons aussi pour peindre cette époque, qu'aucun gentilhomme ne pouvait être jugé que par ses pairs. Tout mariage entre un noble et la fille d'un serf était déclaré nul, comme tout marché ou échange fait avec un serf sans la participation de son seigneur.

De Mathieu II a Ferry IV.

1220 — 1328.

Mathieu II mourut à Nancy en 1251, réputé un des plus grands princes de son temps; vaillant, sage, ami de la justice et bienfaisant. En 1230, dans sa guerre avec Henri II, comte de Bar, qui lui disputait le droit d'assigner le champ de duel entre gentilshommes, les troupes du duc, à la bataille de Champigneulles,

près de Nancy, ayant pris tout-à-coup l'épouvante, Mathieu II n'écoutant que son désespoir, se précipita sans casque ni cuirasse au plus fort de la mêlée. Sa perte était imminente, quand un soudard, nommé *Frison*, le couvrit de son corps et donna sa vie pour la sienne, criant à toute l'armée : par Dieu! gardés de verser li sang qu'est là, sang est pur de mon maistre!! Sous son règne, le 12 juin 1232, les tabellions ou notaires « que seront chesi des plus idoines, notables et grands personnaiges », furent créés dans ses états. Un officier de son palais, chargé de rendre la justice, s'étant laissé gagner pour dépouiller un pauvre citadin de son jardin, Mathieu I, après l'avoir fait battre de verges à l'issue de la grand'messe, le bannit et donna sa charge à son fils; mais afin que celui-ci et ses successeurs ne fussent pas tentés d'oublier leurs devoirs, le duc fit peindre des verges et des fouets au-dessus de la porte de la salle d'audience.

Il n'a manqué que des historiens à la vie glorieuse et longue de Ferry III, mort le 13 décembre 1303, à l'âge de 90 ans. C'est le père du *Tiers-État*, dans notre pays. En 1254, les bourgeois de Neufchâteau furent affranchis; Nancy, Lunéville, Saint-Nicolas-de-Port et Gerbéviller mis en 1265 sous la loi de Beaumont en Argonne, charte écrite en 1182 par l'archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, en faveur de la ville de Beaumont qu'il avait fait bâtir, et dans laquelle il voulait attirer des habitants. Ses dispositions étaient tellement sages que partout on s'empressa de les adopter. Les seigneurs lorrains pour se venger de ces mesures libérales qui sapaient leur autorité, se saisirent traitreusement de Ferry III dans une partie de chasse, et à peu de distance de sa capitale, l'enfermèrent dans la tour du château de Maxéville, espérant le contraindre à révoquer ces nouvelles institutions, mais un hasard romanesque procura sa délivrance par le moyen d'un couvreur appelé à réparer le toit de son cachot, et qui en récompense fut anobli et devint, dit-on, chef de la maison Duhautoy.

Instruit par l'exemple de ses prédécesseurs, Thiébaut II s'occupa d'abord de raffermir l'autorité ducale, en défendant qu'au-

cun jugement de la chevalerie ne serait exécutoire qu'autant qu'il serait muni du sceau du prince et approuvé par lui ; que nul seigneur ne pourrait châtier à mort aucun de ses vassaux ou le bannir sans qu'il en ait été référé au duc. Le 18 août 1304, Thiébaut eut une grande part au succès de la journée de Mons-en-Puelle, où Philippe-le-Bel fut vainqueur des Flamands. D'une valeur à toute épreuve, ce prince aimait à reconnaître les actions glorieuses. A la bataille de Courtrai, un soldat français, après s'être dégagé, tuait les ennemis avec leurs propres armes ; le duc le voit, descend de cheval, l'embrasse et lui donne une agraffe de grand prix, qui servait à attacher son armure.

Ferry iv, son fils, hérita de son intrépidité, qui lui valut le surnom de *Luitteur*. Victime de son dévouement au roi de France, il tomba mortellement frappé aux pieds de Philippe-le-Valois, à la bataille de Cassel, en 1328.

LETTRES PATENTES DE FERRY III AFFRANCHISSANT NANCY ET AUTRES LIEUX, LES METTANT SOUS LA LOI DE BEAUMONT.

Je Ferrys, duc de Loheraigne et Marchis, fais scavoir à tous que sy ie aloie en tout ou en partie, dont Dieu me warde, contre les convenances contenues ez lettres que mes tres cher sire Thiebaut, par la grace de Dieu, Roy de Navarre, de Champagne et de Brie, cuens Palatin, a donnees scelléez de son seel, *par ma prière et par ma requeste aux bourgeois de Nancy, aux bourgeois du Port, qu'on dict Sainct-Nicolas, aux bourgeois de Leneville, aux bourgeois de Gerbeviller et aux bourgeois d'Amance, de recongnoissance que ie les ay mis à la loy et à la franchise de Beaumont*, ainsy comme ses lettres qui de ce sont faictes le tesmoignent et les devant dictz bourgeois en fussent plaintifs à Monseignor le Roy devant dict.

Je vueil et oultroy, et lay voulu et oultroyé et requiz au devant dict Roy mon seignor, que il me contraigne ou face contraindre à garder et à tenir les devant dictes convenances, par

le mien prennant, sans meffaire de ce que ie tiens de lui en fief et en hommaiges. C'est à scavoir tous les fiefs que ie tiens de lui, qui sont en mon domaine ou que lon tient de moy et ailleurs, partout où l'on pourroit trouver du mien, et qu'il les puisse saisir et tenir iusques à tant que ie eusse de faict ce que ie y aurois entre pris. Et ainsy en oblige tous mes biens especiamment au devant dudict Roy mon seignor.

Et dureront ces convenances et cest obligement tant comme Sire li Roy devant dict vivra ou ie vivray.

Et en tesmoignaige de véritei, ie en ai donné à mon seignor le Roy devant dict, ces Lettres scellées de mon scel; qui furent faictes et données à Troyes, le grant ieudy devant la résurrection de Nostre Seignor, quant li miliares couroit par mil deux centz et soixante et cinq ans.

(*Cartulaire de Champagne.*)

Ce titre, précieux monument de nos libertés municipales, ne signifie pas que la Lorraine était sujette au comte de Champagne. Si Ferri III donne pour garant de ses promesses le roi Thibault, c'était sans doute une suite des obligations onéreuses auxquelles le duc Thiébaut Ier, fait prisonnier dans Amance, avait été forcé de souscrire, en se reconnaissant, le 1er juin 1218, vassal de la comtesse Blanche de Champagne et de Thibault son fils, pour divers villages sur les confins des deux pays.

Suite de l'histoire de Nancy. — A l'avènement de Mathieu II, la duchesse Agnès de Bar, sa mère, lui fit cession de Nancy et ses dépendances, qui lui avaient été constitués pour douaire, et ce prince, en 1249, lors du mariage de Ferri III, son fils, les donna pour apanage, avec Neufchâteau, Chatenoy, Saint-Nicolas et Varangéville, à Marguerite, sa bru, fille du comte de Bar. Cette résidence princière se transformait en capitale. En 1305, Philippe IV, le Bel, étant venu en Lorraine, se rendit dans cette ville, *où furent*, dit un chroniqueur, *joustes, coursiers et luiteurs, auec grand nombre de menestrels, festes, feux, ornemens et simulacres de guerre, dont fut le roy en grande joye et satis-*

faction. Ce monarque conseilla aussi au duc Thiébaut II, de publier des réglements sur les abus des couvents dont on entrait ou sortait à sa guise, sans que les parents eussent aucune sûreté pour leurs arrangements de famille. En 1323, Thomas de Westauders reconnait que le duc FERRY IV lui a donné une maison et ses appartenances, séante à Nancy, qu'il avait acquis de Louyat de Nancey, dit Frouart; Pariset de Liverdun et Catherine sa femme, à condition que venant à décéder sans enfants, ladite maison retournera au duc.

Il est extrêmement probable qu'avant Ferry III on avait déjà construit un autre palais ducal, au levant de Nancy, du côté de la rivière, dans la position où, depuis, s'étendit définitivement la demeure de nos souverains. En effet, par un acte de l'an 1298, au mois de juin, Ferry III abandonna aux Dames Prêcheresses son vieux palais de Nancy, lequel à partir de l'ancien et primitif château de Nancey, s'était considérablement accru vers la partie orientale. Un manuscrit (1) sur la collégiale de Saint-Georges, fondée par Raoul-le-Vaillant, rapporte que depuis longtemps il y avait dans l'intérieur du palais de ce prince, sur la Carrière, une petite église située au couchant et dédiée à Sainte-Catherine, à cause de la dévotion singulière qu'y portait Catherine de Limbourg, femme de Mathieu II. Cette petite chapelle, soigneusement conservée, fut enclavée ensuite dans l'église de Saint-Georges, érigée en 1339, ce qui tend à démontrer que la chapelle Sainte-Catherine existait avant le palais de Raoul, et qu'avant Ferry III il y avait déjà, vers la Carrière, une demeure ducale quelconque. En ces temps d'alertes et d'entreprises de voisins à voisins, sa situation retranchée, isolée du reste de la ville, les eaux stagnantes qui la défendaient encore au XVIe siècle, déterminèrent, sans contredit, ce changement en sa faveur.

Jean de Sierck, évêque de Toul, confirmant en 1299 la donation de Ferry III, ne donne point encore le nom de ville à Nancy :

(1) *Histoire de la Collégiale de Saint-Georges et de ses Prevots*, malheureusement incomplète. (Bibliothèque de Nancy).

domum suam dictam Palatium ducis, sitam in castro de Nanceio. Nous croyons en trouver les motifs véritables dans la politique du moment, et nous entrerons ici dans des explications nécessaires.

On a parlé de l'introduction de la loi de Beaumont en Lorraine et de l'affranchissement de Nancy vers 1264. Généralement, excepté quelques débris des anciennes *municipes*, de la fin de Rome, le peuple restait plongé dans la servitude, dispersé dans la campagne, attaché à la glèbe, à la merci et la propriété de ses maitres. En vain, au XIIe siècle, le pape Alexandre III avait-il déclaré dans un concile, que tous les chrétiens devaient être libres. Cependant les monastères suivirent de bonne heure cette pente généreuse. On cite, entre autres, Jean, abbé de Saint-Arnoù de Metz, qui, dès l'an 967, affranchit les habitants de Maurville. L'origine des villes, au moyen-âge, date du xe siècle. Henry l'oiseleur (1), empereur d'Allemagne, pour résister aux invasions des Huns, obligea la neuvième partie des campagnards à venir s'établir dans des enceintes bâties sous sa protection immédiate, et leur accorda des priviléges particuliers. Il ordonna de plus que les assemblées publiques s'y tiendraient dorénavant et les fêtes célébrées. Les nouveaux citoyens, devenus sujets de l'Etat, appuyés de l'autorité souveraine, la soutinrent contre les seigneurs, bientôt ne relevèrent que d'elle seule, se choisirent des *mayeurs* ou *maires*, et des *jurés* pour rendre la justice, et sous le nom de *communes*, formèrent un nouveau droit public. Toute commune étant réputée domaine du Roi et partie intégrante de sa couronne, maxime établie par Philippe-Auguste, successeur de Louis VII : *reputabat civitates omnes suas esse, in quibus communiæ essent.*

Ces dispositions étaient trop avantageuses aux princes, pour qu'ils ne s'empressassent pas d'établir partout des communes,

(1) Très-bien nommé *l'oiseleur*, à cause qu'il sçauoit la manière de faire venir au leurre les oiseaux de passage : je veux dire qu'il ne laissoit échapper aucune occasion de s'accroistre. (*Chantereau Lefebvre : Considérations historiques.*)

où venaient se réfugier en foule les serfs de la noblesse. Elle s'en plaignit hautement et amèrement (1): *Sermonem habuit*, rapporte Guibert, qui vivait au XIe siècle, *de execrabilibus Communiis illis, in quibus contra jus et fas violenter servi à Dominorum jure se subtrahunt*. Elle se révolta souvent pour retenir ses esclaves dans ses fers et en particulier contre l'habile Ferry III, qui suivait en cela, et les généreuses impulsions de son cœur et les errements supérieurs de son siècle. En 1392, on exigea de Charles II la promesse de ne plus recevoir en bourgeoisie les sujets de ses vassaux à charge de réciprocité. On trouve en effet, dans les archives départementales, un vidimus (du 1er janvier 1444) des lettres de ce prince, portant: « appointement du discord meu entre les gens de la noblesse d'une part et les officiers de la ville et chaulsie de Rouzières, qui prenoient leurs sujets à bourgeoisie d'aultre part, et deffend auxdits officiers de ne plus receuoir à bourgeoisie les sujets des dits gens de la noblesse et d'église; du 15 septembre 1392, » ces lettres furent confirmées par Jean de Calabre, le 22 novembre 1464, et par Nicolas d'Anjou, son fils. Il est facile d'expliquer par là et le prompt accroissement de Nancy et de juger que pendant un temps assez long le titre de ville qui lui appartenait en réalité, put être dissimulé ou méconnu.

PLACE ET ÉGLISE SAINT-EPVRE. — Les antiques maisons avec arcades qui entouraient son enceinte, font place chaque jour à de plus élégantes constructions. Là, se tenaient le marché et les halles. En 1495, René II y ajouta une fontaine pour servir de poissonnerie. Elle était surmontée de sa statue équestre, en pierre, de petite proportion, renversée en 1792 et assez

(1) Telle est encore aujourd'hui en Russie, la politique des boyards. Le malheureux Louis XVI affranchit en France les derniers serfs, ceux des moines de Saint-Claude dans le Jura, en 1786, et nos dignes religieux, en leur qualité de bénédictins, ne manquèrent pas de produire d'amples et doctes mémoires pour soutenir ce qu'ils appelaient leurs droits, ces attentats contre l'humanité.



PLACE ET EGLISE St EPVRE

(NANCY)

semblable à celle qui l'a remplacé depuis 1826. Son piédestal actuel avait été destiné à un château d'eau projeté par Stanislas, au milieu de l'hémicycle de la Carrière. Entre les sept rues qui aboutissent à la place Saint-Epvre, nous mentionnerons la rue du *Four sacré*, ainsi nommée des fours banaux, devant lesquels chaque nouveau boulanger prêtait serment, en présence de sa corporation.

Par concession et confirmation des ducs Thierry, Simon et Mathieu, le chapitre de Bouxières avait le patronage de la cure de Saint-Dizier, Nancy et Laxou, les deux tiers des oblations, un tiers de la dîme, les deux autres tiers appartenant au prieuré de Notre-Dame; auquel ce patronage fut cédé, avec tous les droits sur l'église Saint-Dizier, moyennant une redevance de quatre résaux de blé et quatre résaux de seigle. En 1229, Garin, évêque de Toul, et l'archidiacre de Port, donnèrent aussi à Notre-Dame l'église elle-même.

Nancy s'accroissant, on y bâtit une succursale, dédiée à Saint-Epvre, dans laquelle on transféra la paroisse de Saint-Dizier, qui se nomma alors *parochialis ecclesia de Nanceio*, tandis qu'auparavant elle était appelée *parochialis ecclesia sancti Desiderii propè Nanceium*. On ne saurait préciser l'époque de la construction de Saint-Epvre; cependant elle parait avoir précédé l'an 1340, car on cite une sentence de l'official, reconnaissant et confirmant en 1322, le patronage du prieuré de Notre-Dame sur la paroisse de Nancy (1).

En 1342, *la vicairie perpétuelle* de Saint-Epvre fut unie au chapitre de Saint-Georges avec un tiers des dîmes et offrandes. Le prieur, conservant son titre de curé primitif et la prééminence sur les chanoines, leur accorda la permission d'avoir un cimetière, mais à condition que les corps seraient portés d'abord en l'église parochiale de Notre-Dame. Tel fut sommairement l'état spirituel de notre ville jusqu'en 1593, où on érigea en cure le vicariat de Saint-Epvre, avec les nouvelles paroisses de Saint-

(1) Mémoires sur les cures de Nancy, 1776, in-4°.

Sébastien, Saint-Roch, Notre-Dame et Laxou. Il n'y avait pas longtemps encore, écrivait en 1788 l'abbé Lionnois, que les habitants de ce dernier village venaient, le dimanche qui précédait les vendanges, annoncer le ban pour le jour fixé devant le portail de Saint-Epvre, comme ayant été leur mère église après Saint-Dizier.

L'irrégularité des rues qui l'avoisinent, atteste assez la confusion bisarre des premières constructions à Nancy, et combien le terrain y était précieux à l'abri de ses forts remparts. Aussi, un auteur du XVe siècle assure-t-il qu'on n'y trouvait pas de populace, et qu'après les seigneurs de la cour, les hôtelleries et les riches boutiques de marchands occupaient le reste. La solide tour quadrangulaire de Saint-Epvre (1) s'élevait majestueusement au milieu, et de son assiette respectable, on a conjecturé qu'elle avait pu être au besoin destinée à servir d'une espèce de retranchement, comme on en voyait ailleurs dans le même genre. Il paraitrait aussi d'après la gravure de la Nanceïde, que des espèces de frontons décoraient le sommet des faces, et qu'eux-mêmes étaient terminés par des clochetons regagnant la flèche principale. C'est tout ce qui subsiste de la construction primitive de l'église, dont la nef fut réparée et augmentée en 1451, par le curé Jehan de Ville, sur la cotisation des bourgeois de Nancy. Sous le porche sont deux statues, dont une *Babylonia meretrix*; « l'art du XVIe siècle, dit M. Grille de Beuzelin, a représenté avec une vérité peu chaste le désordre de la tournure et des traits d'une prostituée. Les exemples de cette figure sont assez rares dans les églises (2). » Nous trouvons dans un compte, la somme

(1) Voir au règne de René II. Le 2 octobre 1722, la chambre informée que l'ardoisier et le plombier de la ville, sans y être autorisés et sous prétexte de restauration, avaient eu l'audace de démolir à la tour de Saint-Epvre et de fondre les quatre vases en plomb et chardons aux armes de la ville qui en ornaient les montants ou angles, leur enjoignit de rétablir dans la quinzaine ces insignes, de remettre les choses en état, ou de faire les réparations arrêtées à 645 francs. Il est probable qu'ils acceptèrent cette dernière condition, car personne n'a fait mention jusqu'ici de ces objets.

(2) Elles viennent dit-on de Saint-Georges et ont remplacé les statues de Saint-

de 6 gros, pour avoir fait nétoyer les images du portail en 1697.

Élu par les habitants de Nancy, le marguillier de Saint-Epvre était obligé de fournir bonne et suffisante caution dans la huitaine, pour assurance au Conseil de ville de la représentation des objets confiés à sa garde. En 1615, Nicolas Clément, comptable de la fabrique, déclare qu'il existe une fondation de 16 pots de vin rouge, faite par divers particuliers de Malzéville, décédés, et ce vin remis au marguillier pour être distribué aux communiants des jours et fêtes de Pâques; que celui-ci le recevant, le conduisait en son particulier, et qu'il convient de rechercher l'origine et les droits de ces cens, afin que la mémoire n'en soit pas perdue. A ce sujet, il est dit en 1640, « que des offrandes faictes par les communiants paroissians et autres *prenants du vin* après la communion du jour de Pasques, ne s'en trouva aucune. » Vers 1696; le sieur de Cedarque, de Malzéville, devait à cause de sa femme, deux pots de vin, le jour du jeudi saint, pour laver les autels. On fait aussi mention, à la date du 25 juillet 1615, de la somme de 22 gros, 4 deniers, pour fruits achetés le jour de la Saint-Jacques et Saint-Christophe, pour être bénis suivant la coutume, et servir en guise de pain bénit et être distribués dans l'église.

Pierre et Saint-Paul brisées en 1792. Il y avait aux côtés du portail, deux boutiques louées ensemble et pour 9 ans, en 1635, à Cuny Ravinel, pour le prix de 60 francs barrois chaque année. Par suite des guerres de Charles IV, le marché de la place Saint-Epvre et l'entrée de la Ville-Vieille furent interdits aux étrangers. Notre pauvre marchand qui avait fait rebâtir entièrement ces maisonnettes à ses frais, fut ruiné, et contraint pour vivre de se retirer à la Ville-Neuve. Chaque année il présentait au Conseil de ville, sa demande en résiliation du bail et on lui diminuait toujours quelque chose. En 1644, il exposa qu'il avait reloué une boutique à un boutonnier, mais que celui-ci avait été forcé de la quitter, par les mauvais traitements des officiers français, qui toutes les nuits y commettaient des désordres. Des rotisseurs occupaient auparavant ces postes avantageux pour leur commerce, mais comme leurs broches tournaient contre le mur de l'église et menaçaient d'y mettre le feu, outre le bruit et la fumée pendant l'office divin, il leur fut enjoint, le 6 août 1629, de déguerpir des abords de Saint-Epvre, Saint-Sébastien et de l'Hôtel-de-Ville.

Entre autres faits divers, nous remarquons que par suite des malheurs de la Lorraine, il n'y eut point de mariages célébrés à Saint-Epvre pendant les mois de janvier, février et mars 1690, qu'en août et décembre 1691, il n'y en eut qu'un par mois; en général le chiffre ne s'élevait pas au-delà de 2 à 4 pendant ce même laps de temps. De 1685 à 1692, huit années, on y baptisa 570 enfants, parmi lesquels se trouve le 28 avril 1685, Charles-Henry *de Cul*, fils de haut et puissant seigneur Hierosme Girard, baron de Sainboing, et de dame de Torneilles, son épouse. Messire Henry de Torneilles, parrain, et madame Charlotte Destournent, marquise de Gerbéviller, marraine. On enterrait alors dans l'église, 15 à 20 personnes par an, et de toutes sortes de conditions; le droit de sépulture fixé à 10 francs.

En 1483, René II ayant pris le commandement de l'armée des Vénitiens contre le duc de Ferrare, on lui fit présent du dais sous lequel il avait été reçu à son arrivée. Ce prince le donna à l'église Saint-Epvre. Le 18 juin 1746, il y eut accord entre les directeurs de la confrérie du Saint-Sacrement, pour rendre commun l'usage du nouveau dais de velours cramoisi, à galons et franges d'argent, provenant de la libéralité de l'auguste maison de Lorraine, moyennant la somme de 1,000 livres, que le Conseil de ville payera entre leurs mains. C'était un don pieux de Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont, qui l'avait fait faire pour la pompe funèbre de sa mère, Élisabeth-Charlotte d'Orléans.

En août 1607, on refondit, aux frais de la ville, les cloches de Saint-Epvre; la plus grosse pesait 3,080 livres, la seconde 2,300, la dernière 1,470, en tout 6,850 livres, qui, à raison de 6 gros l'une, firent la somme de 5,708 francs 4 gros, sans compter les bois et charpente remis à neuf. Leur timbre harmonieux plaisait tellement à Louis XIV, qu'il les faisait sonner à toute volée pour annoncer l'heure de son diner pendant son séjour au palais ducal, préférant leurs mâles accords, dit-on, à ceux de la musique. Quoiqu'on ait dit que cette anecdote était peu croyable, si on se rappelle le goût que ce monarque portait à Lulli, aux célèbres bandes des grands et petits violons de sa cour, mais peut-être

n'était-ce ici qu'une sorte de cérémonial pour indiquer au dehors la présence du roi dans nos murs.

Cette église était autrefois ornée de belles verrières, détachées au XVIII[e] siècle, à l'exception du maître-autel et de la chapelle de la famille de Chatenois. Quantité de monuments funèbres, de plus ou moins de mérite, remplissaient aussi la nef, entièrement nue aujourd'hui. Parmi ceux qui y avaient leur sépulture, on remarquait Nicolas de Bildstein, dernier de cette maison issue de Ferry, fils naturel de Charles II, qui le reconnut dans son testament, et d'Alison Du May, dont on verra la fin si funeste, ce qui n'empêchait pas de voir son portrait à Saint-Georges, entre le duc et Marguerite de Bavière, sa femme.

Stanislas avait projeté de réédifier avec tout le luxe de l'architecture moderne, une nouvelle église sur l'emplacement de Saint-Epvre, dont la façade alors eût été située vers la petite place Carrière, à proximité de l'intendance, en complétant ainsi tout cet ensemble monumental. Il y eut même un accord de la ville avec les Cordeliers, le 12 juillet 1738, afin de se servir de leur église pendant les travaux de reconstruction projetés, moyennant 500 livres par an, pendant le temps de cette occupation. Ce dessein ne fut pas exécuté, et notre vieux débris des temps voisins du berceau de notre ville, menacé plusieurs fois dans la tourmente révolutionnaire, s'écroulant presque, mais enfin réparé, grâce à de grandes libéralités, sert toujours à la paroisse de son nom, l'une des plus considérables de Nancy, et qui déjà comptait plus de 4,000 âmes à la fin du siècle dernier.

Derrière le maître-autel, on a enchassé dans la muraille une Cène de grandeur ordinaire, œuvre de Florent Drouyn, faite aux dépens de Didier Bourgeois, conseiller d'État, et de Gertrude Fournier, sa femme. Ce morceau estimé était originairement accompagné de statues, d'ornements, et surmonté d'une résurrection (1); accessoires qui en rehaussaient le mérite, surtout

(1) Un marguillier de Saint-Epvre mentionne 6 gros payés au grand Didier

par une disposition plus avantageuse en avant du spectateur (1). Parmi ses tableaux anciens, les seuls qui doivent attirer l'attention, le savant bibliographe anglais, Dibdin, veut y reconnaître, dans une Sainte-Famille, un original de Vandyck. L'annonciation *du Guide* appartenait à la Primatiale. Les curieux y verront avec plaisir diverses compositions : *une Passion*, peinte sinon par Jacques Callot, du moins de son temps, d'après la gravure qu'il en a laissé et avec les costumes et les attitudes qu'on sait ; *Saint-Roch* secourant les pestiférés ; *la mort de la Vierge*, par Bellange, autrefois dans la chapelle des Rennel, aux Minimes, mais par dessus tout, sa fresque antique, attribuée généralement à Léonard de Vinci, venu en Lorraine au commencement du règne d'Antoine, quoiqu'elle paraisse plutôt due au pinceau d'un artiste de l'école allemande.

Cette très-curieuse peinture, de 15 pieds de hauteur sur 12 de largeur, dont notre dessin expliquera mieux la composition et les détails, représente des traits singuliers de dévotion envers la mère de Dieu. On l'avait jadis cachée sous une épaisse couche de chaux et récemment enduite d'un vernis de mauvaise qualité ; malgré tant de chances de destruction, sa conservation est parfaite autant que possible. Il est à remarquer que les personnages qui y figurent et jusqu'aux légendes, se retrouvent identiquement sur les marges des premières Heures illustrées, au commencement de l'art typographique, par les Simon Vostre et Jean Collines. Voici les inscriptions selon nos chiffres :

1. Je suis Marie Royne des cieux
Qui de Dieu mon filz feray don,
Qui sera accordé à tous ceulx
Qui feront ma Conception.

2. Tous ceux et celles qui en mon nom,
Feront des biens de bon couraige,
Paradis auront pour guerdon
Et au monde auront grand saige.

3. Ung homme une femme accusa
A la iustice pour la brusler ;
La Vierge la saulua et donna
Au diable l'homme emporter.

4. Théophilas donna son âme
Au Diable, et lettre luy bailla ;
Puis retourna à Notre-Dame
Laquelle la lettre luy liura.

pour monter au-dessus de l'image de la Résurrection, par plusieurs fois, pendant l'année, afin de la nétoyer.

(1) Stanislas frappé de sa beauté, l'avait fait exécuter en petit et en argent, pour orner le retable de l'autel de Bonsecours.



FRESQUE DE L'EGLISE S.T EPVRE

(NANCY)

5. Ung bon abbé de Normandie,
Alla en mer par temps fellons,
La Vierge luy saulua la vie
Pour faire sa Conception.

6. Une femme par son affliction
Print l'enfant Jésus en ostaige,
Pour son filz qu'estoit en prison ;
Marie luy retira hors de servaige.

7. Ung homme ses biens despendit,
Puis mena sa femme au diable;
En son lieu la Vierge se mist,
Pour la garder du chien damnable.

8. Une bonne Dame à la Vierge donna,
Ses deux filles qu'on imposoit à blasme,
La Vierge couronne leur enuoya,
Des cieulx pour garder le diffame.

Notre église possédait un précieux reliquaire de la vraie croix. En 1790, les religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Epvre de Toul, forcés de s'expatrier, firent hommage à la ville de Nancy du crâne de leur patron, en faveur de la paroisse qui en portait le nom. Ces reliques, déposées chez le curé, furent portées en procession le dimanche 5 novembre, à l'assistance de l'évêque et de son clergé.

Quelques restaurations inintelligentes contrastent avec le caractère principal de l'architecture gothique, et font vivement désirer que cet antique édifice, seul reste du Nancy primitif, soit désormais à l'abri de mutilations nouvelles, par son classement au nombre des monuments historiques, titre assurément qui ne serait point usurpé.

Les Dames Prêcheresses ou Dominicaines. — En 1292, Ferry III non seulement approuva la donation qu'un bourgeois de Nancy, *Jehan le Jaloux*, de Port, et sa femme Maance, avaient faits de tous leurs biens pour établir des religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, à la Madelaine, entre Saint-Nicolas et Laneuveville, mais il les appela auprès de lui et leur abandonna son palais de Nancy, comme il se contient et était dans son entier, disent ses lettres-patentes du mois de juillet 1298. Ces termes font assez voir que déjà il n'était plus habité par le souverain, et qu'il ne s'agissait guère que des terrains, puisque ces religieuses, pour subvenir aux dépenses des premières constructions de leur couvent et oratoire, demandèrent et obtinrent des évêques de la province et des environs, des indulgences pour tous ceux qui les aideraient dans leur entreprise. Jehan le Jaloux et Simon Dresde,

son fils, furent les premiers chapelains du monastère, dans lequel Maance, ses sœurs et ses quatre filles prirent le voile. Marguerite de Navarre, femme de Ferry III, morte en 1330, y avait sa sépulture, et parmi les ruines de cette maison, démolie dans la révolution, on voyait encore, en 1816, sa pierre tombale et les débris de sa statue. Ferry IV, Yolande sa femme et leurs enfants, furent affiliés aux frères Prêcheurs en France. Marie de Gonzague, veuve de Henri II, reçut chez les Dames Prêcheresses de Nancy l'habit du tiers ordre de Saint-Dominique, ressuscité de nos jours. Les religieuses qui, dans l'origine, faisaient preuve de noblesse, étaient inhumées au cloître, pavé de leurs épitaphes. La maladrerie de la Madeleine-lez-Nancy leur fut donnée, comme il a été dit par les ducs Thiébaut II et Ferry IV. La place des Dames, anciennement *place devant le Chatel*, servait encore en 1610, au marché principal des deux villes. Les hôtels de *Bassompierre*, de *Custine*, de *Croimar*, etc, en formaient le carré, et l'échevinage y siégeait dans une maison appelée le *Change*, d'où lui vint encore le nom de *place du Vieux-Change*, quand ce tribunal eût été transféré dans l'Hôtel-de-Ville, à la Ville-Neuve.

DE RAOUL-LE-VAILLANT A CHARLES II.

1328 - 1431.

A la mort de son père, RAOUL n'étant pas encore majeur, « furent en la plaine ques proche Nancei, entre la susdite ville et certain chastel quâ nom *Saulrupt*, ajornés gentilshommes, chevaliers et Escuyers (1) » pour déférer la régence à la duchesse Isabelle d'Autriche, sa mère. Redoutable à ses voisins, le duc de Lorraine se signala contre les Maures, à la bataille de Gibraltar ou d'Algésir, dans laquelle il commandait l'aile gauche de l'armée chrétienne, le 30 octobre 1340. Ayant pris ensuite le parti de la

(1) *Chronique de Louis d'Harraucourt*, évêque de Verdun en 1436.

France contre l'Angleterre, et volé au secours de Philippe-le-Valois, son oncle, il périt glorieusement les armes à la main, à la funeste journée de Crécy, le 26 août 1346, âgé de 27 ans, et réputé le plus bel homme de son siècle, comme il en était le plus intrépide. On lisait sur son riche mausolée, dans l'abbaye de Beaupré :

S'il mourut, n'en soit reprochies!
Trouuez fut li plus approchies
Des Angles. . . . .

Ami de la droiture et de l'équité, JEAN I, son fils, aimait à rendre lui-même la justice aux pauvres qui l'approchaient sans contrainte. Prince aussi religieux qu'instruit, il fit traduire la bible en langue vulgaire, pour l'opposer aux erreurs des Vaudois. En 1365, le duc, à la tête d'une armée considérable, formée en majeure partie des troupes du roi de France et de ses alliés, remporta une victoire signalée dans les plaines de Hazeland, sur les Turcs, auxiliaires du duc de Lithuanie contre les chevaliers Teutons. Cette même année, à l'aide de l'empereur Charles IV il battit, entre Laneuveville et Saint-Nicolas, des bandes d'aventuriers Bretons, au nombre de quarante mille, conduits par un chef nommé l'*Archiprêtre*. Auparavant, à la bataille de Poitiers en 1356, Jean I avait été fait prisonnier avec le roi de France et le dauphin, grièvement blessé dans l'action. Le même destin l'attendait encore avec le fameux Bertrand Duguesclin, trahi comme lui par la fortune à Auray, en 1364, soutenant le parti de Charles-de-Blois, son oncle, qui disputait la couronne de Bretagne au comte de Montfort, son heureux compétiteur. Après de nombreux exploits, le duc de Lorraine mourut le 27 septembre 1390, empoisonné par son secrétaire, gagné par les habitants de Neufchâteau, impatients de rendre cette ville libre sous la protection de la France.

CHARLES II (ainsi mal à propos nommé par la plupart des historiens, qui ont compté Charles, duc de la Basse-Lorraine, en 977), vengea la mort de son père en punissant cruellement

les bourgeois de Neufchâteau. Ceux-ci en appelèrent au parlement de Paris, où le célèbre chancelier Juvénal des Ursins prit leur défense. Notre duc, lettré, chérissait les sciences et les arts, et par dessus tout les exercices guerriers. Tite-Live et César étaient ses auteurs favoris; sa vie se passa en combats. A l'exemple de Jean I, il secourut l'ordre Teutonique, défit complètement le roi de Prusse à Wilna et l'envoya prisonnier à Mariembourg. Fidèle à la France, il se trouva, de son côté, le 25 octobre 1415, à la fatale bataille d'Azincourt, où périt le duc de Bar, son frère, ce qui occasionna l'union de ce duché à la Lorraine. Au début de sa mission miraculeuse, Jeanne d'Arc, accompagnée du sire de Baudricourt, vint à la cour de Nancy demander au duc un cheval et des armes pour se rendre à Bourges.

Marguerite de Bavière, sa femme, fille de l'empereur Robert, mourut en odeur de sainteté, le 26 août 1434. Son corps fut retrouvé frais et entier lors de la profanation du caveau ducal en 1793; on en déroba quelques reliques, et les témoins oculaires en déposant de ces particularités, lors d'une enquête ouverte de 1817 à 1826 pour la recherche des dépouilles mortelles des princes et princesses de la maison de Lorraine, ajoutèrent que plusieurs grâces signalées en avaient été obtenues. Charles II rendit le dernier soupir à Nancy, le 14 janvier 1431.

Suite de l'histoire de Nancy. — D'après ce que nous avons dit de l'abandon fait en 1298 par Ferry III, du vieux château de Nancy, il est évident qu'avant Raoul il existait déjà une autre résidence ducale à l'extrémité de la Carrière. Ce palais, terminant de ce côté la ville, au nord de la terrasse de la Pépinière, était toujours une véritable forteresse qui, au besoin, servait exclusivement à cet usage, car, Charles II en 1427, dans sa guerre acharnée contre la ville de Metz, qui dura trois ans, et dont l'occasion, comme on sait, venait du refus qu'on avait fait de payer les droits que prétendaient les officiers du duc sur une hottée de pommes; ce prince ayant fait beaucoup de prisonniers

les y enferma pour plus de sûreté, et s'en fut lui-même demeurer quelque temps dans la Grand'rue. Les ducs de Lorraine se fixent pour toujours à Nancy, désormais le siége de leur gouvernement.

En 1339, Raoul fonda près de ce nouveau palais, une église dédiée à Saint-Georges, voyant, dit-il, Nancy sa capitale, déjà populeuse, riche et située au milieu du duché. Le 1er août 1341, il donna un règlement pour les charpentiers et maçons de cette ville. « Le commerce n'avait ni règles ni principes, écrit Durival, mais on commençait à les apercevoir. Les marchands du pays formèrent une confrérie en l'honneur de Saint-Georges. Jean de Maron en fut le premier *roi;* quatre marchands élus de Nancy et de Saint-Nicolas, l'aidaient à terminer les affaires, sur des règlements fort simples, mais suffisants. Le duc leur donna force de loi, et voilà le berceau de notre justice consulaire. » Le 1er juillet 1421, Charles II établit aussi un maître charpentier et un maitre maçon pour visiter les ouvrages de leur métier dans Nancy et en faire leur rapport. Il y a encore aux archives départementales une reconnaissance de Jean de Ville, pour la cession de ses droits sur la halle de Nancy, en 1326. En 1356, la duchesse Sophie de Wirtemberg, femme de Jean Ier, fut reçu avec magnificence en cette ville. Le mariage de Charles II y fut célébré avec toute la pompe imaginable, et pendant quatre jours entiers, la noblesse de Bavière, qui avait accompagné la princesse Marguerite, les dames et damoiselles furent fêtées « *avec* » *grand esbattement, tournois et dances.* »

L'immortelle Jeanne d'Arc, suivie du gouverneur de Vaucouleurs, vint en 1417 à la cour de Nancy, demander au duc de Lorraine un cheval et des armes pour aller trouver Charles VII. L'écurie du palais était où fut depuis élevé le couvent des Cordeliers. On amena *le cheval et des meilleurs*, rapporte la chronique, « sans mettre le pied en l'estrier, dedans la selle le rua; on lui donna une lance, elle vint *en la place du chasteau*, elle la courut, jamais hommes d'armes mieux ne la courut; toute la noblesse esbahie estoit; on en fit le rapport au duc, *bien con-*

gneut qu'elle auoit vertu! » Nancy était alors à peu près compris dans l'enceinte de la Ville-Vieille, depuis la porte Notre-Dame jusqu'à la rue de la Monnaie, dite *des Juifs*, qui cependant avaient été chassés sous Simon II, pour avoir fait moquerie des saints mystères.

En 1407, le grand maréchal de Luxembourg et ses alliés, voulant contraindre Charles II à renoncer au parti de son beau-père, élu empereur à la place de Venceslas, s'avancèrent sous les murs de Nancy, en sommant le duc de leur faire apprêter à dîner dans son propre palais. Charles II leur répondit qu'il irait au devant d'eux et aurait soin de les bien recevoir. Effectivement, il mit en déroute leur armée, les fit prisonniers et ils dînèrent à Nancy, mais en prison. Pendant ce combat opiniâtre, donné entre Champigneulles (1) et la ville, la duchesse Marguerite faisait faire des prières publiques et une procession solennelle, où elle assistait pieds nus.

Alison Dumay, jeune fille d'une rare beauté, exerça un doux empire sur Charles II, qui eut d'elle cinq enfants, rappelés dans son testament. En 1424, ce prince lui fit donation « en héritage à toujours mais, pour elle et ses sœurs, après elle et leurs hoirs à perpétuité, d'une maison et grange, en laquelle elle demeure, sise à Nancy, rue de Boudière, qui fut jadis à Enguenet, son grand-père, avec tous ses meubles, vaisselle d'or et d'argent, joyaux. Laquelle il lui a déjà donné par son testament, avec pouvoir d'en disposer à sa volonté, même aux enfants de ses sœurs bâtardes, quoique bâtarde elle-même. » (*Archives de Lorraine.*)

Mais aussitôt après la mort de son seigneur et maître, la populace excitée se saisit d'elle : « *fut mise en son premier état*, dit la Chronique de Lorraine, *et mise sur une cherrette, par tous*

(1) En 1842, lors des travaux du canal de la Marne au Rhin, on découvrit en cet endroit de grands tas d'ossements, des piques et des fers de flèches en bronze ou en cuivre, et tout récemment encore sur la ligne traversée par le chemin de fer de Paris à Strasbourg.

les quarts forts de la ville fut menée; on luy jectoit merde au visage, secrètement on la feit mourir; si ce n'eust esté pour l'honneur du Duc, on l'eust faict mourir honteusement. » Barbarie d'autant plus inexcusable que la malheureuse Alison était douce, charitable, et avait, soit à Metz ou à Nancy, répandu de pieuses libéralités.

Remarques particulières. — En 1408, le sénéchal de Nancy instruisit un procès de sorcellerie contre un gentilhomme des Vosges, nommé Romaric Bertrand, et beaucoup de femmes que celui-ci disait avoir connu au sabbat: « en tant que naguerres en certain jour, entre la minuit et la deuxième heure, auoit eu joyeuses amours et accointances de femmes que furent *dix-huit* de bon nombre en même jour; *lequel méfait les susdites dames disoient et confessoient auoir enduré à leur grand contentement et saoulement de plaisir*... Romaric, « au demourant bon homme et loyal sujet, » avant d'être brûlé avec ses prétendues complices, obtint un confesseur, ce qui n'avait pas encore eu lieu et en pareil cas en Lorraine, quoique, ajoute le chroniqueur *Thiriat*, ce fut depuis sept ans l'usage en France d'en accorder aux criminels. Deux cents ans plus tard, on verra la croyance aux sorciers, aveugler partout les esprits, servir d'instrument à de politiques vengeances, immoler de trop nombreuses victimes. Vers 1340, le duc Jean I avait institué un ordre de chevalerie dite *la confrairie des Chevaliers aux blanches manches.*

Ancien Saulrupt. — Mathieu 1er donna *sa vigne de Nancey* à l'abbaye de Clairlieu. Outre leur château ou palais, dans la ville, les premiers ducs de Lorraine avaient sans doute encore une maison des champs aux environs. En 1334, Raoul ayant assiégé dans son chatel près de Pont-à-Mousson, Alix de Champé, dame de Vendières, fut touché de ses charmes rehaussés par les grâces de son esprit qui passèrent en proverbe: *quand voulons bien dire, disons que femme est belle à point d'Alix, et qu'à esprit et scauoir d'Alix.* Pour ménager « *ses douces accointances* » avec cette belle qui cependant, nous révèle un indiscret narrateur,

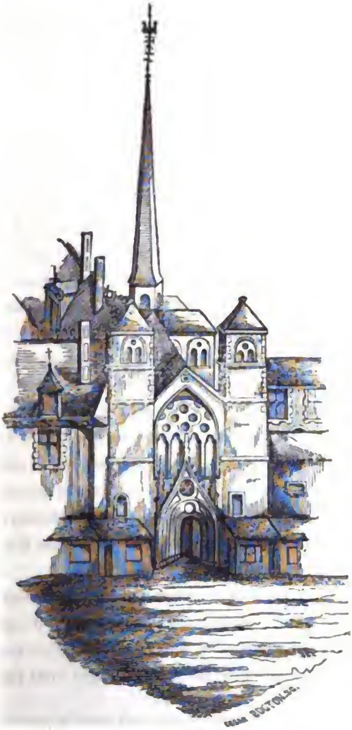
avoit la quarantaine voir même et l'an en plus, il lui donna le château de Saulrupt, non loin de la porte Saint-Nicolas de la Ville-Neuve, en tirant vers le village de Villers-les-Nancy, et comme l'indique son nom, à peu de distance d'un clair ruisseau ombragé.

CHAPELLE SAINT-MICHEL.—Jean de Nancy, chevalier, la fit bâtir vis-à-vis sa maison, en 1350. Elle a donné son nom à la rue entre Saint-Epvre et le prieuré de Notre-Dame. Ses quatre chapelains prenaient le titre de chanoines, mais en 1633, leurs prébendes ne suffisant plus à leur entretien, Antoine de Lenoncourt, primat de Lorraine, donna cette petite église, sans nulle apparence, à la confrérie des Pénitents, qui l'occupèrent jusqu'à la révolution de 1789, où elle fut démolie quelque temps après. On y vénérait un reliquaire de la vraie croix, transporté à Saint-Epvre, suivant inventaire du 8 floréal an XI.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-GEORGES. — Nos anciens ducs juraient ordinairement par le belliqueux Saint-Georges, et lui avaient voué une dévotion particulière. Il existait une église collégiale de chanoines sous son invocation dans leur château d'Einville, auprès de Lunéville, leur terre patrimoniale avant la fondation de Nancy, et qui en 1342 fut réunie à celle du même nom que Raoul Ier venait d'ériger dans sa capitale.

Ce nouvel édifice, paroisse de la cour (1), joignait le palais ducal à l'orient, et occupait la petite place Carrière d'aujourd'hui. Autour était un cimetière dans lequel on enterrait toujours en 1687. L'architecture gothique de Saint-Georges était riche, d'une

(1) Le 2 avril 1691, le sieur Thiéry Charles avait refusé de porter le pain bénit à Saint-Epvre, alléguant qu'il demeurait dans une maison du chapitre de Saint-Georges, et qu'il se croyait de cette paroisse, en laquelle on n'en portait pas. Mais sur l'observation que la paroisse de Saint-Georges ne s'étendait qu'au clos du château, et que cette maison canoniale était occupée par un autre bourgeois qui payait, comme le sieur Charles, les deniers de ville pour l'entretien de la paroisse Saint-Epvre, celui-ci, fut-il répondu, ne peut se dispenser de porter le pain bénit le dimanche suivant.



noble ordonnance. Jean Ier en avait fait achever les tours, mis des cloches et bâti le cloître. Charles II y organisa une excellente musique dont il était grand amateur et qu'il cultivait avec succès. En 1487, sous René II, on y plaça, un orgue, *le jeu Pelegrin*, le premier qu'on eut encore vu dans le pays. Raoul, en y fondant 20 pré-

bendes de chanoines, faisant preuves rigoureuses de noblesse, se réserva place au chapitre pour lui et ses successeurs. Cette prérogative, commune à beaucoup d'églises de France, transmit au chapitre de la Cathédrale-Primatiale, auquel celui de Saint-Georges fut uni en 1743, la distinction de compter Louis XV et Louis XVI au nombre de ses chanoines d'honneur. La raison de cet usage national et antique était que le roi, en France, est le premier ecclésiastique de son royaume. S. M. Louis-Philippe Ier a accepté le titre de chanoine d'honneur du chapitre de Lyon.

Entre autres reliques apportées en Lorraine par Isabelle d'Autriche, femme de Ferry IV, on vénérait particulièrement à Saint-Georges, une sainte Épine, magnifiquement enchassée et qui a disparu. On y voyait les tombeaux des ducs et duchesses depuis Raoul jusqu'à la fondation des Cordeliers en 1477, par René II : les mausolées de Jean Ier, de Charles II et de Marguerite de Bavière (1), Marie de Bourbon, Nicolas d'Anjou et le Bâtard de Calabre. Henri II et Marguerite de Gonzague avaient aussi voulu être inhumés au pied de l'autel de Notre-Dame *de bonne-nouvelle,* image miraculeuse du temps d'Antoine-le-Bon.

Charles-le-Téméraire y fut honorablement enseveli, après sa défaite sous les murs de Nancy, avec d'autres ennemis de marque, de ce nombre le seigneur de Bièvre, gouverneur de la ville pour le duc de Bourgogne, en 1476. Ce qui distinguait surtout *l'Insigne Collégiale de Saint-Georges,* c'était l'obligation imposée par le fondateur à ses successeurs, lors de leur avènement, d'y prêter serment de maintenir les droits et priviléges des États.

Cette cérémonie politique d'abord, patriotique ensuite, nous engage à donner ici une courte explication sur l'ancienne constitution du duché de Lorraine.

Au siècle de Gérard d'Alsace, une noblesse fière à la fois de

(1) Ils étaient tous deux représentés de chaque côté du tableau du maître autel; au milieu se trouvait, par un singulier rapprochement, Alison Dumay, bienfaitrice du chapitre, auquelle elle avait donné une maison dans la Grand'rue.

son origine et de sa puissance (1), avait lutté contre nos premiers ducs, traité d'égal à égal en quelque sorte avec le souverain lui-même, et formé par suite de transactions, un corps politique et national qui se perpétuait seulement entre lui, appelé *la Chevalerie Lorraine*. On distinguait les Chevaliers en *grands et petits chevaux*. Les premiers dont on ne comptait plus que quatre maisons, celles de Harraucourt, Lenoncourt, Duchatelet, Ligniville, venaient sans altération de la souche originelle; les autres, des gentilshommes qui ayant épousé des filles de chevaliers, entraient par ce moyen aux États. *Bermann*, dans une dissertation historique à ce sujet, compte 291 de ces maisons. Nos recherches et plusieurs manuscrits en élèvent le chiffre à 371, et ce nombre ne parait devoir être surpassé de beaucoup.

Les prérogatives principales de ce corps imposant, étaient d'influer directement par lui-même, en *l'Assemblée de ses États*, sur les actes de la législation et de l'administration (2), exposant leurs *griefs*, et, sous la dénomination *d'Assises*, de former un tribunal où ses membres, « appelés à y siéger par le seul droit de leur naissance, sans mission ni provision du prince, rendaient la justice souverainement (3), sans plainte, ni révision de procès. » Aucun d'eux n'était justiciable que de ses pairs. L'ancienne Chevalerie réunie en *Convent*, déférait la régence, sanctionnait la paix ou la guerre, votait l'impôt, ne consentant à ce qu'il fut levé sur ses vassaux, qu'après que le prince eût déclaré dans ses *Lettres de non préjudice*, qu'il tenait les deniers de leur bon vouloir et non autrement.

Ces droits furent toujours reconnus, quant à la forme, par les

(1) Qu'on se rappelle ici les conséquences de la division du royaume de Lorraine par Brunon, on verra qu'il ne pouvait guère en être autrement.

(2) La bourgeoisie ou le *tiers-état* y fut dans la suite compris, mais par délégation d'officiers, qui toujours appartenaient à la noblesse, soit par leur naissance, soit par leurs charges. Nous avons terminé et publierons prochainement un travail étendu sur cette matière, d'un haut intérêt historique et politique.

(3) Sur les affaires féodales, et en matière civile seulement; les procédures criminelles ressortissaient au bailliage de Nancy.

ducs de Lorraine jusqu'à Charles IV qui, en 1634, substitua aux Assises et aux États, une *Cour souveraine*, érigée en *Parlement*.

D'anciens témoignages donnent lieu de penser que les premiers ducs, reconnus par la Chevalerie, étaient proclamés en champ de mai. Raoul, cherchant comme ses prédécesseurs, à se débarrasser de tant d'entraves, voulut régulariser sans doute et sa nouvelle position et l'exercice de ce pouvoir, en instituant une cérémonie analogue dans Saint-Georges, sous la protection des tours de son château, au milieu enfin de ses sujets.

Le serment aux États, se prêtait sur le seuil même de la porte de la ville; le bailli de Nancy recevait celui fait à Saint-Georges, sur les saints Évangiles, procès verbal en était dressé et des copies distribuées aux intéressés. Selon la charte de fondation, le cheval qu'avait monté le prince, appartenait de droit aux chanoines, auxquels on le rachetait. Charles-le-Téméraire, leur ayant laissé un coursier de grand prix, lorsque, maître de Nancy, il se fit recevoir en qualité de duc de Bourgogne et Lorraine, on accusa le chapitre d'avoir, en cette circonstance, cédé à un sentiment de sordide intérêt. Cependant le Prévôt de Saint-Georges et deux de ses chanoines avaient d'office la garde des archives ducales, témoignage honorable en faveur de leur savoir, un gage de leurs droits perpétuels à la bienveillance soutenue du prince. Ruinée en partie sous Léopold, la collégiale de Saint-Georges resta indignement abandonnée; bientôt l'œuvre de destruction fut entièrement accomplie en 1743, par Stanislas, et tel était l'esprit du siècle, que nul ne songea à épargner ces vieux monuments, et les murailles sur lesquelles se déroulaient les pages si glorieuses pourtant de notre histoire.

Il existait à Saint-Georges une confrérie pour la rédemption des captifs, ce qui fournit un jour à Léopold l'idée d'un ingénieux trait de bienfaisance. Paul-François Marquet, médecin de Nancy, s'étant embarqué, fut pris avec le vaisseau qu'il montait, par un corsaire algérien et demeura trois ans esclave, occupé à faire du mortier. Au bout de ce temps, ses parents avertis de son sort, ne pouvaient malheureusement subvenir à sa rançon.

Sur les entrefaites, sa sœur fut se jeter aux pieds de Léopold, dont la bonté était connue, mais qui craignant d'encourager les demandes indiscrètes lui dit: depuis longtemps le tronc de la confrérie de saint Georges n'a été ouvert, je le ferai ouvrir en ma présence et si la somme nécessaire ne s'y trouve pas, j'y suppléerai. On y trouva 4,000 francs, déposés la veille par le prince. Marquet revint en Lorraine, s'intitula l'esclave de S. A. en reconnaissance de son bienfait, devint même médecin ordinaire du duc et mourut en 1743, à Nancy, laissant une grande réputation d'habileté.

Écoles publiques. — Le duc Raoul, en l'année 1341, vigile de la Nativité, octroya en ces termes, aux chanoines de saint Georges, *l'escholluige* de Nancy : « Encore nous auons donné et donnons en la manière dessus dicte, pour nous et noz hoirs, et nos successeurs, à celuy que ledict office de l'escolaterie portera pour luy, et pour ses successeurs, à tousiours mais, *le don et la donation des escolles de Nancy* auec tout le droict de l'action que nous y auons et pouuons auoir, sans rien retenir pour nous, pour noz hoirs, n'y pour noz successeurs, et auons promei et promeitons par nostre foy et jurei sur Sainctes Evangiles, comme lorain prince, pour nous, noz hoirs et successeurs que jamais contre nous n'irons ne aller ferons (*arch. de Nancy*). »

Le 26 avril 1576, le conseil de ville de Nancy voyant le mauvais état de l'école qui touchait au cloître de saint Georges et tombait en ruine, ce qui l'avait fait déserter, au grand préjudice et regret des habitants, ne trouvant plus de professeur pour instruire la jeunesse, surtout en la langue latine, le conseil entra en arrangement avec le chapitre. Celui-ci offrait une somme pour acheter une autre école, à condition qu'on lui abandonnerait l'ancienne. Les deux de ville, Jean Valled, Claude d'Arbois et les Commis de Nancy, ne pouvant s'en contenter, ni trouver une maison propre à leur dessein, persistèrent à demander pour cet objet, *l'ancien Hôtel-de-Ville*, derrière Saint-Epvre, appartenant au chapitre, afin d'y établir une école per-

pétuelle, y loger les deux régents et les prédicateurs de l'Avent et du Carême, qui auparavant avaient pour demeure une pauvre chambre de l'hôpital. On tomba d'accord moyennant la somme de deux mille francs payés comptant par la ville, et la cession de la vieille école.

Il fut de plus arrêté, qu'il serait seulement loisible à l'écolâtre de Saint-Georges, présent et à venir, d'examiner sur leur religion, ceux qui se présenteront pour régenter et tenir ces écoles, à l'assistance des deux de ville et de quelques bourgeois notables de Nancy, mais que ces derniers auront seuls le droit de les élire, de les présenter, de les installer et licencier.

Le 1er avril 1577, Charles III approuva le tout, sous la réserve que si dans la suite on employait cette maison à un autre usage, elle retournerait au duc, en ajoutant : que nul autre que le régent ne pourra tenir une autre école particulière dans la ville de Nancy. La petite maison joignant ne pourrait être appliquée qu'à l'usage du régent et prédicateur ou au soulagement de leur entretien.

Par suite du malheur de la guerre, des personnes étrangères, sans capacité ni garantie, s'étaient introduites à Nancy. Par ordonnance du 28 novembre 1663, Charles IV, sur la requête des maîtres écrivains, établit ici une maîtrise entre les maîtres d'écoles, composée d'un syndic et de deux jurés ayant l'inspection.

Nul n'était reçu en la maîtrise, avant de s'être présenté devant le conseil de ville qui jugeait de l'opportunité de la demande. Après quoi, s'il était agréé, l'écolâtre de Saint-Georges, devant lequel, comme d'ancienneté, il faisait profession de foi, l'examinait ensuite sur sa capacité en présence des syndics et jurés. S'il possédait les qualités requises, il était renvoyé avec un certificat devant le conseil, qui alors lui délivrait des lettres de maîtrise. L'écolâtre visitait quand bon lui semblait les écoles, pour s'informer du maintien de la jeunesse, se faire représenter leurs livres, et savoir s'il ne leur était rien enseigné de contraire à la religion catholique.

La communauté des maitres des écoles avait choisi saint

Nicolas pour patron et célébrait sa fête à Saint-Georges. Le lendemain, chaque année, à l'issue de la messe, ils procédaient en la chambre du conseil de l'Hôtel-de-Ville, à l'élection du syndic et des deux jurés, ensuite les nouveaux élus, à la pluralité des voix, prêtaient serment entre les mains du prévôt de Nancy.

Hôpital de Notre-Dame et religieuses de Sainte-Élisabeth. — Sa fondation est attribuée à Charles II, qui le rappelle ainsi dans son testament en 1424 : « Donnons pour Dieu et en aulmosne » pour tousiours mais, en héritage *à l'hospital que de nouvel* » *auons faict édifier deuant nostre ville de Nancey, près la porte* » *de Sainct-Nicolas,* dous cens frans de terre annuelle et perpé» tuelle, comme il pourra apparoir par les lettres que sur ce » seront faictes. » Destiné aux pauvres passants, afin qu'ils ne communiquassent pas avec les habitants soignés dans l'hôpital St-Julien, il était situé hors de la ville, au milieu à peu près de la rue actuelle des Dominicains, et fut ruiné pendant les guerres de Charles-le-Téméraire. Le chanoine de St-Dié, Pierre de Blaru, auteur du poème *Liber Nanceidos*, à la louange de René II, son vainqueur, en eut la direction en 1489, sans être obligé, par considération particulière du prince pour sa vertu, d'en rendre témoignage devant sa Chambre des comptes.

Cet hôpital, indice encore de la sollicitude intelligente de nos ducs, fut en 1495, donné aux religieuses de Sainte-Élisabeth, Cordelières ou *Sœurs grises*. Ses revenus se perdirent sous Charles IV, et les sœurs se bornèrent à soigner ou visiter en ville les malades. Bâtie en 1442, l'ancienne église de cette maison avait été remplacée par une autre plus élégante, bénite le 25 mai 1756; le tout fut vendu le 12 mai 1792, comme bien national.

Le portail gothique des Sœurs grises était mis par plaisanterie au nombre des merveilles de Nancy, parce qu'en réalité il n'existait pas : pour pénétrer dans le saint lieu, il fallait suivre une allée qui aboutissait à une porte au milieu, et l'autel s'élevait justement contre le mur de face de la rue.

Collin, graveur du roi de Pologne, en a fait une eau forte, pour

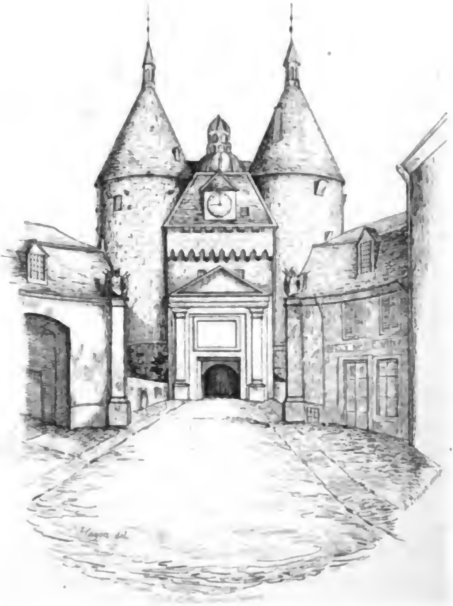
servir de frontispice aux *Mémoires de l'Académie de la Ville-Neuve de Nancy*, facétie de beaux esprits lorrains, dans le goût des *Étrennes de la Saint-Jean*, par le comte de Maurepas, Caylus et même Montesquieu, pour célébrer à leur manière, les doctes élucubrations de la société littéraire créée par Stanislas.

Ancienne Commanderie de Saint-Jean de Jérusalem.—Les Anciens n'avaient pas d'hôpitaux, ils sont dus aux premiers chrétiens qui les multiplièrent. Dans les croisades, pour protéger ces établissements disséminés sur la route des pèlerins et de l'armée, on institua un ordre particulier qui, du nom latin de ces asiles, *hospitum*, s'appelèrent Hospitaliers, puis Templiers, de leur résidence à Jaffa, dit aussi le Temple. Cet ordre ayant été détruit au XIVe siècle, celui de Malte, d'une origine à peu près pareille lui fut substitué et hérita de ses dépouilles. On croit que la commanderie de Saint-Jean *de Virlay* était une des dépendances des Templiers.

Cette petite chapelle, à l'extrémité du faubourg de ce nom, a conservé son antique structure, son vieux clocher pointu, quoiqu'enclavée dans une propriété particulière, dont elle fait partie. Charles-le-Téméraire y prit son quartier-général lors des deux siéges de Nancy, et trouva la mort dans les marais au bas du coteau. Comme par un mystérieux arrêt du destin, ce lieu longtemps auparavant, et sans qu'on en connût la cause, se nommait le Champ-du-Guerrier ou de la Mort-du-Brave, en latin *Viri-Lethum*, d'où est venu celui de *Virlay*, qu'il a porté au moyen-âge, avec celui du *Vieil-Aitre*, du latin *Atrium* : cimetière.

En 1552, on enterra, le long de ses murs, René de Rohan et deux cents gentilshommes de marque, tués dans un combat de cavalerie, entre Ludres et Saint-Nicolas, à l'encontre d'Albert, marquis de Brandebourg, lieutenant de Charles-Quint. Charles d'Aumale fut du nombre:

... Au combat vint pour bruit et los acquerre,
Où fort bien feit; mais tué fust à l'heure,
Tant eust de coups!.....



PORTE INTÉRIEURE NOTRE DAME

(NANCY)

On a prétendu que ce cimetière servait anciennement à la ville de Nancy, mais il est plutôt croyable qu'il était affecté de préférence aux habitants de Laxou (qui n'eurent d'abord d'autre paroisse que celle de Saint-Dizier), à la maladrerie de Nancy et au faubourg Saint-Thiébaut qui n'en étaient pas très-éloignés. En 1349, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem obtinrent de Marie de Blois, *de beaux priviléges et exemptions*, et c'est peut être à cette époque qu'il faut fixer leur introduction en Lorraine, à Saint-Jean-les-Nancy, qui, vers la moitié du siècle dernier était encore occupé par un commandeur; il s'y tenait aussi une petite foire le jour de la fête du patron.

Des religieux armés contrastaient avec la morale évangélique; personne n'ignore qu'un des premiers épisodes de l'expédition des Français en Égypte, fut la destruction de l'ordre de Malte, ce qui malheureusement n'aboutit qu'à laisser les Anglais, maitres de cette formidable position.

Portes de la Craffe ou Notre-Dame, et de Saint-Nicolas. — Le père d'Auxy, dans son histoire manuscrite de la maison de Lorraine, dit que Charles II augmenta beaucoup la ville de Nancy, surtout en desséchant les insalubres marais des environs. Formés au levant par les inondations de la rivière, au couchant par la stagnation des ruisseaux descendus des bois, ou serpentant dans la campagne, ces marais ne laissaient naturellement que deux chaussées possibles : l'une au nord, vers le flanc des montagnes de la vallée conduisant à Metz, l'autre au midi, dans une position analogue. Cette direction est encore celle de nos jours; il n'y a pas de portes latérales dans l'enceinte de la Ville-Vieille.

C'est à cette époque qu'il faut faire remonter la construction des tours de la porte Notre-Dame, anciennement *de la Craffe*, du nom de son ingénieur. On sait que déjà Nancy pouvait résister avantageusement et qu'en vain, en 1407, les alliés de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, roi de France, l'assiégeaient de trois côtés, lorsque Charles II les défit. La porte de la Craffe était précisément construite dans le meilleur système de fortifi-

cation usité alors. Aux tours carrées reliant des murailles d'une épaisseur extrême, à portée de jets de pierres, on avait substitué les tours rondes; les angles des premières étaient trop faciles à détruire, soit par le canon ou le bélier. Malgré la découverte en Europe de la poudre à canon, vers 1330, les anciennes machines furent longtemps employées concurremment avec l'emploi de l'artillerie, qui ne se généralisa parfaitement que dans les guerres de Charles-Quint et de François Ier.

La porte de la Craffe prit le nom de *Notre-Dame,* lorsque René II, après sa victoire sur le duc de Bourgogne, augmentant sa façade extérieure, y fit surtout sculpter l'Annonciation, qu'il portait empreinte sur ses étendards, lors de la bataille. Henry II la recula encore en 1615, tout en respectant son ordonnance, se contentant d'y mettre ce millésime. Les bas-reliefs ont été brisés en 1792, et les inscriptions grattées. On lisait à droite, en lettres gothiques :

L'angelicque Annonciation
Et hault légat de l'incarnacion
Du Filz de Dieu, né de la Vierge moult nette,
Dis, o mortelz, toy de front cienant cy
Que MARIE, espoir seul de Nancy.

A gauche :

Vierge de qui Dieu fut en terre né,
Tu donnas nom triomphant à René,
Duc de Lorraine, armé sous ton enseigne
Mil iiij. c. septante et six l'enseigne.

En 1468, les troupes lorraines agissant au nom de la chevalerie, ayant forcé la ville et le château de Chaligny qui tenaient pour le maréchal de Bourgogne, amenèrent environ cent vingt bourgeois notables et les renfermèrent dans les tours de la porte de la Craffe, d'où ils ne sortirent qu'après avoir promis de garder fidélité au duc de Lorraine. Plusieurs de ces princes firent leur entrée solennelle sous sa voûte épaisse et sombre. Charles-le-Téméraire en fit de même, après la prise de Nancy, le 31 novembre 1476, jour de la Saint-André, patron de ses états, et

la magnificence de son cortége émerveilla les spectateurs. Ces tours pittoresques, auxquelles on a ajouté en 1747, un portail d'ordre dorique, qui du moins consolide les murailles garnies de machicoulis, ont été remises à la ville pour les démolir, dit-on, à charge, par elle, de fournir une autre prison militaire, leur destination actuelle; mais nous espérons, que plus heureux que la ville d'Épinal, forcée de détruire la tour de Boudiou, on conservera longtemps encore ce noble et curieux monument de notre histoire passée.

Saint Nicolas, évêque de Patare, en Lycie, était considéré comme le patron de la Lorraine, depuis qu'un gentilhomme du pays, nommé Albert, y avait apporté de ses reliques en 1087, au prieuré de Varangéville, à deux lieues de Nancy. Les pélerins y accoururent et bientôt ce fut un lieu célèbre de dévotion. La porte qui y conduisait en prit le nom et on en distingue deux qui l'ont successivement porté. La première, située dans la direction du palais de Ferry III, donné aux Dames prêcheresses, fut remplacée par une autre, à l'extrémité de la Grand'Rue, presque parallèlement à celle de la Craffe. Comme elle, deux fortes tours la défendaient du côté de la campagne et toutes deux possédaient un beffroi (1) pour signaler l'approche des ennemis et les cas d'incendie.

La porte Saint-Nicolas, dont on voit encore un arceau ruiné, donnait son nom au faubourg voisin et fut démolie par Louis XIV en 1673. Elle communiquait aux vastes souterrains des bastions, particulièrement à celui d'Haussonville, rasé en 1825. Ces souterrains servaient d'écuries aux chameaux du duc Léopold Ier qui, effectivement, lors de son entrée en 1699, en fit paraître, conduits par des esclaves turcs, pour rappeler les triomphes de son père en Hongrie. Nos princes prêtaient leur serment accoutumé sous la porte Saint-Nicolas, sans que ce lieu fut expressément consacré à cette cérémonie, qui se faisait, selon l'occurence, sous la porte de la Craffe, témoin encore François Ier, père de

(1) La porte Notre-Dame avait une horloge ôtée en juin 1635.

Charles III. Par un dénombrement du 29 novembre 1471, il paraît que les fossés de la porte Saint-Nicolas étaient le siége d'une industrie spéciale, car son pont est appelé des Tanneurs.

Le 17 août 1621, suivant la résolution du conseil de ville, il fut alloué, à partir du mois de septembre, la somme de trois cents francs de gages par an, à chacun des cinq portiers de Nancy, pour leur tenir lieu des droits qu'ils prélevaient de coutume ancienne sur l'entrée ou la sortie de Nancy. Ces détails, comme tableau des usages et mœurs ne sont pas sans intérêt.

Premier : Le char de bois doibt deux buches de bois raisonnable.

La charette de bois, une buche de bois raisonnable.

Le char de fagotz, deux fagotz.

La charette, un fagot.

Le char de foing, une botte de foing raisonnable.

Le char de paille, une botte de paille raisonnable.

Le char menant cuves et cuveaux, un petit cuveau.

Le char menant mercerie, ung sol.

La charette, six deniers.

La charette de ramon, un ramon.

La charette de coussonnerie (de cosson), une paire d'œufs.

La charette de fromage, ung sol.

Le char ou charette menant poisson, comme chiffes ou autres poissons, une paire de chiffes ou autres poissons, comme barbeaux ou autres.

Le char menant fruict, ung demy cent; et la charette, ung quarteron.

Le char menant des cercles à relier des tonneaux, ung sol.

La charette, six deniers.

Le char de thuilles, cinq thuilles.

Le char de briques, cinq briques; et la charrette, deux briques.

Le char chargé de chaulx, de la chaulx raisonnablement.

Le char ou charette menant coffre ou bahut en sortant hors de la ville, un gros au portier.

Le char chargé de gerbes entrant en la ville, une gerbe.

Le tonneau de carpes venant de Saint-Nicolas, comme ilz ont coustume d'en traficquer, une carpe raisonnable.

Les bourgeois de la ville menant poisson, comme les autres.

Ceulx qui portent poissons en hostels, doibuent trois fois l'année, scauoir : à la veille la Thoussaint, de Noel et aux Fontainiers, sans y rien contredire.

Les asnes menantz fruictz, doibuent deux liardz ou ung quarteron de fruictz.

Les boullengers, doibuent par veille des Roys, ung gatteau suffisant.

Ledit portier doibt aller au village quérir des gerbes à la volonté du laboureur.

Ledict portier se doibt trouuer, luy ou sa femme, demander ung cierge à St-Georges, que les chanoines doibuent par chacun an, au jour des Chandelles.

Ledict portier doibt aller faire la queste par la boucherie le jour du sabmedy gras.

Quant les Gouuerneurs des salines viennent rendre leurs comptes, ils doibuent chacun deux frans pour les estraines.

Les nouueaux mariez doibuent au portier, de droit de dixhuict deniers.

Le verrier apportant toffes de verres ou flacons, doibt ung verre ou ung flacon, s'il en porte.

Ledict portier souloit auoir un bichet de bled de la Prioré (de N.-D.) par chacun an, pour les gerbes qu'ilz faisoient entrer en ville, sy ce nest depuis quatre ans que ledict portier n'en a receu aucuns grains.

Le virling de vin, sortant de la ville, doibt quatre solz, et le demy virling doibt deux solz.

L'asne chargé d'oeufs, doibt deux liardz ou deux oeufs.

L'asne chargé de beurre ou de fromage, doibt deux liardz.

Le mulet chargé de carpes ou de poisson, ou bien ung cheual, doibuent chacun un poisson raisonnable.

Le portier souloit aller à la saison de la vendange faire la queste aux villages circonuoisins.

On voit, par ce petit exposé, que la charge de gardien aux portes ne laissait pas de produire bon an, mal an, de quoi défrayer honnêtement le titulaire.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE, MORALE ET POLITIQUE

DE

NANCY,

ANCIENNE CAPITALE DE LA LORRAINE.

—

NANCY,

SOUS LES DUCS HÉRÉDITAIRES DE LORRAINE.

—

DEUXIÈME RACE DITE D'ANJOU-LORRAINE.

1431 — 1473.

Charles II ne laissait pas d'enfants mâles, mais pour faire passer la couronne sur la tête de sa fille aînée Isabelle, il lui fit épouser, en 1418, René d'Anjou, fils de Louis II, duc d'Anjou et de Touraine, et l'année suivante la fit déclarer, par la chevalerie, être en droit de lui succéder avec son époux, contre la loi salique du duché. En faveur de cette alliance, le cardinal Louis, duc de Bar, grand oncle de René et dernier de sa maison, lui assura après sa mort la possession de cette belle province (1). Antoine, comte de Vaudémont, fils de Ferry de Lorraine et neveu de

(1) Le duché de Bar est un des démembrements du royaume de Lorraine en 953. Ses premiers possesseurs prirent le titre de comte, puis définitivement celui de duc. Le Barrois appartint à la maison d'Ardenne, à celle de Montbéliard, puis à celle d'Anjou, enfin à la maison de Lorraine. On trouve avant cette union, 20 comtes et ducs de Bar.

Charles, vint à Nancy revendiquer la masculinité du fief et y fut mal reçu. Outré et secouru par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, il prit les armes, battit et fit prisonnier René Ier à la bataille de Bulgnéville, le 2 juillet 1431.

Les Bourguignons s'en saisirent, profitant seuls de la rançon du duc, fixée à 200,000 écus d'or de 70 au marc, valant de nos jours au-delà de deux millions cinq cents mille francs, somme énorme avant la découverte du nouveau monde. Le seul avantage que tira Antoine de sa brillante victoire fut le mariage de son fils Ferry avec la fille de son compétiteur, d'où sortit René II, qui, dans la suite succéda à la branche d'Anjou-Lorraine. René I n'ayant pu se maintenir sur le trône de Naples, conquis pendant sa captivité par la courageuse Isabelle, se retira en Provence, et ne reparut plus en Lorraine qu'il tenait du chef de sa femme. L'ayant perdue, il remit le gouvernement du duché à son fils Jean II, en 1453. S'étant remarié à Jeanne, comtesse de Laval, et désireux sans doute, dans son imagination poétique, de retracer les temps primitifs de l'âge d'or, il courait les champs avec elle, gardant leurs troupeaux, comme nous l'atteste le poète maistre Jéhan Molinet, dans ses faictz et dictz :

J'ay ung roy de Secille
Veu deuenir bergier
Et sa femme gentille
De ce propre mestier
Portant la pennetière,
La houlette et chappeau
Logeant sur la bruyère
Auprès de leur trouppeau.

Jean de Calabre, dont Comines fait un si bel éloge, était doué d'un génie supérieur, qu'il déploya pour recouvrer ses droits sur le royaume de Naples, l'Italie et l'Espagne. Piqué du manque de foi de Louis XI, il devint, avec le comte de Charolois, l'âme de la ligue du Bien public, et se rendit le médiateur entre les princes

et le roi. Maître de la Catalogne, il était sur le point de pénétrer dans l'Aragon quand la mort le prévint le 13 décembre 1470.

Possédant les brillantes qualités de son père, Nicolas d'Anjou fut alternativement fiancé avec Anne de France et Marie de Bourgogne. Il mourut sans alliance, presque subitement, le 27 juillet 1473, au moment de marcher sur Metz, qu'il avait failli surprendre quelque temps auparavant, et sa fin fut imputée au poison.

René Ier survécut à sa postérité, vit même son petit-fils sur le trône ducal; mais ne pouvant secrètement pardonner au souvenir de la journée de Bulgnéville, entouré d'ailleurs par les intrigues de Louis XI, il disposa par testament de l'Anjou et de la Provence en faveur du roi de France qui les réunit à sa couronne.

Suite de l'histoire de Nancy. — Si la capitale du duché de Lorraine ne prit pas une très-grande extension sous René Ier, Jean II et Nicolas d'Anjou, empêchés ailleurs, on ne saurait douter cependant qu'elle ne devint de plus en plus florissante. Les souverains s'y rendaient pour traiter entre eux des affaires les plus importantes; on y était témoin de spectacles extraordinaires. En 1444, Charles VII, beau-frère de René Ier, vint à Nancy, suivi d'une puissante armée pour tirer mutuellement vengeance des Messins qui, entre autres griefs, avaient saisi les équipages de la duchesse. L'année suivante, le 5 avril, le roi data de cette ville, une curieuse ordonnance contre *la feste des fols et aulcuns jeux de rigmes ou de personnaiges*, célébrés à Troyes les jours des Innocents et de la Circoncision. Le commun clergé qui prenait part à ces saturnales, ne s'était pas contenté cette fois, de se divertir et boire plusieurs jours de suite; mais les clercs s'étaient moqués de religieux plus sages et de leurs remontrances, en jouant en public, une moralité, dans laquelle *hypocrisie*, *faintise et faux semblant* avaient de piquants rôles contre leurs censeurs.

La rançon énorme exigée de René Ier, avant de le rendre à la liberté, accabla le pays obligé d'y contribuer. La chevalerie se cotisa entre elle; un de ses membres, dont malheureusement l'histoire ne nous a pas conservé le nom, donna pour sa seule

part, dix-huit mille salus d'or; le salus d'or valant 25 sols tournois. En 1436, René Ier abandonne 40 francs par an sur la monnaie de Nancy. Jean II avait la bonté héréditaire des princes lorrains et se mêlait volontiers aux joies de son peuple. Vers 1453, un dimanche après dîner, qu'il était à se divertir près de la porte de la Craffe, dans une maison nommée *les Bordes*, où les habitants de Nancy allaient ordinairement s'égayer, le tonnerre y tomba, tua ou blessa un certain nombre de personnes. La foudre y produisit ses phénomènes accoutumés : les uns avaient les pieds brûlés dans leurs souliers qui n'avaient point reçu de dommage, à d'autres l'épée était fondue dans le fourreau resté intact, un armurier avait l'avantage de posséder sur le dos la figure du diable, « si horrible à le veoir, que chacun faisoit le signe de la croix, » c'estoit, dit la chronique, l'exemple de non plus *la mort Dieu* jurer ».

En juillet 1457, la noblesse de Hongrie, au nombre de plus de cinq cents personnages de distinction, archevêques, évêques, princes, comtes et barons se rendant en France pour aller chercher la fille du roi Charles, fiancée à Jean Lancelot de Hongrie, passèrent à Nancy, faisant une entrée pompeuse par la porte St-Nicolas. Le duc Jean II les reçut honorablement; « ilz estoient tous noblement montez, ilz auoient des tambours comme gros chaudrons dessus des cheuaulx, ilz frappoient dessus, s'en resjouissoient tous, au son des tambourins dançoient les cheuaulx; il n'y eust maisons qu'il n'y en eust des losgiez et tous noblement, » par ordre du prince, qui pendant trois jours les traita avec toutes sortes d'égards. A son titre d'hospitalière, Nancy joignait encore un renom de galanterie exquise : à l'occasion du sacre de Louis XI, des gentilshommes français venus de la garnison de Vaucouleurs, demandèrent à rompre des lances en l'honneur des dames, contre un nombre égal de gentilshommes lorrains. Les joûtes durèrent quatre jours. « Lesdietz jouteurs se donnèrent de grands coups et chocqz, mais enfin on louoit plus les Lorrains que les François. » La ville s'embellissait; Jean d'Haussonville, sénéchal et maréchal de Lorraine, qui vivait en 1445, avec Catherine de Heu, sa femme,

firent bâtir *l'hôtel de Haussonville,* sur les rues Saint-Michel et Notre-Dame, qui subsiste encore, et dont la solide construction, la beauté de l'escalier, méritent l'attention des curieux. C'est au surplus la plus ancienne habitation particulière de la ville.

Nicolas d'Anjou, à son entrée solennelle à Nancy, fut tellement satisfait de la réception que lui firent la chevalerie et le peuple, qu'il invita la seigneurie du pays à faire venir leurs femmes et filles dans sa capitale pour les y fêter. Les jeux, les ris, les plus somptueux repas, les joûtes et tournois devant le château se succédèrent plusieurs jours de suite, au bout desquels le duc continua de visiter le pays. « Il ne desiroit que toute joyeuseté, » et ayant marié son grand écuyer Maugiron avec la fille de Nicolas de Lenoncourt, et Jean de Germiny, « auec une belle damoiselle, » fille à messire Ferry de Savigny, bailly des Vosges, il se plut à environner ces cérémonies de tout l'éclat possible.

Mais ces ris et ces jeux cachaient parfois de grands desseins. Nicolas cherchait de nouveau à s'emparer de Metz et faisait, en conséquence, d'immenses préparatifs. Nancy fut mis en état de défense; il sortit de son arsenal une formidable artillerie, des équipages nombreux, des vivres en abondance, le tout se dirigeant le long des bords de la Moselle. Le 20 juillet 1473, la veille du jour où le duc devait se mettre à la tête de son armée, il fut pris de maladie, au retour de Saint-Jean-de-Virlay, étant allé recommander son entreprise à Dieu. Huit jours après il rendait le dernier soupir, au désespoir inexprimable des Lorrains et surtout des bourgeois de Nancy, qui soupçonnant qu'on l'avait *enherbé,* empoisonné, coururent en armes au palais ducal, résolus de faire main-basse sur les gens de sa suite. Ils trouvèrent seulement le jeune et beau duc reposant sur un lit de parade et gardé par des dames. La voix publique accusa hautement Louis XI de ce crime qui le vengeait du refus qu'avait fait Nicolas d'Anjou, d'épouser Anne de France, avec laquelle il était fiancé, dont il avait déjà reçu deux fois la dot, tandis qu'on s'occupait des préparatifs de ses noces, avec Marie, fille de Charles-le-Téméraire, son ennemi capital. Le duc Nicolas avait à Nancy une garde de 25 compa-

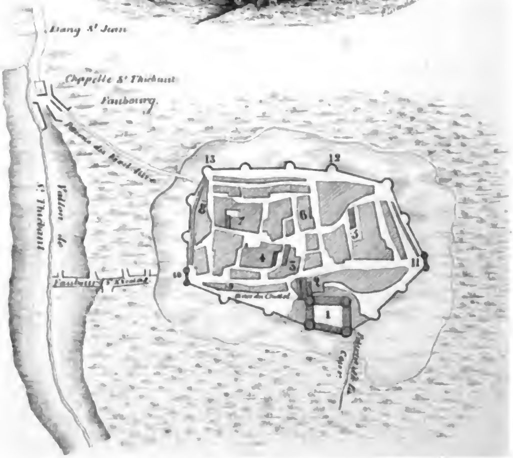
gnons, très-richement habillés, qui le suivaient à la cour de Dijon.

Cette mort inopinée, en rompant les projets du duc de Bourgogne, d'unir la Lorraine à ses états et de former un royaume considérable entre la France et l'Allemagne, fut une des principales causes de sa perte, malgré sa puissance et ses qualités guerrières.

NANCY

EN 1477





1. Palais.
2. S.t Georges
3. S.t Epvre
4. Hotel de ville
5. Notre Dame.
6. Chap. S.t Michel.
7. Les Dames Prêcheresses.
8. Hotel de Chastelou
9. „ Marquais.
10. Porte S.t Nicolas
11. Porte de la Craffe
12. Tour de Sar
13. Grande tour.

25 50 100 200 300 Toises

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE, MORALE ET POLITIQUE

DE

NANCY,

ANCIENNE CAPITALE DE LA LORRAINE.

NANCY,

SOUS LES DUCS HÉRÉDITAIRES DE LORRAINE.

TROISIÈME RACE DITE DE LORRAINE-VAUDÉMONT.

1473.—1737.

DE RENÉ II A FRANÇOIS Ier.

1473 — 1545.

La seigneurie de Vaudémont avait été érigée en comté, l'an 1072, par l'empereur Henry iv, en faveur de Gérard ier, fils de Gérard d'Alsace, duc de Lorraine. En 1394, Ferry ier, fils puiné de Jean ier, épousa Marguerite de Joinville, la dernière de cette maison et l'héritière des grands biens qu'elle possédait. Antoine, son fils, ayant disputé la couronne ducale à René ier, ils terminèrent leur différend par le mariage de leurs enfants, Ferry ii de Vaudémont et Yolande d'Anjou, d'où sortit René ii, reconnu duc de Lorraine, par cession de sa mère et reconnaissance des États, le 2 août 1473.

Son règne est à jamais célèbre dans l'histoire par la défaite et la mort de Charles-le-Téméraire. Ce guerrier farouche, dont les possessions s'étendaient depuis le Zuydersée jusqu'aux bords de

la Somme, voulait compléter le nouveau royaume de Bourgogne qu'il méditait, en y joignant la Lorraine, la Suisse et la Provence. Dans ce but, il avait noué des intelligences avec les ducs Jean II, et Nicolas, dont le sceptre et les prétentions sur plusieurs provinces de la France, sur la Sicile, l'Aragon, le royaume de Jérusalem devaient en ajoutant à sa puissance, la consolider au gré de son ambition. Après la mort de ces deux princes, il entraîna René II dans son parti, ce qui eût pu devenir extrêmement avantageux au jeune duc de Lorraine, en obtenant la main de Marie de Bourgogne, comme on l'en flattait.

Louis XI entrevit le danger d'un état formidable entre la France et l'Allemagne (1). Sa politique tortueuse rompit tous ces desseins, en poussant René II à rompre cette alliance et même à déclarer la guerre au terrible duc de Bourgogne. On en connait les suites : la Lorraine envahie, recouvrée ensuite, ne rentra définitivement sous l'autorité du souverain légitime, qu'après la bataille de Nancy, où périt Charles. Loin d'en savoir gré au vainqueur, le roi le frustra de l'Anjou, du Maine, de la Provence, et se saisit du Barrois; cette dernière province lui fut rendue en 1483, par Anne de Beaujeu, régente de France. Assailli de traverses dans la poursuite de ses intérêts, René II se retira dans ses états, résolu de ne plus s'occuper que du bonheur de ses sujets auxquels il fut ravi, le 10 décembre 1508, âgé de 57 ans. Par son testament, il régla l'ordre de succession au duché, de mâles en mâles à perpétuité, voulant ainsi prévenir, dans la suite, les dissentions qui avaient éclaté à la mort de Charles II.

Parmi les enfants qu'il eut de Philippe de Gueldres, sa seconde femme, brille au premier rang CLAUDE DE GUISE, tige de cette branche si fameuse dans l'histoire de France et de toutes les branches collatérales de la maison de Lorraine qui subsistèrent depuis.

ANTOINE-LE-BON fut élevé sous les yeux de Louis XII, surnommé

(1) Cependant il est incontestable que si Charles-le-Téméraire eût réussi, le Nord aurait eu une barrière autrement respectable que jadis la Pologne.

le père du peuple et mérita lui-même le titre de prince de paix. Tour à tour, avec l'élite de sa noblesse, il combattit pour le roi à la journée d'Agnadel, à la bataille de Marignan, où, dans la mêlée il eut la gloire de remonter le chevalier Bayard, et gardant une prudente neutralité dans les guerres de François Ier et de Charles-Quint, assura le bonheur au pays.

Les doctrines de Luther gagnaient les peuples qui partout se soulevaient en mêlant au cri de religion celui de liberté, pour couvrir leurs excès. Des bandes considérables de paysans révoltés, désignés sous le nom de *Rustauds*, accourant du fond de l'Allemagne, se disposaient à pénétrer en France par la Lorraine, quand Antoine ayant promptement réuni des forces, se porta à leur rencontre. Écrasés le 15 mai 1525 et jours suivants à Loupstein, à Chenonville, à Saverne, près de quarante mille protestants périrent, dit-on, dans cette horrible boucherie. Les murs de la grande salle du château de Saverne furent tellement imprégnés du sang de ces malheureux, qu'au dire de Georges Aulbéry, secrétaire de Charles III, et qui écrivait en 1619, quoique ces murs eussent été reblanchis plus de cent fois, ces affreuses taches reparaissaient sans cesse, ce que notre benoit auteur impute à grand témoignage de la satisfaction du Seigneur, de la défaite des ennemis de la foi catholique. Bournon, conseiller d'État, rapporte dans ses mémoires, que sur la marche des Rustauds, les moines alarmés s'écriaient partout qu'il était de toute nécessité de lever de fortes impositions pour défendre la cause de Dieu et de la religion. Le duc les invita à y contribuer, alors ils répondirent que cette guerre ne les regardait pas et qu'il ne s'agissait que de repousser des bandes de pillards. A la diète de Nuremberg, en 1542, Antoine fit déclarer la Lorraine, État souverain, libre et indépendant. Enfin, après avoir fait tous ses efforts pour procurer la paix à l'Europe, il ferma les yeux à Bar-le-Duc, le 14 juin 1544, amèrement pleuré des populations.

François Ier s'assit à peine sur le trône, et fut enlevé à l'affection générale, le 11 juin 1545, ayant contribué à ramener la

bonne intelligence entre le roi de France et l'empereur Charles-Quint, dont il avait épousé la nièce.

Suite de l'histoire de Nancy. — René II fit avec pompe son entrée à Nancy; les bourgeois lui présentèrent les clefs et le duc les leur rendit en disant : « Messieurs, faictes comme vous auez accoustumé ». La duchesse sa mère l'accompagnait, on criait *Noël* sur leur passage; les acclamations redoublèrent lorsqu'il eut prêté le serment ordinaire dans Saint-Georges, et ne cessèrent durant les fêtes données pendant quatre jours au château, où la seigneurie du pays avait été conviée. Il retourna ensuite à Joinville. A peine René II était-il en route que tout à coup la cloche d'alarme se fit entendre dans Nancy, pour appeler chacun aux armes. On disait que les Messins ayant enlevé le duc, l'emmenaient avec eux. Les uns coururent dans cette direction, d'autres gagnèrent Joinville. On reconnut à la fin que c'était une fausse alerte, concertée entre la suite de Nicolas d'Anjou, qui, depuis la mort prématurée de ce prince se tenait cachée, et qui profita de l'occasion pour s'échapper heureusement.

Cette même année, au mois de septembre, le duc de Bourgogne conduisant le corps de son père, Philippe-le-Bon, pour être inhumé à la Chartreuse de Dijon, passa à Nancy suivi d'un riche cortége, et prit logis dans la maison de Vaultrin-Maloix, receveur général de Lorraine, en refusant de descendre au palais ducal, malgré les instances de René, qui était allé au-devant de lui au-delà de Champigneulles. Pendant les deux jours qu'il y séjourna, le duc de Lorraine assistait à son lever, ils allaient à la messe ensemble, et ils ne se quittèrent pas sans s'être juré une amitié éternelle, et conclu un traité d'alliance. « Nul ne scayt les choses pour le temps advenir...! » s'écrie un contemporain.

En vertu de cette convention, la Lorraine était fatiguée par les passages continuels des troupes de Charles-le-Téméraire, occupé au siége de Nuitz, pour se venger de l'archevêque de Cologne, qui, la veille même de la cérémonie, avait dissuadé l'empereur de le couronner à Trèves. Sur les entrefaites, Louis XI,

par l'entremise du seigneur de Craon, persuada à René II, de défier, en 1475, le duc de Bourgogne, lui promettant assistance et de nombreux avantages.

Charles releva bientôt le gant, parut à la tête d'une armée de plus de quarante mille hommes, s'empara successivement de toutes les places fortes et vint mettre le siége devant Nancy. René, hors d'état de tenir la campagne, fit entrer une bonne partie de son armée dans sa capitale; on se prépara à la plus vigoureuse résistance, en élevant des bastions devant les portes et poternes, en rasant les faubourgs et en défendant soigneusement les approches par différents travaux.

Le 25 octobre 1475, à huit heures du matin, le duc de Bourgogne quittant son camp de Saffais, situé à deux lieues de là, investit si brusquement la ville, que le bétail de Nancy qui était aux champs, n'eut pas le temps de rentrer et fut pris. En moins de huit jours les lignes de circonvallation et les tranchées furent terminées. L'armée assiégeante campait sur le revers oriental du vallon de Saint-Thiébaut, traversé par un ruisseau, le duc y avait aussi son quartier général. Les principales attaques étaient dirigées vers une grosse tour, dite des Michottes, en raison de la forme arrondie de ses pierres. On se servait encore de flèches; les boulets des bombardes et serpentines se taillaient dans la roche. Les assiégés et assiégeants à portée de la voix, s'appelaient de leurs quartiers et de la tranchée. *Nicolas des Grands-Moulins,* nous dit la Chronique de Lorraine, se tenait dans la grande tour et doué d'une joyeuse humeur, chantait en s'accompagnant de ses castagnettes, de gais refrains, dans lesquels, sans doute, les ennemis n'étaient pas ménagés. Le soir, à l'heure habituelle, les Bourguignons s'avançaient au bord du fossé, lui criant : *Hé li canteur! hé par ma foy, dis nous une cansonnette!* Nicolas ne manquait pas de se mettre courtoisement à la fenêtre, sans craindre les traits qu'on lui tirait et dont la muraille se voyait hérissée le lendemain.

Le 25 novembre, sur l'ordre de René II qui implorait le cauteleux roi de France, la ville se rendit par capitulation. Le 29, la

garnison et les paysans réfugiés en sortirent; Charles-le-Téméraire voyant leur bonne contenance, s'estima heureux de ce qu'ils ne s'étaient point avisés de le surprendre dans son quartier, si mal gardé, que la plupart des soldats et officiers allaient se divertir à Saint-Nicolas.

Au comble de ses vœux, le duc de Bourgogne, entra le 31 novembre, par la porte de la Craffe, vêtu avec la plus grande magnificence ainsi que les seigneurs de son cortége éblouissant: le grand bâtard Antoine, les comtes de Nassau, de Chimay, de Marle, etc., mettant tous pied à terre devant Saint-Georges. Après la messe *chantée en grand triomphe et solennité*, par les prélats de sa suite, il prêta serment comme duc de Lorraine, abandonnant, selon l'usage, son coursier aux chanoines et descendit avec sa cour au château, où les tables se trouvaient servies. Les États furent assemblés le 29 décembre suivant, dans la grande salle tendue de draperies et de soie. Charles, habillé de drap d'or, monta sur une estrade et harangua l'assemblée, déclarant qu'il était résolu de faire de Nancy la capitale de son royaume de Bourgogne, d'agrandir son enceinte jusqu'au gué de Tomblaine, d'y finir ses jours, assurant chacun de sa protection, et qu'enfin sur le point de marcher contre les Suisses, il établissait pour gouverneur de la ville et du pays le seigneur de Bièvre, dont on connaissait la bonté. Pendant sa résidence, les portes de Nancy et de son palais restèrent ouvertes jour et nuit: il se montrait affable, accessible, rendait la justice à tout le monde. Cette dernière qualité le distinguait particulièrement.

Sur la fin de janvier, Charles-le-Téméraire passa son armée en revue; ses troupes formaient une seule ligne depuis Maxéville jusqu'à la commanderie de Saint-Jean. Le 14 février 1476, il partit, emmenant de l'artillerie de Nancy une bombarde, faite de deux pièces et pesant dix-huit mille, fondue sous le duc Jean. Une charretée de peaux de moutons enlevée à un forain Suisse, était l'occasion de ses démêlés avec les rudes montagnards de l'Helvétie, qui le battirent à Grandson et à Morat, où René II commandait leur cavalerie. Encouragés par ces nouvelles, les

Seigneurs Lorrains reprirent la plupart des villes aux Bourguignons, ils assiégeaient M. de Bièvre, quand le faux bruit de l'arrivée de Charles les força de se retirer hâtivement.

René II ayant recouvré ses places fortes, rassembla leurs garnisons, avec lesquelles il entoura Nancy le 15 septembre 1476. Le duc voulant reconnaître lui-même la tranchée : « monseigneur, représenta son conseil, il n'y a que bien, mais point n'irez, pour éviter tous dangiers; *allons nous-y-en tous* » répondit-il, et on visita les travaux. Faisant appeler ensuite les capitaines : Messieurs, faut envelopper la ville; vous, *Warther de Thann*, depuis la porte Saint-Nicolas jusqu'à la poterne; *Harnexaire*, depuis la poterne jusqu'à la tour Sar; *Seton*, le quartier de la Craffe; *Honnest*, depuis cette porte vous veillerez sur le côté derrière la cour. Ces dispositions militaires dépeignent clairement l'enceinte alors de Nancy. Le 6 octobre, le seigneur de Bièvre fut forcé de capituler à son tour, par la révolte de ses troupes affamées, et en particulier des Anglais qui en faisaient partie. Quatre jours après, le duc de Bourgogne était à Toul, à la tête d'un secours. René II voulut lui livrer bataille devant Pont-à-Mousson, mais les Allemands à sa solde s'écrièrent : « que bataille ne donroient par tel jour qu'estoient occis les Innocents. » Contraint de se retirer et d'aviser à la prompte défense de Nancy, les bourgeois vinrent le trouver pour lui demander ses intentions, avouant qu'à peine avaient-ils des vivres pour deux mois. Le duc les assura qu'avant ce terme ils seraient secourus.

Depuis le 22 octobre, Charles abondamment pourvu de tout par la vallée de Metz, poussait vigoureusement le siége et aurait indubitablement peut-être emporté la ville, si l'un de ses principaux officiers, le comte de Campo-Basso, n'eût, par suite de ses intelligences avec le duc de Lorraine, fait traîner en longueur les opérations. René II, abandonné de Louis XI, ayant obtenu l'appui des Suisses, chargea son maître-d'hôtel Suffrein de Baschi, de porter ces nouvelles en Lorraine, et de chercher à pénétrer dans Nancy avec d'autres gentilshommes; ce qu'ils firent effectivement, à l'exception de Suffrein, pris et conduit au duc de Bour-

gogne, qui ordonna son supplice. Campo-Basso reconnaissant en lui l'âme de ses intrigues criminelles, voulut d'abord le sauver, mais redoutant les révélations de cet officier qui, se voyant perdu, demandait instamment à parler au duc pour lui dévoiler son funeste secret, il se hâta de le faire pendre à un arbre près du moulin de Saint-Thiébaut. Les assiégés redemandèrent son corps, qu'on enterra honorablement à Saint-Georges, auprès du maître-autel. En représailles, ils pendirent à la tour de Saint-Epvre tous les prisonniers qui leur tombèrent entre les mains, avec cette inscription : « *nous mourons pour venger la mort du bon maistre Chiffron,* » et on en agit de même dans toutes les garnisons lorraines, sur l'ordre exprès de René II.

Cependant le temps s'écoulait, le manque de vivres et de munitions se faisait également sentir. Un messager nommé *Pied-de-Fer* avait bien pu traverser les lignes ennemies pour aller trouver René II en Suisse, lui peindre cette affreuse situation, et le presser de hâter son arrivée ; mais effrayé du sort funeste de Suffrein, il ne s'était aventuré à vouloir retourner dans la ville. Dans cette alternative, *Thierry Drappier,* de Mirecourt, s'offrit, parvint jusqu'au duc, le vit rassemblant son armée, et put heureusement, déguisé en bûcheron, rapporter son message. Les assiégés sentirent redoubler leur courage : depuis quelque temps ils étaient réduits à dévorer pour leur subsistance les chiens, les rats, et à se disputer les débris les plus immondes.

Enfin, les garnisons lorraines réunies dans Saint-Nicolas aux Suisses, et jointes aux troupes du duc d'Autriche et de la ville de Strasbourg, le tout conduit par René II, firent main basse sur les Bourguignons qui s'y trouvèrent. Charles-le-Téméraire résolut de présenter la bataille à son adversaire, contre l'avis de ses vieux capitaines, qui lui conseillaient de se retirer momentanément devant des forces supérieures ; mais il ne répondait à chacun d'eux que par ces mots : « *Ribault, tu as paour* »

Quoiqu'il affectât de regarder René II, âgé de 22 ans, comme un enfant, jamais le duc de Bourgogne ne prit plus de précautions pour ranger la victoire de son côté, gardant avec soin les

lignes de son camp et menaçant la ville d'un assaut. Il fut se poster un peu avant Jarville, sur une éminence qui commandait le chemin et y pointa ses canons. Sa droite s'étendait vers la Malgrange, sa gauche vers la rivière, lui-même se tint au centre. C'était le dimanche, 5 janvier 1477, la veille des Rois; à ce moment, le comte de Campo-Basso et plusieurs autres, sous prétexte d'aller à la découverte, passèrent avec leurs troupes du côté des Lorrains, qui débouchaient par Saint-Nicolas. Les Allemands ayant répondu qu'ils ne voulaient point de traitres avec eux, Campo-Basso gagna le pont de Bouxières et s'y barricada dans l'espoir d'arrêter les fuyards. On dit encore que les transfuges avaient laissé des gens apostés pour tuer, dans la mêlée, le duc de Bourgogne, et crier sauf qui peut; pendant ce temps, la garnison de Nancy faisant une sortie, incendiait son camp.

On s'aborda vers dix heures du matin, le choc fut terrible; on rapporte que les deux chefs en vinrent aux mains ensemble. Charles-le-Téméraire fit des prodiges de valeur pour rétablir le combat chancelant, mais enveloppé de tous côtés à la fois, Jacques Galliot, à sa gauche, ayant pris la fuite, il dut songer lui-même à son salut, « lui qui onc n'auoit jamais eu la peur au visaige. » Lancé à toutes brides avec l'élite de sa noblesse, le duc de Bourgogne cherchait à gagner la route de Luxembourg en passant entre son camp et les montagnes voisines, quand rudement poursuivi, et tout-à-coup atteint avec sa suite, par un corps nombreux, il périt, renversé dans le bourbier de l'étang Saint-Jean, sous les coups du châtelain de Saint-Dié, Claude de Bauzémont, qui malheureusement étant sourd, ne put entendre le cri d'angoisse du guerrier expirant : Mon ami, sauve le duc de Bourgogne!... (1).

Les assiégés ne se doutèrent du succès de la journée qu'en voyant les fuyards passer outre les remparts. Dans le premier

(1) Claude de Bauzémont mourut à quelque temps de là, de regret d'avoir tué un aussi grand prince, ou peut-être d'avoir manqué une aussi riche rançon. En floréal an IV, on présenta au Directoire exécutif plusieurs drapeaux trouvés dans l'arsenal de Soleure, qui avaient été enlevés à Charles-le-Téméraire, dans les batailles de Nancy et de Morat.

moment, ils croyaient qu'ils revenaient vainqueurs pour forcer la ville. La poursuite dura toute la nuit, on alla jusqu'aux portes de Metz. Un grand nombre de Bourguignons furent tués ou faits prisonniers au pont de Bouxières par l'infâme Campo-Basso. Le camp ennemi, abondamment pourvu de toutes les choses nécessaires à la vie, fut pillé; enfin, à dix heures du soir, René II fit son entrée aux flambeaux, et s'en fut loger dans la Grand'rue, chez le Prevot Arnoul, son palais ayant été ruiné pendant le siége, pour aider à la défense. Là, en témoignage mémorable de leur fidélité, les Nancéïens dressèrent sous ses fenêtres un *montjoie* ou monceau de chiens, de rats, de carcasses de chevaux, leurs dernières provisions rendues inutiles par leur délivrance.

Trois jours après on découvrit parmi les morts le cadavre défiguré de Charles. On le porta dans la maison de noble Georges Marqueiz, sur la Carrière, où il fut reconnu, en pleurant, par le bâtard Antoine, son frère, et les seigneurs Bourguignons faits prisonniers. René II, portant une barbe à fils d'or, en signe de victoire, à l'imitation des anciens preux, vint lui jeter de l'eau bénite, et après de somptueuses funérailles, le fit ensevelir à Saint-Georges, dans la chapelle de Saint-Sébastien, où longtemps on vit son riche mausolée, élevé aussi par la piété du même prince (1). Le bon seigneur de Bièvre, trouvé au plus proche de la personne de son maitre, reposait près de la tombe de Jean Ier.

(1) Longtemps en Bourgogne on refusa de croire à la mort de Charles-le-Téméraire. Le bruit courait qu'il s'était retiré en quelque endroit solitaire de l'Allemagne pour y faire pénitence pendant sept ans, au bout desquels il devait reparaître. À Bruxelles, on s'imagina le reconnaitre dans la personne d'un mendiant, qui reçut de toutes parts de larges aumônes. Ailleurs, les uns vendaient des terres, les autres des marchandises payables à son retour. Sans vouloir ici atténuer la générosité de René II, il est croyable que par esprit de politique et pour détruire ces faux bruits, toujours alarmants, le duc de Lorraine donna le plus d'éclat possible à sa victoire, institua une procession anniversaire, fit poser une croix dans l'étang Saint-Jean, et paver de pierres noires le devant de l'hôtel de Marqueiz; quelques-uns de ces carrés se voyent encore aujourd'hui dans la Grand'rue.

Huit à dix mille ennemis restèrent sur le carreau ; le plus grand nombre fut enterré sur le champ de bataille, à l'endroit même où le combat avait été décidé et le plus opiniâtre. Le nombre des prisonniers fut proportionné : le grand Bâtard de Bourgogne, Olivier de la Marche, et autres gens de marque, tentèrent inutilement de s'échapper. Voyant la mort du duc, ils avaient gagné les jardins et chenevières de Laxou, où on les saisit. Louis XI, informé de la prise du frère naturel de Charles-le-Téméraire, et désireux de traiter au plutôt avec lui des difficultés du moment, pressa René II de lui livrer ce personnage si utile à ses intérêts. Le grand Bâtard devinant les projets du roi de France et voulant aussi gagner du temps, engageait le duc de Lorraine à refuser, en lui dévoilant les vues secrètes du rusé monarque. Mais il était écrit que notre prince ne devait tirer aucun parti avantageux de sa fortune inopinée. Il livra donc Antoine de Bourgogne, qui s'accommoda avec Louis XI, et tous deux se moquèrent ensuite de René II. Au surplus, voici la lettre du roi de France à ce sujet, document inédit, tiré d'un recueil des archives départementales, intitulé : *Liber omnium*, et qui fera juger de son impatience à se saisir d'un gage aussi important.

« Mon Cousin, mon amy, j'ai reçeu la lettre que vous m'auez » escripte par Jehan d'Arson, mon maistre d'hostel, et à sa » venue m'attendoie que sans nulle faulte m'enuoyssez le grand » Bastard de Bourgongne, mais quand j'ay veu voz lettres et que » ne me l'enuoyez poinct, j'ay esté bien esmerueillé, car j'auoye » et ay bien intention de vous en recompenser plus largement » que en sauriez auoir d'autre costé. Mon cousin, mon amy, vous » entendez bien que si je l'auoye de ceste heure que ce seroit le » grand bien de vous et de moy, et que la longue actente ne » vous peust faire que dommage. Et pour ce je vous prie que le » veuillez incontinent enuoyer par vostre Bailly d'Allemaigne et » vous me ferez trèz singulier plaisir et si le recongnoistray telle- » ment que en serez bien contant, ainsy que je l'ay plus à plain » dict à vostre Bailly, lequel, je vous prie, que veuilliez croire

» touchant ceste matière comme moi-mesme, car je luy ay dict
» bien au long de mon entencion, et comme je vous veuil traicter
» et ayder à venir audessus de vos affaires et faire bien vos
» besongnes, aussy j'ay despeché en sa présence vostre thréso-
» rier ainsy qu'ils vous diront plus à plain et pour vous solliciter
» touchant le fait dudict Bastard. Je enuoye deuers vous mon mais-
» tre d'hostel *Jean Rapine*, et adieu mon Cousin (1) mon amy.

« Escript à Peronne, le cinquiesme jour de feburier,

Ainsi signé : LOYS.

On le voit, les cajoleries ne sont pas épargnées au vainqueur de la bataille de Nancy, qu'on appelle ici : *Mon cousin, mon ami*, et qu'on traita bientôt en ennemi dès qu'il se fut dessaisi de ses garanties contre les astucieuses pratiques de son puissant voisin. Pour achever l'historique de cet épisode, René II avait payé à Jeannon de Bidots, son pannetier, la somme de dix mille francs pour la rançon d'Antoine, lorsqu'en 1483, Baptiste de Roquelaure, gentilhomme et homme d'armes des ordonnances du roi de France, en réclama sa part, convenue, disait-il, entre Bidots et lui. Les parties se défièrent devant le duc qui, par sentence, leur assigna un champ clos dans la ville de Nancy, pour vider leur querelle. Le 22 octobre 1483, les barrières étant dressées devant un peuple innombrable, Roquelaure fit défaut. On le déclara déchu de ses prétentions et condamné à des dommages-intérêts en faveur de son adversaire qui l'avait attendu de pied ferme dans la lice.

Après tant de secousses, on s'efforça de réparer leurs suites

(1) Quel nom pour l'officier d'un prince tel qu'était Louis XI ! Ceci rappelle que sous le Directoire, trois commissaires fameux par leurs exactions en Suisse, se nommaient *Forfait*, *Grugeon* et *Rapinat*. On fit sur ce dernier l'épigramme suivante :

Un bon Suisse que l'on ruine,
Voudrait bien que l'on décidât,
Si Rapinat vient de rapine,
Ou rapine de Rapinat.

désastreuses. Pour y contribuer avec plus de succès encore, René II, de retour d'expéditions lointaines, accorda, par édit du 13 juin 1497, de nouveaux priviléges aux bourgeois de Nancy, en reconnaissance de leur dévouement à sa cause, les exemptant à perpétuité du surplus de la taille ordinaire qui lui était due, « de tous et quelzconques aultres droictz, traictz, tailles, aides, charges, ban, vin et tous aultres imposts faictz et à faire, ordinaires ou extraordinaires, pour quelconque cause et occasion que ce soit ou puisse estre, » soit dans la ville, soit dans le reste du duché.

Les habitants de Nancy se montrèrent toujours jaloux des prérogatives mentionnées dans la charte de René II, non pas seulement à cause des avantages qui y étaient stipulés en leur faveur, mais plutôt encore par les motifs rappelés dans cet acte qui leur conférait la noblesse, comme il est déclaré dans une requête au duc Henri II, contre une imposition en l'an 1615, de huit gros par chaque conduit ou feu, des villes et bourgs, y compris, disait-on, les lieux privilégiés.

Sur l'instance des commis à la levée de cet aide extraordinaire, le Conseil de ville remontra à son Altesse qu'en vertu de cette charte, confirmée toujours depuis par ses prédécesseurs, « ilz sont qualifiez et recongnuz pour nobles, de ladicte qualité de noblesse, non-seulement leur dicte postérité, mais aussy ceulx qui viendront s'habituer audict Nancy; justement et legitimement acquise par armes, souffrans genereusement et valeureusement contre l'ennemy de l'estat, et laquelle qualité de noblesse, par ladicte ordonnance, rend exempts ceulx qui en sont accordez; il luy plaise ne permettre qu'au préjudice d'icelle, ilz soient cottisez, ains tenus quittes et deschargez dudict ayde. Du moins s'il plaist a Vostre Altesse qu'ilz offrent libéralement quelque chose, son bon plaisir soit se contenter de vingt-quatre milz francs pour lesdictes cinq années, *qu'ilz offrent sans préjudice neanmoins en aucun endroict desdictes exemptions et immunitéz,* attendu qu'ilz sont de beaucoup chargez tant pour l'entretenement des portes, puitz, paués, des places publiques, fontaines, logementz des

gardes, officiers, soldatz et autres; aussy que telle somme n'est beaucoup esloignée de celle à laquelle le ject de cottization pourroit reuenir au juste et à l'estroit par l'execution de ladicte ordonnance, en ce que les nobles estant distraits du role, n'en resteroit que fort petit nombre de contribuables, joinct qu'en continuant ladicte franchise sera un moyen de peupler la ville et accroistre le nombre des conduitz, sy leur sera augmenté le courage de continner au seruice et à la fidelité qui les a tousiours rendu recommendables, et prier Dieu pour la santé et prospérité de Vostre Altesse et de son noble estat. »

Le 19 janvier 1616, le duc, agréa cette proposition, de 24,000 francs payables en 6 ans, « voulans et ordonnans telle somme estre leuée en la forme et sur ceulx des subjectz de nostre dicte ville qui ont esté cottisez pour les sommes à nous affectées et contribuées par nostre dicte ville pour les aydes précedentz, *le tout sans préjudice en aucune manière des priuiléges d'icelle.* » (Archiv. de Nancy.)

Outre ces priviléges, pour mieux consacrer le souvenir de cette journée, René II institua dans Saint-Georges une procession anniversaire qui se faisait avec solennité en présence de tous les corps de l'État, la veille du jour des Rois. Ce jour-là, le canon des remparts commençait à tonner dès cinq heures du matin, heure à laquelle la diane avait été battue en 1477, à St-Nicolas. Toujours bienfaisant, on a des lettres de Hugues des Hazards, prévôt et chanoine de Saint-Georges et du chapitre assemblé, du 13 novembre 1498, par lesquelles ils reconnaissent avoir reçu de Jean Lazeller, maitre de la Chambre aux deniers du duc de Lorraine, la somme de 30 francs, monnaie du pays, pour fournir du pain « à faire distribution au chœur de cette église, au jour de la Saint-René, nouvellement ordonnée par le duc de Lorraine en ladicte eglise, laquelle somme a esté payée une fois pour continuer ladicte distribution audict jour » (*arch. de Lorraine*).

Tous les historiens se plaisent à considérer le duc René II, comme un prince accompli, lettré, ami des arts, qu'il cultivait avec succès. Sous son règne, l'imprimerie s'établit en Lorraine,

à Saint-Nicolas-de-Port, bourgade si fameuse alors par son commerce européen et sa belle église qu'on commençait à édifier; circonstances qui la firent préférer, peut-être, pour l'introduction du nouvel art, à Nancy, se relevant de ses ruines. Améric Vespuce adressa à notre duc, la relation de ses voyages, et dans l'épître dédicatoire le salue du nom de son ancien ami de classe, sous les doctes enseignements de Georges Antoine Vespuce, oncle du célèbre navigateur; hommage honorable pour tous deux.

Doué d'un grand sens, René II ne partageait nullement les préjugés de son temps; nous en citerons un mémorable exemple : une fille nommée Guillemette Lançon, vint s'établir au village de Saint-Dizier, près de Nancy, et entretint des liaisons intimes avec un prêtre appelé Louis Mouson. Devenue grosse et ne sachant comment cacher son état, Mouson, pour la sortir d'embarras, répandit le bruit et lui fit dire que c'était l'œuvre du diable, qu'elle accoucherait d'un diablotin, qu'un sort lui avait été jeté par un ecclésiastique irréprochable, Michel Adam, qui fut arrêté et en grand danger d'être brûlé. Notre duc ayant su la chose, ne voulut pas y croire et ordonna que la fille serait gardée à vue. L'évêque de Toul, malgré les défenses du prince, commença des exorcismes. Les juges instruisaient cependant l'affaire et firent avouer à Guillemette Lançon sa supercherie et le mensonge de son accusation contre Michel Adam. Sans se déconcerter, Louis Mouson, interpellé devant elle, soutint que c'étaient de nouveaux artifices diaboliques, qu'il fallait recommencer les prières et les conjurations. Voyant enfin la vérité découverte, il se sauva, fut repris et condamné à mort, non comme sorcier, mais comme un scélérat qui avait tenté de perdre un innocent. Antoine-le-Bon régla aux États de 1529, sur le fait de sortilége, et sur les sorciers, « que l'on ne procède pas légièrement à leur prinse, si donc que n'est qu'il y ait partie formelle. » C'était beaucoup alors, au XVIIe siècle on fut loin d'avoir cet esprit de circonspection.

La duchesse Philippe de Gueldres prétendait à la régence en s'appuyant du testament de René II; mais le 12 février 1509, les États assemblés dans la grand'salle du château de Nancy, recon-

nurent la majorité d'Antoine. Une étroite amitié le liait au roi de France, Louis XII ; « n'estoit plus douce et plus belle, dit un auteur, l'amitié qu'auoit Pylade pour son cher Oreste, et quand se faisoit quelque chose d'important en la cour de France, failloit-il qu'au préalable, Monsieur de Lorraine fut du conseil. » Autour de notre duc se pressait une jeunesse belliqueuse, et de ce nombre, le célèbre Blaise de Montluc, maréchal de France, si fameux par ses guerres contre les protestants : « Ayant, nous apprend-t-il en tête de ses commentaires, été nourri en la maison du duc Anthoine de Lorraine et mis hors de paye, je fus pourvu d'une place d'archer de sa compagnie, *étant Monsieur de Bayard, son lieutenant ;* » le chevalier sans peur et sans reproche.

Le 15 mai 1515, Antoine épousa à Amboise, Renée, fille de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier. Elle fit seulement son entrée à Nancy, le 28 avril 1516, vers deux heures de l'après-midi, et à cette occasion les rues sur son passage furent repavées, ce qui n'avait pas eu lieu depuis quarante ans auparavant sous René II. Cette princesse, très-satisfaite de l'accueil des femmes et filles de Laxou, exempta les habitants de cette annexe de Nancy, de l'obligation qui leur était imposée de battre l'eau de la grande mare, devant le château, la première nuit des noces du souverain.

Les corps de l'État allèrent au devant de la duchesse qui se plaça sous un dais, aux armes de Nancy, porté par quatre gentilshommes. La jeunesse de la ville, au nombre de six cents garçons, tous armés de piques ou d'épées, les uns vêtus de blanc, les autres de noir avec des plumes sur leur coiffure, tambourins en tête, se portèrent à sa rencontre, au son des instruments, au bruit du canon des remparts et des volées de cloches de toutes les églises. Devant Saint-Georges, le Suffragant lui donna à baiser la relique du saint patron, présent de René Ier (1) ; les chantres placés sur

(1) L'insigne Collégiale, observe naïvement Lionnois, n'avait obtenu *que* la relique de son bienheureux patron de la libéralité pieuse de ce prince, qui depuis la journée de Bulgnéville gardait rancune aux Lorrains.

des échafauds élevés des deux côtés du portail, vêtus de couleurs *pers* (bleues) et vertes y firent ainsi allusion dans ces passages d'une chanson qu'ils adressèrent à Son Altesse :

> De nos coeurs vouz faisons offrance,
> Combien que soyons gens *pers* et *vers*,
> Et pour faire obéissance
> Tous noz trésors vouz sont ouuertz.

continuant de jouer sur les mots, le poète s'était surtout surpassé dans ce couplet :

> Si gros Lorrains parlons *par vers*
> Tenans forme de rhétorique,
> Loyaux sommes et non *pervers*
> Et qui nous poinct (pique) très fort en pique (1):
> Dame, nostre vouloir s'applicque
> A vous seruir sans nul travers
> Et pour decouurir la musique,
> Tous noz trésors vous sont ouuerts.
> ....Vive le duc et la duchesse
> De Lorraine le païs bon...

Plaise à Dieu, ajoute le chroniqueur, que gouvernant toujours le pays avec sagesse, ils soient bénis par leurs peuples; ce vœu répondait trop bien aux sentiments intimes de leurs cœurs pour ne pas l'accomplir comme la suite de cette histoire le prouvera. François Ier, ramené de Remiremont, fut mis au tombeau de ses pères, avec toute la magnificence proverbiale usitée en pareil cas à la cour de Lorraine, pompe à laquelle la douleur publique prêtait encore le plus touchant éclat.

Enceinte et fortifications de Nancy. — Par irréflexion ou par négligence de vouloir s'en instruire, on a répété avec trop de

(1) Cette allusion, assez obscure au chardon de Nancy et à sa devise, signifie que les Nanceïens, au moins de ce temps-là, sont inébranlables dans leur affection pour la cité qui les a vu naître, et fort jaloux de son honneur.

complaisance, que jusqu'alors Nancy était moins la capitale d'un état qu'une simple forteresse. Cette assertion paraîtra bien aventurée, en considérant les avantages dont cette ville jouissait déjà sous les ducs Charles II, René Ier et ses fils. On aurait peine à s'expliquer les efforts désespérés de Charles-le-Téméraire pour s'en emparer, si par ses propres ressources, son étendue remarquable pour le temps et son origine récente, conséquence d'un ordre politique nouveau, Nancy n'eût été à la fois la clef de la puissance ducale et le lieu le plus florissant de la Lorraine. En effet, avant les luttes de 1476 et 1477, trois faubourgs populeux joignaient son enceinte : l'un près de la porte Saint-Nicolas, en prenait le nom, avait un hôpital; l'autre, dit de Saint-Thiébaut, d'une chapelle sur le ruisseau de l'étang, s'étendait vers le quartier Saint-Jean; le dernier, dit de Saint-Dizier, à proximité de ce bourg ou village, touchait à la Meurthe. Aux deux siéges entrepris par le duc de Bourgogne, de bonnes murailles flanquées de tours, défendaient Nancy, capable de recevoir un grand nombre de soldats. En renouvelant l'art de la guerre, le canon força de recourir à d'autres moyens de résistance : il fallut entre autres redoubler l'épaisseur des parapets et modifier la forme des tours qui, de rondes qu'elles étaient, formèrent un angle saillant et s'appelèrent boulevards ou bastions. Leur emploi devint général dans la première moitié du XVIe siècle. En 1505 et 1514, René II et Antoine-le-Bon s'empressèrent d'appliquer ici le nouveau système, en augmentant les remparts qui furent en outre revêtus de pierres de taille. Toutefois, quant à l'espace, la ville elle-même n'en devint guères plus considérable. La Carrière n'existait pas encore, et le palais du prince, garni de tours et de tourelles, protégeait seul toute la partie située au levant, qui formait un angle droit regagnant la porte Saint-Nicolas.

CROIX DE L'ÉTANG SAINT-JEAN. — On ignorait le sort de CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, s'il était échappé, mort ou pris. Un de ses pages assura en ces termes René II de la fin de son ennemi : *Monsieur pour vous dire vérité, je vous certifie que mon bon maistre et*

seigneur en ceste bataille il est tué, car j'estoye au plus près de lui quand il fut abattu; audict lieu moult cuiduient le défendre, mais les Allemands les mettoient tous à mort... Sur son indication et en sa présence, on se mit à la recherche du duc de Bourgogne, qu'il découvrit enfin parmi les morts épars de tous côtés autour du prince, pour lequel ils avaient donné leur vie sans le sauver.

Le chantre de cette fameuse rencontre, Pierre de Blaru, contemporain aussi, raconte au contraire dans son poème latin de la *Nancéide*, qu'une pauvre lavandière du palais, parcourant comme les autres dans cette vue, les champs voisins de St-Jean-du-Virileth, trouva dans l'herbe des marais, un cadavre défiguré, entièrement nu, et qu'aux ongles démesurés de ses pieds, elle reconnut pour être celui du redouté duc de Bourgogne. Sur la nouvelle, chacun y courut pour s'assurer de la vérité. René II envoya des officiers de sa maison recueillir avec honneur ce corps inanimé, tellement engagé dans la glace du ruisseau, qu'on fut obligé de détremper le sol avec de l'eau bouillante pour l'en tirer. A ce spectacle, les femmes présentes, ne purent retenir leurs larmes, et détachant les voiles de leurs blanches coiffures, elles les étendirent comme un linceuil sur le corps dont la nudité blessait leurs regards.

En cet endroit-là même, on éleva une croix de bois, à double croisillon (1), marque des ducs de Lorraine, avec ces mots :

En l'an de l'incarnacion
Mil quatre cens septante et six,
Veille de l'apparition,
Fust le duc de Bourgongne occis,
Et en bataille ici transy,
Où croix suis misse pour mémoire,
Par René duc des Lorrains, marcy!
Rendant à Dieu de sa victoire.

(1) Nous possédons un dessin à la main fort ancien, et trouvé dans un exemplaire du *Liber Nanceidos*, qui la représente ainsi, avec une annotation attestant que cette figure est fort exacte à l'original.

Cette croix, relevée en 1610, par ordre d'Élisée de Harraucourt, gouverneur de Nancy, réparée en 1760 par le magistrat de cette ville, depuis longtemps avait disparue, quand en 1822 on édifia sur l'ancienne assise, la colonne monumentale qui s'y voit maintenant.

« Ce sera icy comme un théâtre, écrit un historien, sur lequel les grands verront leur fortune, nayuement représentée en son inconstance et instabilité, afin de tant moins s'y asseurer.... Le 14 septembre 1828, le roi Charles x y arrêtait ses regards... S. A. R. le duc de Némours le visitait à l'heure même du terrible accident qui, dans la personne de son frère, frappait la France et remettait l'avenir en question. Les savants, les artistes, les hommes d'état en font un lieu de pérégrination bien favorable à l'essor des pensées. Parmi tant de visiteurs distingués, nous nous plairons à mentionner en 1845, M. Nothomb, ministre de S. M. le roi des Belges.

Chapelle des Bourguignons. — Après la bataille de Nancy, on recueillit avec soin, par ordre du vainqueur, les cadavres dispersés dans la campagne. « Par compte faict, dit la chronique de Lorraine, il y en eut de mis enterrez *trente neuf cens*, » d'autres disent un plus grand nombre, au lieu où le choc avait été le plus rude, près du ruisseau d'Heillecourt. En commémoration, une simple croix de bois s'élevait en cet endroit solitaire, si éloigné du vieux Nancy, mais pieusement visité, même de contrées éloignées, en raison des souvenirs de ce grand désastre qui avait anéanti la puissante maison de Bourgogne.

En 1484, frère Jehan Villey de Sesse, obtint de clore ce terrain, de s'y bâtir une demeure, et d'y ériger une chapelle sous le titre de N.-D. de Bonsecours, pour y prier pour les trépassés. Ce premier édifice, de 30 pieds de longueur sur 20 de large, fut consacré en 1498 par Olry, évêque de Toul, sous le nom *de Notre-Dame de la Victoire et des Rois*, néanmoins le peuple lui conservait celui de *Chapelle des Bourguignons*, autour de laquelle, par dévotion particulière, on commença à inhumer.

Le 18 octobre 1609, Henri II donna l'administration de Bonsecours aux Minimes, qui obtinrent de Charles IV d'ajouter en 1629, une nef nouvelle à l'ancienne, trop insuffisante. Ces constructions peu élégantes, il est vrai, mais dont la structure primitive consacrait si bien ces évènements nationaux, furent, comme il est dit encore plus loin, remplacées sous Stanislas, par cette somptueuse église qui termine avec tant de majesté l'immense faubourg Saint-Pierre, qui date du XVIIIe siècle seulement.

De même qu'aujourd'hui, Notre-Dame de Bonsecours était l'objet d'une constante vénération. Les murs de cet humble oratoire, dédié à la Vierge, patronne du pays, disparaissaient cachés sous les *ex voto*, les portraits et les tableaux, monuments naïfs d'une pieuse reconnaissance. La duchesse Renée de Bourbon avait, en l'augmentant, fait relever les pierres de l'enceinte de ce cimetière, et graver ces vers gothiques sur la lame de bronze scellée à la croix de pierre érigée également par ses pieux soins, au milieu de l'enclos funèbre :

Mil quatre cents soixante et seize aduint,
Que Charles duc de Bourgongne icy vint,
Accompaignié de Soudars et Gens d'armes,
Cuydant Nancey surprendre à force d'armes,
Veille des Roys qu'on départ le gasteau,
Il fust occis en passant ung ruysseau,
Et la plus part de ses hommes de guerre,
Furent occiz et semez sur la terre :
Puis recueilliz par le commandement,
Du preux René, qui vertueusement,
Obtint sur eulx glorieuse victoire,
Dont les corps sont icy gisants en mémoire
De ce conflict : Renée de Bourbon,
Noble princesse ayant vouloir très-bon,
Femme du très-illustre duc Anthoine,
Filz de René, nobles ducz de Lorraine,

A faict bastir ce cymetière et croix
L'an mil cinq cents auec vingt et trois.
Priez à Dieu, que par sa saincte grace
Aux trespassez pardon et mercy fasse. Amen.

Tente de Charles-le-Téméraire. — Comines, en déplorant dans ses immortels mémoires la chute de la maison de Bourgogne, entourée de tant de nobles et vaillants seigneurs, vante ses richesses passées, exalte la magnificence de Charles, superbe et pompeux, dit-il, dans son costume et l'ameublement de ses palais. Quoique ce prince eut perdu des trésors inestimables à la bataille de Grandson, qu'il eut été battu de nouveau et pillé encore à Morat, où René II profita de la majeure partie de ses dépouilles, malgré ces pertes et ces accablants revers successifs, le camp du duc de Bourgogne, au dernier siége de Nancy, rapporte la chronique anonyme de Louis XI, regorgeait de toutes les choses nécessaires à la vie; les épices les plus recherchées, l'hypocras, des mets exquis étaient servis à sa table. Il y fêta avec grande joie la saint André, peu de temps avant l'action dans laquelle il devait perdre si malheureusement la couronne et la vie; Alphonse V, roi de Portugal, qui venait solliciter son appui, y fut traité avec cette délicatesse et cette distinction parfaites.

Malgré la foi jurée, Charles-le-Téméraire, avait livré le connétable de Saint-Pol au roi de France qui lui fit trancher la tête, et les contemporains remarquèrent que le corps du duc de Bourgogne fut retrouvé à cent pas de l'endroit où il dictait cet ordre inhumain. Sa tente formait une espèce de chambre en bois, divisée en plusieurs compartiments, et revêtue intérieurement des plus riches tapisseries, industrie dans laquelle excellaient les Flamands. Ces tapisseries, trophées de la victoire de Nancy, subsistent toujours exposées dans deux salles de la cour royale, sur la Carrière.

M. Jubinal, qui en a donné une description fort exacte, découvrit par un heureux hasard, dans un manuscrit de la bibliothèque royale, leur véritable origine. C'est la lettre d'un officier



TENTE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

(NANCY)

de Charles-le-Téméraire, qui donne à ce prince la description de tapisseries exposées en vente au palais impérial de Vienne, par des marchands turcs, et l'engage à faire exécuter, par ses tapissiers, d'après le modèle qu'il en a vu et qu'il peut lui procurer, ce sujet original, tiré d'une moralité de Nicole de la Chesnaye, intitulée: *La condamnation des banquetz à la louange de diete et sobrieté pour le prouffit du genre humain.*

Ces personnages tissés avec tant de richesse et d'art, représentent donc les inconvénients de la bonne chère: *Souper, Banquet, Poirat, Passe-temps, Gourmandise, Friandise, la Folie,* font les honneurs de la scène où comparaissent aussi : *Bonne compagnie, Dame Expérience, Diète, la Fièvre, la Goutte, etc.* Cette moralité devait plaire au duc de Bourgogne, un des hommes les plus sobres de son temps, quoiqu'il n'y mit aucune affectation. Cette tapisserie, au moyen de séparations fictives indiquées par des colonnes, retrace sans confusion les différents actes de cette histoire allégorique; malheureusement on n'y prit garde en l'appropriant à sa dernière destination; quelques morceaux sont rapiécés, sans suite entre eux, ni intelligence.

En premier lieu nos gais personnages se divertissent à table, sans nullement songer à la catastrophe qui les menace. Tout à coup le triste cortége des maladies qui les guettaient, fait irruption dans la salle. Voyez la planche et jugez du désordre! La table est renversée, *Gourmandise* et *Friandise* sont les premières victimes : *Bonne compagnie* se tire à grand'peine de la mêlée, *Passe-temps, Accoutumance* et quelques autres plus avisés, se hâtent de prendre la fuite. *Bonne compagnie* porte plainte devant *Dame Expérience*, qui ordonne de saisir *Banquet* et *Souper* et d'instruire leur procès. On les voit effectivement liés et garottés par *Remède* et *Sobriété* devant le tribunal assisté de *Galien* et *d'Averoës;* le greffier écrit la sentence, portant qu'à l'avenir *Souper* n'approchera *Diner* de six heures, *Banquet* est pendu et le discours en vers finit par cet avis bon à suivre :

Or Bancquet est exécuté,

Les gourmands plus n'en jouyront,
Diner et Souper fourniront
A l'humaine necessité.

Ce dernier épisode dramatique qui compléterait le tableau, manque ici. La tapisserie entière a 76 pieds de longueur sur 11 de hauteur, les personnages sont de grandeur naturelle; l'or et la soie resplendissent encore au soleil, les couleurs sont assez nettement conservées. Un autre morceau, de la même origine, fait voir *Assuérus imploré par Esther,* mais est loin d'offrir le même intérêt pour la pureté du dessin et l'historique des costumes.

Ces tentures, objets si précieux à tant de titres, ornaient le palais des ducs de Lorraine et servaient aussi à la décoration des sanctuaires de Saint-Georges et de la chapelle des Bourguignons, lors des cérémonies commémoratives du 5 janvier 1477. Charles IV en fit présent, comme gage intime de son affection, à la Cour Souveraine qu'il venait de substituer à l'antique Tribunal des Assises, remplacée elle-même par le Parlement de Nancy, auquel dans la suite succéda la Cour Royale. Quelques fondés que soient les regrets de ne pas voir figurer dans un musée lorrain ce vénérable monument d'un passé orageux, les nobles souvenirs qu'il rappelle ne pouvaient être mieux abrités qu'au sein de cette magistrature honorée si souvent par ses lumières, ses vertus et quelquefois par une patriotique indépendance.

Pont de Malzéville. — L'an 1498, dit l'auteur de la grande *Chronique de Lorraine,* « Fut faict le pont dessus la rivière près de Margéville, » comme l'attestait cette inscription au bas d'une haute pyramide quadrangulaire, surmontée d'un Christ de grandeur naturelle, entre les deux premières arches à gauche :

L'an mil cinq cents et ung, tesmoing ce codicile,
Feu très victorieux René, roi de Sicile,
Tres amé prince et duc de Lorraine et Barrois.

Fist ce pont eriger pour affranchir charrois
Tout homme et bestial qui tributeur estoit,
A la nef que cy pres pour son tribut guettoit,
Tant eust le bien publique recous, chier
Qu'on ne le pourroit dire ou par escript couchier......

Au siége de Nancy, Louis XIII fit sauter les deux petites arches du milieu de ce pont, le plus considérable de la province, pour empêcher tout secours de ce côté; elles ont été rétablies de nos jours. On voulut aussi le détruire en 1750, sur les ordres de M. de la Galaisière, soutenant qu'il était inutile après la construction du pont d'Essey, fort heureusement le maréchal de Belleisle s'y opposa. Une partie tomba dans l'eau en janvier 1764. Malgré le peu de profondeur du lit de la Meurthe, qui s'oppose au développement ultérieur de la navigation sur ce point, l'humble port de Malzéville, réduit au simple flottage, n'en a pas moins une importance réelle, puisqu'on peut y réunir des trains de bois pour la marine, puis de là, toujours par eau, les diriger sur le Hâvre. Vis-à-vis est le *Crône*, du nom allemand de la machine (*Krauff*) servant à charger les marchandises sur les bateaux venus de Metz, établie en 1616 par le duc Henry II. Tout récemment on y a vu un service organisé de bateaux à vapeur. Sous Charles IV, les deux moulins *de la Madelaine* et *de Venize* tournaient sur le ruisseau du Crône.

Le village de Malzéville, grâce à l'absence de droits d'octroi, s'enrichit journellement par le voisinage de Nancy dont la classe ouvrière court « y noyer ses soucis dans les pots. » Le vin de ses coteaux, plantés autrefois de petite race, était fort estimé des gourmets et en particulier de Stanislas qui en faisait son Chambertin. Voici un trait en faveur de la judiciaire de ses anciens habitants : le célèbre Bourdaloue faisant sa troisième année de profession chez les Jésuites de Nancy, prêcha le carême à Malzéville et tellement au gré de ses rustiques auditeurs, qu'ils n'eurent rien de plus pressé l'année suivante, que de le redemander, en accompagnant leurs instances d'une pièce de leur meilleur

vin. O contre-temps! le père Bourdaloue brillait déjà sur un plus grand théâtre. On fit néanmoins ce qu'on put pour les contenter en leur envoyant le moins mauvais orateur disponible de la maison, mais ajoutent ceux qui nous ont transmis cette anecdote gentille, nos paysans surent très bien en faire la différence et partant plus de cadeaux.

N'oublions point de citer ici Jean Conrard, maire de Malzéville au XVII[e] siècle et auteur d'un curieux journal, resté manuscrit, sur les pages naïves duquel il a fidèlement consigné les particularités douloureuses et mémorables du règne de Charles IV.

Palais Ducal. — Son origine est bien respectable, puisque ce fut pour aider à la misère de son peuple décimé depuis plusieurs années par la famine et la peste, qu'en 1502, René II jeta les fondements d'un nouveau palais, à peu près sur l'emplacement du château-fort, mais s'avançant davantage vers la ville, assis sur un terrain uni et à une exposition plus saine. Le duc Antoine l'acheva presque entièrement sur les premiers plans et c'est à lui qu'on doit la façade principale qui subsiste encore dans la Grand' Rue. Les bâtiments anciens, en pierre de taille, à trois étages assez peu élevés afin d'être à l'abri du canon du dehors, formaient une cour d'honneur, de cent pas d'un angle à l'autre, théâtre ordinaire des joûtes, des tournois et combats à la barrière. Les arcades du pourtour permettaient de jouir à l'aise de ces spectacles guerriers et galants, et offraient aussi une promenade à couvert. Le faite de tout l'édifice était surmonté d'un magnifique grillage de cuivre doré; ce bel ouvrage, du plus riche dessin, semé de couronnes pyramidales, fut détaché et envoyé à Vienne lors de la cession de la Lorraine en 1737.

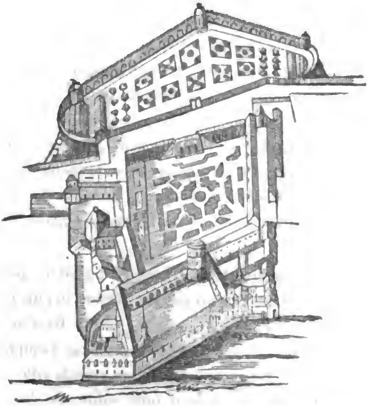
On y remarquait aussi la tour du garde-meuble situé à l'est, bâtie par Henri II. La rampe de son escalier immense, sans marches, avait été si habilement ménagée, qu'on assure qu'une voiture aurait pu sans peine la gravir. Charles III y ajouta un corps-de-logis principal accompagné d'une belle galerie enfermant un parterre aboutissant au jardin de la Cour, sur le bastion de ce



ANCIEN PALAIS DUCAL

Vue principale

(NANCY)



nom, et auquel on communiquait par un superbe perron, décoré dans son soubassement, des statues des principales divinités de la fable, exécutées par le fameux Florent Drouyn. Sous le titre de *Parterre de Nancy*, Jacques Callot, nous a conservé la représentation fidèle de la demeure ducale alors, vue intérieurement. On voit par son autre gravure de la place Carrière qu'elle était terminée de ce côté par diverses constructions, jetées confusément, sans ordonnance architecturale et qui servaient aux écuries, au manége et d'habitations aux domestiques du palais.

Louis XIV et la reine Marie-Thérèse d'Autriche l'occupant avec leur cour lors de la conquête du pays, ne regrettaient pas le Louvre dans cette « vieille, grande et belle maison, très-solidement bâtie. » En 1715, Léopold exhaussa, mais à coup sûr sans l'embellir, la partie avoisinant l'église des Cordeliers. Derrière le couvent, il avait fait commencer une magnifique salle d'opéra, achevée en 1709, peinte par Charles et Provençal. Le roi de Pologne la démolit en 1734, employant les matériaux à la salle

de Lunéville. Après plusieurs transformations, le reste des bâtiments de l'opéra convertis en casernes, rasées depuis, servait de quartier aux régiments suisses en garnison à Nancy, à l'époque des troubles qui éclatèrent en 1790 dans son sein, et auxquels ces étrangers prirent une part active.

Léopold détruisit encore, en 1717, une grande partie du vieux palais ducal et le chœur de l'église de Saint-Georges pour élever à la place un édifice moderne sur les plans du célèbre Boffrand. Les travaux furent poussés avec tant d'activité que la façade sur la Carrière était terminée, celle donnant sur le jardin un peu moins avancée, quand en 1745, Stanislas les renversa avec d'autres dépendances de l'ancienne cour, pour y élever cette superbe ordonnance qu'on admire si justement à l'extrémité de cette promenade.

La partie ajoutée par Antoine-le-Bon fut seule conservée et attire toujours les regards. On l'appelait *la Galerie des Cerfs*, des massacres ou bois de ces animaux que les princes avaient coutume d'y suspendre en guise de trophées de chasse. C'était l'entrée principale nommée *la Porterie*, sa riche sculpture le fait aisément deviner. Cette façade, composée de trois rangs d'arcades superposées, rappelle assez l'antique château de Blois. Un ciseau délicat s'est plu à y multiplier les merveilles d'une imagination fantastique. Les portraits historiques de René II et d'Antoine, le premier à droite, le second à gauche du spectateur, se détachent en relief au-dessous d'une coquille artistement ouvrée. La statue équestre de ce dernier duc remplissait également la niche principale. Elle a été brisée en 1792, et les armes de Lorraine, au-dessus et à côté, eurent le même sort. A cette époque fiévreuse, le peuple, qui se plaisait souvent à considérer la figurine d'un singe habillé en moine et tenant la bible sur ses genoux, fit peindre cette statuette placée au-dessus de la petite porte d'entrée, afin de faire ressortir davantage ce qu'il croyait une insulte au clergé, tandis qu'au contraire, c'est évidemment une allusion à la victoire remportée par Antoine sur les protestants, désignés emblématiquement en divers lieux et



FAÇADE DU PALAIS DUCAL

(NANCY)

dans la plupart des manuscrits du temps, sous cette burlesque figure et sous ce costume, ce qui marquait ici qu'ils n'auraient jamais accès auprès du prince.

Ses lourds balcons, supportés par des ménestrels et des monstres imaginaires, sont très-curieux à étudier. Les clefs de la voûte contiguë aux nervures si hardies, sont sculptées et montrent une suite généalogique de nos ducs, pour appuyer leurs prétentions sur les royaumes de France, Naples, Aragon, Jérusalem, en les faisant descendre de Charlemagne. Autour de la plupart de ces portraits se lit la significative devise adoptée par Antoine : *J'espère avoir ;* ce qui ne manqua pas d'appeler l'attention des commissaires de Richelieu, venus à la suite de Louis XIII, maître de la Lorraine en 1632, et de leur fournir un texte contre Charles IV, qu'on poursuivait à outrance.

On communique à la salle des Cerfs par un très-bel escalier gothique, en coquille, d'une dimension telle qu'il est douteux que la fameuse rampe de la tour ronde, citée plus haut, l'ait de beaucoup surpassé. C'était dans cette salle, jadis peinte et décorée, aujourd'hui sans planchers ni volets, mais qu'il est question de restaurer prochainement, que se tenaient les États du pays, les assemblées et réceptions d'apparat, où se déployaient les pompes si imposantes des funérailles du prince, qui y restait exposé aux regards du peuple. En 1750, Stanislas y établit la biblio thèque publique qu'il venait de fonder, et la Société littéraire y tint sa première séance l'année suivante. Dans la cour, on voit également un corps de bâtiment d'une assez bonne architecture, mais défiguré par l'enlèvement de son balcon. C'était l'ancienne intendance changée en pavillon pour loger les officiers de la garnison au temps du roi de Pologne.

Berne nourrit et entretient dans ses fossés des ours, armes vivantes de la ville ; pour se concilier les esprits, René II sollicitant des secours du Grand-Conseil contre Charles-le-Téméraire, se rendait à l'assemblée, suivi d'un de ces animaux apprivoisé. Après sa victoire, lui et ses successeurs, en mémoire de l'assistance des Suisses, logèrent toujours un ours à l'entrée de leur

noble demeure. Sous Léopold, pendant le terrible hiver de 1709, un pauvre petit savoyard mourant de froid, s'avisa un soir de se glisser dans la loge de ce redoutable commensal, et devint son ami et compagnon plusieurs nuits de suite avant d'être découvert. L'ours *Masco*, non-seulement réchauffait l'enfant entre ses terribles pattes velues, mais de plus lui réservait une portion de sa nourriture. Léopold, témoin de ce fait étrange, prit soin du petit malheureux, qui mourut peu de temps après sans avoir pu profiter de sa nouvelle fortune; dans son chagrin de ne plus lui voir partager cordialement sa solitude, *Masco* l'avait précédé au sombre manoir. Attachement singulier, dont il faut conclure avec un littérateur délicat, M. de Caumont (1), dans son épître en vers à ce sujet, lue à l'académie de Stanislas :

Dans ce récit sans art, comme sans imposture,
Nous voyons que le Créateur,
Sous la plus bizarre figure,
Cache parfois le meilleur cœur.

Ce qui peut s'interpréter encore en faveur de l'humaine nature.

Église et Couvent des Cordeliers. — Sous un somptueux mausolée, les cendres de Charles-le-Téméraire reposaient à Saint-Georges, paroisse de la cour; les piliers de la nef étaient surchargés d'inscriptions laudatives sur sa déroute; au faîte de ses voûtes flottaient les cornettes et étendards pris aux Bourguignons. Une âme généreuse recherche la modestie dans le triomphe : par sentiment, sans doute, de haute convenance envers la mémoire d'un héros infortuné, René II songea à fonder à l'autre extrémité de son palais, un couvent pour suivre les offices et y avoir sa sépulture un jour. L'ordre des Cordeliers ou Franciscains, du nom de leur patriarche Saint-François d'Assises, qui l'institua

(1) Ancien recteur de l'académie de Nancy, après avoir longtemps brillé dans la chaire de professeur de mathématiques. Sous son enseignement, notre collége était remarqué entre tous les autres de la France, pour le grand nombre de ses élèves admis aux écoles publiques.



ÉGLISE DES CORDELIERS

(NANCY)

vers 1208, fixa son choix par la science qui distingua constamment la plupart de ses membres. Le couvent et l'église, commencés en 1477, furent achevés en 1484, et notre duc s'y réserva une chambre pour assister à matines la veille des fêtes solennelles.

On voit encore à droite de la porte d'entrée, une ouverture qui communiquait à une tribune dont l'origine est très-curieuse. Un jour de vendredi saint, à l'adoration de la croix, dans l'église Saint-Epvre, la duchesse, femme de Léopold, se vit disputer le pas par un maigre gentilhomme qui, patentes à la main, revendiquait le droit de marcher devant elle, et l'exerça au grand scandale des courtisans. Ses titres remontaient au sire de Tillon qui, ayant délivré Ferri III, de sa prison de Maxéville, demanda pour prix de son dévouement, le privilége pour lui et ses descendants de prendre ainsi le pas sur la duchesse, dans la cérémonie mentionnée. Le duc, n'ayant pu, malgré l'offre d'une somme considérable, faire renoncer le possesseur à ses prétentions, quitta Saint-Epvre pour les Cordeliers.

L'église, séparée de la rue par une cour qui en éloigne le bruit, offre une nef longue, unique, sans collatéraux, éclairée jadis des deux côtés par de belles verrières qui ont totalement disparu ainsi que les armoiries ducales de la rose du portail. Suivant l'usage alors, les personnes de distinction et de préférence celles attachées à la cour, y ambitionnaient de reposer auprès de leurs anciens souverains et maitres bien aimés. Quantité d'inscriptions plus ou moins intéressantes se lisaient donc soit dans l'église, soit dans le cloitre contigu. Dans l'une, entre autres, on voyait le marbre funéraire du président *Alix*, mort en 1597, auteur de la première statistique connue du duché; dans l'autre le mausolée de *Jacques Callot*, aussi grand citoyen qu'excellent artiste et dont le mérite resté sans égal, était judicieusement résumé par cette épigraphe :

Sur les louanges de Callot,
En vain tu ferais des volumes,

Pour moi je n'en dirai qu'un mot,
Son burin vaut mieux que nos plumes.

véridiques louanges qu'il eût fallu restituer en relevant, en 1825, son tombeau.

La pompe funèbre des ducs de Lorraine, « un des plus grands spectacles de ces temps-là, » se célébrait alternativement à Saint-Georges, puis aux Cordeliers, leur nouveau Saint-Denis, et que ces princes, habitués à voir la mort face à face sans pâlir, honorèrent toujours d'une affection particulière. Au xvii[e] siècle, Charles III et Henri II élevèrent, à l'angle septentrional de l'église en ogive de ces religieux, la splendide *Chapelle-Ronde*, sur la voûte de laquelle le Génie de la Renaissance s'est posé et dont on trouvera la description à son ordre chronologique. Léopold I[er] reconstruisit le chœur; l'empereur François, son fils, le cloître avec une partie du monastère, écroulés le 5 mai 1758, entraînant sous leurs ruines, le monument de Callot, dont plusieurs débris sont conservés à la bibliothèque publique.

Les orages de la révolution de 1789, atteignirent bientôt les ordres religieux qui ne tardèrent pas à être expulsés. Après avoir servi quelque temps de paroisse unique pour la Ville-Vieille, en 1792, l'église des Cordeliers, profanée, dépouillée de ses ornements, resta abandonnée jusqu'à la Restauration. Sur le vœu des cours de France et d'Autriche, on songea enfin vers 1817, à sauver le vieil édifice d'une destruction imminente. Les travaux terminés en 1826, les cendres des ducs furent exhumées du cimetière de Boudonville où elles avaient été enfouies dans la tourmente politique; une imposante cérémonie expiatoire, le 9 novembre de cette année, consacra leur pieuse réintégration, désirée par tous les cœurs droits, qui pensent que ce n'est jamais impunément qu'on tente de mépriser outrageusement les généreux exemples du passé, et cet anniversaire, objet d'une convention diplomatique, est religieusement célébré dans son enceinte.

La nudité de ses hautes murailles reblanchies fait d'autant ressortir les pierres tombales et les statues rangées dans l'ordre sui-

vant : 1° à droite en entrant, pour suivre autant que possible l'ordre historique, *Hault et puissant seigneur Monseigneur Thibavlt de Nuvefchastel, VIIe du nom,* tué à la bataille de Nicopolis l'an 1396 et inhumé dans la collégiale de Joinville d'où son mausolée, dit-on, aurait été tiré (1). Par un grossier anachronisme quant à l'étude du costume guerrier d'abord, l'inscription moderne attribue cette effigie au duc Thiébault Ier, mort très jeune en 1220 et non 1203 avec des traits aussi âgés; 2° *Henry* III, *comte de Vaudémont*, 1332, et *Isabelle de Lorraine*, sa femme, 1335; 3° vis-à-vis, *Antoine* (*l'entrepreneur*), 1447, comte de Vaudémont, hardi capitaine, il livra huit batailles rangées sans avoir été vaincu; *Marie d'Harcourt*, sa noble compagne, couchée près de lui, en 1476, surnommée *la grande Dame et la mère des pauvres;* 4° *Philippe de Gueldres*, morte en odeur de sainteté, en 1547, au couvent des Clairistes de Pont-à-Mousson où elle avait pris le voile après la mort de René II, son époux; sa statue polychrôme, d'un admirable travail, est l'œuvre de Ligier Richier, élève de Michel-Ange et auteur du fameux sépulcre de Saint-Mihiel, duquel on a dit:

Chrétien, de Jésus-Christ admire le tombeau,
Il en fut un plus saint, mais jamais un plus beau.

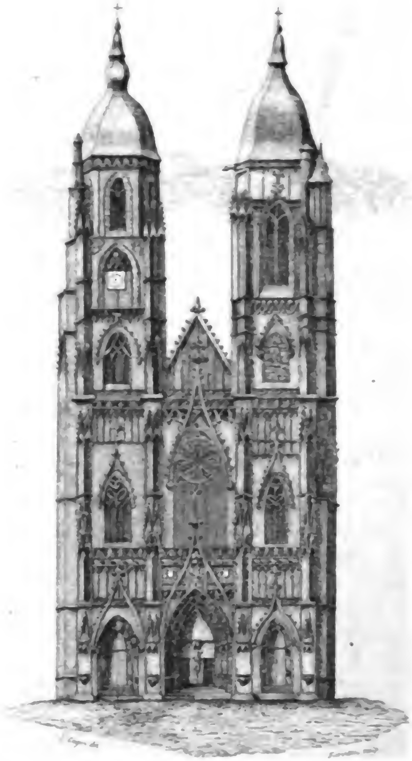
5° Les peintures et les dorures déguisent la délicatesse extrême du curieux mausolée de *René* II, enseveli dans le caveau au-dessous, recouvert autrefois par un tapis ou sarcophage de bronze. Sa statuette moderne, de la plus pitoyable exécution, devrait

(1) Si cette statue vient effectivement de Joinville, comme l'avance M. de Villeneuve dans une notice sur la chapelle Ducale, on ne peut l'attribuer qu'à *Thibault* VII, *du nom;* qui avait épousé Alix de Vaudémont; mais si au contraire, comme tout porte maintenant à le croire, ce monument vient du prieuré de Belval, d'où on a tiré aussi les statues de Gérard de Vaudémont et de Hadwige de Dasbourg, c'est incontestablement *Thibault* IX de la même maison, maréchal et bailli de Bourgogne en 1470, et qui, au rapport de Durival, dont l'autorité est d'un grand poids, avait son mausolée à Belval.

être assurément remplacée par une imitation de l'ancienne « pourtraicture, » qui reproduisait fidèlement le costume ducal antique. Entre autres louanges, on n'a certes failli de consigner sur le marbre tumulaire la journée de Nancy ·

O vous humain, considère comment
Ci gyst René, de Hierusalem roy.....
Charles, iadis puissant duc de Bourgongne,
Print guerre à luy à petite achoison:
En usurpant son pays sans eslongne,
Tant qu'à Nancey, mis forte garnison,
Le preux René qui usa de raison,
Le conquesta en bataille puissante :
Là eust Lorrains! nation très vaillante
Qui tindrent pied à la desconfiture........

6° La majesté et le recueillement qui respirent dans les traits de *Charles de Lorraine, dit le cardinal de Vaudémont*, attirent soudain les regards; neveu du grand duc Charles III, évêque de Toul et de Verdun, il mourut en 1587, après avoir été l'ami de saint Charles Borromée. Ce monument accompagné autrefois des statues en marbre blanc également des quatre docteurs de l'Église : saint Augustin, saint Grégoire, saint Léon et saint Jérôme, qui décorent aujourd'hui les chapelles de la Cathédrale, passait pour le chef-d'œuvre de Florent Drouyn. Un peu avant se voyait la sépulture des *ducs de Mercœur* dont il n'est resté aucuns vestiges. 7° *Charles* V, en pied, en costume de triomphateur romain, le bâton de commandement à la main; statue rapportée. 8° Au pied d'une pyramide en marbre des Vosges, s'élève le buste du bon *Léopold;* des deux côtés sont la Foi et l'Espérance, par César Bagard, artiste estimé, florissant au XVIIe siècle; une souscription publique a fait les frais de ce tribut de reconnaissance à la mémoire de cet excellent prince. Enfin, sur le seuil de la Chapelle-Ronde, où sont entassées la suite des générations des descendants de Gérard Ier d'Alsace, on découvre les figures, d'une expression



si naïve et par cela même si précieuse, de *Gérard Ier, comte de Vaudémont*, mort en 1120, tige de cette première branche collatérale de la maison de Lorraine, et *d'Hadvige de Dasbourg*, sa femme, nièce du pape saint Léon IX. Le chœur de l'église des Cordeliers, restauré en entier, n'a point conservé ses vastes et belles proportions, mais on l'a revêtu d'une très belle boiserie sculptée, provenant de l'abbaye de Salival. Ces monuments, ces accessoires, témoignages flatteurs, si naturels de la postérité envers tant d'illustres protecteurs des arts, de ces pères de la patrie, prêtent un nouveau charme à la grandeur des souvenirs qui planent sur notre vénérable et national édifice, Westminster-Abbey du pays.

ÉGLISE DE SAINT-NICOLAS-DE-PORT. — Par son origine, son importance, sa proximité de la capitale de la Lorraine et les faits qui s'y rattachent, cette magnifique basilique dont les hautes tours dominent au loin le paysage, en terminant avec une indicible majesté le riant bassin de Nancy, rentre naturellement dans notre sujet.

En 1087, un seigneur lorrain, nommé Albert, ayant apporté au village de Varangéville, sur les bords de la Meurthe, des reliques de saint Nicolas, évêque de Patare en Lycie, on les déposa dans une chapelle, située dans un bois, de l'autre côté de la rivière. Le bruit des miracles qui s'y opéraient attirant la foule des pèlerins, donna bientôt naissance à une bourgade qui prit le nom du bienheureux. Dès le XIIIe siècle elle était déjà florissante, au XVe c'était un des principaux marchés de l'Europe. Sa primitive église, d'une structure fort simple, n'occupait guère que l'emplacement de la curieuse chapelle des fonts baptismaux, à l'est de l'édifice actuel.

RENÉ II allant en Suisse chercher des secours contre Charles-le-Téméraire, entendit la messe à St-Nicolas : pendant sa prière, la femme du tanneur *le vieulx Walter*, lui glissa dans la main une bourse contenant une somme considérable, qui lui fut extrêmement utile dans cette conjoncture. C'était un présent déguisé de Louis XI, n'osant pas se prononcer ouvertement contre le duc de

Bourgogne dont il méditait la perte. On sait que le rusé monarque employait volontiers de semblables voies détournées, en confiant les missions les plus importantes à des gens du peuple, doués très souvent de beaucoup de finesse, et personne n'ignore la haute faveur dont maître Olivier le Dain ou le Diable, son barbier, jouissait près de lui.

Le 4 janvier 1477, le duc de Lorraine et son armée surprirent dans ce bourg un corps de Bourguignons envoyé à leur rencontre. René descendit ensuite à l'auberge de la Licorne, près de la Meurthe, et dont en mémoire on a toujours conservé des restes de la vieille façade, en peignant de plus sur la muraille, cet animal réputé fabuleux. Les Suisses pour le fêter, noyèrent sous ses yeux les prisonniers qu'ils avaient faits. Pour apprendre son arrivée aux assiégés nancéïens qui n'espéraient qu'en lui, ce prince fit mettre au haut de la tour de l'église une lanterne allumée, en guise de fanal.

En 1494, le curé Symon Moycet, fils de Didier Moycet, riche gouverneur de Saint-Nicolas, sans reculer devant les difficultés d'une entreprise aussi immense pour les efforts d'un simple particulier, jeta les fondements du nouvel édifice, achevé totalement en 1544, à l'aide encore des libéralités de René II, d'Antoine-le-Bon, du concours empressé des contrées voisines et jusqu'aux villes de la Suisse. Simon Moycet mourut en 1520 et fut enterré au milieu de la nef. Les tours seules restaient à terminer, car plusieurs vitraux portent le millésime 1510. C'est une des dernières conceptions de l'art gothique, empreinte ici comme partout ailleurs, de ce génie souple, varié et pour ainsi dire, inimitable.

La splendeur de la ville de Saint-Nicolas-de-Port, s'éclipsa au XVIIe siècle, par suite des guerres cruelles de Louis XIII en Lorraine. Le 5 novembre 1635, les Suédois, ses alliés, incendièrent l'église sous l'invocation du patron du pays, saccagèrent les habitations, en un mot, commirent de tels excès, que l'avenir de prospérité de Saint-Nicolas fut à jamais perdu peut-être, en songeant à son commerce précédemment.

Saint Louis y fit porter processionnellement et nus pieds, par

le célèbre sire de Joinville, un très riche reliquaire, en *ex voto*. Louis XI avait une dévotion particulière à « Monsieur saint Nicolas-de-Varangéville. » Charles VII, Henri II, Charles IX, le populaire Henri IV, Louis XIII, Anne d'Autriche avec le cardinal de Richelieu, s'y rendirent successivement. Henri III allant recevoir la couronne de Pologne, y fit aussi son oraison; il avait été frappé à la cour de Lorraine des charmes et de la modestie de Louise Renée de Vaudémont qu'il épousa depuis : cette princesse, revenait à pied, selon sa coutume, de prier à Saint-Nicolas, quand Dugast, ambassadeur du roi, qui venait demander sa main, la rencontra sur la route.

La sage ordonnance de la façade, d'un goût déjà épuré; ses galeries à jour, sa magnifique rose flamboyante, mille caprices d'un ciseau délicat captivent les regards. L'extrême hardiesse de l'intérieur saisit à la vue des grêles piliers du transceps qui soutiennent une voûte de 86 pieds de hauteur. La courbure considérable de la nef et dont cependant on ne s'aperçoit qu'en y prêtant une certaine attention, a surtout beaucoup exercé la sagacité des curieux. Mais il parait, au sentiment de savants archéologues, qu'il ne faut point chercher d'autre motif à cette bizarrerie que celui de rappeler l'inclinaison de la tête du Christ mort sur son bras gauche. En effet, on trouve ailleurs, même dans notre département et aux portes de Nancy, à Saint-Jean-du-Vieil-Aitre, d'autres exemples de cette disposition singulière qui a dû offrir les plus grandes difficultés pour la coupe des pierres.

A l'aurore de la typographie, le curé Pierre Jacobi, établit à Saint-Nicolas, la première presse qui ait fonctionné dans le pays. Il en est sorti plusieurs livres recherchés par l'antiquité de leur origine, la parfaite exécution et par fois aussi l'intérêt de la matière. Outre des *Heures*, à la date de 1505, on cite par-dessus tout le poème latin *Liber Nanceidos*, ou la guerre de Nancy, imprimé en 1518. Les amis des arts souhaitent vivement que les secours accordés de temps à autre pour la restauration de la basilique, soient désormais plus en rapport avec la grandeur de la tâche; un nouveau lustre appèlerait du dehors l'intérêt sur la ville

elle-même, dont le territoire traversé par le canal de la Marne au Rhin et par le chemin de fer de Paris à Strasbourg, promet d'être encore heureusement fécondé.

PUBLICATION D'UN TOURNOI A NANCY, LE 8 OCTOBRE 1517. — Ce curieux document officiel sur une joûte célébrée avec beaucoup d'éclat et de retentissement dans notre ville, est tiré d'un recueil des archives départementales intitulé *Liber omnium*. La mort funeste de Henri II, roi de France, blessé à mort en rompant une lance avec Montgommeri, ne fit pas généralement abandonner ces brillants exercices guerriers, mais les combats à la barrière eurent lieu de préférence à pied, et dans l'intérieur des palais, comme à Nancy, dans la grande salle des Cerfs. Cependant Pluvinel initiant Louis XIII aux secrets de la science hippiatrique, nous montre ce jeune prince courant hardiment la lice.

« EN L'HONNEUR DE DIEU nostre saulueur et de la glorieuse Vierge MARIE, sa mère; de Monsieur sainct George, de Madame saincte Barbe et de Monsieur sainct Nicolas, patron de la Lorraine; et de toute la court celestielle de Paradis, qui est le commencement de toutes choses et de celle que desirons commencer à celle fin que oisiue, ne soit trouuée en jeunesse, en quoy nous sommes, et aussy pour donner passe temps à nostre souuerain seigneur Monseigneur le Duc et de Madame, et à toutes noblesses, sans oublier les Dames, pour qui telles choses s'entreprennent. Et sont les tenans, six gentilshommes de nom et d'armes, tous de la maison de nostre dict seigneur, dont les noms se dyront cy après, et pour donner entendre à un chascun la forme et manière du Tournoy, sera en trois entreprinses ainsy qui après s'ensuyt :

Premièrement, pour la première entreprinse, courront trois courses de lances en lice, et une pour la Dame, à fer esmoulu en trampe et asséré, contre tous venans ung jour durant. Et sy l'on n'a faict ledict jour, l'on acheuera le lendemain, et tous ceulx qui voudront courre à ladicte entreprinse seront tenuz touchier *à l'escu d'argent.*

Et pour la seconde entreprinse, sera une course de lance hors lice, à fer esmoulu comme dict est, et coups d'espée à la discretion de nostre dict seigneur, ou des juges qu'il lui plaira commettre. Et tous ceulx qui en voudront estre, seront tenus de touchier *à l'escu d'or*. Et s'il y a aulcun cheual tué aulx deux dictes entreprinses et celuy qui le tuera aura fini ses courses et payera le cheual, le tout à la discretion des dictz juges.

Et pour la tierce entreprinse, sera à la barrière, à pied, six contre six, à coups de lances et coups d'espée d'arme, et tous ceulx qui en vouldront estre, seront tenus de touchier *à l'escu bigart;* et sont les tenans : *Aloffre de Beauvau, Antoine de Stainville, Humbert de Doncourt, René de Beauvau, Claude de Fresneau et Jehan de Stainville.* Lesquels tenants, tiendront les pas à la couche de nostre dicte Dame, en la ville de Nancy, où là où il plaira à nostre dict seigneur, et les dicts Tenans fourniront de lances et d'espées, et mettront peine à fournir à toutes les dictes entreprinses eulx et leurs aydes si besoing en ont, sans estre nyndés qumilés ne monfler en harnois de guerre comme il est de coustume en France et ailleurs. Et seront revisités les Tenans et Venans, par les juges qu'il plaira à nostre dict seigneur y ordonné, et sera le huictième jour d'octobre prochain.

Et auront prix, tels que cy après sont declairez; et premier : pour la lice qui rompera le mieulx en ses trois courses des Venants, aura un gantelet d'or de cent escus ou au-dessoubs, et le Tenant aura une garde bas d'or de la dicte somme. Et pour la course hors lice, celuy des Venans qui rompera le mieulx, aura ung bassinet d'or de cinquante escus ou au-dessoubs, et le Tenant, ung tonnelet d'or de la dicte somme. Et à toutes les entreprinses dessus dictes, les dicts Tenants entendent que tous Venans soient Gentils-hommes de nom et d'armes, et appourteront leurs escus en touchiant aulx entreprinces armoyés de leurs armes, timbrés de leurs timbres, et les delivreront aulx héraulx que ledict seigneur commettra pour les recepuoir.

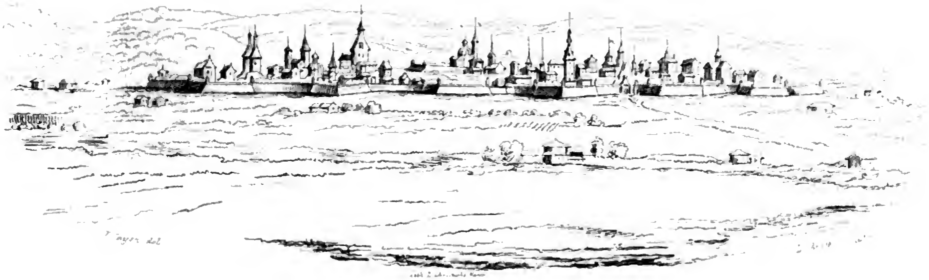
Et s'il y a aulcuns des Venans qui ne veuille estre de toutes

les entreprinses, ne pourra combattre que à celle de laquelle il aura touchié l'escu, et les dicts Venans courront par rolle ainsy qu'ilz auront touchié les dictes entreprinses.

Toutes les choses deuant déclairées sont faictes par le congié et licence de nostre dict seigneur. »

Ancien fort de Saulrupt. — Des lettres-patentes du duc Antoine, du 9 septembre 1532, portent que Renée de Bourbon, son épouse, lui a déclaré « qu'elle a choisi un lieu appelé *la Vieille-Nancy* (1), pour y bâtir une maison de plaisance, située *au bois Sorry*, ban de Nancy, et y joint trois cents jours de terre, en nature de haies et buissons à l'entour, en sorte qu'il puisse y avoir pour faire 200 jours de terres labourables et 100 fauchées de prés pour joindre à la ville de Nancy. » Cet autre Saulrupt, différent de celui qu'embellirent les amours de Raoul, était situé à gauche de la route du Montet. Nos ducs s'y reposaient ordinairement quelques instants avant de faire leur entrée solennelle dans leur capitale. On voyait longtemps encore après sa démolition en 1671, par ordre du maréchal de Créqui, les restes des murs et fossés qui le défendaient. Par esprit de courtisanerie autant que par habitude, la porte neuve Saint-Nicolas qui y conduisait s'appela longtemps *porte de Saulrup*.

(1) Par corruption ou altération, sans doute, du mot latin *villa*, qui signifie maison des champs.



NANCY SOUS CHARLES III

NANCY,

SOUS LES DUCS HÉRÉDITAIRES DE LORRAINE.

TROISIÈME RACE DITE DE LORRAINE-VAUDÉMONT.

1473.—1737.

DE CHARLES III A HENRI II.

1545 — 1624.

Jusqu'à Charles III, les vieux ducs de Lorraine nous apparaissent volontiers sous leur rude écorce, casque en tête, l'épée au poing, toujours guerroyant contre leurs voisins ou avec leurs alliés. A mesure qu'on s'éloigne davantage de ces temps reculés, on voit s'effacer successivement cette originalité pittoresque qui fait le charme du moyen-âge. Avec Charles-le-Téméraire s'est écroulé l'avenir du système féodal. La politique repose sur d'autres bases plus larges, les rois s'affermissent, les mœurs tendent à se généraliser et à se polir, l'esprit humain s'éclaire, enfin la société moderne insensiblement se dessine.

Christine de Danemarck et Nicolas de Vaudémont se partagèrent la tutelle de Charles III, âgé de deux ans seulement, à la mort de son père. Sous prétexte du triomphe de la religion, l'empereur Charles-Quint rêvait la monarchie universelle : les princes protestants alarmés recoururent alors à la protection du roi très-chrétien, fils ainé de l'Eglise, le roi de France Henry II, qui, se mettant à leur tête, réunit tout d'abord à sa couronne, Metz, Toul et Verdun, jusque là villes impériales et libres. Ce monarque se rendit à Nancy et emmena avec lui pour être élevé à Paris, notre jeune prince auquel il destinait la main de Claude de France, sa fille. François II, son successeur, accompagna sa sœur jusqu'à Bar-le-Duc, lors de ce mariage en 1558.

Charles III était si bien fait, disent ses historiens, que la plupart des souverains de l'Europe voulait avoir son portrait, et on assure que le sultan Amurath III se le faisait apporter tous les ans. Les qualités de l'âme surpassaient encore ces dons extérieurs. Malgré les troubles de la Ligue, le rôle fameux qu'y jouèrent les Guises, ses parents, et la pensée secrète qu'on lui prêta d'avoir voulu s'asseoir sur le trône de France, la Lorraine resta constamment heureuse et florissante sous le règne à jamais mémorable de ce prince, salué à juste titre, par ses contemporains et la postérité, du surnom de Grand. La gloire et la puissance des ducs de Lorraine furent à leur apogée. C'est la partie la plus brillante de nos annales, dont l'éclat resplendit quelque temps encore après la mort de Charles III, arrivée le 14 mai 1608, juste cent ans après que le victorieux René II eut été couché dans la tombe.

Sans posséder le génie éminent de son père, le bon et pacifique Henri II hérita de sa douceur et de ses manières généreuses. Il avait coutume de répéter que *non*, était le seul mot qu'il n'avait pu retenir de sa nourrice. En vain le blâmait-on de sa libéralité excessive qu'on taxait de prodigalité : après moi, disait-il, il en viendra d'autres qui ne me ressembleront point et l'on verra ceux qui auront le mieux gouverné. Les événements qui suivirent ne justifièrent que trop ces prophétiques paroles. Henry II mourut à Nancy le 31 juillet 1624, et voulut être inhumé dans l'église de Saint-Georges, au devant de l'autel de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à laquelle il avait voué un culte particulier.

Suite de l'histoire de Nancy.—En 1550, Charles-Quint profitant de la régence de Christine de Dannemarck, sa nièce, demanda pour les réunir à Bruges auprès de Marie de Bourgogne, les ossements de Charles-le-Téméraire qui lui furent délivrés, en grande cérémonie, le 22 septembre de cette année. Le monarque espagnol et le roi de France, semblaient à la veille d'en venir aux mains, aussi s'empressa-t-on de mettre en bon état les places du pays, surtout la capitale. L'arsenal fut réparé, l'enceinte de la ville élargie par trois nouveaux bastions : à l'ouest, celui de Danne-

marck; à l'est, celui des Dames (1) et celui de Vaudémont. C'est à l'occasion de ces derniers changements que fut construite la place Carrière, dite aussi la *rue Neuve,* gravée par Callot, Deruet, et Sébastien Leclerc. Elle était environnée de barrières et servait aux joûtes qui se faisaient auparavant dans la cour du palais. L'accident funeste de Henri II, mort mortellement frappé d'un éclat de lance, au milieu des fêtes des mariages de sa sœur et de sa fille, fit généralement abandonner les tournois, cependant, nous mentionnerons encore plus tard, en Lorraine, plusieurs de ces chevaleresques solennités.

Tandis qu'en 1552, le roi de France garnissait Nancy de ses troupes, en forçant la régente Christine, dont il se défiait, à se réfugier en Allemagne; François, duc de Guise, fils de Claude, tige de cette branche de héros « auprès desquels les autres princes paraissent peuple, » se jetait dans Metz, avec l'élite de la noblesse française. Il défendit avec le plus grand succès ce boulevard du royaume contre Charles-Quint, obligé d'en lever le siége après deux mois d'attaque, et prenant dès lors la résolution de se retirer au monastère de Saint-Just, disant : la fortune est femme, elle n'aime que les jeunes visages. Singulier rapprochement! qui nous est fourni par son Exc. M. Nothomb : René II par la levée du siége de Nancy fait crouler la fortune de Charles-le-Téméraire, aïeul de Charles-Quint, dont aussi l'étoile pâlit sans retour, par l'éclatante bravoure du petit-fils de René, en empêchant la prise de Metz; mais la mémoire pourtant si glorieuse des Guises, n'est point restée populaire par le souvenir de la Saint-Barthélemy.

(1) S'il faut en croire la tradition, un incident romanesque lui a donné ce nom, confirmé par la légende du plan de Deruet, en 1611, où ce bastion se trouve dénommé : *Propugnaculum heroïnarum*. Tandis qu'on en jetait les fondations, deux gentilshommes avaient choisi, dit-on, les environs pour vider leur querelle l'épée à la main; deux jeunes dames de la cour, les doux objets peut-être du démêlé, accoururent et les séparèrent. Toutefois, l'un des duellistes, plus obstiné, voulant revenir à la charge, alors les courageuses médiatrices de ce combat singulier enlacèrent de leurs jarretières le récalcitrant, et bon gré malgré, l'emmenèrent devant la duchesse qui, devant tous les courtisans, lui fit honte de sa conduite.

Charles II, au XVe siècle; le duc Antthoine, au XVIe, avaient projeté de joindre une ville nouvelle au vieux Nancy; Charles III résolut enfin d'accomplir cet important projet, rendu de plus en plus indispensable par les circonstances. Il commença d'abord en 1567, par refaire sur les plans d'Orphée de Galéan, célèbre ingénieur milanais, les remparts de la Ville-Vieille, avant d'entreprendre d'élever ceux de la Ville-Neuve tracée auprès, sans attendre l'arpentage ni l'estimation des héritages, « *en vertu dudict enceint et de l'utilité publique.* » En 1587, le duc de Lorraine se posta entre la Ville-Neuve et le bois de la Malgrange pour observer le passage d'une armée de quarante mille Reitres, se dirigeant vers la France et qui furent battus plus loin par le duc de Guise (1). La Ville-Neuve offrait sans doute alors quelques moyens de défense, car on y travaillait déjà en 1574. Sa population s'était tellement augmentée, que par ordonnance du 15 juin 1591, on y établit un marché le samedi, pour éviter l'agglomération des vendeurs et des acheteurs à la Ville-Vieille. Les faubourgs Saint-Nicolas et Saint-Thiébaut, des jardins, des tanneries bâties sur les fossés et surtout un immense cimetière qui s'étendait depuis la porte de la ville jusqu'au-delà du carré de la rue actuelle des Carmes, remplissaient auparavant le nouvel espace compris entre les murailles.

En 1590, Henri IV, pour porter le dernier coup à la Ligue, conçue dans l'origine à Nancy, avait résolu d'agir contre Toul et la Lorraine. Charles III mit promptement sa capitale sur un pied respectable, rasa une partie du bourg de Saint-Dizier, assigna à ses habitants des logements dans la Ville-Neuve et pour les y attirer, donna le nom de Saint-Dizier à la principale rue. Les troubles s'augmentant, les bourgeois présentèrent en 1595, *leurs griefs* aux États. Voici cette pièce intéressante, extraite par nous des archives départementales et qui donne de curieux renseignements sur la situation critique du moment :

(1) Dans cette circonstance, Charles III acheva quelques ouvrages pour garantir le faubourg Saint-Nicolas sous les remparts, et c'est ce qui lui suggéra peut-être d'accomplir aussitôt le dessein de ses ancêtres.

« Le Prévot et les trois Commis de la ville de Nancy, exposent au nom de la communauté : que malgré les priviléges à eux accordés par René II, ils sont obligés non seulement de loger la suite de S. A., mais encore les Suisses arquebusiers à cheval de sa garde et la garnison (1), leur fournissant la litière.

» Qu'en raison des nouvelles fortifications, beaucoup de maisons ont été abattues, les héritages confondus, pour dresser les rues de la Ville-Neuve, sans qu'on en ait tenu compte, ce qui fait que beaucoup de bourgeois, auparavant dans l'aisance, mendient dans les rues; d'autres dans la Ville-Neuve avoient souffert de grandes dépenses pour le pavé de leurs maisons, qu'on faisoit et défaisoit sans cesse.

» Que la misère est portée à son comble parmi les artisans et le menu peuple, contraints sans excuse, à monter la garde sur les remparts de deux jours l'un.

» Qu'ils continuent à payer trois francs par conduis par an, consentis par leurs prédécesseurs, malgré leurs lettres d'exemption et pour servir à payer des gens de morte paye, avant qu'il y ait eu garnison dans la ville, cependant malgré la garnison et leurs services, ils sont tenus d'y subvenir.

» Que malgré les lettres qui les affranchissent d'impositions extraordinaires, cependant à cause de la guerre présente, ils ont contribué, tous ainsi que les autres villes qui n'avoient aucun priviléges.

» Que depuis plus de trois ans, les corvées d'un jour par semaine aux fortifications sont tellement multipliées, qu'il arrive que le mari en rentrant chez lui, sa femme en sort pour le même

(1) Il ne s'agit ici que du logement du cavalier et de son cheval qui était forcé. Quant au reste, le prince, par réglement du 11 septembre 1594, décida que les archers de sa garde, en quartier à Nancy, ou ailleurs, ne pourraient exiger de leurs hôtes, par jour et par nuit, au-delà de deux livres de pain, bon poids; un pot de vin, une livre de bœuf, une livre de mouton et à l'équivalent les jours maigres, avec trois picotins d'avoine et le fourrage de foin et paille raisonnable pour le jour et la nuit du cheval, qu'en conséquence, chaque archer sera tenu de payer par jour 20 sols, 2 deniers, à son hôte.

objet, et que c'est une grande cause de misère, parce que personne ne peut se livrer à son état et gagner sa vie. Qu'il n'y a pas longtemps qu'on a levé sur leur communauté une grande somme de deniers pour l'érection d'un hôpital neuf qui n'est pas encore achevé ; qu'ils ont donné six à sept mille francs pour les quatre cloches de Saint-Epvre.

» Que l'entretien des portes et de leurs ponts est à leur charge, ainsi que le guet, non seulement ordinaire, mais un créé nouvellement au clocher de Saint-Epvre.

» Supplient les États de décharger les habitants de ce qu'ils supportent au préjudice de leurs lettres de privilége et d'affranchissement. »

Dès 1590, pour hâter la construction des maisons, on donna le terrain de ceux qui se trouvaient dans l'impossibilité de bâtir immédiatement, à ceux qui en contractèrent l'obligation. Mais avant, les propriétaires ainsi dépossédés, avaient été mis en demeure de déclarer leur intention, et conservèrent leurs droits quant à la valeur seule de leurs héritages, sans avoir aucune action sur les édifices élevés au-dessus du sol, comme ils le prétendaient ensuite. Par ordonnance du 22 avril 1592, Charles III les débouta de cette dernière prétention (1); on avait achevé en 1591 de nommer les rues. Il est facile de juger par l'immensité de l'entreprise, des difficultés de toutes sortes qui naissaient chaque jour.

(1) Beaucoup de gens s'étaient empressés de déclarer qu'ils entendaient bâtir, afin d'obtenir des concessions de terrains, mais sans en rien faire, le plus souvent c'était pour eux une occasion de trafic. Pour prévenir ces désordres, Charles III, dans son impatience aussi de voir s'élever la Ville-Neuve, ordonna le 24 novembre 1592, que les propriétaires pourraient dans ce cas, rentrer de plein droit en possession, sans indemnité au vendeur ni à l'acheteur, pourvu qu'ils y bâtissent ou qu'ils cèdent leurs droits à ceux qui en auraient l'intention ; la loi demeurant exécutoire jusqu'à parfaite exécution des conditions imposées. Ceux qui sans bâtir, avaient vendu des terrains, furent obligés de restituer le prix aux propriétaires. On conçoit dès lors que les maisons bâties avec autant de promptitude ne devaient pas toujours offrir des modèles d'une parfaite architecture, aussi la plupart n'avaient qu'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, et les hôtels étaient fort rares.

Les États avaient accordé les aides nécessaires et nommé des préposés à la délivrance et à l'emploi des deniers. Les travaux se faisaient tant par corvée que suivant les marchés passés à des ouvriers. Le prix des matériaux et des salaires fut fixé. Malgré tout l'ordre possible, cette organisation ne laissait pas d'être vicieuse, aussi les travaux trainaient-ils en longueur. Jaloux d'en entrevoir le terme, Charles III, par acte du 20 décembre 1603, traita avec Nicolas Marchal, ingénieur de ses fortifications « employé dès le commencement à la conduite des ouvrages d'icelles, » pour leur entier achèvement en sept années, sur les plans du surintendant d'Estabili, mathématicien de S. A., savoir : fermer la ville et la mettre en défense en quatre ans et dans les trois autres suivants de la parachever, moyennant « la somme de deux cents mille francs par an, faisant pour les sept, quatorze cents mille. » Le duc s'engagea à lui fournir par mois, à commencer du 1er janvier 1604, la somme de 16,666 francs, 8 gros; le franc barrois valant un peu plus de 5 francs, et le gros, 3 sols 4 deniers. Élisée de Harraucourt, gouverneur de Nancy, qui avait suivi les travaux précédents, fut chargé de veiller à l'exécution des clauses du marché; mais comme on le verra en son lieu, tout n'était pas terminé en 1619. On voulut appeler la Ville-Neuve *Charleville*, mais le duc s'y refusa.

L'attention de Charles III se porta sur l'administration municipale de la ville : le 7 janvier 1594, il substitua aux *quatre de ville* (1), douze bourgeois notables qui devaient être annuellement élus parmi la communauté, pour former le Conseil de ville, réduits ensuite à sept, par réglement du 8 février 1598. La Ville-Vieille fut divisée en six quartiers et la Ville-Neuve en six autres, dans chacun desquels on établit pour commissaires et veiller au maintien d'une bonne police, deux personnes notables, dont les fonctions duraient un an. François Champenois et Chrétien Philibert, excipaient de leur qualité de gentilshommes pour

(1) Les quatre de ville, réduits plus tard à deux, avaient des attributions analogues à celles de nos commissaires de police.

s'exempter des fonctions de Conseillers de la ville, auxquelles ils avaient été élus ; sur l'arrêt du prince, le 5 mai 1600, ils furent obligés de se conformer à l'ordonnance du 7 janvier 1594, dont les dispositions devaient au contraire les honorer (*arch. de Lorr.*).

En 1570, le droit d'entrée ou de bourgeoisie à Nancy, était fixé à 12 francs, dont un tiers au duc, le reste à la ville. L'année suivante on le porta à 40. Les domestiques de l'un ou l'autre sexe qui après y avoir servi six ans sans interruption, s'y mariaient et voulaient y résider ne payaient que 12 francs.

Le 23 octobre 1603, les trois de ville, procédant au recensement des nouveaux entrants, trouvèrent certains cas litigieux qu'ils soumirent à la sagesse de la chambre du Conseil de ville.

1° Si les serviteurs et officiers tant de Son Altesse que des princes et princesses refusaient de payer leur entrée?

Réponse : Les faut tous contraindre sans exception.

2° Beaucoup de filles tenant chambre désirent être reçues bourgeoises et offrent de payer leur droit d'entrée?

R. N'en seront reçues aucunes, moins tolérées, ains seront gaigés ceux qui les logent.

3° Nombre de jeunes gens, en boutique, ayant ménage, se refusent de payer, alléguant que n'étant pas mariés, ils ne doivent rien?

R. Ordonné qu'ils payeront ou sortiront.

De plus, il était défendu de garder quelqu'un chez soi sans permission, sous peine de 6 francs d'amende.

La famine et la peste son horrible compagne, ravagèrent trop souvent la Lorraine. Les guerres et l'inclémence des saisons occasionnaient accidentellement l'une; le peu de culture, un sol marécageux en beaucoup de lieux, surtout aux environs de Nancy produisaient l'autre, lorsque les chaleurs de l'été découvrant ici la vase des fossés, répandaient au loin l'infection qui ne cessa d'être en quelque sorte en permanence dans la ville qu'après la démolition des fortifications (1). Le 17 mars 1597, le Conseil

(1) Le prince et les officiers municipaux prenaient cependant les mesures convenables pour assurer la salubrité publique. Le 28 avril 1607, il fut enjoint aux

de ville pour subvenir à la grande nécessité et disette en laquelle se trouvaient les villageois de la banlieue, qui journellement allaient pleurant de famine dans les rues, arrêta qu'il serait fait du pain bis, en telle quantité nécessaire et du poids d'une livre, pour distribuer sur la voie publique aux malheureux. Le 4 juin 1598, prévoyant les dangers de la contagion qui commençaient à pulluler, il fut donné charge spéciale aux trois de ville, d'aviser aux meilleurs moyens d'arrêter le fléau, en délivrant des vivres, des médicaments, du bois, du pain et toutes les choses nécessaires aux malades. L'hospice de Maréville leur était affecté, et au-dessous du bois de la ville, du côté des carrières se trouvait le champ de sépulture pour les pestiférés.

L'accroissement des pauvres était une autre plaie non moins difficile à fermer. La mendicité fut toujours réprimée avec grand soin dans notre ville; les mendiants étrangers n'y étaient pas soufferts et ceux de l'intérieur secourus à domicile. Sous le titre d'aumône publique, on avait établi une cotisation particulière qui souvent n'était pas levée sans difficulté, mais qui produisait assez pour couvrir les besoins; elle s'élevait à 5,000 francs vers 1599, c'est-à-dire plus du double en notre monnaie actuelle.

Charles III mérita le titre de législateur : entre autres dispositions empreintes d'une sagesse profonde, il refondit les coutumes générales du pays et les réunit en codes; défendit les duels, régla les dépenses des banquets et festins, le gibier fut interdit aux auberges; les Prévôts, Maires et Officiers de justice « ne purent aller en taverne pour y banqueter à escot particulier, à

habitants de faire transporter dehors leurs boues et immondices chaque semaine régulièrement. On défendit aussi d'élever des porcs dans l'intérieur de la ville. Le 30 septembre 1617, Henri II, sur la représentation du Conseil de ville, qu'ayant dessein de faire passer le ruisseau de Boudonville, dans une partie des rues de la ville; afin d'en entretenir d'autant la propreté, ils avaient fait provision d'une certaine quantité de corps pour la conduite des eaux, et en raison de différents obstacles, pour mener ce projet à bonne fin, ils sollicitent de sa grâce, une somme quelconque de deniers. Le duc, attendu la commodité qui devait en résulter pour la ville, leur accorda la somme de quatre mille francs.

peine de cent francs d'amende, et de privation de leurs offices; » les habitants ne devaient y entrer à moins d'en être conviés par les forains, une fois en tout. Le 27 juin 1584, toutes les mesures des duchés de Lorraine et de Bar furent réduites à celle de Nancy, et Balthasar Rennel, auditeur des comptes, nommé commissaire *ad hoc* pour leur vérification.

Cependant sous le règne de ce prince d'un esprit supérieur, entouré d'hommes célèbres par leur savoir et leur jugement, on s'étonne douloureusement de voir en Lorraine, à Nancy, des tribunaux institués pour juger, condamner *les sorciers*, et des bûchers s'allumer de tous côtés pour y faire monter des malheureux atteints plutôt d'une folie notoire. Le bon duc Antoine, malgré les ténèbres encore épaisses de son temps, avait ordonné aux États de 1529, *sur le faict des sorciers, que l'on ne procède pas légièrement à leur prinse, si doncques n'est qu'il y ait partie formelle*. On ne les poursuivait donc pas d'office, c'était beaucoup alors, c'était un exemple de réserve qu'il fallait au moins suivre sous Charles III, dont l'oubli si étrange est une tache à sa mémoire.

Croira-t-on que Charles, cardinal de Lorraine, son fils, tourmenté pendant douze ans des douleurs excessives de la goutte dont il mourut à l'âge de trente-deux ans, ses médecins ne pouvant ni le soulager ni le guérir, encore moins deviner cette affection, attribuèrent sa maladie à un sort jeté sur lui, et firent imprimer cette belle opinion. Mais ailleurs l'odieux fait place au ridicule : Nicolas Remy, procureur général de la Lorraine et du Barrois, auteur encore d'une chronique estimée sur les événements du règne de René II, se vante dans son livre latin de la *Démonolatrie*, imprimée à Cologne en 1595, que depuis 16 ans qu'il juge à mort en Lorraine, il n'y a pas eu moins de 800 sorciers convaincus, envoyés au supplice par son tribunal, outre un nombre à peu près égal qui ont échappé, dit-il, par la fuite ou par leur constance à ne rien avouer dans les tortures. Il les nomme, il cite leur famille, les témoins, le lieu de leurs domiciles. Cet insensé s'applaudit surtout d'avoir eu l'idée barbare

avec un de ses collègues qu'il ne nomme pas, de faire fouetter les enfants nus à l'entour du bûcher où l'on brûlait leurs pères! « Quand on pense, s'écrie avec énergie l'abbé Bexon, qu'il faut peut-être absoudre N. Remy, de tout l'odieux de ces jugements, quand on pense que ce fut le crime de son temps, beaucoup plus que le sien, que son siècle le vit, le souffrit, l'applaudit sans doute, on tremble, on se trouble, on frémit, ô misérable humanité. » Cette frénésie avait gagné la France (1) : un autre

(1) Les imaginations troublées par le retour de maux continuels, attribuèrent à des causes surnaturelles ce qui n'était que l'effet des événements ; les gens tombaient malades parce qu'ils étaient mal nourris, attendu que la guerre faisait abandonner la culture ; de là, mortalité pour les bestiaux, corruption de l'air, marais stagnants et eaux empoisonnées. Loin de raisonner ces causes et surtout d'y remédier, on devint soupçonneux, craintif, les récriminations s'élevèrent, un caractère maladif s'empara des cerveaux ; car ce qu'il y a d'étrangement déplorable dans ces fatales circonstances, c'est que plusieurs de ces malheureux confessaient leurs prétendus crimes de sorcellerie. Il est vrai que dans les maisons de santé on trouve beaucoup de cas de démonologie, et sans l'académie de médecine les exorcismes seraient incontestablement plus nombreux. Qui ne sait les miracles du cimetière Saint-Médard sous la régence, et les affreuses scènes des convulsionnaires ?

Un homme d'un mérite éminent, M. le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche, interrogé quel pouvait être humainement le secret d'une opiniâtreté semblable, répondit qu'on devait l'attribuer à l'orgueil, c'est-à-dire, la croyance d'être supérieur aux autres et de leur manifester par des actes qui sont en notre pouvoir, bons ou méchants. Ce sentiment est certainement juste, si on y joint l'exaltation, et pour en être convaincu, il suffit de se rappeler les tentatives de régicide qui, à la consternation publique se succédaient il y a quelques années, avec une fièvre contagieuse qui bravait les supplices, et qu'on ne désarma sûrement qu'en éloignant des assassins tout moyen de célébrité.

Pour en finir avec les sorciers, nous ajouterons que dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, lorsqu'on exposait la couronne d'épines à la Sainte-Chapelle, le jour du vendredi saint, on conduisait devant la sainte relique, afin d'édifier les fidèles, *des possédés* qui, selon leurs talents, gesticulaient plus ou moins en blasphémant. Un d'eux, en 1760, se distingua tellement que l'année suivante la bonne compagnie s'y donna rendez-vous pour jouir de ce spectacle, malheureusement la police y mit ordre. N'oublions pas qu'en 1802, un respectable débris de l'ancien clergé publia un traité où il établit très-sérieusement, en invoquant le témoignage de l'Ecriture, des

émule de Remy, *Pierre de Lancre,* faisait imprimer en 1613, à Paris, son *tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons,* où il rappelle avec complaisance ses sentences de mort et celles de plusieurs autres magistrats de son temps *contre des magiciens, des loups-garoux, des sorciers et sorcières.*

Notre célèbre historien D. Calmet, qui, au risque, comme on sait d'y perdre sa réputation, a savamment disserté sur les apparitions des esprits et sur l'existence des Vampires, avoue que la magie et la sorcellerie étaient pour ainsi dire inconnues en Lorraine, avant le passage des troupes d'Albert, marquis de Brandebourg, c'est-à-dire au commencement des guerres de religion. La répression du crime prétendu de magie n'était peut-être qu'un moyen politique d'éteindre d'abord les premières étincelles de la réforme dans le pays, et La Mothe-le-Vayer, désigné précepteur de Louis XIV, observe que les confiscations suivant toujours la condamnation des sorciers, il y en avait alors une plus grande quantité en Lorraine qu'ailleurs.

D'un autre côté, en 1572, rapporte Lionnois, un porc ayant dévoré l'enfant d'un nommé Claudon, paysan vosgien, fut mis dans les prisons de l'abbé de Moyen-Moutier, dom Jehan de Maizières, et, sur le jugement des échevins de Nancy, tribunal auquel ressortissaient les causes criminelles, condamné par sentence du 20 mai de cette année, à être pendu; ce qui fut exécuté avec les formalités d'usage : procès-verbal, remise du patient, la corde au cou, entre les mains du prévôt de St-Dié, etc. Dans la ville de Bar, le 31 mars 1467, un chat qui avait étranglé un enfant de quatorze mois, au lieu de Longeville, avait été supplicié également par maître Didier, sergent et exécuteur de la haute justice. Quoi! Jérôme Rorarius, nonce du pape Clément VII, n'avait-il pas donné son fameux traité : *Quod animalia bruta*

Pères de l'Eglise et des faits contemporains, que la révolution de 1789 n'est due qu'aux légions de Lucifer, Belzébuth et Astarot, qui se sont emparés de l'esprit des membres de l'Assemblée nationale, et surtout de la Convention. A la vérité, beaucoup de gens seraient loin de nier pour leur compte particulier, ce dernier cas.

ratione utantur meliùs homine, dans lequel, pour mieux prouver que les bêtes raisonnent, il dit que pour la justice et l'exemple, on devrait pendre les loups, rouer les lions, écarteler les tigres, etc., lorsqu'ils auront commis des homicides... Aussi le Parlement de Paris condamnait-il à mort un taureau qui avait tué quelqu'un d'un coup de corne. On s'étonnera moins peut-être de tant d'effroyables absurdités, quoiqu'en en gémissant, quand on saura qu'au XVI[e] siècle, Hugues des Hazards, évêque de Toul, ayant donné en 1515 des statuts synodaux en latin, fut obligé de mettre la traduction en regard, afin, déclare ce prélat, que le plus grand nombre de son clergé soit à portée de les entendre.

La possession de madame Ranfaing, fondatrice du Refuge, ne fit pas moins de bruit sous le règne de Henri II. Cette dame, d'une rare beauté, restée veuve à 25 ans, n'ayant pas agréé les propositions d'un médecin qui recherchait sa main, celui-ci s'en vengea par des maléfices, suivant l'usage. Les effets s'en firent sentir d'abord en 1618, mais éclatèrent au plus haut point en 1622. Le magicien convaincu de son crime en justice, fut brûlé avec une fille, sa complice, le 2 avril de cette année.

L'évêque de Toul, Porcelets de Maillane, de l'avis des plus habiles médecins et théologiens, commença des exorcismes dans l'église de Saint-Georges, en présence du prince Erric, évêque de Verdun et de la cour de Lorraine. Un fameux carme espagnol, le père Dominique, mort en odeur de sainteté, qui passait à Nancy, y perdit son latin et soutint ensuite que la possession était illusoire. Le père Claude Pithoys, minime, alla beaucoup plus loin, il dit et écrivit : qu'il était tellement convaincu de sa fausseté, que Dieu n'était pas Dieu, s'il ne commandait aux diables de se saisir de son corps (lui Pithoys), s'il était vrai que cette femme qu'on exorcisait fût possédée; ceci se passait en 1621. Cité aux conférences devant l'évêque, il ne persuada personne, et même un certain Remy Pichard, conseiller et médecin ordinaire du duc et de la duchesse de Lorraine, publia un ouvrage sous ce titre : *De l'admirable vertu des sainctz exorcismes sur les princes d'enfer, possédant réellement vertueuse D[lle] Éli-*

sabeth de Ranfaing, auec ses justifications contre les ignorances et calomnies du P. Claude Pithoys, minime. A Nancy, chez Sébastien Philippe, imprimeur de S. A. 1622 (1). Dans la « Practiqve ciuile et criminelle de Claude Bourgeois, Conseiller d'État et Me echevin de Nancy en 1614, » manuel qui servit jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, on trouve encore, indépendamment de la manière de donner la question, la formule de condamnation d'un sorcier. Le 6 septembre 1633, il fut ordonné par résolution du Conseil de ville, à Mengin Contal, de sortir de la ville sous le soupçon de sortilége.

En 1606, la duchesse de Bar, Marguerite de Gonzague, seconde femme de Henri II, se disposant à faire son entrée à Nancy, le Conseil de ville résolut d'élever sur la place neuve du Marché, un bel arc de triomphe, d'environ 46 pieds de hauteur sur 30 de large, la charpente coûta 700 francs. Le 9 mai, on traita pour la peinture de l'architecture, des neuf muses, de Virgile, des armoiries, devises et autres accessoires, outre les trois Grâces, avec Jacques Bellange, Remont Constant, François Vannesson et Jacques d'Anglure, artistes estimés, moyennant 1,700 francs, y compris le décor d'une galerie placée dans la Grand'Rue, au-dessus de la porte du château, pour y représenter et servir à un feu d'artifice, le tout sous la direction de Florent Drouyn. Le 11 mai, noble homme, Jean Callot, membre du conseil, héraut d'armes de Lorraine, le père du célèbre graveur, traita égale-

(1) La cour de Rome pensa néanmoins comme le père Pithoys, et y vit une indigne comédie jouée par les jésuites, dont les funestes effets s'étaient répandus en France, témoin la farce horrible de la possession des religieuses de Loudun et la mort du curé Urbain Grandier, immolé, sous prétexte de sorcellerie, à la vengeance de Richelieu. Par décret du Saint-Siége, du 10 septembre 1648, il fut défendu sous peine d'excommunication, *latæ sententiæ*, aux pères René de Transe, Charles Seglière et Jean d'Argonbat, d'entrer en Lorraine, et encore moins à Nancy, d'écrire ou de parler jamais, par eux ou par d'autres, surtout de la Société, à sœur Élisabeth de la Croix (nom de religion de Mme Ranfaing), d'user en aucune manière d'exorcismes, de médailles bénites, d'imprécations, d'exercices spirituels envers elle et ses compagnes.

ment pour faire et parfaire les armoiries qui devaient être appendues soit dans la ville ou ailleurs, avec les écriteaux, devises et chiffres pour accompagnement, à raison de trois francs, six gros, armoiries et le reste compris, tant pour façon et composition que pour la fourniture de la toile, clous et autres choses nécessaires pour les placer, par ledit Jean Callot, assisté des gens du Conseil ; sur quoi 100 francs lui furent comptés d'avance. A l'avènement de Henri II, les bourgeois avaient projeté une fête magnifique, mais ce bon prince, dans la crainte de leur occasionner des dépenses trop fortes, refusa d'accéder à leurs vœux.

En 1593, on créa trois cures dans Nancy, dont une pour la Ville-Neuve. Le traitement des nouveaux pasteurs fut taxé à six gros par an, sur chaque conduit ou feu. Beaucoup de contribuables se trouvant en retard, on décida le 9 mars 1598, qu'avant de contraindre les paroissiens des églises de satisfaire à cette imposition, il serait dressé des bulletins pour être donnés aux prédicateurs afin d'exhorter le peuple de venir en aide à l'entretien des paroisses.

La Lorraine dépendait quant au spirituel des évêchés de Toul, Metz et Verdun, possédés longtemps par les princes lorrains, mais devenus terres de France et sous son influence. Charles III voulant remédier à cet inconvénient, sollicita, en 1598, l'érection d'un évêché à Nancy. Les démarches actives du cardinal d'Ossat, ministre de Henri IV, à la cour de Rome, firent avorter ce dessein politique. Le duc se borna alors à demander la dignité de primat pour la nouvelle église qu'il se proposait d'élever dans la Ville-Neuve, ce qui lui fut octroyé par bulles du 15 mars 1602. Dans le cours de ces instances, on transporta en grande pompe de Metz à Nancy, le corps de saint Sigisbert, roi d'Austrasie, mort le 1er février de l'an 660. Cet ancien souverain du pays, devint le nouveau *patron de l'église et de la ville*. Cette dernière, assure Aulbéry, que nous avons déjà cité, avait huit mille pas de circuit. Le 20 octobre 1621, on autorisa le chirurgien Hubert à y établir de nouveaux bains publics.

L'imprimerie comprimée en Lorraine dans la crainte de voir

se répandre des écrits pour appuyer la réforme, renait peu à peu. Il parait que Dominique Fabert, aïeul du maréchal de France de ce nom, était directeur de l'imprimerie ducale vers 1560. Toutefois ce ne fut guère qu'en 1572, qu'on vit dans notre ville des presses à la disposition du public. Les arts et l'industrie y florissaient également. En 1617, une foule d'artisans, de professions auparavant inconnues, et qu'en partie on n'y revit pas depuis, des batteurs d'or, des sculpteurs, des lapidaires, des brodeurs sur or et argent, des manufactures de draps de soie, des teintureries, des ateliers de tapisseries de haute lice, des fabriques de savon, etc., attestaient par leur présence active un haut degré de prospérité, la richesse nationale, celle du commerce, doux fruits d'une paix profonde, soigneusement entretenue par nos ducs, qui regardaient le surnom de pacifique, comme ajoutant à toutes leurs autres brillantes et sublimes qualités.

Jetons un dernier regard sur cette époque, belle malgré ses nuages; alors, sous Charles III, des savants étrangers, Grégoire de Toulouse, Guillaume de Barclai, Jean, son fils; Salmeron, Sirmond, professaient avec éclat dans l'université de Pont-à-Mousson, fondée en 1572. D'autres Lorrains partageaient avec non moins de succès leurs doctes travaux, là brillaient Nicolas et Charles Lepois, médecins et antiquaires; Jean Mousin, Jean Levrechon, praticiens également. Les arts comptaient les Chaligny, fondeurs et maitres de l'artillerie; Racle, Hardy, Chéron, graveurs des monnaies; Alexandre Vallée, Serrarius, de Rembervillers; se distinguaient par leur burin habile; l'historien des saintes antiquités de la Vosge, le chanoine Ruyr; Pierre Fourrier, curé de Mattaincourt, à la canonisation duquel on procède, attirent à divers titres les regards.

Le règne suivant, le maréchal de Bassompierre, les mathématiciens l'Hoste, le fameux sculpteur nancéïen Nicolas-Florent Drouyn, les peintres Deruet, Thierry Bellange, Jean Le Clerc, et surtout l'inimitable Jacques Callot, aussi grand citoyen qu'excellent artiste, continuèrent cette succession de grands hommes, dont la gloire rejaillit sur la patrie elle-même, heureuse et fière

le Duc
de Marquis
de Danemarck
deleine
les Michelet
Jean
Paulus
Georges
ale
re Dame

de l'illustration de ses nobles enfants, et leur splendeur commune, éblouit par le contraste saisissant du triste tableau des calamités sans nombre, qui bientôt ne tardèrent pas à fondre sur la contrée un instant auparavant si florissante.

Fortifications de Nancy. — Errard, de Bar-le-Duc (1), ingénieur au service de Henri IV, est le premier en France, qui ait écrit sur la fortification moderne ou avec bastion. On en fit aussitôt l'application à Nancy et avec une telle perfection, que Vauban en témoignait hautement son approbation. Notre plan en fait connaître l'ensemble avec détail. La plupart des bastions étaient vides, c'est-à-dire servaient de magasins et d'entrée à des souterrains qui se prolongeaient au loin dans la campagne; quatre hommes pouvaient passer de front sous la voûte de celui du bastion de Dannemarck, de près d'une lieue et demie de longueur. Ces travaux qui n'étaient pas encore totalement terminés en 1618, sous la direction de Jean l'Hoste, successeur du surintendant d'Estabili, décédé, furent dans toute leur perfection en 1624, bien peu de temps avant la mort de Henri II. On saluait alors Nancy de *noble, belle, riche et forte*. Le feu des remparts de la Ville-Vieille, devenue une espèce de citadelle pour la défense de la Cour et des approvisionnements militaires, plongeait sur la Ville-Neuve séparée par une esplanade retranchée, dont le canon enfilait ses rues. Les bastions de Nancy, aux angles desquels se dressaient de belles guérites en pierre de taille, sont nommés royaux, dit un auteur du temps, en raison de leur hauteur, épaisseur, beauté et force sans égale, couvrant les maisons et les clochers de la ville. Assis sur de bons fondements de roche, leur élévation est de 61 pieds avec un re-

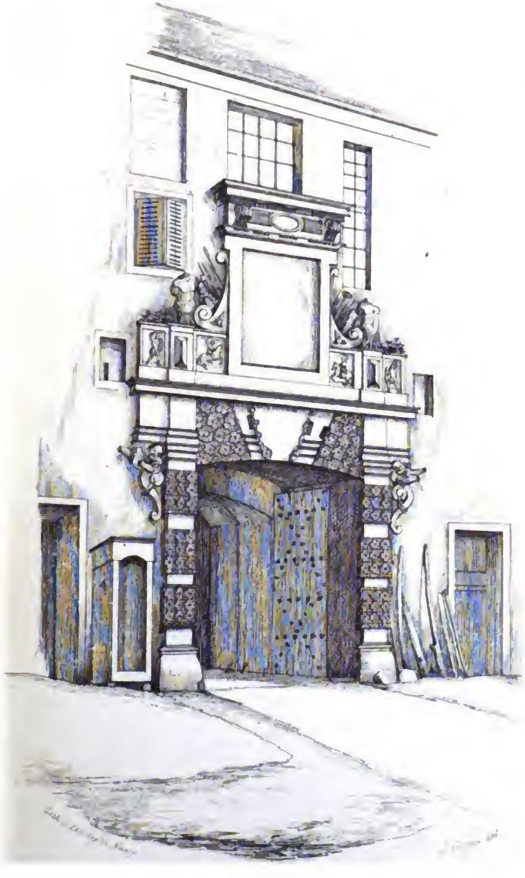
(1) Il descendait de Michel Errard, valet de chambre de Thiébaut 1er, captif avec ce prince à Virtzbourg, et dont nous avons quelques fragments précieux de ses mémoires. La postérité de l'ingénieur Errard existe encore aujourd'hui, et la plupart de ses membres ont suivi avec distinction jusqu'aux guerres de la république et de l'empire, la même carrière que lui.

vêtement de briques de diverses couleurs en manière de mosaïque. Aux angles et sur les flancs des bastions de la Ville-Vieille se voyaient les armoiries des princes et des gouverneurs de Nancy, sculptées avec un talent merveilleux, par Gérard Richier, descendant de l'auteur du sépulcre de Saint-Mihiel. « Les fossés, ajoute-t-on, sont épouvantables de largeur et de profondeur, remplis d'eau à volonté et dans toutes les saisons. » Ces fortifications, sous Charles III, avaient coûté plus de deux millions d'or, sans y comprendre la valeur des terrains. L'abbé Lionnois fait monter la dépense totale à quatre millions huit cents soixante-treize mille neuf cents quatre-vingt-quatre livres, ou trois fois autant au cours actuel, somme énorme alors.

Les portes suivantes, réputées les plus beaux modèles possibles d'architecture militaire, complétaient ce magnifique système. Elles étaient munies de bonnes herses, et sur leur voûte solide étaient bâtis de très-forts corps-de-garde de plain-pied avec les remparts.

Porte extérieure Notre-Dame. — A droite en sortant est le bastion *le Marquis*, à gauche le bastion *le Duc;* ce sont presque les seuls restes qui attestent que Nancy fut autrefois une place de guerre. Ces deux ouvrages étaient commandés par deux forts retranchements derrière, qui se reliaient à la porte de la Craffe et que Louis XIII convertit en citadelle. Les deux faces de notre porte, achevées en 1596, quoique mutilées par des dégradations souffertes avec une coupable négligence, sont les plus remarquables monuments en ce genre que nous possédions. Des trophées, des sculptures et des statues d'un grand goût et d'un grand prix, ce qu'on semble ignorer parfaitement en 1846, s'allient avec une harmonie parfaite, au caractère tout-à-fait mâle de l'ordonnance extérieure, enrichie jadis d'une Annonciation, des armes ducales et au-dessous de celles de Salm.

La façade intérieure, dont nous donnons le dessin, a été plus indignement encore défigurée par d'ignobles ouvertures qu'on a permis de pratiquer çà et là dans le massif. Le génie de Jean



PORTE EXTÉRIEURE NOTRE-DAME

Façade de la Ville

(NANCY)



PORTE S.T GEORGES

(NANCY)

Goujon semble rappelé dans cette élégante, riche et si pittoresque composition traitée avec mignardise, surtout les quatre guerriers, de petite proportion, demi-bosses sur marbre blanc, d'un travail précieux. Ces deux portails sont l'œuvre de Florent Drouyn, qui exécuta cette dernière partie pour la somme de 4,000 francs du temps, et y employa des tables de marbre jaspé des carrières de Nancy.

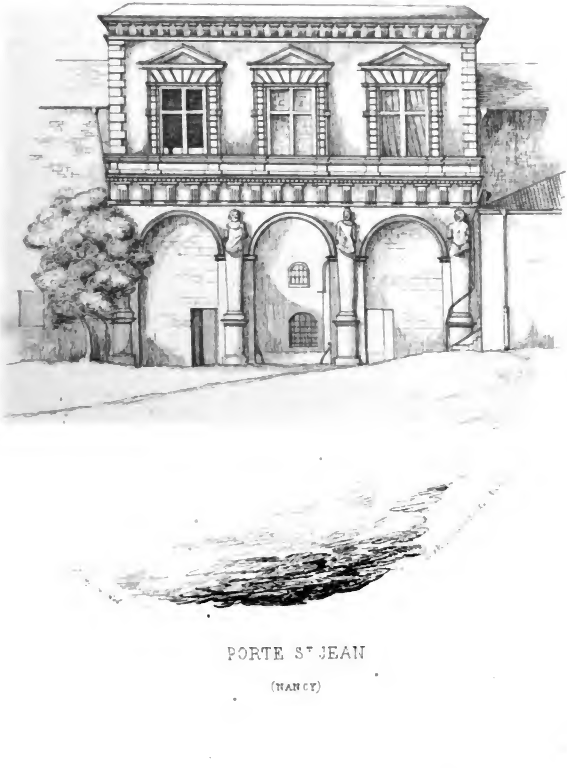
Porte Saint-Georges. — Dans l'origine, on commença d'élever en cet endroit une immense courtine qui, du bastion de Vaudémont, s'étendait en ligne directe jusqu'à la porte Saint-Nicolas. En 1606, on résolut de reculer davantage des fortifications vers la prairie et c'est à cette occasion que fut établie cette porte, nommée d'abord des Moulins, puis de Saint-Georges, quand la statue de ce saint y eût été posée. Comme toutes celles de la Ville-Neuve sous Charles III, cette entrée par son dégagement et son élévation au-dessus du sol, offrait le plus majestueux coup-d'œil avant le comblement des fossés et la démolition des remparts. Les Sphynx, les Termes, les statues allégoriques qui décorent l'attique, sont justement estimés des connaisseurs. Il est fâcheux que la superbe statue du bienheureux patron, lancé au galop, son cheval dressé sur les pieds de derrière seulement, soit masquée par sa position même vue de face et qu'on ne puisse juger que de loin de la beauté et de la hardiesse du profil. C'est encore un des chefs-d'œuvre de Drouyn, qui l'exécuta pour la somme de douze cents francs ou mille écus d'aujourd'hui, l'emportant, dit Lionnois, sur son concurrent Jean Richier, le fameux élève de Michel Ange; erreur de nom.

Porte Saint-Jean et fontaine minérale de Saint-Thiébaut. — Il est bien regrettable qu'on ait inconsidérément détruit de nos jours ses belles pyramides élancées et la table au milieu, imprimant un si noble caractère à la façade extérieure, que le célèbre Israël Sylvestre s'empressa de consacrer son burin à dignement la reproduire. C'était alors la seule porte sur la route de Pa-

ris; son intérieur forme un carré à jour, entouré d'arcades, malheureusement remplies par de misérables constructions. L'architecture sur la place est imposante, décèle ce goût original qui crée les modèles. C'est en son genre une très-belle étude à observer, surtout par les Termes accolés aux arches des portiques. Non loin était la chapelle de Saint-Thiébaut, auprès de la fontaine de ce nom, dont les eaux minérales coulent toujours, au sud du quartier de la cavalerie.

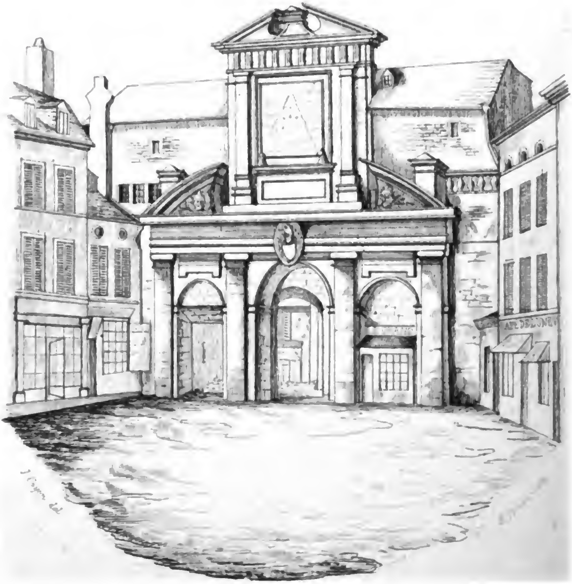
Elles furent découvertes en juillet 1646, le long du ruisseau, au milieu d'un marais infect, entre le mur du cimetière Saint-Sébastien et le moulin. Sur l'avis, le Conseil de ville s'empressa d'en faire reconnaitre les propriétés par une commission des médecins Perrin, Vitou, Rousselot et Lambert, qui le 1er septembre de cette année, déclarèrent après mûr examen, « que ces eaues très-aggreables au goût, estoient douées des facultez de diuers minéraux comme de vitriol, nitre, fer, et par conséquent qu'elles contiennent toutes les vertus que l'on peult souhaiter pour la guérison des plus grandes, plus fascheuses et cruelles maladies du foye, de la rate, des reins, du mesentère et de la matrice ; » qu'il importait grandement au nom de l'utilité publique de rechercher la source de cette fontaine si bienfaisante et d'en assainir les environs. Aussi, le 27 septembre on convint d'en faire paver le circuit, selon les plans de Simon Drouin, maitre sculpteur et architecte. Bagard fit imprimer en 1763, ses observations faites sur ces eaux, trop négligées ici, et qui ailleurs feraient la fortune d'un établissement thermal de premier ordre.

Porte neuve de Saint-Nicolas. — On a vu qu'anciennement pour la distinguer de celle entre les deux villes, elle était appelée porte de Saulrupt. Suivant l'occurence, les ducs de Lorraine y prêtaient aussi serment aux États, sur le seuil, près duquel on élevait un autel pour cette cérémonie. Les bas-reliefs du côté du faubourg rappellent les exploits de nos princes en Orient. La façade intérieure fut embellie et réparée en 1761, lors du pas-



PORTE S^T JEAN

(NANCY)



PORTE ST NICOLAS

Chap. [illegible]

sage de mesdames Victoire et Adélaïde, petites-filles de Stanislas. L'obliquité de la voie, qui dans une ville forte, pouvait être considérée comme un artifice savant ,fait aujourd'hui réclamer la ruine de ce monument par des gens inattentifs, ne songeant pas qu'en raison de la disposition des lieux, l'obstacle restera toujours le même, quoiqu'on fasse. On aurait seulement un bel et utile édifice de moins. Ces considérations, mûrement pesées suffiront, nous aimons à le penser, pour faire ajourner de long-temps ce projet désastreux.

Arsenal.—Nancy dut naturellement posséder de bonne heure un arsenal bien muni de toutes sortes d'instruments de guerre, et dont l'importance s'accrut nécessairement depuis l'invention de la poudre en Europe, vers 1350, et l'usage du canon. Les premières pièces furent généralement faites de feuilles de cuivre cerclées de fer, resserrées par des cordages et renforcées à la culasse par d'autres morceaux de bois. Telle était l'artillerie de Charles-le-Téméraire, aux siéges de 1476 et 1477. On en vit aussi de cuir : Gustave-Adolphe s'en servit avec succès à la bataille de Leipsick en 1632, et avant l'arrivée des missionnaires, les Chinois et les Tartares n'en connaissaient pas d'autres.

Les premiers canons fondus le furent en fer, puis en bronze (1); le cuivre de Lorraine étant plus doux qu'aucun, dit Aulbéry, permettait de fondre des pièces d'un calibre et d'une dimension extraordinaires et non usitées ailleurs. Avant l'adoption d'un système uniforme, chaque prince, chaque général, chaque fondeur, inventèrent, suivant leur caprice, de nouvelles dénominations et de nouveaux calibres. On emprunta les noms des animaux les plus malfaisants pour les désigner et indiquer par une sorte de comparaison, leurs effets destructeurs. Ainsi il y avait : *le Basilic*. de 48; *le Dragon volant*, de 40; *la Couleuvrine*, de 20;

(1) Les ambassadeurs du roi de Siam firent présent à Louis XIV de deux petits canons en argent, qui servirent utilement à la prise de la Bastille en 1789.

la Serpentine, de 24; *l'Aspic*, de 12; *le Fauconneau*, de 2 1/2; *l'Émerillon*, *etc.*

L'arsenal de Nancy, rebâti sous la minorité de Charles III, et dont il reste l'entrée principale sur la place Notre-Dame, était avantageusement situé au centre de la Ville-Vieille. On le regarda longtemps comme l'un des plus beaux et des mieux fournis de l'Europe. On y voyait la fameuse couleuvrine de Nancy, longue de 22 pieds, fondue par Jean Chaligny. En 1670, Louis XIV la fit transporter à Dunkerque où elle fut essayée. Mais nous apprend M. de Saint-Remy, dans ses mémoires d'artillerie, la portée fut moyenne et le tir fort irrégulier. Ce qui contredit singulièrement la tradition ou plutôt la fable de son boulet qui, tiré du bastion de la porte Royale, passa entre les deux tours de Saint-Nicolas, à travers d'un drap tendu à cet effet, et alla retomber une demi-lieue plus loin.

On cite plusieurs autres pièces extraordinaires, comme celle que les Portugais rapportèrent de Diou, qui avait aussi 22 pieds géométriques. Le boulet de la serpentine de Malaga pesait 80 livres et sa détonnation faisait avorter les femmes enceintes. *La Diablesse* de Bolduc, *le Basilic* de Malte, étaient encore du nombre de ces pièces plus singulières qu'utiles et auxquelles on renonça bientôt. La *Chronique de Lorraine* rapporte que le duc Jean II avait fait fondre une bombarde du poids de dix-huit mille livres.

Jean Chaligny, mourut à Nancy en 1615, maître fondeur de l'artillerie de Lorraine. David et Antoine, ses fils, passèrent aussi en cette qualité au service de France. Ils avaient entrepris et commencé la statue équestre du grand duc Charles III (1). Le cheval seul fut achevé; Louis XIV le fit enlever en 1670, pour servir à sa propre effigie élevée dans Dijon. Pierre Chaligny, fils

(1) Le modèle, fondu par eux en petit, se voit aujourd'hui au Musée de Nancy. Remarquons, en passant, que l'habileté des fondeurs Lorrains et surtout Nancéiens, était tellement reconnue, que jusqu'en ces derniers temps on les appelait en Allemagne, en Italie et en Espagne.

d'Antoine, lui succéda dans sa charge de commissaire-général de l'artillerie. La plupart des canons de Nancy et tout le matériel de sa fonderie, furent par ordre du roi, conduits à Metz en 1661.

Jean-Appier Hanzelet, maître d'artillerie sous Charles III, fut aussi un habile graveur et imprimeur à Pont-à-Mousson. En 1620, il publia un traité de sa composition sur la pyrotechnie accompagné d'un recueil curieux de toutes sortes de machines de guerre.

Les débris de la porte principale de l'arsenal attestent de son ordonnance noble et convenable. Le 31 janvier 1751, on y déposa aux flambeaux, sous ses voûtes drapées de noir, le corps du vainqueur de Fontenoi, Maurice de Saxe, que l'on conduisait à Strasbourg. Ce héros était luthérien, et on sait le mot de Marie Lezscinska : Il est bien fâcheux de ne pouvoir dire un *De profundis*, pour celui qui a fait chanter tant de *Te Deum*.

A la malheureuse affaire de Nancy, dans la terrible journée du 31 août 1790, les armes de l'arsenal furent pillées, des canons sans affûts et d'autres en furent tirés et braqués sur les places et aux portes. La ville ayant été désarmée, les bâtiments furent depuis affectés à la manutention du pain pour les troupes.

Les Halles. — Sur la requête présentée par les habitants de Nancy, sollicitant pour faire une halle dans cette ville, l'abandon d'une maison dont ils avaient déjà acheté une partie et provenant des biens confisqués sur Huyn-Reynette, président de la Chambre des comptes, condamné en 1502, à avoir la tête tranchée pour ses malversations, le duc, par détermination du 28 décembre 1505, leur accorda l'objet de leur demande. Cette maison était sise rue du Château; les marchés s'y tenaient les mercredi et samedi. Le commandeur de Saint-Jean-du-Vieil-Aître, avait le *droit de coupelle et de cueillerettes* sur les grains, par donation d'un duc Mathieu. Ce droit était fixé au 32e de tous les grains, lequel devait être payé par le vendeur (1). Ces

(1) Le 26 mai 1604, ce droit, attribué depuis à l'administration municipale dans la Ville-Neuve, fut adjugé pour trois ans à Claude Michelet, paveur, moyennant la redevance de 1750 francs.

sortes d'impôts furent abolis sous le ministère de Turgot, en 1776.

Les Halles se tenaient ensuite sous les arcades de la place Saint-Epvre, quand en 1664, elles furent placées dans les dépendances du nouvel Hôtel-de-Ville, sur le marché, et le droit de coupelle dans la Ville-Neuve, attribué au profit de l'administration municipale; depuis 1732, elles sont transférées sur l'Esplanade. Ce local ne répond nullement à l'importance que doit avoir un établissement de ce genre à Nancy, les cours sont pour ainsi dire presque nuls, et ne peuvent qu'imparfaitement servir à baser la valeur réelle des céréales.

En un temps calamiteux, le 4 février 1656, sur l'ordre du maréchal de La Ferté-Senneterre, gouverneur pour Louis XIV, de rechercher exactement la quantité de blé, farine, orge et avoine existant dans la ville de Nancy, sans en excepter les maisons religieuses, et quelle quantité serait nécessaire pour alimenter la ville pendant une année, il se trouva en blé et farine, 19,892 résaux et 6,459 tant en orge qu'avoine.

Quant à l'approvisionnement, il y avait environ 1,200 chefs de famille, ce qui joint à leurs familles, aux veuves et aux ecclésiastiques, faisait environ 7,000 personnes, hommes, femmes, enfants, serviteurs et servantes, qui, à raison de 3 résaux par tête et par an, donne 21,000 résaux nécessaires pour la nourriture de la population.

Compagnie de la Butte. — Les ducs de Lorraine entretinrent toujours avec grand soin l'esprit belliqueux de leurs sujets. Dans cette vue, Charles III créa en 1570, *la Compagnie de la Butte*, distincte de la milice bourgeoise, et dont les membres choisis parmi des bourgeois d'une conduite irréprochable, commençaient à tirer à la butte, au rondeau ou cible, depuis Quasimodo jusqu'à la fin de l'été, et cela de quinzaine en quinzaine selon le temps.

La compagnie était sous l'autorité de l'Hôtel-de-Ville; on voit que Jean Callot fut premier échevin de la Butte en 1620. L'élection du capitaine se faisait le jour de la Saint-Antoine d'hiver, patron de la compagnie. Les *buttiers* avaient fondé une messe de

requiem à Saint-Epvre, au décès de chaque confrère, mais sur la négligence du curé, on transporta cette fondation aux Cordeliers, le 1er mai 1718. L'artiste Legrand leur peignit un Saint-Antoine, chef-d'œuvre qui existe encore, et pour mieux le conserver à l'église, un rideau était mis au-devant.

On comptait à Nancy près de deux cents *compagnons de la Butte*. Chacun en entrant payait 4 francs 9 gros, sur lesquels on prélevait 4 gros pour droit de confrérie; les fils de maitres et compagnons ne donnaient que demi-entrée et selon que leurs pères avaient payé. On exigeait encore un droit de sortie. Des cotisations et des amendes couvraient les dépenses; chaque année le lieutenant ou le greffier rendait compte du tout. En 1620, la recette se montait à 1,265 francs 1 gros 12 deniers, et en 1725, à 516 livres, au-dessous de la dépense, 545 livres 13 sols.

Le terrain pour les exercices longeait le grand chemin des Moulins au pont de Malzéville, sous le bastion de la cour, au milieu de la pépinière actuelle, la butte s'élevant au nord, à 25 toises de distance du mur opposé. Sous les ordres exprès de leurs sergents armés de leurs hallebardes de fer doré, les compagnons de la Butte qui avaient dans les cérémonies publiques le pas sur la milice bourgeoise, s'assemblaient avec leur drapeau, lieutenant en tête, armés et équipés : *les mousquetaires*, de mousquets, bandouillières, mèches allumées et pendues à la ceinture; *les arquebusiers*, d'arquebuses, mèches allumées, fourniment de guerre, poulverin et épée pendue à la ceinture, tambour battant et fiffre jouant pour se rendre à la Butte.

Aux jours indiqués on commençait à tirer à midi ou midi et demi; chacun tirait à son tour et chaque coup était noté par le sergent de la Butte. Chaque jour de quinzaine on tirait le prix, consistant en vaisselle d'étain, achetée au moyen d'une légère cotisation entre les membres les plus aisés, taxés à tour de rôle à 27 gros. Le 9 août 1620, le marquis de Moyen donna 32 pièces de vaisselle, estimées 150 francs, pour être tirées au mousquet et à l'arquebuse.

Le Papegay, ou prix de Saint-Epvre, patron de la ville avant

la translation de Saint-Sigisbert, était tiré le jour de la fête. Le perroquet s'élevait sur une perche de 90 pieds au moins et de 120 à 130 pieds au plus. Des joyaux de valeurs différentes, selon la difficulté vaincue, étaient destinés à ceux qui abattaient la tête du Papegay, ses ailes, en tout ou en partie. Par lettres-patentes du 23 mai 1606, Charles III accorda à celui qui abattrait l'oiseau, l'exemption de toutes charges publiques pendant une année. La ville de Nancy donnait en outre un plat-bassin et une écharpe de taffetas, tantôt blanche et bleue, tantôt verte avec argent fin aux deux bouts comme en 1701, longue de deux aunes et demi. Le dimanche, 14 juin 1620, on commença à tirer le Papegay, abattu seulement le mardi suivant par Jean Coches, tailleur d'habits.

Le fondateur leur donna un règlement, confirmé par Henri II, en 1619, beau manuscrit sur vélin, dans les archives de la ville. Ce dernier prince leur avait octroyé, le 4 juillet 1618, 250 francs à prendre sur la gruerie de Nancy, de plus cent livres de poudre fine qui leur étaient délivrées annuellement et revendues au profit de la compagnie, 1 franc à chaque buttier. Sur leur requête le 28 février 1730, au duc François III, pour en obtenir la même faveur, le comte d'Haussonville apostilla favorablement cette demande, disant que cette compagnie était fort bien tenue et servait de troupe d'infanterie; en effet, nul ne pouvait se présenter pour tirer le Papegay ou au rondeau, s'il n'était costumé uniformément. Le 9 mai 1730, le duc non-seulement confirma leurs priviléges, mais ordonna qu'il leur fût délivré deux cents francs barrois, pour l'entretien des charges.

Sous Léopold, les buttiers ne voulaient pas admettre à tirer le Papegay, les officiers de la milice bourgeoise, et cependant recevaient les valets de pied et les piqueurs du duc. Par décret du 20 juillet 1715, cette prétention fut mise à néant et les officiers appelés à partager cette prérogative.

Les malheurs de la Lorraine interrompirent les exercices de 1631 à 1698, où la compagnie fut rétablie le 17 avril, par Léopold, assis à peine sur le trône de ses pères, et des nouveaux

règlements imprimés. Cette institution véritablement nationale et qui rappelle le fameux tir fédéral de la Suisse, ne pouvait subsister sous Stanislas, beau-père du roi de France. La compagnie de la Butte, quoique florissante, fut supprimée le 16 septembre 1739 avec réunion au domaine, de leur pré, contenant 14 fauchées 6 toises, depuis transformé en pépinière royale.

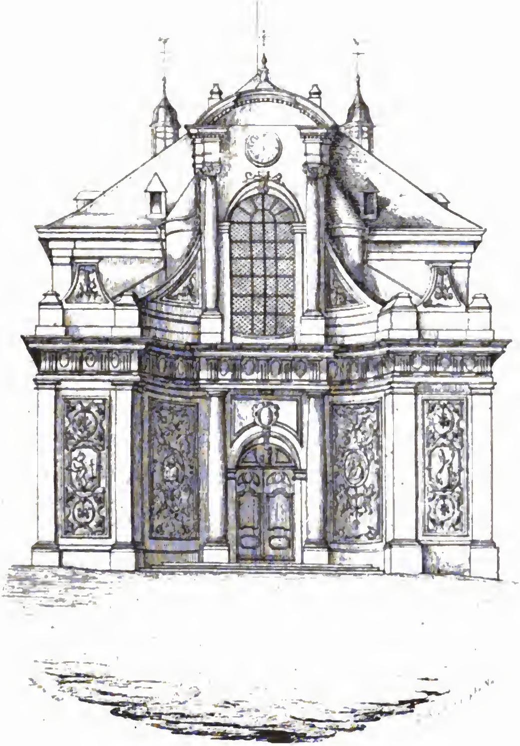
La Malgrange ancienne. — En 1401, cet endroit s'appelait *le Val grange*, nom tiré des moissons qu'on y récoltait, et *Malgrange* en 1477, après la défaite du duc de Bourgogne dont ce site fut le théâtre. Ce lieu, agréablement situé en rase campagne, environné de belles plaines, de coteaux et de riants vallons, devait naturellement offrir à nos ducs, un séjour commode pour jouir de la vie des champs, à peu de distance de la ville. Le 19 juin 1563, Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, vendit au duc Charles III et à Claude de France, sa femme, *le pavillon et maison neuve de la Malgrange-lez-Nancy*, à trois quarts de lieue de Nancy, moyennant la somme de 50,000 francs de Lorraine. Henri II, son fils, ayant épousé Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV et qui était protestante, cette princesse ne pouvant, à cause des répugnances du peuple, pratiquer le culte réformé dans la capitale du duché, s'établit pour cet objet, dans ce pavillon qu'on appelait aussi *Sans-Soucy*. Une profonde politique avait présidé à ce mariage, dans le désir d'éteindre les dernières étincelles de la Ligue; toutefois le pape Clément se plaignit vivement au cardinal de Lorraine, de l'alliance du duc de Bar, son frère, avec une princesse engagée dans l'hérésie. Pour complaire à son mari, la duchesse avait consenti à des conférences religieuses, mais elle mourut prématurément, toujours ferme dans sa croyance. Elle écrivait au fameux Duplessis Mornay, surnommé le pape des protestants, qu'elle irait à la messe quand celui-ci la dirait. Le beau castel de Sans-Soucy était fortifié, avec de hautes tourelles aux angles, ainsi que Callot l'a représenté formant le lointain des portraits en pied de Deruet et de son fils. Léopold et Stanislas transformèrent entièrement la

Malgrange, et nous renvoyons à l'article de ce dernier, afin de ne pas interrompre mal à propos, l'ordre chronologique.

Paroisse et église Saint-Sébastien. — Malgré l'augmentation des habitants de la Ville-Neuve, Saint-Epvre était encore en 1593, l'unique paroisse de Nancy et de sa banlieue, y compris le village de Laxou. Cette année, aux fêtes de Pâques, le curé ayant communié très-longtemps un grand nombre de fidèles, laissa par inadvertance occasionnée par la fatigue, tomber des hosties du ciboire, sur lesquelles on marcha, tant la presse était grande. Les habitants présentèrent alors une requête au duc Charles III, pour solliciter l'érection de nouvelles cures, ce qui fut accordé le 19 octobre suivant par l'évêque de Toul. Laxou devint paroisse, la Ville-Vieille en eut deux ainsi que la Ville-Neuve, mais l'église Saint-Sébastien fut longtemps la seule dans cette dernière partie de la cité.

Les offices se firent d'abord dans l'église de l'hôpital saint-Julien. Les chanoines de la Primatiale ayant, en 1609, abandonné au curé leur première église provisionnelle, bâtie sur la place du Marché, ce fut le siége définitif de la paroisse (1). Le 18 octobre 1664, la fabrique étant ruinée, et sur l'urgence de faire un dais pour porter processionnellement le Saint-Sacrement en action de grâces du retour de Charles IV en Lorraine, le sieur Sèvre, auditeur de la Chambre des comptes ayant promis la dorure, et le conseiller Sarrasin donné une somme assez notable, mais ce qui joint aux aumônes particulières ne suffisait que médiocrement, le curé prenant sur lui de payer la façon, proposa à l'Hôtel-de-Ville de vendre trois pièces de tapisseries léguées à l'église par François Jambois, tapissier mort de la peste en 1636; ce qui lui

(1) Le 18 juin 1625, les confrères de la Miséricorde, établis sous l'invocation de Saint-Nicolas et Saint-Yves, en la chapelle de l'auditoire de Nancy, se transférèrent en l'église Saint-Sébastien et obtinrent les amendes pour contravention aux ordonnances pour la garde et observation des fêtes et dimanches dans le district de Nancy.



S.T SEBASTIEN

(NANCY)

fut accordé et on les vendit 250 francs; l'une était de Flandres, fort ancienne et les deux autres d'Auvergne. En 1682, on fit une quête pour édifier une tour à Saint-Sébastien et refondre les trois cloches, les sieurs Nicolas Thouvenin, ingénieur et architecte, et Christophe André, entrepreneur des fortifications, offrant leurs soins gratuitement. On y joignit aussi un cimetière, situé dans l'emplacement actuel du magasin des fourrages, rue de l'Équitation. Les gens aisés, comme c'était l'usage généralement répandu, continuaient à être inhumés dans l'église, compromettant ainsi gravement la salubrité publique; par lettre de cachet du 12 mars 1701, Léopold enjoignit de porter dorénavant les corps au cimetière commun.

L'église Saint-Sébastien menaçait ruine, quand en 1719, sur les observations du curé, elle fut démolie en moins de huit jours pour en édifier une autre à la place. On avait quêté, dans l'origine, pour faire l'acquisition des objets nécessaires au culte, une souscription publique couvrit encore ici les principaux frais. Le prince royal, fils aîné de Léopold 1er, en posa la première pierre le 29 juillet 1720. Pendant les travaux, on chantait la messe paroissiale chez les Jésuites et pour les autres fonctions pastorales, baptêmes, mariages et enterrements, la ville fit construire la petite église de Saint-Nicolas, à l'angle de la rue du Moulin-St-Thiébaut, donnée ensuite aux Pénitents noirs et détruite en 1792.

La nouvelle église, terminée en 1730, sur les plans et sous la conduite de Jennesson (1), était autrefois entièrement cachée par les bâtiments de l'Hôtel-de-Ville. Cette circonstance obligea même l'architecte de placer les tours sur le derrière de l'édifice afin que le bruit des cloches ne troublât pas les audiences de la Cour souveraine et du Bailliage siégeant à l'Hôtel-de-Ville. Ceci

(1) Par enquête de l'Hôtel-de-Ville pour les différends que l'administration avait avec Jennesson au sujet du payement définitif et réglement de compte, il est déclaré que cet architecte a reçu près de 300,000 francs, et qu'il prétend en recevoir encore 35,000, retenus, dit-il, pour sûreté de ses ouvrages (16 mars 1629).

explique encore l'ornementation particulière de sa façade surchargée d'ornements du ciseau de Mény, excellent artiste nancéïen, et l'un des fondateurs de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture en cette ville. Cette profusion de détails vus alors de très-près, était nécessaire pour racheter le peu d'élévation qu'il était permis de donner au portail, sans place ni avenue. Les armes pleines de Lorraine, surmontaient richement le haut vitrail qui domine le premier ordre. Avec quelques accessoires, par exemple : quelques statues posées sur les dés de maçonnerie, il serait facile d'ajouter beaucoup d'élégance au dessin primitif entièrement dans le style Louis XV. L'intérieur vaste, bien proportionné, plaît à l'œil; la tribune de l'orgue jouit aussi d'une certaine réputation. En 1773, on transporta le beffroy dans la tour du nord.

Le patron de la paroisse, tableau d'un grand mérite, a été peint par Jean Leclerc, contemporain de Callot et peintre des ducs Henri II et Charles IV. Il avait longtemps travaillé en Italie. On rapporte que tandis qu'il était occupé à cet ouvrage, son frère lui servait de modèle. Henri II les surprit dans leur atelier et s'amusa sans être aperçu, du talent de l'un et de la patience exemplaire de l'autre. Ce bon prince assigna au peintre, sur son domaine des Grands-Moulins, sa vie durant, trente résaux de blé; généreuse et prévoyante munificence.

En 1705, les artistes de Nancy élevèrent dans la nef, un monument à Jean Girardet, premier peintre de Stanislas, mort le 28 septembre 1778, inhumé cependant au cimetière de la paroisse. Son buste, dans un médaillon en marbre blanc, faisait honneur à Joseph Schunken. Ce témoignage de noble et touchante affection, n'existait plus, quand en 1801, Laugier, négociant et littérateur; Laurent, conservateur du Musée, et Labroise, sculpteur, le rétablirent à frais communs, en y consacrant leurs talents divers, avec cette inscription composée par le premier :

Par ses rares talents, ses modestes vertus,
Aux arts ainsi qu'aux mœurs il servit de modèle :

Révéré des Lorrains, chéri de leur Titus,
Cet artiste immortel fut l'émule d'Apelle.

Le 19 prairial an VII, la ville réclama, comme sa propriété, l'église Saint-Sébastien transformée en magasin de fourrages, et produisit à l'appui ce résumé des faits :

« Par contrat du 12 janvier 1610, passé devant Colin, alors tabellion à Nancy, et revêtu de l'approbation du duc Henry, la ville fit l'acquisition du sol et bâtiment de l'ancienne église Saint-Sébastien, située entre les rues des Ponts, de Notre-Dame (actuellement Fénélon), de St-Jacques et la petite rue St-Sébastien (rue Guillaume Tell), pour le prix de 6,000 francs, monnoye de Lorraine, qui fut payé comptant.

» En 1719, ces édifices menaçant ruine, les officiers de l'hôtel commun de Nancy furent avertis par une lettre de cachet de Léopold, en date du 17 janvier, de les faire démolir en attendant les plans et devis qui leur seraient envoyé pour une construction nouvelle.

» D'après les plans et devis qui furent dressés par Jean-Nicolas Jennesson, architecte, il fut procédé le 23 mars 1720, à l'adjudication au rabais de la construction de la nouvelle église qui existe aujourd'hui ; les rabais sur le prix se montèrent à 30,000 livres.

» Après trois toisés successifs du nouvel édifice, il en fut fait un quatrième, le 12 mars 1731, par Lachaise, ingénieur nommé à cet effet, par l'article 14 du réglement rendu par le duc François, le 17 juin 1730; ensuite du compte du domaine de la ville pour l'année 1729. Suivant ce dernier toisé, le prix total du dernier édifice s'est porté à la somme de 323,232 livres 5 sols 5 deniers.

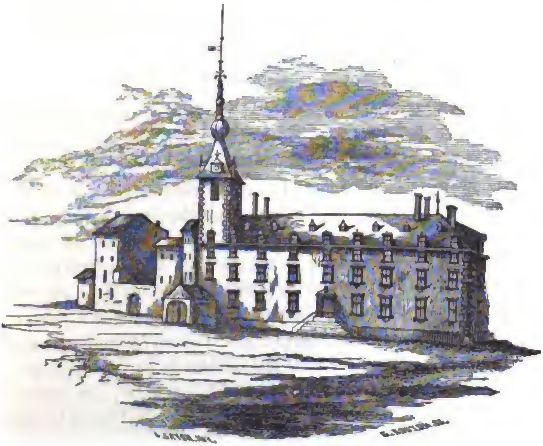
» Sur laquelle, déduction faite de 30,000 livres formant le montant du rabais constaté par l'adjudication du 23 mai 1720, et celle de 967 livres 5 sols 3 deniers pour la moitié à la charge de l'entrepreneur dans les frais de visite et toisés, ci. 30,967 livres 5 sols 3 deniers. Il est resté à la charge de la ville une

somme de 292,265 livres 2 sols qu'elle a payée de ses revenus ainsy qu'il en conste par ses comptes-rendus par ses administrateurs depuis 1720 jusqu'en 1752. »

On verra à sa date le succès de cette instance.

PLACE DU MARCHÉ ET ANCIEN HÔTEL-DE-VILLE.—*Droits du maître des hautes œuvres.* — Les anciennes ordonnances de nos ducs, attestent de leur prévoyance pour l'approvisionnement et la police des marchés de Nancy. Les vivres étaient tarifés et les hôtelliers ne pouvaient faire aucune emplette avant que le panonceau du prince, déployé au milieu de la place, fut abaissé, à une certaine heure. En 1591, le marché pour la Ville-Neuve avait été établi sur l'Esplanade; on le transféra ensuite dans son emplacement actuel, qui, d'abord avait été destiné par Charles III pour y élever la Cathédrale (1). Jean Vincent, trésorier général de Lorraine, bâtit une belle maison dans la partie supérieure; elle fut vendue par autorité de justice, en 1600, aux officiers municipaux qui cédèrent alors l'ancien Hôtel-de-Ville, à la Ville-Vieille, pour servir de presbytère à Saint-Epvre. Une tour moderne, un beau perron étaient les ornements principaux du

(1) Le maître des hautes œuvres, à qui souvent, comme il le déclarait par requête à Son Altesse, le 17 avril 1670, son métier ne donnait pas de quoi vivre (et nous le concevons aisément, puisque dans la circonspection bien louable, intègre des juges, on disait en proverbe qu'il fallait des protections pour être pendu à Nancy), le bourreau avait le droit de prélever quelques denrées sur les marchands de la place qui s'en défendaient comme d'un opprobre, et ils n'avaient certes pas tort. En 1670, Georges Duval, maître des hautes œuvres du duché de Lorraine fut autorisé à user des mêmes droits que ses prédécesseurs. Le 18 janvier 1680, sur les plaintes du fermier des droits de place que celui-ci levait ses droits à son exclusion, on arrêta que pour éviter la confusion, le premier marquerait les hottes ou paniers des payants de craie blanche et l'autre de craie noire. Dernière circonstance qui ne manquait pas chaque fois d'occasionner des émeutes violentes, bien que le bourreau eût la précaution d'y envoyer sa femme à sa place. Enfin cet usage qui n'aurait jamais dû exister, fut aboli, et par forme de dédommagement, le 6 mai 1699, la ville lui accorda la somme de deux cents florins par an pour son désistement, avec le droit exclusif de dépouiller les bêtes crevées.



nouvel édifice, dans lequel toutes les juridictions furent réunies jusqu'à Stanislas, en 1751, qui leur assigna d'autres locaux séparés parmi les palais qu'il faisait construire. Le vieil Hôtel-de-Ville fut démoli, sur le déblai, on traça *la place Mengin*, ainsi nommée du voisinage du lieutenant-général du Bailliage; elle était garnie de banquettes en pierre de taille, plantée d'arbres et fut jointe à la place du Marché en 1831.

A ce que nous avons dit de l'organisation municipale de notre ville, nous ajouterons qu'on en appelait à son échevinage, tribunal souverain, des procès criminels jugés dans les autres bailliages. Jusqu'à l'invasion de la France, le peuple avait le droit d'y contredire et de donner son avis. Une ordonnance de Charles IV, du 6 octobre 1629, déclare : que sur les remontrances de son procureur général, touchant le désaccord ordinaire entre le peuple assemblé et les échevins pour asseoir le jugement, fait savoir qu'à l'avenir, il ne sera loisible au peuple assemblé pour

procéder au jugement d'un procès criminel, d'adjuger par sentence une peine plus forte que celle dont les échevins auront donné avis; on pourra seulement l'adoucir, mais non l'aggraver. Cette manière de juger était appelée *turbe*, du latin *turba*, foule ou en public. Le peuple était à la fois juge et juré, mais on devait se méfier de ses préventions. Les officiers de l'Hôtel-de-Ville réglaient les peines de simple police : outre le cheval de bois, planches aiguës sur lesquelles les patients s'asseyaient à califourchon, il y avait un pilori près de la porte Royale. On renfermait dans cette espèce de cage tournante, les filles publiques et les vagabonds que les écoliers et la canaille se faisaient un jeu cruel de tourmenter en agitant la machine. Le 12 février 1597, il fut résolu que dorénavant les résolutions seraient écrites sur un registre, pour y recourir en tant que besoin.

En 1644, le Conseil arrêta qu'il importait au bien public de retrancher les dépenses les moins nécessaires, comme celles de bouche, afin de soulager d'autant le pauvre peuple et aider à payer les dettes de la communauté. Le 3 novembre 1713, on convint qu'aucun conseiller ou officier de l'Hôtel-de-Ville ne pourra à l'avenir tenir sur les fonds de baptême aucun enfant des bourgeois contribuables à Nancy, pour ôter tout soupçon que dans la distribution des billets de logements ou autres charges publiques, on exempte les compères et les commères. A la mort de l'un d'eux, la Chambre allait en corps, en manteau et petit collet à l'enterrement, faisait, dans la huitaine, célébrer un service où elle assistait de même; la veuve était avertie par un Commis de ville du jour arrêté et on n'envoyait de billet à personne.

Au XVIIe siècle, on projeta divers embellissements pour la place du Marché. Laruelle nous apprend par la légende de son plan en 1611, qu'il était question d'y élever une superbe fontaine « faicte d'art et de matériaux exquis. » La statue équestre en bronze de Charles III, devait y être posée sur un piédestal; des eaux jaillissantes, des sculptures allégoriques, auraient complété ce magnifique monument que les malheurs du règne de Charles IV firent abandonner.

Avant de créer la place Royale, Stanislas voulut élever des façades uniformes autour du marché; les négociants craignant l'interruption de leur commerce réclamèrent, et s'en repentirent inutilement depuis. Une seule maison qu'il est facile de distinguer a été bâtie d'après un autre plan uniforme proposé. Cette étendue immense, au centre d'une ville si populeuse, importe beaucoup au point de vue encore de la salubrité publique; un marché couvert aurait sans doute ses avantages, mais diminuerait singulièrement celui-ci, à ne pas négliger autant que possible.

Moulin a polir les armes, a Boudonville. — Au XVIIe siècle, on portait toujours diverses pièces d'armures en acier, comme casques, pots, brassarts, cuissarts, gantelets, cuirasses, etc., dont l'entretien exigeant des soins particuliers, constituait une lucrative profession. Le poli s'obtenait au moyen de frottements sur des roues apprêtées. Le 28 février 1604, Charles III accorda à Jean Mirandorff, son armurier, de bâtir un moulin à polir les armes, sur le ruisseau de Boudonville, à l'endroit désigné par le gouverneur de Nancy ou son délégué, moyennant quatre francs six gros, de redevance annuelle. En 1605, il existait un semblable établissement à Champigneulles.

Les eaux si limpides du ruisseau de Boudonville, qui alimentent presque toutes nos fontaines, doivent leur origine à la Moselle, séparée du vallon de Nancy par un massif de montagnes; elles arrosaient jadis plusieurs rues de la Ville-Vieille et les avaient préservé souvent de la contagion. D'autres mesures sanitaires ont fait détourner leur cours bienfaisant.

Hôtel Lunati. — « La rue Saint-Pierre (Ville-Vieille), nous dit Lionnois, n'existe que depuis 1607. Elle a été formée avec la rue du Petit Bourget ou Bourgeois, des terrains du prieuré de Notre-Dame. « Aussi les maisons en sont-elles très-propres. On y remarque surtout l'hôtel de *Lunati-Visconti*, bâti par Ferdinand, marquis de Lunati-Visconti, d'une illustre maison du Milanais, qui suivit le duc Léopold à son entrée dans ses États. Il

fut capitaine des cent Suisses de sa garde, et mourut en 1725, ne laissant de la dame *Hebar*, son épouse, qu'une fille mariée au prince d'*Esterhasy*. Il y a dans la salle à manger de cet hôtel deux superbes et immenses tableaux de l'histoire Sainte, du pinceau de Claude Charles, et dans la cour une fontaine d'une singulière et belle sculpture. » Cette fontaine, très-remarquable en effet, a été replacée depuis peu de temps pour servir à la décoration d'un jardin tracé sur les ruines de l'hôtel Lunati, dont l'escalier était pratiqué dans une magnifique façade, sculptée entièrement, et à trois rangs d'arcades superposés, dont Lionnois ne parle pas, qui paraissait devoir être attribuée au ciseau de Florent Drouyn, et remonter aux beaux temps du règne de Charles III. Ce morceau, proposé inutilement à la ville, a été acquis par un zélé amateur des arts, M. de Gouy, qui l'a fait rétablir dans sa terre de *Sauvajeon*, près de Nancy, mais malheureusement sans lui conserver son ordonnance primitive, ayant sacrifié l'élévation d'une arcade. Les tableaux de Charles se voient aujourd'hui dans l'église des Cordeliers. La superbe décoration de cet ancien hôtel (choisi au XVIIIe siècle pour les conférences entre les commissaires de l'empire et du roi, au sujet du réglement de leurs limites) témoigne qu'à l'exemple du prince, les artistes trouvaient ailleurs des encouragements puissants, bien rares depuis.

Les Boucheries. — Le président de la Chambre des comptes, Thierry Alix, qui le premier, en 1595, écrivit la statistique du duché, fait connaitre les ressources importantes des Vosges pour l'élève du bétail, si multipliées depuis. En 1611, Henri II établit des boucheries à la Ville-Neuve, près du marché, et qui subsistèrent jusqu'en 1844. Au-dessus étaient de vastes greniers à blé, dont Léopold et François III cédèrent la jouissance à Nicolas et Pierre Durand, pour y fabriquer des tapisseries communes, l'unique décoration des murailles des appartements avant l'invention des papiers peints. Les tapisseries de Nancy jouissaient d'une grande réputation.

De temps immémorial, le jour du Jeudi gras, les bouchers promenaient dans la ville, conduisaient aux sons des instruments, à la cour, chez les princes et princesses, et les autres personnes de qualité, *le bœuf tabouré,* tambouriné, paré de guirlandes, de festons, suivi d'un joyeux cortége. On imprimait à l'animal des soubresauts, ce qui redoublait les rires; il arrivait aussi qu'au moment d'être abattu, après la marche triomphale, le long de laquelle le vin n'était pas épargné, la victime s'échappait en causant de graves accidents, ce qui fit interdire cette ovation en 1715. De nos jours, pour célébrer la fin du carême, dans l'après-midi du jeudi saint, on promène encore ici, avec plus ou moins de cérémonie, les plus beaux bœufs.

Sous une apparence grotesque, ces sortes d'usages nationaux sont au fond des encouragements publics, dans la nature même de cette industrie de première nécessité. En Allemagne, où la charcuterie joue un grand rôle alimentaire, on voit porter processionnellement par le corps des charcutiers, plusieurs centaines d'aunes de saucisses, dont on répartit publiquement des morceaux plus ou moins considérables, selon la qualité des personnes. Durant les négociations d'Erfurth, lors de la fameuse entrevue en 1809, entre Napoléon et Alexandre, les charcutiers de la ville, pour témoigner à leur manière la joie que causait l'espérance d'une paix prochaine, portèrent en triomphe dans les rues une longueur de neuf cents aunes de boudin.

Ancien Collége de Nancy. — Différents titres nous apprennent que le chapitre de Saint-Georges, qui était préposé à la garde des archives de la cour de Lorraine, avait aussi la haute direction de l'*escolage* à Nancy. La Ville-Neuve possédait déjà une grande école, quand, à cause de son insuffisance, l'échevinage de Nancy proposa d'appeler les jésuites de Saint-Nicolas et de fonder un collége. Par lettres-patentes du 10 mai 1612, Henri II approuva cette résolution et l'achat par la ville de la maison de Jacques Cueillet, gruyer de Nancy, pour servir à cet usage. Les fonds de la *grande école*, les libéralités du duc et celles de Jean

de Porcelets, évêque de Toul, permirent d'ouvrir trois classes le 16 octobre 1616. L'ouverture s'en fit avec solennité en présence du prince, de son frère, de l'évêque de Verdun et autres personnes de distinction. Ses bâtiments s'étendaient sur les rues Saint-Jean et Saint-Dizier; son église servit dans la suite à la paroisse Saint-Roch, érigée en 1731. Entre autres monuments funèbres, on y voyait le mausolée de Jean de Porcelets, qui l'avait fait bâtir en 1615. Le portail était de marbre rouge veiné, des carrières de Nancy. Au mois de juin 1727, on y célébra avec la plus grande magnificence, aux frais de Léopold, en sa présence et celle de sa cour, à la canonisation de Saint-Louis de Gonzague, à la maison duquel était alliée celle de Lorraine. L'université de Pont-à-Mousson fut réuni au collége de Nancy en 1768, et installée en grande partie pour les cours supérieurs, au noviciat supprimé des Jésuites, près la porte Saint-Nicolas (1).

Le Pont Mouja. — L'origine du nom de cette rue, située entre celle des Dominicains et l'ancien faubourg Saint-Nicolas, est toute populaire. Le ruisseau de l'étang Saint-Jean coulait librement à l'air, le long de la rue Saint-Georges, jusqu'au régne de Stanislas, qui le couvrit d'une voûte, en 1742. Comme il n'était pas toujours facile ni commode de l'enjamber, surtout en temps d'orage, un savetier du voisinage, dit *Maugeart*, tendait alors une planche aux passants, recevant pour sa peine quelque monnaie et par cette petite industrie fit fortune. Charles III y construisit dans la suite un pont en pierre avec la statue de Neptune au milieu du garde-fou occidental. Mais en dépit du dieu de l'élément humide, le nom du péager *Maugeart*, par corruption *Mouja*, l'emporta sur lui. Le portail des sœurs grises, qui

(1) Ils avaient été fondés, le 15 octobre 1629, dans ce bourg célèbre, par Erard Mainbourg et Catherine Bertrand, sa femme, dont les trois fils entrèrent dans la Société; Louis, historien qu'on ne lit plus, fut en grande renommée de son temps; Théodore changea plusieurs fois de religion et mourut en Angleterre; Jean n'écrivit rien, quoiqu'il en fut très-capable, peu jaloux, sans doute du sort aventureux de ses frères.

n'en était pas un (*voyez leur article*); le bœuf prêchant dans une chaire, à la façade du palais ducal, et le Pont Moujà, passaient, par plaisanterie, pour les merveilles de Nancy, qu'on ne manquait pas de recommander à l'admiration trop crédule des étrangers. Le 1er juin 1745, on nomma deux bourgeois, aux gages de 30 francs par an, pour lever, dans les grandes pluies, les grilles du Pont Moujà, et faciliter l'écoulement des eaux. Ce ruisseau, chariant les immondices des maisons voisines, était une cause permanente d'émanations pestilentielles, ce qui joint aux marécages des fossés explique les ravages des épidémies des xv, xvi et xviie siècles.

MAISONS RELIGIEUSES DE L'UN ET L'AUTRE SEXE. — Un prince contemporain de Charles III, s'écria en voyant le plan en relief de la Ville-Neuve de Nancy, où se dessinaient à chaque rue plusieurs monastères surmontés d'autant de clochers, que c'était là sans doute une ville bâtie pour des moines. En effet, on n'y comptait pas moins de vingt sept maisons religieuses. Indépendamment de la piété profonde de nos ducs, sincèrement partagée par leurs peuples, le désir de voir cette vaste enceinte promptement se remplir, engagea particulièrement à faire de nombreuses concessions en faveur des communautés dévotes. Nous citerons succinctement les couvents de cette époque, démolis tous en 1791 et 1792, et dont le très-grand nombre, n'offraient dans leur structure absolument rien de remarquable.

LES MINIMES (1). — Fondés en 1592, leur couvent sert aujourd'hui avec celui de la Visitation au collège royal; ils étaient

(1) Par esprit d'humilité, les Minimes ne mangeaient que des mets apprêtés à l'huile, à très-bas prix dans la Calabre, patrie de Saint-François, leur patriarche, que Louis XI mourant fit appeler à sa cour, lui demandant d'obtenir du ciel le rétablissement de sa santé. Mais il arrivait qu'ailleurs, l'économie dont on voulait faire preuve se trouvait contrariée; ainsi en Lorraine, la livre de bonne huile d'olives valait quelquefois jusqu'à 40 sols, tandis que la livre de beurre ne se vendait que 10 à 12.

séparés par une rue. L'église consacrée en 1613, a été démolie et ses monuments funèbres perdus. Les magnifiques tombeaux des fondateurs, Christophe de Bassompierre, chef des finances de Lorraine et de Louise de Radeval, sa femme, attiraient surtout les regards. Leurs statues, de grandeur naturelle, avaient été fondues en bronze par David Chaligny, sur les modèles de Drouyn. Le célèbre magistrat, Léonard de Bourcier y avait aussi sa sépulture, ainsi que les Chaligny et d'autres familles considérables. L'usage d'enterrer dans les églises, qui produisait des revenus assez considérables aux monastères, fut interdit partout vers la fin du XVIIIe siècle. Les Minimes avaient encore un couvent auprès de Bon-Secours.

Les Capucins. — Ces bons pères occupaient un carré immense auprès de la porte Saint-Nicolas. Leur couvent avait été bâti par le cardinal de Lorraine, en 1592. Le prince Erric, évêque de Verdun, fut aussi leur bienfaiteur et on l'enterra dans un froc, au monastère du même ordre à Varangéville, où son corps a été retrouvé en 1790. Léopold reconstruisit en grande partie leur maison de Nancy qu'acheva Stanislas en 1745 ; l'église s'élevait dans l'emplacement actuel de celle de la paroisse Saint-Nicolas.

Les Capucins, renommés par leur intrépidité dans les incendies, étaient féconds en expédients ingénieux, puisés sans doute dans la nécessité de remplir leur besace ; en voici un mémorable exemple. Vers 1742, ceux de Nancy possédaient une magnifique charmille qui faisait l'orgueil de leur jardin. Malheureusement aussi ils avaient pour voisins les Jésuites qui, jaloux de l'ombreuse feuillée, la convoitèrent et par un de ces tours si familiers à la Société, malgré les vives réclamations des disciples de saint François, obtinrent un arrêt portant, sans autre explication, que la charmille leur serait délivrée. Dans cette dure extrémité, le père gardien ne perdit point la tête ; il assemble la communauté, expose la situation, fait couper la nuit les arbres désirés, et dès le lendemain, conduit triomphalement, bien fagotée, au Recteur stupéfait, la charmille qui lui avait été adjugée. Ayant le double

plaisir, par ce sacrifice imprévu, de mystifier ses fins adversaires et de sauver au moins le terrain.

De tout temps, les Capucins ont compté dans leur ordre des hommes recommandables par leur savoir, leur esprit et les qualités qui les accompagnent. On citera toujours le fameux père Joseph, surnommé l'Eminence grise, le bras droit du cardinal de Richelieu, et parmi les Lorrains, l'historien Benoît Picard (1), dont les écrits sur notre province sont si estimés, et le père Norbert, *Guillaume Platel*, auteur des *Rites Malabares*, implacable ennemi des Jésuites dans l'un et l'autre hémisphère.

Le 9 novembre 1618, Regnauld de Mauléon la Bastide, official de Toul, délégué par le pape Paul v, donna permission au duc Henri II et à la princesse Catherine, abbesse de Remiremont, de construire en la ville de Nancy, un *monastère de Capucines avec ses dépendances*, mais sur les représentations des habitants, le projet resta sans exécution.

La Congrégation. — Ces religieuses de l'institut du bienheureux Pierre Fourrier, se livraient à l'enseignement des jeunes filles et s'établirent à Nancy, en 1603. La vie de leur fondatrice, la mère Alix Leclerc, fut imprimée en 1766. Leur couvent donna son nom à la rue qui conduit à la cathédrale primatiale et embrassait presque la totalité de ce grand carré du côté de l'est.

Les Jésuites. — L'hospice Stanislas, destiné aux enfants trouvés, occupe aujourd'hui l'église et le noviciat des Jésuites, édifices commencés en 1604 par Charles III et beaucoup embellis sous Léopold; Bourdaloue y fit sa troisième année: Charles de Lorraine, évêque de Verdun, fils de Henry de Lorraine, marquis de Moy et comte de Chaligny, abdiqua la mitre pour entrer dans la Société. Après la dissolution en France de la compagnie de Jésus, en 1772, les dépouilles mortelles des princes et princesses de la maison de Lorraine qui reposaient ici dans leurs caveaux,

(1) Son éloge a été écrit par M. A. Digot, et inséré dans les Mémoires de la Société littéraire de Nancy, en 1844.

furent transférés aux Cordeliers. On y recueillit les cœurs de Charles III, du cardinal, son fils; d'Antoinette de Lorraine, sa fille; de Charles V, de Léopold et du prince Léopold Clément, avec le corps de la princesse Dorothée de Brunswick. Le fameux père de Menou, redouté de Voltaire même, y était aussi inhumé. Outre le fief de Sainte-Marie, nos Jésuites possédaient encore la jolie campagne de *Bellevue,* que le frère Guyot avait acheté et entretenait au moyen de son commerce d'eau-d'anis, liqueur qu'il avait mis en renommée à Nancy.

Les Bénédictins. — Gérard 1er, comte de Vaudémont, frère de Gérard d'Alsace, avait fondé en 1107, le prieuré de Belval, dans les Vosges. Il dépendait de l'ordre de Saint-Benoit et fut uni à la congrégation de Saint-Hydulphe et de Saint-Vanne en 1606. Henri II désira alors le transport à Nancy de cette fondation de l'un de ses ancêtres. On envoya Florent Drouyn à Rome, dessiner l'église des Incurables pour servir de modèle à celle qu'on projetait, et dont en effet, on jeta les fondements, le 2 juillet 1626. La mort de Henri de Lorraine, fils légitimé du duc, abbé de St.-Mihiel et zélé protecteur de l'entreprise fit tout abandonner jusqu'au règne de Léopold. En 1701, on reprit les travaux, mais sur un autre plan et l'église nouvelle fut achevée cinq ans après aux frais de l'ordre entier. Elle était belle, grande et majestueuse; son portail d'une bonne architecture était accompagné de deux tours surmontées de frontons quadrangulaires. Pendant la révolution de 89, on fit de la nef une faïencerie. Le dommage était assez léger; croira-t-on que des religieuses s'étant établies en 1822 dans ce monastère ruiné, n'imaginèrent rien de mieux que de détruire ce magnifique édifice, sans que dans ces jours mauvais de la Restauration, personne eût osé élever la voix pour empêcher cet acte de délire. Stupidité d'autant plus inconcevable, qu'elles n'avaient pas d'oratoire, et que tout récemment, à la place même de ces ruines, elles ont été obligées de rebâtir une chapelle dont la forme rappelle celle d'une simple grange.

Les ossements de Gérard de Vaudémont, furent retrouvés à

cette époque, au pied de l'arcade Saint-Benoît, où ils avaient été déposés en 1718, par Dom Calmet, et réunis à ceux de la maison de Lorraine dans le caveau ducal. D. Maugeart, savant antiquaire, auteur d'une excellente introduction à la science des médailles, mourut dans cette abbaye, en 1762. Les Bénédictins étaient cités dans le monde entier par leurs vastes connaissances, surtout historiques. La plupart de leurs ouvrages jouissent toujours d'une très-grande réputation. Un de leurs annalistes, avance que cet ordre s'est tellement illustré que dès le concile de Constance en 1414, on comptait parmi ces religieux 55,460 saints, 55 papes, 200 cardinaux, 1,164 archevêques et 5,512 évêques.

Les Grandes Carmélites s'établirent à Nancy, vers 1611, sur le seul fonds de la Providence. Sous Léopold elles avaient fait reconstruire leur maison, située à l'extrémité de la ville, où se trouve aujourd'hui l'hospice départemental. *Les petites Carmélites* ou du second couvent, rue Saint-Joseph, avaient pris modèle sur leur église pour élever en 1716, celle de leur monastère; Provençal les décora toutes deux de son pinceau savant. Il est question de rendre au culte, ce dernier édifice, d'une gracieuse conception, et abandonné depuis 1792.

Les Carmes. — Jean de Porcelets, maréchal de Lorraine, de concert avec l'évêque de Toul, son fils, les appelèrent d'Italie en 1611, dessein approuvé par lettres patentes de Henri II, du 10 février 1613. Ces moines se logèrent d'abord près de la porte Saint-Nicolas; leur premier prieur, le père Clément, était petit neveu de Calvin. Ils obtinrent ensuite sur l'Esplanade, un vaste terrain servant au marché du vin. Elisée de Harraucourt, gouverneur de Nancy, voulait faire annuler cette donation, mais devint après leur zélé protecteur, choisissant même sa sépulture dans leur église consacrée en 1622. Le portail n'offrait rien de remarquable, mais l'intérieur renfermait plusieurs chefs-d'œuvre, dont une Vierge, de Bagard; le tableau du maître autel, par Charles; et des peintures dues au présomptueux rival de Callot, Deruet, qui

y avait son tombeau dans une chapelle de sa fondation. En 1703, on mit auprès de lui, Herbel, peintre célèbre des batailles de Charles v. Deruet étant à Paris, donna quelques leçons de dessin à Louis xiii, qui s'amusa un jour à crayonner le portrait de son professeur; cette occasion fit naitre un sixain dont tel est le dernier vers :

Des mains d'un Alexandre un Appelles est tiré.

Cet éloge paraîtrait moins outré, si réellement le tableau de saint Charles Borromée, donnant le viatique aux pestiférés, qu'on admire au musée de Nancy, était de cet artiste, comme on le lui a très mal-à-propos attribué. Thimothée-François Thibault, procureur général de la cour des comptes de Lorraine, tant déchiré en sa qualité surtout de littérateur par le mordant Chevrier qui souvent ne valait guère mieux, reposait encore aux Carmes; nous citerons volontiers un quatrain du temps :

Aux vers que fit Thibault en dépit d'Apollon,
Chévrier, quand tu fais une éternelle guerre,
Ton dessein plait à tous, mais l'on croit voir Pradon,
Se venger sur Cotin des sifflets du parterre.

Les Annonciades vinrent en 1616 résider à Nancy, rue Saint-Dizier, et ensuite rue des Quatre-Églises; leur premier oratoire, situé avant la place du Marché, était décoré de belles peintures à fresque, détruites de nos jours en recrépissant les murailles.

Les Tiercelins furent fondés en 1622, avec les *Tiercelines*, par Charles Bouvet de Romémont, chambellan de Henri ii; la maison de ces dernières était rue des Quatre-Églises. Les religieux avaient une bibliothèque assez bien fournie sur l'histoire du pays, et qu'ils devaient au zèle de leur gardien, Vincent Gérard, parent du père Donat, confesseur et historien de Charles iv. Leur église servit un instant au chapitre de la primatiale, en 1742. Dulys, artiste de mérite et descendant de la Pucelle d'Orléans, peignit les tableaux de la nef et du maitre-autel.

Dames du Saint-Sacrement. — C'était une abbaye de Bénédictines, établies en 1624, sous le titre de Notre-Dame de Consolation, par Charlotte de Lorraine, fille de Charles III. La rue Drouot, est ouverte sur l'emplacement de leur église. C'est dans ce monastère que fut célébré le mariage de Gaston d'Orléans, frère unique de Louis XIII, avec Marguerite de Lorraine, cause première ou prétexte des guerres qui peu de temps après désolèrent les duchés de Lorraine et de Bar.

Le Refuge. — Madame Ranfaing dont nous avons raconté la possession, devenue enfin plus tranquille avec l'âge, fonda vers 1624 cette maison, la première de cette institution, pour y retirer les filles de mauvaise vie. Elle y prit le voile avec ses trois filles et mourut en odeur de sainteté, le 14 janvier 1649, âgée de 56 ans. *Les Magdelonnettes ou sœurs de la Madelaine,* établies dans le même but par la duchesse Marie de Gonzague, se réunirent en 1632, au monastère du Refuge situé non loin de la Salpêtrerie. Nos religieuses possédaient en outre divers héritages auprès des Capucins, mais les révérends pères effarouchés de leur voisinage, leur suscitèrent mille difficultés, les traitant même de sorcières, ce dont elles se plaignirent vivement par requête au Conseil souverain, le 2 décembre 1634.

Le Reclus. — Un nommé Pierre Séguin, natif de Senlis, et dont la vie est amplement décrite dans la bibliothèque lorraine de D. Calmet, se voua de bonne heure à la solitude et vint définitivement en 1599, se fixer aux environs de Nancy, dans l'hermitage de Sainte-Marguerite, entre Tomblaine et Bosserville. La princesse Antoinette de Lorraine lui ayant fait bâtir près de Vandœuvre, l'oratoire de Notre-Dame-des-Anges ou du Reclus, il en prit solennellement possession le 11 juin 1605, pour n'en plus sortir. Après la vie la plus frugale et avoir été souvent visité par divers personnages jaloux de goûter son entretien, il y mourut le 22 mars 1636, âgé de 77 ans, dont il en avait passé, dit son historien, 48 dans la pénitence et 38 dans la réclusion.

Quelques solitaires s'étaient groupés autour de lui, dans l'hermitage de Saint-Pierre, et il leur avait composé une règle, approuvée par le prince Erric, le 1er novembre 1617. Le canton du Réclus est un des plus agrestes aux portes de Nancy.

CONFIRMATION DES LETTRES-PATENTES DE RENÉ II EN FAVEUR DE LA VILLE DE NANCY, PAR CHRISTINE DE DANEMARCK ET NICOLAS DE VAUDÉMONT.— *Chrestienne de Dannemarck, duchesse douairière de Calabre*, Lorraine, Bar, Gueldres, Milan, etc. NICOLAS DE LORRAINE, comte de Vaudémont, tuteurs et administrateurs des corps, biens et pays de nostre tres cher et tres amé filz et nepueu, CHARLES, par la grâce de Dieu, duc des dictz duchez, du Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc. Marchis, marquis du Pont à Mousson, comte de Prouence, de Vaudemont et de Zutphen etc. *A tous ceulx qui ces presentes verrons salut;* receue auons l'humble supplication et requeste des jurez Deux de ville, Bourgeois, Manans et habitans de ceste ville de Nancy, contenant que en l'an mil cinq cens et quatre, il auroit pleu à feu de glorieuse memoire le Roy de Sicile, etc. (que Dieu absolue) leur donner et octroier certaine gabelle, tant sur les boulengiers, bouchiers, vendeurs de vin à detaille et autres marchans vendans marchandises audit lieu de Nancy, que pour le faict et gouuernement de l'hospital, et employer à aucunes retentions plus amplement declairéez ez articles que pour ce ledict seigneur Roy en auoit institué et érigé. Lesquelz articles *par laps de temps et pour n'estre que escriptz en papier, sont quasi corrompus et se pourroient corrompre à l'aduenir, s'ils n'estoient transcriptz et remiz en autre forme*, nous supplians à ceste cause, lesdictz Deux de ville, Bourgeois, Manans et habitans *faire mettre en parchemin et forme patente et entierement que par ledict seigneur auroit esté ordonné et institué sur le faict des dictes Gabelles*, et dont la teneur de mot à mot sensuyt : *LE ROY DE SICILLE, etc.* duc de Lorraine et de Bar, nostre tres redoubté et souuerain Seigneur, ayant en memoire et recordation de la grande et bonne amour et loyauté que les Bourgeois, Manans et habitans de sa ville de Nancy luy ont

porté du temps passé, mesmement ès guerres qu'il a eu contre feu *Monsieur le duc Charles de Bourgongne*, (que Dieu absolue) a raison de quoy, il leur ait par ses Lettres baillé plusieurs belles franchises et libertez pour perpetuelle memoire de leur bon portement. Encores, voulant et desirant accroistre icelles et pour les supporter des charges et impositions qu'il a faillu par aucuns temps faire sur iceulx, tant pour le rachat des tailles qu'iceulx deuoient à sa Majesté, dont il leur a consenti le rachat, comme pour le guet, retencion et fortification de sa dicte ville ce que leur estoit grande charge et despense. A de son propre mouuement, de grâce spéciale, pour l'amour que tousiours il leur porte, voulu, consenti et ordonné estre mis sus une Gabelle sur les marchandises, viures et autres choses qui se vendront et arriueront doresnauant en sa dicte ville en la maniere que s'ensuyt, pour les deniers et prouffit qui en pourront venir par chacun an appliquer et conuertir à l'usage et prouffit des charges et affaires de la dicte ville; sans qu'il entende, que luy ne ses successeurs ducz de Lorraine y puissent a nulz jour mais iceulx deniers prendre ne appliequer à eulx en quelque maniere ne pour quelques affaires qui puissent aduenir, ains demeureront iceulx à la dicte ville, à la fin que dict est, dont par chacun an s'en remonstrera et rendra le compte tant de recepte comme de despense en la Chambre des Comptes de Nancy, affin que icelle Gabelle soit tousiours mieulx polliciée et gouuernée au proffit de la dicte ville et des habitans d'icelle, *en ce non comprins les ventes et autres anciennes usuich de la dicte ville*. *ET PREMIER*, Ledict seigneur ordonne et veult que doresnauant tous ceulx qui vendront vin en détail en la dicte ville de Nancy et en faubourg d'icelle, quelz qu'ilz soyent, payeront pour chacune queue de vin qu'ilz vendront, en détail, outtre l'ancienne Gabelle, deux gros, que sont cinq gros pour queue, et pour chacun mux à léquipolent. Et pour chacune queue qui ne seront du creu de Lorraine, payeront dix gros, laissant la Gabelle des vins que l'on menera hors des dictes villes et faubourgs ainsy quelle a esté du passé. Toutes foys sy Gens d'Eglise residans et beneficiés aud. Nancy,

vouloient vendre en gros et non aultrement de leurs vins qu'ilz auroient de leurs rentes et reuenus ilz ne seront tenuz payer à ladicte Gabelle. *Item*, tous les boulangiers qui vendront pain cuit en ladicte ville payeront pour chacun resaulx deux deniers, et tous les boulangiers defforains qui vendront pain qui ne sera point estè cuyct en ladicte ville de Nancy, payeront auec l'ancienne Gabelle pour chacune charette demy gros, ansy est pour la charette deux solz. *Item*, les bouchiers qui tueront et vendront char en ladicte ville de Nancy, payeront ladicte Gabelle, a scauoir pour chacun beuf et vasche, deux gros; pour chacun porc huict deniers, et de chacun chatron brebis et veau, quatre deniers, et toutes autres bestes comme d'aigneaulz, cheuaulx qu'alatent n'en payeront rien. *Item*, tous marchans soit de ladicte ville, ou d'ailleurs, de quelque pays qu'ilz soyent, qui vendront aucunes deurées et marchandises en ladicte ville de Nancy, comme drap de soye, layne, linge, toilles, pelleterie, cuyrs, harens, plomb, estain, assur, espices et toutes aultres merceries, marchandises quelzconques, payeront pour chacun franc monnoye de Lorraine, deux deniers de la dicte monnoye, *reserué les vairrières*. *Item*, le dict seigneur veult et entend que les pieces cy deuant declaireez soient vendues chacune à part soy au qui plus et au plus offrant par les Gens de ses comptes appelez les Lieutenant, Preuost ou quelque autre ou autrement, ainsy qu'il sera veu mieulx expédient, afin que celui qui en aura la charge soit plus enuieux d'en faire diligence de la leuee par serment solemnel de tous les sus nommez, et en rendre compte ainsy qu'il appartiendra. *Et pour ce* que l'hospital Sainct Jullien dudict Nancy a plusieurs belles rentes d'argens et de grains, afin qu'icelles soient bien conseruées et augmentées pour la sustencion des paures quy y affluent, ledict seigneur entend que les gens des dictz comptes auec les lieutenant, preuost et deux ou trois aultres bourgeois de la dicte ville, pouruoyent audict hospital d'un bon gouuerneur qui recoiue toutes les rentes et biens y appartenant, et les applicquer aux oeuures piteuses et necessaires aux dictz pauures, et au bout de l'an leur en rendre compte ainsy qu'il

appartient, car ledict seigneur veult que les dessus dictz y entendent et vacquent ainsy soigneusement comme sy ce fust pour ses propres affaires. *Et au moyen de ladicte Gabelle, ledict seigneur mande et ordonne à tous ses officiers n'imposer n'y demander en l'aduenir aulcune taille, ne façon, sur les habitans de ladicte ville, car il entend que toutes charges soient prinses sur les deniers de ladicte Gabelle, tant pour le guet, retention comme pour la fortification d'icelle ville.* Fait en chastel de Louppy, le vingt et vngnieme jour du moys de juin, l'an mil cinq cens et quatre, signé *RENÉ*, et contresigné *de Woidy*. Scauoir faisons que pour aulcunes bonnes considérations ad ce nous mouuans, inclinans à la prière et requeste desdictz jurés. Deux de ville, Bourgeois, Manans, et apres que nous a esté apparu desdictz articles en leur original escriptz en papier, signés dudict seigneur Roy, et contresignés *de Woidy*, auons par meure délibération de conseil, iceulx articles et tout leur contenu faict mettre et transcrire soubz ceste forme pour cy apres seruir et valoir auxdictz habitants et leurs successeurs en jugement pour dehors et quand pour ou il appartiendra, tout ainsy et en la forme et manière que leur seruiroient ou pourroient seruir lesdictz articles escriptz en papier, et s'ilz estoient produitz en leur original; et sans ce qu'il soit besoing doresnauant reproduire ou faire ostentation d'iceulx articles, ains seullement de cestes noz presentes, que de grace specialle voulons, entendons et nouz plaist estre tenue pour vray original. En tesmoing de ce, nous auons à ces dictes patentes signéez de noz mains, faict mettre et appendre le grand seel de nostre dict filz et nepueu. Donné à Nancy, le dix neufiesme jour de nouembre, l'an de grace Nostre Seigneur mil cinq cens cinquante. (*Arch. de Nancy.*)

Mémoire *des charges que l'on peut presentement descouurir estre nécessaires à leuer annuellement sur la ville de Nancy, s'il ne plaist à son Altesse les en descharger par les expédients ci-après :*

— Sont contraintz de leuer pour les solz *cinq milz frans ou enuiron.*

— Pour l'entretenement des pauures les précédentes années, qui sont assez fertiles et faciles (grâces à Dieu), 6 *mille francs et plus.*

— Que les gens de ville recherchés de descharger les bourgeois qui jusques à présent ont esté chargés de logement des suisses et soldats de la garnison, pour distribuer la justice également entre eulx et en charger le publique, pour quoy faire et louer des chambres à ce necessaire, il leur conuiendrait leuer aussy 6 *mille francs et plus*, présentement et pour cinq ans continuels, pour l'aide des trente mille francs, à chacun d'iceulx: six mille francs.

— Les 6 *gros* par chacun conduit pour le décime personnel des curez, *mil francs et plus.* Oultre leur logement qui reuient par an à 250 *francs.*

— De gaiges d'officiers et sensiues ordinaires 2600 *francs.*

— Pour l'entretenement des paués, des places publiques, portes, ponts, fontaines, hostel et maison de ville, paroisses, qu'on ne sauroit entretenir pour *mils escus*, par commune année.

— Oultre ce conuient bastir de nouveau une halle en l'hostel de ville et de jour à autre, et faire pauer l'enclos de la halle, paracheuer à crespir et blanchir ledit hostel, de conuertir toute la faitière de plomb, mesme bastir un perron de pierre au deuant et milieu dudict hostel, sur piliers pour appuier la grande muraille du frontispice qui se plie et menace ruine, dont le tout ne scauroit estre faict pour *douze mils francs.*

— Remplacer des cloches à l'église Saint-Epure avec les bois et autres choses en dependantes *deux mils cinq cents francs.*

— Pour bastir un cimetiere au lieu de celle que S. A. a faict desmolir à la dicte ville neuue et une tuerie et boucherie en la ville neuue;

— Une grande fontaine en la grande place et deux ou trois en d'autres endroicts;

— Item, pour fournir les maisons de ville en l'une et l'autre d'icelles, d'eschelles, crocs, seaux et autres outils necessaires ez ville et police;

— Qui reuiendroient à *trente mils francs ou enuiron.*

— Et pour satisfaire aux aides extraordinaires et qui pressent extrêmement, il plaise à sa dicte Altesse, leur laisser l'aide des 30,000 francs, qu'ilz n'emploieront à autres oeuures qu'en bastiment et construction des quelles fontaines et autres oeuures publiques, seruantes à la necessité, perfection et paracheuement des dictes villes, et dont ilz rendront compte.

— Pourquoy il conuiendra demander les sources des fontaines à la dicte Attesse, auant qu'elle les donne à d'autres.

— Que par occassion, il plaise à M. le Bailly recongnoistre de S. A. si elle aurait pour aggreable que lon aduisat auec messieurs les jesuistes de tenir jusques à trois classes pour l'education des petits enfans, tant de ceste ville que d'autres bourgs et villes voisines qui ont accoustumé de croupir es escolles triuialles sans y faire grand proffit ou par faulte de moiens pour les enuoyer au Pont, ou a cause qu'ils sont de trop bas age.

Clocheteurs des Trépassés. — Soit comme mesure politique, ou de simple précaution, l'usage du *couvre feu*, est fort antique sans être obligé de remonter à Guillaume-le-Conquérant. Un zèle pieux et mal-entendu s'y associa. Des crieurs revêtus d'une longue dalmatique noire, semée de larmes blanches, tenant un pot recouvert d'un parchemin tendu, tiraient au moyen d'un boyau ciré, des sons lugubres, parcouraient les rues, frappaient aux portes, en psalmodiant ces mots peu récréatifs : *Réveillez-vous, gens qui dormez, priez Dieu pour les trépassés.* Aussi le clocheteur, chargé de cette office, est-il maudit par St-Amant, dans sa pièce intitulée *la Nuit :*

Lugubre courrier du Destin,
Effroi des âmes lâches,
Qui souvent soir et matin
M'éveilles et me fâche,
Vas faire ailleurs, engeance du Démon,
Ton vain et tragique sermon.

En quelques endroits de la Flandre et des Pays-Bas, on a conservé de semblables crieurs qui ont introduit cette variante. *Il est dix heures sonnées, minuit* ou telle autre heure, *réveillez-vous, etc.*, méthode offrant une compensation au dormeur, tressaillant en sursaut, celle de lui apprendre le parcours du temps à son insçu. Ces vieux restes de temps grossiers, ont été abolis à Nancy sous Léopold, après avoir subsisté longtemps dans Paris même.

En 1604, on nomma *un réveilleur* à la Ville-Neuve, voici la requête du candidat, au conseil de ville.

» Plaise aux benignes graces de mes dictz sieurs, à la supplication de leur très humble affectionné et obeissant serviteur, Mengin Simonin, recouvreur demeurant à la ville neuue, luy vouloir donner et octroyer *la place et office de réveilleur de la dicte ville neuue.* Et ce en considération qu'il y est tres nécessaire pour le grand nombre de peuple qui y est resident et que aussy par ci-deuant il auroit desia par plusieurs fois exercé *ledict estat et office,* joinct que messieurs les venerables, Doyen et Chapitre de l'insigne eglise primatiale de N. D. de Nancy s'offrent volontairement luy donner tous les ans autant comme celuy de la Vieille-Ville reçoit de la Chapelle St.-Nicolas. Partant, Messieurs il vous plaira luy octroyer à charge qu'il promect Dieu aydant, de bien fidellement acquiter de son debuoir comme de conduire les processions, *aller à minuict par toute la ville pour inciter le peuple à prier Dieu pour les ames des fidelz trespassez*, que de toutes autres choses qui concernent *ledict estat et office,* pourvu aussy qu'il vous plaise le maintenir et entretenir de mesmes droictz, franchises et libertez que celuy de la vieille ville. Si ce faisant, Messieurs feront œuure de piété et obligeront ledict Simonin auec sa femme et sa famille, à prier Dieu, coutumièrement pour leur santé et prospérité. »

Le 9 août, les gens du Conseil : sur le rapport de la prudhomie et sufisance du supliant instituent iceluy en la charge et exercice de crieur en la ville neuue dudict Nancy, et à cest effect luy ont accordé et luy accordent les franchises et libertez dont celuy de la

vieille ville a soulu jouyr jusques à present. Ayant iceluy presté serment de s'en acquiter diligemment, fidellement, *trois nuictz la sepmaine; scauoir, du lundy, mercredy et vendredy et reuisiter à chacune fois les principalles rues et les autres moins principalles, alternatiuement et de prendre soigneusement garde au feu, larrons et aultres inconuéniens qui soubs occusion de la nuict pourroient arriuer parmy la dicte ville, au détriment des bourgeois, d'icelle ou d'aucuns d'eux.*

REQUÊTE D'UN PAUVRE AVOCAT POUR L'EXEMPTION DES SOLS ET AYDE DE LA VILLE.

On sait les plaintes, de toute antiquité, des infortunés nourrissons du Parnasse contre la dureté du siècle : celles des adeptes de Thémis, aux doigts si souvent crochus, sont par ce motif beaucoup moins communes; nous croyons donc que la pièce suivante intéressera, pour le fond et la forme, puisqu'elle prouve des cas presque exceptionnels : un savant avocat, n'ayant ni sou ni maille, logeant le diable en sa bourse, c'est-à-dire ni logeant rien, et la compassion des receveurs de tailles qui s'émurent, désarmés par son éloquence curieuse, modèle de celle du temps :

« Messieurs les Gens du Conseil de la Chambre de la ville de Nancy, remonstre humblement Me *Jean Diunnè*, licencié ez droitz et aduocat à Nancy, qu'ayant employé toute sa jeunesse aux bonnes lettres, et voyagé en diuerses contrées de l'Europe l'espace de vingt ans, pour se rendre capable de seruir son prince et sa patrie, il estoit retourné au pays depuis un an en çà, non à aultre intention que d'employer le reste de sa vie au seruice et aduancement de la Patrie, l'amour de laquelle l'a porté à tant de fatigues et trauaux qu'il a enduré l'espace de tant d'années ez pais incognus et barbares, desquelz il n'a rien apporté de plus prétieux que ce que la cognoissance et intelligence ont peu loger au cabinet de la memoire. Que n'ayant peu monter à un plus grand degré d'honneur a raison du peu de moien que la Fortune luy a octroyé, il s'est arresté au rang des aduocatz vraye sacerdote de la Sacro-sainte Themis, d'aultant que pour

entrer au temple d'icelle, faut passer par celuy de Vertu et non pas de Pluton (*sic*), pour mieux et plus facilement paruenir au but de ses souhaits et au sauue de ses desseins. Mais il y est arriué un obstacle, un vent impétueux qui a voulu et semble vouloir renuerser sa barquerolle et luy faire faire un naufrage au commencement de son embarquement. C'est, Messieurs, qu'au préjudice de la franchise accordée par tant d'empereurs et aultres signalez monarques aux personnes de sa sorte, sans considerer la pauureté, *c'est à dire indigence des biens de fortune;* car quel proffict peut faire un jeune aduocat qui n'a iamais esté au païs, et ainsy ny a point de cognoissance la première année de sa profession, entre tant de Papiniens, Paul Modestins et d'Ulpiens, voir mesme qu'il ne tient aucun mesnage, ains vivotte seulement du peu de gaing qu'il fait; n'estant aussi marié, on luy veult faire païer des solz et aultres rançons et mesme pour la première année qu'il est arriué, nonobstant que d'aulcuns de ses collègues, aussy non mariez, plus riches et qui ont plus de praticque que luy ne payent rien. C'est pourquoy il a recours à Vous, suppliant très humblement qu'en considération des raisons sus allégueés, qui sont cognues a un chascun, et que sy l'on le venoit gager, on ne luy pourroit prendre ses liures, qui sont toute sa richesse, lesquelz il a apporté luy mesme auec grande peine des païs estrangers, joingt que cela luy tourneroit à un grand prejudice et interest, il Vous plaise l'exempter et des sols et aultres rançons qu'il payera aussi tost qu'il sera marié, afin que ces tourbillons dissipez par l'esclat de vostre faueur et bienueillance, sadicte barquerolle puisse sans naufrage arriuer à bon port. 16 septembre 1620 » (*Résolutions de la Chambre du Conseil de Ville*).

NANCY,

SOUS LES DUCS HÉRÉDITAIRES DE LORRAINE.

—

DE CHARLES IV A FRANÇOIS III.

1624 — 1737.

La vie des ducs qui suivent, étant résumée dans l'histoire même de Nancy, nous n'en dirons ici que quelques mots indispensables.

Dans un triste pressentiment de l'avenir, *Henri* II redoutait l'esprit fougueux de CHARLES IV, son neveu, né le 5 avril 1604, et ce fut après bien des répugnances qu'il lui accorda en 1621, la main de Nicole, l'aînée de ses deux filles. Charles parut d'abord tenir la couronne du chef de sa femme, et l'associer à sa puissance. Mais bientôt de concert avec lui, le duc de Vaudémont, *François* II, son père, en vertu de la masculinité du fief, établie de nouveau par le testament de René II, se fit céder, le 26 novembre 1625, les duchés de Lorraine et de Bar, qu'il remit presque immédiatement, comme il avait été convenu, après avoir employé quatre à cinq jours de règne à payer ses dettes, en faisant frapper monnaie avec cette allégorique légende : *Benè numerat qui nihil debet;* compte bien qui ne doit rien.

Doué d'une grande âme, dont malheureusement les mouvements étaient mal réglés, les exploits et les amours de Charles IV feraient la matière de plusieurs volumes. Du vivant de Nicole, en 1637, il épousa Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, et les Lorrains s'écriaient de la meilleure foi du monde, sur le passage du prince : Vive son Altesse, que Dieu le conserve et ses deux femmes ! En 1665, il se maria en troisièmes noces, à l'âge de 61 ans, avec Marie-Louise d'Apremont-Nanteuil, qui n'en avait que treize. Regardé, par ses propres adversaires, comme un des plus grands capitaines de son siècle, il battit en

1634, les Suédois à Norlingen, en 1675 le maréchal de Créqui, devant Trèves, se rendit redoutable à Turenne et mourut dans son camp, près d'Alembach, le 18 septembre 1675. Malgré des temps calamiteux, les sciences, les lettres et les arts brillèrent encore d'un certain éclat, dernier reflet du règne mémorable de Charles III, et de l'époque paisible de Henri II.

CHARLES V, appelé par Louis XIV, « le plus sage et le plus généreux de ses ennemis, » naquit à Vienne, le 3 avril 1643 et fut surpris par la mort, au milieu de son armée, à Velz, en Hongrie, le 17 avril 1690, ne laissant, comme il le marqua à l'empereur en lui recommandant la duchesse, que son épée à ses enfants et des sujets dans l'oppression.

Son fils, LÉOPOLD Ier, rétabli sur le trône de ses pères, « n'oublia jamais, dit-il, que son corps redeviendrait poussière et que son âme aurait un juge dans le ciel. » Ses actions furent conformes à cette maxime, on le regarda comme un autre Titus, il mettait dans ses dons, écrit Voltaire, la magnificence d'un souverain et la politesse d'un ami.

FRANÇOIS III, élu et couronné empereur d'Allemagne, en 1745, put aussi s'écrier : « je n'ai jamais fermé mon cœur aux malheureux, » dernières paroles de Marie-Thérèse, son auguste épouse.

SUITE DE L'HISTOIRE DE NANCY. — Suivant la pensée secrète de ses prédécesseurs, Henri IV, qui n'avait pas oublié que sans le massacre de Blois, les princes Lorrains montaient peut-être sur le trône de France, désirait vivement pour la sûreté de ses frontières, et le soin de ses alliances, la réunion à sa couronne des duchés de Lorraine et de Bar. Le mariage de sa sœur, Catherine de Bourbon, avec le duc Henri II, fils de Charles III, un des chefs de la Ligue, en avait été un premier moyen. Le poignard de l'exécrable Ravaillac le prévint dans ses desseins sur l'Allemagne et la Lorraine. Les troubles de la minorité de Louis XIII, empêchèrent quelque temps d'y songer, et le duc Henri II, malgré des provocations déjà, put fermer paisiblement

les yeux, mais en prévoyant que le règne de son successeur ne serait ni si tranquille ni si prospère.

De 1625 à 1630, Charles IV ne parut s'occuper que des soins du gouvernement; cependant le cardinal de Richelieu reprenait les errements de la politique de Henri IV, et ses efforts tendaient surtout à l'abaissement de la maison d'Autriche, et à consommer la ruine du pouvoir des grands du royaume, commencée par Louis XI. Le duc de Lorraine se déclara en faveur de l'Empire et donna asile dans ses états à Gaston d'Orléans, chef du parti soulevé par la noblesse. Gaston devenu amoureux de la princesse Marguerite, sœur du duc, l'épousa en 1632. La défaite de Henri II de Montmorency, à Castelnaudary, et la naissance inespérée du Dauphin ayant détruit ses espérances, il se réconcilia plus tard avec la cour. Charles IV qui, pour le seconder, avait assemblé des troupes, les employa au secours de l'empire, contre le fameux Gustave Adolphe. On verra que les Suédois s'en vengèrent cruellement.

Le roi de France irrité de cette alliance faite sans son aveu et de l'appui que le duc prêtait contre le roi de Suède, son allié, s'avança jusqu'à Metz, prit sur l'empereur, Vic et Moyenvic, obligeant Charles IV, à signer en 1632, un traité par lequel il renonçait à toutes ses entreprises contre lui, en donnant la ville de Marsal en ôtage.

De part et d'autre on ne pouvait s'arrêter sur cette pente rapide : le duc de Lorraine ne pouvait renoncer à ses intelligences, ni le roi de France à son ambition. Louis XIII, sur l'avis de Richelieu qui suivit le monarque, résolut de se rendre de nouveau en Lorraine et de s'emparer à tout prix de Nancy, regardé comme l'âme du pays et la clef de la puissance ducale. Le 22 août 1633, Saint-Chamant, à la tête de quatre mille hommes, investit cette ville. Charles IV y avait jeté à la hâte un nombre à peu près égal de soldats, sans compter la bourgeoisie aguerrie. Par son ordonnance du 13 août précédent, les environs de la place et notamment le faubourg Saint-Dizier avaient été rasés.

Le roi se rendit devant Nancy pour en faire le siége. La ligne

de circonvallation fut tracée sous ses yeux, et lui même donna le premier coup de pioche. Faisant construire, rapporte le marquis de Beauvau, « les plus belles lignes et les plus beaux forts qui se fussent vus jusque là. » Toutefois les ouvrages n'étaient pas encore à leur perfection au bout de six semaines. On établit aussi une formidable batterie à la côte de Butgnémont.

Sur les entrefaites, la princesse Marguerite, le prétexte spécieux de la guerre, s'évada de Nancy, déguisée en cavalier. Louis XIII, outré de voir ce gage lui échapper, pressa davantage la ville et fit sauter, une nuit, deux arcades du pont de Malzéville, afin d'empêcher, de ce côté, tout secours aux assiégés. Le marquis de Mouy, qui s'était tenu jusqu'à lors sur la défensive, fit jouer l'artillerie des remparts, et une volée de canon faillit emporter le roi qui s'était trop approché. La princesse de Phalsbourg, la belle Henriette de Lorraine, commandait elle-même le feu, en exhortant chacun à bien faire son devoir.

Richelieu qui négociait avec Charles IV, retiré dans les montagnes des Vosges, envoya se plaindre de cette prétendue infraction. Le gouverneur l'écouta, tandis que Henriette s'écriait : Toutes nos soumissions n'ont abouti qu'à accélérer notre ruine ; s'il nous faut périr, mourons en gens d'honneur..... Ne vaut-il pas mieux s'ensevelir glorieusement sous ses propres ruines, que de perdre lâchement l'honneur et la liberté !!!

Le quartier royal était à la Neuveville, village à une lieue de là. Le cardinal de Lorraine s'y rendit et offrit la ville neuve en dépôt, ce qui fut rejeté, mais on tomba d'accord sur les bases d'un autre traité, conclu le 6 septembre 1633. Il était stipulé que dans trois jours Nancy serait remis au roi, qui retiendrait cette ville pour répondre de la conduite du duc, qu'un officier délégué aurait le commandement absolu des troupes, que des ordres seraient donnés pour empêcher que les habitants ne fussent maltraités par la garnison française. On ajouta que le duc pourrait continuer d'y faire sa résidence, avec les honneurs dus à son rang, et que si dans les trois mois, il remplissait les conditions tracées on lui restituerait aussitôt Nancy, dont cepen-

dant les fortifications seraient rasées, si on le jugeait à propos.

Charles IV ratifia tout, mais en même temps fit prévenir sous main le marquis de Mouy, de ne rendre la ville, quels que fussent ses ordres, qu'à la vue d'un certain chiffre convenu. Son intention était de s'y jeter et de la défendre jusqu'à la dernière extrémité. Dans cette résolution, et voulant aussi remédier, s'il était possible, au désordre de ses affaires, il se rendit à Charmes, où l'attendait le cardinal de Richelieu qui, l'assurant de la bienveillance du roi, l'engagea de se rendre avec lui à la Neuveville, où ils arrivèrent le 21 septembre.

Le duc, reçu avec de feintes caresses, fut adroitement retenu prisonnier, et enfin forcé d'enjoindre au gouverneur de Nancy d'ouvrir ses portes. Ainsi tomba sans coup-férir, par la mauvaise politique de son souverain, malgré ses superbes bastions, cette ville qui, au quinzième siècle, avait vu expirer le terrible duc de Bourgogne sous ses murailles démantelées. La garnison Lorraine en sortit le 24 septembre 1633; le même jour les Français y entrèrent, piques baissées, la mèche allumée et sur trois rangs, prêts à combattre à la moindre démonstration. Ils se rendirent maîtres de toutes les positions, le reste des soldats Lorrains fut sommé de mettre bas les armes. Si nous eussions cru, s'écria La Serre, un des principaux officiers de la garnison, être traités de la sorte, le roi ne serait entré que par la brèche. Il est certain que le succès de la campagne était singulièrement compromis, vu la saison avancée, l'attitude de la ville, l'espérance qu'avait le duc d'être secouru par le gouverneur de Milan, qui s'approchait avec trente mille hommes, enfin la maladie survenue peu de temps après au cardinal de Richelieu.

Louis XIII fit son entrée le lendemain, accompagné de ses généraux et des seigneurs de sa cour; Richelieu le suivit avec un cortège nombreux. Le marquis de Beauvau assure que le duc de Lorraine était à leur suite, dom Calmet dit au contraire qu'il n'y arriva que le lendemain, mais tous deux sont unanimes pour témoigner de la vive affection des Nancéïens envers leur souverain, malgré les malheurs qu'il avait attiré sur eux et sur lui.

Les bourgeois sortirent de leurs maisons, les larmes aux yeux, et crièrent : vive son altesse !!! Ils s'étaient tus sur le passage du roi. La force seule les contraignit à allumer des feux de joie. Louis XIII y séjourna quatre jours avec la reine Anne d'Autriche, et ne voulant pas descendre au palais ducal ni entrer à la Ville-Vieille, on lui prépara un logement sur l'esplanade, chez un sieur Rousselot. Le duc était libre de continuer à tenir sa cour dans sa capitale, mais le chagrin d'y voir son autorité partagée, le fit bientôt résoudre à se retirer à Mirecourt.

Le maréchal de La Force resta en Lorraine avec vingt mille hommes. Le duc de Brassac fut fait gouverneur de Nancy, et sa garnison portée à huit mille hommes d'élite. La fidélité des Lorrains à leurs anciens maîtres paraissant suspecte, Louis XIII ne quitta point la ville sans ordonner qu'une citadelle serait ajoutée à ses fortifications. C'est ici le lieu de citer les immortelles paroles du célèbre graveur Jacques Callot : enivré de sa nouvelle conquête, le roi lui proposa de consacrer son burin à reproduire la prise de Nancy, ainsi qu'il avait déjà fait pour les siéges de la Rochelle et de l'Ile de Rhé. Callot s'excusa sur la fidélité qu'il devait à son souverain, et supplia Sa Majesté de lui permettre de ne point retracer le malheur de son pays. On saura bien vous faire obéir, lui dirent quelques courtisans : je me couperais plutôt le pouce, s'écria alors généreusement Callot, plutôt que de rien faire contre l'honneur de ma patrie et de mon souverain ! Louis XIII approuva sa réponse; le duc de Lorraine, dit-il, est bien heureux d'avoir des sujets aussi fidèles et dévoués. Jacques Callot, l'honneur de son art et de Nancy, attend encore une statue.

Charles IV n'avait pas d'enfants de la duchesse Nicole; dans cette extrémité, pour conjurer la ruine totale de la maison de Lorraine, le cardinal François, son frère, qui était à Lunéville, se démit, dans la nuit du 18 février 1634, de la pourpre romaine et passant outre, épousa à l'instant et de sa propre autorité, la princesse Claude, sa cousine, dont il était aimé. Le maréchal de La Force informé par le prince lui-même, fit conduire les

nouveaux époux à Nancy pour attendre les ordres de la cour de France. Richelieu espérant toujours que le mariage ne serait pas consommé tant que la dispense de Rome ne serait pas arrivée, manda de les conduire à Paris, mais le duc François et la duchesse s'échappèrent de la manière la plus ingénieuse.

Ils choisirent la veille du 1er avril, ce jour-là, c'est la coutume en Lorraine de jouer de petites malices aux gens, et, sous le nom de *poisson d'avril*, d'imaginer en conséquence des tours plaisants. Les Français se tenaient sur leurs gardes, on comptait sur leur défiance à cette occasion, et cet espoir ne fut pas vain.

Tous deux sortirent d'abord du palais, l'un déguisé en portefaix, la duchesse en page, tenant un flambeau devant quelqu'un de la suite du duc. Le gentilhomme Bornet les recueillit dans sa maison, rue du Four-Sacré, en attendant le jour. De très-grand matin, la princesse, travestie en pauvre femme de la campagne, une hotte de fumier au dos et conduite par son mari en semblable équipage, sortirent ensemble par la porte Notre-Dame. Des chevaux les attendaient à une demi-lieue de la ville et bientôt ils furent hors de la portée de leurs ennemis.

Comme ils passaient, une paysanne les reconnut et ne put s'empêcher de le dire à un soldat du poste voisin, qu'elle connaissait (1). Celui-ci en avertit son officier, qui craignant que ce fut là le poisson d'avril, laissa gagner du temps aux fugitifs, en n'en informant le gouverneur qu'au bout de quelques heures. La princesse de Phalsbourg s'évada aussi heureusement par le moyen d'un gentilhomme anglais, De Bronde; qui feignant de

(1) La duchesse avait laissé tomber sa jarretière sous la porte; un bourgeois de Nancy la ramassa, la reconnut à ses chiffres amoureux, mais ne fut indiscret que par les vers suivants :

Quiconque vous soyez, sous cet habit champêtre,
Beau couple d'ouvriers, faites-nous bientôt naître,
Quelque chose de doux.
— La vigne où vous allez travailler par ensemble,
Cultivez-la si bien que le fruit vous ressemble
Et soit digne de vous.

faire une neuvaine à Notre-Dame de Bon-Secours pour un mal de jambe incurable, avait accoutumé les gardes à le voir sortir de la ville la jambe élevée sur un carreau, le long de la portière. Henriette de Lorraine se cacha dessous sans être soupçonnée, et ce fut inutilement que la cavalerie française se mit à leur poursuite.

Charles IV tenant la campagne, ne songeait qu'à se venger, ce qui n'aboutissait qu'à écraser davantage le pays (1), et c'est ici le lieu de raconter les effroyables misères qui, pendant plus de trente années consécutives, désolèrent affreusement la Lorraine et très-particulièrement Nancy.

Dès 1635, les Suédois, conduits par le duc de Weimar, y avaient pénétré, portant sur leurs étendards une femme éventrée, et au bas *Lotharingia*. La diversité de religion autant que le sort des combats excitaient leurs fureurs et leurs cruautés incroyables. En se vengeant de leurs défaites précédentes, ils se rappelaient aussi des protestants égorgés dans les plaines de Schelestadt, sous le duc Antoine. Dès-lors aucune pitié de leur part. D'un autre côté, le duc de Lorraine pressé par des forces considérables et hors d'état d'alimenter ses troupes, les envoyait ravager de concert les campagnes. Des partis de soldats indisciplinés, connus sous le nom de Cravattes, retranchés dans des châteaux forts, exerçaient au loin mille brigandages; on n'était pas en sûreté à cent pas des portes de Nancy. Les paysans désertèrent, laissant les terres incultes; longtemps on se disait pour marquer les époques les plus malheureuses: ce fut l'année des Suédois, ou des Cravattes, ou des Maraudeurs. La famine s'ensuivit, précédant la peste, horribles fruits d'une guerre tellement acharnée, qu'il avait été résolu, dit-on, au conseil du roi,

(1) Tous les châteaux des seigneurs qui avaient embrassé le parti de l'empire contre la France, furent rasés. Le château de Fléville, bâti en 1533, à deux petites lieues de Nancy, fut le seul épargné; il dut sa conservation à Henri II de Beauvau, si connu par ses excellents mémoires sur le règne de Charles IV. Sa pittoresque structure mérite certainement les frais d'une petite excursion. Israël Sylvestre l'a gravé et son propriétaire actuel qui en a respecté l'ordonnance, l'a fait lithographier à Paris.

de faire main basse sur les Lorrains et de les exterminer jusqu'aux enfants. Plus de 50 mille chefs de famille quittèrent le pays resté à peu près désert.

Malgré le trop véridique témoignage des contemporains, l'esprit hésite encore devant ce sinistre tableau. Les loups et les animaux sauvages faisaient leurs demeures dans les maisons abandonnées. De 1635 à 1639, le blé se vendit jusqu'à cent francs le résal, c'est-à-dire trois fois cette somme de nos jours. On se disputait les charognes les plus infectes; on pendit à un arbre, près de Champigneulles, un homme convaincu d'avoir tué sa sœur pour un pain de munition. Les glands et les racines se vendaient communément pour la nourriture de l'homme. A Nancy, dans une maison appelée depuis *l'enfer*, deux femmes mangèrent leurs propres enfants. On en vit, rapporte Beauvau, se dire l'une à l'autre : tu mangeras aujourd'hui ta part du mien, et demain je mangerai la part du tien. Au village d'Ubexy, dit Claude Guillemin, le père et la mère étant enterrés depuis trois à quatre jours, leurs propres enfants les tirèrent hors de terre et les mangèrent (1). La postérité, s'écrie D. Cassien Bidot, aura peine de croire ce que nous écrivons, mais *quod vidimus testamur*. Et le père Caussin, confesseur de Louis XIII, écrivait que toutes les horreurs du siége de Jérusalem avaient été surpassées en Lorraine.

La peste, témoigne à son tour Jean Héraudel, conseiller de l'hôtel de ville, la peste commença aux Pâques de 1630, et ne cessa qu'en mars 1637. Il mourait dans Nancy, cependant dépeuplé, de 25 à 30 personnes par jour qu'on jetait pêle mêle, nus la plupart, dans une grande fosse commune, sans aucune cérémonie religieuse; le célèbre médecin Charles Lepois qui s'y était rendu de Pont-à-Mousson, pour soulager les pestiférés, en fut lui-même victime en 1633. Ailleurs on les abandonnait sur

(1) A l'armée du duc, y compris le prince, heureux ceux qui trouvaient à manger de la chair de cheval!... Forjet, son médecin, rapporte qu'un soldat ayant eu la main fracassée par son mousquet, la gangrène s'y mit; le chirurgien qui la lui coupa, la demanda pour ses peines et la mangea...

la terre à la merci des animaux carnassiers. Il ne resta que le trentième de la population.

Les précautions n'avaient pas été négligées pour en préserver Nancy ; dès 1628, on repava les rues, on assainit les abords du ruisseau de St-Thiébaut, qui coulait à ciel ouvert au milieu de la Ville-Neuve en charriant mille immondices ; les voituriers et commissionnaires devaient fournir des certificats dûment légalisés, attestant qu'ils n'avaient pas logé dans les lieux atteints ou suspects de contagion. Un service médical fut organisé le 23 avril 1631. Par le plus généreux dévouement, les magistrats, pour secourir tant de malheureux, engagèrent, le 2 mars 1632, l'hôtel de ville et les halles pour une somme de 24 mille francs valant 43,200 francs en 1788. Dès qu'on savait que quelqu'un avait communiqué avec des pestiférés, l'était lui-même ou des gens habitant avec lui, les portes de la maison étaient clouées à l'instant et personne n'en pouvait plus sortir qu'après sa mort, sa guérison, ou une quarantaine. Autrement, on ne pouvait se traiter chez soi et ceux qui ne déclaraient pas sur-le-champ les personnes malades, étaient frappés d'une forte amende. Le 24 avril 1633, il fut ordonné que tous ceux touchés de peste seraient indifféremment traités dans l'enclos de Maréville, mais bientôt leur nombre augmentant sans cesse, on résolut le 31 août suivant, que les pestiférés seraient conduits rue Ste-Anne, où des loges leur avaient été destinées dans un vaste jardin, sur les remparts ; on en mit aussi une grande quantité à Butgnémont.

Pour éviter le danger de contagion, en logeant ailleurs que chez les bourgeois, les soldats de l'armée française, le conseil proposa, le 14 octobre 1633, à M. De Brassac, de faire faire 300 huttes aux frais de la ville, en y faisant contribuer tous les habitants sans exception. On exigeait qu'ils les meublâssent, alors le 27 octobre 1633, ils présentèrent cette requête, triste monument de leurs infortunes :

« Sur ce que l'on demande à la ville de Nancy les fournitures du bois, chandelles, matelas, paillasses et autres ustensiles, Sa Majesté est très-humblement suppliée de vouloir mettre en con-

sidération la pauureté de ladite ville, affligée depuis cinq à six ans de la contagion, dont les frais n'ont peu estre leués jusques à présent :

Qu'elle est de ces causes grandement endebtée.

Que la plupart des bourgeois doibuent le fond de leurs maisons nouuellement bâties.

Que le nombre des bourgeois est fort petit, la plupart gens de petit traficque et mestiers, qui ne viuent que de l'employ qu'ilz ont pour ceulx de la Court;

Que la ville est occupée pour ung tier par les couuents,

Qu'il ny a aucun commerce dans ladite ville,

Qu'elle n'a jamais esté obligée qu'à donner le couuert à la garnison, laquelle n'a esté plus grande que de cinq cents hommes, et que le traicté fait avec Sa Majesté l'on doit traicter celle quelle y a de présent, conformément à ce qu'à esté fait pour ladite garnison;

Qu'il est du tout impossible à la dite ville de supporter le logement de tant de soldats qui y sont logés auec telle incommodité, à sy grande charge, que, plusieurs pauures gens en ont vingt à vingt-cinq.

Qu'il ny a ville en France qui ayt telle surcharge,

Que le nombre desdits soldats de six mils et de cent cinquante auec pour cauallerie, est une armée et non pas une garnison;

Que les frais qu'il conuiendroit supporter par la demande que l'on leur a faicte sont sy grands et exhorbitants qu'il ny a aucune apparence de les y obliger, ce qui se pourroit recognoistre par une déclaration fort exacte, sy on désiroit prendre la peine de la veoir, et qu'aucunement il seroit *plus expédient de quitter et abandonner ladite ville.*

Que néanmoins pour tesmoigner à Sa Majesté le désir qu'ilz ont de s'efforcer pour son seruice, ils se submettent de faire faire cinq cents huttes qu'ilz ont marchandé à soixante mils francs, de douze gros l'un, affin que les soldats estants séparés d'auec eulx, les ungs et les aultres se puissent garantir de contagion dont ilz sont menacés plus que jamais, et ce nombre de huttes pouuant

suffire mettant trois lits en chacune d'elles, pour six soldats, suyuant le modèle qui en a esté aggrée par les sieurs officiers de Sa Majesté,

Moyennant quoy et la fourniture des chambres nécessaires pour les capitaines d'infanterie et de la cauallerie, escuyeries et greniers dont le louage reuient à ung prix excessif et à la somme de vingt neuf mils cent onze frans par an pour le moins, ilz supplient sa dicte Majesté de les descharger de losgement desdits soldats et de fourniture tant de bois et chandelles que de lits et autres choses pour lesdites huttes, ce qu'ilz veulent bien se promettre et esperer de sa bonté et justice et quelle ne voudra les contraindre à chose impossible, leur donnant à cest effect, ses Lettres de descharge et asseurance tant à l'esgard desdits soldats qui y sont presentement que pour tous autres quelle y pourroit enuoyer cy aprés.» (*Archives de Nancy*).

Le fléau atteignit également le village de Malzéville, qui touche Nancy, et ses habitants abandonnés même par leur curé, mais secourus par deux cordeliers de la ville qui succombèrent, restaient sans communication avec personne; seulement, vers la fin de la contagion, on leur disait la messe dans une barque au milieu de la rivière, et ils l'entendaient de l'autre côté de l'eau. Les loups s'étaient tellement multipliés, que dans l'hiver de 1663, on en tua 315 autour de Nancy seul.

Les intempéries des saisons achevaient de combler la somme des maux. Dans ces cruelles extrémités, il faut le proclamer hautement à la louange éternelle de nos pères, le moral des Lorrains ne fut pas abattu. On puisait dans la religion des consolations qu'il n'était plus donné de trouver sur la terre. Les chroniqueurs déclarent que pendant ces calamités, le suicide fut inconnu en Lorraine. La ville de Nancy, en 1631, fit un vœu solennel à Notre-Dame de Bonsecours pour le rétablissement de la paix et la cessation de la peste. Elle vota aussi en ces termes, à Notre-Dame-de-Lorette, une table d'argent fin, de la longueur de 3 pieds et hauteur proportionnée, du poids de 5 marcs, 6 onces, au poinçon de Paris, représentant la ville en relief, avec une

Notre-Dame-de-Lorette au-dessus, le tout enrichi de plusieurs chérubins et d'un bord de vraie ébène, sculptée en partie par César Foulon.

VOEU DE LA VILLE DE NANCY A NOTRE DAME DE LORETTE, FAICT LE TROIS SEPTEMBRE 1633. — *La ville de Nancy,* selon sa spéciale deuotion enuers la Très Saincte et Très Auguste Vierge MARIE, mère de Dieu, de quy elle a tousiours esprouué la fidèle assistance en tous ses besoings, se trouuant pressée et menacée par l'armée françoise, a recours en toute humilité, à l'inuiolable asile de sa saincte protection, pour la conseruation de son Altesse et de sa Serenissime Maison, de l'Estat et de sa ville capitale; et à ce subiect enuoye homme exprès à sa saincte maison de Lorette, pour en son nom luy renoueler l'hommage et les voeux de sa fidelité; luy vouant de plus une ville d'argent, de la valeur de cent escus, qui sera l'image visible de l'éternelle déuotion qu'elle nourrira pour son incomparable grandeur et bonté dans le cœur de tous ses citoyens (1). (*Registre des résolutions du Conseil de Ville.*)

Il y eut encore un célèbre pélerinage à Notre-Dame-de-Benoit-de-Vaux, près de St-Mihiel, qui dura neuf jours; le 6 mai 1642, plus de 2,000 personnes sortirent processionnellement de nos murs pour s'y rendre; là, le président de la Cour des Comptes, tenant un gros cierge à la main, fit à Dieu amende honorable pour les duchés de Lorraine et de Bar, les mettant sous sa protection spéciale, et chacun répondant *amen.* Le 20 octobre 1663, la ville accomplit le vœu suivant à Notre-Dame-de-Sion, pour le retour de son souverain, et lui offrit une lampe d'argent; nous aimons à rapporter ces choses inédites textuellement, parce qu'elles nous font toujours connaitre des particularités auparavant inconnues :

(1) Nicolas Lenoir, riche bourgeois de Nancy et fondateur de la communauté des prêtres de la paroisse Saint-Sébastien, fut agréé par les Magistrats, fit ce pèlerinage à ses frais et déposa son présent le 4 novembre 1638, jour de la saint Charles, patron du duc de Lorraine.

« Le 1[er] janvier 1646, les curés de la ville instruits du pieux dessein de la Chambre, de se recommander à la miséricorde diuine, sont d'auis qu'au nom de la ville, s'il plaisoit à Dieu d'accorder la paix, on iroit lui en rendre grâces à Notre-Dame de-Sion, en l'honneur de la Vierge et faisant quelque œuure pieuse.

Voeu a Notre Dame de Sion. — Sur la cognoissance que Nous Conseillers en la Chambre du Conseil de la ville de Nancy soubsignez, auons des afflictions particulières de ceste ville et des misères générales du pays, et dans l'appréhension que les fléaux de Dieu justement irrité ne passent jusqu'à l'extrémité, nous supplions très humblement sa diuine Majesté par les mérites de la Très Glorieuse Vierge Mère de Jésus et de saint Joseph, son très chaste et fidel époux, d'arrester le cours de sa justice et de nous faire miséricorde, donnant une paix durable à cest estat et le rétablissement prompt et heureux de Son Altesse et de sa Maison Serenissime. A cet effect, Nous au nom de la dite ville vouons et promettons à Dieu d'aller (la paix estant ainsy faicte et nos princes restablis de sa propre bonté) luy rendre grâces très humble en procession solennelle à Nostre Dame de Sion, Comté de Vaudémont, et là faire un présent de six cent francs pour quelque fondation à perpétuité ou autre oeuure pieux en l'honneur de la très sacrée Vierge Mère soubs le titre *de Reyne de paix*, scachans bien que nous ne debuons espérer telles grâces et faueurs du ciel que par son crédit et très puissante intercession; faict à Nancy, le douzième de Januier mil six cent quarante six. »

La fête de la Conception fut établie en 1665 à Nancy, et en 1670, on envoya à Québec, dans le Canada, une prière pour la Vierge, au nom des Nancéiens. Enfin chaque année, jusqu'en 1791, il y eut un service solennel à Bonsecours, le jour de la fête de saint Roch, en présence des Magistrats de la cité, pour y prier, suivant la fondation faite en 1631, en faveur des trépassés victimes de la contagion, et pareille cérémonie, et par les mêmes motifs, avait lieu à Maréville, au jour de la Trinité.

Il est consolant de pouvoir citer les merveilles de la bienfaisance chrétienne, le dévouement de saint Vincent de Paule. Les secours et les soins de cet apôtre de la charité, sauvèrent alors, dit-on, la vie et souvent l'honneur aux habitants de vingt-cinq villes, et d'un nombre infini de bourgs et de villages, qui étaient aux abois. Votre charité est si grande, lui écrivait-on de Nancy, en 1643, que tout le monde a recours à elle ; chacun vous considère ici comme l'asile des pauvres affligés. En effet, on estima que ses aumônes répandues sur la Lorraine et le Barrois dépassèrent deux millions ; somme très-considérable en elle-même, mais plus encore dans un temps où la misère était à son comble.

En 1641, au traité de la petite paix, Charles IV put revoir un instant la Lorraine qu'on personnifiait en lui, et il y fut reçu avec des transports de joie extraordinaires. Le 30 avril, le peuple de Nancy se porta à la Malgrange, où il était descendu sur l'offre du maréchal Du Hallier, gouverneur du pays pour la France, le prince tendait débonnairement les bras à tout le monde. Le lendemain, la foule fut si grande à Bonsecours, où il était allé entendre la messe, qu'on faillit l'étouffer quoiqu'il fut à cheval ; on se précipitait sur lui, on lui déchirait ses habits et même quelque peu de ses cheveux et de sa barbe, pour les garder comme de patriotiques reliques. Le duc fit ensuite son entrée, sur un cheval d'Espagne, tenant devant lui l'enfant d'un de ses officiers, Fournier, pour lui marquer son affection. Et cette bonté populaire, apanage constant de nos princes, fit autant de plaisir aux Lorrains accourus sur son passage, que jadis Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, se montrant « bon compagnon » aux acclamations des Parisiens, en entrant dans Paris ayant en croupe la plus jolie fille de la Cité. Telle fut la harangue adressée à Charles IV, le 18 avril 1641 :

« Monseigneur, les Bourgeois et peuples de vostre ville de Nancy, que les misères du passé, les proscriptions, pertes de biens et de liberté n'ont peu faire chanceler en la fidélité, respect et zèle qu'ilz doibuent à Vostre Altesse, la supplient très humblement de croire que la vie que leur rend son retour, seruira d'exemple

à tout l'Univers, de la plus rare, et plus fidèle, et plus constante subjection qui se puisse veoir. L'on nous a osté jusques à présent le pouuoir et la liberté de luy en faire les protestations véritables, lesquelles nous venons jurer aux pieds de ses grâces, et l'asseurer de la possession absolue de noz cœurs, vies et biens, luy consacrant ces premiers mouuements de nostre liberté, recouuerte auec la suitte entière, qui sera aduouée à ceux mesmes qui ont creu nous arracher du cœur noz affections inébranlables, qu'il n'y a prince au monde qui possède plus certainement des plus obéissants, plus humbles et plus fidels subjects que nous luy serons toujours. » Et à la princesse Béatrix de Cusance, qui suivait le duc et s'appelait sa femme, malgré l'existence de la duchesse Nicole :

« Madame, S. A. nous a fait l'honneur de receuoir les protestations de notre fidelité et obéissance, nous espérons de la vostre qu'elle ne desagréera point l'offre que nous luy faisons de noz cœurs et de noz affections, qu'elle nous regardera comme ses très humbles et obeissants subjetz et seruiteurs, et nous fera ressentir les effects de sa bonté, dont nous la supplions très humblement et de prendre une créance entière que nous ferons paroistre nostre zèle à son seruice, par tous les plus fidels et respectueux debuoirs qui nous seront possibles. » (*Archives de Nancy.*)

La suite ne répondit pas à ces espérances d'un bonheur assuré; la France conservait la Lorraine. Le marquis de La Ferté-Senneterre en fut nommé gouverneur en 1643. C'était un homme dur (1) et avide, en voici quelques curieux traits : Les magistrats de Nancy lui ayant fait présent à son arrivée, selon la coutume, d'une bourse garnie de jetons d'or, avec ses armes d'un côté et de l'autre la ville, il demanda quelle ville c'était? On lui répondit que c'était Nancy. — Je ne la connaissais pas, leur dit-il en serrant d'abord les espèces; mais vous l'avez faite trop petite, faites-moi faire des jetons plus gros et vous verrez qu'on la reconnaitra mieux. On fut donc obligé de lui faire un cadeau plus

(1) Courroucé de la résistance des Lorrains à l'autorité royale, il interdit à la noblesse l'entrée de Nancy et en chassa tous ceux qui lui parurent suspects.

considérable que le premier. Il exigeait à titre d'étrennes, d'une ville absolument ruinée, tantôt cent boutons d'or du poids d'une pistole et demie; une autre fois une écuelle avec sa couverte, la cuiller, fourchette et manche de couteau, le tout d'or de pistoles d'Espagne, outre un service de linge fin pour sa maison, tant pour son séjour à Nancy que dans ses campagnes. La maréchale n'était pas oubliée; le 29 octobre 1656, son mari désira pour étrennes six beaux chandeliers de vermeil, du poids de trente marcs, et pour sa femme deux manches de couteaux, deux cuillers et deux fourchettes d'or de pistole émaillé. En même temps, le Conseil de ville fut averti que le maréchal se flattait qu'on ferait quelque présent à son fils aîné arrivé depuis peu, et sur la certitude qu'il agréerait douze assortiments complets de linge de table appelés du petit Venise, on envoya en Hollande pour en faire l'acquisition. L'envoi tardant, le père fit savoir qu'il se contenterait de 150 louis d'or en espèces pour son fils, « *sans préjudice néanmoins de ses propres étrennes qui se montaient à* 200 *pistoles en espèces*. Le receveur de la ville fut donc délégué pour tâcher d'emprunter ces 150 louis, soit à Nancy, à Metz ou à Toul, et en son propre et privé nom, personne ne voulant prêter à la ville elle-même, et pour satisfaire tant à cette dépense qu'aux frais de l'entrée du roi, le 26 octobre 1656, les notables et corps de métiers assemblés, on résolut de lever 14 francs par chaque chef de famille, et 7 francs sur chaque veuve, payables en deux termes, du 15 décembre au 15 février de l'année suivante.

Ces traditions ne devaient pas se perdre : au mois de juin 1680, le maréchal de Créquy, outre son présent de 150 pistoles ou jetons, demanda 100 pistoles d'or pour la maréchale sa femme, ainsi qu'on en avait usé, disait-il, vis-à-vis des femmes des gouverneurs de Lorraine, « si on ne voulait pas avoir de difficultés avec lui. » Les conseillers ayant consulté leurs registres et vu que cette nouvelle libéralité n'avait jamais été faite, ne répondirent pas. Créquy de retour à Nancy s'en plaignit, on eut beau lui représenter que les cadeaux qui lui étaient offerts et

l'entretien de son équipage coûtaient au-delà de 400 pistoles, il exigea l'objet de la contestation, menaçant toujours de sa colère en cas de refus, « *mais aussi promettant de toute reconnoissance luy accordant honnestement,* » et la Chambre fut forcée d'en passer par là.

Ces exactions étaient plus révoltantes encore par le spectacle de la misère publique. Le 10 décembre 1642, on convint que pour venir en aide aux paroisses pour l'entretien suffisant du service divin, il serait fait une levée de deniers sur toutes sortes de personnes pour y contribuer le mieux qu'on pourra, et qu'attendu la situation extrême des choses, les organistes seraient renvoyés, n'y ayant plus moyen de se permettre un tel luxe. Ils touchaient 30 francs par an. Le 7 février 1664, par délibération *ad hoc* du conseil de ville, il fut accordé « deux poelles d'airain, prouuenant des fournitures faictes à M. de Pradel, » à la fille du sieur Antoine Grandpère, marchand, pour récompense d'avoir chanté dans l'église primatiale pendant une neuvaine, faite pour les nécessités publiques ! Depuis la peste, la plupart des maisons avaient été abandonnées, tombaient en ruine; le 30 juin 1641, on décida que les portes et ouvertures en seraient murées, aux frais de la ville, pour les empêcher de crouler tout-à-fait.

Nous ne craignons point ici d'être taxé d'exagération, car nous n'écrivons rien dont les preuves ne soient sous nos yeux. En 1645, la ville de Nancy succombant sous le fardeau, députa vers la Reine-Régente, à Paris, les conseillers Sarrazin et Jeanmaire, afin de représenter au nom des trois-états, la détresse générale et tâcher d'obtenir quelque soulagement. Le mémoire dont ils étaient porteurs révèle la plus affreuse situation : selon le recensement du greffier et receveur de la ville, sa population y compris la banlieue, se composait encore en 1633 de 2,875 bourgeois; elle n'était plus que de 1308 en 1644, y compris les ecclésiastiques et les nobles. La France avait établi, pour la solde de la garde du gouverneur, un impôt de 2 francs sur chaque résal de blé qui y était moulu, et ce chiffre qui s'était élevé en 1637 à 60,000 francs, produisait alors une somme de 30,000.

Le roi avait doublé l'imposition sur le vin, créée par la chambre pour secourir les pauvres; le produit avait été porté jusqu'à 18,000 francs, mais le peu de récolte le réduisait de 5 à 6,000, seulement. Les habitants forcés de fournir aux six régiments de la garnison, leurs meubles et ustensiles, comme aussi de contribuer à l'ameublement (1) du gouverneur et de ses principaux officiers, étaient tellement ruinés qu'il ne restait que les quatre murs aux plus riches maisons. L'établissement d'une kaphouse ou douane, renchérissait le prix des denrées; la ville demandait un répit pour le paiement de ses dettes contractées pour les nécessités publiques; ses revenus s'élevaient à environ sept mille francs, elle en devait 340,000; et plusieurs particuliers obtenant des lettres dérogatoires faisaient saisir le peu de ressources existantes. *Il n'y avait qu'une seule porte ouverte pour tout Nancy et pas une seule à la Ville-Vieille depuis 1637, ce qui la rendait tout-à-fait déserte,* elle que le séjour des princes, de la cour et de la noblesse du pays rendait avant si florissante. Les couleuvres et les vipères serpentaient librement à travers l'herbe des rues et des places...

Le 12 novembre 1649, Sarrasin resté seul pour continuer les instances, n'avait encore rien obtenu, aussi fut-il rappelé par les conseillers de la ville, qui lui mandèrent que, l'affaire n'étant pas plus avancée que le premier jour, ils en remettaient le soin à M. de La Ferté. Cependant, le député de Nancy en leur annonçant son départ pour le 20, écrivit enfin que la Lorraine

(1) Veut-on savoir la manière d'y procéder? nous transcrirons seulement ceci : « Du 7 octobre 1671, sur l'aduis donné à la Chambre du refus faict par le sieur Sallet, de fournir à M. l'intendant une tenture de tapisserie de haute lice, six chaises et quatre fauteuils pour son antichambre, il est enjoint aux commis de ville d'entrer auec main forte en sa maison, et en enleuer les tapisseries qui s'y rencontreont en suffisance pour tapisser la dicte antichambre, et au défaut de tapisserie de prendre des meubles suffisants pour faire la fourniture dont il s'agit. » Mais attendu que Sallet peu satisfait de la tournure de l'affaire, avait sauvé ses meubles hors de la ville et qu'on ne pouvait en prendre ailleurs, il fut ordonné au receveur d'acheter ce qu'il fallait au compte de la cité. »

ayant été imposée à 150,000 francs, pour l'entretien des troupes, la ville y contribuerait pour 2,000 francs en tout. (*Archives de Nancy.*)

Faut-il s'étonner après cela de ce discours en latin, tenu par le conseiller Royer, en complimentant officiellement le général des Capucins à son arrivée dans nos murs, en 1648 :

« Rien ne nous serait plus agréable que de faire à Votre Révérence, une réception aussi brillante qu'elle le mériterait ; la désolation de notre patrie, et l'état déplorable de cette ville, à laquelle il ne reste de son ancienne splendeur que le nom de cité, ne le permettent pas. En méditant profondément sur tant de peines, tant celles qui nous sont propres que celles attachées à nos fonctions, dans leur détresse profonde, le peu d'entre nous qui ont pu échapper au désespoir, sont convaincus que c'est près de Dieu seul que nous pouvons trouver un remède aux maux qui nous accablent (1). »

Colbert de St-Pouenge, intendant des duchés de Lorraine et de Bar, donna communication, le 20 août 1659, d'une lettre de cachet par laquelle le roi, pour soutenir la guerre des Pyrénées, exigeait de ses bonnes villes, à titre de *don gratuit*, des sommes considérables. « Etant très important, déclarait-on, que les choses se passent aux yeux des estrangers auec toute la magnificence digne de nous et de la grandeur de nostre monarchie. » Les notables de Nancy assemblés, on délibéra d'envoyer une députation à Sa Majesté pour lui remontrer l'impuissance absolue d'y satis-

(1) R. P. Nihil jucundius foret Reverenda Vestra si tantis officiis et beneficiis excipi posset quantis à nobis mereretur coli. Vetat hoc desolata patria et immanis hujus urbis facies, cui præter solum civitatis nomen nihil superest antiqui decoris et splendoris, tot investigatis officii suis plagis, Dom. nostris etiam plagis raros dicitur apud angustissimos quibus pax cordi esse potest et debet unicum nostris remedium præcipuè apud Deum cives obsequio, adhærentes nostrum vovemus particulare. (*Archives de Nancy.*)

Le 17 octobre 1736, le général des Minimes aussi complimenté de la part de la ville, eut une meilleure réception, car on décida qu'il lui serait offert deux douzaines de bouteilles de vins étrangers.

faire, en quoi que ce fût. L'état sommaire de leurs doléances confirme le mémoire de 1645, rapporté ci-dessus, nous y trouvons de plus ces passages :

« La ville qui a veu autrefois tant d'habitants et de chefs de famille, n'en sçauroit pas compter le quart, dont plus de la moitié est au blanc, et ne sçauroit monstrer un sol que ce qu'il gagne du jour à la journée, pour nourrir sa famille auec beaucoup de peine.

« Les héritages que les principaux bourgeois ont en la campagne, leur sont infructueux. Ce n'est pas que les charrues ne trauaillent par toute la banlieue, mais un bourgeois à qui un fermier rendoit tous les ans 30 à 40 paires de résaux de grains, ne sçauroit aujourd'hui affermer sa terre à plus de 6 ou 7 ; encore leur faut-il auancer pour des cheuaulx. Le fermier ne laisse pas de labourer et recueillir autant qu'en temps de paix, mais ce que le maistre debuoit auoir s'en va aux magasins du roy et aux contributions, en sorte que c'est le bourgeois qui paie cela, non le paysan, et ainsy priués du reuenu de leurs rentes, sans charge ny employ ; sy on leur doit, tout est inexigible, les familles sont désolées et n'y a plus de quoy prouueoir un enfant.

» Ville au reste sans commerce de quoy que ce soit ; aultrefois le séjour du prince et la séance de la justice souueraine la nourrissoit ; seurée de ses deux mamelles, elle décline tous les jours, diminue de peuple et de moyens, et à la continue elle se deserte tousjours plus, n'y ayant pas en la Ville Vieille le quart des chefs de famille qu'il y auoit, où les maisons tombent, et se ruinent l'une aprés l'autre.

» Les fabriques des paroisses estantes ruinées, on est contrainct de demander aux bourgeois de quoy les entretenir et de suppléer aux réparations et aultres affaires publiques, dans laquelle leuée on descouure tous les jours plus de pauureté en plus des deux tiers des habitants.

» Faict en la Chambre du Conseil de la ville de Nancy, le 26e jour du mois d'aoust, 1659, soub le soing du greffier ordinaire dudit Conseil soubsigné, Colin. »

Peu de temps après l'intendant donna avis que sur ces remontrances, appuyées près du cardinal Mazarin par le duc François, la ville avait été déchargée de cet impôt. En reconnaissance de ses bons offices à cette occasion, on offrit à Colbert un bourse de velours de 60 jetons d'or, du poids d'une pistole et demie, mais il eut la générosité de ne vouloir rien accepter que des remercîments.

Ces douloureuses épreuves étaient loin d'être finies; un fait entre autres peindra la situation et le désordre de l'époque. Le 17 avril 1653, le marquis de Sillery, commandant la garnison de Damvillers, demanda 100,000 livres en argent et une valeur de 30,000 fr. en blé, pour une année, promettant à ces conditions de ne point faire de courses dans la Lorraine et le Barrois; cette somme payable l'année courante.

On convint de 150,000 francs Barrois. Le marquis de Sillery accorda la fin du mois pour le payement du premier quartier et un passe-port général pour tous les habitants et communautés de la Lorraine; les exemplaires de ce passe-port, imprimés par Charlot, étaient visés ensuite par le greffier de l'Hôtel-de-Ville, et distribués gratis à tous ceux qui en demandaient.

A travers tant d'orages, les Lorrains et surtout les Nancéiens étaient jaloux de conserver leur nationalité et d'entretenir des relations avec leur prince prisonnier en Espagne, de 1654 à 1659. Le 26 février 1657, sur l'avis donné par son ordre de la mort de la duchesse Nicole, et de la recommandation de faire prier pour le repos de son âme, on assura le duc de l'inviolabilité des sentiments de la ville à son égard, et partout il y eut des services célébrés avec pompe. Rendu à la liberté, Charles IV fit écrire à la Chambre du Conseil par son secrétaire, François Lablée, qu'il ne doutait pas que les Conseillers, au nom de leurs concitoyens, ne fussent empressés de venir le complimenter; le pas était glissant, et les notables consultés, on répondit le 10 décembre :

« Monsieur : vos lettres du 30 novembre dernier ne nous ont esté rendues que le mercredy dixième du présent mois; elles confir-

ment l'arriuée de S. A. à Blois d'où elles sont datées et nous donnent aduis qu'elle sera bientost à Paris. Son approche fait un accroissement fort grand à la joye que nous auons conceue de sa liberté. Neantmoins elle ne sera pas acheuée et dans sa perfection que nous ne soyons remis et réintégré à l'obéissance et soubmission entière et absolue de sa dite Altesse. Vous scauez, Monsieur, mieux que personne du monde que nous ne manquons pas de volonté et d'affection pour lui rendre nos très humbles respects et debuoirs à Paris et plus loing. Mais comme nous ne sommes pas libres et indépendants, nous ne pouuons pas l'entreprendre sans la permission de Monsieur le mareschal de La Ferté, nostre gouuerneur, lequel partit mardy dernier pour aller à l'armée qu'il commande et prenant congé de lui, nous dit d'estre plus exacts que jamais au seruice du roy; qu'il y tiendroit la main exactement et qu'il ne falloit pas faire naufrage au port. Ce qui nous oblige à surceoir à prendre aucune résolution et d'attendre son retour. Que si nous ne sommes pas les premiers à aller audeuant de Son Altesse et à faire tout ce que nous luy debuons, nous ne sommes pas pourtant les moins zélés. Vous en pouuez asseurer sa dite Altesse comme nous vous en prions, Monsieur, très-instamment, et d'estre persuadé que nous conseruons chèrement la mémoire des bons offices que vous auez faict et que vous continuez à la ville de Nancy et des obligations que nous aduons vous auoir en nostre particulier. Attendans les occasions de les reconnoistre par nos seruices. C'est le dessein et le désir, monsieur, de vos très-humbles, et très-obéissants et très-affectionnés confrères, les conseillers de la chambre du conseil de la ville de Nancy. »

Le 24 décembre, le sieur Sarrazin donna connaissance du contenu de ces lettres au maréchal, qui l'interrompit en disant qu'on ne faisait que prévenir ses intentions en députant vers le duc, qu'il ne le permettait seulement pas, mais l'ordonnait, et qu'on ne faisait que l'imiter, puisqu'il avait déjà envoyé son capitaine des gardes complimenter ce prince; sur l'autorisation d'assembler les notables pour les affaires pressantes, *il fit entendre*

que cette année il ne voulait pas que l'on parlât à cette assemblée de lui donner aucune étrenne, qu'il n'en voulait pas; que les affaires avaient changé de face, que son Altesse étant en France dans l'attente des bonnes volontés du roi pour son rétablissement dans ses états, on devait espérer une plus grande douceur de son gouvernement que par le passé, ayant été obligé d'avoir d'autres sentiments qu'il n'avait pas présentement, afin de maintenir les peuples dans l'obéissance du roi plutôt par la crainte que par le devoir, puisqu'ils n'étaient pas ses sujets naturels.

En conséquence, et afin d'éviter la dépense, le sieur Sarrasin fut d'abord choisi seul, mais sur le mécontentement général on fut obligé de convoquer les notables le lendemain de Noël. L'assemblée fut une des plus nombreuses qu'on eût vu depuis long-temps, et tout le monde tomba d'accord *de faire une députation la plus célèbre que le temps le pouvoit permettre.* On élut donc deux membres outre Sarrazin, qui fut chargé de porter la parole au nom de la ville, comme il avait déjà fait à l'entrée du roi, et pour les frais du voyage on imposa chaque chef de famille à 3 francs 6 gros, et 1 franc 9 gros sur chaque veuve, indifféremment sur toutes personnes exemptes ou non. Voici leur lettre de créance :

« Monseigneur, comme la liberté de vostre Altesse a esté le premier reueil des esperances de vostre ville de Nancy assoupie dèz si longtemps, elle a aussi esté le commencement de sa joye, bannie entièrement dèz le point de la detention d'un si grand prince, du cœur de ses subjets. Le ciel, fauorable aux vœux que nous lui auons porté pour la conseruation de la personne de votre Altesse, et aux prières que nous lui auons fait sans intermission, nous a depuis, de jour en jour fait croistre en esperances et les a mis enfin au point d'une certitude que vostre ville jouira de ce bonheur incomparable à tout aultre de ce monde, d'y receuoir en bref vostre Altesse dans son palais. Ce qu'attendant auec des excès de joye encore retenus de nos désirs, nous auons député trois personnes pour porter nos très-humbles respects et debuoirs aux pieds de vostre Altesse, l'assurer que tous les jours

nous sont des années jusques à la jouissance de ceste haute félicité ; la supplie de la haster, puisque Dieu nous la veult donner et bienheureux le reste de nos jours de la présence de nostre prince naturel, et dire en oultre à vostre Altesse tout ce qui est de nos cœurs et de nos affections (1). »

Louis XIV régnait, et Mazarin, sans posséder le génie de Richelieu, en avait du moins l'astuce. Le traité de Vincennes, du dernier jour de février 1661, en rendant au duc de Lorraine ses états ouverts et sans défense, stipulait la démolition expresse des fortifications de Nancy ; les deux tiers des frais à la charge de Charles IV, suivant marché passé le 10 juin de cette année, à Charles Bellanger de la Fontaine, ingénieur, qui s'engagea de renverser les remparts de la Ville-Neuve en trois mois, pour la somme de 31,000 livres de France, payables en trois payements égaux, mais il en coûta plus de 500,000 au prince. Les Français avaient commencé la sape dès le mois de mai ; la Ville-Vieille fut rasée au mois de septembre suivant. Le bastion de Vaudémont était si fortement maçonné qu'on fut plus de six semaines avant de pouvoir le renverser. Le roi fit enlever et transporter l'artillerie à Metz en l'embarquant au Crône.

Les traités violés avec autant de facilité qu'ils étaient conclus, se succédaient les uns aux autres, en empirant la situation. Sur la marche de Louis XIV pour se faire remettre la ville de Marsal ainsi qu'il avait été arrêté à Montmartre le 6 février 1662 (1),

(1) Cette pièce, celles qui précèdent et d'autres qui suivent, sont tirées des archives de Nancy et sont tout-à-fait inédites.

(2) Par ce traité, le duc faisait le roi son héritier, à condition que tous les princes de sa maison seraient déclarés princes du sang, et habiles à succéder à la couronne de France. Mais dans la vérification au Parlement, on y inséra cette clause qui le frappait de nullité : qu'il ne serait exécutoire que quand tous ceux qui y avaient intérêt y auraient signé. La consternation fut au comble en Lorraine. Le 27 février 1662, la bourgeoisie de Nancy assemblée, on décida « que le prevôt irait à Paris se jeter aux pieds du duc, de la part de son peuple, lui remontrer l'énormité de ce traité et les intérêts de ses citoyens qui, après tant de maux, ne peuvent consentir à une domination étrangère, qu'il a promis et juré aux États et

on convint encore à Nomeny d'autres transactions, le 31 août. Le duc pouvait clore Nancy d'une simple muraille. Quelques jours après, Charles IV y entra par la brèche, au bruit du canon, du son des cloches et des fanfares. Des fêtes magnifiques l'attendaient; une relation du temps, intitulée assez singulièrement *le triomphe de Charles* IV *à son retour dans ses États,* décrit les superbes portiques élevés sur son passage, les illuminations, les fontaines de vin, les feux de joie, qui prouvaient le désir qu'on avait de pouvoir jouir de la tranquillité. Malgré le dénuement général, on n'avait pas attendu jusqu'à ce jour, pour témoigner l'attachement à sa personne. Le 29 avril 1661, les notables, sur la considération que les meubles et autres effets de son Altesse avaient été dispersés pendant son absence et qu'il n'avait plus de vaisselle d'argent, décidèrent à l'unanimité qu'il était du devoir précis et d'obligation pour la ville, de lui faire un présent proportionné, tant à sa personne qu'à sa capitale, en lui achetant à Paris de la vaisselle d'argent fin, du poids de 300 marcs, et que pour subvenir à cette dépense, chaque chef de famille serait taxé à 30 francs et les veuves à 15.

Après la sortie de la garnison, la ville restait ouverte de tous les côtés: les habitants, obligés de veiller continuellement pour la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés, constituèrent une milice bourgeoise le 18 août 1663, composée de 12 compagnies, dont deux montaient la garde chaque nuit. On résolut en même temps de faire boucher par des palissades les ouvertures et autres avenues de Nancy. Ce ne fut qu'en 1664, le 20 août, sur la proposition du marquis de Gerbéviller, gouverneur, qu'on

eux à lui, de conserver sa souveraineté et celle des princes de sa maison, qu'il y a de la conscience de les abandonner au grand préjudice de son honneur, du bien public et du repos de ses pauvres sujets; que l'exemple est inouï, et qu'enfin le prevôt engagera, par toutes les plus pressantes instances, le duc à songer à la conservation de sa couronne et de ne passer outre, ni entamer aucune négociation à cet effet, qui ne serait valable au surplus que du consentement de l'assemblée des États. »

songea à faire des fossés et des palissades pour empêcher de pénétrer dans la ville ailleurs que par les portes, et il fut encore levé sur les bourgeois, en 1674, 30,000 francs pour enclore ainsi la Ville-Neuve. A cette même époque, Louvois avait prescrit que la ville ferait restaurer à ses frais les portes, ponts-levis, corps-de-garde et pavés: le conseil députa vers l'intendant De Charuel et le marquis de Rochefort, et pour mieux les engager à être favorables à ses intérêts, leur fit frapper à chacun cent jetons d'une pistole d'or.

La paix commençait à porter ses doux fruits. Par décret daté de Bar du 15 octobre 1663, le duc rétablit la cour souveraine à Nancy; M. de Serinchamp avait reçu un présent de 30 pistoles au nom de la ville, pour tâcher d'amener ce résultat. Le prince fit aussi remise, le 3 juillet 1664, de 500 résaux de blé prêtés à la chambre du conseil pendant la peste de 1630, et pour le remboursement desquels on la poursuivait. La ville était alors tellement dépeuplée que, par ordonnance du 11 août 1664, on accorda d'amples et nouveaux priviléges à ceux qui voudraient s'y établir; entre autres dispositions, les mariés jouissaient de toutes franchises la première année, ainsi que les étrangers qui épouseraient des filles de bourgeois. Jusqu'ici on n'avait pas encore imaginé un service régulier pour l'enlèvement des boues et immondices, foyers bien souvent, avec les eaux stagnantes des fossés des remparts, des cruelles épidémies qui ravagèrent tant de fois notre population, même à des époques plus reculées, comme sous René II; le 14 août 1669, en suite du décret de Charles IV, une cotisation fut faite sur les maisons des deux villes pour servir annuellement à nettoyer toutes les rues, à la diligence des conseillers (1). Béatrix de Cusance était morte à Besançon en

(1) Certains règlements de police étaient beaucoup plus sévères que de nos jours: le 24 janvier 1641, on arrêta que les amendes des particuliers qui n'auraient pas fait nettoyer leurs cheminées et dans lesquelles le feu viendrait à prendre, ces amendes fixées à 30 francs l'une, seraient versées entre les mains des chastelliers de la paroisse Notre-Dame, pour servir à l'achat de l'huile nécessaire pour l'entretien de la lampe devant le Saint-Sacrement de l'autel.

1663, et le 16 juillet, sur l'ordre du prince, on avait prié pour elle dans toutes les églises. Remarié à une très-jeune femme, il semblait ne rêver que plaisirs, bals et carrousels; mais en 1667, ayant fortifié Épinal et Chatté, il s'y transporta avec la duchesse, faisant courir le bruit que Nancy allait être saccagé par ses ennemis, ce qui fit vider la ville par la majeure partie des habitants.

Ce qu'il y a de certain c'est que sur la menace des troupes françaises, qui étaient à Luxembourg, de venir courir en Lorraine si on ne leur payait 21,000 francs; il fut ordonné par Son Altesse, le 30 octobre 1667, qu'on lèverait un emprunt de 14 francs sur chacun résidant à Nancy, y compris les religieux et les nobles, cette somme à la décharge de leur imposition ou autrement. Les finances de la ville ne pouvaient guère s'améliorer, aussi étant autorisée, le 31 décembre 1667, par décret du prince, à emprunter 400 pistoles pour lui donner des étrennes, elle ne trouva personne qui voulut les lui prêter. Alors le Conseil pria l'un de ses membres d'emprunter en son propre et privé nom à Jean Racle, graveur de la monnaie, 300 pistoles, pour sûreté de laquelle somme, le sieur Cueillet fut autorisé à retenir sur les deniers provenants de la ferme du franc par résal pour moudre aux moulins, 1,320 francs, en sorte que le capital et les rentes soient acquittés, dans les six premiers mois.

Poussé par son génie inquiet et ne respirant que la guerre, le duc de Lorraine cherchait à faire partie de la ligue contre la France, en 1670, quand Louis XIV, informé, chargea le marquis de Fourille de l'enlever à Nancy. Celui-ci qui était à Toul s'égara dans les bois; Charles IV prévenu à temps, monta à cheval, se rendant à Bonsecours où pour jamais il fit ses adieux au peuple, qui se lamentait autour de lui. La bourgeoisie avait couru aux armes, mais le duc leur ordonna de les mettre bas pour ne pas exposer la ville à sa ruine totale. Fourille s'empara aussitôt des portes, sa cavalerie stationnant sur la place Carrière. La duchesse prenait les eaux à Pont-à-Mousson et le palais ducal était fermé; on menaça de le forcer, si de bonne grâce on n'en permettait l'entrée. Cet officier se désespéra en apprenant la fuite du duc,

il occupa militairement le palais, faisant fouiller avec la dernière insolence, le carosse des princesses de Vaudémont et de Lillebonne, qui se réfugièrent au couvent de la Visitation.

Les troupes françaises campèrent trois jours dans les rues, attendant l'arrivée du maréchal de Créqui, lequel le 1er septembre, désarma les bourgeois avec défense, sous peine de vie, de conserver aucune arme, avec ordre de se rendre à la Carrière pour les déposer.

Pour mieux intimider, les soldats publiaient qu'ils avaient parmi eux des Lapons qui jetaient, à l'entrée des maisons, des pelotons de fil dont ils retenaient le bout, et que ces pelotons roulaient en se dévidant, jusqu'à ce qu'ayant rencontré l'endroit où il y avait des armes ou tout autre objet cachés, ils s'arrêtaient dessus. Soit que la dextérité des Suédois à découvrir les cachettes, lorsqu'ils pillèrent cette malheureuse province, inclinât à ajouter foi à des merveilles de ce genre, soit qu'on craignît de tout perdre, chacun s'empressa de porter de très-belles et riches armes qu'on eût pu aisément détourner, surtout des épées, dont on pouvait, sans contrevenir à l'ordonnance, retenir les poignées et donner les lames.

Le maréchal de Créqui fit conduire à Metz, sur 18 chariots, le trésor des Chartes et les registres de la chambre des Comptes. Les canons et les armes qui se trouvaient à l'arsenal y furent aussi dirigés avec la fameuse couleuvrine de 22 pieds de long, et ses deux sœurs qui en avaient moitié. Le cheval de bronze qui devait porter la statue du Grand Charles III, partit pour Paris; trente-quatre chevaux, dont trois crevèrent sous la charge, purent à peine le sortir des portes, et au bout de trois jours il n'était encore qu'à Turique. Le peuple Lorrain regarda toutes ces circonstances comme marquées au coin du destin. Les Parisiens de leur côté, accueillirent ce trophée avec de grandes acclamations, au son des fanfares et avec une pompe extraordinaire. On eût dit que le sort des deux nations y était attaché, comme jadis au cheval de Troie. (*Voyez D. Calmet.*)

Les Lorrains étaient sur le point de se soulever contre l'auto-

rité despotique des intendants de la France, quand en 1673, Louis XIV se rendit à Nancy avec la reine et une cour brillante. Il descendit au palais ducal, qu'il appelait une grande, une vieille et très-commode maison. Sa présence appaisa les murmures; le pays lui plut, et il s'étonna de l'abondance qui semblait renaître après quarante années de guerres aussi désastreuses (1). Ce monarque qui précédemment avait commencé à faire relever les fortifications de Nancy, sur les fondements des anciennes, ce qui lui épargna des sommes considérables, pressa si fortement les travaux, que vers la fin d'octobre la Ville-Vieille fut mise en état de défense et la Ville-Neuve ne tarda guères. Il fit encore quelques changements à la citadelle, supprima la porte Saint-Nicolas entre les deux villes, et au milieu de la courtine proche, éleva la porte Royale, remplacée depuis par un arc de triomphe sous Stanislas. Toutefois le patriotisme local était loin d'être éteint: l'Hôtel-de-Ville ayant fait par ordre allumer un grand feu de joie, pour la prise de Montméliart, Claude Jacquinot, notable bourgeois de Nancy, s'emporta contre les Conseillers et fut condamné, le 7 février 1692, à 100 francs d'amende et aux frais taxés à 10 francs. Réduite à une simple prévôté, ne comptant dans son ressort que 5 à 6 villages, l'antique capitale du pays, ne pouvait plus être considérée comme une ville de premier ordre.

Après la mort de Charles IV, son neveu CHARLES V, fils de François de Lorraine, fut proclamé souverain par ses troupes au service de l'Allemagne, et reconnu comme tel par toutes les puissances, hors la France. A la paix de Nimègue, le 5 février 1679, on avait offert de lui rendre ses états, à l'exception de Nancy; le duc refusa et mourut en terre étrangère, après s'être couvert de gloire par ses conquêtes en Hongrie. LÉOPOLD son fils lui succéda.

En 1697, le traité de Ryswick donna la paix à l'Europe: l'ar-

(1) On ne pouvait ruiner les Lorrains qu'en leur coupant les deux bras, s'écriaient leurs plus implacables ennemis.

ticle XXVIII rendait au duc de Lorraine sa couronne. Les Français évacuèrent le pays, mais deux régiments restèrent à Nancy pour opérer la démolition convenue des fortifications, terminée le 16 août 1698. Les portes de la Ville-Neuve furent conservées avec les remparts de la Ville-Vieille, désormais sans importance. Léopold avait envoyé des commissaires prendre possession de ses États en son nom. Les compagnies bourgeoises furent rétablies à Nancy, le 15 octobre 1698, le Bailliage et l'Hôtel-de-Ville reconstitués suivant les ordonnances de Charles III. Le 17 août, le duc fit son entrée aux flambeaux par une brèche près de la porte Saint-Georges, dans la direction de la rue des Tiercelins. Son entrée solennelle et la prestation du serment accoutumé de ses prédécesseurs eurent lieu, le 10 novembre suivant, sous la porte Saint-Nicolas, après son mariage avec la princesse Elisabeth-Charlotte d'Orléans. La pompe en fut magnifique, on y remarquait surtout un grand nombre de chameaux conduits par des esclaves Turcs, trophées commémoratifs des exploits de son père. On renouvela l'anniversaire de la bataille de Nancy, du 5 janvier 1477 (1). Les fêtes se succédaient, et dans le carnaval de 1699, il y eut une superbe cavalcade où la cour étala un luxe éblouissant, le duc parut lui-même costumé en Sultan et la duchesse en Sultane, on parcourut ainsi la ville illuminée. Chacun pouvait partager sincèrement cette allégresse, car outre la diminution des impôts, la perspective d'un riant avenir, il avait été fait remise à la ville, du droit de joyeux avènement.

Suivant un usage immémorial, à Nancy, les mariés de l'année devaient le premier dimanche de carême, sous peine d'amende, se réunir en procession et aller chercher un fagotin dans les bois de la commune, au son des instruments. On rentrait en ordre, conduits par les sergents de ville en grand costume, bouquets et banderoles au chapeau, on se rendait au palais ducal où coulaient

(1) Le 16 décembre 1715, le chapitre de Saint-Georges réclamant 31 francs, 8 gros, pour la rétribution *de la Messe le Duc*, appelée aussi Messe du Prône, fondée par Jean Ier, fils de Raoul, la ville en ordonna le payement et la continuation.

des fontaines de vin. La Cour s'égayait de la joie burlesque des danseurs, sous les pas desquels on jetait des pois grillés afin de les faire trébucher, ce qui redoublait les rires. Après trois tours en cadence, on allait mettre en tas tous les fagots devant l'Hôtel-de-Ville. Le soir, le duc y soupait; avant le bal, un feu d'artifice était tiré, les fagotins brûlés, on tirait ensuite au sort devant le prince, *les Valentins et les Valentines*, ou les futurs de l'année suivante. En bon père, Léopold ne crut pas devoir se dispenser d'imiter ses sujets, il marcha en tête de la *procession des féchenattes*, donnant le bras à la duchesse brillante, pardessus tout, de grâces et de jeunesse; et attendu que cette cérémonie joyeuse n'avait pas eu lieu depuis longtemps, le nombre des mariés se montait ce jour là à six cents. Ces démonstrations populaires firent toujours idolâtrer les ducs de Lorraine.

Mu par un sentiment de haute piété filiale, le 19 avril 1700, Léopold qui avait envoyé chercher, à Inspruck, le corps de son père, lui fit rendre les plus grands honneurs funèbres dans l'église des Cordeliers, où il fut inhumé auprès de ses ancêtres. Les arts renaissaient, nobles indices d'une situation prospère; par lettres patentes du 8 février 1702, le duc institua une académie de peinture et de sculpture, établie dans les dépendances de l'ancienne porte Royale, et dont les quatre plus anciens professeurs étaient exempts des charges ordinaires. Cette pépinière d'artistes émérites illustrée par les Charles, Mény, St-Urbain, Herbel, etc., rappela les époques florissantes de Charles III et de Henry II; les Callot, les Florent Drouyn eurent de dignes successeurs. Le célèbre imprimeur Jean-Baptiste Cusson, appelé de Paris, faisait sortir de ses presses à Nancy, ses belles éditions recherchées dans toute l'Europe savante. Le fameux Jean Lamour, l'auteur inimitable des grillages de la place Royale, était reçu serrurier de la ville, aux gages, il est vrai, de 8 francs Barrois par an. La naissance d'un prince mit le comble à tous les vœux, la ville de Nancy fit frapper à cette occasion de beaux jetons d'or, mais toujours pauvre, elle négociait pour cet objet, un emprunt à Paris, le 7 avril 1704.

La guerre pour la succession d'Espagne éclata entre la France et l'Empire: malgré la neutralité gardée par Léopold, le roi fit investir Nancy, en 1702, par M. de Caillières, qui proposa au duc, pour sauver les apparences, de se laisser assiéger dans sa capitale, à peine fermée d'une simple muraille. On connait sa réponse: toute l'Europe, dit-il, est instruite de la faiblesse de Nancy; on sait que je n'ai d'autres troupes que mes gardes; je passerais pour un téméraire ou un comédien, si, avec de pareilles forces, j'entreprenais de résister à un roi puissant et armé. Sur le champ, le 2 décembre, il se rendit à Lunéville dont le château était tout délabré. Les Français entrèrent le 8, et il y eut à Nancy un gouverneur pour le duc de Lorraine et un autre au nom du roi. Ces troupes n'en sortirent qu'en septembre 1714; Léopold s'y montra alors avec ses fils le 29 novembre suivant, et la cour y revint quelque temps après l'incendie du château de Lunéville, en 1719.

L'hiver de 1709 fut un des plus cruels qu'on eût ressentis. La récolte de l'année précédente avait été mauvaise, l'Europe était liguée contre la France, une horrible disette s'ensuivit. L'avoine fut taxée à 12 francs le résal, le métier de pâtissier défendu, et le 27 avril, à cause de la famine, on ordonna de tuer, dans la huitaine, tous les chiens, dans l'intérieur de la ville, à l'exception des chiens des bergers, laboureurs, pâtres et jardiniers, à peine de 50 francs d'amende. Les arbres fruitiers étaient gelés et détruits. Léopold en tira des pays étrangers et des meilleures espèces, ce qui régénéra bientôt nos campagnes, et commença la réputation si étendue aujourd'hui des pépinières de Nancy. Dans ce philantropique dessein, il avait établi son potager dans l'emplacement de la place d'Alliance. On y cultivait en grand les mûriers pour l'éducation des vers à soie; Jacques Fimil, en 1724, possédait près de cette ville plus de cinquante mille replants destinés au commerce.

En reprenant son rang, la capitale du duché s'embellissait à vue d'œil. La noblesse enrichie (1) par les bienfaits du souverain éle-

(1) M. de Saint-Contest, intendant de la Lorraine pour la France, sous Char-

vait de tous côtés de superbes hôtels, à l'imitation de Léopold qui sur les plans de Boffrand, architecte d'un goût épuré, chose rare alors et peu commune depuis, avait commencé sur la Carrière le plus magnifique palais. Ces travaux et l'activité à leur suite, faisaient refluer une partie de cette aisance vers les classes inférieures. Le 2 janvier 1710, une ordonnance ducale enjoignit aux bourgeois dont les maisons n'auraient pas une hauteur suffisante vis-à-vis les voisines, de les exhausser au même alignement, et aux maisons religieuses et autres, qui avaient sur les grandes rues des terrains comme cours ou jardins, d'y bâtir incessamment des habitations convenables pour y loger des bourgeois, ou de les vendre à ceux qui s'offriraient pour remplir ces conditions (1). Le 30 août 1715, Nancy fut éclairé par 250 lanternes (2); auparavant les gens de qualité se faisaient précéder, selon leur rang, d'une ou deux torches, et en raison de cette singulière attribution, on voit encore aujourd'hui aux portes de quelques uns de nos anciens hôtels, un ou deux éteignoirs. La presse quotidienne si active en 1846, n'y avait pas encore d'organe en 1718; la Chambre assemblée le 15 décembre, donna commission à l'un de ses membres de faire venir pour l'Hôtel-de-Ville, *la Gazette de Hollande, le supplément et les Gazettes de France,* chaque semaine, en le payant de ses déboursés.

La garde bourgeoise de Nancy ayant été réorganisée en 1717, on bénit en grande pompe, le 3 juin, ses drapeaux dans l'église Saint-Sébastien. Des droits d'octroi furent aussi établis pour subvenir à l'insuffisance des revenus de la ville. En 1698, elle ne comptait plus que 7,800 habitants, l'herbe croissait sur les places

les IV, assure que les maisons les plus riches n'avaient pas plus de 10 à 12 mille livres de rentes, et presque toutes celles des autres nobles de 3 à 4. Il fait au reste l'éloge de la vertu économique des Lorrains, qui leur a valu mal-à-propos un injurieux proverbe.

(1) Il est bien fâcheux que l'excellence de cette mesure n'ait pu atteindre le mur de l'hôpital Saint-Julien, ou qu'on ne puisse la remettre en vigueur.

(2) En 1733, on y mettait des chandelles, plus tard des lampions, et seulement en 1737, de l'huile.

et dans les rues désertes, il y avait 19,645 âmes à la mort de Léopold. Le prince de Vaudémont, fils naturel légitimé de Charles IV, mourut dans nos murs, le 14 janvier 1723; il ne fut point inhumé dans le caveau ducal, à cause de sa naissance, mais déposé auprès de son père, chez les Chartreux de Bosserville. Pendant l'été et l'automne de cette année, nous apprend Durival, la petite vérole emporta presque tous les petits enfants; on en comptait plus de 1,500, dans la seule ville de Nancy. Cette maladie si peu commune de nos jours, grâces au bienfait de la vaccine, avait désolé la cour de Louis XIV et enlevé en 1711, trois enfants à Léopold.

Ce bon duc qui, d'après son aveu et suivant ses propres expressions : « voua tous ses moments à remplir le double titre de législateur et de père de ses peuples », aurait dû, sans doute, être immortel. Une courte maladie le ravit le 27 mars 1729, au pays consterné. Le 7 juin, ses funérailles se firent avec le cérémonial antique, à Nancy, dans l'église des Cordeliers, sépulture héréditaire de la maison de Lorraine, sous la direction particulière de M. Cleret, intendant et contrôleur général des bâtiments, gouverneur du palais. Par un singulier rapprochement, celui qui, appelé à remplir envers son souverain ce douloureux devoir, concourut ainsi le dernier à donner à ces pompes qui ont trouvé place dans notre histoire, la magnificence proverbiale qu'elles comportaient, avait reçu de Léopold, après le traité de Ryswick, la mission de procéder de concert avec M. de Carlinford, cité avec tant d'honneur par le véridique duc de Saint-Simon, à l'organisation de la nouvelle maison ducale (1). On eût dit que des présages annonçaient le fatal événement; quelques jours auparavant, un aigle avec son aiglon parurent voltiger sur

(1) On aime à retrouver les noms de ces familles lorraines, dévouées aux destinées du pays, dans les circonstances où il fallut le servir. Né d'un officier distingué au service du duc Charles IV, M. Cleret laissa lui-même un fils, qui fut cruellement blessé à la bataille de Fontenoy; il est l'aïeul de M. Cleret, conseiller à la Cour royale de Nancy, membre de la Légion-d'Honneur, décédé naguère entouré des sympathies générales.

la place Carrière, et après plusieurs tours, allèrent se percher sur les fleurons de bronze doré qui ornaient le faite du palais ducal. Les deux oiseaux reprirent ensuite leur essor, firent trois volées autour du château, mais l'aigle tomba mort au milieu de la cour et l'aiglon s'envola vers l'Allemagne. Léopold informé de ce fait extraordinaire, répondit que cela ne regardait que lui seul; en effet, il mourut peu de temps après, et François III, son fils, monta sur le trône impérial.

La duchesse douairière fut déclarée régente (1) en l'absence de François III, qui était à la cour de Vienne, où la main de la belle Marie-Thérèse, fille et héritière de l'empereur Charles VI, lui était promise. Le souvenir des services rendus à l'empire par Charles V, la réunion par là de la souche originaire, les qualités personnelles du prince favorisaient ce projet, l'unique ambition de Léopold, qui prévoyait bien que tôt ou tard la position ne serait pas tenable dans le voisinage de la France. Le 3 janvier 1730, le nouveau duc entra solennellement à Nancy, et le 5 assista à la procession de la veille des Rois. Par lettres patentes du 6 avril 1731, les amateurs de musique de cette ville furent autorisés à se réunir entre eux, et le prince se déclara protecteur de la nouvelle académie. En 1733, la grippe exerça de grands ravages. On répara, mais en vain, le palais ducal dans l'espoir qu'il serait bientôt habité.

En 1733, la guerre s'alluma entre l'Allemagne et la France, à l'occasion de l'élection de Stanislas Leczinski au trône de Pologne et qui était soutenu par Louis XV. Comme sous Louis XIV, sous prétexte de neutralité, les Français entrèrent en Lorraine et le comte de Belleisle à Nancy. Le gouverneur, M. de Custines, en fut instruit par cette lettre :

« Monsieur, S. A. R. madame la régente, qui vient d'estre auertie par ordre de la cour de France que demain à 10 heures du

(1) A la cession de la Lorraine, la principauté de Commercy lui fut réservée pour en jour, sa vie durant, en toute souveraineté. Elle en prit possession le 14 mars 1737, et régna jusqu'à sa mort, arrivée le 23 décembre 1744. (*Voir l'histoire de Commercy, par M. Dumont*).

matin les troupes françoises entreront dans la ville de Nancy pour y tenir garnison sur le pied du règne précédent, m'ordonne de vous enuoyer un exprès et de vous marquer que son intention est qu'au reçu de la présente et sans perte de temps, vous vous rendiez icy près d'elle, et apportiez auec vous tous les éclaircissements que uous pourrez auoir sur la forme usitée pour ceste garnison françoise dans Nancy pendant le règne précédent.

S. A. R. souhaite aussy qu'auant vostre départ vous preuegniez M. le président de Hoffelize sur cet éuenement, afin qu'il soit en estat de prendre dès-à-présent les précautions conuenables pour le logement des troupes. »

Signé, Poirot, premier secrétaire du cabinet et greffier en chef du conseil.

Les préliminaires de la paix furent signés le 31 octobre 1735. La France victorieuse exigeait une indemnité pour le beau-père de Louis xv, le roi Stanislas dépossédé une seconde fois. On trouva l'expédient de lui assurer les duchés de Lorraine et de Bar, avec clause de reversion à la couronne royale après sa mort, en échange du grand duché de Toscane, promis à François III. Les Lorrains doutaient encore de la perte de leur nationalité, ils en donnèrent les dernières preuves à l'occasion du mariage de leur souverain avec l'archiduchesse d'Autriche, célébré à Vienne le 12 février 1736. Partout il y eut des réjouissances publiques, la ville de Nancy s'y surpassa, et le burin de Jacquard nous a conservé le dessin de l'arc-de-triomphe emblématique, *le temple de l'hymen et de la paix*, de la plus riche ordonnance, élevé sur la grande place de la Ville-Neuve, et dont il avait été le peintre et l'ordonnateur, sous la direction de Mangeot, architecte de Bar, moyennant la somme de 4,300 francs. Aussi ce ne fut qu'avec un extrême regret et en versant des larmes, que le 13 février 1737, François III céda enfin la terre de ses aïeux, quitta un peuple si fidèle et si éprouvé. Dans la surprise générale, un de nos plus grands magistrats, M. de Châteaufort, s'écria que cet évènement était plus vrai que vraisemblable.

NEUVAINE DE SAINT-SIGISBERT, SON CÉRÉMONIAL ANCIEN. — *Sigebert* ou *Sigisbert*, troisième du nom, roi d'Austrasie, mort le 1er février 660, âgé de 30 ans, fut canonisé pour les vertus qu'il montra sur le trône et par les miracles dus à son intercession. Fredegaire, Sigebert, moine de Gemblours, ont entre autres écrit les premiers sa vie; George Aulbéry, sécrétaire de Charles III, le père Vincent, cordelier, et Nicolas Frizon parmi les Lorrains, publièrent aussi l'histoire de ce protecteur du pays et le patron de la ville de Nancy, depuis sa translation de l'abbaye de Saint-Martin de Metz, où il reposa jusqu'au fameux siége par Charles-Quint, en 1552. Son corps, conservé frais et entier dans une riche chasse apportée de Milan, par ordre et aux frais d'Antoine de Lenoncourt, primat de Lorraine, a été brûlé par ordre de la Convention, mais quelques personnes en sauvèrent les reliques qu'on vénère aujourd'hui. Le culte de Saint-Sigisbert est fort populaire parmi nous, on l'invoque toujours avec confiance dans les nécessités publiques, et nous croyons faire plaisir à nos concitoyens en leur apprenant diverses particularités à cet égard.

On trouve dans les archives de Nancy, que le 3 août 1735, la Chambre assemblée jugeant à propos de régler l'ordre et la décence avec lesquels les officiers de l'Hôtel-de-Ville assisteraient à l'avenir aux prières qu'elle convient de faire faire dans les occurrences des temps fâcheux, en l'église primatiale de cette ville, sous l'invocation de Saint-Sigisbert; délibéra le cas arrivant, que les conseillers seraient tenus d'y assister en habits de cérémonie, le jour de l'ouverture de chaque neuvaine et le jour de la clôture; que dans l'intervalle, quatre membres au moins se chargeraient entre eux alternativement de s'y trouver aussi en costume.

Que les sergents de ville seront tenus de s'y trouver avec leurs capotes, et les archers avec leurs bandouillières; que deux desdits sergents seront obligés d'aller pendant les neuf jours servir la messe en capote, et que quatre d'entre eux porteront un flambeau chacun, lors de la bénédiction, lesquels flambeaux seront rapportés et conservés à l'Hôtel-de-Ville après la neuvaine.

Que le luminaire sera fourni au grand autel, autour de la châsse; sur les deux petits autels et deux grands chandeliers, par le cirier de la ville, sur les ordres qu'il en recevra de la chambre, lequel luminaire restera à la Primatiale. Que *conformément à l'ancien usage*, les armoiries de la ville seront posées, savoir : deux sur les deux grands chandeliers et deux sur chacun des petits autels, et les fauteuils fournis par la Chambre, placés sur deux lignes à droite et à gauche, dans le chœur au-dessus du lutrin.

Le 10 août 1740, ayant été résolu, à cause des pluies, de faire une neuvaine à Saint-Sigisbert, et comme le temps n'était pas bien disposé à la fin, il fut dit qu'elle serait continuée 9 autres jours. Le Chapitre représenta aux députés qu'il était plus séant que la Chambre occupât des places dans les stalles, à la suite du clergé, au lieu d'être confondue souvent dans la foule, ce qui fut accepté.

Pendant son Octave, le luminaire était aussi fourni par la ville. Au XVII[e] siècle, tous les fléaux semblaient, comme on l'a vu, conjurés contre la Lorraine et en particulier contre Nancy; le 2 juillet 1675, on songea à exécuter le dessein conçu depuis longtemps de faire confectionner une lampe d'argent pour être mise au devant de l'autel de saint Sigisbert, les ressources de la ville n'offrant aucun moyen, une quête fut organisée pour y satisfaire; malgré la triste situation de tout le monde, chacun s'empressa d'apporter son obole et bientôt la somme réalisée permit d'accomplir ce vœu.

Hermite de Sainte-Geneviève. — On sait qu'avant l'introduction du Christianisme dans nos contrées, le feu, divinité dont le soleil est la figure vivante, y était adoré. A diverses époques de l'année on se rendait au sommet des montagnes pour accomplir certaines cérémonies religieuses. Malgré tant de siècles écoulés, on en découvre encore quelques traces de nos jours, dans la fête des brandons et dans les bures ou feux de la Saint-Jean d'été. Cha-

que année, notamment dans les Vosges, à Remiremont (1) et dans certains villages on voit à des époques déterminées, des populations entières gravir des pentes escarpées, mais cette fois, sur la tradition de quelque légende pieuse, remplaçant le mythe païen. Tous les ans, le mardi après Pâques, si le temps le permet, les Nancéïens se rendent en foule sur le plateau du mont Sainte-Geneviève, commune de Dommartemont, à 3 kilomètres de la ville. On s'y divertit, buvant et mangeant à qui mieux : les curieux véritables n'attendent pas cette occasion pour visiter sa belle ferme, école pratique d'agriculture, fondée et dirigée par M. Turk, qui a remplacé par là le célèbre institut de Roville.

La piété autrefois y trouvait son compte : à ce sommet, dans la position la plus riante et non loin d'un clair ruisseau, se voyait un humble hermitage, dédié à la sainte bergère, patronne de Paris. Le pauvre anachorète était bien vu de tout le monde, aussi en souvenir de la bruyante visite qu'il recevait de fois à autre, et par suite du décret de S. A. R. la régente de Lorraine, du 5 septembre 1734, la Chambre du conseil permit par grâce spéciale et sans tirer à conséquence au frère hermite de Sainte-Geneviève, de quêter dans les deux villes de Nancy, tous les lundis de chaque semaine. Le 19 avril 1790, il y eut une fédération générale composée des principales gardes nationales du département, de celle de Nancy et des trois régiments de sa garnison.

Règlement de la procession des Féchenattes. — « Supplient humblement les sergents dudit conseil qu'il vous plaise de leur ordonner ce qu'ils seront obligés de faire pour la conduite des nouueaux mariez, où l'on prendra du bois pour faire leurs fagots et d'ordonner aux sieurs vos commis de leur donner des livrées jaulnes pour mettre sur leurs chapeaux ; scauoir aussy s'ils conduiront lesdits mariés faire le tour dans la Cour pardeuant Son

(1) Consulter l'Essai sur les origines et antiquités de l'arrondissement de Remiremont, par M. Friry; travail excellent, qui a obtenu une mention honorable de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

Altesse et qui payera les tambours, hautbois et cornemuse et autres joueurs d'instruments qu'il conuiendra prendre, attendu que l'an dernier les suppliants en furent dans l'interestz, et ce faisant ils feront tout leur possible de s'acquiter de leur debuoir et prieront Dieu pour la santé et prospérité de Messieurs. »

Du 29 feburier 1665, « Veu la presente requeste, les Conseillers de la Chambre du Conseil de ville ordonnent aux cinq valets de ville de faire battre le tambour dimanche prochain dès les sept heures du matin pour faire assembler les nouueaux mariés dans l'hostel de ville de Nancy la neuue, là estans, les conduire dans les bois de la ville pour y couper chacun un fagot en présence des forestiers des bois de la dite ville, affin d'empescher les desgats qui s'y pourroient commettre par les dits nouueaux mariés et à leur retour les conduire dans la Cour y faire trois tours allentour, et à la sortie leur faire apporter leurs fagots à la grande place dudict hostel de ville pour y faire une bure, accompagnés de fifres, tambours, et hautbois comme d'ancienneté. Et auront lesdits valets de ville chacun une liurée de ruban jaulne sur leurs chapeaux, et seront lesdits tambours, fifres et haulbois payés suiuant qu'il sera ordonné ci après; ordre aux dits valets de ville de bailler déclaration de tous les nouueaux mariés qui deffaudront de satisffaire à leur debuoir. »

Le 5 mai 1665, 29 particuliers furent condamnés chacun à 5 francs d'amende « pour auoir manqué de porter fagotz et aller au bois au jour des Bures derniers, suiuant d'ancienneté, » enjoint aux valets de ville de rapporter fidèlement les noms des négligents, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom.

Le 16 février 1664, « sur la remonstance faicte en la Chambre par les forestiers des bois de la ville, disants qu'au jour des Bures les nouueaux mariés estant obligés d'aller quérir leurs fagots au bois, ils vont fourager les bois de la ville et bien souuent les hayes des jardins, en sorte que le public en est beaucoup intéressé, requérans qu'il leur soit permis d'en faire dans les lieux les moins dommageables et de les distribuer aux nouueaux mariés, moyennant tel salaire qu'il plaira à la Chambre d'ordonner, auec defenses

à tous autres de leur en fournir; La Chambre a ordonné que les dits forestiers des bois de la ville feront quelque nombre de fagots dans les endroits moins dommageables des dits bois, pour les distribuer aux nouueaux mariés, pour le jour des Bures, moyennant deux sols qu'ils leur payeront de chacun fagot, defenses à eux d'en prendre ailleurs à telle peine que de droit.»

En 1685, les amendes des absents s'élevèrent à 70 fr., qui furent accordés aux sergents de ville pour leurs frais et honoraires, sous condition qu'à l'avenir, il n'y aura que quatre sergents à cette cérémonie etqu'ils prendront avec eux, un tambour, une musette et un hautbois, pendant 2 jours seulement, savoir le premier samedi et dimanche de carême.

Requête du perruquier de Léopold au duc François III, son fils.— A Son Altesse Royale. Supplie très humblement Jean Dupoëy, maitre perruquier à Nancy, disant que ce qui fait la véritable grandeur des souuerains, c'est principalement le bien qu'il fait à ses peuples comme leur père, son obligation est naturelle comme leur maitre, elle est ciuile, et s'il s'est réclamé les seruices particuliers de quelques uns de ses sujets, son obligation est toute stricte, il ne peut absolument se dispenser de les acquitter; tels et semblables debuoirs si religieusement gardés par les ducs qui ont précédé Votre Altesse Royale sur le trône, les ont tousiours fait compter au nombre des premiers de l'Europe, et Elle même en est si pénétrée qu'elle ajoute à son inclination la gloire de vouloir les passer tous. Certain qu'en est le suppliant, il vient auec une confiance entière, demander deux grâces à V. A. R, et comme elles sont une suite de celles que son Auguste Père lui a accordé, il se flatte d'un succès heureux. Il a eu l'honneur de le seruir pendant près de vingt ans, en qualité de perruquier, il scauoit contenter son goût, et son seruice lui mérita un breuet qui lui donnoit la franchise à Nancy, grâce qui ne tiroit point à conséquence, car la fortune du suppliant ne donne guère de prise sur lui pour les charges de la ville.»

«Il lui est deu une somme de seize cents vingt liures pour les per-

ruques par lui fournies à cet auguste prince pendant les années 1725 et suiuantes jusqu'au moment fatal de son decès. Il a des mandements pour cette somme; dans les conjonctures de ses affaires domestiques, le suppliant espère qu'au moins s'il ne plait pas à V. A. R, de le retenir à son seruice soub le meme tiltre qu'il auoit l'honneur d'être à celui de son Père, elle voudra bien lui continuer sa franchise; c'est une petite grâce qui contribue autant à la gloire du souuerain qu'une plus grande ne réfléchit contre personne, puisque ce que le suppliant payeroit de charges n'amoindriroit pas celles des autres, et si ce luy seroit une consolation de jouir d'une mince exemption, ce n'en seroit pas moins une aux cendres de l'auguste défunt de voir une de ses grâces confirmée par le plus digne fils du monde ; enfin, Monseigneur, créancier, si j'ose le dire, d'une somme de seize cents vingt liures, il espère que Votre Altesse Royale voudra bien en ce jour en faire le payement ; si elle le recule, la situation où est le suppliant va empirer, et la violence de son état réfléchissant sur sa famille nombreuse ; le chef et sa famille vont estre réduits. Que vostre Altesse Royale daigne donc jetter sur eux un oeil de compassion ! Auec seize cents vingt liures ils rétabliront leur commerce et leur tranquillité, et sans ces seize cents vingt liures le commerce et la tranquillité d'une famille entière est perdue sans ressource ; si ces motifs ne sont pas assez pressants, qu'au moins Vostre Altesse Royale le fasse par grâce spéciale, sa vertu attire toutes les benedictions sur elle. »

« Ce considéré, Monseigneur, il plaise à V. A. R. continuer par grâce au suppliant la franchise dont il jouissoit à Nancy, en qualité de perruquier de son auguste père, ordonner qu'il sera payé incessamment des seize cents vingt liures à lui deus, à l'effet de quoy, Elle indiquera où, et par qui, le payement sera fait et il continuera ses voeux au ciel pour la conservation de V. A. R. »

Ce double appel fut entendu : la requête est du 2 septembre 1730, le 9 suivant, notre digne homme était amplement confirmé dans ses priviléges, et, ce qui dut surtout particulièrement lui plaire, payé, dont quittance. (*Archives de Nancy.*)

ÉTABLISSEMENTS CIVILS ET RELIGIEUX.

Maison et Hôpital Saint-Charles. — En 1626, Pierre Stainville, grand doyen de la Primatiale, ayant acquis sur le ruisseau de Saint-Thiébaut, la *batterie* ou manufacture de chaudrons autorisée par Charles III en 1598, la destina à recevoir 300 pauvres enfants mâles, de l'âge de 14 ans jusqu'à 18, pour leur apprendre divers arts et métiers. Cette maison, sous l'invocation de Saint-Charles Borromée, fut beaucoup augmentée en 1652, par Emmanuel Chauvenel, président des conseillers de Saint Nicolas, qui confia le soin de ses charités à des femmes pieuses. Celles-ci se réunirent en communauté en 1679. Telle est l'origine de la congrégation de Saint-Charles, répandue au loin, bénie par tant de malheureux, et dont la maison-mère est toujours à Nancy. Les sœurs, outre leurs soins aux malades, soit dans l'établissement ou dehors, enseignent à lire et à écrire aux jeunes filles. Saint-Charles, avant la révolution de 1789, comptait 400 religieuses, 35 novices, faisant le service de 63 hopitaux. Ses maisons sont répandues dans les départements de la Meurthe, de la Meuse, des Vosges, de la Moselle, des Ardennes, de la Marne, de la Haute-Marne, du Doubs et du Bas-Rhin.

On y réunit l'hôpital Saint-Roch, placé aux Orphelines, et qui avait été fondé en 1594, par Nicolas de Bildstein, pour y recueillir les malades étrangers et de passage. Pendant les guerres en Lorraine, Saint-Charles reçut aussi les soldats Français, en transférant les enfants à Saint-Julien. En 1702, Léopold y fit amener et soigner par son premier médecin, une paysanne d'Eumont, nommée Marie Virion qui, depuis 3 ans 8 mois, ne prenait aucune nourriture, ce qu'on tenait à grand miracle, ainsi qu'une transpiration sanguine qu'on observait à la tête, aux mains, au côté et aux pieds. On la guérit du ver solitaire, cause accidentelle de ces bizarres anomalies, le prestige cessa, et cette femme se maria depuis, sans faire autrement parler d'elle. Le 13

avril 1777, l'empereur Joseph II visita cette maison, fort délabrée sur la fin du XVIIe siècle. On reconstruisit en grande partie les bâtiments et l'église en 1745 et 1750. La façade sur la rue Saint-Jean fut continuée en 1775 et 76, l'hôpital augmenté de deux nouvelles salles ; on y compte 150 lits. Sa position est aujourd'hui malsaine par l'agglomération de la population sur ce point.

Les Augustins. — Ces religieux résidèrent d'abord en 1629, à Montaigu, sur le ban de Jarville, vinrent à Nancy sous la protection du duc François II, et après divers changements s'établirent, en 1715, auprès de l'église Saint-Sébastien, dans l'hôtel de Maillane, qui servait alors à loger des troupes en cas d'occurrence, et qu'ils avaient acheté malgré l'opposition de la ville. Ils avaient donné leur nom à cette portion de rue. Leur maison, très-simple, a été vendue comme bien national en 1792.

Mont-de-Piété. — En 1630, Charles IV autorisa un Mont-de-Piété dans sa capitale. Le taux de l'intérêt, porté à 15 pour cent, en raison des premiers frais, devait être diminué progressivement, mais on n'en tint compte. Le premier directeur étant mort en 1647, sa veuve fit banqueroute et ses créanciers ne purent maintenir cet établissement. En 1809, on créa un autre Mont-de-Piété provisoire fermé le 31 décembre 1834, et le lendemain on ouvrit au profit des pauvres celui actuel. Jacques de Fieux, évêque de Toul, ayant donné un mandement sur le prêt usuraire de l'argent, François Guinet, l'oracle du barreau Lorrain, publia en 1680, un factum qui fit du bruit. M. de Bissy le censura le 23 septembre 1703, mais le parlement de Nancy déclara cet acte nul, par arrêt du 25 octobre suivant.

La Visitation. — L'ordre de la Visitation fondé par la baronne de Chantal, béatifiée, et saint François de Sales, évêque et prince de Genève, est surtout célèbre en France par le *Vert Vert* de Gresset et la musique de l'opéra *les Visitandines*, par Devienne. Ces religieuses s'établirent à Nancy en 1630. Leur couvent était

vis-à-vis celui des Minimes, on les réunit en supprimant la rue qui les séparait pour y placer en 1802, le collège royal. En 1780, elles avaient fait entièrement reconstruire les bâtiments et la chapelle, éclairée seulement par l'ouverture de la coupole. Le portail, d'un bon goût est décoré des statues de la Religion et de la Foi par Stongen. Pour sauver quelques débris échappés aux orages révolutionnaires, en 1802, on avait formé à la hâte, dans sa rotonde, un musée historique départemental, sur le modèle restreint de celui des Petits-Augustins, à Paris. Les Visitandines occupent depuis 1819, l'ancienne abbaye de Saint-Léopold, dont elles ont si malheureusement détruit la magnifique église, en 1822.

Chartreuse de Bosserville. — Cet ordre institué par saint Bruno, en 1086 (1), possédait en France, à la révolution de 1789, plus de quatre millions de revenu, fruits des plus patients travaux agricoles. Les Chartreux étaient distingués entre les autres moines par leurs rudes occupations, la dignité de leur intérieur et leurs connaissances profondes, surtout dans la méchanique. Leur origine en Lorraine est fort singulière, car ils furent dotés sur la confiscation des biens de Melchior de la Vallée, chanoine et chantre de la Collégiale de Saint-Georges, aumônier de Henri II, et qui en 1625, fut brûlé comme sorcier dans le château de Condé, village de Custine, avec André Desbordes, seigneur de Gibaumé et gouverneur de Sierck, premier gentilhomme de la chambre du même prince.

(1) On connaît l'austérité de leur règle, le silence qu'ils observent et leur jeûne quasi perpétuel. En revanche l'usage du vin leur est permis et chaque moine ayant son écuelle de bois remplie, la prend à deux mains pour se désaltérer. On demandait le motif de ce petit cérémonial à un religieux qui répondit en riant : on nous a privé de tant de choses, que nous craignons qu'on ne s'avise de vouloir nous ravir encore celle-là, aussi y tenons-nous le plus fortement possible. C'est ici le paradis terrestre, s'écriait un touriste : *transeuntibus,* pour ceux qui passent, fit entendre mélancoliquement une voix. On se rassemble sans se connaître, on vit sans s'aimer, et on meurt sans se regretter, telle est en général la devise des couvents, observent plusieurs grands écrivains du XVIIIe siècle, un peu suspects toutefois sur la matière.



CHARTREUSE DE BOSSERVILLE

ENVIRONS DE NANCY

Le véritable crime de ces malheureux était d'avoir partagé les soupçons de leur maître sur le caractère aventureux de Charles IV, à la vengeance duquel ils furent immolés dès qu'il eut saisi le sceptre. Tous deux nièrent cette accusation plus effroyable encore s'il est possible, par son absurdité. On prétendait que Desbordes avait ordonné aux figures d'une tapisserie de se détacher de la muraille et de venir saluer la compagnie. Une *sorcière* disait l'avoir connu au sabbat; les chirurgiens avaient trouvé des marques diaboliques sur son corps. Desbordes avait alors 37 ans, il était lettré et on a de lui un traité sur la théorie, la pratique et l'excellence des armes, imprimé à Nancy en 1616. Dom Calmet, sur la foi de M. Fransquin, chanoine de Toul, assure qu'il put s'échapper, qu'il se justifia quelques années plus tard auprès du duc, demanda la restitution de ses biens, mais n'en put récupérer qu'une très-faible partie.

Les Chartreux, appelés en 1632, s'établirent d'abord dans la maison de campagne de Melchior de La Vallée, située à Sainte-Anne, faubourg de Nancy. Ils étaient seigneurs de Laxou et possédaient en 1669, sur son ban un troupeau de 400 bêtes qu'ils envoyaient vain paturer sur le territoire de la ville sans vouloir laisser user de réciprocité. Le 13 janvier 1666, Charles IV leur donna la terre de Bosserville, qui lui était venue par déshérence, et bientôt s'éleva la magnifique Chartreuse qui se mire dans les flots de la Meurthe. Ces religieux contestèrent le droit de pêche, depuis Saint-Nicolas jusqu'à Frouard, attribué aux habitants de Nancy, par René II, en reconnaissance de leur belle conduite en 1477, mais finirent par payer en échange un cens à la ville (1).

(1) Par lettres patentes de René II, confirmées notamment par le duc Henri II, en 1618, et Léopold, en 1724, les bourgeois de Nancy avaient le droit de pêche sur la rivière de la Meurthe, depuis Saint-Nicolas jusqu'à Frouard. Sur l'opposition des chartreux de Bosserville, il fut réglé par arrêt du conseil, du 23 juillet 1732, que pour le meilleur exercice de ce droit, il serait choisi chaque année 12 bourgeois pour jouir de cette prérogative, qui par transaction du 19 mai 1734, fut abandonnée en faveur des chartreux, depuis St-Flin, jusqu'à la vanne de Tomblaine.

Le 7 mars 1731, leurs priviléges furent confirmés en ces termes par François III :

« ..... Le Prieur et les religieux lui ont représenté que par patentes du 19 juillet 1632, et 30 décembre 1633, le duc Charles IV les ayant établis à Sainte-Anne, proche la ville de Nancy, il leur donna pour premier titre de fondation une somme de 6,000 francs payable pour chacun an, 60 résaux de blé, 6 arpents de bois et 2 muids de sel, qu'ils y devaient aussy recevoir annuellement; que le malheur des guerres survenues peu de temps après, ayant suspendu pendant quelque temps l'exécution de ces pieux desseins, le même duc Charles IV, augmenta la dite fondation par nouvelles patentes ampliatives en date des 20 et 21 octobre 1661, et confirma les supplians dans les mêmes priviléges, franchises, et exemptions accordés à leur ordre par les souverains pontifes et les autres princes fondateurs de pareilles maisons; et qu'enfin, par autres Lettres patentes du 23 janvier 1666, il céda aux suppliants le lieu de Bosserville, et haute, moyenne et basse justice avec les appartenances et dépendances, pour y transférer leur résidence et y construire une Chartreuse qui seroit composée de 13 religieux de chœur et de 7 frères convers; et confirma toutes les autres donations qu'il leur avait précédemment fait, à l'exception de la dite somme de 6,000 fr., laquelle en conséquence de l'estimation qui fut faite du dit lieu de Bosserville, fut réduite à l'avenir à 1,500 francs. Que feu notre très-cher et très-honoré seigneur et père, de glorieuse mémoire, accorda aux suppliants, le 19 octobre 1704, un décret confirmatif des priviléges et exemptions portées par les dites lettres patentes du 23 février 1666; et en conséquence déchargea leurs fermiers, domestiques et gens résidents dans leurs basses cours et dehors sur l'étendue de leur ban de Bosserville, de toutes impositions faites et à faire, et que par lettres patentes du 20 mai 1715, non seulement il confirme tous lesdits titres d'établissement, de fondation et de concession, mais encore que les supplians seront employés sur l'état des debtes et charges de l'État, tant pour la dite somme de 1,500 francs de rente an-

nuelle que pour celle de 140 francs pour les dits muids de sel ; et comme il leur importe d'obtenir la même grâce, ils nous ont très-humblement supplié de vouloir confirmer les dites lettres patentes.... A quoi inclinant favorablement, etc.... »

Les titres d'après lesquels les chartreux se prétendaient exempts de toutes sortes de droits à payer à l'entrée et à la sortie de la ville de Nancy, furent enregistrés sur leur requête à la Chambre, le 9 juin 1731.

Le 20 mai 1717, le corps de Charles IV fut déposé sans aucune cérémonie à Bosserville ; Henri de Vaudémont, son fils naturel, mort en 1723, reposait près de lui. On retrouva leurs restes en 1822, dans leur caveau à demi-comblé, et ils furent transportés dans la chapelle ducale qu'on restaurait. Leurs cœurs et celui d'Anne-Elisabeth, femme de Henri, qui se voyaient derrière l'autel, dans des urnes de plomb argenté, avaient été dérobés avant 1790, par des malfaiteurs trompés par l'apparence du métal. Vendue comme bien national, la Chartreuse de Bosserville fut quelque temps transformée en manufacture de toiles peintes. On y établit aussi, en 1813 et 1814, une ambulance, et quantité de soldats français et russes sont enterrés aux environs. Ce magnifique monastère, dont le cloître immense est resté inachevé d'un côté, abandonné, allait être démoli, quand sur le vœu général, des chartreux venus de Grenoble, en firent l'acquisition, en 1835, et s'y sont rétablis, à la satisfaction encore des gens éclairés, qui voyaient avec peine la destruction imminente d'un édifice dont la présence embellit si pittoresquement l'admirable bassin de Nancy.

La Citadelle. — On a vu que Louis XIII l'avait fait construire en 1633, et pour qu'on se rendit de ce côté dans la ville, il fit aussi élever au milieu de la Courtine du bastion *le Duc*, la porte *Saint-Louis*, démolie en 1661, gravée par Israël Sylvestre et dont notre plan donne la disposition. Louis XIV en perfectionna les travaux, y bâtit la chapelle Saint-Louis, aujourd'hui un magasin. Pendant l'occupation des Français sous Charles IV, la citadelle avait un gouverneur particulier, auquel on était obligé de fournir

l'ameublement, celui de ses officiers et de ses troupes, charges très-onéreuses en ce temps pour la ville. Jusqu'en 1769, les habitants de cette enceinte, dans laquelle se trouvent de beaux logements militaires occupés en partie, se prétendaient exempts des charges municipales, lorsqu'un arrêt du conseil du roi anéantit leurs prétendus priviléges. Les murs de la citadelle, qu'on pourrait aisément restaurer pour servir à quelque dépôt, tombent en ruines et de toutes les fortifications du temps de Charles III, il n'existe, à titre de souvenir, qu'un fragment sur lequel s'appuye l'Arc de Triomphe, et dans lequel sont enchassés les derniers débris de la vieille porte Saint-Nicolas, qui bientôt disparaitront pour ouvrir un passage en cet endroit.

Cour Souveraine de Nancy et Parlement. — Nous avons dit précédemment à l'article de l'église Saint-Georges, que l'Assemblée de la Chevalerie, sous le nom *d'Assises*, était un tribunal législatif, partageant l'exercice de la justice avec le Bailliage de Nancy qui, seul avait le droit de juger en dernier ressort les causes criminelles. Une ordonnance de 1606, prescrit aux baillis de faire comparaitre devant eux les parties, pour tâcher de les concilier avant toute procédure. Outre les grands bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne, plusieurs siéges particuliers, il y avait encore les *Grands-Jours de St.-Mihiel* pour le Barrois et ceux de *Commercy;* ces derniers tribunaux ne s'assemblaient souvent qu'une fois l'année.

Les ducs de Lorraine souffraient impatiemment l'existence des Assises dont l'autorité, aussi ancienne que le duché, semblait rivale de la leur. Le 10 septembre 1634, Louis XIII, maître du pays, établit à Nancy un *Conseil souverain* auquel fut réuni la cour des Grands-Jours de St.-Mihiel, en 1635. Charles IV, pour maintenir, autant qu'il lui était possible, le droit de souveraineté, réunit près de lui, à Sierck, quelques membres du parlement de St.-Mihiel. Cette *Cour souveraine*, fut aussi nommé *ambulatoire*, parce que suivant la fortune du prince, elle siégeait tantôt à Sierck, à Épinal, à Trèves, à Luxembourg, où la fidélité des

peuples allait la trouver. Un édit ducal du 7 mai 1641, la rendit sédentaire à Nancy, avec extension de sa jurisdiction à la généralité des duchés de Lorraine et de Bar. Louis XIII supprima en 1637, le Conseil souverain, et attribua ses pouvoirs au parlement de Metz créé en 1633 et transféré à Toul. Léopold ne rétablit point les Assises, car les temps ne s'y prêtaient plus. La Cour souveraine de Lorraine, séante à Nancy, continua de retenir les attributions les plus étendues sous ce prince, sous François III et Stanislas. En 1770, Louis XV l'érigea en *Parlement* qui subsista jusqu'à la révolution française.

Dans ces temps là, à côté des plus grandes vertus, *la justice* était expéditive, *rendait quelquefois des services et non des arrêts*: quelqu'un ayant injurié Béatrix de Cusance, que Charles IV avait épousé du vivant de la duchesse Nicole, en l'appelant du surnom qu'on lui donnait partout, *de femme de campagne de Son Altesse*, parce qu'en effet elle le suivait à l'armée, la princesse irritée le fit juger, condamner et pendre en quelques heures, pendant que le duc était à la chasse. A son retour, le prince exprima très-hautement son mécontentement, mais il était trop tard. En revanche, Thémis était aussi, par aventure, inflexible et avait bonne mémoire : sous Léopold, un jeune page de ce prince, arrivant à la cour, fut chargé par plaisanterie et en sa qualité de nouveau venu, de se procurer de *l'huile de cottrets*, chez un marchand qu'on lui désigna, près le Pont Moujcart; celui-ci répond gravement qu'il n'en vend pas et indique un de ses voisins qui apprend au mystifié que cette huile de cottrets signifie des coups de bâtons, chose désagréable à endurer. Le jeune homme, transporté de fureur, court chez le malencontreux indicateur qui était à table, l'attire hors de son logis, l'étend mort d'un coup d'épée, et s'enfuit hors du pays. Son procès instruit par contumace, il fut condamné à avoir la tête tranchée, comme gentilhomme; dix-neuf ans après, il revint à Nancy, sous la régence de la duchesse douairière, espérant que son crime était oublié ou qu'il pourrait appaiser la famille de sa victime. Reconnu et arrêté, il fut exécuté le même jour, à 9 heures du soir, sur la

place de Grève, malgré toutes les supplications de ses parents auprès de la duchesse.

Les Prémontrés, aujourd'hui temple Protestant, et fête de Saint-Joseph. — L'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, fondé par Saint-Norbert, en 1120, prit le nom de Prémontré, de leur première maison instituée dans le diocèse de Laon. En 1634, ils achetèrent une maison à Nancy, qu'ils agrandirent successivement. Le 4 décembre 1726, Léopold les autorisa à bâtir une plus vaste église sur la place Saint-Jean. C'est celle actuelle, d'une belle architecture, et qui est située dans la position la plus avantageuse peut-être de la ville. Achevée en 1759, elle fut bénite et consacrée à Saint-Joseph, le 17 mars de cette année. La foire de son patron se tenait devant son portail; voici à quelle occasion:

Le 27 février 1650, les curés de la ville représentèrent au Conseil que la dévotion des bourgeois de Nancy envers le glorieux Saint-Joseph, pour en obtenir le soulagement des maux qui les accablaient et le pays, s'était accrue au point de vouloir chômer sa fête, et qu'il convenait d'écrire au grand-vicaire de l'évêque de Toul, pour l'informer de ce pieux dessein.

Sur la missive à ce sujet, en date du même jour, le grand-vicaire approuva cette résolution, et comme cette année la Saint Joseph tombait un samedi, le conseil de ville résolut que les boutiques seraient fermées ce jour-là, que le marché serait avancé au vendredi, sauf l'avis sur le tout de l'intendant, M. de Marle, vers lequel il fut député.

Tout en approuvant la nouvelle dévotion, pourvu qu'elle fût libre, l'intendant se refusa à la fermeture des boutiques, attendu la nécessité des pauvres artisans, et à l'anticipation du marché. Sur ce, le jeudi 19 mars, on convoqua les maîtres des corps de métiers pour connaître leurs intentions à cet égard; ils répondirent: « qu'eulx et leurs compagnons n'auoient qu'à déclarer leurs sentiments et desirs de faire la feste de l'incomparable Saint-Joseph, pour obtenir par son intercession des grandes nouuelles



TEMPLE PROTESTANT

(NANCY)

pour le bonheur d'une paix solide, sachant bien que Dieu ne luy refuse rien, luy qui est le père nourricier de Jésus et le chaste époux de Marie, et lequel ilz ont heu la pensée et volonté de choisir pour protecteur dès long-temps ». (*Arch. de Nancy.*)

Cette résolution ne changea pas la détermination de M. de Marle, qui refusa de commander la fête, vu que le pape Urbain VIII, au lieu d'établir des fêtes nouvelles, en avait retranché des anciennes; que les fêtes libres marquaient plus de ferveur; sur quoi il fut délibéré que le peuple serait invité à des exercices de dévotion ce jour-là, mais le chômerait qui voudrait. Par ces motifs, la foire de Saint-Joseph subsista avec éclat jusqu'en 1790.

Les Prémontrés étaient instruits; rival de D. Calmet et historiographe de Léopold, le père Hugo, de la famille duquel descend notre célèbre poète, fut supérieur de la maison de Nancy. Il mourut dans son abbaye d'Étival, le 21 août 1735, disputant vivement ses droits quasi épiscopaux contre l'évêque de Toul. Lors du concordat en 1801, l'église des Prémontrés, sur le refus du curé de Saint-Sébastien d'y établir une succursale, fut affectée aux citoyens professant le culte réformé. Le nouveau pasteur s'y installa le 12 juillet 1807, anniversaire de la bataille de Friendland, assisté du président consistorial de Strasbourg et au milieu d'un concours nombreux de spectateurs de tous les cultes.

TEMPLE PROTESTANT. — Ce n'est pas en Lorraine qu'il faut chercher des exemples de tolérance religieuse; nos ducs, fortement attachés à la religion de leurs pères, s'opposèrent constamment aux progrès des nouvelles doctrines dans leurs États. L'histoire a consigné sur ses pages inexorables et en caractères sanglants, la défaite à Saverne et le carnage de 40,000 protestants, par le duc Antoine, dans les plaines de Schélestadt, en 1525. Il est vrai d'ajouter que la querelle paraissait autant politique que religieuse (1), les Rustauds (tel était le nom donné à ces bandes

(1) C'est aussi sans doute à ce point de vue qu'on peut expliquer ce propos étrange du saint roi Louis : « Qu'il ne fallait répondre aux objections des hérétiques qu'en eur enfonçant l'épée jusqu'à la garde dans le corps. »

indisciplinées), prenant déjà la trop fameuse devise : Guerre aux châteaux, paix aux chaumières. Il fut défendu sous peine de vie de lire ou retenir les ouvrages des réformateurs. Dès 1523, une ordonnance du 25 septembre prescrivait d'envoyer à Nancy, pour le premier jour du carême suivant, tous les livres écrits en faveur de Martin Luther et de ses doctrines. Les bûchers s'allumèrent : le mardi, 20 juin 1525, on dégrada ici un jeune religieux qui avait embrassé le luthéranisme ; s'étant rétracté, il échappa aux flammes, mais nul ne sut ce qu'il devint après. Le lendemain, le curé de Saint-Hippolite, qui de plus s'était marié, « biau josne homme entre mille » fut brûlé dans la même ville et mourut « comme tout en riant ». Deux mois après, c'était le tour d'un habitant de Saint-Hippolite aussi ; non content d'avoir adressé au duc Antoine une apologie des nouvelles doctrines, il avait osé s'aventurer jusqu'à Nancy. Jeté en prison et convaincu d'hérésie, « il marcha au supplice, dit D. Calmet, avec une constance admirable, chantant le psaume *Miserere meî Deus*, comme s'il eût voulu braver la mort même. » Il mourut le 19 août 1525. »

La journée de la Saint-Barthélemy pèse sur la mémoire des Guises, quoiqu'on ait reproché aux protestants d'attirer le feu des discordes civiles et de vouloir établir la république en France. Le poète Desmasures avait tenté de prêcher la doctrine de Calvin à Saint-Nicolas, près de Nancy, mais Charles III l'obligea aussitôt de prendre la fuite. Ces mesures violentes eurent du moins l'avantage de préserver la Lorraine des guerres de religion qui désolèrent tant d'autres peuples. Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV et femme du duc Henri II, était cependant protestante, mais des raisons d'État avaient seules réglé cette union.

On sait qu'en révoquant l'édit de Nantes donné par Henri IV et qui accordait des places de sûreté aux Huguenots en France, Louis XIV, aveuglé par de perfides conseils, défendit l'exercice du culte réformé, força par ses dragonnades le tiers de la nation à s'expatrier, le sabre hâta les conversions de ceux qui restèrent. C'est de cette époque que date la grandeur de la Hollande et de l'Angleterre, où nos compatriotes se réfugièrent en y portant

leurs talents et leur industrie. Disons encore pour mémoire, que jusqu'à la révolution de 89, en France, le mariage entre protestants était déclaré nul, leurs enfants bâtards et leurs testaments sans valeur. Bénies soient les lumières qui ont inspiré plus de fraternité aux hommes, en laissant à Dieu seul le droit de juger ces sortes de questions, tant qu'elles n'intéressent pas essentiellement l'ordre civil!

La Douane, ou *Kafouse,* du nom allemand de la machine qui servait à peser les marchandises, fut transportée en 1640, de la Ville-Vieille dans la rue Saint-Jean. C'était *le Poids-le-Roi,* où les forains pouvaient venir trois fois l'année s'y établir huit jours durant, à l'exclusion des marchands de la ville. Ce bâtiment n'était ni beau ni commode, désagrément aussi de celui actuel. Les *pressoirs et fours bannaux* y étaient établis, constituant une sorte de monopole envers ceux qui n'avaient ailleurs aucun de ces objets à leur disposition, et qui étaient forcés d'y recourir.

Les Dominicains, ou Jacobins ont donné leur nom à la rue Saint-Nicolas qui touche la place Royale. Ces religieux furent appelés à Nancy, en 1641, par le maréchal Du Hallier, gouverneur de la Lorraine pour la France, malgré les répugnances des habitants qui le supplièrent de prescrire telles mesures, tendant à ce qu'ils fussent le moins à charge possible, et qu'à l'avenir il ne cédât plus à de pareilles demandes. On leur défendit de quêter plus d'une fois par mois dans chaque quartier de la ville, épuisée par des contributions de ce genre, dont par prudence on ne pouvait guère se défendre. Le 31 mars 1656, le conseil de ville, après vérification par le vicaire-général, leur remit des reliques de saint Hyacinthe, présent de Jeanne-Catherine de Bichebois, fille d'honneur à la cour de Pologne.

Stanislas posa la première pierre de la nouvelle église des Dominicains, consacrée le 9 septembre 1747; le couvent s'élevait où est aujourd'hui *le Casino.* Jacques Clément, l'assassin de Henri III, était Jacobin; la guerre des Albigeois, l'établissement

de l'inquisition, les disputes de ces moines contre l'Université, sous saint Louis, et contre les Jésuites en Chine, ce qui perdit la foi chrétienne en ces contrées, témoignent peu en faveur de cet ordre inquiet qui veut renaître de ses cendres, sous la direction d'un homme d'un incontestable et très-grand mérite, M. l'abbé Lacordaire. Ce fameux prédicateur, « d'un esprit plus vif que réglé, » prêcha le carême de 1843 à Nancy et depuis à peu près ce temps, l'autorité ferme les yeux sur quelques uns de ses disciples rassemblés dans cette ville, par un généreux patronage. Pendant les guerres de Charles IV, les Jésuites ayant abandonné leur collége, il est juste de dire, à la louange des anciens Dominicains, qu'ils professèrent benévolement et avec avantage la philosophie et la théologie, tandis qu'à leur imitation, les Bénédictins enseignaient gratuitement les humanités. Les nouveaux religieux, sans doute très-capables aussi, se distinguent jusqu'ici par la douceur de leurs relations.

A l'est de cette rue, on remarque l'ancienne maison de Jacob-Sigisbert Adam, père des célèbres sculpteurs de ce nom. Cet artiste y a multiplié sur la façade les caprices d'un ciseau brillant et c'est en son genre un objet très-curieux à contempler.

Les Petites Carmelites, rue Saint-Joseph, près des Prémontrés, fondées après beaucoup d'obstacles, en 1655, avaient été confirmées dans leur établissement par Léopold, le 30 août 1703. Leur couvent transformé en caserne de cavalerie était vaste et bien aéré; l'église petite mais très-jolie, fut achevée en même temps, en 1716; Joseph Provençal peignit la voûte. Il est question de rendre au culte ce monument gracieux, indignement délaissé.

Quartiers Saint-Jean et Saint-Nicolas. — L'esprit belliqueux des Lorrains, entretenu avec grand soin par nos anciens ducs, distinguait pardessus tout encore le caractère national; on sait de quelle gloire ils se couvrirent dans les luttes de la République et de l'Empire, quels hommes sortirent de leurs rangs. Fidèle à la foi due aux traités, Léopold n'eut que ses gardes et un régi-

ment réformé en 1726. Pour loger l'infanterie, il fit construire une caserne, appelée quartier Saint-Nicolas, près de la porte de ce nom, au bas de la rue de Grève. En 1727, on la convertit en une maison de force, de correction et de travail, sous la direction du bureau de l'aumône publique; il y eut un dépôt de mendicité en 1770.

Les gardes du corps et chevau-légers de la garde, au nombre de quatre compagnies, occupèrent en 1701, l'hôtel de la gendarmerie qu'on leur avait bâti sur la place Saint-Jean. Cette caserne assez spacieuse a toujours servi depuis à la cavalerie, malheureusement les bâtiments particuliers élevés à l'ouest, en ont rendu, dit-on, les écuries tellement meurtrières, qu'il serait urgent de les abandonner tout-à-fait.

Esplanade. — En faisant de la Ville-Vieille une espèce de citadelle pour la défense de son palais et de l'arsenal, Charles III laissa entre les deux villes un espace considérable, qui s'étendait en profondeur jusqu'au carré de la rue des Carmes, et comme nous l'avons dit, un immense cimetière en occupait les trois quarts. Lors de travaux exécutés récemment dans cette partie, on y a découvert une grande quantité d'ossements et de squelettes bien conservés. A l'orient, à peu de distance de la porte Royale, les remparts resserraient l'enceinte de la ville. La fontaine d'Amphitrite s'élève sur les débris du bastion de Vaudémont, la rue Sainte-Catherine n'existait pas. Ce vaste terrain était irrégulier: le groupe de l'Hôtel-de-Ville actuel formait *la place de l'Hôpital*, desservi par les Sœurs-Grises; à l'autre extrémité se trouvait *la place de la Licorne*, donnée plus tard aux Carmes, et qui servait au marché du vin, bois et fourrages. On prit une partie de la première, sous Henri II, pour y établir *la Romaine* ou Douane, abandonnée en 1619, et sur l'emplacement de laquelle on avait bâti un hôtel particulier où descendit Louis XIII en 1633. Le marché qui dès 1591 se tenait sur l'Esplanade, fut, à cause des désordres fréquents qu'y commettaient les soldats de la garnison française et pour la facilité du commerce, transporté en 1645, sur la place

de la Ville-Neuve. Aux États de 1622, les bourgeois de Nancy demandèrent à Henri II, de démolir les murailles et boulevards d'entre les deux villes, pour la plus grande commodité générale, et, afin que leurs enfants pussent profiter davantage de la fréquentation du collége que les Jésuites faisaient construire à grands frais, mais la réponse ordinaire fut remise à une autre occasion plus opportune.

Depuis la porte Royale, deux rangées de tilleuls masquaient, du côté des remparts, l'irrégularité de cet ensemble, en formant une promenade agréable. Les servitudes militaires empêchaient d'y bâtir. Cependant, à l'exemple du souverain, qui vers 1700, avait fait élever sur les glacis des hangars en simples planches, on commença à y construire quelques baraques. Vis-à-vis, de concessions en concessions, des groupes de maisons s'étaient insensiblement avancés jusqu'aux arbres, lorsqu'en 1725, Léopold résolut de former la rue de l'Esplanade, lui assigna une largeur de 60 pieds et disposa du terrain sur l'alignement en faveur des propriétaires voisins.

On réserva dans la partie supérieure une grande place qui de ce côté terminait la ville, et servit aux exécutions criminelles jusqu'en 1770, où elle fut beaucoup diminuée par les bâtiments de l'Université. L'hôpital militaire était en face, mais le passage des Michottes ayant été ouvert, on relégua cet établissement d'un triste aspect, sur la place Saint-Jean, en 1768. Stanislas prolongea encore l'Esplanade à ses deux extrémités, en perçant les rues Stanislas et de Sainte-Catherine avec deux nouvelles portes. *La Poissonnerie* qui a donné son nom à la rue autrefois appelée Saint-Jean, avait été construite sous la régence de la duchesse, femme de Léopold. Le marché du poisson, jadis sur la place Saint-Epvre se tint dorénavant dans le nouvel édifice dont le rez-de-chaussée était percé d'arcades. Au-dessus était la comédie; on en fit ensuite une maison de correction pour les filles débauchées, puis un magasin de blé, enfin la Poissonnerie qui depuis longtemps ne servait plus à cet usage et menaçait ruine, fut vendue par l'administration municipale, et à la place de ses sales mu-

railles s'élève une maison de la plus somptueuse ordonnance. *La Vénerie*, où furent quelque temps les enfants trouvés et à cette époque hors de la ville, existait auprès de l'ancienne place de Grève, aujourd'hui place Dombasle, du nom du célèbre agriculteur lorrain, dont la statue est projetée. En 1736, la ville obtint la permission d'établir près de la Vénerie, une glacière, la première à la disposition du public Nancéïen. Le 10 mai 1732, à défaut d'adjudicataire et ne voulant pas priver les consommateurs de cet objet, on résolut que la glacière serait régie au compte de la Chambre par les soins des deux Commis de ville, autorisés à vendre de la glace à raison d'un sol la livre; l'année glacière durant les mois de juin, juillet et août. La rue de l'Esplanade, l'une des plus belles et des plus fréquentées de Nancy, s'est appelée rue Stanislas depuis l'inauguration de la statue du bienfaisant monarque, en 1831; autrefois la partie supérieure portait seule ce nom révéré à tant de titres.

Les Chanoines réguliers, réformés par le bienheureux Pierre Fourrier, formaient une congrégation consacrée à l'utilité publique. Ses membres étaient chargés des colléges de Nancy, Pont-à-Mousson, et des autres principales villes du duché. En 1715, six de ces ecclésiastiques s'étaient établis faubourg Saint-Pierre; ils avaient une abbaye à Lunéville.

Chapelle des Trois-Maisons. — L'historique de la paroisse de Saint-Fiacre et de Saint-Vincent est rapporté à l'article du village et bourg de Saint-Dizier. Nous ajouterons seulement ces documents officiels : le 16 juillet 1716, la Chambre, sur l'ordre de S. A. de construire une chapelle et un cimetière hors de la ville, pour y célébrer les obsèques et inhumer les paroissiens des Trois-Maisons, Boudonville et ban de Nancy, afin de ne plus apporter en l'intérieur de la ville, en l'église et au cimetière de Notre-Dame, les cadavres du dehors, arrêta qu'il serait construit une chapelle et un cimetière dans un terrain d'environ un arpent, où il y avait autrefois l'église de Saint-Dizier et un cime-

tière dont les vestiges étaient visibles, terrain ascencé et provenant du fonds de la ville, et que les frais en seraient pris sur lesdits habitants du dehors et dans toute l'étendue de la paroisse Notre-Dame.

Ces dispositions, approuvées par Léopold le 15 septembre 1716, on ne tarda pas à poser la première pierre avec cette inscription, qu'on retrouvera peut-être, puisqu'on projette d'agrandir considérablement cette église : *Anno Domini M. D. CC. XIX, regnante Leopoldo 1°, Lotharingii et Barri duce, Rege Hierosolimitano, etc., hanc succursalem ecclesiam sub titulo S. S. Vincentii et Fiacrii ædificauit magistratus Nanceianus.*

Hôtel de la Monnaie et Archives. — Le droit de battre monnaie découlant de l'exercice de la souveraineté, il est hors de doute que nos ducs l'exercèrent constamment, non-seulement dans l'étendue de leurs propres domaines, mais encore dans la ville d'Yve, terre régalienne et mouvante de l'empire, par diplôme de l'empereur Albert d'Autriche, accordé à Ferri III, le 20 octobre 1298. On a des coins de Gérard d'Alsace, frappés à Remiremont, d'un type barbare, ainsi que ceux de Thierry-le-Vaillant, son fils; la figure de Saint-Dié, celle de son église, y remplacent l'effigie ducale, cependant on y lit le nom du prince. A compter de Mathieu 1er, les ducs sont communément représentés à pied ou à cheval sur la face de leurs pièces, et au revers sont leurs armoiries, toujours soigneusement écartelées, ce qui détermine l'origine de leur maison et prévient la confusion quant à la recherche de leurs alliances. Les monnaies de Simon II, Ferri II, Mathieu II et Ferri III sont d'un dessin assez pur, celles de Thiébaut II sont gravées avec beaucoup de soin, et cette perfection fut poussée au plus haut degré sous Antoine-le-Bon, Charles III et surtout sous Léopold, où florissait le fameux Saint-Urbain. Suivant le taux de l'argent, ces pièces variaient de poids et de grandeur. Les plus anciennes sont très-minces, très-petites, on en conçoit aisément la raison quand on sait que dans ce temps il existait des divisions de la huitième partie d'un denier, la *semi-*

pite. Un savant dont le nom fait autorité, M. de Sauley, a publié sous le titre de *Numismatique Lorraine*, un travail très-remarquable et complet sur la matière. Entre autres richesses scientifiques, M. le comte de Gastaldi, non moins habile numismate que bibliophile distingué, possède à Nancy la plus magnifique suite des types lorrains, formée jadis avec tout le soin possible par feu M. le baron de Vincent, ancien ambassadeur d'Autriche.

Les mines du Thillot, de la Croix et de Sainte Marie, dans leurs États, fournissaient aux ducs de Lorraine les matières d'argent ou de cuivre. Tour-à-tour leurs ateliers monétaires furent à Remiremont, à Nancy, Saint-Mihiel, Yve et à Bar. On ne se contentait pas de frapper aux armes du prince, mais quelque fois aussi pour ses voisins. En 1370, Robert, duc de Bar, ayant été fait prisonnier par les Messins et sa rançon fixée à 60,000 florins, il fournit le billon nécessaire au duc de Lorraine, Jean Ier, qui consentit à en faire de la monnaie dans son hôtel de Nancy, sous condition que le profit serait commun, et que les pièces porteraient les armoiries des deux princes, ce qui fut observé. A l'exemple général, le duc Antoine, en 1512, mit le premier le millésime sur les monnaies du pays. Celles des contrées voisines y avaient également cours, et le souverain en réglait en conséquence la valeur.

Le 28 novembre 1616, sur la représentation du Conseil de ville, le duc Henri II lui permit de frapper des jets ou jetons d'argent pour distribuer entre ses membres, en guise d'honoraires, et que les fonds en seraient pris sur le revenu des auges établis place Saint-Epvre, pour le marché au poisson. Le 10 juin 1637, résolu en conseil, qu'à compter de cette année il ne serait distribué qu'une seule fois des jetons d'argent aux conseillers et commis de ville qui entreront ou continueront leurs charges; ces jetons furent convertis en une somme d'argent sous le règne de Stanislas. Auparavant c'était l'usage de donner aux nouveaux magistrats, à leur entrée en charge, deux bourses : l'une en satin bleu, brodée richement aux armes ou au chiffre du destinataire et contenant 60 jetons d'argent; l'autre, de cuir, avec le

même nombre de pièces en bronze. Ce droit de l'Hôtel-de-ville, de faire frapper des jetons en l'honneur de ses chefs, à l'avènement des gouverneurs, baillis, intendants et prévôts, remontait assez haut et s'étendait aussi envers les simples particuliers dont on voulait reconnaitre ou perpétuer les services. On en vit même en l'honneur du triomphe de la France, mais cet hommage était le triste fruit des circonstances.

A Nancy, l'hôtel de la Monnaie était resté dans l'emplacement de l'ancien palais de Ferri III. En 1720, Léopold le fit entièrement reconstruire avec quelque décoration extérieure. Les officiers et graveurs y avaient leur demeure, notamment le célèbre Ferdinand de Saint-Urbain, dont les médailles couraient l'Europe et font toujours les délices des curieux. Cet excellent artiste a surtout gravé d'une manière inimitable les coins de la suite complète des ducs et duchesses de Lorraine, collection si rare et si recherchée aujourd'hui. Charles-Augustin, son fils, n'était pas moins recommandable par son mérite; Claude Urbain, son aïeul, s'intitule humblement médailliste, dans une requête à la Chambre, relativement au logis des soldats en sa maison.

A la cession du duché, tout exercice de monnayage ayant cessé, la Cour des comptes (1), ses archives et le trésor des chartres dont cette compagnie était dépositaire depuis 1758, furent transportés dans l'hôtel de la Monnaie en 1773. C'est aujourd'hui le siége du tribunal de première instance; une partie des bâtiments servait naguère de prison civile, les archives départementales y sont toujours.

Jadis, la garde du trésor des chartres, déposé dans le palais même du prince, était confié au prévôt et à deux chanoines de la collégiale de Saint-Georges. Durival nous fournit ici d'utiles renseignements : dans ses guerres, Charles IV dirigea une partie des archives de Lorraine dans la forteresse de La Mothe,

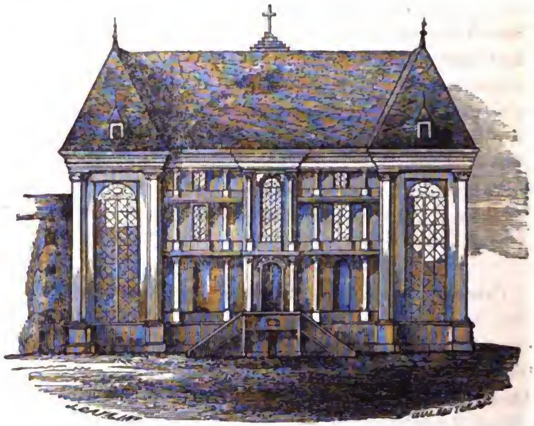
(1) La Chambre des Comptes, Cour des Aides et des Monnaies était un des plus anciens tribunaux de la province, dont les membres, dans l'origine, se choisissaient parmi le conseil du duc.

réputée inexpugnable, cependant le précieux dépôt fut pris, envoyé en France, puis rendu. Le maréchal de Créqui le fit transporter à Metz en 1670, d'où il en revint plus tard la moitié à Nancy. De 1637 à 1640, le savant Lancelot travailla à la vérification des inventaires, remit le tout en ordre, adressa à Paris un certain nombre de layettes qui intéressaient plus particulièrement la couronne, avec les pièces concernant l'histoire et la généalogie de la maison de Lorraine, c'est ce choix qu'on vit longtemps à la Sainte-Chapelle. Les titres du domaine et ceux des particuliers furent laissés et forment la presque totalité des archives départementales, rangées depuis lors avec ordre et méthode, dans un local parfaitement approprié pour cet usage; ces pièces ont été respectées dans les orages politiques modernes, et c'est là sûrement que gisent encore d'utiles matériaux pour l'éclaircissement de nos annales provinciales, quoique les plus importantes soient dejà connues dans les preuves de D. Calmet et autres.

PAROISSES ET ÉGLISES SAINT-ROCH ET SAINT-NICOLAS. — Depuis 1593, Saint-Sébastien était l'unique paroisse pour la Ville-Neuve de Nancy, lorsque sur la requête de l'Hôtel-de-Ville, M. Bégon, évêque de Toul, y érigea deux nouvelles cures, le 31 août 1731, l'une sous l'invocation de saint Roch, auquel durant la peste on avait souvent eu recours; l'autre, à saint Nicolas, patron du pays. Le 17 novembre, en vertu de son droit immémorial, la Chambre choisit les deux vicaires et les deux marguilliers. Comme on l'a vu, l'église Saint-Roch servait au collége, sous la direction des Jésuites qui avaient consenti à la céder pour la célébration des offices. Après la dissolution de la Société, en 1770, Saint-Roch fut définitivement abandonné à la ville et démoli en 1792. Sa paroisse comptait 5,700 âmes en 1779.

Cette église, sans collatéraux avait deux portails; celui sur la rue Saint-Dizier était de marbre rouge veiné, tiré des carrières de Nancy (1). Jean de Porcelets, évêque de Toul, l'avait fait

(1) On a repris de nos jours cette exploitation autrefois comptée parmi les ri-



construire en 1615, il y reposait avec son frère, André, évêque de Metz, et leur mausolée commun passait pour un des chefs-d'œuvre de Bagard. La perspective de l'intérieur avait été peinte en 1717 par Charles. Plusieurs tableaux par Jean Leclerc, de Nancy, décoraient ses autels et les murs; on y voyait un saint Pierre, de l'Espagnolet, qui se trouve aujourd'hui, dit-on, à Saint-Sébastien. Nous répétons qu'en 1727, en présence de la cour, on y célébra avec la dernière magnificence la canonisation de saint Louis de Gonzague, à la maison duquel celle de Lorraine était alliée. Une inscription latine y rappelait les bienfaits d'Errard de Mainbourg et de Catherine Bertrand, sa femme, envers les Jésuites, ce qui n'empêcha pas Louis Mainbourg, leur fils, fameux historien au XVII[e] siècle, d'être expulsé de la Compagnie.

L'église des Capucins servit à la paroisse Saint-Nicolas jusqu'en 1770, où elle fut installée dans la chapelle du Noviciat des Jé-

chesses naturelles de la contrée, malheureusement le succès n'a pas répondu à l'attente.



CATHEDRALE PRIMATIALE

(NANCY)

suites, profanée depuis la révolution. Au concordat de 1801, Saint-Nicolas devint une simple succursale. Le couvent et l'église des Capucins ayant été démolis, on rebâtit dans l'ancien emplacement un autre édifice qui n'a rien de remarquable à nos yeux, si ce n'est que le curé Claude, auteur de ces travaux, employa avec intelligence pour la façade, l'entrée principale de l'hôtel Wioménil, renversée en 1809 pour ouvrir la rue Damerval. Les fonds étaient prêts pour ajouter deux tourelles. La paroisse Saint-Nicolas a été élevée au rang de cure de seconde classe, en décembre 1845.

Cathédrale primatiale. — Suffragants de l'archevêché de Trèves, dans l'empire, les évêchés de Toul, Metz et Verdun qui possédèrent souvent à leur tête des princes de la Maison de Lorraine, étant devenus terres de France, en 1552, se trouvaient désormais sous l'influence de cette puissance. Les suites politiques de ces changements n'échappèrent point à Charles III, qui, dès 1598, résolut de solliciter l'érection d'un siége épiscopal au sein de ses états et dans sa capitale. Le pape Clément VIII parut d'abord accueillir favorablement cette demande et s'écria, en jetant les yeux sur la carte du duché de Lorraine qu'on lui présentait : ce n'est pas là un duché, c'est un royaume, qui mérite non un évêché mais plusieurs! Les démarches actives du cardinal d'Ossat, ministre de Henri IV, qui avait appris à connaitre le redoutable génie des princes Lorrains, firent avorter ce projet.

Charles III, désespérant de vaincre les obstacles et pressé de passer outre, demanda alors que la dignité de Primat fut attachée à la nouvelle église qu'il se proposait d'élever à Nancy. Cette proposition transitoire fut agrée par bulles du 15 mars 1602. Le Primat de Nancy pouvait user de la mitre et autres ornements épiscopaux, non seulement dans son église primatiale, mais encore dans toutes les autres églises de Lorraine.

La place du Marché de la Ville-Neuve réservée d'abord pour le nouvel édifice, ayant été jugée peu convenable, on abandonna la première église provisionnelle à la paroisse Saint-Sébastien et

on en construisit une seconde, non loin de l'emplacement choisi définitivement près de la porte Saint-Georges. Cet endroit était marécageux, dans la partie la plus basse de la ville, et en quelques endroits on fut obligé de le remblayer de 14 pieds. Les travaux commencèrent en 1603; la façade devait être tournée vers la porte Saint-Jean, les fondements seuls étaient hors de terre à l'avènement de Léopold.

Le 3 septembre 1703, le prince François posa, en grande cérémonie, la première pierre de la cathédrale actuelle dont la disposition fut changée. Saint Urbain en dressa le plan sur l'église de Saint-André-du-Val, de Rome; l'ouvrage interrompu en 1707, fut repris en 1717 et le second ordre se trouva fini en 1719, la toiture posée en 1721 et les flèches en 1726. L'écartement des tours entre lesquelles on devait poser un obélisque disgracieux, produisant un mauvais effet, on proposa d'ajouter un troisième ordre; le dessin de Barbe, horloger de Nancy, mérita la préférence, comme jadis celui de Perrault sur le Bernin. Les dépenses générales montèrent à 745,203 livres 10 sols, et le 1er novembre 1742, le chapitre auquel celui de Saint-Georges avait été réuni le 10 septembre précédent, prit possession de son nouveau siége. Ses membres devaient faire preuve de noblesse et avaient le droit de porter l'habit violet et le camail pardessus le rochet, dans les cérémonies ecclésiastiques, et de plus une décoration particulière. Le roi en était aussi premier chanoine d'honneur.

La masse entière de l'édifice est imposante et bien proportionnée. Les colonnes avancées du portail sont d'un effet majestueux, l'architecture des tours qui ont 240 pieds de hauteur, est fort estimée par la légéreté peu commune qu'elle leur donne, ce qui est difficile à rencontrer ailleurs dans ce genre. Le dôme, de 48 pieds de diamètre, représente un ciel ouvert, peint par Claude Jacquard; ce morceau offre de grandes beautés; en raison du rouge un peu trop prodigué aux vêtements de la cour céleste, mais dont les tons se sont bien affaiblis, les contemporains appelèrent sa composition un enfer. L'intérieur devait avoir, dit-on, un ordre de plus, ce qui paraît peu croyable vis-à-vis des tours

qui alors auraient été écrasées. La nef a 150 pieds de longueur sur 67 de large, y compris les collatéraux. Le palais Primatial contigu, changé en auberge, avait été rebâti avec sa belle chapelle, par M. de Choiseul, depuis archevêque de Besançon et cardinal. Les Sœurs de l'Espérance en ont fait récemment l'acquisition et s'y sont établies.

Divers monuments anciens tirés de Saint-Georges décoraient autrefois l'intérieur de la cathédrale, entre autres le tombeau d'un Nicolas de Ludres, mort en 1539. On révère toujours dans cette église l'image miraculeuse *de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*, dont le culte au XVIe et XVIIe siècles était si populaire et en si grande renommée à Nancy, dans toute la Lorraine et même une partie de l'Europe (1). On lui attribuait les victoires remportées par le duc Antoine, c'était l'objet de la vénération particulière des duchesses Marguerite de Bavière et Marie de Gonzague, mortes en odeur de sainteté; Henri II voulut aussi être enterré au devant de son autel à Saint-Georges. La châsse de St-Sigisbert, roi d'Austrasie et patron de la ville, se voyait avant 1792 dans l'intérieur du grand autel. Ces reliques en furent tirées dans les excès révolutionnaires, et les ossements brulés, non comme ceux d'un saint mais d'un roi.

Le 19 mars 1743, la ville vota une lampe d'argent du poids de 72 marcs, achevée et donnée le 25 avril 1744. Les orgues, très-beaux, furent posés en 1758, les grillages des chapelles sont du serrurier Lamour. Dans l'une repose Antoine-Eustache d'Osmond, mort en 1823, premier évêque de Nancy depuis le concordat; Napoléon l'avait de son autorité nommé à l'archevêché de Florence, ce qui lui attira les censures de Rome. Le trop fameux Grégoire dans son traité des sectes religieuses modernes,

(1) On l'a gravée au burin, à l'occasion de sa translation en 1743; on lit au bas de l'estampe :

Nancy, que tu dois bien respecter cette image :
Elle est un seur secours pour le païs Lorrain ;
Et dès que tu lui rens un humble et juste hommage,
Tu ressens dans tes maux son pouvoir souverain.

article *Basileoâtrie*, remarque ce prélat comme ayant partagé, au plus haut dégré, ce servilisme impérial dont il nous reste de si curieux échantillons. Quoiqu'il en soit, M[gr] d'Osmond fut sincèrement pleuré de son troupeau et son successeur n'éteignit point les regrets de cette perte. Les cendres du cardinal Charles de Lorraine, fondateur de la Primatiale, sont déposées dans le caveau de la chapelle de son nom. Plusieurs autres personnes de distinction, entre autres de la maison de Bouzey y avaient aussi un lieu de sépulture particulière. On y ensevelit le héros du 31 août 1790, Désilles, blessé mortellement à l'affaire de Nancy, pleuré de tous les bons citoyens qui détestaient les horreurs de la guerre civile.

Il est fâcheux que la structure des autels, excepté peut-être ceux des ailes de la croix, sculptés en 1751 aux frais du chanoine de Ravinel, le bienfaiteur des prisonniers, soient loin de répondre par leurs agréments artistiques à la majesté de l'ensemble. Toutefois plusieurs objets méritent une attention spéciale, tels que les quatre statues en marbre blanc des docteurs de l'Église; saint Augustin, saint Grégoire, saint Léon et saint Jérôme, qui faisaient partie du mausolée du cardinal de Vaudémont, aux Cordeliers, où il est question de les réintégrer. Les deux tableaux immenses du chœur, représentant saint Sigisbert servant les pauvres à table et son couronnement, sont de Charles, premier peintre de Léopold et de Stanislas. On admire encore une autre composition de Bellange, compagnon de Jacques Callot, de Desruet et d'Israël Sylvestre; cette toile d'une grande beauté, offre un attrait puissant, aux yeux des Lorrains surtout.

Cette peinture, qu'on appelait *l'Assomption des Minimes*, vient en effet du couvent de ces religieux. A droite du spectateur, Charles III, ses fils, Henri, François II, et Charles, cardinal de Lorraine, sont agenouillés avec le pape Léon X; à gauche, dans la même posture, la duchesse Claude, derrière elle ses quatre filles : les princesses Catherine, abbesse de Remiremont; Christine, mariée à Ferdinand, grand duc de Toscane; Antoinette, duchesse de Juliers et de Clèves, Elisabeth, femme de Maximi-

lien 1er, duc et électeur de Bavière. Tous ces portraits sont historiques, finis avec soin, et la fraicheur des visages féminins ne dément point le galant proverbe qui proclamait les princesses de la maison de Lorraine *les plus belles blondes de l'univers.*

En 1777, sur la demande de Louis XVI, Pie VI érigea l'évêché de Nancy ; ce diocèse comprenait encore en 1822, celui de St-Dié qui en fut démembré. Ses prélats ont conservé le titre de Primat de Lorraine et depuis 1825, pris la qualité d'évêques de Nancy et de Toul, en mémoire du plus ancien siège du pays. Personne n'ignore que l'évêque de Nancy, M. de La Fare, prononça le discours d'ouverture des États-Généraux, en 1789, « fatiguant par ses longueurs, au dire des contemporains et de Necker lui-même, ceux qu'il n'offensa point par ses leçons. » Que n'ajoutaient-ils que l'orateur sacré avait pris pour texte que la Religion fait le fondement des empires ? Parmi ses pasteurs, les plus éclatants témoignages de la vénération publique ont accompagné dans la tombe, les vénérables curés Charlot et Michel, modèles de l'Église ; le premier mort en 1824, autre saint Vincent de Paul ; le second, homme éminent par son savoir et sa piété tolérante et éclairée, intrépide confesseur de la Foi pendant la Terreur, ancien supérieur du séminaire, enlevé au monde qu'il honorait par ses vertus et ses lumières, en novembre 1842.

PRIMATS DE NANCY, DE 1602 à 1777.

1. *Charles de Lorraine,* cardinal légat dans les duchés de Lorraine et de Bar, etc., 1602 - 1607.
2. *Antoine de Lenoncourt,* abbé de Beaupré, 1607 - 1636.
3. *Charles de Lorraine*, abbé de Gorze, 1636 - 1645.
4. *Charles de Lorraine,* depuis *Charles* V, 1645 - 1649.
5. *Louis-Alphonse de Lorraine,* 1659 - 1687.
6. *Charles de Lorraine*, frère de LÉOPOLD, 1687 - 1715, vacance jusqu'en 1722.
7. *De Beauvau*, 1722 - 1742.
8. *De Choiseul*, 1742 - 1774.
9. *De Sabran.*

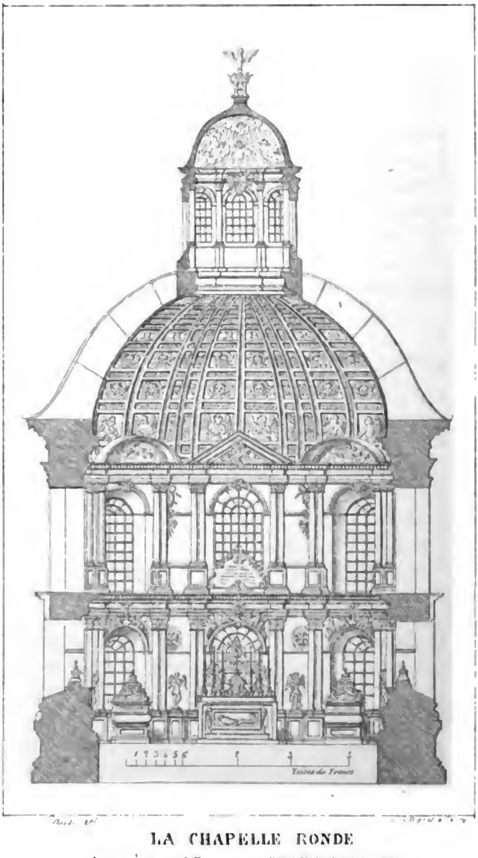
ÉVÊQUES DE NANCY, 1777 - 1846.

1. Latour-Dupin-Montauban, premier évêque de Nancy en 1778.
2. François de Fontanges.
3. De Lafare.
4. Chatelain, évêque constitutionnel.
5. Lalande, *id.*
6. Nicolas, *id.*
7. d'Osmond, nommé lors du concordat; appelé 11 ans après, par l'empereur, à l'archevêché de Florence, qu'il occupa 3 ans, au bout desquels il revint à Nancy, où il mourut en 1823; pendant son absence, Benoit Costaz dirigeait, du choix du gouvernement, le siége diocésain.
8. De Forbin-Janson.
9. M. Donnet, coadjuteur, remplacé par Mgr. Alexis Menjaud, évêque titulaire actuel.

Maison des Orphelines. — Cette maison, commencée en 1713, par Jean Cabout, Seigneur de Villiers-sur-Seine, qui venait de doter le faubourg Saint-Marceau, à Paris, d'un semblable établissement de concert avec Marguerite d'Yvry, sa femme, fut augmentée par les libéralités pieuses de diverses personnes, notamment de dame Catherine Croiset, en 1715. C'était autrefois *l'ancien hôpital Madonné*. Dans l'église simple et commode, construite en 1730, se voyait la pierre tombale de l'abbé Dumolard, directeur des travaux de la Cathédrale, ancien aumônier de Léopold et de François III, mort en 1747. Pendant les deux invasions on y célébra le culte grec. Depuis la réintégration des orphelines dans leur ancienne maison, cet institut si recommandable à tant de titres, a été constamment honoré de la visite des personnages qui, à diverses époques, ont séjourné à Nancy.

Le revenu des orphelines était de 9,000 francs en 1790, et de 7,000 en 1818, époque de leur rétablissement, sur la réclamation près le ministre, par les représentants des anciens fondateurs.

« L'administration de cette maison, fut-il dit au conseil muni-



LA CHAPELLE RONDE
decorée par l'Empereur FRANÇOIS III 1753

cipal, à qui cette demande était envoyée pour donner son avis, est entièrement séparée de celle des hospices, parce que d'après les titres de fondation et les lettres-patentes de 1715, ce n'est point un hôpital, mais une maison de retraite et d'éducation, une véritable institution particulière, confiée comme avant la révolution, à un bureau composé de quelques représentants des fondateurs, du maire ainsi que des principaux magistrats de la ville, qui statueront notamment sur l'admission des orphelines; projet d'autant goûté, qu'il doit y être établi une école gratuite où seront reçues les jeunes filles pauvres de la paroisse Notre-Dame, sur l'indication du curé et du bureau de charité chargé de la surveillance des écoles gratuites; qu'enfin cet établissement doit se suffire à lui-même, sans pouvoir rien exiger ni de la caisse des hospices ni de celle de la commune. »

La Chapelle ronde. — Les abbayes ducales de Beaupré, de Stulzbronn, de Clairlieu, après Saint-Pierre de Remiremont et le prieuré de Chatenoi, eurent long-temps le privilége glorieux de recueillir les cendres de nos vieux ducs, avant leur résidence à Nancy. Saint-Georges et les Cordeliers se le partagèrent depuis. Vers la fin de son règne, Charles III imprimant à toutes ses conceptions le sceau de grandeur qui le caractérisait, et jaloux de réunir désormais dans un même caveau les restes mortels de la maison de Lorraine, jeta les fondements, à l'angle septentrional du monastère antique fondé par René II, d'un édifice majestueux appelé *la Chapelle ronde*, de sa forme octogone. Le caveau briqueté résonne sous les dalles du pavé, son entrée grillée est devant le portique. Florent Drouyn, dont nous avons cité souvent les admirables ouvrages, se surpassa lui même dans la sculpture de la voûte, œuvre dont la beauté le dispute à la hardiesse. Le tout fut à peu près terminé sous Henri II, aussi son chiffre y est-il complaisamment répété.

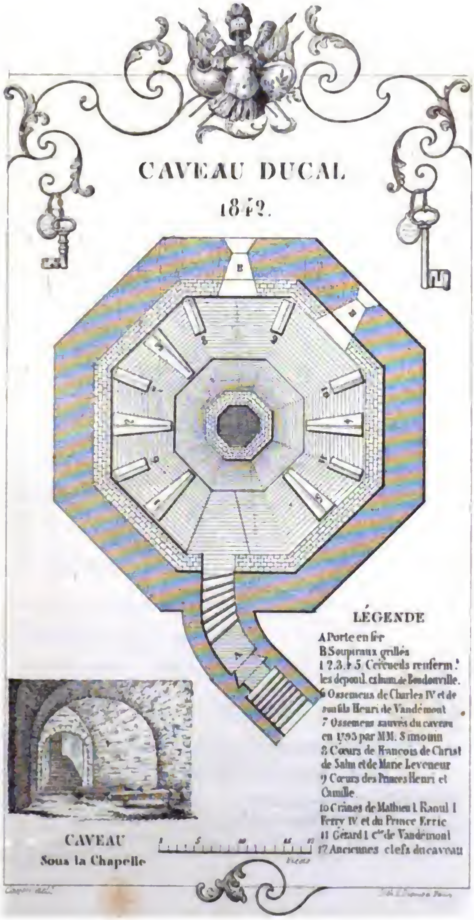
On y déposa successivement les funèbres richesses tirées en 1743 de Saint-Georges abandonné, du chapitre de Vaudémont en 1762, et du noviciat des Jésuites en 1772. Il avait été expres-

sément stipulé au traité de Vienne, le 18 novembre 1738, article XIV, que les fondations faites en Lorraine par le duc François III ou par ses prédécesseurs, subsisteraient et seraient maintenues, tant sous la domination du roi Stanislas qu'après la réunion du duché à la France. En vertu de cet acte, le nouvel empereur d'Allemagne, suivant une inscription : « après avoir fait rétablir les tombeaux (1) de ses ancêtres avec une magnificence digne de sa piété », acheva de même la Chapelle ronde où tout l'art possible avait été épuisé. Il appartenait en effet au dernier duc de Lorraine de terminer ainsi un édifice religieux et historique, qui résumait avec tant de grandeur les souvenirs de sa très-illustre maison.

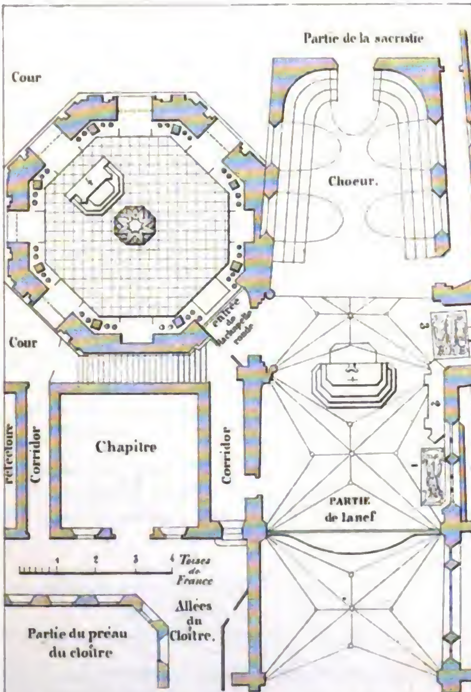
Les portiques des pans de l'octogone, occupés chacun par un cénotaphe en marbre noir et surmonté des attributs du pouvoir souverain, furent ornés de deux rangs, l'un dessus l'autre, de colonnes de marbre noir également; partout des trophées, des emblêmes et les effigies de la plupart de nos ducs décorèrent le nu des murs. Aux angles rentrants, des génies portaient les pièces d'honneur. L'autel, dédié à la Vierge, est du meilleur temps de Chassel; on en estime beaucoup le bas-relief représentant le Christ au tombeau. Les inscriptions latines commémoratives dont suit la traduction, et qui, « pour être vraies, avaient dû emprunter le langage de l'adulation », furent composées par Joseph-Bernard de Willemin, chanoine de la Primatiale. On lit sur le frontispice extérieur :

Passant,
Arrête et admire sous ces tombeaux,
Dans ces ducs de Lorraine
Autant de héros :
Dans les duchesses,
Autant de femmes fortes :
Dans leurs enfants,
Autant de princes nés pour le trône,
Plus dignes encore du ciel.

(1) Y compris ceux de la nef des Cordeliers; à cette occasion on mit assez



CAVEAU DUCAL
1842.
LÉGENDE
A Porte en fer
B Soupiraux grillés
1.2.3.4.5. Cercueils renferm.t les dépouil. exhum. de Bouxonville.
6 Ossemens de Charles IV et de son fils Henri de Vaudémont
7 Ossemens sauvés du caveau en 1793 par MM. Simonin
8 Cœurs de François de Christ de Salm et de Marie Leveneur
9 Cœurs des Princes Henri et Camille.
10 Crânes de Mathieu I. Raoul I Ferry IV et du Prince Erric
11 Gérard I. c.te de Vaudémont
12 Anciennes clefs du caveau
CAVEAU
Sous la Chapelle



PLAN DE LA CHAPELLE RONDE, D'UNE PARTIE DE L'ÉGLISE ET DU COUVENT DES CORDELIERS. 1780

1 Tombeau de RENÉ II.
2 id du C^al de Vaudémont.
3 Tombeau des ducs de MERCŒUR
4 La Chapelle ronde

Cayon del.

Dans l'intérieur de la Chapelle ronde, à gauche en entrant :

PREMIER MAUSOLÉE :

A la mémoire immortelle
D'ISABELLE D'AUTRICHE (1),
Épouse de FERRY IV, duc de Lorraine et Marchis, etc.
Après avoir fait briller dans les plus grands honneurs de plus grandes vertus
Chrétiennes,
Elle entra dans la voie de toute chair, l'an 1352.

De CHARLES I, dit II, duc de Lorraine et Marchis.
Aussi célèbre par son goût pour les beaux-arts que par ses talents pour la guerre,
Son intrépide valeur ne put le garantir de la loi commune,
La seule qu'il subit, l'an 1430.

De MARGUERITE DE BAVIÈRE, son épouse.
Par une vie sainte et héroïque, couronnée d'une sainte mort,
Elle donna au diadème plus de lustre qu'elle n'en reçut :
Digne des héros, ses ancêtres et ses descendants,
La renommée, plus durable que le bronze, éternisera ses vertus,
Déjà canonisées à sa mort, l'an 1434.

De MARIE DE BOURBON, épouse de JEAN II, duc de Lorraine, etc.
Célèbre également par sa beauté et par sa vertu,
Elle mourut regrettée des étrangers comme de ses sujets,
l'an 1448.

Leurs corps inhumés d'abord dans l'église de Saint-Georges,
Furent transférés ici
Et associés aux honneurs funèbres rendus à leurs rejetons.

malencontreusement en or et couleurs le mausolée de René II et on peignit son antique statue, alors de marbre blanc.

(1) Isabelle d'Autriche fut ensevelie dans le monastère de Kœnigsfeld, diocèse de Bâle, où on retrouva son corps en 1755. Une des causes de cette erreur vint qu'on devait restituer ses cendres à Saint-Georges, selon le désir que cette princesse avait témoignée d'y reposer, mais l'arrêt du mercredi avant la fête de sainte Marguerite, l'an 1353, à cet égard, ne reçut point son exécution. Voyez pour de plus amples détails, notre *Histoire et description de l'église des Cordeliers et de la Chapelle-Ronde*, 1842.

DEUXIÈME MAUSOLÉE.

A l'immortelle mémoire
D'ANTOINE, duc de Lorraine, de Bar, de Gueldres, etc.
Père de la patrie, aussi fidèle observateur des lois de l'église,
Qu'invincible défenseur de ses dogmes contre l'hérésie confédérée ;
Sûr de ne mourir jamais dans le cœur de ses peuples,
Il cessa de vivre, l'an 1544 :
De RENÉE DE BOURBON, son épouse.
Mère bienfaisante des pauvres et de la patrie,
Prodigue pour la splendeur du culte des autels,
Elle mourut l'an 1539.

De FRANÇOIS I, duc de Lorraine, de Bar, de Calabre, etc.
Né pour l'héroïsme guerrier,
A défaut des lauriers que lui ravit une mort prématurée,
Il en mérita de plus beaux par sa bonté naturelle,
Sa prudence consommée et sa constante sagesse.
Il fut ravi au pays l'an 1545.

De CHRISTINE DE DANEMARK, digne épouse de ce prince.
Régente du duché pendant la minorité de CHARLES III, son fils,
Elle gouverna avec une fermeté au-dessus de son sexe,
Et des talents au-dessus même de sa haute réputation.
Elle termina sa carrière l'an 1590.

TROISIÈME MAUSOLÉE.

A la mémoire immortelle
De CHARLES III, dit le Grand, duc de Lorraine,
De Bar, de Calabre, de Gueldres, etc.
Égal par toutes les grâces du corps, supérieur par toutes les qualités de l'âme,
Aux plus grands de ses ancêtres ;
Les vertus l'ornèrent à l'envi, pour servir de modèle à la postérité ;
La célébrité de son nom, la gloire de ses actions remplirent la terre :
Ses hautes qualités lui ouvrirent le ciel l'an 1608.

De
CLAUDE DE FRANCE, son épouse chérie, fille des Rois très-chrétiens,
Elle se rendit propre ce glorieux surnom et l'illustra par ses vertus :
La mort la ravit à la tendresse de son époux, l'an 1574.

Des princesses
ANNE et CLAUDE DE LORRAINE, leurs filles.
Dignes de partager les trônes de la terre,
Elles se hâtèrent d'en remplir dans le ciel,
L'an 1576.

De HENRI, duc de Lorraine, de Bar, de Calabre,
De Gueldres, etc.
Vainqueur des Reîtres hérétiques dans tous les combats
Qu'il leur livra,
La Lorraine, après avoir vu revivre en lui ses meilleurs princes,
Le perdit l'an 1624.

De MARGUERITE DE GONZAGUE, son épouse, si digne de la plus vive tendresse.
Pendant sa carrière mortelle, toutes les vertus embellirent son âme;
A sa mort, lui assurèrent une couronne immortelle l'an 1632.

La Renommée, sur des ailes à l'épreuve du temps,
Fera passer aux siècles futurs leur souvenir et la gloire de leurs tombeaux.

QUATRIÈME MAUSOLÉE.

A l'immortelle mémoire
D'une PRINCESSE, fille du duc HENRI et de MARGUERITE DE GONZAGUE,
Appelée aux délices éternelles dès l'entrée de sa carrière, l'an 1611.
Ses dépouilles mortelles furent réunies, l'an 1743, à celles
De ses augustes parents, transférées ici de l'église de St-Georges,
Par ordre de FRANÇOIS III, duc de Lorraine, de Bar,
De Calabre, de Gueldres, etc.

De FRANÇOIS II, duc de Lorraine, etc.
Fils de héros et héros lui-même,
Toutes les vertus unies à la valeur, lui méritèrent un nom
Encore plus auguste;
Sa mort plongea les Lorraine dans un deuil éternel,
L'an 1632.

De CHRISTINE DE SALM, son épouse.
Issue des premiers rois de France,

Illustre par son zèle pour la religion,
Elle acheta, au prix d'un vie sainte, l'heureuse immortalité,
Qu'elle s'assura par une mort chrétienne, l'an 1627.

De HENRI, fils aîné de FRANÇOIS II.
Né pour la félicité du peuple,
Il fut l'objet de ses regrets, l'an 1611.

De NICOLAS-FRANÇOIS, duc de Lorraine,
De Bar, de Calabre, etc.
Aussi propre aux beaux arts qu'aux combats,
Il ne vécut que pour l'Eglise et l'Etat, qui le pleurèrent l'an 1670.

De CLAUDE DE LORRAINE, son auguste compagne et cousine.
Modèle des épouses et des mères,
Constamment appliquée à tous les exercices de la piété chrétienne,
De cet œil dont elle avait envisagé l'adversité, elle vit approcher la mort,
L'an 1648.

CINQUIÈME MAUSOLÉE.

A la mémoire immortelle
De CHARLES V, duc de Lorraine et de Bar, etc., etc.,
Roi de Jérusalem.
Vainqueur des Ottomans, héros immortel,
Par ses rapides triomphes, il épuisa les palmes de la victoire;
Par ses grandes actions, il mérita tous les diadèmes des rois.
L'empire qu'il a sauvé, l'Église qu'il a fait triompher,
L'univers qu'il a étonné,
Honoreront à jamais sa mémoire.
Le ciel récompensa ses vertus l'an 1690.

De LÉOPOLD I, duc de Lorraine et de Bar, etc., etc., etc.,
Roi de Jérusalem.
Ses exploits, à la fleur de l'âge, prouvèrent ses talents,
Pour les armes.
Il se distingua également dans la paix comme dans la guerre.
Génie tutélaire de sa patrie, il força la discorde à en respecter
Le repos.

Il rétablit partout le bon ordre,
Rappela les arts exilés, rendit la fertilité aux campagnes,
Pourvut à l'utilité générale par des voies publiques dignes
De la munificence des anciens Romains,
Éleva de nouveaux temples et répara les anciens :
Souvent médiateur, et toujours avec gloire, entre
Les plus puissants princes,
Il s'immortalisa surtout
Par sa tendresse paternelle pour ses frères et sa libéralité
Envers sa noblesse.
Lorrain,
Plusieurs siècles réunis ne t'offriront rien de meilleur ni de plus grand
Que Léopold.
Le ciel fit à la terre ce présent si rare l'an 1679,
Et le reprit l'an 1729 ;
Il le rend à la postérité dans ce qui reste de son sang.

SIXIÈME MAUSOLÉE.

A l'immortelle mémoire
Du duc de Bar,
Premier né de leurs Alt. Royales Léopold et Élisabeth d'Orléans,
Que le ciel ne fit que montrer à la terre l'an 1700.

Des Princesses, ses sœurs,
N...., Gabrielle-Louise, Josèphe-Gabrielle,
Tendres fleurs moissonnées aussitôt qu'écloses,
La première, l'an 1701 ; la seconde, l'an 1706 ; la troisième, l'an 1709.

D'une Princesse N...., ravie presqu'aussitôt qu'accordée
aux vœux de Léopold, l'an 1710.

De la Princesse Élisabeth-Charlotte, abbesse de Remiremont.

De Louis, prince royal de Lorraine, et de Gabrielle-Charlotte, sa sœur.
Fruits de la même tige royale,
Nés sur le sol héréditaire de toutes les vertus,
On en remarquait, dans leurs qualités précoces, le pieux germe,
Lorsqu'à peine formés sur la terre et déjà mûrs pour le ciel,
Ils furent cueillis trop tôt, non pour eux, mais pour la patrie,
L'an 1711.

D'une PRINCESSE, dernier fruit du mariage
De LÉOPOLD et D'ÉLISABETH D'ORLÉANS,
Que la mort fit passer du sein maternel dans la poussière du tombeau,
L'an 1715.

SEPTIÈME ET DERNIER MAUSOLÉE.

A la mémoire immortelle
De LÉOPOLD-CLÉMENT,
Dont le génie sublime, les talents prématurés pour régner
Et la sagesse au-dessus de son âge,
Ne pourront être assez dignement consacrés
Dans les fastes du temps,
Ni par le marbre pompeux,
Ni par les inscriptions fastueuses gravées sur l'airain.
LÉOPOLD, son père, l'admit à son conseil, lui confia
Les rênes de l'État :
Appelé par l'empereur CHARLES VI à la capitale de son empire,
Ce prince, digne du trône de l'univers,
S'éleva d'une aile légère au-dessus des hautes destinées
Qui l'attendaient ici-bas,
Et se hâta de commencer dans le ciel une vie qui n'aurait
Jamais dû finir sur la terre,
L'an 1723.

De FRANÇOIS DE LORRAINE, cinquième fils de
CHARLES V et D'ÉLÉONORE D'AUTRICHE,
Abbé et prince de Stavelo, etc., etc.
Sa qualité de prince fut ce qu'il y eut en lui de moins illustre :
Né pour régner sur tous les cœurs,
Il fut enlevé aux vœux de l'Église et de l'État,
L'an 1715.

D'ÉLISABETH-CHARLOTTE DE BOURBON-ORLÉANS, épouse
De S. A. R. le duc LÉOPOLD I.
Fille de rois, mère des Césars,
Elle mourut le 23 novembre 1744.

On ne rétablit point l'inscription consacrée à Joseph de Lor-

raine, frère de Léopold, blessé au combat de Cassano, en 1705, et à Charles de Lorraine de Lillebonne, prince de Commercy, tué à la bataille de Luzara en 1702, ni ces lignes :

A la mémoire immortelle
De CHARLES - LE - HARDY,
Duc de Bourgogne, etc, comte de Flandre, etc.,
Auteur par sa fille de l'auguste maison d'Autriche, heureusement régnante,
Nancy, l'écueil des projets de ce prince,
Le vit expirer l'an 1476.
De l'église collégiale de Saint-Georges,
Où RENÉ II, duc de Lorraine et de Bar, etc., roi de Sicile, etc.,
Avait fait élever à ce héros un mausolée superbe,
Son corps fut transféré à Bruges, dans le tombeau de sa fille,
L'an 1550.
Et ses entrailles, reste du trophée de son vainqueur,
Ont été placées dans cette chapelle funèbre des ducs de Lorraine,
L'an 1743.

La tourmente révolutionnaire devait aussi atteindre les morts dans leur dernier asile. A l'exemple funeste de ce qui se passait généralement en France, le 2 décembre 1793, sur l'ordre du comité de salut public, le caveau ducal fut violé afin d'extraire le fer et le plomb des cercueils. Les ossements recueillis furent ensuite transportés en majeure partie au cimetière de Boudonville et enfouis pêle-mêle, mais sans profanation, dans une profonde fosse commune. La Chapelle-Ronde, dévastée, dépouillée de ses superbes portiques qu'on n'a pas relevés, servit de prison durant la terreur, puis de magasin de bois. Quelques tentatives, sous l'empire, pour sauver ce monument, restèrent sans résultats, et l'on a conservé à Nancy le souvenir de la pieuse visite de l'empereur d'Autriche, en 1814, vers ces lieux désolés dont les abords étaient pour ainsi dire interdits par des monceaux de décombres, que le monarque fut obligé de gravir.

En 1817, Louis XVIII, de concert avec la cour de Vienne, ordonna la restauration de l'église des Cordeliers et de la Chapelle-Ronde. Les travaux, terminés en 1826, on exhuma cette même

année les restes mortels déposés en 93 à Boudonville. Les corps de Charles IV et de Henry de Vaudémont, son fils, furent retrouvés à Bosserville, et les cendres du comte Gérard Ier, frère de Gérard d'Alsace, dans l'abbaye de Saint-Léopold. On y réunit aussi une partie notable des os des ducs Mathieu Ier, Raoul Ier, Ferry IV; des princes Erric de Verdun et de Louis de Chaligny, sauvés par MM. Simonin père et fils, médecins. Enfin, le 9 novembre 1826, une imposante cérémonie expiatoire consacra la réintégration de ces précieuses dépouilles dans le sépulcre ducal héréditaire, en présence des commissaires de France et d'Autriche, M. de Foresta, préfet de la Meurthe et M. le baron de Vincent, ancien ambassadeur.

Les souvenirs qui planent dans cette enceinte, ont toujours attiré les pas d'illustres personnages. L'infortunée Marie-Antoinette, allant épouser Louis XVI, s'y agenouilla le 17 mai 1770; l'austère Joseph II y entendit la messe le 4 mars 1777; Maximilien François de Lorraine, son frère, s'y était rendu le 4 mars 1775; on a retenu les paroles que lui adressa le comte de Rosemberg, à l'occasion de l'empressement des Lorrains sur son passage: « ce n'est point à vous, monseigneur, que s'adressent ces applaudissements, ni au frère de la reine, c'est au grand homme votre aïeul, le duc Léopold qui, pendant trente années, rendit ce peuple heureux. » Charles X et la Dauphine petite-fille de Marie Thérèse, s'y arrêtèrent en 1828; et en 1831, Louis-Philippe Ier, accompagné des ducs d'Orléans et de Nemours; ce dernier hommage, bien légitimement dû à la mémoire d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, de laquelle sont issus les empereurs d'Allemagne actuels.

Pompe funèbre des ducs de Lorraine. — L'éclat de leurs funérailles surpassait encore, pour ainsi dire, les honneurs qui les avaient accompagnés sur le trône. La coutume d'honorer par là la mémoire des habiles et vaillants chefs des nations, remonte aux âges les plus reculés et le reflet des temps chevaleresques y ajoute sa poésie. Nos anciens ducs se faisaient gloire de sortir

POMPE FUNÈBRE DES DUCS DE LORRAINE

costumes de deuil.



Lorraine et Barrois Hérauts d'Armes. — *L'Escu porté par le Sieur d'Artigotty.* — *Bourgeois de Nancy. 1608*

des vieux Francs, et suivant ces traditions, depuis l'origine du duché jusqu'à sa cession, un auguste cérémonial était scrupuleusement observé après leur mort.

A l'imitation des obsèques de Constantin-le-Grand, empereur d'Orient, ces lugubres solennités duraient souvent au delà de 40 jours; certaines formes historiques y étaient constamment reproduites. D'abord, le prince défunt reposait exposé aux regards, dans *la Chambre du tréspas*. On ouvrait ensuite *la salle d'honneur*, où se voyait l'effigie du duc, revêtue des plus magnifiques vêtements, couronne en tête et le sceptre à la main. Chaque jour, après les prières chantées en musique, *le dîner et le souper à la royale* y étaient servis en grand cérémonial, de même que du vivant du souverain. Le grand aumônier distribuait aux pauvres les mets qui avaient été présentés sur les tables. *La salle funèbre et de deuil*, recevait au bout de quelque temps le corps déposé sous un magnifique catafalque. L'immense Salle-des-Cerfs, entièrement tendue de noir, servait à cet usage; le peuple ne cessait de s'y rendre et les religieux d'y psalmodier.

Devant le portail du palais et sur les places de la ville, *le roi d'armes*, à cheval, accompagné de ses hérauts et poursuivants d'armes, annonçait à haute voix, l'ouverture du *premier et second convoi*, qui se faisaient de la demeure ducale à Saint-Georges et de cette église aux Cordeliers, le but final. Des chapelles ardentes, merveilles d'architecture, étincelaient de mille feux, au centre de la nef de ces édifices splendidement décorés. Les princes du sang, les ambassadeurs étrangers, les prélats, nombre d'abbés crossés et mîtrés, les ordres religieux et les corps de l'État, formaient un magnifique cortége qui se dessinait majestueusement en parcourant les rues de la Ville-Vieille. Hormis les ecclésiastiques, chacun portait une robe de deuil avec un capuchon avancé sur la tête et rabattu sur les yeux. Celles des membres de la famille ducale traînaient de plusieurs aunes, selon leur degré de parenté; à l'enterrement de Charles III, la queue de la robe de Henri II, son fils, n'avait pas moins de sept aunes de longueur.

Le catafalque s'avançait, soutenu par les chevaliers les plus

qualifiés; devant se déployait le grand étendard du pays et les bannières des alliances de la maison de Lorraine marchaient en ordre autour. Les chevaux *d'honneur, bardé pour bataille, de secours, de service*, étaient conduits à l'offrande; le prélat officiant les touchait en signe d'acceptation. Le corps descendu dans le caveau, le nouveau duc était proclamé au cri trois fois répété de: *Vive, vive, vive, notre souverain seigneur!!!* On disait en France: *le roi est mort, vive le roi!*

A Stulzbronn, en 1115, la pompe funèbre de Thierry-le-Vaillant, successeur de Gérard d'Alsace, « fut grandement belle et magnifique, à l'us des nobles de France, » selon le désir qu'il en avait témoigné. Jean, dauphin de France, accompagné des plus grands seigneurs du royaume et de l'empire d'Allemagne, assista, dans l'abbaye de Beaupré, aux funérailles du vaillant Raoul, rapporté du champ désastreux de Crécy, en 1346. On déposa François 1[er] au tombeau de ses ancêtres, avec cette même richesse, en 1545. Les cérémonies des obsèques de Charles III, passèrent pour un des plus grands spectacles de ces temps là; et telle fut constamment la splendeur étonnamte usitée dans ces circonstances, à la cour de Lorraine, qu'on disait proverbialement, qu'après le couronnement d'un empereur d'Allemagne, à Francfort, et le sacre d'un roi de France, à Reims, l'enterrement d'un duc de Lorraine, à Nancy, était l'une des trois plus belles cérémonies qu'on put admirer en Europe (1).

Les pleurs et les regrets amers du peuple en faisaient sans doute le plus bel ornement encore, car l'affection que les Lorrains portaient à leurs maitres était profonde et sincère. Là, pour eux, résidait la source vitale de leur nationalité et ils saisissaient avec ardeur chaque occasion naturelle de le témoigner. On vit en

(1) On peut aisément se convaincre que cette idée n'était point exagérée, en parcourant les belles planches de la pompe funèbre de Charles III, gravées par Frédéric Brentel, sur les dessins de Claude de La Ruelle et de Jean La Hière. A leur tour, Jacques Francquart et Corneille Galle se sont sans doute inspirés de cette œuvre pour exécuter leur suite de belles estampes, représentant la pompe funèbre du prince Albert, archiduc d'Autriche; Bruxelles, 1729, in-fol.

1773, lors du transport en la Chapelle-Ronde, du corps d'Anne-Charlotte de Lorraine, fille de Léopold et abbesse de Remiremont, une foule considérable accourir à Nancy, afin de saluer d'un dernier regard, ce qui rappelait encore aux yeux quelques vestiges de l'illustration passée du pays. Ces hommages si empressés à la mémoire de nos vieux ducs, paraîtront bien naturels et mérités, quand on saura que leurs dernières paroles à leurs futurs successeurs, étaient celles-ci. « Je vous recommande mon pauvre peuple, aimez le, ne le foulez point, ne l'inquiétez point; pensez toujours qu'un prince ne peut être pauvre quand son peuple est riche, content, heureux, et que c'est le plus grand compte à rendre au moment suprême. »

Noms anciens des rues de la Ville-Vieille. — Avec les princes Lorrains se perd ce cachet franc et original qui peignait si bien l'antique caractère national, les mœurs et les habitudes populaires, plus expressifs dans la vieille capitale du duché. Les noms de localité, des quartiers, qui depuis ont varié, sont les derniers traits à ajouter à l'ensemble déjà si pittoresque, et Lionnois nous fournit ici plusieurs renseignements.

La grande rue depuis la porte Saint-Nicolas, s'appelait rue *de la Boudière; et rue devant Saint-Georges*, dans l'étendue de la place de cette église; *rue devant le Chatel ou du Chatel*, le long du palais ducal, et *rue des Bourjets*, depuis les Cordeliers jusqu'aux tours de la porte de la Craffe.

La rue de la Monnaie — *rue des Juifs;* celle de l'Opéra — *rue Basin;* celle de Four Sacré — *de la Grenouillière;* la rue Derrière — *rue Reculée, la rue derrière les Étuves, puis rue des Suisses*, comprenait une partie de la rue de la Source, dite aussi *Naxon*, pour ce qui touchait à l'Hôtel de la Monnaie.

La rue du Point-du-Jour était *la rue Roubonneau;* celle des Étuves — *de la Charité;* la rue Callot — *de Richarménil*, puis *des Comptes;* des Maréchaux — *Callebray;* de la Cour — *ruelle devant la cour;* rue derrière la Monnaie — *du bon Pays.*

Les rues du Haut et Petit Bourgeois sont ainsi appelées par

corruption ; c'étaient dans l'origine les premiers faubourgs de Nancy, que dans beaucoup de titres, on nomme de leur situation respective et par comparaison avec la ville de St-Dizier qui était toute proche : *le grand et petit bourg;* on en fit *bourjets*, puis *boujots*, enfin *bourgeois*, dénomination bien étrangère à la première; au XVII[e] siècle, il y avait un puits public dans la partie supérieure. Il y avait encore *la rue qui va au Chatel*, *la rue derrière Saint-Epvre*, faisant aujourd'hui partie de la rue du Maure qui Trompe, le quartier jadis des meilleures hôtelleries et entre autres de celle qui lui a donné le nom de son enseigne, un africain sonnant du cor ou de la trompe. Quelques circonstances fortuites assignèrent aussi des noms à certains passages : l'Hôtel-du Grand-Veneur, au haut de la rue Saint-Pierre, étant surmontée de deux loups artistement taillés et insignes de ses fonctions, cette rue a retenu le nom peu flatteur de ces animaux.

De nos jours, l'administration municipale a été mieux inspirée en décorant plusieurs rues de la Ville-Neuve des noms de généreux bienfaiteurs de la cité, tels sont ceux de *Didion*, *Raugraff*, *Jeannot;* la rue *Drouot*, rappelle de plus une des gloires du pays.

Industrie et Manufactures. — Nos plus anciens auteurs sont unanimes pour attester l'activité industrielle et commerciale qui de bonne heure se développa à Nancy, place favorisée encore par le voisinage du bourg de Saint-Nicolas, alors le centre du commerce de l'Europe, et dont les fameuses foires franches rivalisaient avec celles de Champagne. On trouvait dans la capitale de la Lorraine, une foule d'industries d'élite disparues depuis et pour ne pas trop nous éloigner de la période historique que nous traitons ici, disons seulement que le 19 janvier 1666, par ordre de Charles IV, qui protégeait une manufacture de soieries, établie sur le ruisseau de Saint-Thiébault, on reconnut la quantité de métiers pour drap d'or, argent, soye, velours, etc., et on en trouva 15 en activité pour la soie, velours, etc., 20 autres pour rubans de soie; chaque ouvrier employait par jour deux onces de soie, faisant 800 livres par an; au total,

pour 360 jours, à cause des fêtes et dimanches, il fallait en tout pour les entretenir 2,668 livres de soie teinte, sans compter les fleurs et la laine.

Les soins réparateurs de Léopold repeuplèrent la Lorraine, y firent renaitre et fleurir le commerce et l'industrie, bientôt une aisance générale, inconnue auparavant, parut à leur suite. En 1702, ce prince encouragea de nouveau la fabrication de la bière de Flandre, à Nancy, en abandonnant à Deschamps, l'un de ses valets de pied, un bâtiment sur l'écluse du moulin St-Thiébault, et en lui réservant le privilége exclusif de façon et de vente; privilége renouvelé en 1777, avec partage entre les bénédictins anglais de Dieulouard qui les premiers ont popularisé parmi nous l'introduction de cette boisson, dont la consommation est maintenant si considérable. Les établissements industriels se groupaient alors volontiers aux environs du ruisseau Saint-Thiébaut: on y trouvait sous notre duc, les manufactures de drap et serge de Guyot, un autre plus ancienne de Nicolas Guillemin, créée en 1718 et qui florissait encore en 1764; de Preud'homme en 1719, et des teintureries de premier ordre. La poudrerie, sur la Meurthe, appartenait en 1723, à Edouard Warenne, officier d'artillerie. Jean Bellot, ayant établi en 1734, une manufacture de tapisserie de haute lice, attendu, dit-il dans sa requête au duc, l'excellente qualité des laines de Lorraine, promit d'occuper jusqu'à 300 personnes, si on voulait lui venir en aide, en exemptant de toutes charges les ouvriers qu'il faisait venir de l'étranger, et ce, pendant les 20 ans de son privilége; que les bois de ses métiers lui seraient aussi fournis. François III lui accorda des franchises et 30 chênes dans ses forêts, mais le débouta de sa demande en abandon d'un logement dans la ville. Léopold avait encore rue Saint-François, une vaste manufacture de tabac, richesse de la localité jusque sous la restauration, mais cette denrée avait alors assez peu de débit; on sait que pour l'accroitre, les fermiers généraux répandirent à profusion des écrits, dans lesquels la précieuse plante était préconisée comme la panacée universelle et d'un effet infaillible. Son triomphe est aujourd'hui assuré par la Mode.



VUE DU PRIEURÉ DE NOTRE-DAME.

Si, comme nous l'avons dit précédemment (page 29), son antique structure n'offrait rien de remarquable, il n'en était pas de même de son portail, caché par la maçonnerie de sa tour moderne. Nous ne pouvions mieux terminer l'histoire de Nancy sous nos ducs, qu'en donnant le dessin d'après nature de ce vénérable monument, qui à l'époque de la révolution, a été déplacé et restauré dans une propriété particulière, à Villers-les-Nancy, où il se voit actuellement. Son architecture rappelle le style oriental, répandu dans nos contrées, à la suite des croisades, auxquelles prirent part les ducs de la Haute et de la Basse-Lorraine, à l'imitation de Godefroy-de-Bouillon, duquel se prétendit issue la postérité de Gérard d'Alsace.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE, MORALE ET POLITIQUE

DE

NANCY,

ANCIENNE CAPITALE DE LA LORRAINE.

—

DE STANISLAS LESZCINSKI, ROI DE POLOGNE, DUC BÉNÉFICIAIRE DES DUCHÉS DE LORRAINE ET DE BAR,

à 1789.

Stanislas Leszcinski, né à Léopold, le 20 octobre 1677, avait épousé Catherine Opalinska, qui descendait par sa mère des Piasts, anciens rois de la Pologne (1). Il était palatin de Posnanie et avait été ambassadeur extraordinaire près du Grand-Seigneur, en 1699, quand il fut député en 1704, par l'assemblée de Varsovie, vers Charles XII, roi de Suède, dont il gagna l'amitié et qui le fit nommer roi de Pologne, en 1705, à l'âge de 28 ans. Stanislas partagea ses revers après la bataille de Pultawa. Obligé de se retirer devant les armes de son compétiteur Auguste, qui était soutenu par la Russie, il vivait en Alsace, quand en 1725, la princesse Marie, sa fille, épousa Louis XV. A la mort d'Auguste, en 1733, il passa en Pologne dans l'espérance de remonter sur le trône. Un parti le proclama effectivement, mais le prince électoral de Saxe l'emporta aux yeux de l'Empire et de Catherine II. Pour soutenir son élection, Stanislas se jeta dans la ville de Dantzick, bientôt forcée et dont il ne s'échappa qu'après les

(1) Roi philosophe, Stanislas dit un jour ce mot sublime : *Une seule vertu vaut mieux qu'un siècle d'aïeux.*

plus grands dangers et avoir vu sa tête mise à prix. A la paix générale, en 1736, il renonça au royaume auquel il avait été appelé deux fois, conserva le titre de roi, et obtint la jouissance des duchés de Lorraine et de Bar, dont il rendit les peuples heureux, même après Léopold. Aussi d'une voix unanime lui décerna-t-on le beau surnom de Bienfaisant. Sa mort funeste, à l'âge de 88 ans, 4 mois, 3 jours, est ainsi consignée sur le registre des délibérations du conseil de l'Hôtel-de-Ville de Nancy :

« Le 5 février 1766, à sept heures du matin, le roy de Pologne étant dans sa chambre, au château de Lunéville, le feu prit à sa robe de chambre. Au premier cri, il fut secouru, mais la flamme s'étoit élevée à la hauteur de la tête, à l'ouverture de la porte qui donnoit plus d'activité au feu, et le prince en fut atteint au ventre, à la main gauche, et au côté gauche de la tête. Ce funeste accident répandit la consternation dans toute la Cour, et bientôt dans toute la Province. Le Roy seul conserva son âme tranquille : il était le consolateur de ceux qui s'affligeoient de son état. Tous les ordres de la Province ont donné des marques de la plus vive inquiétude. Le 10, M. le lieutenant général de police, alla à Lunéville et le lendemain eut l'honneur de voir le Roy et de lui baiser la main. Sa Majesté lui parla, avec sa bonté ordinaire, des habitants de Nancy. Les playes se montroient belles, les pansememts successifs donnoient l'espérance de la guérison. Le Roi n'a cessé d'écrire à la reine de France, sa fille, et de la tranquilliser. La Providence qui avoit veillé sur ce bon prince dans tant d'événements divers, de dangers et de périls, dont sa vie avoit été traversée, l'a retiré de ce monde pour le faire jouir de la récompense de ses vertus. Après de longues souffrances, il rendit son âme à Dieu, au château de Lunéville, le 28 février 1766, à quatre heures quelques minutes après midi. Il n'a cessé depuis son avènement en Lorraine de répandre des grâces sur ses sujets, et donné jusqu'au dernier moment des marques singulières de confiance au corps municipal. Ses derniers bienfaits ont été pour les habitants de Nancy. Après le regret de sa perte, il reste celui de ne pas posséder une statue qu'il a été plus d'une

fois question de lui ériger, quoiqu'il en eut rejeté la proposition, voulant se contenter de revivre dans les cœurs. Il les possède tous. Au désespoir de sa perte, se joint le sentiment de la compassion pour le genre de mort qui nous en a privé, et dont il est l'exemple unique parmi les rois : »

Les événements qui suivirent rentrent naturellement dans l'histoire de la ville elle-même.

Suite de l'histoire de Nancy. — La Lorraine retournait enfin à la France, dont elle avait fait partie au siècle de l'empereur Lothaire, en 843. Seule, entre toutes les autres provinces du royaume, elle conserva une nationalité distincte, à part, dont la nature ne permettait pas de considérer cette réunion comme un retour d'apanage à la couronne des lys. Le pouvoir paternel de nos ducs avait fait oublier cette antique et glorieuse origine; le peuple lorrain, qui surtout dans ces derniers temps, après tant de maux, goûtait sous Léopold et son successeur, les douceurs d'un état tranquille, n'envisageait qu'avec répugnance et une sorte d'effroi, la perspective d'un changement dont il était menacé. On se souvenait sans doute alors des duretés des Français, dans leur occupation du pays, sous Louis XIII et Louis XIV. Cette transition pouvait encore être brutale, la force pouvait y présider avec toutes ses rigueurs. Il en fut tout autrement : le génie de Stanislas amena sans secousse cette fusion, ses bienfaits la scellèrent, et c'est avec une profonde reconnaissance qu'on admire ici les secrets de la providence.

Un changement aussi considérable froissait, comme toujours en pareil cas, beaucoup d'habitudes. Les vieux Lorrains murmuraient (1), dernier écho de cette fidélité héréditaire qu'ils

(1) On rapporte qu'un jour Stanislas avec la reine, sa femme, traversant dans leur carosse la place du Marché, furent poursuivis par les propos de la multitude; la reine s'en plaignit très-vivement et voulait en faire rechercher les auteurs : laissez dire, répondit tranquillement le roi philosophe, je veux leur faire tant de bien qu'ils me pleureront encore davantage.

tenaient de leurs pères, mais les nouveaux pleurèrent amèrement Stanislas, et sans répudier jamais la mémoire des ducs de Lorraine, embrassèrent franchement la nouvelle position que la politique leur avait faite. Les chroniqueurs rapportent que sous les rois d'Austrasie, et les rois de Lorraine, nos populations pendant plus de 200 ans, se souvenaient toujours d'avoir appartenu au royaume de France et qu'elles furent longtemps avant de pouvoir s'accoutumer à une autre domination.

Stanislas étant au château de Meudon, choisit pour ministre M. de La Galaizière qui, le 8 février 1737, prit au nom du roi de Pologne, possession du duché de Bar, et le 21 mars, à Nancy, de celui de Lorraine. Il y eut des fêtes, des feux de joye, le canon des remparts répondait aux volées des cloches de la ville; M. de Bégon, évêque de Toul, officiait dans l'église St-Sébastien, où le *Te Deum* était entonné. Quelques jours auparavant, on avait vu passer les chariots qui transportaient à Bruxelles les richesses et les meubles du château ducal de Lunéville, entre autres les superbes tapisseries, faites par des ouvriers des Gobelins que Léopold avait établis à Nancy, près de son palais, et qui représentaient les conquêtes de Charles v, d'après les dessins d'Herbel. François III avait choisi sa maison. C'est à cette occasion que beaucoup d'illustres familles lorraines s'établirent en Allemagne, où de nos jours, plusieurs de leurs descendants, tel que M. de Montureux Ficquelmont, occupent les postes les plus considérables.

D'après ce qui précède, l'administration de la Lorraine devait nécessairement se lier avec celle du reste du royaume. Stanislas ne s'occupa point de finances, convint d'une somme annuelle de deux millions pour la dépense de sa maison et de sa cour, et c'est avec ces faibles ressources qu'il exécuta en très-grande partie tant de merveilles. Le 9 août 1737, il fit son entrée solennelle à Nancy, aux acclamations du peuple. Le droit de joyeux avénement produisit 620,045 livres, 5 sous; Nancy en paya 10,000, qu'on fut obligé d'emprunter.

Peu d'événements considérables signalèrent son règne pacifi-

que. Les arts, les sciences et les lettres, en remplirent les meilleurs instants. Nancy surtout fut pour lui l'objet d'une affection particulière et constante. Il détruisit, dit-on, les vieux édifices qui rappelaient trop évidemment les souvenirs de la nationalité lorraine. Ce reproche de quelques contemporains prévenus semble exagéré. Au XVIIIe siècle, l'esprit rénovateur dont les meilleurs esprits ne pouvaient se défendre, qui perçait dans tout, avait accoutumé à mépriser souverainement ces débris d'autres âges, considérés eux-mêmes comme aussi barbares et dont il fallait effacer les derniers vestiges (1). On voulait mieux faire, et tout d'abord on délaissait leurs monuments, avant Stanislas comme après lui. Si en effet ce prince porta le marteau sur plusieurs, du moins il ne laissa pas leur place vide, comme il le pouvait, mais au contraire, les plus superbes constructions la remplirent, à l'admiration de l'Europe, et comme on le verra plus tard, cette magnifique transformation de la capitale du duché, assura l'avenir de la cité.

Le 14 juillet 1737, le roi posa la première pierre de l'église de Bonsecours, sur les ruines de l'antique chapelle des Bourguignons. Sur la demande de la ville, le 30 juillet 1739, il lui fit cession des emplacements et bâtiments du vieux palais ducal, de l'arsenal, de l'Hôtel de la Gendarmerie ou quartier Saint-Jean, de la Pépinière, de l'Hôtel des Pages, des bâtiments et dépendances des portes Saint-Georges, Saint-Jean et Saint-Nicolas, etc., à charge d'un cens annuel de 120 livres, à titre de reconnaissance envers le domaine et d'employer ces constructions aux usages de la garnison et autres services militaires. Cette année, les circonstances firent supprimer en Lorraine les compagnies de Buttiers ou Arbalétriers, dont généralement l'origine remontait au XVe siècle. On a vu que ceux de Nancy jouissaient de beaux priviléges, accordés tant par les ducs que par la ville. Le 4 février

(1) Ce reproche s'adresse mieux à nos artistes, qui n'ont pas daigné nous transmettre les dessins des monuments de Saint-Georges, de Clairlieu, de Beaupré et mille autres, qui intéressaient l'histoire du pays.

1743, sous la surveillance d'une commission déléguée par l'empereur François III, on fit la translation solennelle des restes mortels des princes de la maison de Lorraine, de l'église Saint-Georges en celle des Cordeliers.

Lunéville, Einville, Commercy et la Malgrange servirent tour-à-tour de résidence à Stanislas. On le vit peu demeurer à Nancy. Cependant en septembre 1743, il occupait le château de cette ville. La guerre allumée en Allemagne gagnait nos frontières, le féroce Mentzel, chef de partisans, menaçait d'une pointe en engageant les habitants de Landau et des trois évêchés à venir le joindre. Le roi de Pologne se retira un instant à Metz. Louis XV dont les heureux commencements ont été trop tôt oubliés, y tomba malade, le 9 août, en accourant se mettre à la tête de l'armée. L'histoire a consigné les transports inouis de douleur, puis de joie que fit alternativement éclater la nation. On célébra surtout à Nancy l'heureuse convalescence du roi de France qui, le 29 septembre, se rendit à Lunéville où la reine, fille de Stanislas, l'avait précédé le 28. En 1745, par lettres patentes du 8 mars, les officiers municipaux de Nancy furent autorisés à abattre la belle façade, élevée par Boffrand, au bout de la Carrière, et à convertir le vieux palais en un hôtel, pour y placer l'intendance. Le 31 mai 1748, se formait l'association des dames de charité de la ville.

Il était urgent, pour mieux en assurer l'exécution, de réviser la plupart des fondations de nos anciens ducs. L'attention de Stanislas se porta donc sur ce point et il y ajouta de nouvelles libéralités. Le 7 juin 1748, il avait fondé une rente de 3,600 fr., en faveur des pauvres malades des lieux habituels de son séjour; Nancy eut 1,800 livres pour sa part. D'autres objets non moins utiles fixèrent ses soins : le beau pont d'Essey (1), avec sa chaus-

(1) Ce bac avait été octroyé le 26 mai 1611, moyennant 30 francs de redevance au domaine, à Perrin de Noville, écuyer, valet de chambre de Henry II, qui l'avait fait construire et que le duc de Lorraine racheta le 12 mai 1615, pour la somme de 2,453 livres 9 gros.

sée, remplaça à l'extrémité du faubourg Saint-Georges, la dangereuse nacelle qui servait auparavant à cet usage. Pour prévenir la disette, des magasins de blé s'organisèrent à Nancy et dans les autres localités importantes. Dans l'intérêt de leur maintien, le bon monarque ordonna, le 10 janvier 1752, le dépôt en la Cour souveraine, du précis de ses fondations. Unique et bien louable motif, et non certes un sentiment puéril de vanité, indigne de sa grande âme, qui porta ce prince à en faire imprimer le recueil avec luxe et à le répandre. Précaution bien sage et utile, puisque c'est aujourd'hui le titre officiel qui assure l'intégrité de ce qui en existe aujourd'hui.

La reine de Pologne, Catherine Opalinska, étant morte à Lunéville, le 19 mars 1747, Stanislas désolé lui éleva dans Bonsecours, un monument digne de sa piété, de ses regrets et de ceux des Lorrains. Sigisbert Adam est l'auteur de ce chef-d'œuvre qui excita au plus haut point l'admiration des artistes de Paris, où il fut exécuté, et que le Gouvernement vient de faire mouler pour en orner les galeries historiques de Versailles. Remarquons en passant et pour ne plus y revenir, que le roi de Pologne n'employa jamais que des artistes lorrains à l'érection de tous les chefs-d'œuvre dont il se plut à enrichir Nancy, Lunéville et Commercy. Digne appréciation du génie de son nouveau peuple, et dont les fruits heureux perpétuèrent parmi nous les traditions du beau, le goût des arts et l'élégance des mœurs.

Stanislas possédant mille connaissances, cultivant lui-même avec succès les sciences et les arts, fonda, par édit du 28 décembre 1750, la bibliothèque publique de Nancy et le 3 février 1751, après la messe du Saint-Esprit, à la Primatiale, on tint dans la Salle-des-Cerfs, la première séance de la Société Littéraire, connue aujourd'hui sous le nom d'Académie de Stanislas. En cette circonstance, M. Thibault salua le premier ce prince du surnom de Bienfaisant, titre heureux, pleinement confirmé par la postérité. On y compta les Tressan, les Boufflers, Saint-Lambert; le célèbre Montesquieu s'honora d'être inscrit sur la liste de ses

membres (1); l'immortel citoyen de Genève, J.-J. Rousseau, malgré l'offre même du souverain, s'étant soustrait à sa nomination, refusa plus tard, en considération, dit-il, de ce souvenir, d'entrer à l'académie française. La monotonie gourmée de cette dernière compagnie avait inspiré à de joyeux esprits, les *mémoires de l'académie de Troyes en Champagne*, qui tournaient en ridicule les doctes travaux de ces illustres nourrissons des muses; on vit, à son imitation, paraitre en Lorraine les *Mémoires de l'Académie de la Ville-Neuve de Nancy,* recueil facétieux qui eut beaucoup de succès et qui en aurait encore. Voltaire composait *Zadig* à la cour de Lunéville; vers ce temps Palissot faisait représenter à Nancy sa fameuse comédie *les philosophes*, mais malheureusement pour lui, déjà à cette époque on avait établi la maxime contemporaine si connue : *surtout point de zèle*, c'est-à-dire comme le Grand Frédéric, *point de bruit si je ne le fais.*

Le roi de Pologne devait trop au roi de France, son gendre, pour ne pas chercher à en éterniser la mémoire, d'ailleurs les lauriers de Fontenoi étaient loin encore d'être souillés par les ombrages du Parc-aux-Cerfs. Excepté les édifices religieux, Léopold n'avait pu réaliser ses projets relativement à la décoration de Nancy. Cette tâche était réservée à Stanislas qui, d'abord avait résolu d'élever un magnifique palais sur la place du Marché, autour de laquelle une colonnade uniforme eût régné; la statue

(1) Le mordant littérateur Chevrier, dont on fit l'oraison funèbre en disant qu'il était mort comme un chien enragé, mettait alors la ville en émoi par ses incartades. On a de lui *le Colporteur,* satire très libre des vices d'un certain monde, et une histoire abrégée de Lorraine, qui n'est qu'une série d'attaques contre les prêtres et de récriminations contre ses propres ennemis. Au reste, il y avait de quoi vis à vis de ces derniers, car quelques magistrats qui passaient pour beaux esprits s'irritèrent tellement des malices de notre Aristarque, que le 22 juin 1758, en deux heures, on instruisit le procès de Chevrier qui, par sentence du bailliage de Nancy, où présidait un des froissés, fut condamné *aux galères perpétuelles.* Hâtons-nous d'ajouter que c'était par contumace, et qu'à quelques jours de là l'arrêt était cassé. Mais cette affaire n'en est pas moins d'un effroyable comique, où se révèle la mesure des hommes et des choses.

de Louis xv devait aussi s'élever au milieu. Les maladroites représentations des marchands, sur l'interruption momentanée de leur commerce, firent naitre un projet beaucoup plus considérable. Les places royales et de la Carrière, le superbe arc de triomphe qui les unit, les rues aboutissantes fermées par des portiques en serrurerie, de beaux quartiers furent créés et s'élevèrent avec rapidité dans les parties les plus négligées jusqu'alors. Déjà en 1754, l'Europe admirait ces immenses travaux entrepris avec si peu de moyens, sous la direction de Heré, de Richard Mique et de Louis-Joseph, son frère. Il semblait, si l'on considère le prix modique de tant de chefs-d'œuvre, que les artistes et ouvriers étaient, pour ainsi dire, d'accord sur ce point avec la pensée intime de Stanislas, d'illustrer la capitale de la Lorraine et le nom lorrain.

La statue de Louis xv, fondue le 15 juin 1755, ayant été posée sur son piédestal le 18 juillet suivant, on en fit la dédicace le 26 de ce mois. Le roi de Pologne assista à la fête, pour laquelle Palissot, plus fameux par ses querelles avec les encyclopédistes et les épigrammes de Marmontel, que par ses œuvres littéraires, composa un prologue. Les soldats du régiment du roi, en garnison à Nancy, furent régalés sur la place du Marché, le vin coulait aux fontaines de la place Royale. Les députés de la ville de Nancy à Versailles, présentèrent au roi, à la famille royale et aux grands dignitaires, des médailles en or et en argent, frappées à cette occasion pour la somme de 33,149 livres, 5 sols, 11 deniers. Les dépenses municipales, de toutes sortes, montèrent à 103,274 livres, 10 sols, ajoutant ainsi au désordre de ses finances dont la cause remontait au règne de Charles iv. Le 9 février 1759, Stanislas fit don et concession à l'hôtel-de-ville de Nancy, des bâtiments qu'il y avait fait construire, des sources, fontaines, files de corps, sous condition de les entretenir à perpétuité en bon état.

Nous avons dit que les soins de l'administration roulaient entièrement sur M. de la Galaizière qui, assimilant la Lorraine et le Barrois aux autres provinces du royaume, faisait peser de

lourdes charges sur le pays, en comparaison du temps passé. La cour souveraine, de son côté, animée des meilleurs sentiments patriotiques, mais d'une vue courte, se croyait encore sous Léopold. Il en résulta des tiraillements fâcheux. Des magistrats furent exilés et l'irritation profonde de part et d'autre. Stanislas n'opposa, à toutes ces menées, que son bon sens : « au bout du compte, répétait-il, ce pays qui me sert d'asile est le domaine perpétuel de Louis XV, mon gendre. »

En 1757, un arrêt du conseil d'état du 28 février prescrivit l'établissement de corps pendants et de chanlates aux maisons de Nancy. Paris n'en eut que plus tard. Les baraques autour des édifices, des maisons, et qui resserraient les passages, furent aussi démolies ; il y en avait 16 autour du palais ducal. On numérota les quartiers en 1763. Durival, savant estimable, qui a laissé une bonne description de la Lorraine et du Barrois, était reçu lieutenant de police de Nancy le 5 mars 1760. Le grand Frédéric II, réduit à son armée, tenait tête à l'Autriche, à la Russie et à la France coalisées contre lui. Stanislas, qui avait écrit en faveur de la paix, offrit la ville de Nancy pour un congrès. Marie-Thérèse accepta, mais les événements rompirent ce dessein. Il est au surplus incontestable que cette ville offrirait de grands avantages pour une réunion de cette importance, non pas uniquement, comme le prétend le bon Lionnois, à cause de l'escalier à deux rampes du grand salon de l'Hôtel-de-Ville, ce qui trancherait, dit-il, les difficultés de l'étiquette, sans penser qu'on pourrait se rencontrer à la porte, mais en raison de la situation exceptionnelle de Nancy et de ses ressources. Le commerce, l'industrie y florissaient ; plusieurs éditions de l'Histoire de Lorraine, par D. Calmet, sortaient des presses de Cusson ; on la réimprima en 7 vol. in-folio chez Leseure, et cette activité typographique n'a pas été surpassée depuis, ou même égalée pour l'importance des productions.

En 1761, les petites filles de Stanislas, Mesdames Victoire et Adelaïde, allant à Plombières, vinrent un instant charmer sa retraite. Les fêtes se multiplièrent sous leurs pas. La ville de

Nancy se mit en frais pour leur passage dans ses murs, le 4 juillet, à 7 heures du soir. La façade intérieure de la porte Saint-Nicolas fut transformée en un bel arc de triomphe. Sa décoration plut tellement au prince qu'il résolut de réédifier sur ce modèle les portes Saint-Stanislas et Sainte-Catherine, construites alors avec les débris de l'ancienne porte Royale, bâtie par Louis XIV. Ce projet reçut son exécution l'année suivante. Mesdames de France revinrent à Nancy, le 27 août 1761 et le 28 mai 1762. Le 19 juillet suivant, le roi de Pologne leur donna une superbe fête : la place Royale, l'Arc de Triomphe, la Carrière, l'hémicycle qui aboutit au palais du fond, étincelaient de pots à feu. Stanislas qui était descendu à l'intendance, enchanté de la réussite de cette belle soirée sans accidents, traversa à pied la foule qui le bénissait, avant de monter en carosse sur la place Royale.

La rue des Champs, près du jardin botanique, fut ouverte en septembre 1763. On commença également le quartier royal, un des plus beaux corps de casernes de France, achevé en 1768. M. de Choiseuil désirait qu'on en établit un semblable entre les portes Stanislas et Sainte-Catherine, là précisément où il est question de construire aujourd'hui un quartier pour la cavalerie. Les officiers municipaux de Nancy obtinrent, le 9 septembre 1764 de reprendre l'exploitation d'une ardoisière dans les fossés de la Ville-Vieille, vers la Vénerie, mais la mauvaise qualité des produits jointe à des inondations souterraines, causèrent l'abandon de cette entreprise, qui peut-être aurait actuellement plus de chances de succès.

Il existait alors vingt offices de notaires à Nancy. Un arrêt du conseil des finances du 27 février 1765, en supprima deux et attribua aux autres les titres et priviléges dont jouissaient les notaires de Metz. Ce corps de fonctionnaires, dont le pur éclat jadis, a paru altéré de nos jours en France par les fautes de quelques uns de ses membres indignes, était sous nos ducs entouré de la plus haute considération et l'objet de leur constante sollicitude vis-à-vis de leurs relations avec le public.

Pour dernier bienfait, Stanislas, par ses lettres patentes du

11 avril 1765, donna à l'Hôtel-de-Ville, une somme de 100,000 francs, pour en employer la rente à soulager les habitants de Nancy et de ses faubourgs, dans les cas de maladies, infirmités, choses imprévues, etc. (1). Déjà, le 30 mai 1749, ce grand homme qui ne respirait que la bonté, avait gratifié le corps des marchands de cent autres mille francs, pour être prêtés aux sages conditions suivantes : l'emprunt ne devait pas excéder trois ans; les moindres sommes étaient de 3,000 francs et les plus fortes de 10,000; l'intérêt perçu à cinq pour cent, grossissait le capital et multipliait d'autant les ressources. Ces fonds si utiles, qui en 1792 représentaient 252,752 livres, 3 sols, 10 deniers, prêtés en 111 billets, ont été dissipés par suite de la révolution. Les emprunts furent remboursés en assignats lors de leur discrédit, et on les échangea contre la somme de 8,625 francs, en mandats, envoyés à la trésorerie nationale qui ne rendit rien du tout. (*Arch. de Nancy.*) Une combinaison sur des bases semblables offrirait de grands avantages au petit commerce et à l'industrie de nos artisans.

L'empereur François Ier ou François III de Lorraine, mourut universellement regretté, le 18 août 1765. Les 23 septembre, 17 et 18 octobre, des services solennels eurent lieu aux Cordeliers de Nancy, qu'il avait fait si magnifiquement restaurer. Les Lorrains accourus en foule, de toutes parts, témoignèrent une fois de plus, les regrets que leur inspirait toujours la mort de leurs souverains. C'était comme un présage de la fin de Stanislas, causée par un accident terrible. Frappée profondément d'un coup aussi cruel qu'inattendu, ce ne fut que le 26 mai 1766, que la ville de Nancy put rendre à la mémoire de son bienfaiteur un hommage pieux, digne interprète de sa douleur et de sa reconnaissance, en faisant célébrer un service dans l'église de Saint-Roch. Un superbe mausolée, sur les dessins de Mique, avec la statue du roi, sculptée par Jean-Joseph Sœnken, de Besfeld en Westphalie,

(1) Ces vues ne furent pas remplies, car la ville s'appropria aussitôt cette somme pour subvenir à des constructions.

décorait la nef. Ce mausolée fut gravé et présenté par M. de La Galaizière à la reine, qui répondit : Je suis bien touchée de la nouvelle marque de souvenir que vous me donnez, ainsi que tous vos Messieurs à cette occasion ; qu'ils soient bien persuadés que je n'en laisserai échapper aucune de les servir, quand elles se présenteront.

Marie Leszcinska, qui avait en effet hérité de l'affection de son père pour le pays Lorrain, et Nancy en particulier, ne tarda guère à le suivre au tombeau, le 24 juin 1768, en recommandant que son cœur fut déposé auprès de ses parents. La princesse Adelaïde se déclara notre protectrice ; une simple table de marbre recouvrait les cendres du vénérable roi de Pologne, elle ordonna un monument conforme au rang auguste qu'il avait occupé sur la terre, et dont les sculptures emblématiques rappelaient le bien qu'il n'avait cessé d'y faire. La ville de Nancy y contribua pour 6,000 francs. Le compte-rendu, en 1762, des dépenses en bâtiments de Stanislas, mentionne la somme de 8,511,94 livres, 15 sols, 3 deniers ; dont 3,711,286 livres, 10 sols, 8 deniers pour notre ville seule.

Lunéville, Commercy, perdirent avec ce prince leur prospérité et leur avenir. Nancy, au contraire, par son rang de capitale, sa décoration, son incomparable position naturelle en souffrit beaucoup moins. Le gouvernement de Louis xv fut bienveillant envers la Lorraine ; ce monarque tant décrié confirma nos privilèges, les établissements de Stanislas, conserva le Parlement de Nancy, versa des grâces sur les particuliers, en élevant encore, ajoute Durival, aux premiers grades militaires beaucoup de gentilshommes Lorrains.

Divers embellissements furent ajoutés aux créations de Stanislas. En 1765 on disposa la pépinière royale en promenade publique ; jusque là, elle avait uniquement un but d'utilité agricole, son entretien et les gages du pépiniériste en chef étaient à la charge de la province. Sur les ruines des bastions de la cour de Vaudémont et de leurs courtines, on construisit cette immense terrasse ombragée, qui fait à juste titre l'admiration des étran-

gers et dans la belle saison les délices des habitants. Sur les projets de M. Lecreulx, ingénieur en chef, un arrêt du conseil du roi, du 12 juin 1778, avait prescrit l'exécution des embellissements et changements qu'on pouvait apporter à tout l'ensemble; notamment un canal de Bonsecours au pont de Malzéville, de 60 pieds de largeur sur 1300 toises de longueur, avec un port de 100 toises de circonférence et un bassin vis à vis la Pépinière, dont les boulingrins devaient s'étendre jusqu'à la Meurthe. Un mémoire enthousiaste publié loin des localités, en 1762, par Andreu de Bilistein, avait donné naissance à ce projet, que les inondations fréquentes et terribles de la Meurthe rendaient inexécutable. Aussi, le 2 janvier 1779, la ville de Nancy, surchargée et s'appuyant de cette clause, que les travaux ne seraient exécutés qu'à mesure que les fonds le permettraient, demanda le rapport de cet arrêt qui l'eût obligé, le cas échéant, à des dépenses évaluées à plusieurs millions, tandis que pour faire face aux nécessités pressantes, suffire à l'entretien de ce qui existait; elle avait emprunté en 1756, 150,000 francs; en 1764, 155,000 à rentes viagères et 344,000 en 1771.

Par lettres patentes du 3 août 1768, Louis XV transféra à Nancy la célèbre université de Pont-à-Mousson, dans le noviciat des Jésuites, expulsés de la Lorraine après la mort de Stanislas, comme ils l'avaient été précédemment en France. Les cours de théologie, de droit et de médecine commencèrent le 1er octobre suivant. Une école de chirurgie, science pratique à laquelle s'intéressait particulièrement le roi de France, y fut annexée en 1770, on y joignit un cours d'accouchement en 1786 (1). Stanislas, pour le maintien de la dignité de l'art de guérir et contribuer à ses progrès, avait, le 15 mai 1752, établi à Nancy un collége royal de médecine auquel les médecins de Nancy étaient tenus de se faire agréger. Les bâtiments nouveaux destinés sur la

(1) En 1773. Mme Ducoudray, célèbre patricienne de Paris, fut envoyée en Lorraine par le Gouvernement, avec deux chirurgiens accoucheurs, et fit des cours pendant deux années consécutives à Nancy, Neufchâteau et Épinal.

place de Grève à l'université, ayant été terminés en 1778, les professeurs s'y installèrent définitivement. L'hospice des enfants trouvés, placé à la Vénerie, en y employant les fonds donnés par le roi de Pologne pour des greniers d'abondance, prit définitivement possession des anciennes écoles, car il occupe toujours ce local avantageux.

De bonnes mesures avaient été prises quant à la salubrité publique. On réclamait le dessèchement de l'étang Saint-Jean, l'éloignement de la boucherie, et par provision, on supprimait aux environs de cette dernière un dangereux gayoir pour les chevaux. Les cimetières, dans l'intérieur de la ville, étaient interdits par l'évêque de Toul, le 6 août 1769, ainsi que le trop grand nombre des inhumations dans les églises, droit auquel prétendaient en 1773, outre les ecclésiastiques, 900 familles. Sur les instances de ce prélat, on avait ouvert, en 1763, le cimetière Saint-Jean pour l'usage des hôpitaux et bâti à l'entrée une chapelle afin de ne pas être obligé de présenter aux églises les morts, crainte de contagion. L'ossuaire de Saint-Roch fut aussi détruit; c'était alors l'usage d'entasser les ossements exhumés, et dans quelques endroits, de mettre dans des niches, le long des murs funèbres, les chefs des trépassés. Partout, écrivait l'évêque de Toul au lieutenant-général de police, le 27 avril 1763, « je fais disparaître les ossuaires qui infectent l'air et sont une occasion de profanation des ossements des fidèles, souvent de superstition, et toujours, dit-il, contre l'ordre de Dieu qui, nous ayant condamné à la poussière du tombeau, ne doit point recevoir de retardement dans la dissolution de nos corps. »

Louis XV ayant établi en 1771, en titre d'offices (1), dans les duchés de Lorraine et de Bar, de nouveaux siéges de municipalités, composés du maire et autres officiers, Charles-Maurice Boutier fut le premier reconnu maire royal de Nancy, le 25 avril

(1) Les gages des officiers municipaux s'élevaient, en 1789, à 16,016 livres 13 sols; et les dépenses générales de cette administration à 47,696 liv., 17 sols, 4 deniers.

1771. La ville, qui comptait 25,000 âmes en 1740, en avait 29,000 au dénombrement de 1777. Le droit de bourgeoisie était fixé à 60 francs depuis 1754 (1). Il existait 550,000 toises carrées de pavés. Dans la crainte des incendies, la vieille coutume de faire des feux de joie sur les places et au devant des maisons fut abolie par ordonnance de la Chambre du conseil, le 29 mai 1764, en prescrivant d'illuminer pour en tenir lieu.

L'infortuné Louis XVI, « le plus honnête homme de son siècle, » qui, avec le désir ardent de vouloir le bien, ne possédait pas les moyens d'y réussir, obtint cependant du pape Pie VI les bulles d'érection, le 19 novembre 1779, des évêchés de Nancy et de Saint-Dié. Cette affaire avait été beaucoup avancée sous son prédécesseur. A l'occasion de la naissance du Dauphin, le corps municipal dota d'une somme de 500 francs une fille dans chacune des 7 paroisses; les couples furent unis en grande cérémonie et traités aux frais de la ville, dans le grand salon de l'hôtel. Le 12 août 1783, Monsieur, depuis Louis XVIII, arriva à Nancy. Les officiers municipaux voulant lui présenter leurs hommages, se virent disputer le pas par la Société littéraire, forte sans doute du goût avoué de ce prince pour les lettres qu'il cultivait, côte à côte même de Beaumarchais, mais elle fut obligée de céder, sur l'invitation de S. A. R., accourue au bruit pour trancher la difficulté.

Résidence de l'intendant, l'entretien de maison de ce haut fonctionnaire, à la charge de la ville, se montait à 14,025 livres 13 sols. On lui offrait toujours à son entrée, une bourse de jetons d'argent et de cuivre, évaluée à 572 livres 17 sols. Le gouverneur en recevait une pareille de 1250 livres, 2 sols, 6

(2) A ce propos, nous regrettons que par suite d'un nouvel arrêté municipal sur la police des cimetières, on ait enlevé à celui de Saint-Nicolas une petite inscription funéraire ancienne, par laquelle la famille du défunt, qui était maçon, glorifiait ses membres d'être bourgeois et citoyens de Nancy depuis 300 ans sans interruption. C'était un naïf témoignage d'une affection patriotique au lieu natal qu'on eût dû respecter. Mais notre nouvelle bourgeoisie aux affaires paraît étrangère à tous les sentiments généreux qui animèrent nos pères.

deniers, fut considérée comme place de guerre, au moins la Ville-Vieille, à cause de la citadelle, jusqu'en 1789. Il y avait un gouverneur militaire de la province, un lieutenant de roi avec un état-major; salpêtrière, moulins et magasins de poudre. Des canons qui, à la vérité, ne servaient qu'aux réjouissances publiques, garnissaient les remparts encore debout; l'arsenal renfermait toujours beaucoup de munitions en tous genres. Là se bornait en réalité son existence militaire, qui de plus nous est révélée par une défense du 3 août 1768, de bâtir à 250 toises du chemin couvert, contre les fossés ou murs de la ville, à peine de rasement.

On avait laissé s'écrouler les fortifications de la Ville-Vieille qui n'avaient pas été toutes démolies pour ajouter aux constructions de Stanislas. On acheva bientôt de ruiner ce qui subsistait en dehors de la Citadelle, pour l'augmentation devenue nécessaire des places et des rues, dans la partie supérieure. En 1785, M. de Stainville, gouverneur général de la province, entreprit d'ouvrir sur l'emplacement des bastions des Michottes, de Salm et de Danemark, l'immense place de Grève. A cette occasion, la ville offrit un somme de 50,000 fr., payable par cinquième chaque année, et pour terminer cette promenade fit encore un avance de 4,500 francs, sauf son droit sur la vente ultérieure des terrains. Une nouvelle route en ligne directe, conduisant à Metz, fut tracée à la suite; pour clôture s'éleva un arc de triomphe (1), consacré au

(1) On l'appela la Porte-Neuve ou de Stainville. Un concours fut ouvert pour la meilleure inscription latine, personne n'emporta le prix, et sur les pièces du concours, Brottier et l'abbé Barthélemy, de l'académie des Belles-Lettres, composèrent la suivante, vivement critiquée dans une brochure de quelque concurrent sans doute désappointé :

Regnante Ludovico XVI,
Delphino Galliæ votis dato,
Pace terrâ marique, partâ,
Insigne Ducis optimi nomine monumentum
Memor beneficiorum posuit Lotharingia
Anno MDCCLXXXIII.

triomphe de l'indépendance de l'Amérique, secourue si à propos dans sa lutte par le roi de France. Le buste de Louis XVI couronnait le groupe qui surmonte la façade intérieure; un beau bas relief de Stongen, la bataille de Nancy, décore le côté extérieur rustiqué. Ce prince ne se doutait pas alors qu'il avait allumé par là les premiers brandons de l'incendie, dans lequel il devait disparaître lui-même avec une partie de la nation (1).

En avril 1787, l'aéronaute Blanchard descendit d'un ballon au bas de la côte du Montet, et peu de jours après, fit une ascension au milieu de la Pépinière. La prospérité de la manufacture de Saint-Jean croissait toujours, et faisait vivre en 1789, près de 3,000 ouvriers, employant environ 200,000 de laine du pays à la fabrication des draps communs.

Lors de la convocation des notables du royaume, en 1787, le maire de Nancy en fit partie. Les États-Généraux indiqués pour 1789, le conseil de la ville, par délibération du 24 novembre 1788, arrêta qu'il serait fait des remontrances au roi, pour obtenir qu'au lieu d'un seul député, Nancy en aurait un nombre suffisant, eu égard à son importance et que les électeurs de chaque bailliage s'y rendraient pour nommer les députés aux États-Généraux. Les trois ordres de Lorraine s'assemblèrent, du 20 au 25 janvier 1789, en l'Hôtel-de-Ville de Nancy et résolurent de récla-

(1) Que n'a-t-on pas dit à ce sujet litigieux des progrès de la philosophie moderne! A cette époque d'entraînement général vers un nouvel avenir, tous les moyens semblaient bons. Un intarissable encyclopédiste, le fameux baron d'Holbach, avait sa fille et son gendre domiciliés à quelques lieues de Nancy, et chaque année il venait en Lorraine, où il était fort connu et où il écrivit plusieurs ouvrages. Il fit imprimer dans notre ville, par Leclerc, en 1766, son *Christianisme dévoilé*, ce qui conduisit le typographe à la Bastille, dont il ne sortit que grâce aux pressantes sollicitations de sa femme, laquelle était fort jolie, ajoutent les malins narrateurs. Nancy était alors le foyer d'entreprises clandestines de ce genre. L'impie et révoltante composition : *le Système de la nature*, y parut également pour la première fois. On sait que cette curieuse apologie du matérialisme est encore du baron, qui, pour se mettre à couvert, la publia sous le nom du savant Boulanger, mort plusieurs années auparavant.



PORTE NEUVE

mer les assemblées provinciales du pays, ce qui n'eut point d'autres suites. Les mandataires de notre ville aux États furent : Boufflers, le poète ; Grégoire, curé d'Embermênil ; de La Fare, évêque du diocèse ; de Ludres, Prugnon, et Régnier, avocat, mort grand juge et duc de Massa, sous l'empire. Le 10 décembre 1788, le Parlement renonça à l'exemption des droits d'octroi pour aider au soulagement de la chose publique.

L'horison politique se chargeait de nuages ; dès le 23 mars 1789, une grave émeute éclatait à Nancy, à la suite de laquelle la ville vota 100 louis par mois, afin d'organiser une police capable de prévenir les désordres. Le 19 août, sur la place Royale, les troupes de la garnison prêtèrent en grande cérémonie, le nouveau serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi. Sur les entrefaites, la ville de Pont-à-Mousson faisait des démarches pressantes auprès du garde des sceaux, pour le rétablissement de son université. Les professeurs, alarmés, rédigèrent un mémoire, vivement appuyé par la Chambre du conseil. L'Assemblée Nationale avait décrété la nouvelle organisation municipale ; le 10 novembre 1789, en l'assemblée générale des représentants de la commune, une commission de cinq membres, chargée de l'examen et du dépouillement des comptes de la municipalité de Nancy, pour aviser au meilleur ordre possible, exposa son travail, détaillé article par article, accusant une recette de 376,727 livres, 10 sous, 9 deniers, la dépense montait à 382,894 livres, 16 sols, 10 deniers ; soit un déficit de 6,170 livres, 6 sous, 1 denier. Aucun objet n'échappait au droit d'octroi : francs par résal, boissons, cuirs verts ou apprêtés, cercles et cuveaux, balles et ballots, droit d'encavage et mille autres recherches vexatoires qui avaient le double inconvénient de ne remplir qu'à demi la caisse municipale, et de faire souhaiter ardemment un autre état de choses, sous ce rapport immédiat, sans parler d'autres griefs.

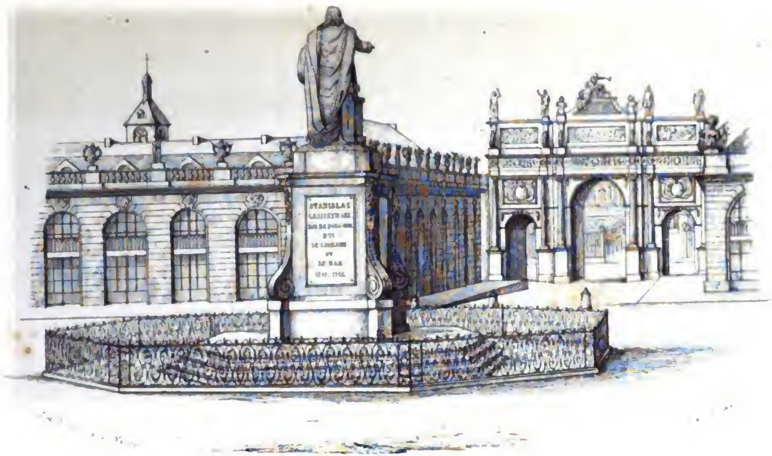
Place Royale. — Nancy s'était accru d'une ville nouvelle sous Charles III. La prospérité y renaquit sous Léopold, cependant il n'existait pas encore dans son enceinte, un ensemble monu-

mental digne de la capitale d'un état, du chef-lieu d'un grande province. Stanislas résolut d'y suppléer. La mort des auteurs des projets conçus sous Léopold, empêchait de donner suite à leurs plans. Tout en s'en inspirant, on en adopta d'autres encore plus étendus, sous la direction principale de Héré, premier architecte du roi de Pologne. Il fallait aussi créer des artistes capables d'exécuter ces vastes desseins. La Malgrange, Chanteheux, Commercy, servirent comme de prélude aux chefs-d'œuvre qu'on méditait pour Nancy, et auxquels, sans tâtonnements, on mit la dernière main avec cette perfection qu'on y admire.

Un amas informe de maisons, d'hôtels, de jardins et de terrains vagues, couvrait irrégulièrement l'espace que Stanislas destinait à consacrer à la gloire de Louis XV, son gendre. Les travaux commencés en 1751, furent terminés en moins de huit ans. On traça simultanément les rues de Saint-Stanislas, de Sainte-Catherine, d'Alliance, de la Congrégation, des Champs et de l'hôpital Saint-Julien ou de l'Évêque, qui toutes aboutissent à la place. On prolongea aussi la route de Paris, à l'extrémité d'un faubourg nouveau et on en régla la pente. La place Royale, dite aujourd'hui de Stanislas, forme un carré long d'environ 50 toises sur 60. Par un artifice aussi simple que savant, l'abaissement des façades au nord, qui n'ont qu'un rez-de-chaussée, grandit le pourtour, permet à l'œil d'embrasser des pavillons voisins, la place Carrière contigue et les riantes campagnes qui bornent l'horizon. L'Hôtel-de-Ville (1) qui rappelle assez le Louvre, occupe la face méridionale, à droite sont deux majestueux pavillons, dont l'un était autrefois l'intendance, puis la préfecture; l'autre, actuellement l'évêché, servait à l'hôtel des Fermes. Vis-à-vis même ordonnance, l'ancien hôtel Jacquet et en suivant la salle de spectacle, dont le premier étage avait été dans l'origine affecté au collége de médecine.

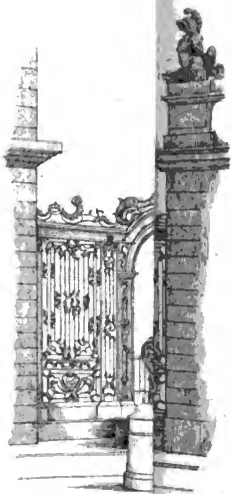
Au centre, s'élevait la statue pédestre de Louis XV, vêtu à la

(1) On y mit un beffroy en 1774 et un guetteur aux gages de 200 livres.



PLACE STANISLAS ET ARC DE TRIOMPHE

(NANCY)



romaine, le bâton de commandement tourné vers l'Allemagne. Le piédestal de marbre blanc veiné, portait des bas reliefs en fonte, relatifs au mariage du roi de France et à la cession de la Lorraine. C'était l'ouvrage de Barthelémy Guibal et de Paul-Louis Cifflée. Aux angles, se voyaient quatre figures colossales assises, en plomb, représentant la Prudence, la Justice, la Valeur et la Clémence.

L'architecture de la place Royale, une des plus belles de l'Europe, est d'une riche et noble ordonnance. Un soubassement composé d'arcades soutient un ordre corinthien-pilastre. Au-dessus règne une superbe balustrade à l'italienne, chargée de vases ornés, de trophées et de groupes. Les balcons sont d'inimitables chefs-d'œuvre de serrurerie. par Jean Lamour. Sous le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, une belle fresque de Girardet (1) décore la cage d'un magnifique escalier à deux rampes, conduisant à un grand salon, où le pinceau du même artiste, rappelant les principales fondations de Stanislas, y a prodigué les ressources d'un fécond génie. Malheureusement d'ignobles retouches en ont altéré le mérite.

Les magnifiques fontaines de Neptune et d'Amphitrite, les incomparables grillages qui les accompagnent, les portiques de fer si délicatement ouvragés et qui dissimulent avec tant d'adresse l'irrégularité de plusieurs rues, défient l'imagination, surpassent encore, s'il est possible, tout ce qui les entoure. Guibal et Cifflée fondirent les statues; Jean Lamour fut l'inventeur et le forgeron du reste. Le fameux Servandoni, l'architecte de Saint-Sulpice, accouru à Nancy sur la foi de ces merveilles, contempla longtemps les grilles de la place Royale, s'écriant qu'il n'aurait jamais cru

(1) Plutus seul, n'avait pas répandu ses faveurs sur ce grand artiste, mais en revanche il jouissait de toute la considération possible de la part de ses concitoyens. Le 24 juillet 1774, la Chambre du conseil de l'Hôtel-de-Ville « desirant conserver les jours et la santé d'un bon citoyen et d'un célèbre artiste, arrête, sous le bon plaisir de monseigneur l'intendant, d'envoyer à M. Girardet la somme de 25 louis, pour lui faciliter les moyens de prendre les eaux de Bourbonne. »

que l'art de la serrurerie put être porté à un aussi haut degré de perfection. En effet, il n'existait point de modèles en ce genre, et le Nancéien Lamour n'a point laissé d'héritiers directs de son génie original si puissant. Pourquoi faut-il ajouter que par la plus inexcusable ignorance de leur mérite, l'administration municipale ait laissé dégrader ces chefs-d'œuvre, en permettant d'en enlever des couronnes royales, des pyramides chargées de trophées, d'ôter des bras de lanterne, et pour comble, remplacer la dorure des feuillages et des ornements par un infâme badigeonnage ; sans qu'aucune voix, aucune commission, académique ou non, protestât contre ces actes d'un vandalisme stupide.

Arc de Triomphe. — Louis XIV avait fait construire la première porte royale dans le flanc du bastion d'Haussonville, pour servir de communication de la Carrière à la Ville-Neuve. Césard Bagard, fameux sculpteur Lorrain, mort en 1709, l'avait décoré de son ciseau. Comme toutes les conceptions du grand roi, son architecture était somptueuse. Stanislas l'ayant fait démolir pour élever un peu plus loin et en ligne directe l'Arc de Triomphe actuel, ses débris servirent à la décoration du nouvel édifice et des anciennes portes Stanislas et Sainte-Catherine. La porte Royale, élevée en 1757, du plus bel effet, est d'ordre corinthien, élevé sur un piédestal couronné par une attique, terminée par une Renommée tenant le médaillon de Louis XV, avec cette inscription que la postérité n'a pas pleinement confirmée :

Hostium terror,
Fœderum cultor
Gentisque decus et amor.

En 1830, par ordre du maire Tardieu, cette inscription fut effacée et le médaillon enlevé, sans réfléchir qu'après tout Louis XV avait donné à la France, la Corse et la Lorraine. Sur les acrotères du portique sont quatre colossales statues allégoriques : Mercure, Bellone, Mars, Hercule. Les bas reliefs en marbre blanc, sont du meilleur temps de Bagard. L'un d'eux, Apollon



tuant le serpent Python, fait allusion à la conquête de la Lorraine et à la célèbre devise du monarque : *Nec pluribus impar. A lui seul il les vaut tous.*

Deux superbes escaliers, de chaque côté de la porte Royale, communiquaient à sa terrasse, d'où la vue plongeait sur la ville. Croira-t-on qu'au commencement de la Restauration, des réparations (1) étant nécessaires, on présenta deux projets ; l'un d'un prix modique pour consolider, l'autre à prix plus élevé pour démolir, et que ce dernier qui n'a laissé que des ruines informes à la place de ces rampes si commodes, fut cependant préféré ? Espérons qu'il se rencontrera un jour, des administrateurs assez hommes de goût, pour rétablir ce qui a été si malencontreusement détruit à cette époque. Qu'on s'élève à la hauteur rêvée par Léopold et Stanislas pour Nancy. Ne rapetissons pas leurs conceptions à notre propre taille, les monuments proprement dits ne sauraient se prêter à toutes les exigences infimes de la vie privée. Leur destination ne fut jamais telle. C'est en contribuant à l'illustration matérielle encore, de la cité, qu'on excite le patriotisme des citoyens et qu'ils se plaisent à en faire acte, comme les Didion, Raugraff, Jeannot et autres bienfaiteurs.

PLACE CARRIÈRE. — On l'appelait *la rue Neuve*. Elle avait été tracée sous la minorité de Charles III, lorsqu'en 1550, on recula de ce côté, les fortifications de Nancy. Là brillait la jeunesse Lorraine dans les tournois et autres exercices chevaleresques dont ce lieu était le théâtre brillamment animé. Témoins ces vers au bas de l'estampe, gravée par Sébastien Leclerc, en 1664, d'après les dessins de Deruet :

Souvent en ces aimables lieux,
Des Héros et des Demi Dieux
Disputent l'honneur de la lice,

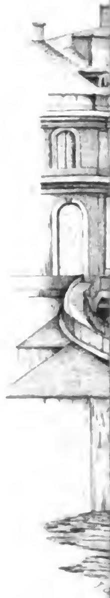
(1) Suivant un rapport au Conseil, le 31 août 1818, elles étaient évaluées à 123,479 fr. 41 c. Disons encore que dans le dessein de prolonger la rue de la Pépinière et de l'élargir, on proposait de démolir la face du côté de la place Stanislas, pour l'adosser ensuite à la face opposée, en diminuant ainsi son épaisseur !...

Et font voir hautement par leur exploit guerrier
Que si Mars faisoit l'exercice,
Il n'en paraîtroit pas plus galant ni plus fier.

Jacques Callot nous en a donné également la représentation fidèle, mais avec ce talent supérieur qu'on sait. La Carrière offrait à cette époque un piquant coup d'œil par les constructions bisarres et variées qui régnaient des deux côtés, et dans le lointain, les bâtiments de service du palais ducal, d'un aspect non moins grotesque, n'embellisaient pas trop la perspective. Tel était le cœur de notre vieux Nancy, dans son originale et primitive physionomie. Au XVIIIe siècle, Léopold y avait commencé un palais majestueux; le prince de Beauvau-Craon, bâti un superbe hôtel, qui sert à la Cour Royale, et que Stanislas prit pour modèle, lorsqu'il entreprit de changer cette place de fond en comble.

Aujourd'hui, rien de plus imposant se présente aux regards enchantés et surpris à la fois lorsqu'on débouche de l'Arc de Triomphe; à droite, est le palais de Justice, à gauche, celui de la Bourse, tous deux d'une ordonnance à peu près pareille à celle de la place Royale. On gagne ensuite une promenade plantée de tilleuls, taillés avec simétrie. Un parapet en pierre de taille, décoré d'urnes de la plus riche et fantastique composition, et de groupes la défend; aux angles extérieurs jaillissent des fontaines. Il en était de même à l'intérieur, où des nappes d'eau retombant en cascades réflétaient dans de larges bassins, la verdure des arbres. On les a supprimé, sans pitié, de nos jours, sous prétexte de *restauration!* Des grillages, du serrurier Lamour, ajoutent à toute cette magique décoration. Les façades uniformes des maisons, établies aux frais du roi de Pologne, complètent cette harmonie.

A l'extrémité, deux élégants pavillons donnent naissance aux colonnades d'un vaste hémicycle. Les bustes des divinités de la fable, d'une grandeur colossale, décorent ce circuit, ouvert au centre par des portiques surchargés de trophées et qui commu-



niquent à la Ville-Vieille et à la Pépinière royale. Une fontaine quadrangulaire jaillissait en face du palais, mais Stanislas lui même la supprima, et son piédestal orne la place St.-Epvre.

Il fallait terminer la Carrière par un édifice qui répondît à toutes ces magnificences, il importait de ne pas nuire à la beauté de la place Royale et surtout de ne pas écraser la façade de l'Hôtel-de-Ville, vis-à-vis. On parvint à vaincre, avec un rare bonheur, ces difficultés réelles, par l'entente parfaite du palais, attribué d'abord à l'Intendance, puis au Gouvernement de la province, enfin à la Préfecture. Sa richesse, ses balustrades d'où l'on découvre les environs, ses colonnades, ses riants jardins, en font une résidence princière que beaucoup de souverains ambitionneraient. Dans l'intérieur, on admirait le grand salon, entièrement revêtu du plus brillant stuc en rocaille. Des vandales modernes y ont substitué des lambris en plâtre, ôté les statues et les vases ornés des galeries, et se proposaient même, dit-on, sous le nom d'embellissement, d'étendre leurs honteux ravages, au reste des conceptions de Stanislas. La salle d'opéra voisine avait été reconstruite en 1748.

Les architectes qui exécutèrent tous ces travaux, tant dans le cabinet que sur le terrain, sont Mique et Mutlot, dont les noms passeront à la postérité avec leurs œuvres. Voici le résumé des dépenses générales de la place Royale, de l'Arc-de-Triomphe, de la Carrière et de l'Intendance, d'après le compte rendu des fondations du roi de Pologne.

Hôtel-de-Ville	498,774 l.	9 s.	7 d.	cours de France.
Pavillons à l'orient	132,430	14	11	
Pavillons à l'occident	272,791	5	5	
Trottoirs royaux	140,420	5	11	
Arc de Triomphe	158,610	13	7	
Grilles et balcons de la place royale	174,200	1	1	
Fontaines	152,707	1	7	
Statue de Louis XV	161,453	12	0	
Façades des maisons de la place Carrière,	384,067	4	6	
Palais de l'intendance	849,006	3	1	

Ce qui, en passant sous silence d'autres dépenses accessoires et communes à la place d'Alliance, aux portes Saint-Stanislas et Sainte-Catherine, etc., élèvent, comme nous l'avons déjà dit, la somme totale à : 3,585,346 *livres*, 5 *sols*, 2 *deniers*.

Place d'Alliance. — C'était le potager de Léopold, auprès la rue *Bailly*, rappelle un fameux jardinier, le seul qui cultivait alors des primeurs à Nancy. Le roi de Pologne créa cette place, entourée de beaux bâtiments qui se prolongent au delà, et plantée de deux rangées d'arbres, émondés uniformément. On voulait y ériger sa statue, du vivant même du prince, qui déclara ne vouloir revivre que dans les cœurs. On lui donna son nom, qu'il changea en celui de *place d'Alliance*, pour consacrer le traité signé, le 1er mai 1756, entre la France et l'Autriche, après trois cents ans de discorde, contre Frédéric II, s'appuyant de son côté sur l'Angleterre.

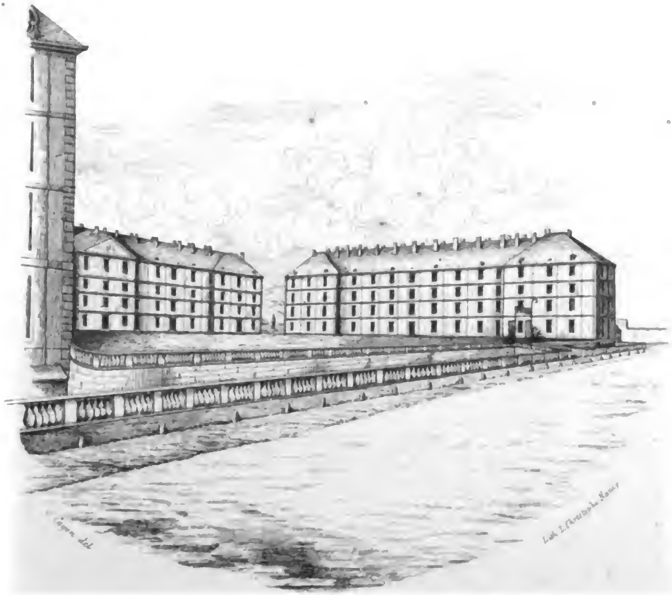
Au milieu, une fontaine monumentale rappelle cet évènement que le mariage de Louis XVI avec Marie-Antoinette, la fille chérie de Marie-Thérèse, devait encore sceller. Trois fleuves soutiennent une vaste coquille, sur laquelle s'élève un obélisque de marbre, triangulaire, orné de trophées sur les faces, et couronné par une victoire, embouchant la trompette en s'appuyant sur un bouclier portant cette légende : *Perenne concordiæ fœdus, anno* 1756. Durival assure que ce beau monument de Ciflée, qui reçut 28,957 livres, 8 sols, 4 deniers pour la main d'œuvre, devait orner l'hémicycle de la Carrière. L'hôtel d'Alsace, qui remplissait la face orientale, fut incendié totalement dans la nuit du 17 au 18 octobre 1782, et Collin, non moins graveur habile que bon peintre, en fit dans le temps le sujet d'une estampe recherchée par les curieux lorrains.

Casernes et porte Sainte-Catherine. — Le 13 avril 1777, l'empereur Joseph II admira ce corps de casernes, assurément un des plus beaux de l'Europe. Il est composé de trois bâtiments parallèles, qui forment un terre-plein de 100 toises sur 80; au-devant,



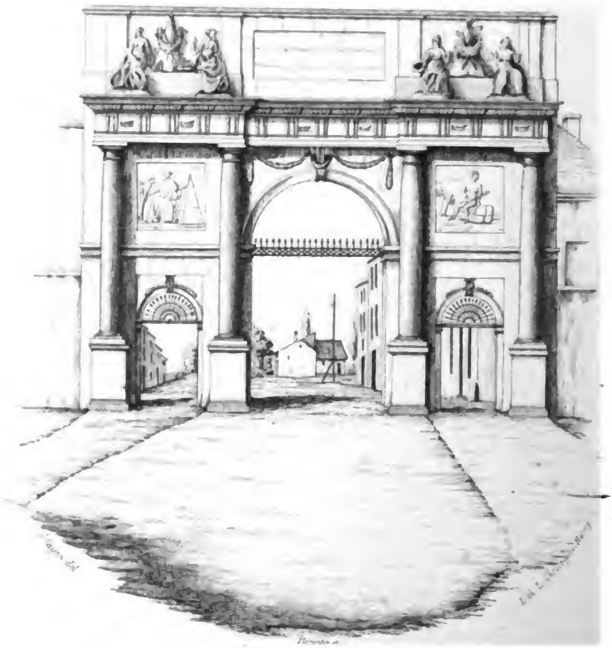
FONTAINE ET PLACE D'ALLIANCE.

(NANCY)



CASERNES Ste CATHERINE

(NANCY)



PORTE S^TE CATHERINE.

(NANCY)

règne un fossé défendu par une galerie à jour. Le fronton de l'aile du milieu est décoré par un bas-relief colossal, sculpté par Stongen, sur les dessins de Girardet, et représentant Stanislas entouré des attributs des arts. Le 27 octobre 1763, ce prince avait fait don à la ville du terrain qui lui coûta 30,000 francs, on posa la première pierre le 14 juillet 1764, à trois heures après midi. Richard Mique, directeur général des bâtiments du roi de Pologne, en fut l'architecte. Nancy et la province contribuèrent seules du reste aux constructions achevées après la mort du roi, et qui coutèrent plus de 500,000 francs dont 250,000 pour Nancy. Il est vrai qu'auparavant, l'administration municipale était obligée de fournir le logement, le bois et la lumière, aux troupes de la garnison, forte de trois régiments d'infanterie et un de cavalerie, ce dont elle fut déchargée au moyen de cette cotisation. Là, furent formés pendant les guerres de la république et de l'empire, ces intrépides bataillons de la Meurthe, qui élevèrent si haut la gloire de nos armes.

En 1768, le conseil avait fait placer une machine hydraulique au bord droit de la Meurthe, sur la Vanne, pour amener l'eau à la ville et fournir le grand canal du quartier royal, elle fut supprimée en 1775, laissant son nom au canton.

La porte Sainte-Catherine, ainsi nommée de nouveau avec la rue, en l'honneur de Catherine Opalinska, est un bel arc de triomphe de même que la porte Stanislas, qu'on apperçoit en ligne directe à l'extrémité opposée. Stanislas l'avait d'abord fait construire avec les matériaux provenant de la démolition de la porte Royale, bâtie par Louis XIV. Il la remplaça ensuite par celle actuelle dont Mique donna les plans. Après l'établissement du quartier royal, on fut obligé de la reculer en 1770, et cette reconstruction eut lieu sans inconvénients pour l'intégrité du monument. Le faubourg Sainte-Catherine, doté d'un magnifique abattoir, traversé par le canal de la Marne au Rhin, ayant un bassin de station, le siége enfin par ses belles tanneries d'une industrie exceptionnelle, offre cependant l'aspect le plus misérable

et le plus négligé, par le défaut d'une passerelle sur le bras de la Meurthe qui le termine, et dont le pont en bois a été enlevé dans la grande inondation de 1778.

Porte Stanislas. — Sur le modèle à peu près de celle de Sainte-Catherine élevée simultanément. Leur élégance, la pureté de leur trait doivent être avantageusement proposées aux jeunes architectes. Des trophées militaires décorent leurs façades extérieures et au dedans les statues et autres allégories des Muses, symbole de leur culte dans la cité. Des grilles remplaçaient autrefois leurs volets de bois. A l'attaque de la porte Stanislas, lors de l'affaire de Nancy, le 31 août 1790, le premier boulet tiré frappa justement sur la serrure, la fit sauter, ce qui permit de pénétrer si rapidement jusqu'à la place Royale, que les rebelles n'eurent pas le temps de mettre le feu aux canons braqués dans cette direction.

Le Jardin botanique dont l'entrée est obscurément placée rue des Champs, fut créé en 1752, par les soins de Bagard, président du collége royal de médecine de Nancy, qui obtint de Stanislas le terrain nécessaire, en face des casernes. Il est bien planté et distribué. Les serres sont considérables. On y compte à peu près 4,000 espèces cultivées tant en pleine terre qu'ailleurs, rangées la plupart selon les systèmes de Jussieu et de Linnée. L'empereur d'Autriche, François II, le visita avec intérêt en 1814. Le roi de Pologne y a fondé un cours annuel, professé dans ces derniers temps par notre célèbre concitoyen, le savant chimiste Braconnot. Malheureusement cette science si aimable est tellement hérissée de mots barbares, forgés avec cette complaisance que savent seuls y apporter les savants en *us*, et si bien enchevretée de divisions et subdivisions, qu'en dépit de tous les efforts, elle ne parvient pas à être populaire.

Les Frères de Saint-Jean de Dieu, du nom de leur fondateur, ou communément de *la charité*, se rendaient dans les campagnes



PORTE STANISLAS

(NANCY)



SEMINAIRE DIOCESAIN ET PAROISSE ST PIERRE

(NANCY)

en cas d'épidémies, pour soulager les malades, leur fournissant des bouillons et des médicaments. A Nancy, ils traitaient gratuitement les pauvres, saignant et purgeant tous ceux qui se présentaient. En 1750, Stanislas les appela dans la capitale de la Lorraine et leur avait fait bâtir, dans la rue Sainte-Catherine, une belle maison, avec une fondation de six lits, en faveur des lieux qui n'auraient pas d'hôpitaux. Cette utile institution, sur laquelle le frère Côme, fameux lithotomiste avait jeté tant d'éclat en France, n'existe plus depuis 1792.

Faubourg et paroisse Saint-Pierre; Séminaire diocésain. — A la rigueur, cet immense faubourg, autrefois de Saint-Nicolas, et qui ne compte guère moins de 6,000 habitants, pourrait passer pour une ville ajoutée encore à Nancy. Cependant à peine, en 1740, y comptait-on quelques chétives masures, groupées autour de l'ancienne maladrerie de la Madelaine et de l'humble chapelle de Notre-Dame de Bonsecours. La célébrité de ce dernier lieu de pélerinage, la démolition des fortifications et le séjour fréquent de Stanislas à la Malgrange, opérèrent en si peu de temps ce prodigieux changement. Les Dames Prêcheresses y avaient une ferme et la chapelle de la Madelaine, sur le ruisseau de ce nom, bien connu dans nos annales, par les dispositions stratégiques de Charles-le-Téméraire, à la bataille du 5 janvier 1477.

La chaussée qui conduisait de la porte Saint-Nicolas à Bonsecours était formée arbitrairement selon l'inégalité du terrain très-accidenté alors, ainsi que le témoigne la gravure de la chapelle des Bourguignons, par Israël Sylvestre, et c'est afin de remédier autant que possible à la courbe considérable de la ligne qu'on a donné une aussi grande largeur à la voie actuelle. Le 26 octobre 1654, Claude Collignon, sculpteur à Nancy, remontra au Conseil de ville qu'un particulier qui désirait rester inconnu, lui avait fait faire une belle croix, ornée de diverses figures, en pierre de Sorcy, pour être posée sur le grand chemin allant à la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours, et qu'il désirait qu'elle fût posée le jour de la fête de la Toussaint, priant de lui désigner



SEMINAIRE DIOCÉSAIN ET PAROISSE S^T PIERRE

(NANCY)

en cas d'épidémies, pour soulager les malades, leur fournissant des bouillons et des médicaments. A Nancy, ils traitaient gratuitement les pauvres, saignant et purgeant tous ceux qui se présentaient. En 1750, Stanislas les appela dans la capitale de la Lorraine et leur avait fait bâtir, dans la rue Sainte-Catherine, une belle maison, avec une fondation de six lits, en faveur des lieux qui n'auraient pas d'hôpitaux. Cette utile institution, sur laquelle le frère Côme, fameux lithotomiste avait jeté tant d'éclat en France, n'existe plus depuis 1792.

Faubourg et paroisse Saint-Pierre ; Séminaire [illegible]. — A la rigueur, cet immense faubourg, autrefois de Saint-Nicolas, et qui ne compte guère moins de 6,000 habitants, pourrait passer pour une ville ajoutée encore à Nancy. Cependant à peine, en 1740, y comptait-on quelques chétives maisons, groupées autour de l'ancienne maladrerie de la Madeleine et de l'antique chapelle de Notre-Dame de Bonsecours. La célébrité de ce dernier lieu de pèlerinage, la démolition des fortifications et le séjour fréquent de Stanislas à la Malgrange, opérèrent en si peu de temps ce prodigieux changement. Les Dames Prêcheresses y avaient une ferme, et la chapelle de la Madeleine, sur le ruisseau de ce nom, [illegible] dans nos annales par les [illegible] de Charles-le-Téméraire à la bataille du 5 janvier 1477.

La chaussée qui conduisait de la porte Saint-Nicolas à Bonsecours était formée [illegible] l'inégalité du terrain [illegible] ainsi que [illegible] de la chapelle des Bourguignons, par [illegible] remédier autant que possible à la [illegible] de la ligne qu'on a donné une aussi grande largeur à [illegible]. — 25 octobre 1765 [illegible] sculpteur [illegible] au Conseil de ville qu'un particulier qui [illegible] lui avait fait faire une belle croix [illegible] en pierre de [illegible] pour être posée sur le grand chemin [illegible] la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours [illegible] fût posée le jour de la fête de la Toussaint [illegible]

l'endroit le plus commode pour l'ériger, avec la permission des officiers de l'hôtel-de-ville.

Il fut dit qu'elle serait posée sur un petit tertre entre la chapelle de la Madelaine et celle de Bonsecours, proche de cette dernière de quelques deux cents pas, le chemin venant de la porte Saint-Nicolas de Nancy d'une part et celui venant de la porte Saint-Georges. Ces dernières dispositions indiquent assez la situation des localités.

Le 20 février 1761, une ordonnance de police enjoignait aux habitants de ce faubourg de balayer au-devant de leurs maisons. Ceux-ci se voyant assimilés aux citadins demandèrent en 1782 d'avoir des pavés, des lanternes, une pompe à incendie et l'autorisation de se syndiquer entre eux, puisque la ville ne leur faisait, à les en croire, aucun avantage en retour des charges qu'ils supportaient à son profit. Les officiers municipaux répliquèrent vigoureusement par un mémoire à l'intendant Delaporte, établissant que le faubourg Saint-Pierre contenait 750 ménages, produisant 1735 livres 8 sols, tandis que les frais d'entretien de toutes sortes se montaient à 8,424 livres 16 sols 3 deniers. Un arrêt du Conseil d'état, du 13 août 1761, permit à l'hôtel-de-ville de recueillir les eaux qui s'écoulaient au-dessous de l'ancien château de la Malgrange, pour en faire une fontaine le long de la chaussée de Bonsecours, à portée des pèlerins et des étrangers, et où l'eau était si rare alors qu'on la vendait. En 1776, les Dames Prêcheresses qui voulaient s'emparer d'une source, propriété de la ville, furent forcées de s'en dessaisir, et attendu que le bouge se trouvait au-dessous du sol de la route, on arrêta le 31 août, d'y faire une pompe publique. Le 5 novembre 1768, on établit au faubourg Saint-Pierre un seul commissaire de police au lieu de deux auparavant.

Le 17 novembre 1731, on y célébra pour la première fois l'office divin. Jennesson, l'architecte de Saint-Sébastien, construisit à ses frais l'église actuelle sous l'invocation de Saint-Pierre et Saint-Stanislas, consacrée le 15 juin 1736, par M. de Bégon, évêque de Toul, et la loua à la ville pour 99 ans, moyennant

800 francs de rente. Le 8 avril 1775, l'administration municipale refusa d'en faire l'acquisition des sieurs Cueillet de Ceintrey. Mais par délibération du 8 juin 1821, le Conseil, vu les observations du Conseil de la fabrique et des notables de la paroisse Saint-Pierre, pour engager la ville à accepter en leur nom le bénéfice de contrat passé en leur faveur le 17 ventôse an XI, par le sieur abbé Cueillet et autres, à Mme de Bourgogne, de la vente de l'église de cette paroisse, vu également une lettre adressée à M. le Maire, le 15 mai dernier, par les sieurs Gérardin et Poirson, par laquelle ils proposent de passer bail à la ville de cette église avec les meubles qui en dépendent, pour le prix de 800 francs, ou de la vendre avec les meubles pour le prix de 25,000 francs, en suivant l'estimation qui en serait faite par deux architectes et sous les réserves.

« Considérant qu'il résulte des actes produits par les membres du Conseil de fabrique et des principaux habitants du faubourg Saint-Pierre, que l'acquisition faite en leur nom le 19 ventôse, an XI, par Mme de Bourgogne sur le sieur abbé Cueillet et autres, présente des avantages dont il importe de faire jouir la ville le plutôt possible, par l'acceptation régulière des clauses du contrat; que Mme de Bourgogne, mandataire de cette partie, pour traiter avec le sieur Cueillet, n'avait reçu d'eux aucun pouvoir de céder à qui que ce soit le bénéfice de ce contrat; le Conseil arrêta que le Maire serait chargé de remplir toutes les formalités exigées par la loi, pour obtenir de S. M. l'autorisation d'accepter, au nom de la ville, la vente faite par le sieur abbé Cueillet et autres, aux habitants du faubourg Saint-Pierre, stipulant par Mme de Bourgogne, de l'église destinée à servir de succursale dans cette partie de la ville. »

Le vicariat de Saint-Pierre, aujourd'hui simple succursale, avait été érigé en cure le 15 août 1762. L'importance de cette paroisse mérite que ce titre lui soit rendu. Le savoir et l'obligeance de son pasteur actuel, M. Marchal, sa très-riche collection de livres, manuscrits et estampes sur l'histoire du pays, sont connus et appréciés de tous les érudits lorrains.

Si l'on en croit le *Journal de la cour de Louis* XV, publié dans la *Revue rétrospective*, la grande affection de Stanislas pour les Jésuites faillit faire échouer le mariage de sa fille, car les disciples d'Ignace de Loyola étaient vus d'un œil moins favorable en France. Après la dissolution de la Société, ce prince les recueillit et obtint que pendant sa vie ils ne seraient pas inquiétés en Lorraine. Le père De Menoux, son confesseur, « le plus hardi prêtre que j'aie jamais connu, » dit avec une sorte d'effroi comique, Voltaire dans ses mémoires, obtint en 1737 : 626,000 livres pour des missions dans les duchés de Lorraine et de Bar. Le roi de Pologne, non content, leur bâtit et dota de 424,000 livres, au faubourg saint-Pierre, une vaste maison, décorée et meublée royalement, à laquelle les bons pères réunirent bientôt les voisines avec les beaux jardins qui en dépendaient. En 1771, Louis XV affecta ces biens au nouveau séminaire diocésain. Sous Mgr d'Osmond, les constructions, quoique considérables, en ont été beaucoup augmentées par le vénérable supérieur Michel, mort curé de la Cathédrale-Primatiale, en 1842; car avant la réorganisation en 1824, du diocèse de Saint-Dié, aux dépens de celui de Nancy, on y comptait au-delà de 400 jeunes lévites, nombre singulièrement diminué depuis.

Bonsecours. — L'antique chapelle des Bourguignons, si fameuse par son origine et la constante vénération des peuples, avait peut-être le double tort, aux yeux de Stanislas, de rappeler trop évidemment le triomphe de la nationalité Lorraine, et de ne pas répondre par sa décoration extérieure, à ce luxe qui annonce l'approche d'une grande ville. Quoiqu'il en soit, il résolut d'y fixer le lieu de sa sépulture, celui de la reine, sa femme, et d'employer à sa réédification la démolition du château de la Malgrange, commencé seulement par Léopold. Le 14 août 1738, le roi de Pologne posa lui-même la première pierre de cette église, en présence des évêques de Toul et de Chartres. Elle fut achevée, bénite et consacrée le 7 septembre 1741. Les entrepreneurs de la démolition de la Malgrange devaient bâtir Bonsecours et rendre



N-D-DE-BONSECOURS

(NANCY)

40,000 francs, cependant il en coûta 96,176 livres 14 sols, 9 deniers, à Stanislas qui en même temps répara et enrichit le couvent des Minimes voisins. Catherine Opalinska y fut ensevelie le 21 mars 1757; le roi son époux, le 3 mars 1766; et le cœur de Marie Leszcinska déposé près d'eux, le 22 septembre 1768. Le duc et la duchesse Ossolinski, parents et alliés de Stanislas, y reposaient aussi dans leur chapelle.

En 1784, les dames de Bouxières, ayant transféré pour la commodité de leurs riches pensionnaires, leur maison à Bonsecours, près des Minimes, jugèrent convenable d'établir leur grille à la suite de la nef; et y firent en conséquence pratiquer une large brèche. La révolution survint, on vendit 100,000 fr. les deux couvents déclarés biens nationaux. Le chœur de l'église à peine défendu par une simple cloison, resta ouvert à tous les vents, jusqu'en 1806, qu'une pieuse dame se proposa de réparer ces ruines. Le caveau royal avait été indignement violé; les mausolées du roi et de la reine de Pologne transportés dans le musée départemental. On enleva également en 1792, la belle galerie de fer qui couronnait l'entablement, autre chef-d'œuvre de Lamour. On voulait aussi profaner le sanctuaire, briser la statue révérée de la Vierge (1), mais à l'instant une formidable émeute des femmes du peuple prévint ces derniers sacrilèges. En 93 même, on imprimait toujours publiquement à Nancy la neuvaine de Notre-Dame de Bonsecours.

Napoléon ayant ordonné la réintégration des tombeaux, la translation s'en fit le 17 janvier 1807, au son des instruments et aux acclamations populaires. Le 3 septembre 1814, les ossements profanés dans la tourmente révolutionnaire, furent recueillis avec soin et replacés avec honneur, par ordre du conseil municipal,

(1) Cette antique statue, autour de laquelle sont agenouillés des princes, des princesses et des personnes de toutes les conditions, est d'un bon travail. Elle n'a jamais été changée, et on ne doit attribuer qu'au caprice ou au peu d'exactitude de ceux qui l'ont dessinée et gravée, les différences qu'on remarque dans leurs estampes, d'ailleurs grossières, excepté celle de Callot.

dans le grand caveau, en face du maître-autel. On s'efforça ensuite de déguiser, autant que possible, les traces de dévastation empreintes de toutes parts. Un chapitre collégial y a été érigé le 25 mars 1841, et une succursale le 21 mars 1844. Depuis, d'importantes et judicieuses restaurations ont rendu à cet édifice une grande partie de sa splendeur passée.

Les murs et leurs moulures sont revêtus d'un stuc brillant. Au faite des voûtes, sont suspendus quatre étendards turcs, pris en diverses rencontres par les princes Lorrains, et envoyés à Notre-Dame de Bonsecours, en témoignage de leur dévotion. On en comptait six autrefois : un donné par l'empereur Charles VI, trophée de la bataille de Peterwaradin en 1716; deux autres de la bataille de Meadia, en 1738; Charles-François de Lorraine, prince de Commercy, en avait arraché un des mains d'un janissaire, à la bataille de Mohatz, en 1687; et Charles V, deux à la journée meurtrière de Saint-Gothard, le 3 août 1663. Nous traduisons l'inscription latine à ce sujet :

A VOUS, SOUVERAINE MAITRESSE DES ARMÉES CHRÉTIENNES.

CHARLES DE LORRAINE dédia à vos autels ces glorieuses prémices de sa valeur, cueillies par lui à la bataille de Saint-Gothard, sur l'armée Turque, et transférées naguères dans cet édifice.

Ce fatal étendard dans la main d'un farouche Musulman, et semblable à une comète sanglante, s'avançait, portant la défaite, la terreur et le carnage au loin dans le camp des Chrétiens, dont l'ennemi venait de s'emparer, ce n'était pas seulement le signe mais l'instrument de la victoire, le guerrier qui en était armé, menaçant de son fer aigu, ou donnait la mort ou la faisait craindre à tous ceux qui s'offraient à ses coups. Mais quand, frappé par l'invincible main du Prince, il tomba enseveli dans son drapeau, avec lui tombèrent l'espoir et la fierté de l'armée Ottomane; pour les ennemis taillés en pièces, cet étendard, d'abord le signal de leur triomphe, devint celui de leur déroute. D'une voix unanime, l'Europe attribua à notre Prince cet heureux changement de fortune; mais lui, ô puissante arbitre des combats, c'est à vous-même qu'il renvoya la gloire de ses succès, et n'attacha d'autre prix à cette dépouille, fruit de sa victoire sur les infidèles, quel qu'en soit d'ailleurs le mérite, que d'être une preuve éternelle de la foi et de la soumission qu'il vous avait jurées ?

Les autres monuments ne sont pas moins dignes d'intérêt : la reine de Pologne est agenouillée sur son tombeau, un ange lui montre le ciel, digne récompense de ses vertus. Ce groupe de marbre blanc est le chef-d'œuvre de Sigisbert Adam, né à Nancy, et qui décora aussi le parc de Versailles. On lit au bas du cénotaphe ces mots en latin :

D. O. M.

Ici repose, aux pieds de la reine des cieux, CATHERINE OPALINSKA, reine de Pologne, grande duchesse de Lithuanie, duchesse de Lorraine et de Bar.

Fille et mère de rois, éminemment remarquable par sa piété envers Dieu, sa charité pour les pauvres, la pureté de ses mœurs et l'élévation toute royale de son caractère ; toujours égale dans l'une ou l'autre fortune, avec la même grandeur d'âme qu'elle supporta l'adversité et la prospérité, elle vit son dernier jour le 19 mars 1745, à l'âge de 67 ans.

STANISLAS Ier, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, duc de Lorraine et de Bar, éleva ce monument religieux de sa douleur et de celle de son peuple à son épouse bien-aimée, si digne de l'être.

Vis-à-vis, la Lorraine et la Charité pleurent Stanislas, reposant sur un socle élevé. Ce morceau, qui sans avoir le mérite éminent du précédent, ne manque cependant pas de caractère, a été commencé par Vassé et terminé après sa mort par Félix le Comte, son élève. Une table de marbre porte :

D. O. M.

Ici repose STANISLAS, surnommé le BIENFAISANT ; éprouvé par toutes sortes de vicissitudes sans en être abattu, toujours roi, même dans l'exil, admiré du monde entier, né pour faire en tous lieux le bonheur des peuples, accueilli avec tendresse par Louis XV, son gendre, il gouverna la Lorraine plutôt en père qu'en maître, pourvut à ses besoins et ne cessa de l'embellir ; à jamais pleuré des malheureux qu'il secourut, des cités qu'il répara, de la religion qu'il édifia par ses exemples et défendit encore par ses écrits. Mort le 23 février 1766, âgé de 88 ans.

Avec peu de richesses, riche d'une économie où brillait la splendeur, il conçut avec sagesse mille projets pour le bien public, les entreprit avec ardeur et les exécuta avec magnificence.

On y avait encore jadis gravé cette heureuse application d'un passage du 2e livre des Rois : *Salvavit me Dominus à contradictionibus populi mei.*

Le monument du duc Ossolinski, surmonté de ses armes, est de petite proportion, ainsi que celui assez semblable de la reine de France, placé en face. Deux génies entourent le médaillon de cette princesse avec ces mots :

Cœur, d'après son dernier vœu, de Marie-Sophie, épouse de Louis xv, fille de Stanislas, digne du trône, de son père et du ciel.

En jetant les yeux sur ces lignes tracées en latin, à diverses époques mémorables, on se dira que les descendants de ces Polonais, qui deux fois avaient proscrit Stanislas, expièrent bien cruellement les fautes de leurs pères :

D. O. M.

Après avoir cherché par le monde,
Avec l'aide de la France,
Une patrie
Qu'ils ont méritée par leur courage
Et leur persévérance,
Les débris de l'armée Polonaise, rassemblés
Par la bienveillance
d'Alexandre le pacificateur,
Et regagnant leurs pénates sous la conduite
De Michel Sokolnicki,
Aux cendres
D'un père et d'un bienfaiteur
De Stanislas Leszcinski, bisaïeul du roi
très-chrétien
disent en pleurant
Un éternel adieu.
Onze juin 1814.

Quelles réflexions ne suggère pas cette dernière exclamation !.

D. O. M.

$18 \frac{29}{11} 30$ $18 \frac{26}{3} 32$

Monument d'une antique hospitalité,
D'une nouvelle douleur :
STANISLAS LESZCINSKI, citoyen Polonais,
Roi de Pologne, Lithuanie et Russie,
Vrai catholique, soutien banni de la religion
et de la liberté,
Reçu par le roi de France, chéri en père
Par lui et les Lorrains,
Prince vénérable, autre Nestor,
Mort l'an 1766.
Les derniers débris de l'armée Polonaise,
Lithuanienne et Russienne,
Défenseurs exilés de la foi et de la liberté,
Objets de la haine d'un pouvoir tyrannique
Et dont l'émigration a conquis
L'admiration générale.

Dis, ô notre roi STANISLAS,
Qu'ici tu as vu tes compatriotes errants,
Dépouillés, sans défense,
Proscrits, inébranlables.
Érigé le 3 mai 1833.

Par vœu solennel rapporté ci-après, chaque année, le lendemain de l'Assomption, le corps municipal assistait en grande cérémonie au service qui se faisait pour le repos des mânes des pestiférés, en priant le ciel de détourner à l'avenir un semblable fléau de la ville. On ouvrait ensuite l'octave de Saint-Roch, pour laquelle il était payé 190 livres en 1789. Le repas de Saint-Roch, où se réunissaient les magistrats après la cérémonie funèbre, figurait pour 242 livres au budget municipal. En le traduisant, Lionnois nous a conservé heureusement ce témoignage de la foi de nos pères :

VOEU DE LA VILLE DE NANCY A LA VIERGE DES VIERGES.

O puissante Mère de Dieu ! moi, ville de Nancy, pour accomplir mon vœu, j'ai fait élever ce monument éternel de ma reconnaissance envers vous, pour les bienfaits dont vous m'avez comblée. Ayant depuis long-temps ressenti les effets de votre puissante protection, je m'étais engagée à votre service; mais depuis ces derniers jours, j'ai voulu, comme je le devais, m'y consacrer encore plus fortement par un vœu solennel ; afin que quand la justice divine, que rien ne peut arrêter, fait tomber du ciel sur nous, pour se venger de nos crimes, le terrible fléau de la peste, vous en arrêtiez le cours, et qu'après avoir appaisé votre divin Fils (vous seule usez ordinairement en ce cas des droits que vous donne sur lui la qualité de sa Mère), vous désarmiez son bras vengeur. Pour cela, je ferai monter chaque semaine, à votre autel, un ministre pour vous supplier d'agréer les vœux de mes citoyens (1), et qui, le lendemain de votre glorieuse assomption dans le ciel, priera, dans un service funèbre, pour ceux que la contagion aura effacés de la liste de mes habitants.

O Vierge sainte, qui pouvez faire cesser tous les maux, daignez écouter ma prière et recevoir favorablement mon vœu.

Sous le règne de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, la ville de Nancy a fait renouveler en cette année 1742, ce monument du vœu qu'elle a fait à la Sainte-Vierge, pour les secours qu'elle en a reçus, d'abord à Notre-Dame de Lorette, et dans l'ancienne chapelle de ce lieu en 1631.

De nos jours, on s'est contenté de rétablir uniquement ces lignes qui n'expliquent rien :

« En l'année 1742, sous le règne de pieux et très-bon prince Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, la ville de Nancy a renouvelé ce monument, placé dès l'an 1631, dans l'ancienne chapelle de ce lieu, comme un gage de son culte envers la Vierge secourable. »

Ainsi, chez les vieux Lorrains un orgueilleux scepticisme ne leur défendait pas d'élever au ciel des mains suppliantes, dans les circonstances critiques, quand les moyens humains faisaient défaut. Il en est toujours de même : le dimanche 5 septembre 1790, après la terrible affaire de Nancy, le 31 août, entre la garnison révoltée et l'armée de Bouillé, le clergé ayant à sa tête l'évêque, se rendirent processionnellement à Bonsecours, sur la demande de l'Hôtel-de-Ville, remercier d'avoir été préservé de

(1) En 1789, la ville payait encore pour cette fondation, 85 l. 14 s. 3 d.

plus grands malheurs. Le comte d'Artois, depuis Charles x, qui attendait à Nancy l'issue des événements, vint y prier le 19 mars 1814; une table de marbre, enlevée en 1830, rappelait cet épisode de la vie du monarque qui, dans son voyage d'Alsace, y revint avec sa cour, le 14 septembre 1828. Enfin le 16 mai 1814, Nancy, pivot des principales opérations ennemies ayant échappé aux plus grands périls, sa population suivit l'exemple donné en 1790, et Bonsecours offre sans cesse à nos concitoyens un but agréable de promenade et de pieuse pérégrination proverbiale chez nous.

La Malgrange nouvelle. — Ce lieu agreste plut d'abord à Léopold, et à cette occasion, les habitants de Nancy qui prévoyaient les avantages que leur procurerait le voisinage de la résidence princière, achetèrent 99 jours, 8 hommées de terre, pour les offrir au duc, qui abandonna ensuite ses projets. La ville revint alors sur ce cadeau et présenta une requête à la régente pour être autorisée à reprendre les terrains dont plusieurs particuliers s'étaient emparés, mais malgré cette autorisation elle ne put s'en remettre en possession.

Léopold faisait en effet travailler depuis 1711 à un nouvel et superbe château de la Malgrange, sous la direction de Boffrand, lorsque sur la réflexion mal placée de l'électeur de Bavière, qui trouva que c'était à la fois trop près de Nancy pour en faire une maison de campagne et trop éloigné pour y choisir sa demeure habituelle, on discontinua les travaux. Stanislas ne partagea pas ce sentiment, car il y bâtit la Malgrange moderne, y passait une partie de la belle saison et c'était là qu'il séjournait lors de ses visites à Nancy. Le bois de Brichambeau, dévasté entièrement par le peuple, en 1790, n'en était pas éloigné. Dans ses environs, s'élevait une belle croix de mission, plantée en 1739, et accompagnée de douze chapelles ou stations du Calvaire. Cette croix transportée ensuite au bas de l'avenue, sur la route du faubourg Saint-Pierre, et rétablie en 1801, fut enlevée et son baldaquin démoli en 1830. Après la mort du roi de Pologne, on destina

la Malgrange au commandant général de la Lorraine; c'est aujourd'hui une propriété particulière occupée par un pensionnat en grande renommée. *La Petite Malgrange*, belle exploitation rurale dirigée par un de nos agronomes les plus distingués, M. Monnier, est une dépendance de l'ancien château.

L'humble église du village d'Heillecourt était la paroisse du palais. A ce titre, on vit plusieurs fois Stanislas, avec les seigneurs de sa cour, et sans gardes, tenir le cordon du dais à la procession de la Fête-Dieu, se mêlant sans contrainte aux exercices de piété de ses rustiques habitants.

Les Frères et Maréville ancien. — En 1749, Stanislas appela de St.-Yon, près de Rouen, et établit les Frères de la Doctrine Chrétienne dans l'ancien hôpital Saint-Jean, qui avait été créé au xviie siècle, vis-à-vis de Saint-Charles, pour les soldats français, pendant l'occupation de la Lorraine. La maison de Maréville, banlieue de Nancy, leur fut en même temps abandonnée pour y établir un noviciat et une maison de correction pour les jeunes gens de famille, qu'on y renfermait par lettres de cachet. Léopold lui avait déjà donné cette dernière destination. Il y mit aussi une manufacture transférée à la Vénerie et confiée à l'Hôtel-de-Ville, qui y perdit des sommes considérables. Maréville était dans l'origine un hôpital pour les pestiférés, sous l'invocation de Saint-Roch, fondé en 1599 par noble dame Anne Feriet. Au commencement de la contagion, on y avait envoyé les enfants de l'hôpital Saint-Charles, mais bientôt les progrès du fléau contraignirent de les réfugier à Nabécor et dans les environs. A cette époque, une force militaire imposante gardait cette espèce de Lazaret, formant dans la suite un beau domaine de la ville, qui y avait établi un gardien; l'administration municipale veillait toujours à ces fondations pieuses, pour l'acquit desquelles on payait, en 1789, 649 livres 1 sol. On verra plus loin la réorganisation entière de Maréville, aujourd'hui un des plus beaux établissements de la France et de l'Étranger, pour le traitement des affections mentales.

L'université et Bibliothèque publique. — Léopold et Stanislas avaient projeté de transférer l'université de Pont-à-Mousson à Nancy, les Jésuites qui y professaient s'y opposèrent. Après leur chute, Louis xv, par lettres patentes du 31 juillet 1768, exécuta ce dessein, confirma le collége de Nancy en y ajoutant les biens de celui de Saint-Nicolas appartenant aux mêmes religieux. Pendant quelque temps les diverses facultés furent dispersées. L'école de médecine était située place Royale, l'école de droit au palais de la Bourse, et les cours de théologie auprès de la porte Saint-Nicolas. Le 8 août 1770, la ville abandonna en échange des églises de Saint-Roch et Saint-Nicolas, une partie de l'ancienne place de Grève, pour y construire un vaste bâtiment, composé de trois corps de logis, qui n'étaient pas totalement terminés à l'intérieur en 1788, mais dans lesquels les nouveaux professeurs s'installèrent en 1778. Les portraits de la plupart des anciens docteurs ornaient les salles, quelques uns ont été conservés. Pour subvenir à ces travaux, on imposa une somme de 4,000 fr., pendant dix ans, sur les habitants de Nancy.

Puisqu'en France, ce ne fut que sur la fin du xive siècle, qu'on vit une bibliothèque publique composée d'environ 900 volumes, amassés à grande peine par Charles v, surnommé l'éloquent et le sage, il ne faut pas s'étonner si en Lorraine, malgré l'éclat dont y brillèrent les lettres, nos ducs sans cesse occupés avec des voisins inquiets, n'eurent pas trop l'occasion de réaliser un projet analogue. A la vérité, les vastes collections des monastères pouvaient suffire jusqu'à un certain point aux érudits, dont les trois quarts étaient moines. Cependant sous Léopold on avait réuni quelques éléments d'une collection semblable, mais la gloire de cette institution appartient seule à Stanislas.

Fondée avec la société littéraire, la bibliothèque publique fut placée dans la salle des Cerfs, en 1751 ; des deux côtés du grand salon de l'Hôtel-de-Ville, en 1763; enfin dans la grande salle de l'Université, en 1795. On disposa en conséquence au pourtour les belles boiseries sculptées du corps de la bibliothèque des Jésuites de Pont-à-Mousson, et au milieu les tablettes du chapitre

des Minimes. Un premier catalogue imprimé en 1756, mentionne 1070 volumes; ce nombre était doublé à l'inventaire de 1766, il résulte enfin du rapport de M. Gillet, membre de la commission de surveillance, au maire de Nancy, sur la situation de la bibliothèque au 1er janvier 1845, notice fort bien rédigée à laquelle nous empruntons ces détails, que cet établissement compte actuellement, 26,708 volumes, répartis comme il suit: *Théologie;* 5,623; *Jurisprudence,* 1,889; *Sciences et Arts,* 5,032; *Belles Lettres,* 4,098; *Histoire,* 12,066.

Dans l'origine, la bibliothèque ne possédait point de manuscrits, pour ainsi dire: aujourd'hui on en trouve 244, dont 122 relatifs à l'histoire de Lorraine, qui y est fort bien représentée, grâces aux soins continuels de M. Soyer Willemet, conservateur depuis 1824. De plus, ce savant a eu l'heureuse idée de rassembler patiemment une riche suite d'estampes et de dessins sur le pays. Nos manuscrits ont été décrits et classés en 1839, par M. Thomassy, élève de l'école des chartes, par suite d'une mission qu'il avait reçue du ministre de l'instruction publique, d'explorer quelques-unes des bibliothèques des départements de l'Est. Parmi, nous remarquons *la chronique latine de Richer, moine de Senones,* père de notre histoire provinciale, texte plus complet ici qu'ailleurs, et sa traduction au XVIIe siècle, que nous avons publiée en 1842, avec des notes et des éclaircissements historiques, sans étouffer l'original, par des superfétations tendant au fatras. *Une grammaire de St.-Colomban;* manuscrit sur parchemin, vers le VIIIe siècle, *n° LIX. La géographie de Ptolomée,* également en latin, in-4°, sur vélin et parchemin, avec atlas et les initiales peintes en or et couleur. Citons à ce propos, le globe en vermeil donné jadis à N.-D. de Sion, par Charles IV. *Des Heures,* plus ou moins anciennes, plus ou moins décorées ou curieuses. *Les ouvrages manuscrits de Stanislas,* qui ne craignait pas de répondre à J.-J. Rousseau, couronné par l'Académie de Dijon, etc., etc.

Parmi les imprimés: *les Heures latines de la Vierge,* Saint-Nicolas de Port, en 1503; le premier livre connu sorti des presses

lorraines. De splendides collections, quantité d'excellents ouvrages en tous genres et des meilleures éditions, dont quelques uns ont conservé leur antique et somptueuse reliure. *Une belle suite des cartes de Cassini,* en 604 feuilles collées sur toile et renfermées en 56 étuis. C'est un présent du général comte Drouot, le 16 novembre 1832; la perte de la vue ne lui permettant plus de se livrer aux occupations qui faisaient la douceur de sa vie, il désire, dans sa lettre d'envoi, que les militaires de tous grades de la garnison puissent consulter ces cartes, toutes les fois qu'ils le voudront; « ce sera, est-il ajouté, une grande consolation pour moi de contribuer à l'instruction de nos jeunes guerriers et de leur procurer les moyens de servir utilement le roi et la patrie. » N'oublions pas de citer un magnifique exemplaire du *Liber Nanceidos*, 1518, poème latin de Blaru, chanoine de St.-Dié, sur la guerre de Charles-le-Téméraire en Lorraine. Exemplaire vraiment digne de la ville de Nancy, s'écrie le célèbre bibliographe anglais, Dibdin, ce qui ne l'empêche pas de prendre notre victorieux René II, *pour le général français Renet.*

Toutes ces richesses scientifiques proviennent soit de l'ancien fonds, soit des dons particuliers, ou des envois du ministère, mais surtout des débris des bibliothèques des couvents supprimés en 1792. *Un cabinet de médailles*, dans lequel se trouve un magnifique camée décrit par Visconti; *un musée d'histoire naturelle*, qui date de 1796, et dont les collections se complètent chaque jour par les soins désintéressés de curieux pleins de zèle, contribuent à la perfection de l'ensemble de cette noble institution, si éminemment utile, mise avec urbanité à la disposition du public et dont à bon droit, Nancy doit se glorifier.

Porte Neuve ou de Stainville. — Pour éviter les redites, nous renvoyons aux pages 281 et 282.

La Synagogue. — Les citoyens professant le culte mosaïque doivent à jamais bénir le XVIIIe siècle, qui a détruit tant de préjugés odieux, et en particulier celui qui les mettait au ban de la

société. En 1788, notre compatriote Grégoire, curé d'Emberménil, fixa l'attention de l'Europe par son brillant plaidoyer. *essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, couronné par l'académie de Metz. Napoléon, aussi éminent législateur que grand capitaine, reprit la tâche restée inachevée de l'Assemblée Constituante, en réunissant en grand sanhédrin, les rabbins de France, d'Allemagne et d'Italie, dont les décisions doctrinales réglèrent les points litigieux. Dès lors on admit, sans distinction aucune, les Israélites régnicoles dans la grande famille française. Depuis ce pas immense, un demi siècle est à peu près écoulé et le succès de cette fusion a pleinement justifié les prévisions des philosophes et des hommes d'état.

Dans son roman historique *Ivanhoé*, Walter Scott a peint d'une manière aussi vraie qu'inimitable, les tribulations et les dangers des Juifs au moyen âge, en quoi ils ne ressemblaient pas trop mal au poisson volant, trouvant partout des ennemis. Au XIIIe siècle, sous Simon II, on les chassa de la Lorraine pour s'être moqués des saints mystères. Cependant nous les voyons quelque temps après, occuper une des rues de Nancy au berceau. C'est que le commerce, ou pour mieux dire, le trafic, était seul entre leurs mains avides autant qu'intelligentes, seule carrière qu'ils pussent embrasser, et que la position de notre pays, entre la France et l'Allemagne favorisait singulièrement, outre le voisinage de Metz, ville dans laquelle ils jouissaient de certains privilèges, c'est-à-dire, où ils avaient quelque sûreté. Des lieux de résidence leur étaient désignés et le chiffre des familles fixé. Sous Léopold et Stanislas, on en comptait environ 200 en Lorraine, dont les chefs étaient à Nancy et le rabbin à Metz. Le 15 septembre 1717, Samuël Lévy, riche israélite qui avait quelque maniement des finances de Léopold, ayant célébré avec éclat dans sa maison à Nancy, la fête des Trompettes, la Cour souveraine, défendit le surlendemain aux juifs l'exercice public de leur religion, à peine de 10,000 livres d'amende. Une ordonnance de la chambre du conseil, de par Altesse, le 21 novembre 1701, défendait d'insulter les juifs en cette ville, à peine d'amende et autres punitions sui-

vant le cas. En 1788, la communauté de cette ville, taxée à 2,710 livres, 1 sol pour leur subvention, et composée de 739 membres, y fit enfin bâtir une synagogue qui n'a rien de remarquable sous le rapport de l'architecture, quoique bien située, et toutes les classes de la société ont accompagné avec honneur le cercueil du grand rabbin de Nancy, le vénérable Gougenheim, mort nonagénaire en 1842.

GOUVERNEURS DE NANCY. — Beermann, dans sa *dissertation historique sur l'ancienne Chevalerie et Noblesse de Lorraine*, 1763, a donné le premier cette liste intéressante, sous ce titre : *Gouverneurs et Baillis de Nancy*. On sait qu'à l'origine du duché, *les Baillis d'épée* étaient des officiers du prince qui joignaient le commandement des troupes à la magistrature. Tels furent sans doute les premiers gouverneurs de notre ville. Plus tard, ce titre et celui de bailli formèrent deux qualités distinctes, quelquefois attribuées à une seule personne. Sous nos ducs, ces charges importantes, réunies ou séparées, n'étaient remplies que par des gentilshommes de l'ancienne Chevalerie. Nous avons rectifié le travail de Beermann, d'après les observations de Lionnois, qui a démontré que plusieurs noms cités par le premier, n'étaient pas ceux de gouverneurs de Nancy. Peut-être Beermann, les trouvant qualifiés baillis, n'aura pas fait la distinction établie plus haut, ce qui occasionna ses erreurs. Nancy, à cause de sa citadelle, fut considérée comme place de guerre jusqu'en 1789.

1	*Thierry de Nancey de Lenoncourt*, bailly de Nancy sous Ferry III..	1261
2	*Liébaut du Chatelet* en	1392
3	*Collignon de Ludres*. .	1408
4	*Ferry de Parroye*	1431
5	*Jacques d'Harraucourt*	1471
6	*Jean de Rubempré ou de Bièvre* pour le duc de Bourgogne..........	1476
7	*Jean de Wisse*, gouv. et bailli de Nancy.....	1476
8	*Jean de Germiny*.....	1492
9	*Erard d'Haraucourt*..	1493
10	*Gaspard d'Haussonville*	1510
11	*Olry de Visse*........	1540
12	*Pierre du Chatelet*....	1542
13	*Jean de Savigny*	1546
14	*Guillaume de Savigny*.	1551
15	*Nicolas de Lutzelbourg*	1553
16	*Adam*, baron de Palan..	1560
17	*Balthazard d'Haussonville*......	1574
18	*Philippe Othon*, comte de Salm............	
19	*Antoine Duchatelet*...	1567

20	*Christophe de Failly*..	1574
21	*Jean*, comte de Salm...	1594
22	*Elisée d'Harraucourt*.	1610
23	*Henry de Lorraine*, marquis de Mouy........	1629
24	*Le comte de Brassac*, pourla France........	1634
25	*Henry* II, *prince de Condé*, id..........	1635
26	*Le marquis de Sourdis*, id................	1636
27	*Le marquis d'Arpajon*, id................	1638
28	*Claude de Lenoncourt*, id................	1643
29	*Le maréchal de la Ferté* id................	1643
30	*Le marquis de Rochefort*, id...........	1663
31	*De Bissy*, id.........	
32	*Le comte de Lambertye*,	1696
33	*Le marquis de Custine*,	1715
34	*Le duc de Fleury*.....	1789

A la mort de Jean, comte de Salm, son corps fut porté dans toutes les églises de Nancy, accompagné de tout le clergé séculier et régulier, ce qui fit époque et règlement pour ses successeurs.

Procédure contre le Béthléem. — Le fameux Brioché, l'inventeur des marionettes, faillit être brûlé comme sorcier par des bons suisses qui ne pouvaient comprendre, sans nécromancie, le jeu de ses figurines. Nous rapporterons la mésaventure d'un autre machiniste, modeleur et ouvrier en cire, bourgeois de cette ville, (telles sont les qualités qu'il se donne dans sa circulaire) nommé Courtois, qui pour la première fois exposait un tableau mouvant, connu depuis, ici, sous le nom de *Béthléem*, parce qu'en effet, la crêche, l'adoration des mages, la fuite en Egypte, etc., y figurent au premier rang. Pour mieux piquer la curiosité à son profit, outre le droit d'entrée, l'ingénieux artiste avait imaginé, comme tous ceux qui l'ont suivi, une quêteuse, faisant par le moyen d'un ressort cédant à la moindre pression, une profonde révérence à celui qui déposait une pièce de monnaie dans sa bourse. Tout était bien jusque là, mais il s'avisa de qualifier ainsi sa statuette : « la représentation de l'impératrice reine de Hongrie; vous la voyez tenante (sic) une bourse à la main, et qui remercie le monde d'une profonde révérence quand on y met quelque chose. » Loin de vouloir faire des épigrammes, le pauvre homme n'avait pas eu d'autre dessein que de mettre à contribution, à sa manière,

un nom aussi célèbre alors que de nos jours Napoléon, avec ou sans son petit chapeau. Nos magistrats n'y songèrent pas, firent du zèle, et traitèrent ce fait de crime de lèze majesté au premier chef. Voici ce curieux et original document, extrait du registre des délibérations des officiers municipaux.

« Ce jourd'hui, huitième de juin, mil sept cent cinquante deux. La Chambre assemblée extraordinairement sur ce qu'il est parvenu à sa connoissance qu'il s'estoit répandu en cette ville plusieurs feuilles imprimées portantes, que par permission de messieurs les magistrats, il y auoit quantité de figures mouuantes à voir dont le détail est amplement expliqué dans les imprimés, et nottament une representation de la Reine de Hongrie tenante une bource à la main, et faisant la réuérence à celuy qui y mettoit quelque chose, ce qui est un manque de respect dub à cette souueraine, et un attentat à l'autorité de la Chambre, en ce que l'on auroit inséré en tête des dits imprimés, (par permission du magistrat) ce qui est d'autant plus répréhensible, que la Chambre n'a jamais eut connoissance des dites feuilles, désauouant au contraire un procédé aussy hardy qu'odieux; et comme il luy importe de decouurir quel peut être l'imprimeur des dites feuilles, de même que l'auteur qui en a fait la minutte; C'est pourquoy elle a délibéré qu'à la diligence du procureur sindic, il sera incessamment informé, pour sçauoir quel est l'imprimeur des dites feuilles et de qui il en a eut la commission; et cependant par prouision, ordonné que la feuille imprimée dont la Chambre est nantie, sera sur le champ cottée et paraphée et déposée dans ses greffes, pour seruir ainsy que de raison; et que comme on a déjà (à ce que l'on a appris) apposé un scellé de la part du sieur Lieutenant général de Police, sur la porte de la chambre où sont renfermées les dites figures mouuantes, énoncées dans les dites feuilles, ordonné pareillement que le même scellé sera croisé par le sieur Pierre qu'elle a nommé commissaire à cet effet, dont procès verbal sera dressé et déposé aussy dans ses greffes, pour seruir et valoir ainsy qu'au cas appartiendra; et à l'instant ladite feuille imprimée a été cottée, paraphée et déposée dans ses greffes

ne varietur; fait en la Chambre du Conseil de ville, les an et jour que dessus, sept heures et demie de relevée : *Pierre, Breton, Guillon, N. Puiseur, Chapuis, Mougenot, Richer.*

Muet du chapitre de Bouxières. — Ces chanoinesses avaient été fondées à une lieue de Nancy, en 936, par Saint-Gauzelin, évêque de Toul, sur une vision céleste. Tandis qu'il était à l'œuvre pour achever de bâtir l'église, une grande famine survint dans le pays. Alors, selon la légende insérée dans l'office de ces Dames, notre bienheureux eut recours à la Vierge, qui suggéra à la reine de France d'envoyer à Bouxières trois chameaux chargés, l'un d'ornements, l'autre de vivres, le troisième d'or et d'argent, et de les laisser aller sans conducteur. Ils se rendirent à leur destination en passant la Meurthe dans une nacelle, qui se détacha d'elle même pour aller à leur rencontre. Un muet de naissance, témoin de ce prodige, recouvra la parole pour aller avertir Saint-Gauzelin de cette visite si opportune, qu'il reçut plusieurs fois. En mémoire, on entretenait de toute antiquité à Bouxières un muet pour aller à l'offrande. Par le compte-rendu des commissaires municipaux, chargés en 1791 d'inventorier les biens du chapitre, on voit qu'on payait annuellement à ce muet 4 résaux de blé, évalués à 124 livres. Le missel de Saint-Gauzelin, précieux objet d'art, est conservé dans le trésor de la Cathédrale-Primatiale.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE, MORALE ET POLITIQUE

DE

NANCY,

ANCIENNE CAPITALE DE LA LORRAINE.

1789 — 1846.

—

NANCY,

DE 1790 à 1792.

Les premiers mouvements de la révolution de 89 furent accueillis partout avec le plus vif enthousiasme. Comme toujours en pareil cas, on croyait généralement à la fusion de tous les intérêts particuliers pour asseoir le bonheur commun. Les Français commencent toujours bien, s'écriait le vieux et taciturne Sieyès, à la nouvelle de la révolution de 1830. Les formes de l'ancien ordre de choses subsistaient néanmoins, tandis qu'on procédait à un changement total. Cette époque de transition offre le plus curieux et le plus étrange spectacle. Nombre de curés, surtout dans nos localités, avaient été appelés à la représentation nationale; d'autres présidaient des sociétés populaires, des réunions d'électeurs et jusqu'à des comités de gardes nationales. Les évêques recevaient les serments civiques au milieu des fédérations, et bénissaient les drapeaux et bannières. Les riches abbayes étaient encore debout, les ordres religieux conservaient leurs dignitaires, en même temps qu'on établissait les premières listes des citoyens électeurs et éligibles, tous aptes aux fonctions publiques. Les réformes ne se firent pas attendre; bientôt des esprits craintifs ou plus réfléchis se rappelèrent que lorsque le canon du 14 juillet faisait tomber la Bastille, on pro-

menait des têtes coupées dans les rues de Paris. Ils redoutèrent l'avenir qui, en effet, s'assombrissait chaque jour davantage, et leurs défiances contrastaient avec les sentiments du plus grand nombre de ceux qui, moins prévenus, se livraient autour d'eux, à toutes les impressions du moment. Telle était la situation de Nancy au commencement de 1790. En sa double qualité de capitale de la province et de siége des principales autorités qu'on voulait abroger, cette ville avait conservé des classes d'élite, influentes, froissées dans leurs intérêts généraux et privés, classes dont on retrouve les vestiges jusqu'à nous, nombreuses et tranchées d'avec le reste des habitants, ce qui expliquera mieux leurs haines et leurs tristes discordes.

Suite de l'histoire de Nancy. — A peine la garde nationale de Nancy fut-elle formée, en août 1789, que des dissentiments graves éclatèrent dans son sein. Son colonel, le comte de La Valette, taxé de brouillon dangereux, donna sa démission. Institution toute-puissante alors, les compagnies délibéraient entre elles, le corps entier rendait des arrêtés et convoqua en fédération à Nancy, pour le 19 avril 1790, les gardes nationales de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle, de la Haute-Marne et des Vosges. Le Conseil général de la commune, qui n'avait pas été consulté sur l'opportunité de cette réunion, déclara cet acte nul, illégal et séditieux, mais n'en accéda pas moins aux vœux des compagnies, et s'occupa sans délai des approvisionnements nécessaires.

Au jour fixé, plus de cinq mille hommes armés, outre les détachements de la garnison de Nancy, composée de deux régiments d'infanterie et un de cavalerie, gravirent la montagne de Sainte-Geneviève et se rangèrent en bataille à son sommet. Un autel, surmonté d'un obélisque de 40 pieds, « élevé à Dieu seul », s'élevait au centre. M. Anthoine, aumônier de la garde citoyenne de Nancy et grand-chantre de la Cathédrale, célébra la messe, bénit les drapeaux et reçut les serments civiques, au bruit des volées de canon et des acclamations de 10,000 spectateurs, répétant le cri de *Vive la Nation !!!* De retour en ville, les fédérés

fraternisèrent jusqu'au 21 ; on ne se sépara point sans avoir signé une adresse au roi, à l'assemblée nationale, et sans échanger des invitations mutuelles pour d'autres réunions semblables. Entr'autres, des gardes nationaux de Nancy se rendirent le 26 avril à Metz, sur la demande affectueuse de la municipalité.

Le 14 juillet suivant, sur l'appel fait par la commune de Paris à toutes les municipalités du royaume, de se rassembler ce jour-là même, à l'heure de midi précis, dans leurs communes respectives avec les troupes de ligne qui se trouveraient dans leur arrondissement, afin que le serment fédératif fût prononcé de concert et au même instant dans toutes les parties de l'empire; on se rendit en grande cérémonie et par une pluie battante dans la prairie de Tomblaine, au milieu de laquelle se trouvait *l'autel de la patrie*, décoré des emblêmes des trois ordres de la nation. Le serment civique prêté, on entonna le *Te Deum*, suivi du *Domine salvum fac regem*, le défilé des troupes termina la fête.

Des fédérés de Nancy avaient été aussi députés à Paris pour le même objet, ils en revinrent le 24 juillet, rapportant la bannière de la Meurthe, transportée en grande pompe de la municipalité au directoire du département, ou préfecture d'alors. A cette occasion, M. Saladin, officier municipal, prononça un discours patriotique. L'ouvrage éminent de Grégoire, curé d'Emberménil, sur la régénération des juifs, avait fixé l'attention sur ce point. Les israélites de Nancy demandèrent, le 1er juin 1790, au Conseil général de la commune, le titre de citoyens actifs, mais on leur répondit rudement qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. Les comédiens de notre théâtre avaient été aussi exclus de la garde nationale, contrairement à ce qui se passait à Paris, où le bourreau Sanson avait été nommé officier.

Le 5 mai 1790, une députation du chapitre de la Primatiale avait déposé un acte capitulaire, adressé à l'Assemblée nationale, pour la conservation de l'évêché dans cette ville, en priant la municipalité de s'adjoindre à cette démarche. A un an d'intervalle, rapport au nom du bureau de comptabilité sur la gestion, recette et dépense des bénéficiers du chapitre supprimé, portant

en substance que la recette générale pour 1789 s'élevait à 161,309 livres 10 sols 5 deniers; la dépense à 103,175 livres 19 sols; soit une reprise de 58,632 livres 10 deniers, réduits à 57,156 livres 10 den., en déduisant 1,475 livres 1 sol 11 deniers, revenant au receveur, somme qui aurait dû se trouver en caisse, et dont on rendait responsables les bénéficiaires jusqu'à la concurrence de 1,952 livres 6 sols 4 deniers chacun, faisant le tiers de la reprise de l'année 1789, sauf toutes réserves de droit contre eux.

Le 15 juillet, on nomma des commissaires pour faire l'inventaire des maisons religieuses et voici le résultat de leurs travaux.

TABLEAU

DES RELIGIEUX ET RELIGIEUSES DE L'ARRONDISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE NANCY,

Ordonné par décret de l'Assemblée nationale, sanctionné par le roi le 14 décembre 1790,

REMIS AU DISTRICT LE 15 JANVIER 1791.

RELIGIEUX :						
Augustins	4 religieux dont	4	déclarent, en vertu de la loi, vouloir sortir du couvent. 2,983 l.	10 s.	6 d.	de reven.
Bénédictins	16		18,133	10	5	
Bernardins de Clairlieu	9	3	2,638			
Capucins	45	6				
Carmes	37	10	1,170			
Chanoines réguliers	13	4	7,700			
Chartreux	24	7				
Cordeliers	29	8	2,607	2	4	
Dominicains	6	6	7,478	3	3	
Frères des Ecoles	12					
Frères de Saint-Jean de Dieu	6	2				
Minimes de Bonsecours	6	4				
de Nancy	6	3	8,070	7	3	c. d. F.
Prémontrés			5,565	19	3	
Tiercelins	18	2	1,555	6		c. de Lorr.
TOTAL DES RELIGIEUX	231	59				

Religieuses :						
Annonciades.	38		6,514 l.	5 s.	9 deniers.	
Carmelites (grandes)	13	2	5,230			
Carmelites (petites)..	18		1,912			
Chanoinesses de Bouxières						
Congrégation.	40	2	7,839	8	6	
Dames prêcheresses.	20		9,521	5	5	
Dames de Saint-Elisabeth	24	1	6,768	19	10	
Dames du Saint-Sacrement	20	4	6,034	11	3	c. de L.
Maison de charité de S.-Vincent de P.. .	7					
Orphelines.	23		7,261	8	9	c. de F.
Refuge (les filles du)	30		4,867	16	3	c. d. F.
Tiercelins.	17					
Visitation	43		3,930	3	8	c. de F.
Hôpital St-Charles. .	31					
des enfants trouvés. . . .	6					
St-Julien. .	7					
militaire. .	12					
Dames de la paroisse Notre-Dame. . . .	5					
TOTAL DES RELIGIEUSES.	374	9				
Total général . . .	603	68				

Nous remarquerons à la suite de ce relevé, que lors de la visite d'inventaire des officiers municipaux, les religieux et les religieuses sommés, aux termes de la loi, de déclarer s'ils entendaient préférer la vie en commun à la vie civile, répondirent à peu près unanimement qu'ils choisissaient celle monastique, mais l'année suivante, la plus grande partie vint faire à la municipalité la déclaration exigée pour rentrer dans le monde.

Sur le refus du receveur du domaine de payer la rente de 120,000 livres données par Stanislas, pour le soulagement des pauvres, il fut résolu, le 31 juillet 1790, qu'il en serait référé au ministre, qui ne répondit rien. Le moment était assez mal choisi, car on mettait en pratique la trop fameuse devise :

« Guerre aux châteaux, paix aux chaumières. » On saccageait notamment autour de Nancy, ceux du canton de Vaudémont, et pour réprimer ces effroyables désordres, des détachements partaient à chaque instant de la ville. Les bois de Brichambeau et de la Garenne étaient entièrement dévastés à main armée. On vivait dans les alarmes; dès le 2 août, les sections présentèrent une pétition à la commune pour obtenir : 1°, de l'état-major, quatre canons de 12 à 24, pour être placés devant la porte de l'Hôtel-de-Ville et quatre autres sous le vestibule, le tout confié à la garde des citoyens; 2°, que les séances de la municipalité devînssent publiques. Mesures adoptées le 5, à l'exception que quatre canons seulement furent délivrés et enchaînés aux colonnes du péristile de la commune. M. de Custine, maire royal, donna sa démission le 18 août suivant, et fut prié instamment de ne pas abandonner encore ses fonctions.

Au mois de juillet, une fermentation inquiétante s'était déjà manifestée dans le régiment du roi, il avait fallu une députation de deux membres du corps municipal au quartier pour appaiser le tumulte. C'étaient les premiers indices de cette catastrophe, connue dans l'Histoire de la Révolution, sous le nom d'*Affaire de Nancy*, et dont nous allons retracer les principales et mémorables circonstances.

Comme nous le disions en 1842 (1), en voyant aujourd'hui Nancy sourire à l'avenir de prospérité que lui méritent sa belle position, son industrie d'élite, les mœurs agréables et faciles de ses habitants, plus obligeants encore envers les étrangers que vis-à-vis de leurs propres concitoyens; en voyant donc le cours paisible et régulier des choses, qui, surtout parmi les générations nouvelles, si insouciantes, connaît autrement que de nom

(1) Dans l'*Impartial* de la Meurthe, dont le feuilleton a été reproduit dans le *Constitutionnel* le 4 septembre suivant; il existe une foule d'écrits sur cette affaire, et pour les détails on peut consulter la relation par Léonard, officier de Mestre-Camp, cavalerie. Nous avons préféré adopter les vues sages de l'auteur de la notice insérée dans le recueil intitulé Tableaux de la Révolution.

peut-être, transmis par hasard du père au fils, ce terrible 31 août 1790, qui joncha les larges rues de la ville de nombreuses victimes?

La révolution française grondait avec fracas; tous les liens de l'obéissance étaient rompus, et il existait dans l'armée un principe général de dissolution. Les soldats trouvaient leur intérêt lié à la cause de la révolution, les officiers tenaient fortement à l'ancien ordre de choses. L'assemblée nationale ordonna le maintien de l'ancien régime jusqu'à la promulgation du nouveau, dont elle s'occupait. Les demi-mesures ne guérissent jamais le mal. L'insurrection qui fomentait partout prit à Nancy le caractère le plus grave et le plus alarmant. La garnison de cette ville se composait du régiment du roi, infanterie, de mestre-de-camp, cavalerie, et des Suisses de Château-Vieux. La garde nationale venait aussi d'être créée; des clubs étaient organisés. Le 9 août 1790, le régiment du roi exigea ses comptes et l'exhibition des registres depuis plus de vingt ans. Les officiers consentirent par accommodement à une restitution de 170,000 francs. Château-Vieux, encouragé par cet exemple, députe deux soldats à son état-major pour demander également ses comptes; ils sont passés aux courroies puis chassés du corps.

Ce fut le signal de la révolte; les soldats et le peuple portèrent en triomphe, musique en tête, les deux Suisses délivrés de prison. On obligea leur lieutenant-colonel à payer à chacun cent louis d'indemnité, ensuite on les incorpora dans la garde nationale. Château-Vieux et Mestre-de-Camp forcent leurs officiers à leur remettre provisoirement, l'un 47,000 francs, l'autre 24,000. Cet argent est consommé en débauches parmi la ville. Un soldat du régiment du roi, nommé Pomier, et président de son comité, était un des principaux instigateurs de ces désordres (1).

L'assemblée nationale, instruite de ces faits et du mépris de

(1) Depuis il devint fournisseur des armées de la république, en train de faire une grande fortune, mais ayant été pris la main dans le sac, le général Serrurier le fit juger et fusiller dans les 24 heures.

son arrêté du 6 août, relatif au rétablissement de la discipline, rendit un décret le 16, par lequel elle traita cette affaire de crime de lèze-nation au premier chef, et ordonna la poursuite des coupables.

La garnison de Nancy était à peu près rentrée dans l'ordre. Elle députa néanmoins huit soldats, qui reçurent 3,000 francs pour leur voyage. A leur arrivée à Paris, le ministre de la guerre les fit arrêter. Cette arrestation causa une grande fermentation dans la capitale, et sans les soins de la garde nationale de Nancy qui, le 20, obtint des régiments une déclaration de soumission et de repentir, on aurait eu ici déjà de grands malheurs à éprouver. Deux gardes nationaux partirent sur-le-champ, porteurs de cet acte.

De graves excès se continuaient. M. de Malseigne, choisi par Louis XVI pour examiner les prétentions des troupes et ramener tout dans l'ordre, arrive le 24 à Nancy et se rend d'abord au quartier des Suisses. Le 25, les esprits s'échauffent, le factionnaire s'oppose à la sortie du général, qui le blesse grièvement d'un coup d'épée; il est poursuivi à main armée, et il se défend avec bravoure. Les deux autres régiments désapprouvent les Suisses et donnent une garde à M. de Malseigne, qui ordonne aux Suisses de partir le 27 pour Sarrelouis.

Sur ces entrefaites survint M. Desmottes, aide-de-camp de La Fayette, qui, de sa propre autorité et sans consulter personne, réquit les gardes nationales du département de se rendre sans délai à Nancy, pour forcer, conjointement avec les troupes de ligne, le régiment de Château-Vieux à rentrer dans le devoir.

Dès le lendemain, 4,000 gardes nationaux arrivèrent à Nancy, sans savoir, pour la plupart, l'objet précis de leur déplacement, et ressentant la même inquiétude qu'ils causaient. Château-Vieux ne part point, et l'on ne prend aucune mesure pour le faire partir. L'agitation s'accroît. M. de Malseigne, menacé de plus en plus, s'enfuit le 28 à Lunéville; des détachements de Mestre-de-Camp le poursuivent de près, le général les fait sabrer par un escadron de carabiniers restés fidèles.

A cette nouvelle, une armée de 3,000 hommes part de Nancy pour en tirer vengeance, sous la conduite de M. Jourgniac de Saint-Meard, celui-là même qui étonna par sa rare fermeté les septembriseurs qui lui laissèrent la vie. On parlemente à l'entrée de Lunéville. M. de Malseigne promet de retourner à Nancy; on tire sur lui; il veut s'échapper, de nouveaux troubles sont la suite de cette confusion sanglante.

Enfin, le général retourne à Nancy, escorté par les carabiniers; son arrivée ne calme point l'effervescence, qui s'augmente au contraire d'une manière effrayante; et il est mis au cachot, gardé par les soldats, qui exigent de nouveaux à-comptes.

La désolation, le tumulte régnaient dans la ville. Aucun ordre n'était donné. La municipalité, en permanence, multipliait inutilement ses démarches, et se trouvait le jouet des émotions du moment. On répandait le bruit que Nancy devait être livré aux Autrichiens, qui s'étaient approchés de la frontière. Le désordre fut au comble quand on apprit la marche d'une armée sous le commandement de M. de Bouillé, afin que force reste à la loi.

Le 31 août, au matin, la générale est battue; les soldats prennent les armes, somment les citoyens de s'armer avec eux pour défendre leurs propriétés et leurs personnes. Des dispositions militaires sont prises; on traine des canons aux portes et sur les places; des barils de poudre sont défoncés çà et là. Cependant, des députations sont envoyées vers M. de Bouillé, qui répond d'abord qu'il ne traite point avec des rebelles, et ensuite exige que les trois régiments sortiront sur-le-champ de la ville pour attendre ses ordres, et que M. de Malseigne et M. de Noue, colonel du régiment du roi, détenu également, seront remis en liberté. Les gardes nationales devront mettre bas les armes dès que l'armée de M. de Bouillé paraitra. Les troupes rentrent dans leurs quartiers, déclarent se soumettre à la loi et envoyent de nouveaux députés qui reviennent avec un ordre écrit, portant : qu'ils eussent à sortir de la ville sous une heure, sinon qu'on entrerait à coups de canon.

Le temps s'écoule bien vite. MM. de Malseigne et de Noue

sont remis en liberté ; les régiments se mettent en marche vers le point qui leur avait été indiqué. M. de Bouillé n'était qu'à trente pas des portes, lorsque la plus déplorable collision éclata tout-à-coup.

Nancy était encore défendu à cette époque par les remparts de la Ville-Vieille. Son arsenal bien muni avait été pillé et toute la populace armée. Le plan du général était d'éviter tout ce qui pouvait ressembler à un siége, impossible d'ailleurs à tenter. Son but principal avait été de feindre deux attaques, l'une à la porte Stanislas, l'autre à la porte Neuve, tandis que faisant brèche au mur de la Pépinière et s'emparant de la terrasse qui dominait le quartier Sainte-Catherine et celui des Suisses, il se rendait maître, sans coup férir, de la ville. La prompte soumission sur laquelle il n'osait compter (1), lui avait fait abandonner ce projet.

Vers six heures du soir, une colonne de volontaires s'avançait donc sur la porte Neuve, défendue par les soldats et des gardes nationaux, qui ignoraient la capitulation, et auxquels nul ordre n'était parvenu. Des pièces du calibre de 24, chargées jusqu'à la gueule (2), étaient posées, faute d'affût, sur des poutres à six

(1) Ni sur le succès. Ce fut la dernière faveur que la fortune m'accorda, s'écrie-t-il dans ses Mémoires. On sait l'issue du fatal voyage de Varennes.

(2) On compta dans une, après l'avoir déchargée, 4 boulets et 800 balles. La femme du concierge Humbert avait eu la présence d'esprit de jeter de l'eau sur la lumière et prévint ainsi d'incalculables malheurs. Nous rapporterons textuellement le certificat suivant tiré des archives de Nancy : « *Je sertifie que la femme du sieur Humbert, consins de la porte Stainville, a jetée une cruche d'aux sur la lumière de la piesse de 24 à quatre heures passé, malgré le soldas qui tenait la maiche, le trente et un aoust dernier. Nancy, le 10 septembre 1790, De Bonviller, lieutenant de la colonelle au régiment de La Marck.* » Ce brave militaire, qui estropie si cruellement l'orthographe, avait aussi fourré sa tête dans la gueule de cette pièce pour contenir ses soldats. La reine, Marie-Antoinette, envoya sur sa cassette 1200 francs à la femme Humbert, le 29 novembre 1790, et son mari en reçut 300, sur la souscription ouverte en faveur des blessés et des tués de cette fatale journée, souscription qui produisit 6,415 livres 16 sols.

pouces de terre. Des pourparlers s'engagent entre les assaillants et le poste : on va mettre le feu. En ce moment, un jeune officier, gentilhomme breton, nommé Désilles, s'élance, se couche en travers des pièces, empêche par son héroïsme, le massacre inévitable ; il tombe bientôt, atteint de quatre coups de feu. Un de nos concitoyens, Hæner, l'arrache, au péril de sa vie, de ce théâtre d'horreur (1). Un coup de canon part et emporte les deux premiers rangs des volontaires de Metz et de Toul qui accouraient serrés ; leurs commandants MM. de Vigneulle et Gouvion sont tués. On riposte, la fusillade s'engage de part et d'autre, la porte est enlevée et les canons encloués avant d'en avoir pu faire d'autre usage. Presque au même instant, on pénétrait aussi par la porte Stanislas dont la grille avait été forcée par les boulets.

Au bruit, les trois régiments qui reposaient sur les armes dans la prairie de Tomblaine, rentrent au pas de charge, en criant : à la trahison ! le peuple répète le même cri. Le combat le plus acharné s'engage dans les rues. L'armée de Bouillé est fusillée du haut des remparts, par les fenêtres des maisons, par les soupiraux des caves ; sans se rebuter, elle avance de rue en rue, de poste en poste, et reste enfin maîtresse de la ville vers la nuit. Deux cents hussards de Lauzun furent couchés à terre sur la place de Grève seulement, où ils s'étaient aventurés.

On ne connut jamais le nombre exact des morts et des blessés. M. de Bouillé y perdit la moitié de son armée, composée de 3,020 hommes d'infanterie et 1,480 chevaux. L'acharnement fut épouvantable, et entre autres exemples, on rapporte que près de la porte Saint-Nicolas, on versa sur un hussard un chaudron d'huile bouillante !

Les journaux et les brochures du temps attestent tous de la

(1) Croira-t-on que le généreux sacrifice de Désilles devint plus tard un titre de proscription pour sa famille.... Il est juste de dire ici qu'au moment où il se dévouait ainsi, les députés de la municipalité qui revenaient de conférer avec M. de Bouillé, partagèrent les dangers de cet épisode, et qu'ils furent entraînés à l'hôtel-de-ville à travers les balles dirigées contre eux.

douloureuse impression que la malheureuse affaire de Nancy fit naître par toute la France. Le 2 septembre, on enterra avec pompe, au cimetière St.-Fiacre et St.-Vincent, les commandants de Vigneulle et de Gouvion; quelques semaines après, le généreux Désilles, qui rendit le dernier soupir, le 17 octobre, à minuit, fut enseveli à la cathédrale, dans le caveau des évêques. On offrit à son père le titre de citoyen de Nancy et le 5 novembre on demanda pour lui la croix de St.-Louis qu'avait obtenue son fils. Le 4 septembre, les soldats Suisses pris les armes à la main, furent jugés; quarante furent condamnés à trente ans de galères, vingt-deux à être pendus, un à être roué. La sentence fut exécutée sur le champ (1) et les corps des suppliciés sont enterrés au cimetière Saint-Jean, dans un endroit séparé et respecté depuis. Château-Vieux fut dissous; les deux autres régiments licenciés et la garde nationale de Nancy désarmée, mais reconstituée plus tard. Cette dernière demeura longtemps en exécration aux villes voisines, notamment à celle de Metz, quoiqu'il eût paru des mémoires justificatifs de sa conduite.

L'affaire de Nancy fut diversement interprétée à Paris et suivant les passions de l'époque. Les agitateurs crurent y voir des symptômes de contre-révolution (2). L'assemblée nationale pour

(1) Le bulletin de la république et la tradition populaire rapportent à ce sujet un fait touchant, et qui inspira la charmante pièce de *Philippe et Georgette*. Un jeune Suisse, conduit au supplice, trouva moyen de s'échapper, favorisé sans doute par la sympathie de la foule, et resta caché long-temps chez sa maîtresse qui le recueillit, et avec laquelle, par reconnaissance, il se maria.

(2) C'était notamment cette créance et l'impopularité des autorités qui avaient porté aux excès déplorables qui furent commis. Aussitôt après le 31 août, une réaction violente eut lieu à Nancy : M. de Bouillé, voué quelques mois après aux gémonies, était salué de héros immortel. Notre concitoyen Labroise consacrait son ciseau à un bas-relief colossal consacré à Désilles, loué, versifié dans tout l'empire Français, et quelques semaines après, les administrateurs du département qui avaient commandé l'œuvre, se rendaient dans l'atelier du sculpteur pour briser eux-mêmes l'idole d'hier. Le naturaliste Sonnini, qui venait de fonder le premier journal politique à Nancy, n'osa pas raconter les événements du jour, suspect qu'il

mieux diriger l'opinion publique, après avoir décrété que le directoire du département de la Meurthe, les municipalités de Nancy et de Lunéville seraient remerciées de leur zèle, indiqua une fête funèbre pour honorer la mémoire de ceux qui étaient morts pour la défense des lois. Elle fut célébrée le 20 septembre au champ de la fédération, en présence de deux cents mille spectateurs. Au milieu d'un cirque immense, s'élevait à côté d'un autel, un trophée funéraire, sur lequel était tracée cette inscription : *Aux mânes des braves guerriers, morts à Nancy pour la défense de la patrie et de la loi, le* 31 *août* 1790.

« L'affaire de Nancy, dit l'auteur de l'article Désilles dans la Biographie universelle, fait époque dans l'Histoire de la Révolution. C'est de là que date la première scission entre les révolutionnaires et les constitutionnels qui, jusqu'alors, avaient paru marcher sur la même ligne. Les uns se déclarèrent pour les révoltés, les autres, au contraire, les vouèrent à l'opprobre, et voulurent les faire punir. » Le 31 août fit crouler la monarchie constitutionnelle sous Louis XVI. Quelques mots encore achèveront de peindre la perturbation alors des esprits. En 1792, la société des Jacobins fit sortir des galères de Brest les soldats de Château-Vieux; on se partagea les fers qu'ils y avaient portés; on en forgea des piques, avec lesquelles on devait être invincibles contre la tyrannie (1). De ville en ville, jusqu'à Paris, où ils

était à cause de son esprit hardi, et fut obligé de faire imprimer à Paris une courte relation qu'il avait rédigé dans le sens qui lui était propre.

(1) Dans l'histoire numismatique de la Révolution Française par M. Hénin, Paris, 1826, in-4°, on trouve (planche 33), plusieurs figures de médailles frappées en l'honneur des soldats de Château-Vieux. On lit sur une : « Donnée sur les décombles (sic) de la Bastille le 9 avril 1792, l'an IV de la liberté, par Palloy, patriote, aux soldats de Château-Vieux, victimes du despotisme, reconnus innocents par un décret du 30 décembre 1791, sollicité par Collot d'Herbois » et autour : Ce fer vient des carcans de la Bastille. Une dernière enfin, porte cette légende en face : « *Les chaines des soldats de Château-Vieux ont ete purifiée et convertie en médaille* (sic) *le* 13 *avril l'an* IV *de la liberté, par Palloy, patriote.* Le dessin représente un soldat agitant au-dessus de sa tête des fers rompus, derrière lui se voit la Bastille démantelée.

arrivèrent le 9 avril, on les fêta. La couleur et les attributs de leur servitude, les bonnets rouges, devinrent des signes emblématiques de la liberté, et on vit le député Armonville s'en coiffer le premier dans l'assemblée nationale, à laquelle les Suisses de Château-Vieux furent présentés, et où ils obtinrent les honneurs de la séance. Collot d'Herbois enfin, provoqua une fête éclatante le 15 avril 1792, répétée le même jour dans toute la France, avec enthousiasme, rapportent les contemporains. Chacun croyait avoir vengé l'innocence et le malheur. A Paris, dans cette occasion, les soldats de Château-Vieux précédaient le char de la liberté, le même qui avait porté Voltaire au Panthéon, le 11 juillet 1791, et y étaient assis de temps en temps. Le 4 septembre 1793, la Convention décréta que Château-Vieux n'avait cessé de bien mériter de la patrie, et abolit les procédures commencées. Quoi! Marat n'avait-il pas déjà pris sa défense en 1790, et Mirabeau appelé l'affaire de Nancy *une sainte erreur*.

Le soin de grouper les événements nous a fait passer à dessein, diverses circonstances sur lesquelles nous revenons pour ne plus nous écarter ensuite, autant que possible, de l'ordre chronologique des faits. MM. Cahier de Gerville et Duveyrier, commissaires du roi, pour informer sur ce qui s'était passé, avec recommandation de prendre les mesures nécessaires à la tranquillité, arrivèrent à Nancy. Ils en partirent le 30 septembre, emportant l'idée, consignée dans leur rapport et développée à la tribune par le député Sillery : « que l'éloignement des corps administratifs pour le système actuel avait percé malgré eux, et que l'assemblée avait le droit de s'en plaindre. » Effectivement, elle révoqua, le 7 décembre, son décret de remerciement. Quoiqu'il en soit, voici les paroles de M. Cahier en prenant congé du Conseil général de la commune :

« Les circonstances dans lesquelles vous vous trouvez, messieurs, me forcent d'énoncer une grande vérité; toutes les autorités seront plus ou moins soumises à l'opinion publique, on conduira les hommes plus par la confiance que par la crainte, et jamais l'on ne pourra compter sur une tranquilité durable dans

un lieu où, malgré la pureté de leurs intentions, les dépositaires du pouvoir n'auront pas obtenu la confiance générale. »

« La très-majeure partie de vos concitoyens bénit la révolution, nous en avons la douce certitude, et si quelques dissentiments se laissent encore appercevoir, il est aisé, il est même généreux de ne pas les remarquer; ce sont les murmures, ce sont les derniers soupirs de l'intérêt personnel, et la religion politique doit être tolérante pour tous ceux qui, n'ayant pas eu le courage de renoncer à des abus lucratifs, se bornent à pleurer sur leurs pertes sans troubler l'ordre public... »

« Il faut contenir le peuple dans les bornes de ses devoirs, lui apprendre à distinguer ses prétentions d'un moment d'avec ses droits éternels. Il faut qu'il sache que la liberté conquise par la force ne se conserve que par la sagesse, qu'il ne voye dans l'obéissance à la loi qu'une soumission de la volonté individuelle à la volonté nationale. »

Le substitut de la commune, au nom de la municipalité, répondit qu'on avait calomnié la ville auprès de l'Assemblée nationale, en la représentant comme « n'étant peuplée que d'aristocrates et très-peu de bons citoyens, » c'étaient les propres mots prononcés par Salle, député de la Meurthe, vivement relancé par Régnier (depuis duc de Massa) et Prugnon, ses compatriotes et collègues.

« Quant à nous, poursuivit-il, premiers magistrats de la révolution, nous osons vous dire que forts de notre conscience, nous ne craignons personne, que chacun de nous est prêt à entrer en lice avec nos délateurs, et assuré de les confondre; qu'il est possible que nous ne réunissions pas toutes les qualités nécessaires pour remplir dignement les fonctions qui nous ont été confiées, mais au moins nos démarches ont été pures, notre travail infatigable, et notre zèle pour le maintien de la constitution, sans bornes, puisque presque tous avaient exposé leurs jours pour l'exécution des décrets; » Il finit par offrir, le cas échéant, leurs démissions entre les mains des commissaires.

Le 30 septembre 1790, la municipalité se transporta aussi en

cérémonie, au Parlement, et mit le scellé sur toutes les portes. Ainsi se trouva anéantie cette magistrature lorraine qui avait donné des preuves si marquantes de son patriotisme en 1788, en s'opposant avec vigueur à l'enregistrement de l'édit sur l'impôt du vingtième. Le 16 novembre, Mollevaut, plus tard conventionnel, fut élu maire; le conseil général de la commune, choisi également parmi les éléments populaires, s'installa le 30 du même mois. Les *Dames de la Halle* leur adressèrent, le 31 décembre, un discours analogue aux circontances : « Pour vous autres, Messieurs, nous vous connaissons ben tous. On dit que j'sommes des bêtes, mais je ne l'sommes pas si fort puisque je vous avons choisis pour ète dans les municipalités... J'sommes ben sûres que vous nous ferez du bien tant q'vous pourrez; mais pourtant que not intérêt ne vous rende pas négligens à l'endroit de vos femmes, da; je n'voulons pas q'vous nous fassiez ben aises à leux dépens. »

La constitution civile du clergé était promulguée. On sait que c'était en grande partie l'œuvre de Talleyrand qui, au lit de mort, reconnut qu'il s'était trompé. Le serment civique fut imposé à tous les ecclésiastiques fonctionnaires. A Nancy, on prit jour le dimanche 23 janvier 1791, pour cette cérémonie. Les quatre bataillons de la garde nationale prirent les armes, divers détachements furent distribués au-devant des églises et sur les places publiques, les troupes de ligne se tinrent prêtes à marcher. Cette démonstration n'intimida guère. Sur le refus de la majeure partie des curés et de leurs vicaires, de lire à l'issue de la messe paroissiale l'instruction de l'Assemblée nationale au sujet de cette question grave; on arrêta, le 12 février, que des commissaires pris dans le sein du Conseil général de la commune, se transporteraient les dimanches pour en faire la lecture au prône.

L'évêque Lafare (1), réfugié à Trèves, répandait ses lettres pastorales, dénoncées par la commune au tribunal du district

(1) Il mourut cardinal-archevêque de Sens, le 10 décembre 1829, âgé de 79 ans, aumônier de madame la duchesse d'Angoulême.

qui n'ordonna aucune répression. La municipalité demanda la réformation de cette décision à l'assemblée nationale et au Garde des sceaux. Cependant les chanoines-réguliers, qui professaient au collége, prêtèrent le serment civique, et furent insultés dans l'église même par plusieurs de leurs élèves. Cette petite émeute occupa fort l'autorité locale. Le 12 juin, les Frères de la doctrine chrétienne refusèrent nettement, et furent remplacés le 14. A la date du 22 janvier 1791, on ne célébrait plus de messe paroissiale à la Cathédrale : l'abbé Monet, sacristain, dépositaire des clefs, y disait seulement une messe basse. Aussi, le 16 avril, il lui fut notifié d'y faire chanter l'office divin, en se faisant assister par des ecclésiastiques à ce requis. En même temps, le district fit part d'une députation qui se rendait le lendemain à Toul, près de M. Chatelain, chanoine, pour l'inviter à se faire consacrer et installer dans ses fonctions d'évêque du département de la Meurthe; le 18, on revint avec ses lettres de démission, mais on le força d'accepter au moins quelque temps.

Le 20 mai 1791, le corps municipal, averti que la plus grande fermentation régnait parmi le peuple, sur le refus que faisait jusqu'alors M. De Lalande, successeur de M. Chatelain, d'accepter les fonctions épiscopales, et qu'il était à craindre qu'on ne se portât à des extrémités contre les ecclésiastiques insermentés, qu'on disait avoir envoyé des lettres anonymes au nouvel évêque, réquit les volontaires, sous prétexte de les exercer au quartier, afin de les avoir sous la main en cas d'alerte, et on convint que si les nouvelles n'étaient pas favorables, on tiendrait les lettres secrètes.

Ces précautions étaient inutiles et les bruits répandus faux. Le 3 juin, un escadron de cavalerie de la garde nationale alla jusqu'à Toul au devant de l'évêque constitutionnel. Deux cents hommes, musique en tête, se portèrent à sa rencontre, à une lieue de la ville. Les Dames de la Halle allèrent au-devant dans un char orné de guirlandes et de fleurs. Complimenté sur sa route par les municipalités des villages voisins, M. Lalande n'arriva qu'à neuf heures et demie du soir: les rues étaient illu-

minées sur son passage, les corps constitués le conduisirent à la cathédrale, dont les tours avaient été pavoisées, et après un discours, il fut reconduit sous le dais à la maison épiscopale. Le 5 on l'installa solennellement avec toute la pompe imaginable.

Cependant le chef intrus du diocèse n'en était pas plus avancé, car le 9 juin, le procureur-général de la commune se rendit près le procureur-général du département, pour lui faire part du désir qu'avait la municipalité de voir procéder au plutôt à l'élection des curés de Nancy qui n'avaient pas prêté serment, le nouvel évêque se trouvant sans correspondance, personne ne voulant avoir égard aux dispenses de mariage qu'il signait. Sur les entrefaites, les Minimes de Bonsecours demandèrent s'ils devaient continuer à dire les messes par semaine, conformément à la fondation faite par la ville, pour le *vœu des pestiférés*. Il leur fut répondu qu'attendu la détresse de ses finances, on suspendait l'exécution de cette fondation.

En effet, suivant le rapport fait par M. Oudin, au nom du bureau d'administration, le 19 décembre 1791, il résulte que la recette générale de cette année, a été de 78,665 livres 6 sols 1 denier, et la dépense de 128,624 livres 4 sols 2 deniers, excédant de dépense : 49,624 livres 4 sols 2 deniers. Les dettes de la commune s'élevaient à 283,427 livres 6 deniers, l'état de ses besoins annuels à 121,411 livres 8 sols 2 deniers, celui des revenus certains était de 14,431 livres 2 sols 4 deniers.

Les curés de Dieuze, de Vézelise et Ligny, réclamaient encore de la ville de Nancy, les payements des secours qui leur étaient assignés sur les 10,000 fr. de rentes donnés à la capitale de la Lorraine par le roi de Pologne. On leur répondit et à tous ceux qui firent la même demande, qu'alors la cité jouissait de 370,000 livres de rentes, tant en octrois qu'autres droits qui étaient le gage de ce capital de 200,000 francs versé dans sa caisse par Stanislas; que ces droits et octrois étant supprimés, ce gage lui est enlevé, et que c'était à la nation qui s'est chargée de la subsistance des pauvres, à pourvoir au payement de ces 10,000 livres.

Depuis la journée du 31 août, les plus violentes passions grondaient toujours ici en attendant le moment d'éclater. La ville de Nancy possédait 19 canons que M. de Bouillé enleva à la suite de l'engagement livré dans nos murs. Le 16 mars 1791, le régiment de Vigier-Suisse, qui avait pris part contre la garnison, y arriva à midi précis par la porte Stanislas et traversa la place Royale pour se rendre au quartier. Les nombreux citoyens accourus sur son passage, remarquèrent dans leurs rangs deux petits canons pris à l'affaire de Nancy. Aussitôt une grande effervescence se manifesta parmi les spectateurs et la garde nationale, assemblée précisément sur la place, à l'occasion de la proclamation de M. Chatelain, élu la veille évêque du département de la Meurthe. Le maire qui était à la cathédrale pour l'installation du nouveau prélat, accourut en toute hâte et parvint à calmer les premières inquiétudes. M. de Noue, commandant de Nancy, fut requis de tenir les troupes de ligne à la disposition de l'autorité, et d'envoyer cent hussards de Chamboran pour empêcher toute communication de la population avec le quartier.

Le régiment fut obligé de partir dans la même journée à sept heures et demie du soir. Aussitôt après son départ, la tranquillité se rétablit et les officiers municipaux arrêtèrent qu'il serait adressé une pétition au pouvoir législatif et exécutif, pour obtenir la restitution de ces deux canons, appartenant alors à la maison de Choiseul (1), et en possession du régiment de Vigier-Suisse, ainsi que de deux autres donnés à la garde nationale de Metz.

Le ministre de le guerre, Duportail, menaça de ne plus faire passer de troupes de ligne dans une ville aussi dangereuse pour elles que Nancy, et parut exiger des recherches et des précautions contre ceux dont Vigier-Suisse avait eu à se plaindre. Mais le 6 avril, la commune écrivit au député Mollevaut de voir le ministre, pour l'engager à trouver bon que prudemment cette

(1) Ils étaient en dépôt dans l'arsenal de Nancy, quand celui-ci fut pillé au 31 août 1790.

affaire restât assoupie. La susceptibilité était si grande, que le 26 mars 1792, le régiment de Royal-Allemand, cavalerie, qui avait aussi fait partie de l'armée de Bouillé, n'entra pas en ville et fut logé aux Trois-Maisons lors de son passage.

Non seulement, comme nous l'avons dit, les séances du corps municipal étaient publiques, mais de plus on avait imaginé d'y recevoir les députations populaires, et séance tenante on leur répondait. Bientôt les assistants, y compris les femmes, furent consultés et même appelés à voter, à l'instar de ce qui se passait dans les clubs. Nous consignons avec plaisir que la pension de 1,000 livres accordée à Durival, l'auteur estimable de la description de la Lorraine, parvenu à l'âge de 77 ans, fut confirmée le 9 mars 1791, dans les termes les plus honorables pour cet ancien magistrat, qui le 10 germinal an VII, prononçait en sa qualité de maire de la commune d'Heillecourt, un discours d'apparat pour la fête de la souveraineté du peuple, assez singulier rôle pour celui qui avait été secrétaire de Stanislas.

Le 16 février, sur la discussion du projet relatif à la nouvelle circonscription des paroisses réduites à quatre pour la ville et trois succursales, on décida que l'on demanderait l'érection d'une cure pour le faubourg St-Pierre, qu'il en serait de même pour le faubourg des Trois-Maisons et celui de Stanislas; que les villages de Jarville et de Maxéville seraient réunis l'un à la paroisse St-Pierre, l'autre à St-Fiacre, si ces deux réunions convenaient au district et à ces deux municipalités; qu'il n'y aurait qu'une seule cure à la Ville-Vieille avec une succursale provisoire à Notre-Dame et deux à la Ville-Neuve, dont l'une à la Cathédrale, l'autre à Saint-Sébastien. Le 18 mai, on divisa Nancy en douze sections et le conseil général de la commune : « Considérant que plusieurs rues de la ville avaient des *noms de choses qui n'existent plus*, » leur en donna d'appropriés aux circonstances. En bon lorrain, un de nos concitoyens, le dernier du nom de Callot, se récria vivement dans un malicieux opuscule, en faisant en outre observer qu'il était mal adroit que la rue *de la Hache* fendît en deux la rue *de la Constitution*.

Ce prétendu pacte national avait été promulgué publiquement le 30 septembre, sur nos places et dans les rues. On chanta un *Te Deum* à la cathédrale. Quelques esprits naïfs, comme le vertueux Rabaut-St-Etienne, croyaient la révolution finie, ou plutôt le désiraient ardemment : « dans peu, écrivait le député Regnier, à la municipalité de Nancy, dans peu la constitution de la France va se trouver affermie sur d'inébranlables fondements. Cette heureuse époque, sera, n'en doutez pas, le terme de vos peines ; encore trois ou quatre mois de patience et vous recueillirez le prix de votre généreux dévouement. » Un simulacre de monarchie, encore debout, inspirait toujours quelque confiance, cependant les émigrations redoublaient, on commençait à dresser les listes des absents, la prospérité locale déclinait rapidement et les curés de la Ville-Neuve ouvraient des ateliers de charité.

MONUMENTS. — Les arts sont enfants de la paix, loin de s'attendre, en des temps agités, à voir surgir des créations nouvelles, heureux quand on peut conserver une partie de ce qui existe. Le délai pour la suppression des armoiries sur les édifices publics fut fixé au 14 novembre 1791, et on arrêta, en outre, que les armes de Stainville, au-dessus de la porte de ce nom, seraient grattées et remplacées par un faisceau, surmonté du bonnet de la liberté, signe terrible, le seul désormais possible de reproduire.

NANCY,

DE 1792 AU CONSULAT.

—

C'est poser le pied sur un sol brûlant, comme a dit le poète latin, *incedo per ignes*, que d'entreprendre seulement le simple récit des faits contemporains. Cette tâche est d'autant plus délicate qu'elle est circonscrite dans un cadre rétréci. L'unique voie à suivre, c'est de s'abstenir avec soin de l'esprit de localité, de ne voir dans les tiraillements d'une fraction du territoire, que le jeu

de l'impulsion donnée de plus haut, qu'un coin du tableau général. Nous surtout, hommes de générations nouvelles, qui en 1830, avons appris à connaître les passions, les colères, les défiances et les illusions qui tour-à-tour viennent agiter les sociétés en émoi, nous avons enfin compris combien il était difficile de prononcer, avec une entière certitude, sur le choc terrible à la suite duquel « le vieux monde fut submergé, » comme le dit M. de Chateaubriand. Mais disons le d'avance, l'échafaud politique ne se dressa point dans Nancy, et qu'après tout, la bataille de la Moskowa et ses suites, coûtèrent plus de sang et autant de larmes que tous les excès révolutionnaires, et sans beaucoup de compensation, sauf la gloire.

Suite de l'histoire de Nancy. — Nos principales autorités se montraient toujours au moins fort circonspectes quant aux changements qui s'opéraient. La municipalité de Nancy ayant célébré le premier mariage civil, le 7 janvier 1792, le directoire du département le déclara nul et voulut que sa désapprobation fut consignée sur les registres de la commune, qui n'en persista pas moins et qui fit imprimer ses motifs à l'appui ; nouvelle censure le 22 janvier, et vigoureuse réfutation du corps municipal qui nonobstant, avait retenu le mariage, et proclamé de nouveau que la loi ne considère cet acte que comme contrat civil.

Lafayette étant arrivé à Nancy, le 15 janvier, se rendant à l'armée du nord, entendit sans sourciller ce compliment : « législateur sublime, vous êtes un de ceux qui par leur sagesse ont le plus contribué à fonder notre constitution ; guerrier intrépide, vous allez commander les bataillons destinés à la défendre, quelle gloire pour vous, quel triomphe pour la France !... Vous avez su conserver Paris, de même vous allez concourir à sauver l'empire Français.!! En reconnaissance, le général suggéra, avec son génie ordinaire et en promettant son concours, de demander la restitution des canons enlevés au 31 août, autre pomme de discorde qui troubla longtemps la ville.

En séance extraordinaire du 4 avril 1792, sur la pétition de

plusieurs habitants, contre les ecclésiastiques non assermentés qui exerçaient les fonctions sacerdotales et même curiales, il fut arrêté : 1° que les citoyens qui voudraient se réunir pour professer un culte public, seraient tenus de donner à la municipalité, connaissance du lieu où ils entendaient opérer leur réunion, afin d'y maintenir de l'ordre et leur sûreté ; 2° que ces édifices porteraient pour inscription ces mots : *Edifice consacré à un culte religieux ; Paix et Liberté ;* 3° cette inscription sera placée dans les 24 heures au fronton du temple consacré à la religion juive ; 4° que conformément à la loi du 13 mai 1791, les églises paroissiales, succursales et oratoires nationaux seront ouverts à ceux des prêtres non sermentés qui voudront seulement y dire la messe ; 5° que les églises ou portions d'églises conservées aux anciens religieux et religieuses, serviraient à leur usage exclusif, qu'ils y professeraient le culte qui leur conviendrait, mais avec interdiction expresse d'y recevoir aucun citoyen ; 6° que dans le jour, le Directoire du département serait prié de mettre en vente ou à loyer les églises ou portions d'églises, inutiles aux personnes vivant en communauté, et d'envoyer à la Monnaie les cloches des anciens couvents.

Selon le rapport du bureau d'administration, le 1er février 1792, et déposé au district, l'état des biens nationaux vendus pour le compte de la commune se montait à 1,674,505 livres ; ceux qui restaient à vendre à 440,374 livres 9 sols 6 deniers.

Le 15 juin, on lut à la municipalité, une lettre du commissaire du roi auprès du tribunal criminel, observant qu'attendu qu'on venait de donner le nom de place *de la Liberté,* à celle qui portait celui *de Grève,* il n'était plus possible d'exécuter un coupable dans un endroit appellé place de la Liberté ; en conséquence il demandait de désigner un emplacement propre à y conduire les condamnés (1).

On s'y attend bien, il fut arrêté que les exécutions continueraient *naturellement* à se faire sur la ci-devant place de Grève,

(1) Peut-être était-ce ce même magistrat qui, à la même époque, concluait un jour contre un accusé, à ce qu'il fut condamné *aux galères à perpétuité pour* 15 *ans*.

appelée aujourd'hui de la Liberté. Le nom de place du Peuple était aussi substitué à celui de place Royale.

Les guerres de la Révolution commençaient, les derniers coups de canon ne devaient cesser qu'à Waterloo. Le duc de Brunswick envahit la Champagne ; Saverne, aux confins du département de la Meurthe, se vit menacé. Les Lorrains se rappelèrent alors, comme depuis en 1814, de l'antique énergie de leurs pères, pour combattre l'ennemi quel qu'il fut. Le 21 juillet, le vieux maréchal Luckner, passant à Nancy, demandait, avec les plus vives instances, des hommes, tant des troupes soldées que des gardes nationales, tout aussi belliqueuses. Des hommes! des hommes! s'écriait-il, en ajoutant : « Si nous étions unis, nous mettrions toute l'Allemagne et l'Europe là (frappant du pied), mais où est l'union? On a prêché l'union ; à côté, d'autres ont écrit *point d'union ;* les uns veulent la Constitution, les autres veulent la République, les autres je ne sais quoi ; autant de têtes, autant d'opinions. » Ces paroles dépeignent bien le trouble de la situation politique, et, de nos jours où est encore l'union.

Le lendemain, dans son procès-verbal, la commune de Nancy appelait, sans distinction, les citoyens aux armes. Cet acte, empreint d'un brûlant patriotisme, excita non seulement ici l'enthousiasme, mais causa encore une profonde sensation dans le reste de la France. Beaucoup de municipalités des autres départements s'empressèrent de la faire réimprimer et la répandirent avec profusion. L'assemblée nationale lui en témoigna sa satisfaction. Déjà 1,200 volontaires, enfants de la cité, étaient partis ; 400 autres, y compris les séminaristes nancéïens, s'inscrivirent. L'évêque constitutionnel, Lalande, député à la Convention qui allait s'ouvrir, bénit leur drapeau, à la cathédrale, le 6 août, veille du départ, en leur adressant ces mots : « en raison des motifs sacrés pour lesquels vous vous êtes armés, le salut de la patrie, jugez de la joie à la nouvelle de vos triomphes et de votre retour; retour heureux, bientôt prompt, car les soldats de la liberté ont toujours été et seront toujours invincibles. » Après avoir repoussé l'ennemi et soutenu le feu avec la plus grande

intrépidité, les volontaires de Nancy revinrent le 26 octobre (1), au milieu des fêtes qui leur avaient été préparées. Ils donnèrent plus d'une fois cet exemple glorieux.

Les commissaires nommés pour examiner les monuments, compris dans la loi du 14 août, proposèrent le 30, avant de faire leur rapport, d'ordonner la suppression de la statue du duc René II, des armes du palais de Justice, de la Bourse, des épitaphes de St.-Epvre et des autres églises, enfin l'inscription de la face intérieure de la porte Saint-Nicolas, ce qui fut exécuté sur le champ.

Au 20 septembre 1792, la garde nationale comptait huit bataillons. La ville avait enfin obtenu deux, puis six canons, pour lesquels on avait fait faire des affûts et qu'on avait muni d'agrès. Le général Kellermann décida que Nancy ne conserverait que le strict nécessaire pour le service, et 25 chariots arrivèrent, sur les ordres du ministre de la guerre, pour verser à Metz les bouches à feu, les fusils et munitions. Le maire réclama et finit par obtenir la révocation de ces mesures. On forgea de plus 1,200 piques.

Le résultat de la fonte de l'argenterie des églises de Nancy fut déposé le 24 septembre. Le produit destiné à la construction des affûts des canons de la ville et du pont des Tanneries, s'élevait à 4,816 livres 12 sols; 2,243 livres de cuivre avaient été aussi fondues au profit de la commune qui, à raison de 1 fr. 20 cent. l'une, en retira 2,691 livres, 12 sols. En outre, le corps municipal, attendu que le défaut de fonds ne lui permettait pas d'acheter des grains pour venir au secours des malheureux manquant de pain, ni secourir les créanciers de la commune qui étaient dans la plus affreuse détresse, arrêta qu'on remontrerait au directoire du département combien il était nécessaire, utile et raisonnable, d'employer à cet objet, l'argenterie de nos églises, dont une partie, disait-on, avait été fournie par la ville, comme la lampe

(1) Comme anecdote locale et pour preuve nouvelle de la gaité française, dans toutes les circonstances, nous dirons qu'un honnête volontaire rapporta bravement dans son sac un boulet de 16, qu'on lui avait fait accroire être tombé tout près de lui et qu'il voulait conserver en témoignage du prétendu péril auquel il avait échappé.

de la cathédrale, donnée en 1732, et qu'il convenait de fondre avec les chandeliers et la croix d'argent de l'autel; demande accordée le 25 septembre. On avait déjà retenu le fonds de la paroisse St-Sébastien, pour secours aux pauvres, aux veuves et aux malades de sa circonscription, et s'élevant à 24,785 livres, 2 sols, 7 deniers.

En vertu de la loi du 14 août 1792, on se disposait à enlever la statue de Louis XV, le chef-d'œuvre de Guibal et Ciflée. Les bons citoyens, justement alarmés des préparatifs qui pronostiquaient la perte de ce précieux objet d'art, adressèrent, le 2 septembre, une pétition recouverte de 521 signatures, pour obtenir de la municipalité la suspension des travaux, en attendant que l'assemblée nationale en fut touchée. D'un autre côté, d'autres exaltés demandaient le contraire. Le conseil général du département accueillit favorablement le vœu des premiers, décision critiquée au point de vue de la légalité, par le conseil général de la commune, qui prit un terme moyen. La statue fut descendue et enterrée d'abord au pied de son socle, dans l'espoir de la sauver. Quant aux quatre figures allégoriques, de plomb, placées aux angles du piédestal, on les fondit dans la huitaine; la soumission à cet effet est du 5 septembre. La démarche généreuse que nous avons rapportée, n'aboutit qu'à faire chasser plus tard des clubs les signataires qui en étaient membres, à les faire éloigner des fonctions publiques par le représentant Barh, et à mettre longtemps en suspicion le reste.

Après le passage d'un bataillon de la garde nationale parisienne qui n'avait pas laissé une grande idée de son amour pour l'ordre et la discipline, arriva dans nos murs, le 12 novembre 1792, le bataillon des *Fédérés des 83 départements*. C'étaient les hommes du 10 août, connus sous le nom de *Marseillais*.

En entrant dans la ville, désignée à leurs coups comme antirévolutionnaire, ils firent main basse sur les fleurs de lys contournées, les ornements et les couronnes des magnifiques grillages de la place Royale; puis excités et guidés par de mauvais citoyens, ils se portèrent dans les édifices publics, et même dans les mai-

sons particulières, où ils détruisirent, et livrèrent aux flammes, avec une fureur digne des Goths et des Vandales, écrit un témoin oculaire, une foule de monuments qui n'avaient aucun rapport avec les objets de leur vengeance. Les statues des divinités de la Fable, qui décoraient la place Carrière, son hémicycle, le palais du fond et les pavillons d'alentour, furent mutilés, des groupes d'un travail exquis représentant les arts, détruits. A la bibliothèque, placée par malheur à l'Hôtel-de-Ville même, les portraits de plusieurs gens de lettres, de plusieurs artistes distingués, firent avec les effigies des rois et des ducs de Lorraine, les frais d'un autodafé devant la façade. En quelques heures, dit Grégoire, dans son rapport sur le vandalisme, il y eut pour plus de cent mille écus de dommage. Ces excès émurent tellement que le commandant des fédérés, Ernest Vannove, se crut obligé de les disculper devant la société populaire, le soir de cette triste journée : « *Vu*, déclarait-il, *la pureté des intentions.* » Dans la soirée du 13, le Conseil général de la commune, peu rassuré cependant, requérait le commandant militaire pour maintenir la garnison dans l'ordre, qui ne fut pas autrement troublé, sauf les orgies, jusqu'au 15, où dans la matinée, on apprit, que sur l'ordre du général Favart, le bataillon devait partir le même jour à deux heures après midi.

Les fédérés qui avaient compté séjourner quelque temps à Nancy, où ils se plaisaient, accueillirent cette nouvelle avec un grand mécontentement. Toutefois ils s'assemblèrent, entourés de la populace, de femmes et d'enfants qui leur criaient de rester. Bientôt les attroupements grossirent au point que les officiers demandèrent à la municipalité d'aviser à dissiper les groupes qui s'opposaient à leur départ.

Rien n'était appaisé, quand à deux heures un quart, parurent sur la place du Peuple, d'un côté, les chasseurs à cheval et la cavalerie, et de l'autre les bataillons des volontaires de la Meurthe qui formèrent le bataillon carré. Cette attitude fit craindre une collision. Les chefs des fédérés témoignèrent le plus vif désir de voir se retirer la garnison qui s'éloigna en effet sur l'ordre du

maire. Aussitôt les fédérés qui n'avaient attendu que ce moment pour ne pas paraître chassés de la ville, se mirent en route à quatre heures du soir, avec des canons en tête de leur colonne.

Cependant un assez grand nombre d'entre eux restèrent, gardant rancune au maire Duquesnoy. Ils se plaignirent vivement, dans la société populaire, de sa conduite et de celle de la municipalité à leur égard. Le maire dans son discours au club, forum de l'époque, flétrit ses accusateurs qui ne répondirent pas. Pour couper court à des débats scandaleux, on passa à l'ordre du jour.

On imagina enfin pour terminer le différend, une fête civique suivie d'un banquet, le dimanche le plus prochain, afin de reconcilier les magistrats municipaux et les fédérés. Au milieu du repas, une réunion fraternelle fut proposée entre Duquesnoy et les volontaires; leur capitaine Masuel se précipita dans les bras du maire, plusieurs autres chefs en firent autant, et telle fut la fin de cet épisode révolutionnaire qui a laissé les plus désagréables souvenirs parmi nous.

Le 12 novembre, les fédérés avaient aussi, sur des indications perfides, voulu déterrer la statue de Louis XV, afin de la briser et d'en voler les morceaux, mais ils lâchèrent prise, sur la notification du corps municipal, que le produit futur de ce monument était destiné à payer les créanciers de la commune. Ce répit ne devait pas être de longue durée, car on reçut cette lettre datée du 22 novembre :

« Je suis informé qu'une statue de Louis XV, élevée autrefois dans vos murs y est encore conservée; après avoir pris les renseignements nécessaires sur ce monument, il a été reconnu qu'il ne devait pas subsister plus longtemps, qu'il est du nombre de ceux qui, aux termes de la loi, doivent être brisés et fondus. Vous voudrez bien lui donner cette dernière destination, et l'envoyer sans délai à la fonderie la plus voisine de votre ville. »

Signé : ROLAND,
Ministre de l'intérieur.

Déjà, le dimanche 7 octobre, on avait proclamé sur ses débris, les décrets de la Convention portant l'abolition de la royauté. Une

estrade était adossée contre le piédestal pour y asseoir les autorités qui, après la lecture, entonnèrent la Marseillaise répétée en chœur par les spectateurs.

Un second bataillon de fédérés passa encore le 22 novembre et présenta son drapeau à la municipalité qui leur en témoigna sa reconnaissance. C'était, on en conviendra, la pousser bien loin.

On vota officiellement des adresses à la Convention, à l'occasion du 21 janvier, mais beaucoup de Nancéiens pleurèrent la mort de Louis XVI, et plus tard, le dimanche 11 août, les officiers municipaux refusèrent d'assister au service funèbre en l'honneur de Marat, immolé par Charlotte Corday.

Le 16 janvier 1793, sur une dénonciation à la Convention, contre le curé Charlot, accusé de détournement des ornements d'église ; contre la maison du Refuge, comme recevant des prêtres réfractaires ; contre les sœurs hospitalières des Trois-Maisons qui refusaient, disait-on, « des bouillons aux patriotes pour les donner de préférence aux aristocrates, » et qui de plus instruisaient la jeunesse ; enfin sur l'existence d'un souterrain mystérieux dans la maison du Refuge ; on répondit à l'accusateur public et aux commissaires de la Convention : que l'affaire du curé de Saint-Sébastien était mal fondée ; que les Dames du Refuge entendaient la messe de leurs aumôniers ordinaires et connus ; leurs pensionnaires interrogées si elles n'avaient aucune observation à faire, notamment vis-à-vis des infractions aux lois de la République, répondirent non, et qu'elles étaient fort contentes ; visite du souterrain, il se trouva que c'était un escalier de 18 à 20 marches, communiquant à un passage sous les murs de la ville, pour entrer dans le jardin contigu à la maison.

Quant aux Sœurs Hospitalières, vu leurs registres de distribution, il a été reconnu que leurs secours étaient également répandus sur les pauvres malades, quelque fussent leurs opinions, et qu'elles n'avaient jamais donné aucun sujet de plainte au corps municipal, de plus leur éloge fut confirmé par les attestations réquises de plusieurs patriotes et chefs de la garde nationale domiciliés aux Trois-Maisons. Le 17 juin 1793, après examen de

l'hôpital Saint-Charles, dont les religieuses, qualifiées de fanatiques et dangereuses, étaient l'objet de fréquentes visites domiciliaires, à cause de leur attachement à leur supérieure qui était à leur tête depuis 56 ans, les commissaires rendirent aussi pleine et entière justice aux vertus éminentes qui les accompagnèrent constamment.

La loi du 26 août 1792, prescrivait l'arrestation des prêtres insermentés; 166 étaient détenus aux Carmélites, 61 aux Tiercelins, on choisit la maison des Cordeliers pour ceux qui trop âgés, ne pouvaient être déportés.

Malgré tout, certaines démonstrations osaient se manifester, et un prêtre s'étant marié à Nancy, le tumulte fut si grand devant sa porte, pendant plusieurs jours, que le 14 février 1793, on fut obligé de requérir à l'instant une force assez considérable pour le protéger.

On vivait dans des transes continuelles. Le 29 mars 1793, sur les désordres commis par les éclaireurs de l'armée des frontières, il fut résolu qu'il y aurait journellement 50 hommes à la maison commune. Que six pièces de canon seraient placés dans les édifices du département et du district, et deux pièces chargées devant l'Hôtel-de-Ville, et que des cartouches seraient aussi déposées dans tous les corps-de-garde de la garde nationale.

Les députés-commissaires de la Convention, Antoine et Levasseur, virent dans cette démonstration énergique, des complots contre-révolutionnaires, analogues, disaient-ils, au 31 août 1790. Du 17 au 22 avril suivant, en présence des corps administratifs et judiciaires séant à Nancy, le comité de surveillance présidé par Gehin, vicaire épiscopal (depuis sous-préfet de Toul), Regnier, Boulay, Colchen (depuis sénateur), faisant aussi partie du conseil général de la commune, ils décidèrent sur les suspects qu'il fallait mettre en arrestation. On lisait la liste générale comprenant d'abord 280 noms, réduite à 175, enfin à 120. Si personne ne prenait la défense de l'individu appelé, sa détention était approuvée. Le résultat définitif fut l'arrestation de 61 personnes et la mise sous la surveillance de 183 autres.

Un certain Auguste Mauger, âgé de 27 ans, surnommé MARAT, avait été envoyé à Nancy, en août 93, en qualité de commissaire du conseil exécutif provisoire « pour y *maintenir de tout son pouvoir, les principes révolutionnaires et éclairer l'esprit public.* » Il débuta par ce discours : « une révolution ne se fait jamais à demi, il faut qu'elle soit totale ou qu'elle avorte..... Les révolutions ne se font pas avec des formes légales. Ce n'est pas par un décret de l'assemblée constituante que la Bastille a été prise; la journée du 6 octobre ne fut pas le résultat d'une grave délibération.

« C'est donc avec une grande sagesse que la Convention nationale a décrété que le Gouvernement de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix. »

« RÉVOLUTIONNAIRE, c'est-à-dire, hors de toutes les formes et de toutes les règles. »

Marat-Mauger, dans sa conduite privée et publique, prit au pied de la lettre cette dernière phrase; la commune lança un mandat d'arrêt contre lui, mais fut-elle même frappée de destitution et trois de ses membres mandés à la barre de la Convention, sur le rapport du montagnard Julien, le 24 août. Le 25, une commission provisoire, composée de huit membres dont Zangiacomi, père, occupa les fonctions municipales. Nous citerons quelques uns de ses arrêtés, *textuellement.*

« 3 septembre, arrêté que tous les propriétaires et chef de
» maison sera tenu d'apporter dans le jour la liste de toute les
» hommes depuis 18 jusquà 50 et tous les bons citoyens sont
» invité de dénoncer ceux qui pouroit contrevenir à l'ordonnance. »

« Qu'on brûlera les remfort et cartouche emblême de la féodalité qui étoint sur le dai de la Commune. »

« Les citoyens laboureurs ont amené du blé pour la Commune, les manoeuvres exigent de ces citoyens de campagne 15 sous par sac, arrêté que les citoyens laboureurs payera les sacs à raison de 5 sous et le laboureurs veut bien y joindre 1 sol, ce qui fait 6 sols. »

— Même jour; « la Commission Municipale, considérant que

» pour ne pas courir le hasard de priver la commune du secours » des lumières de Nancy vertus et des tuteurs de citoyen qui » ne seroient pas assez particuliérement connus du Directoire, » il s'est empressé de commètre les sections assemblés pour » quelle lui indicassent aux quelques croiroient propres à rem- » plir des fonctions aussi importantes. Après avoir procedé » publiquement de listes fournies par les dittes sections et re- » coulle avec une sanputure attention dans son sein le commis- » saire de chacun de ses membres, arrête : 1° que Nicolas » Gehem (Gehin), vicaire épiscopale remplira les fonctions de » mair. » Après son installation, et celle des notables nommés avec lui, le 4 septembre, « le Conseil a voté des remerciemens » à la commission municipale et en particulier à Beaulieu (son » président). Mention honorable sur la manière dont il a fait » marcher la commission municipale au milieu des avénements » qui ont nécessité des mesures extraordinaires et que lon priat » le département de vouloir bien écrire à la Convention muni- » cipale pour qu'il fut accepté de la loi du 24 aoust dernier qui » cassoit la municipalité. »

On se battait aux frontières, l'ennemi avait repris les lignes de Weissembourg, la patrie fut déclarée en danger, et une levée en masse ordonnée à Nancy; on partit avec le plus grand enthousiasme, les pères de famille (1) donnaient même l'exemple. Nous continuerons ici nos citations :

« Du 27 aoust. Le procureur général syndic du département » est arrivé à la commune avec une lettre des représentants du

(1) Un nommé Cerf Beer, réclamait, voici le texte de la décision prise à son égard par la commission municipale : « Cerber a cinq enfans, ses cinq enfans n'ont pas besoin de lui, Cerber partira. » Il résulte du compte rendu, le 12 avril 1795, de la distribution des secours aux parents des défenseurs de la patrie, que le ministre Paré avait mis à la disposition de la commune, une somme de 56,717 liv., 11 sols, 8 deniers, qui au moyen de quelques dons s'était élevée à 60,310 liv., 11 sols, 8 deniers, sur quoi 52,967 livr., 10 sols, 7 deniers avaient été répartis. Près de 8,000 Nancéïens étaient aux armées. Les tribunes des clubs étaient occupées par des filles, des femmes qui y faisaient de la charpie.

» peuple près les armées de la Moselle et du Rhin qui demandent que l'on parte, que le danger est pressant, que l'on donne des ordres pour faire sonner le tocsin et qu'il ne soit plus question que des opérations relatives à la levée du peuple en masse, et que l'on ajourne toutes les autres affaires. »

Depuis trois jours on ne cessait de tirer le canon d'alarme, de sonner le tocsin et de battre la générale. Le 29, au moment du départ, les commissaires municipaux, à cheval, se transportèrent sur la place de la Liberté ou de Grève, et lurent en tête de chaque colonne cette proclamation : CITOYENS ! depuis longtemps vous vous préparez au combat, et vous avez juré de marcher au devant des esclaves soudoyés, s'ils avaient l'audace de s'avancer sur notre territoire : le temps est arrivé de remplir vos serments : aux armes citoyens, formez vos bataillons !!! Votre liberté, vos propriétés, l'honneur de vos épouses, dépendent de votre valeur; l'ennemi est à vos portes, marchez... !! Sauf les armes, les volontaires manquaient de tout; en dix heures, « le civisme produisit une offrande de 50,000 francs. »

Sur les entrefaites, Renkings, commissaire du conseil exécutif aussi, arriva dans nos murs, chargé des ordres des représentants du peuple Saint-Just et Lebas, pour faire arrêter et conduire à Paris les membres du département de la Meurthe, comme ayant négligé de fournir le contingent de blé qu'ils avaient dû verser pour l'armée du Rhin. Il était encore porteur d'une mission des mêmes, datée du 30 brumaire, pour faire lever sur les riches habitants de Nancy une somme de 5 à 6 millions, applicables aux besoins des armées du Rhin et de la Moselle. Cette levée devait être opérée dans trois jours. La moitié fut payée dans la huitaine. On députa vers St.-Just et Lebas, afin de représenter l'énormité de cette taxe, trop forte de moitié, et que le patriotisme ardent de Nancy méritait qu'elle fût diminuée, ce qui eut lieu. La société populaire de Nancy demandait au contraire qu'on étendît la même mesure sur tous les riches de la République.

Marat-Mauger arrêté de nouveau, le 18 septembre, et renvoyé à Paris, en revint avec des pouvoirs qu'il annonça ainsi :

« *A tous les Sans-Culottes, Jacobins, Montagnards, créateurs de la Liberté, fondateurs de l'Égalité, propagateurs du Républicanisme, instituteurs de la Fraternité sociale, Athlètes toujours armés pour le maintien de la plénitude des droits du Peuple,* SALUT. La Convention, rayonnante de gloire et de majesté, » achève de se purger des scélérats, royalistes avortés, roitelets » départementaux, écrevisses révolutionnaires, qui conspiroient » contre la Liberté. Mais que les administrateurs populaires, les » fonctionnaires publics sont encore loin d'avoir subi l'ébullition » révolutionnaire qui peut seule les purifier ! J'en ai fait à Nancy, » une cruelle, mais glorieuse épreuve... (1) Peuple de la Meurthe » et de la Moselle, tu vas revoir ton ami, le glorieux titre de MARAT-» MAUGER, que tu m'as décerné, ne sera pas vain. » Mais il ne tarda pas à être traduit au tribunal révolutionnaire, mourut avant d'y comparaître et à tort ou à droit, sa conduite servit de texte à des persécutions, fruits ordinaires des discordes civiles; ses co-accusés absous par le tribunal redoutable, retournèrent à leurs fonctions, autre sujet de déchirements. Les brochures de ce temps, toutes personnelles et fort obscures dans leur rédaction, ne sont remplies que de déclamations, d'accusations réciproques, et de récriminations plus ou moins vagues, mais toujours envenimées. C'était un raccourci de ce qui se passait à Paris, et la centralisation commençait chez nous par là.

On lit dans une adresse des autorités constituées de Nancy à la Convention, du 17 frimaire, an II; « Mauger après avoir usurpé le nom de MARAT, a eu la coupable audace de faire placer dans l'assemblée populaire, son buste à côté de celui de cet *illustre et respectable* ami du Peuple. Ce contraste de tous les crimes *avec toutes les vertus* a longtemps indigné les citoyens. »

« *C'est là peut-être le plus grand de ses forfaits,* aussi le représentant du peuple LACOSTE, *a-t-il regardé cet horrible attentat comme le motif le plus puissant du mandat d'arrêt qu'il*

(1) Marat-Mauger avait été arrêté, dans le sein de la société populaire, au moment même où on inaugurait son buste à côté de celui de son Patron, et il s'en était suivi un tumulte effroyable.

« *lancé contre lui* et contre Philip qui présidait alors l'assemblée populaire. »

Le 30 frimaire an II, les citoyens Bonnefond, Revillon, Muguet et Veimiaux exhibèrent de leur commission à eux donnée par les représentants près de l'armée du Rhin et de la Moselle, pour examiner le civisme de tous les membres des autorités civiles et militaires des communes de Saverne, Phalsbourg, Lunéville, Nancy, Langres et Dijon ; de se faire donner l'état de situation de tous les magasins de la République qui s'y trouvaient, de se faire rendre compte particulièrement des hospices, de l'état des places, de l'esprit public et de tout ce qui intéressait la sûreté générale.

Le corps municipal répondit entre autres à leurs questions : « Depuis longtemps on s'est occupé de faire disparaître les signes de féodalité propres à conserver encore quelques idées d'un régime qui nous tenait tous dans l'esclavage. Ces signes de féodalité ont disparu, ainsi que ceux de la superstition et du fanatisme, et le conseil général de la commune a eu le plaisir de voir que les progrès de la philosophie et de la raison ont fait tomber dans un clin d'œil, ce que 17 siècles d'erreurs avaient perpétué. »

« Il n'y a plus dans cette commune qu'un temple dédié à la Raison, et déjà plus de 2,000 marcs d'argenterie, provenant des débris de l'ancien culte, sont à la disposition de la République. »

Effectivement, les églises furent fermées le 8 frimaire. Notre population s'élevait alors à 28,742 âmes, et 59 élèves fréquentaient le collége. Dès le 28 février 1793, l'académie de Nancy qui avait déjà adressé un mémoire à la Convention, pour solliciter que la ville eût la préférence sur Strasbourg, pour l'établissement d'un lycée, renouvelait ses instances, en priant que le conseil général voulût les appuyer.

Tour à tour, des représentants du peuple, en mission dans le département, exerçaient à Nancy leur autorité, en obéissant aux oscillations critiques de la situation. On destituait, on repla-

çait, on proscrivait (1) ensuite les hommes du mouvement, qui après tout, ici comme ailleurs, n'avaient été jetés aux affaires publiques que par la tourmente, la force et la nature éternelle de ces terribles convulsions dans lesquelles se tordait la France, dévorant, comme Saturne, ses propres enfants. Il vaut mieux, disait le terrible Danton, à la conciergerie, être simple pêcheur que de vouloir gouverner les hommes. Hélas! le jour de l'équitable Postérité a-t-il déjà entièrement lui pour véritablement pouvoir prononcer un oracle définitif? Où sont les juges irrécusables de ce grand procès, toujours pendant, qu'on appelle la Révolution Française? Et combien le sage roi Louis XVIII avait raison, en tête de sa charte, de conseiller à tous les citoyens l'oubli!

Le 9 thermidor offrit de nouveaux aliments aux partis. Quand Carnot, le grand Carnot, l'âme des quatorze armées de la République invincible était, pour ainsi dire, mis hors la loi, on se doute bien qu'ailleurs on dressait des catégories (2). Le 25 floréal an III, le représentant Mazade, sur les observations du conseil général de la commune, qu'il s'était cru inculpé dans un de ses arrêtés, où on recommandait de se défier de trop de zèle, lan-

(1) Le représentant Faure, réactionnaire après le 9 thermidor; faisait imprimer à Nancy ces paroles qui valaient au moins les dires de ceux qu'il poursuivait : « Vous avez un tribunal révolutionnaire, ainsi ne le laissez pas chômer, et que le fer de la guillotine ne se rouille que lorsque la République n'aura plus un seul ennemi. Ayez pour maxime, et soyez bien pénétrés qu'il n'y a plus de termes moyens; il faut que tout individu qui a posé le pied sur le sol de la République, soit républicain, ou qu'il périsse. » La terreur est à l'ordre du jour; proclamait-il le onze frimaire. Répétons le, malgré tant de provocations violentes, grâces au bon sens lorrain, l'échafaud politique ne se dressa point dans Nancy, où du reste, il n'y eut à déplorer aucun de ces malheurs qui désolèrent Nantes, Lyon. En un mot, on s'en tira à à très-bon marché comparativement.

(2) A Nancy, le 15 prairial, an III, en déclarant : « qu'on n'avait pas dû entrer dans des détails sur chaque individu, attendu que ce serait un procès interminable... qu'il n'est pas un terroriste qui ne peut en citant quelques bonnes actions, en s'appuyant de témoignages, échapper à l'indignation, ce n'est pas sur les détails qu'il faut

gage toujours utile à tenir dans toutes les circonstances, Mazade répondit : « Qu'en les invitant à prendre garde à ce qu'un petit nombre de tyrans dans chaque commune, ne se missent à la place de la loi, pour servir des vengeances particulières ; c'était pour les mettre en garde contre des malheurs que l'expérience ne démontrait que trop dans une révolution aussi compliquée que la nôtre. »

Si le régime politique, avant comme après le 9 thermidor, n'était guère amélioré, la position matérielle était encore pire. La loi du maximum ruinait le commerce (1). Le 6 pluviôse, an III, le conseil de Nancy avait envoyé des commissaires dans les communes environnantes pour tâcher de se procurer des grains. Ceux-ci répondirent que les départements voisins les avaient déjà prévenus et qu'on ne trouvait plus rien. Il fut résolu que deux autres membres se rendraient à Metz, près du représentant Genevois, « pour lui demander à grands cris du pain. » Les citoyens furent invités au nom du bien public et de l'humanité, de se dessaisir de leurs provisions pour être distribuées aux boulangers.

En même temps, les vols avec effraction ou à main armée, se multipliaient dans la ville, des lettres anonymes portant menaces de mort et d'incendie contre les particuliers étaient répandues ; on convint de faire continuellement des patrouilles à cheval.

Le 21 pluviôse, an III, le conseil général de la commune, ne voulant plus, dit-il, « laisser plus longtemps la fabrication et la

disputer, c'est sur l'ensemble de la vie politique. » Il s'agit ici, continuait le rapporteur, d'une opération purement révolutionnaire et assujettie aux circonstances. Les mesures à prendre ne peuvent pas être assujetties aux formalités, aux discussions judiciaires, elles doivent être dictées par l'empire des circonstances. » Qu'avaient dit de plus les autres ?

(1) Quelques articles étaient cependant taxés fort haut, le vin de pays par exemple : celui de première qualité devait être payé 30 sols le pot, 25 sols celui de la seconde et 20 sols celui de la troisième. Cependant les récoltes vinicoles avaient été assez abondantes.

vente du pain aux mains des boulangers, pour s'enrichir aux dépens de la classe indigente, résolut de faire construire un four par section pour ce double objet, en y attachant un salarié et des aides pour faire la distribution.

Le corps municipal fit de très-mauvaises affaires dans cette nouvelle spéculation et le peuple en souffrit encore plus, puisque le 30 pluviôse, malgré une avance de 400,000 francs, on arrêta qu'il ne serait plus distribué à chaque citoyen, porteur d'un bulletin, qu'une demi-livre de pain par individu, que le pain se vendrait 20 sous la livre (il alla jusqu'à 30 sols, le 12 germinal, an III), et la portion de riz, d'une once et demie, 10 sols. Le 25 fructidor, on se saisit d'un fermier qui non content du prix de 200 francs le résal de blé, était faussement accusé, d'avoir dit en pleine Halle, que la municipalité lui avait défendu de le laisser à moins de 600. C'était un de ces propos vagues, mal fondés et commentés par la rumeur, mais qui n'en prouvent pas moins l'horreur de la situation.

Les émeutes étaient journalières : les poissonnières de Nancy s'adressèrent ainsi au conseil général de la commune : « Le temps des complimens est passé..... Lorsque la Convention nationale a décrété la République, nous avons tous dit après elle, et tous les échos de la France ont répété après nous, *République! République!* point d'existence, point de pain sans République, mais aussi (et vous devez le sentir comme nous) point de République sans pain. Avisez donc aux moyens de nous en donner, car nous voulons la République avec du pain... Nous ne recourerions pas à vous, CITOYENS, si nous pouvions en faire avec les écailles de nos poissons : de ce pain qu'on s'arrache, et dont le pauvre ne peut obtenir quelques lambeaux qu'en perdant sa journée à attendre : mais c'est la chose impossible... D'ailleurs nous sommes bien aises que vous sachiez que quand nous voulons nous en donner la peine, nous pouvons aussi *parler français.* »

On trouve en note de cette allocution imprimée, l'éloge suivant de l'ex-grand doyen de la cathédrale, M. de Mahuet de Lupcourt : « Il est un peu aristocrate, le brave homme, il était à la fois prélat

et noble, il est juste qu'il ne rie pas à gorge déployée de la Révolution ; mais ne se mêlant de rien, et distribuant comme cela son bled pour que chacun en ait, nous aimons bien autant ces aristocrates-là que bien des patriotes masqués, qui savent encore mieux masquer leur bled, et attendre que les pauvres tirent la langue, pour le vendre plus cher. »

Suivant le compte rendu en séance extraordinaire du 9 floréal, an III, de la situation de l'état des subsistances : au 1[er] pluviôse, on était forcé de distribuer chaque jour 182 quintaux ; au 30 du même mois, vu la pénurie, 97. Le service en définitif était de 52 quintaux. Au 1[er] ventôse, 18,000 individus étaient alimentés par ce moyen. Au 9 floréal, ce chiffre était descendu à 12,225. L'approvisionnement était de 500 quintaux de farine, le haut prix du pain maintenu et la distribution restreinte à deux onces par jour et par personne.

Boulay, Mallarmé, maire ; et Régnier, grand-juge sous l'empire, proscrits jadis, dirigeaient à leur tour le conseil général de la commune, qui, « par mesure de sûreté générale, » avait fait mettre en arrestation les autorités remplacées, et décida que le représentant du peuple serait invité à faire transférer les détenus dans une autre commune, attendu que le peuple « tournait les yeux vers eux, en disant qu'auparavant il ne manquait pas de pain. » Le 23 ventôse, on les dirigea sur Thionville, Sarrelouis et St.-Mihiel.

Quelque ridicule que fût la fête à l'Etre Suprême, dernier jour de triomphe de Robespierre, il n'en est pas moins vrai que de là date le retour officiel vers les idées morales et religieuses, contre un athéisme stupide. Le 9 fructidor, an III, sur le rapport d'une pétition de plusieurs citoyens de cette commune, réclamant l'usage de la « ci-devant cathédrale, » leur paroisse, au 1[er] vendémiaire, an II, cet édifice toujours qualifié de Temple à l'Etre Suprême, leur fut laissé à charge, entre autres, que les assemblées décadaires et toutes celles ordonnées par la loi, continueraient d'y avoir lieu. On disait la messe dans les deux chapelles des deux côtés du grand autel, sur lequel était placée la table

des droits de l'homme et du citoyen, matière fort sujette à controverse, car le code de 93 fut changé le 24 germinal an v, pour les droits nouveaux, placés en tête de la constitution, nouvelle aussi. Les bustes des héros révolutionnaires garnissaient les stalles, en guise de chanoines.

La première fête civique fut celle en l'honneur du 21 janvier, arrêtée le 5 brumaire an II, par le conseil du département de la Meurthe, dont le programme est d'un effroyable comique :

« Les autorités constituées, précédées de la Société populaire, marchant sous la bannière de la surveillance, se rendront en l'église cathédrale, comme le lieu le plus vaste. On chantera en s'y rendant *l'Hymne des mœurs*.

» Un orateur prononcera un discours *sur la nécessité des bonnes mœurs*.

» Un char traîné par deux chevaux, conduira *l'autel de la reconnaissance*.

» Quatre femmes vêtues de noir, tiendront l'urne cinéraire, couvertes de crêpes et de lauriers ; les bustes de Lepelletier, Marat et de Charlemont, seront placés autour de l'urne.

On recommandera à la jeunesse le respect dû à la vieillesse et au malheur. »

Les assemblées décadaires s'y tinrent régulièrement, conformément au fameux calendrier républicain, composé par Fabre d'Eglantine, et tant prôné par l'archéologue *Eleuthérophile* Millin (M. le chevalier Millin de Grandmaison, en 1814) où les noms des saints étaient changés contre navet, chou, carotte etc., etc. (1). On y lisait les lois, on y proclamait les mariages tout en devisant des événements de la semaine. En l'an VI, les décadis se firent dans le grand salon de la commune, puis dans la salle des concerts, enfin pour comble d'ignominie, dans les bureaux de la police. Cependant les mariages ne pouvaient être célébrés qu'en ce jour, qui remplaçait le dimanche.

(1) A l'imitation du bureau central de Paris, la police de Nancy faisait effacer ces mots : *bonne bierre de mars*, pour y substituer ceux de *bierre de germinal*.

On chantait aussi en se rendant au temple de l'Etre Suprême cet *Hommage à l'Eternel*, composé par Thiébault d'Epinal, et imprimé chez Guivard, à Nancy :

Dieu, prends sous ta protection
Le Français qui veut être libre,
La généreuse Nation
Ne veut plus des brigands du Tibre.
Bénis la Révolution :
..... Seconde l'effort des Français,
Qu'ils exterminent tous les traitres :
Que par le plus grand des bienfaits
Ils ne connaissent plus de prêtres.

Tantôt on fêtait extraordinairement, le 10 août, la souveraineté du Peuple, la *Sainte-Montagne*, les 9 et 10 thermidor, sans perdre de vue le 21 janvier. Il y avait en plein air, ordinairement dans l'enceinte de la Pépinière, des solennités intitulées fêtes des Époux (1), des Vieillards, de la Jeunesse, de la Reconnaissance, de l'Agriculture, etc., dans lesquelles figuraient ensemble ou séparément la déesse de la Raison, la déesse de la République,

(1) Parmi les citoyens couronnés dans ces fêtes, quasi patriarchales, nous remarquons, le 10 floréal, an v, Joseph Hugo, menuisier, « très-excellent républicain » et père de 9 enfants, dont plusieurs étaient à la frontière. Il est l'aïeul de notre célèbre Victor Hugo, pair de France. Le général Hugo, sorti de l'atelier de la rue des Maréchaux, était un officier distingué par son mérite mais peut-être un peu moinspar sa modestie. Un jour, au sortir d'une affaire assez brillante, il est vrai, il s'empressa d'en instruire privément, et avec détail, la municipalité, en la priant de lire sa lettre à ses parents et amis. Aussitôt le corps municipal de se rendre en écharpe, musique en tête, chez les bonnes gens tout stupéfaits d'une pareille aubade. Son compatriote, le brave général Liébault, nancéïen aussi et fils d'un perruquier, n'était pas à l'abri de ce petit travers, si l'on en croit le baron de Menneval, secrétaire de l'Empereur, devant lequel il lui échappa de dire : —« Quand l'archiduc Charles voyait le désordre dans ses colonnes, il s'informait aussitôt de l'officier français qui commandait l'attaque, — c'est Liébault, lui disait-on. — *Je m'en avais douté*, répliquait le prince. »

de l'Agronomie, l'Égalité, la Justice, la Prudence et jusqu'à Bacchus, Mercure et Apollon radieux, surmontant le char triomphal, traîné, soit à bras, soit par des bœufs ou des chevaux. Très-souvent aussi on se rendait aux pieds des arbres de la Liberté, plantés sur les places publiques, en entonnant la Marseillaise, dont la dernière strophe était toujours chantée à genoux. Le zèle, au surplus était tel, que le ministre de l'intérieur ne put s'empêcher de témoigner, le 14 brumaire an VII, toute la satisfaction qu'il éprouvait, du zèle de la municipalité à célébrer les fêtes républicaines. Aussi celle-ci, en retour, dans sa séance du 4 nivôse suivant, défendait expressément, sous les peines les plus graves, tout rassemblement nocturne, soit dans les temples, soit dans les maisons particulières, sous prétexte de cérémonies religieuses (la messe de minuit).

Les mesures de rigueur redoublèrent après le 9 thermidor, jamais les prêtres ne furent plus persécutés et le culte proscrit. Le 15 ventôse an III (5 mars 1795), on rappela aux citoyens et citoyennes, que la loi du 21 septembre 1793, prescrivant à quiconque de ne pas paraître en public sans cocarde nationale, sous peine d'être immédiatement arrêté, était toujours en vigueur vis-à-vis les femmes, et que c'était à tort qu'on répandait le bruit qu'elles n'étaient plus obligées de porter de cocardes tricolores (1). Le 25 messido an VI, on ordonnait les recherches les plus actives dans les communes du département de la Meurthe pour découvrir les émigrés et les prêtres déportés pour refus de serment; le 21 thermidor, des visites domiciliaires, pendant lesquelles la municipalité resta en permanence, furent faites avec rigueur à

(1) Nous citerons à ce propos un trait original : M. le comte Léon d'Ourches, ce bienfaiteur des pauvres, qui entre autres actes de générosité, donna lors du tremblement de terre de la Guadeloupe, la souscription vraiment royale de 60,000 francs, M. d'Ourches jura qu'il ne porterait point d'insigne et pour mieux tenir son serment, ne mettait pas de chapeau ; il s'y accoutuma si bien, que jusqu'à sa mort, on le vit toujours aller et venir tête nue. Reconnaissons ici le vieux caractère lorrain luttant avec obstination contre l'arbitraire, en 95, comme au temps du duc Charles IV, lors des mesures tyranniques de la France.

Nancy; 9 ecclésiastiques furent arrêtés le 27 thermidor an VII, donnant la première communion aux enfants. Le 14 germinal an IV, on en avait déjà saisi 5, dont deux arrêtés sur le champ et trois sexagénaires laissés gisants dans leurs lits, mais le 24, il vint un ordre supérieur de s'assurer de leurs personnes. Et tout en adjugeant, « des cy devant églises, » à des particuliers, le 14 floréal an III, pour y exercer un culte quelconque, on invitait la municipalité à tenir soigneusement la main à l'exécution de la loi du 3 ventôse, en enjoignant l'enlèvement de tous les signes extérieurs qui pourraient exister sur ces édifices, et annoncer l'exercice d'un culte particulier, surtout catholique.

Quelle était cependant la mesure de la morale publique, et les conditions de la société prétendue régénérée? la voici. En séance extraordinaire du 11 thermidor an III, un membre du conseil général de la commune appela l'attention sur l'abus qu'on faisait de la loi du divorce, il annonça que des époux après avoir fait prononcer par l'officier municipal la dissolution de leur mariage, se reconciliaient ensuite et reprenaient leur cohabitation, comme si les liens qui les unissaient n'eussent pas été rompus; observant que cette cohabitation illégale exposaient les enfants qui en étaient le fruit, à n'avoir point d'état, et finit par demander qu'il fut pris des mesures pour empêcher un abus aussi préjudiciable à l'ordre public. Après une longue discussion, le 25 fructidor, il parut une proclamation à ce sujet, sous le titre: *Erreurs des époux divorcés.* Titre, comme on le voit, qui pouvait, dans beaucoup de cas, passer pour une bonne épigramme.

D'un autre côté, le 14 pluviôse an V, on adressait un rapport au ministre de l'intérieur sur le dépérissement des enfants trouvés. Sur 183 reçus dans le cours d'une année, il n'en restait que 15 vivants. Les causes en étaient attribuées au défaut de récompenses des nourrices et à l'absence de déclaration de grossesse.

Reprenons le fil des événements. Le 23 ventôse an III, on décida que le mémoire à la Convention, rédigé par le citoyen Coster, pour obtenir dans la commune de Nancy, l'établissement d'un lycée ou d'une école centrale et de santé, serait présenté

sans délai au gouvernement. Cette démarche eut un heureux succès, et le 19 juin 1796 (1er messidor an IV), l'administration municipale assistait solennellement à l'installation des nouveaux professeurs, qui rapidement élevèrent la haute réputation dont jouit cette institution. Le 29 ventôse de l'an VII, on ouvrit un cours d'accouchement. C'est à cette époque qu'on vit de hideuses baraques souiller le pied de nos monuments restés debout et particulièrement autour du bel hémicycle de la place Carrière.

Une autre question fort inquiétante pour l'avenir et la prospérité de Nancy était alors agitée. Il ne s'agissait rien moins que de transférer à Lunéville, le siége des principales autorités, ainsi que celui des tribunaux civil et criminel. Projet conçu dans la même pensée qui avait présidé à la destruction des provinces en les fractionnant en départements. Nancy paraissait un centre trop puissant encore. Aussitôt une souscription fut ouverte pour subvenir aux frais d'une députation à Paris, afin d'obtenir la révocation de cette fâcheuse mesure arrêtée par le conseil des Onze. Enfin, après beaucoup de démarches secondées habilement par Zangiacomi, Boulay, Régnier et Mallarmé, tous députés au corps législatif, la résolution du conseil des Cinq Cents, du 10 nivôse an V, et qui fixait à Nancy les tribunaux et l'administration centrale du département de la Meurthe, fut approuvée à l'unanimité par le conseil des Anciens. On proclama avec solennité, dans la ville et les faubourgs, cette bonne nouvelle, impatiemment attendue et transmise ici le 14.

Des arbres de la Liberté verdissaient aux quatre angles du piédestal veuf de la statue de Louis XV, mais en revanche surmonté d'un énorme faisceau de piques, du bonnet rouge et des huit drapeaux de la garde nationale, toujours remuante, réorganisée de nouveau, le 11 messidor an IV, et comptant 2,959 hommes. Un chêne était planté sur la place de la Constitution ou du Marché, un autre sur la place de Grève. Ces arbres dépérissaient promptement, il fallait les remplacer chaque fois avec cérémonie et dans ces réunions les autorités constituées, pour mieux pratiquer l'égalité, se confondaient dans les flots du peuple. Malgré

ces précautions, l'administration municipale était inculpée dans plusieurs journaux de Paris, d'avoir laissé couper ces emblêmes nationaux et de permettre que les jeunes gens de la réquisition se promenassent en cadenettes, type des *Muscadins* qui avaient succédé à la jeunesse dorée de Fréron, enfin qu'on chantât publiquement le *Réveil du Peuple*, et que personne ne voulait plus porter la cocarde nationale. Toutes choses dont elle se défendit avec chaleur, le 19 nivôse an IV.

Le gouvernement avait prescrit un emprunt forcé de 600 millions, dans lesquels Nancy était compris pour 348,290 francs en numéraire, faisant en assignats, sur le pied de 100 capitaux pour 1, la somme de 34,829,000 francs. Au 30 nivôse, la recette montait à 24,526,385 francs, en papier monnaie et à 228 francs en espèces métalliques (valant en assignats 22,800 livres), ce dernier chiffre, *métallique*, était le produit le plus clair de l'opération.

Le 24 pluviôse an IV, le commissaire du directoire exécutif, ou préfet, remit un arrêté du gouvernement, en date du 14 nivôse, faisant défenses au citoyen Esprit-Marie-Joseph-Pierre Sivry et à tous autres, de prendre les qualités de procureur général, de chargé des intérêts du grand-duc de Toscane, à Nancy, ainsi que d'adjoint ou de secrétaire de la commission prétendue établie dans cette ville, au nom du grand-duc, ou d'en exercer les fonctions, sous les peines portées par les lois, et annulant les arrêtés pris par les autorités constituées, dans lesquelles le citoyen Sivry ou autres auraient été parties. Cette commission dérivait des conditions tracées dans le traité de Vienne, 18 novembre 1738, article XIV : que les fondations faites en Lorraine par le duc François III ou par ses prédécesseurs, seraient maintenues, tant sous la domination du roi Stanislas qu'après la réunion du duché à la France. On profitait sans doute de quelque calme pour aviser à la recherche des ruines entassées pendant le gros de l'orage.

Sur la pétition des marchands, la foire avait été rétablie, le 20 floréal an III. La loi du 4 brumaire an IV, annonçait l'abolition

de procédures pour faits purement relatifs à la Révolution et de la peine de mort à dater du jour de la publication de la paix générale. Chacun désirait le retour du commerce et de l'industrie, mais comment l'espérer de sitôt ? Si dans l'intérieur des villes les agitations n'avaient plus ce caractère redoutable des premières années de la Révolution, en revanche, une foule de malfaiteurs, suite inévitable de désordres trop prolongés, infestaient les campagnes. Ailleurs on les appelait chouans, ici chauffeurs. Les routes étaient alors si peu sûres autour de Nancy, que le 11 novembre 1796, sur l'avis transmis par l'administration centrale du département, du projet formé par des brigands d'assassiner et de voler le courrier de Paris à Strasbourg, la municipalité, qui était toujours l'autorité dominante, arrêta d'envoyer la force armée à la poste de Velaine, aux baraques du pont de Toul, à la côte de Butgnémont, pour y attendre et protéger son passage; que quatre gendarmes l'escorteraient jusqu'à St.-Nicolas, s'ils ne trouvaient pas une force suffisante à Jarville et à la Neuveville. Ordinairement on postait quatre hommes et un caporal sur l'impériale des diligences. Le 11 floréal an VI, on lisait dans le journal de la localité : « nous recommandons à nos concitoyens de fermer leurs domiciles exactement avant la fin du jour. »

En l'an IV, l'état des charges locales se montait à 120,990 fr., valeur métallique y compris 48,600 fr. pour supplément à l'an III. La dépréciation des assignats croissait tellement que cette dernière somme était évaluée à peine à 1,400 fr., valeur réelle de 1790, aussi proposa-t-on de prélever sur les contribuables ces 120,990 fr., expressément en espèces métalliques. Au 17 juillet 1797, les propriétés de la commune rapportaient 464,186 livres, 2 sols, 9 deniers, en supposant le revenu du jour de terre à 50 liv.; celui de jardin à 18 liv.; le jour de vigne à 20 liv. et la fauchée de pré à 15 liv. En 1791, les revenus des bâtiments, maisons et autres propriétés de la commune, non compris les faubourgs, se portaient à la somme de 681,634 liv. 6 sols. Les biens ruraux, bâtiments et maisons d'habitation des faubourgs à 177,538 liv., 18 sols, 6 deniers; total 859,273 liv., 4 sols, 6

deniers, dont 155,565 liv., imposés pour la contribution foncières. Sa population en l'an v, redescendait à 27,262 habitants.

Les caisses publiques ne présentaient aucunes ressources pour des travaux indispensables, les offrandes patriotiques se renouvelèrent à Nancy. Au 8 germinal, on avait réalisé 3,275 livres en espèces, de plus 397 jours tant de travail que de voitures, 41 journées de charettes, 71 chevaux et 3 bœufs étaient offerts pour les employer à la réparation des routes. Le 16 germinal an VI, les citoyens de Nancy, souscripteurs, se réunirent sur la place du Peuple et au bruit d'une musique guerrière se rendirent, ayant à leur tête deux officiers municipaux et le commissaire du directoire, sur la route de Toul et commencèrent les réparations à y faire.

Le général Bonaparte passa pour la première fois dans nos murs, le 13 frimaire an VI (dimanche, 3 décembre 1797). Les dépenses de sa réception ne dépassèrent pas 83 fr. 05 cent. Il est vrai que la fête du 21 janvier, coûtait quelques jours après 2,672 francs 75 cent.

Les principes chrétiens reparaissaient côte à-côte de la mythologie républicaine. Plusieurs démarches en faisaient foi. Le lundi, 17 juillet 1797, le citoyen Nicolas, ci-devant vicaire épiscopal, prévint l'administration municipale que pour le 8 thermidor prochain, à dix heures du matin, les ecclésiastiques constitutionnels étaient convoqués au temple, ci-devant cathédrale pour la tenue d'un synode, ayant pour objet : 1° d'opérer la réunion ; 2° de nommer un député au concile national qui allait s'ouvrir à Paris, le 15 août suivant. Le 1er thermidor an VII, d'autres personnes demandèrent aussi la jouissance de la paroisse St.-Sébastien, pour l'exercice de leur culte, attendu qu'ils venaient d'être privés de l'église des Bénédictins, récemment vendue et qui leur avait été accordée le 25 août 1795, on leur en remit provisoirement les clefs.

Insensiblement les vieilles coutumes regagnaient du terrain, on négligeait les décadis. Aussi criait-on au fanatisme, quand les paysans disaient naïvement que leurs bœufs ne voulaient pas

travailler le dimanche. Les joyeux grelots de Momus étaient eux-mêmes frappés d'anathème et le carnaval regardé comme une invention des prêtres. Comme pièces justificatives nous citerons ceci : En séance extraordinaire, du 16 nivôse an VII, le commissaire du directoire exécutif (le préfet), remontra « que parmi les vestiges des anciennes bacchanales du paganisme, le carnaval est resté, attendu dit-il, que les prêtres habiles à assurer leur empire sur l'esprit du peuple, faisaient précéder de ces orgies les jours de jeûne et de pénitence ; qu'il importait dans l'intérêt de la sûreté publique, de supprimer les masques, dans la crainte que des malveillants et surtout des brigands échappés de la Vendée, n'en profitent pour commettre des désordres. »

« Que les entrepreneurs de spectacles donnaient assez périodiquement des représentations quatre fois la semaine, en ne s'attachant nullement à rompre avec les dimanches et les fêtes de l'ancien calendrier, en fixant leurs représentations aux dimanches, mardi, jeudi et samedi ; que les représentations des jours ci-devant fériés étaient toujours les plus brillants et les plus propres à attirer les spectateurs qui, en effet, s'y rendaient de préférence. »

« Qu'en conséquence il requérait qu'aucun bal public ou particulier ne pût avoir lieu les jours ci-devant fériés par le calendrier grégorien, à moins qu'ils ne se rencontrent avec les jours de décade ou de fêtes nationales : que les entrepreneurs de spectacles seraient tenus de régler à l'avenir leurs représentations sur les jours fixés de la décade, sans avoir aucun égard aux dimanches et fêtes de l'ancien calendrier, et de ne donner les décadis et jours de fêtes nationales, que des représentations analogues aux principes républicains et propres à vivifier l'esprit public. »

Séance tenante, l'administration municipale considérant qu'il « importait pour l'affermissement des principes républicains de faire disparaître les abus et les vieilles habitudes contractées sous l'empire du despotisme et de la superstition, » rendit un arrêté conforme, ajoutant que toute personne masquée ou déguisée devait être arêtée sur le champ. A quelque temps de là, pour mieux assurer le triomphe de la bonne cause et de la morale pu-

blique, on déportait sur les pontons les ecclésiastiques demeurés valides dans les prisons (1). Le 15 messidor an VII, le tribunal criminel du département condamnait à la même peine un pauvre tailleur d'habits, convaincu d'avoir recélé un prêtre fugitif et par arrêt du 6 fructidor, envoyait à la mort Pierre-Antoine Crolbois, chanoine de Bar-sur-Ornain. La commission militaire, séante à Nancy, faisait fusiller en l'an VI les ecclésiastiques suivants : Sigisbert Thouvenin, le 28 germinal; Lottinger, ex-chartreux, 13 floréal; Siègle, natif de Lyon, 7 messidor.

Jean de Bry, plénipotentiaire, échappé par miracle au fer des assassins mystérieux de ses collègues à Rastadt, passa à Nancy le 26 floréal an VII, on se porta à sa rencontre jusqu'aux limites de la commune et sa voiture était précédée de la musique jouant l'air : *où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille...?*

Le 16 nivôse an VII, on vota d'urgence l'établissement d'une taxe sous le titre d'octroi de bienfaisance, pour l'acquit des dépenses municipales et l'entretien des hospices civils, les ressources existantes étant loin d'y suffire, puisque la dépense excédait la recette de 175,719 francs 28 centimes. Cette mesure fut autorisée, le 17 fructidor, par le corps législatif, et la perception commença le 14 brumaire an VIII. La destruction de cet espèce d'impôt bâtard, mais trop réel, inquisitorial de sa nature, avait été l'un des principaux mobiles de la révolution (2), le peuple vit avec peine sa réapparition ; cependant la taxe était fort légère en comparaison de celle actuelle. Les finances de la ville se relevèrent un peu par ce moyen, car par le compte de l'exercice des six derniers mois de l'an VIII, on trouva que la recette était de 70,445 francs ; la dépense de 81,279 francs, soit un déficit de 10,834 francs.

(1) Le vénérable curé Michel, l'une des victimes de la persécution, a laissé une relation touchante des souffrances endurées par ces confesseurs de la foi.

(2) On se souvient encore de l'effet magique que produisirent en France ces mots, mensongers du reste, prononcés en 1814 par Charles X, lieutenant général du royaume : *plus de conscription ! plus de droits réunis !!!* et quel effet ne produiraient-ils pas de nouveau....

Le Consulat, transition de l'oligarchie au despotisme, était à son aurore. Le 27 frimaire an VIII (1), on ouvrit ici les registres pour l'émission des votes sur l'acceptation ou la non acceptation de la constitution, autre sorte de comédie : 1,056 votes affirmatifs répondirent à cet appel, douze votes négatifs seulement furent consignés dans le département de la Meurthe. A quoi, en effet, les démonstrations contraires de ce genre pouvaient-elles aboutir? Le préfet, Marquis, s'installa le mercredi 19 mars 1800. Le 8 floréal an VIII, les sous préfet savaient été déclarés en exercice, avec notifications aux administrations municipales de cesser leurs fonctions, en conséquence, celle de Nancy déclara, le 2 mai 1799, terminer sa session. La loi du 4 vendémiaire an VIII, ordonnait la levée de 40,000 chevaux, le contingent de notre ville fixé à 18. Le dépôt de l'armée de terre se formait à Nancy, et au 27 germinal, 22,750 hommes y étaient réunis. A cette époque, des passages continuels de prisonniers autrichiens et russes attestaient de nos victoires. 3,400 d'entre eux se trouvaient dans nos murs, en thermidor an VIII, on les fit évacuer à la hâte, aux approches du congrès qui allait s'ouvrir à Lunéville. Les plénipotentiaires se croisaient; Joseph Bonaparte qui représentait la France, fut complimenté à la porte Stanislas, le 19 brumaire an IX. Après la signature de la paix, le comte de Cobentzel, diplomate autrichien qui se rendait à Paris, reçut ici toutes sortes d'honneurs et on le salua de 19 coups de canon, le 5 ventôse. On négociait encore avec la Russie battue à Zurich par Masséna, ailleurs par Moreau. Dans son enivrement, le peuple faisait éclater sa joie. On fit la plus brillante réception au comte de Kalitscheff, ambassadeur de Paul Ier, le 11 ventôse aussi. Son cortége précédé de la garde nationale et de la musique, en tête des chevaux, parcourut lentement nos principales rues avant de se rendre à la préfecture ; il y eut ensuite spectacle et bal.

Disons en passant, que, le 16 fructidor an IX, les héritiers de

(1) Les votes, dans le département, furent au nombre de 37,893 affirmatifs et 12 négatifs.

Belprey firent hommage à la ville de Nancy de son plan gravé en relief de la cité, quatre planches sur cuivre, à condition que mention en serait faite sur les registres de la municipalité, dont acte en conséquence fut dressé, cependant l'administration vendit depuis au poids ces objets doublement curieux, par l'intérêt du sujet et le mérite réel de l'œuvre.

Joséphine de La Pagerie affectionnait les bains de Plombières, et notre ville se trouva sur son itinéraire les 10 thermidor an IX et 20 messidor an X. Le zèle croissait avec la fortune de son illustre époux : dans la première circonstance on crut devoir dépenser jusqu'à 345 francs en bals et illuminations ; dans la seconde, où elle était acompagnée de sa fille Hortense et de madame Lætitia, mère du 1er consul, 645 fr. 9 c. Le lundi, 2 mars 1801, le passage de l'ambassadeur de Russie coûtait 1,423 fr. 80 c., mais le premier consul négociait l'alliance du bisarre Paul Ier. Les préliminaires de la paix avec l'Angleterre ayant été signées le 9 vendémiaire, Nancy partagea les transports de la France entière en publiant dans les rues et sur les places, au son de la musique, du canon et des cloches, le fameux traité d'Amiens.

Au 10 messidor de l'an X, le lieu de réunion assigné pour la célébration des fêtes décadaires était tout simplement le bureau de police. On accueillit avec joie et on proclama avec pompe, le dimanche 25 avril 1802, la loi relative à l'organisation des cultes. Le dimanche 17 juin, Monseigneur d'Osmond fut intronisé (1). Son règlement pour l'organisation et l'administration du diocèse de Nancy est du 11 nivôse an XI. On enleva de la cathédrale les ornements et emblèmes des fêtes civiques qui avaient eu lieu dans son enceinte. Les curés de la ville, ne furent installés, par arrêté du préfet, que le lundi, 3 janvier 1803 ; au 1er de ce même mois notre population comptait 30,324 individus.

(1) Le premier Consul lui fit présent d'une belle crosse, pour servir aussi aux évêques successeurs. Croira-t-on qu'en avril 1841, l'administration diocésaine crut devoir mettre en vente, à la criée, cet objet doublement précieux à nos yeux par le nom du donateur et la date du présent ? Les journaux de la localité protestèrent contre cette indécente proposition, déjà affichée et tambourinée, et le scandale n'eut pas lieu.

Le sacre du dernier évêque constitutionnel de la Meurthe, Nicolas, ancien curé de Tantonville, avait eu lieu au commencement de 1800. Il mourut le 25 juillet 1807, âgé de 66 ans, membre du corps municipal, de l'académie de Stanislas, et ancien professeur de belles-lettres à l'école centrale. Son corps fut présenté à la cathédrale, le lendemain, et divers incidents marquèrent ses funérailles. On insulta le clergé du convoi, et au milieu du tumulte croissant on attacha sur le cercueil, la crosse et la mitre épiscopales. Le défunt était regretté pour ses qualités personnelles, une souscription publique fit les frais de son marbre cinéraire où il était dit qu'il avait eu le premier la gloire de rassembler les débris épars du troupeau du Seigneur. Dernier écho du schisme expirant.

Bonaparte avait été, par sénatus consulte du 14 thermidor an x, nommé premier consul à vie, aux acclamations générales. Dans la fête donnée à cette occasion à Nancy, la 4e demi-brigade, si fameuse par son éclatante bravoure et son origine toute lorraine s'y trouvait en garnison.

NANCY,

DEPUIS LE CONSULAT JUSQU'A LA RESTAURATION.

DE 1802 À 1815.

—

Le consulat n'était, comme on l'avait jugé d'abord, qu'une transition habile entre la république et la monarchie. Chacun jeté violemment depuis si longtemps hors des habitudes communes de la société, effrayé des catastrophes précédentes, fatigué de mœurs d'emprunt et de vivre sur la place publique, chacun aspirait au repos et ne demandait qu'à renouer les traditions du passé, surtout en ce qui concernait le commerce et l'industrie. De là l'immense fortune du nouveau pouvoir, recueillant l'héritage des gouvernements précédents, où des hommes d'un incon-

testable mérite avaient apparu. Bien ou mal acquise, on ne pouvait leur refuser une grande réputation d'habileté, car presque tous avaient fait leurs preuves; soit dans les assemblées législatives, soit à la tête des armées. Mais il fallait un génie supérieur pour réunir et combiner tant de puissants éléments et les faire sortir du cahos. Telle fut la tâche providentielle de Napoléon qui, sans cette réunion de tant de capacités diverses, n'aurait pu exécuter les merveilles de son règne. Sous son autorité puissante, mais despotique et peut-être nécessaire, tout se nivela bien plus sûrement que par les mesures violentes de la Convention.

La marche uniforme imprimée aux affaires s'étendant sur la France entière, fit disparaitre graduellement l'originalité qu'avaient pu conserver de nombreuses localités. Les grands événements du dehors absorbèrent les intérêts moindres de l'intérieur. Cependant, on verra Nancy redevenir encore le pivot obligé et toujours fatidique, lors des plus majeures circonstances, lorsqu'il s'agira d'asseoir un ordre nouveau.

SUITE DE L'HISTOIRE DE NANCY. — Les lycées remplaçaient les écoles centrales, prélude de la réorganisation de l'université de France. Le 20 pluviôse an XI, le maire, dans sa proclamation, rappelait à ses concitoyens qu'une souscription avait été ouverte pour fournir les fonds nécessaires pour en établir un convenablement à Nancy; il en faisait sentir l'importance, et de quel lustre la ville serait privée si elle venait à perdre un centre d'instruction semblable, lors de la prochaine organisation de l'instruction publique par le gouvernement. Et attendu que les premiers frais devaient être supportés par les administrations locales, que l'état des charges et dépenses ne permettait pas de prélever tout-à-coup la totalité des sommes nécessaires, on demandait une avance de fonds qui seraient couverts, capital et intérêts, au moyen d'une allocation annuelle de 15,000 francs, que la ville destinerait à cet objet. Étienne Mollevaut, décédé membre de l'Institut, en fut le premier proviseur. Le 29 floréal, on plaçait les tableaux du Musée

dans les bâtiments de l'école centrale, et on arrêtait des mesures pour le rétablissement du jardin Botanique.

Depuis plusieurs années, de singuliers délits avaient lieu contre les personnes. Par forme d'amusement ou autrement, des jeunes gens avaient eu la funeste idée de seringuer sur les habillements des hommes, et principalement des dames, des eaux fortes ou caustiques qui, non seulement endommageaient les vêtements, mais encore occasionnaient des blessures graves. Le 1er nivôse an XII, on promit une récompense de 100 francs à ceux qui se saisiraient des coupables. On sait les alarmes que causèrent les *piqueurs*, en 1819, à Paris.

Un sénatus-consulte du 28 floréal avait appelé Napoléon au trône, et déclaré la dignité impériale héréditaire dans sa famille (1). Le 11 frimaire suivant, la fête du couronnement fut célébrée avec la plus grande allégresse. La place du peuple et son arc-de-triomphe prirent le nom du souverain. Ce jour-là, on dota une jeune fille, mariée à la cathédrale par le vicaire-général, en présence des autorités; la noce se fit à l'Hôtel-de-Ville, et le jeune couple reçut en présent deux couverts d'argent avec une inscription commémorative. La même dotation eut lieu, à chaque anniversaire, jusqu'en 1814. L'impératrice traversa nos murs le 13 vendémiaire an XIII, et cette fois on dépensait à cette occasion 2,067 francs 25 centimes.

On songeait aussi à régler une matière qui, de tout temps, avait inquiété la ville et les particuliers. Le 20 frimaire an XIII, le corps municipal demanda au ministre de l'intérieur l'abandon et concession à perpétuité des *cens dits de l'État-Major*, affectés sur ce qui restait des anciennes fortifications, et réduits à la somme annuelle de 1,021 francs 90 centimes, attendu que depuis la suppression du nouvel état-major de la place, à compter du 1er vendémiaire an XIII, d'autres charges analogues pour l'entretien des postes, des corps-de-garde, grévaient la ville d'une

(1) Les votes, dans le département de la Meurthe, furent de 39,337 pour l'affirmative, 41 contraires.

dépense annuelle de 3,000 francs. Ces cens qui, au 18 avril 1769 se portaient à 5,191 liv. 19 sols de Lorraine, faisant au cours de France 4,019 liv. 11 sols 6 deniers, n'étaient plus, par suite de l'agrandissement de la ville, que de 1,021 liv. 8 sols, au 1er août 1791, époque de la suppression de l'ancien état-major. Par décret impérial du 26 brumaire précédent, Nancy cessa d'être considéré comme place de guerre; ses fortifications et ses terrains militaires furent remis au ministre des finances pour être aliénés, à l'exception des murs d'enceinte, dont la conservation était réclamée pour la perception des droits d'octroi.

Le 9 brumaire an XIII, le maire de Nancy, en vertu d'un arrêté préfectoral du 7 messidor an XII, réclama la démolition de la nef de notre vieux St-Epvre, dont les matériaux et le terrain étaient estimés 10,000 francs. La tour devait être conservée comme beffroi et la paroisse transférée aux Cordeliers, où le presbytère aurait été aussi établi; 56,000 francs étaient nécessaires pour l'élargissement de la nef et la réalisation de ce beau projet, resté heureusement sans exécution.

Le passage des troupes des rives de l'Océan au Rhin eut lieu sur la fin de l'an XIII. On connait cette fameuse campagne qui se termina par le traité de paix, conclu à Presbourg, le 26 décembre 1805, entre l'empereur d'Autriche et Napoléon. Au 1er janvier 1808, notre population était de 29,611 individus, dont 918 sous les drapeaux.

Des ouvriers avaient retrouvé par hasard, le 26 ventôse an XI, les cendres de Stanislas, de Catherine Ossolinski, du duc et de la duchesse Ossolinski, jetés obscurément dans un recoin de l'église de Bonsecours, après la violation de leurs tombeaux. Aussitôt le corps municipal s'empressa le 28 du même mois, de les faire réintégrer avec honneur dans un endroit plus convenable, en affectant 132 francs 5 centimes, à l'exhumation et réinhumation de ces dépouilles si chères à la contrée. Les fabriciens ayant obtenu du gouvernement, le 17 janvier 1807, la remise des mausolées qui avaient été déposés dans le musée départemental, le maire autorisa le 26, le délaissement de ces objets

précieux qui, ce même jour, furent conduits à leur destination, les cris de joie répondant aux sons de la musique du cortège. La cathédrale s'enrichissait aussi de plusieurs morceaux de sculpture tirés du même dépôt.

Deux passages seulement permettaient de communiquer de la Ville-Neuve à la Ville-Vieille. Un particulier, M. Damerval, résolut d'en ouvrir un troisième dans la direction de la rue Saint-Dizier. Ce projet approuvé le 22 octobre 1808, fut mis à exécution le 19 décembre suivant. L'hôtel Wioménil en barrant la voie, était un dernier obstacle; quand par décret impérial du 6 mars 1810, le maire fut autorisé à la vente des bâtiments et des terrains changés en une place de ce nom. Le public reconnaissant, a conservé le nom de Damerval à cette communication si commode, cependant, le 11 mai 1810, l'autorité municipale, tout en abreuvant de sottes tracasseries ce bon citoyen, lui enjoignait d'enlever une pierre commémorative portant son nom.

Nous ne savons dans quelles conditions sanitaires se trouvait Nancy, au 3 janvier 1809, lorsque l'empereur ayant ordonné la distribution de 150 quintaux de kilogrammes de quinquina à ses 42 bonnes villes, la nôtre s'y trouva comprise pour un présent de 300 livres de la précieuse denrée.

Un certain nombre de prisonniers de guerre espagnols, la plupart de marque étaient internés ici. Au mois d'avril 1810, on en comptait 710 : généraux, colonels, lieutenants et sous-officiers, plus 153 non militaires. Le neveu et aide-de-camp du défenseur de Saragosse, Louis Idiagnez Rebolledo de Palafox, y décéda le 26 février 1811. C'était un homme bienfaisant dont la mémoire est encore respectée parmi nous. Il avait fait présent à la cathédrale de la belle lampe d'argent qui décore le devant du grand autel. Le cimetière Saint-Jean ayant été fermé en 1843, ses restes furent exhumés, et par les soins de sa famille réintégrés solennellement en celui de Préville, à l'assistance d'un clergé nombreux et d'une partie de la garnison.

Tandis que Napoléon se trouvait en Espagne à la tête de ses armées, les Anglais tentaient un coup de main sur Anvers.

Fouché, alors ministre de l'intérieur, organisa une vigoureuse et prompte résistance, en appelant les gardes nationales aux armes. Le contingent de Nancy fut fixé à 700 hommes. « Vous vous montrerez dignes, s'écria le maire dans sa proclamation du 20 août 1809, de la réputation militaire que vous vous acquites, lorsque l'ennemi vint vous défier dans les lignes de Weissembourg et sur les côtes de Saverne. » Chacun fit son devoir. Le servilisme impérial, dont il reste tant de curieux monuments, était alors à son comble. Fouché en remerciant après la victoire, les citoyens de leur zèle, ayant insinué qu'on pouvait encore cueillir des lauriers sans être sous les yeux du maître, tomba dans la disgrâce. Savary, duc de Rovigo, le remplaça à la police.

Les bruits du divorce de Napoléon avec l'impératrice Joséphine transpiraient. On sait que ce fut aussi le commencement de son divorce avec la Fortune, comme le lui dit Canova. Le public voyait avec peine ce projet, l'Église s'en alarmait, comme aussi de la tournure que prenaient les affaires du Saint-Siége. De précaution, le 14 octobre 1809, le préfet du département recommandait très-expressément de veiller à ce que toute mission fut interdite, et à ne pas souffrir de prédicateur ambulant.

Marie-Louise, précédée par l'éclat de son origine illustre, fit son entrée à Nancy le dimanche 25 mars 1810, à une heure et demie de l'après midi. Le faubourg Saint-Pierre avait été garni de pots à feu espacés jusqu'au village de Jarville, en cas que la jeune archiduchesse arrivât de nuit. Un très-bel arc de triomphe s'élevait près de Bonsecours, avec cette inscription qui faisait allusion à nos anciens ducs, dont la maison s'était confondue avec celle d'Autriche :

Fille de Léopold, hâte-toi de paraître,
Vois d'un double transport tous nos cœurs s'enflammer,
Citoyens et soldats, nous promettons tous d'être,
Français pour te défendre et Lorrains pour t'aimer.

« Les filles des anciens sujets de votre illustre maison ont un

double droit à vous parler de leur dévouement, » lui dirent les jeunes demoiselles qui lui présentèrent des fleurs. Le duc d'Istrie, Bessières, gouverneur de Nancy, précédait avec ses aides-de-camp la voiture impériale qui ne put avancer qu'au pas, tant la foule était grande. La reine de Naples, Berthier, prince de Neufchâtel, accompagnaient la princesse, dont le départ eut lieu le lendemain à 6 heures un quart du matin. « Je suis bien sensible aux fêtes qu'on m'a données à Nancy, dit-elle au Maire, je m'en souviendrai, je m'en souviendrai longtemps. » A cette occasion, un de nos concitoyens, M. Léon d'Ourches, fit don de mille écus pour être employés à des actes de bienfaisance.

Plusieurs Nancéïens notables, M. le comte de Montureux-Ficquelmont à la tête, profitèrent de la circonstance pour réclamer près de l'impératrice, « la réparation et la stabilité dans son ancien éclat de la Chapelle-Ronde. » Le 6 juillet 1810, le préfet chargeait le maire de Nancy de faire procéder à une information administrative pour recouvrer les restes mortels des anciens princes et princesses de la maison de Lorraine, expulsés de leurs tombeaux pendant la tourmente révolutionnaire. Telles furent les premières et honorables démarches qui devaient aboutir à la restauration entière de cet édifice national, et à la cérémonie expiatoire du 9 novembre 1826, lors de la réintégration des ossements dans le caveau ducal, de nouveau consacré.

La mort frappait sur les champs de bataille, aux côtés de Napoléon, les vaillants compagnons de sa fortune et de sa gloire. Selon les vœux de la piété guerrière de l'empereur, les restes mortels du duc de Montebello et du général Saint-Hilaire, tués à Wagram, s'acheminèrent vers les caveaux des Invalides. Leurs cercueils séjournèrent du 30 mai au 3 juin 1810, dans notre cathédrale où toutes sortes de pompes les attendaient. Lorsqu'ils s'éloignèrent, la garde d'honneur, formée pour cette circonstance à Nancy, déposa sur le drap mortuaire du maréchal de l'empire, une couronne composée de branches de cyprès en argent et de feuilles de laurier en or. La nouvelle de la perte du duc de Frioul, Duroc, causa aussi la plus vive impression dans notre

ville où il était très particulièrement connu, étant natif de Pont-à-Mousson.

L'étendue de l'Empire Français en reculant les lignes des douanes, favorisait singulièrement notre industrie locale. On comptait dans notre ville de nombreuses manufactures de draps; plus de 3,000 ouvriers y étaient occupés à la fabrication du tabac, même depuis le rétablissement du monopole en 1810. La broderie naissait sous les mains habiles de MM. Balbâtre et Chenut, nos concitoyens, dont la belle industrie qui a pris tant d'extension depuis, était à son aurore encouragée par la bonne Joséphine: « l'ange gardien de la France. » Les produits de l'industrie locale furent remarqués à l'exposition générale, en 1802, et nos producteurs continuèrent de plus en plus à figurer avec honneur parmi les solennités de ce genre. Une partie des superbes bataillons de la Grande-Armée traversèrent la commune. Napoléon donnait alors des lois à cent millions d'âmes. Les horribles désastres de 1812 sont connus. L'année 1813 s'ouvrit sous les plus sinistres auspices, et les préoccupations d'une lutte terrible se reflétèrent partout. Notre compatriote, le général Drouot, se couvrait de gloire à Lutzen, Bautzen, Wachau et Hanau, où le prince de Wrède fut écrasé. Depuis longtemps, les monuments et les bâtiments de la ville tombaient en ruines, les rues étaient dépavées, enfin sur un revenu municipal présumé de 257,000 francs, le gouvernement s'était saisi de plus de 150,000, origine première d'un déficit énorme qui ne fut guères comblé que peu de temps avant la révolution de 1830.

Les misères et la maladie décimaient encore nos bataillons découragés, dont les débris étaient dirigés sur Nancy. Un horrible typhus se développa à leur suite et fit quantité de victimes. Le préfet, Honoré Riouffe, l'auteur des *Mémoires d'un Détenu* et le joyeux sectateur du culte d'*Ibrascha*, succomba en prodiguant ses soins, le 30 novembre 1813. Forcées de se replier, devant des masses innombrables, les aigles impériales avaient repassé le Rhin, l'immortelle campagne de 1814, où jamais l'empereur ne déploya tant de génie militaire, allait s'ouvrir. Il

ne devait pas être aussi heureux que le Grand Frédéric, accablé aussi par le nombre en 1757. L'armée française suivie de près, se retirait pour couvrir Paris. Le 13 janvier, le maréchal Ney, avec ses forces, se trouvait à Nancy; son beau-frère, M. Monnier, était receveur général du département de la Meurthe. On craignit un engagement sous nos murs et on pressa son départ. Le sénateur Colchen, arrivé le 2, avait ordonné la levée de compagnies de partisans qui firent tant de mal à l'ennemi et secondèrent avec tant de zèle l'insurrection de la Champagne. Vu la gravité des circonstances, le conseil municipal se mit en permanence. Le général Freytag fut nommé par le prince de la Moskowa, gouverneur de la place, la nomination du sieur Viriot, au même poste ayant été annulée à la demande générale.

Le 14, on remit au conseil : 1° une lettre écrite au comte de Grouchy, commandant en chef la cavalerie de la Grande-Armée, par le comte de Milhaud, en date de ce jour, qui faisait connaître l'impossibilité de faire ferrer les chevaux de la cavalerie et de l'artillerie sans une avance de fonds; 2° le rapport en conséquence au duc de Bellune et son ordre ainsi conçu : « D'après les besoins ci-dessus expliqués, et attendu que les caisses impériales ont été transportées hors de Nancy, nous invitons et requérons, s'il est nécessaire, messieurs les magistrats de cette ville à faire compter à M. le général, comte Grouchy, pour le compte du gouvernement et pour le service du 5e corps de cavalerie, la somme de 15,000 francs. » *Approuvé la demande ci-dessus qui est indispensable au bien du service,* signé le maréchal, prince de la Moskowa.

On s'arrêta à prescrire le versement sur le champ des recettes de l'octroi et que sur leur insuffisance, il serait décerné des réquisitions sur les principaux capitalistes de la ville.

Le comte de Grouchy entra alors et somma le maire de lui procurer les fonds dans le quart d'heure, sous peine d'être enlevé comme otage. N'ayant pu, dans un aussi court délai, accéder à ses intentions, au moment désigné, le maire, les deux adjoints et un conseiller, furent saisis par la force armée, dans l'Hôtel-

de-Ville même, et entraînés sur la route de Toul, entre une et deux heures de l'après midi.

Le Conseil fit à l'instant un appel à chacun de ses membres et aux bons citoyens témoins de l'événement. A 3 heures, l'argent étant prêt, on partit en toute hâte pour le remettre au général, qui ne consentit à la délivrance des otages qu'à la condition que les deniers lui seraient comptés à Toul, ce qui eut lieu sur le champ. A minuit, les officiers municipaux, présidés par M. Crousse, déclarèrent qu'attendu l'absence prolongée du maire, malgré le versement de la somme exigée, ils s'abstenaient de leurs fonctions. On voit par cet exposé, que c'est à tort que les auteurs de *l'Histoire des Victoires et Conquêtes*, etc., ont révoqué en doute le patriotisme de nos magistrats en cette circonstance pénible.

Le 14 janvier 1814, à quatre heures de l'après midi, les premiers cosaques parurent dans nos rues, bientôt d'innombrables phalanges les suivirent et bivouaquèrent sur les places dans la neige et la boue. Le froid était fort vif et tout contribuait à faire ressortir ce que ce triste tableau avait de sinistre. Dès le 15, le prince de Biron de Courlande exigeait 1,664 aunes de drap pour l'habillement de ses troupes. Le 17, Blucher se fit présenter les clefs d'une ville ouverte et on lui tint ce discours : « les magistrats de la ville de Nancy, abandonnés à eux-mêmes, ont l'honneur de vous remettre la proclamation qu'ils ont faite aux habitants, au moment de l'arrivée de votre armée. Vous y lirez, monseigneur, que leur désir bien prononcé est de rester calmes et de ne rien entreprendre qui puisse diminuer la bienveillance que nous promet la proclamation de votre excellence. » La réponse de Blucher, imprimée à 3,000 exemplaires finissait par ces mots : « puissé-je, pour vous nommément braves Lorrains, ramener le bon vieux temps dont jouirent vos ancêtres sous le gouvernement doux et paternel de vos anciens ducs. » Trop amère flatterie.

Maîtres d'un point aussi important par ses abondantes ressources, les Alliés établirent leur quartier général à Nancy. Le 21 janvier, le commissaire général des guerres du roi de Prusse, de Ribbentrop, intendant du département de la Meurthe, chargé de

la réorganisation des autorités locales, désigna M. Pinodier, pour préfet et augmenta de 17 membres le corps municipal. Le comte de Wittgenstein, général en chef des armées russes logea à Nancy, le 25 janvier, et on ordonna que les boutiques et magasins seraient ouverts, à peine d'être forcés. Un emprunt de 300,000 francs sur les citoyens aisés de la ville était aussi publié le 29. On vit encore le 13 février, arriver un détachement de l'armée russe, commandé par le comte de Langeron, nancéïen émigré, et composé de hordes asiatiques, dont plusieurs étaient simplement armées de flèches.

Le czar Alexandre, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, Bernadotte qui avec Moreau avait tracé la marche des armées alliées, séjournèrent un moment dans nos murs. Chaque jour leurs troupes qui se précipitaient sur la route de Paris défilaient devant eux. Fidèle aux traditions de cette noble simplicité si bien en honneur à la cour de Vienne, François II accompagné d'un aide-de-camp, visitait les établissements publics, les marchés, entrait dans les boutiques, s'attendrissait à la vue des ruines de la Chapelle-Ronde. Il partit en nous laissant ces mots prophétiques et menaçants pour adieu : « Ne nous faites pas revenir une seconde fois. »

Les tristes fruits de la guerre s'étalaient hideusement alors aux regards stupéfaits. Les malades français au nombre de 1,200, avaient été transportés dans la Chartreuse ruinée de Bosserville. Menacés de périr abandonnés, faute de subsistances et de traitements si dans la journée on ne venait à leur secours en donnant un à-compte aux fournisseurs, la ville alloua de suite 4,000 fr. 374 blessés étrangers gémissaient à l'ambulance Sainte-Catherine. Au 8 mars, le nombre des malades militaires fixé d'abord à 2,000, s'élevait à 3,790, faisant une dépense journalière de 4,995 francs, non compris 2,500 francs par mois pour la solde des officiers de santé et les frais d'administration. Le 7 février, on adressa des remercîments publics aux Sœurs Hospitalières, sur l'ordre et la méthode avec lesquelles se faisait le service à l'hôpital militaire, sous leur régie et direction. De tout temps, elles furent dignes

de semblables éloges qui feront à jamais bénir leur Institution et leur nom.

Dès le 1er février, le gouvernement russe, pour la Lorraine, le Barrois et le pays de Luxembourg, le comte David d'Alopéus s'était établi ici; il avait, le 11 février, réorganisé, au nom des puissances alliées, le corps municipal, nommé M. Mique le jeune, maire avec rétablissement du titre de lieutenant général de la police; un membre du conseil reprenait la qualité de conseiller pour la noblesse. Et c'est le lieu de narrer avec quelques détails deux importants épisodes de l'histoire de cette époque fameuse: l'arrivée du comte d'Artois à Nancy, la rupture des négociations du congrès de Châtillon, et même le projet de la Saint-Alliance.

Après avoir servi la république et l'empire, M. de Brichambault (1), officier distingué du génie et ancien aide-de-camp de Marescot, s'était, en 1810, volontairement retiré du service par éloignement, dit-il, pour le despotisme. En 1813, il se trouvait en exil dans sa ville natale, à la suite d'un duel avec M. Alexandre d'Estourmel, capitaine attaché à l'état-major du prince Berthier. Le motif réel de sa mise en suspicion se rattachait plus ou moins à l'affaire de Malet. Dès l'entrée des Alliés dans Nancy, M. de

(1) « Né à Nancy, le 28 novembre 1777, élève du roi à l'école royale militaire de Pont-à-Mousson, en 1786, mort maréchal-de-camp honoraire du génie, second fils de Charles-François-Xavier, chevalier, officier de cavalerie au service de France, mort en 1780. Les membres de sa famille, originaires de Lorraine, d'abord attachés aux ducs régnants, puis au roi Stanislas, ont occupé les charges de maître des comptes, de conseiller d'état et de président à mortier au parlement de Nancy; quelques-uns ont été revêtus de divers emplois de cour, tant en France que dans leur pays natal; la branche aîné a produit, dans la carrière militaire, plusieurs officiers distingués. Cette famille s'est fait naturaliser en France, en 1634. » Nous avons extrait la plupart de ces renseignements de la biographie donnée par MM. Germain Sarrut et B. Saint-Edme, en outre plusieurs éclaircissements nous ont été fournis de vive voix par M. de Brichambault lui-même, qui, peu de temps avant sa mort, arrivée en 1836, revint visiter le lieu natal. Le 12 décembre 1807, il avait épousé Claire-Sophie de La Faye, fille unique du célèbre marquis de Saint-Huruge, qui ne le rendit point heureux; elle mourut sans enfants, à Paris, le 20 octobre 1835, dernier rejeton de l'ancienne famille des barons et marquis de Saint-Huruge.

Brichambault se déclara publiquement pour les Bourbons. Bien accueilli du gouverneur russe, il organisa un comité royaliste et ayant appris l'arrivée du comte d'Artois à Vesoul, il se rendit avec plusieurs personnes auprès de ce prince, pour lui offrir ses services. Le comte d'Artois en acceptant aussi 24,000 francs qu'il avait apportés, le nomma lieutenant-colonel et l'engagea à retourner sur ses pas, afin de faciliter sa venue en cette ville, à la suite et sous la protection des armées alliées.

M. de Brichambault de concert avec M. D... p... s'occupa alors de rédiger un *discours sur le danger d'accorder la paix à Buonaparte, et sur la nécessité de rétablir les Bourbons pour assurer le repos de la France et de l'Europe.* « Il en fit faire des copies qu'il data du 1[er] mars 1814, jour où il en fit la remise à M. d'Alopéus, gouverneur russe de la ville qui les envoya aux différents plénipotentiaires réunis à Châtillon... » Nous citons textuellement différents passages de la *Biographie des Hommes du jour,* par MM. Germain Sarrut et B. Saint-Edme, sauf plusieurs additions que nous avons eu soin d'indiquer.

« L'auteur de cet opuscule le fit imprimer à Paris, le 11 mars 1815, alors que Napoléon marchait de Lyon sur Paris; mais les circonstances n'étant plus les mêmes qu'au mois de mars 1814, il lui donna pour titre : *De la nécessité de renverser Buonaparte et de rétablir les Bourbons,* laissant à ce titre la date de la remise des copies à M. d'Alopéus, c'est-à-dire, *Nancy, 1[er] mars* 1814. Cet écrit formant vingt pages d'impression, a été reproduit dans les pièces justificatives du premier volume (page 381) des *Souvenirs du duc de Vicence, recueillis et publiés par madame Charlotte de Sor* (Paris 1837).

« C'est aussi dans le même volume de cet ouvrage, page 330 et suivantes, qu'on trouve les détails relatifs à l'effet que cette composition produisit sur les membres du congrès et sur Napoléon lui-même. Nous allons transcrire ces détails dont l'importance sera aisément appréciée. »

« La veille de mon départ de Châtillon, j'étais rentré chez moi, fatigué, exténué de ces interminables conférences où le

mauvais vouloir, où la mauvaise foi des puissances n'étaient que trop évidente. La place n'était plus tenable ; tout était désespéré ; il me fallait en conférer de vive voix avec l'empereur, je donnai des ordres pour mon départ. »

« L'esprit bourrelé, incapable d'aucun travail, je m'étais jeté sur un canapé, ma tête reposait sur ma main, j'étais livré aux plus tristes pensées. Un frôlement de papier me fit diriger mes yeux du côté d'où venait le bruit, et j'aperçus *un imprimé* (1) qu'on poussait du dehors par dessous la porte. « Qui est là, » m'écriai-je ? Un *chut!* très-prononcé m'avertit de me taire. Je m'empressai de saisir le papier et j'entendis qu'on s'éloignait. La lune était pure et brillante ; de ma fenêtre, je vis un jeune homme enveloppé d'un manteau, le chapeau rabattu sur la figure, traversant la cour rapidement ; avant de franchir la porte de la rue, il s'arrêta, dirigea son regard vers les persiennes de mon cabinet, porta son doigt sur ses lèvres et disparut. Je laissai retomber le rideau. »

« A la haute taille de l'inconnu, à ses cheveux blonds bouclés, j'avais reconnu un des secrétaires de l'ambassade russe. — Alexandre n'existe plus.... je ne le nommerai pas, pour ne point le compromettre, le bon jeune homme (2) ! »

« Ce *papier* (3) qui m'était parvenu avec tant de mystère,

(1) « Il y a presque certainement erreur. Au surplus, si cette brochure a été imprimée à Nancy, ce n'a pu être qu'aux frais du comte d'Artois ou de M. d'Alopéus, en très-petit nombre et à l'insu de l'auteur, qui n'en a jamais eu connaissance. Ce qui le prouve, c'est ce passage de sa préface du 11 mars 1815 : « Les conférences de Châtillon étant rompues, *cet écrit devenait sans but, et ce fut ce qui m'empêcha de l'imprimer alors.* » (Note de la Biographie). Nous savons aujourd'hui que les copies, au nombre de cinq, remises scellées dans des boîtes de fer-blanc, au courrier russe, étaient manuscrites. Dans chaque boîte on avait mis des matières phosphoriques pour brûler instantanément le contenu en cas de surprise.

(2) « Ainsi, l'ambassadeur russe voulait être agréable à l'ambassadeur de France, ce qu'il n'aurait point osé faire s'il n'eût connu les sentiments secrets de l'empereur Alexandre pour Napoléon. »

(3) « Ce n'était donc pas un imprimé. »

c'était un pamphlet, apporté la nuit d'avant par un courrier extraordinaire, à chaque ambassadeur. Il portait pour titre : *De la nécessité de renverser Bonaparte, et de rétablir les Bourbons; par le lieutenant-colonel du génie de Brichambault, Nanci, le 1er mars.* »

« Ce libelle, émané d'un officier français, devait produire un grand effet sur les souverains alliés, en appelant leur attention sur des conséquences assez spécieusement présentées. Il y avait un machiavélisme diabolique de ressusciter aux yeux des rois le gigantesque fantôme de la république universelle, et de la présenter comme une nécessité que Napoléon ne manquerait pas d'employer pour se faire pardonner par les Français les stipulations d'une paix honteuse (1). On m'a assuré depuis qu'à ce

(1) « Il ne s'agissait pas de paix; au contraire : l'auteur disait que Napoléon était plus à craindre après ses défaites qu'auparavant, à cause des intentions qu'il lui prêtait. Voici quelques passages de sa brochure :

« Il (Napoléon) sait maintenant que pour écraser les rois il faut les séparer de leurs peuples. Peuples! il vous ménagera; il vous avait donné des fers, il va vous porter la liberté. Il n'a pu être le roi des rois, il veut devenir le roi des nations (p. 17).... Il va s'élever sur la *chaire* dictatoriale, armé de la puissance absolue. Là, au nom des nations, dont il se dira le *représentant*, il proclamera la chute des rois, il s'enivrera de l'énormité de sa vengeance, et d'un pouvoir qu'il saura conserver au milieu du renversement de toutes les couronnes brisées, au cri unanime de *république universelle*...... Les ferments révolutionnaires sont loin d'être éteints en Europe (p. 18)..... Quels terribles avantages n'aura-t-il pas contre vous, lorsqu'à la tête de formidables armées il viendra, précédé d'une gloire nouvelle, se présenter aux nations en leur offrant l'alternative d'un combat à mort ou d'une éternelle confraternité, fondée, je le répète, sur *la république universelle*. (p. 20). » Les paroles hardies de M. de Brichambault, moyen peut-être de salut en 1814, revenaient sans doute à la mémoire de l'empereur, en route pour Sainte-Hélène, lorsqu'il disait : « Je puis peut-être vivre encore assez longtemps pour être nécessaire aux rois contre les peuples ou aux peuples contre les rois. » L'auteur posait ensuite les bases d'une confédération entre les souverains et qu'on retrouve entièrement dans le traité de la Sainte-Alliance. C'est encore pénétré de la justesse de certaines vues exposées dans le mémoire du 1er mars 1814, que Napoléon prononçait cet axiôme : « avant quarante ans l'Europe sera République ou Cosaque. »

libelle étaient joints des calculs exacts et raisonnés, sur la force actuelle de l'armée, sur son état moral de découragement, etc., etc. (1) »

« Retranché qu'il était au milieu du camp ennemi, l'auteur, officier français du génie, disgracié par l'empereur et exilé à Nanci, eut l'infamie de lancer cette torche vengeresse sur son pays!... »

« La perfide insinuation qui venait d'être présentée à l'esprit de la Sainte-Alliance pouvait avoir une immense influence sur ses dernières déterminations, et justifier en quelque sorte son implacable ressentiment. Cette communication était d'une haute importance; il me tardait que l'empereur en fut instruit. Mon départ de Châtillon était décidé, je l'avançai; je partis cette nuit même, 20 mars, et après des circuits sans fin, je parvins, le 23, à St-Dizier, où se trouvait le quartier général.

» L'empereur, au moment où j'entrai dans son cabinet, dictait des ordres; trois secrétaires écrivaient sous sa dictée.

« Ah!.... fit-il en jetant sur moi son regard ardent.... sortez, messieurs. Qu'y a-t-il de nouveau, Caulincourt?

» Il était au courant de la rupture des conférences, mais il ne m'attendait pas sitôt. Je connaissais l'empereur; il ne fallait pas affaiblir l'effet par des paroles. Je lui remis le pamphlet.

» Je suivais attentivement l'expression de sa physionomie pendant qu'il lisait. Ses traits se contractèrent; ses lèvres étaient agitées d'un certain tic qui leur donnait toujours un mouvement particulier, lorsqu'il était violemment ému. Il dévora l'écrit jusqu'à la dernière ligne, revint sur quelques passages qu'il avait marqués d'un coup d'ongle, et, le lançant sur le bureau près duquel il était assis, il se leva et parcourut à grands pas l'appar-

(1) « Non, cela n'est pas vrai; on peut, on doit condamner la brochure et la démarche de M. de Brichambault, mais il faut reconnaître qu'il est incapable d'une aussi vilaine action que celle dont on l'accuse ici. Nous citerons à cette occasion la distique suivant, qu'il semblait, à cette époque, avoir pris pour devise :

« Je suis, du sol natal, hâtant la délivrance.
» Rebelle à Bonaparte et fidèle à la France. »

tement. Enfin, il s'arrêta devant moi; ses yeux flamboyaient.
» Mais c'est une œuvre infernale.... La diabolique pensée d'évo-
» quer la république peut avoir une portée incalculable.......
» Auprès des alliés, il y a, dans ces considérations, un puissant
» motif pour ne faire ni trêve ni paix avec la France..... Il y a »
» au fond de ce fait, pour tous les trônes, une question de vie
» ou de mort. Cet audacieux a soulevé là un levier qui retom-
» bera de tout son poids sur le pays.... La république!... la ré-
» publique, comme dernier moyen pouvait s'essayer, dit-il plus
» lentement, mais dans les circonstances présentes, cette révé-
» lation est un malheur.... un crime!....

» Cet homme, Caulincourt, cet homme est un misérable....
» il devrait être tenaillé.... Ce libelle aura du retentissement....
» Quel effet a-t-il produit? comment vous est-il parvenu? oui,
» comment est-il parvenu entre vos mains?

» Sire, il m'est parvenu du seul côté où, pour V. M., se trouve de la sympathie, de la loyauté. Et je lui racontai l'apparition du secrétaire de l'ambassade russe....

» Quel effet a produit ce vil pamphlet là-bas?

» Sire, l'effet m'en est maintenant expliqué par les nouvelles complications qui ont amené de notre côté la rupture des conférences.... »

» La preuve que cet écrit exerça une influence funeste sur les déterminations des alliés, c'est que le comte d'Artois, qui était venu à Vesoul, fut, sur les représentations de Caulaincourt, invité à s'éloigner, et qu'il revint à la suite des armées étrangères après la remise du *discours* de M. de Brichambault aux souverains.

» MM. de Brichambault et de Châteaubriand, ajoute le biographe que nous suivons, élevant une voix accusatrice et mécontente au milieu du pays envahi par des soldats vainqueurs de nos soldats, nos enfants et nos frères, ne méritent-ils aucun reproche? Qu'ils consultent leur cœur de citoyens et de Français, ils comprendront tout ce qu'il y a d'amer dans notre pensée et de réserve dans notre plume. »

Le 19 mars 1814, M. le comte d'Artois arriva de Vesoul à Nancy, escorté par la cavalerie russe que M. d'Alopéus avait envoyé à sa rencontre jusqu'à la frontière. Le corps municipal alla le recevoir à Bonsecours, sur l'invitation du gouverneur, « d'autant plus que verbalement il l'avait converti en ordre, » marque le procès-verbal. Le prince s'agenouilla sur la tombe de son bysaïeul, et descendit ensuite chez M. Mique, qui s'empressa de mettre sa maison à la disposition de S. A. R., dont le séjour le ruina. Le 11 avril, l'empereur d'Autriche envoya à Nancy un chapeau avec une cocarde blanche à Monsieur.

Un arrêté du 2 mai 1814 porte : « Considérant qu'il est important de consacrer ce jour de délices où S. A. R. Monsieur est arrivé dans l'église de Bonsecours.... que dans ces circonstances M. Mique, lieutenant-général de police, a été près de S. A. R. l'interprète zélé des sentiments qui animaient le corps municipal, et qu'il a concouru de tout son pouvoir à faire refleurir les lys en France; qu'il est juste de consacrer dans la mémoire des habitants de cette ville un nom si précieux et une conduite si généreuse, qui retrace ces temps enchanteurs pour la Lorraine, où, pendant une longue suite de générations, les braves Lorrains se sont rendus célèbres par leur dévouement et leur amour sans bornes pour leurs souverains, et qu'enfin ces sentiments qui commandent le respect et l'admiration ont brillé de tout leur éclat dans la conduite de M. Mique.

» Le Conseil arrête qu'il sera rendu aux places et rues de la ville de Nancy les noms sous lesquels elles étaient désignées à l'époque de 1792.

» Que la rue l'Évêque s'appellera *rue Monsieur*, que celle où existait l'hôtel de Lœvestein se nommera *place Mique;* que sur cette place il sera élevé un monument sur lequel un bas-relief représentera l'heureuse arrivée de S. A. R. Monsieur à Bonsecours, et le corps municipal présidé par M. Mique, lieutenant-général de police, recevant ce prince et lui exprimant les sentiments de la cité avec une inscription analogue à la circonstance.

M. Mique ayant insisté pour que cette place ne portât pas son nom, on lui donna celui de M. de Wioménil, alors nommé maréchal de France par Louis XVIII, et dont l'hôtel avait été sacrifié pour cet emplacement. C'est aujourd'hui la place Lafayette, autre dénomination d'engouement.

Napoléon qui avait eu connaissance du mémoire de M. de Brichambault, se montra très-irrité de la réception faite à Blucher et au comte d'Artois. Il se rapprocha même de Nancy, soit pour disperser un foyer d'intrigues habiles et puissantes contre lui, soit par esprit de vengeance. L'auteur de la brochure royaliste : *Du salut de la France* (novembre 1815), assure que le danger fut grand pendant plusieurs jours (1), attendu le peu de troupes russes existant à Nancy et la difficulté extrême d'une retraite. « Il m'en coûte, dit-il en terminant, de passer sous silence » l'hommage à rendre au ministre d'une grande puissance, qui » donna à cette époque de grandes preuves de son attachement » à la cause sainte de la maison de Bourbon. » (pages 20 et 21).

La paix générale avait été conclue à Paris, le 30 mai 1814, les troupes alliées repassèrent à Nancy qui en fut doublement foulé. Le 9 juin, la cavalerie du 5e corps russe bivouaquait dans la prairie de Tomblaine. Un état sommaire de la situation de la ville, indique que depuis le 14 janvier, jour de l'entrée de l'ennemi ici, au 15 juin, elle a constamment logé en station 10, 12 et même jusqu'à 17,000 hommes ; dans ce nombre beaucoup de généraux, 17 à 1,800, sans compter différents corps d'armée qui y ont passé ou qui y ont séjourné, en sorte qu'aucune ville du royaume n'a été comme celle de Nancy, exposée à des dépenses extraordinaires et considérables. Dans le même moment, les troupes impériales russes, sous les ordres du comte de Barclay Tolly, au nombre de 54,000 hommes et 25,000 chevaux, retour-

(1) A ce propos nous rapporterons encore les propres paroles de Monsieur, au corps municipal, le 2 novembre 1814 : « C'est avec plaisir que je viens revoir les bons habitants de Nancy ; je me souviens, avec reconnaissance, qu'ils m'ont reçu dans des temps difficiles, et qui n'étaient pas pour eux sans dangers. J'ai même tremblé pour leur salut... »

nant dans leur pays, traversaient le département avec séjour à Nancy.

Le 7 septembre, on offrit au comte d'Esberg, commandant ici les troupes russes, au moment de son départ, une tabatière d'or, comme témoignage de la reconnaissance de la ville, pour la bonne discipline qu'il avait su établir parmi ses troupes.

Une touchante cérémonie vint un instant distraire les esprits. Le 11 juin, les cadres de l'armée Polonaise, regagnant leurs pénates, sous la conduite du général Sokolnicki, voulurent rendre un hommage solennel à la mémoire de Stanislas. A l'issue du service funèbre célébré par l'évêque diocésain, leur chef prononça des paroles généreuses au pied même du tombeau du bon prince qui dut tressaillir dans sa couche glacée. La réponse de M. Mique donnera l'idée de son génie, nous nous contenterons de citer les premiers mots: « Messieurs, la cérémonie funèbre qui nous » rassemble aujourd'hui avec des Polonais distingués, que nous » devons regarder *comme l'émanation* d'une nation devenue notre » alliée, nation qui a partagé nos combats, a aidé à nos triom- » phes, et à cette époque, où le trône du petit-fils de l'immortel » Stanislas vient de se rétablir, est un de ces événements rares » que la Providence réserve pour l'étonnement des peuples...

« Il parait que les Polonais (dit l'auteur de l'article Stanislas dans la Biographie universelle) auraient désiré emmener le corps ou du moins une partie considérable du corps de ce prince que leur nation avait deux fois choisi pour roi, et que pour son malheur elle n'avait su ni conserver ni défendre. Une telle demande n'était pas admissible, cependant ils obtinrent des *reliques* de Stanislas. Ce furent quelques unes de ses dents, qui étaient passées entre les mains d'une pauvre femme de laquelle on les acheta. Il fut permis en outre aux Polonais d'emporter un des étendards de la garde de ce prince. »

Ces dernières circonstances donnèrent lieu au journal de Posen, d'avancer que le général Sokolnicki avait remporté les cendres de Stanislas. L'administration municipale, qui le 3 septembre

s'était occupée de faire replacer avec honneur, dans le grand caveau, en face de l'autel, ces dépouilles mortelles, sous les yeux de M. Simonin, chirurgien en chef de l'hôpital militaire, s'empressa de démentir ces faux bruits, par une visite solennelle, le 12 octobre, et en présence d'un grand nombre de citoyens.

En séance du 1er mai 1814, on décida que pour *éterniser* le retour de la famille des Bourbons, la statue de Louis xv, serait rétablie en pierre sur la place Royale et qu'en attendant le sculpteur Labroise exécuterait les écussons, armoiries et chiffres de l'ayeul de Louis xviii le Désiré, couronnés par le génie de la France, auparavant le génie de l'empire qui s'élevait sur l'ancien piédestal. Le 10 août, il fut arrêté que les agents de police reprendraient la livrée de la ville comme elle était portée avant 1790. La majeure partie des habitants ne partageaient pas ces sentiments exaltés et il en résultait une agitation sourde qui n'attendait que l'occasion d'éclater.

Les grenadiers de la vieille garde, transformés en grenadiers royaux se trouvaient en garnison à Metz et les chasseurs royaux ou chasseurs de la garde à Nancy, ayant à leur tête le brave général, comte Curial. Le comte Paetliold, commandait la 4e division militaire dont le siége était toujours ici. Le duc de Berry, arrivé avec le maréchal Oudinot, duc de Reggio, le 30 septembre, les passa tous en revue le lendemain dans la prairie de Tomblaine, où il y eut bénédiction, par l'évêque, des drapeaux du 4e de ligne. On vit avec peine ce prince, dont les bonnes qualités n'ont paru que depuis, ne pouvoir maîtriser la brusquerie de son caractère. Son père revint le 2 novembre pour dissiper la fâcheuse impression qui en était résulté. Ses chevaux furent dételés et sa voiture conduite à bras depuis Jarville jusqu'à Bonsecours. On lui offrit

(1) A cette époque d'agitations guerrières, Nancy était souvent témoin des plus belles solennités militaires, spectacles qu'on n'y revit que rarement. Ainsi, le 26 décembre 1814, on y bénit encore les drapeaux des corps de cavalerie stationnés dans la 4e division militaire, et qui furent réunis à cet effet dans la ville, savoir : les deux régiments de carabiniers de Monsieur, ceux de Berry, 5e cuirassiers, 6e dragons et 10e chasseurs.

un repas dans la salle de la comédie. Le 3, à la revue dans la prairie, le prince s'efforça de reconquérir l'affection des troupes froissée le 30 septembre. *Les Dames du Marché,* c'est la dernière fois que nous les trouvons mentionnées, lui adressèrent avec des fleurs, ce couplet, modèle de genre :

Monseigneur, acceptez ces fleurs
Au printemps elles seraient plus belles ;
Mais elles sont du moins naturelles,
Com' le langage de nos coeurs,
Quant aux immortelles
En toutes saisons
Elles suiv'les Bourbons.

Monsieur partit le 4 avril au matin, fort satisfait de tout le monde; en souvenir, Louis XVIII, par ordonnance du 24 décembre 1816, accorda la décoration du lys, non seulement à la garde nationale de Nancy, mais à toutes celles du département (1), ce qui fit que très-peu de personnes voulurent la porter à cause de la vulgarité.

Un de nos concitoyens, M. de Pixerécourt, le père du mélodrame, brillait à Paris et ses émouvantes conceptions étaient goûtées de la France entière. Le 27 janvier 1815, il fit hommage à la ville de sa pièce intitulée ; *Charles-le-Téméraire ou le siége de Nancy,* le conseil, « au nom de la cité, accueillit avec la joie et la sensibilité d'une mère cette offrande » et arrêta que mention honorable serait relatée dans son procès verbal et qu'extrait en serait expédié à l'auteur par le maire.

(1) Par ces considérants : « Les gardes nationales de la Meurthe ont, au milieu » de la guerre, maintenu l'ordre public. Toutes les villes du département se mon- » trent les émules de Nancy. Cette capitale de l'antique Lorraine a vu dès le » mois de mars 1814, notre bien aimé frère, Monsieur, entrer avec confiance » dans ses murs et ne vouloir d'autre garde que l'honneur de ses habitants ; et » quelle autre garde pouvait désirer un descendant de *Henri* IV et de *Stanislas.* » Plein d'estime pour le service des gardes nationales du département et de con- » fiance en leur fidélité, nous voulons qu'elles en reçoivent un témoignage public » et durable. A ces causes, etc. »

« Mon gouvernement, déclara lui même Louis XVIII, devait faire des fautes et peut-être en a-t-il fait. » Le mécontentement était donc grand partout, une révolution grondait sourdement, quand à la nouvelle du débarquement de Napoléon, l'enthousiasme se réveilla à Nancy. Le peuple se porta à la Préfecture, le comte Alexandre d'Olonne, ancien commandant du département de la Meurthe et de la place de Nancy, abandonné de tout le monde, se présenta résolûment aux assaillants qui avaient forcé la porte, en criant *Vive le roi!* On se précipite sur lui, son chapeau est jeté à terre d'un coup de poing, on en arrache la cocarde blanche et on la foule aux pieds. Le noble vieillard courait les plus grands risques, quand de généreux citoyens dont la modestie nous force à taire les noms, lui firent un rempart de leurs corps et l'entraînèrent dehors. A quelque temps de là, son frère, officier supérieur au service de Russie, arrivait à Nancy, à la tête de son corps d'armée, et voulait tirer une vengeance exemplaire de ces violences.

Le drapeau tricolore fut relevé sans autre obstacle. Les chasseurs de la vieille garde se mirent aussitôt en route pour Paris, en replaçant l'aigle impériale à leurs bonnets. Chaque soldat avait conservé ses anciens insignes au fond de son sac. Azaïs, l'auteur du fameux système des compensations, se trouvait dans notre ville en qualité d'inspecteur de la librairie, et tandis que sa femme composait des couplets de circonstance, il écrivait sa brochure intitulée : *De Napoléon et de la France*, où le gouvernement impérial était préconisé. Un certain nombre d'habitants signèrent un *pacte fédératif de la ville de Nancy*, pour la défense du territoire, le salut de l'empire Français, garantir les personnes et les propriétés. Ce manifeste fut accueilli également au dehors. Les fédérés de Nancy tinrent des assemblées qui rappelaient de loin les clubs. Azaïs, nommé recteur de Nancy, par le général Rampon, les présidait en n'épargnant pas les discours enthousiastes. Les femmes n'y étaient admises que les jours de séances extraordinaires. On y chantait avec transport l'*Hymne des Lorrains*, composé par madame Azaïs. A la nouvelle de nos premiers

succès, quelqu'un ayant demandé *la Marseillaise,* fut sévèrement rappelé à l'ordre, par le préfet Dumolart, membre de la commission. Ce jour là, on se saisit d'un buste de l'empereur, et on se précipita en masse sur la place Stanislas, dont on fit le tour, au milieu des acclamations.

Le 1er mars 1815, dans sa proclamation, au golfe Juan, Napoléon rappelait avec éloges : « l'insurrection des braves paysans de la Lorraine » et les mots « braves Lorrains, » fort dédaignés auparavant se retrouvèrent en tête de toutes les proclamations de l'autorité locale. On rédigea encore une adresse qui fut remise en ces termes au général de division, comte Drouot, aide-de-camp de l'empereur, major général de la garde :

« Les habitants de la ville de Nancy, fiers de l'honneur de vous » compter au nombre de leurs compatriotes, s'empressent de » vous féliciter sur votre retour dans la patrie. Ils ont admiré » avec le Monde votre noble dévouement, nos vœux vous ont » dit avec orgueil : « Et lui aussi, notre compatriote, notre ami, » notre parent, n'a point abandonné son chef, son bienfaiteur. » Vous n'avez point vu ni calculé de dangers ; l'honneur com- » mandait. Recevez, Monsieur le comte, cet hommage de vos » concitoyens ; c'est l'élan de leurs cœurs, il est vivement senti.

» Permettez-leur de vous envoyer et de vous prier de déposer » au pied du trône l'adresse ci-jointe, votée spontanément par » tous les habitants de votre ville natale. Veuillez être auprès » de S. M. l'organe de tous leurs sentiments. Quel plus digne » choix pourraient-ils faire pour lui témoigner tout ce qu'ils lui » portent d'amour, de fidélité et de dévouement. »

Le 30 mars, le général écrivit de Paris : « Mes chers compa- » triotes, je me suis empressé de faire connaître à l'empereur » votre respectueux dévouement ; je lui ai promis, au nom des » braves Lorrains, amour et fidélité. J'ai lu avec attendrissement » les sentiments que vous m'exprimez ; je n'ai d'autre ambition » que de mériter votre estime et de trouver les occasions de vous » prouver l'attachement que je vous porte. »

Les votes sur l'acte additionnel aux constitutions de l'empire,

dans le département de la Meurthe, s'élevèrent à 43,516 affirmatifs, 24 négatifs. La ville de Nancy comprise pour 9,205 votes affirmatifs et 13 négatifs.

Quatorze bataillons de gardes nationaux mobiles furent organisés en quelques jours et partirent pour défendre les places fortes voisines; Mortier, duc de Trévise, les passa en revue à Nancy le 28 mai. La bataille de Waterloo anéantit toutes les espérances. Le 19 juin, un chasseur de la garde impériale, échappé au carnage, apportait la nouvelle du désastre; chacun l'accablait de coups et d'injures, et on le mit en prison jusqu'à la certitude de l'événement, qui ne tarda guères. Notre ville se trouva de nouveau exposée à recevoir le contre-coup des événements. Le 26 juin 1815, le Conseil municipal, dans l'attente de l'invasion, se mit en permanence. A 7 heures du soir, un peloton de hussards Bavarois se présentait devant l'Hôtel-de-Ville. On le somma d'évacuer sur le champ les lieux, et il fut reconduit hors des portes. L'inquiétude cependant croissait, car on attendait le reste d'un corps de 10,000 hommes, alors à Dieuze, et qui se préparaient à faire le siége de Marsal. Il devait être suivi d'une colonne de 24,000 Bavarois, commandés par le prince de Wrède, qui s'avançait furieux des tentatives des partisans commandés par le chef d'escadron Brice, de Lorquin (1).

La proclamation du maire (M. Mengin), du 27, commençait par ces mots : « Citoyens, des forces imposantes sont à nos portes; demain le territoire de la ville et ses environs seront occupés par

(1) Dans sa proclamation, datée de Sarreguemines le 24 juin 1815, le commandant en chef de l'armée Bavaroise débuta ainsi : « Considérant que cette canaille armée qui, sous le nom de *corps francs*, court la campagne pour piller leurs concitoyens, sans contribuer à leur défense, est un fléau avec lequel Buonaparte afflige la France, etc. » Un ordre du même prince, au quartier-général de Nancy, le 30 juin, mettait Brice *hors la loi*, ses biens confisqués au profit de la caisse des hôpitaux des armées alliées, et sa maison devait être rasée dans les 24 heures par les habitants de Lorquin, responsables de l'exécution. Cependant ce chef de corps francs sommé par M. d'Alopéus de mettre bas les armes, traita pour lui et ses compagnons, avec le colonel russe Orloff, le 15 juillet 1815.

80,000 hommes. Des mouvements tumultuaires et indiscrets exposeraient la ville aux plus grands malheurs.»

Le 29, on ordonna à tous les habitants de la ville et des faubourgs, de déposer le lendemain pour midi, à la mairie, les armes de toute nature et les munitions de guerre dont ils étaient détenteurs, sans aucune exception. Les armuriers devaient les emballer et les faire remettre dans des caisses à la maison commune, les gardes nationaux les remettre après leur service; sous peine d'une amende de 200,000 francs contre la ville, de la démolition de la maison du propriétaire des armes, après avoir été pillée, et de la tradition du contrevenant devant une commission militaire, pour être jugé dans les 24 heures; et, « si le propriétaire s'évade, sa famille, ou le maire, ou les principaux habitants seront jugés militairement comme protecteurs de brigandage. » De plus d'autres troupes considérables devant successivement arriver à Nancy et le quartier général des souverains alliés y être établi, on imposa un emprunt de 300,000 francs, dont 100,000 devaient être versés dans le jour par les citoyens les plus aisés, désignés à cet effet.

La garde nationale était incertaine de savoir si elle devait prendre une cocarde et de quelle couleur; il fut arrêté, le 3 juillet, qu'on n'en porterait aucune pour éviter tout prétexte de divisions. On chercha aussi à rassurer les habitants de la campagne et à rétablir la libre circulation des routes. Le gouverneur général des troupes alliées, à Nancy, fut prié de délivrer en conséquence des passes et cartes de sûreté, car la ville menaçait d'être affamée. M. d'Alopéus avait repris son poste. Après l'arrivée du roi à Paris, le 8 juillet, une députation fut chargée de lui présenter une adresse au nom du conseil. Le budget pour 1815, se composait comme il suit: recettes, 315,892 francs 37 centimes, dépenses ordinaires, 178,829 francs 57 cent., restait disponible une somme de 137,062 francs 80 cent., égale aux dépenses extraordinaires, nous ne mentionnons point ses dettes arriérées.

Une assez bonne anecdote vient encore se placer ici: le 18 décembre, le maire Benoist, écrivit au nom de la ville recon-

naissante, des remercîments au général russe Poncet, qui nous quittait, nous y trouvons ce passage : « Nous avons inutilement, Monsieur, cherché *une arme* digne de vous être offerte comme un gage des sentiments que Nancy vous a voués pour toujours : mais un hasard nous a fait découvrir un meuble (1) qui a été 30 ans à l'usage d'un roi très-cher aux Lorrains... Nous en avons fait l'acquisition pour vous prier de l'accepter et de vous en servir habituellement ; puisse-t-il vous rappeler la ville de Nancy, sa gratitude infinie, et contribuer au maintien d'une santé qui ne peut durer trop longtemps. »

On le voit, Nancy depuis Léopold et Stanislas a joui à de bien rares intervalles du bonheur que procurent la paix et la tranquillité ; mais ces douceurs lui étaient de nouveau réservées de nos jours.

NANCY,

DE 1815 A 1846.

—

Pour la deuxième fois, l'Europe coalisée refoulait la France sur son propre territoire morcelé. La grandeur même de la lutte répondait d'un meilleur avenir, car tant d'efforts prouvaient la robuste nature de la nation qui, semblable au fabuleux Antée, n'avait qu'à toucher le sol pour reprendre des forces. Ses profondes blessures devaient promptement se cicatriser ; l'industrie, le commerce, les arts refleurir de plus belle. La charte ouvrait une nouvelle ère politique. Malgré la lutte ardente des partis, on s'accoutumait à entendre et à prononcer les mots : naguère inconnus, de paix et de liberté ; mots qui cependant renfermaient une révolution !

Fidèle à notre tâche modeste, mais non sans difficultés, nous essayons de retracer cette partie si délicate de nos annales, et pour mieux y réussir, le simple récit des faits suffira.

(1) C'était la pipe de Stanislas, en superbe écume de mer.

Comme aux plus mauvais jours de nos commotions politiques, les réactions commencèrent et une cour prévôtale fut instituée à Nancy (1). Triste spectacle que la confusion de cette époque, où les proscrits d'hier proscrivaient ceux du lendemain. Où, sans songer que le retour des plus étranges événements qui s'étaient succédés depuis 25 ans, devait naturellement porter les hommes à l'indulgence, on frappait sans pitié. Cependant, on apprit avec bonheur que M. le général, comte Drouot, qui s'était volontairement constitué prisonnier, avait été acquitté, à Paris, le dimanche 6 avril 1816, à la minorité de faveur, 3 voix contre 4. Après une entrevue avec Louis XVIII, qui aussitôt la connaissance du jugement ordonna sa mise en liberté, le général se rendit dans sa ville natale, chez son frère, pharmacien, où les plus profonds sentiments de respect et de sympathie entourèrent sa modeste retraite. Assis sur ses foyers domestiques et comme un des dieux Lares de la cité, chacun se glorifia en lui, car nul, mieux que l'illustre guerrier, n'avait résumé avec plus de noblesse et d'énergie, dans la bonne ou la mauvaise fortune, sur les champs de bataille ou à la tribune, le caractère lorrain.

Sous de trompeurs auspices, on célébra officiellement le mariage de M. le duc de Berry ; le 17 juin, des tables furent servies sur la terrasse de la Pépinière et dans les casernes. A la veille de la moisson, un affreux orage ravagea le territoire de Nancy et 50 lieues à la ronde. Généralement la récolte précédente avait été mauvaise, celle-ci manqua tout-à fait. La plus horrible disette s'ensuivit. Les secours du gouvernement, frappé lui-même par l'occupation étrangère, étaient nuls, les souscriptions ouvertes

(1) A peine le grand prévôt, homme de naissance, fut-il installé à Nancy, qu'un *monsieur*, tout de noir habillé, lui rendit visite, *pour s'entendre*, disait-il, avec le nouveau magistrat. Là dessus conversation intime sur les intérêts du jour, lorsqu'à la fin le prévôt s'avisa de demander à l'autre quelles étaient ses qualités : — L'exécuteur des hautes œuvres, répondit-il, et je venais savoir où il faudrait placer l'échafaud. — Coquin ! s'écria le gentilhomme en tirant son épée pour percer l'individu qui n'eut que le temps de s'enfuir, Coquin ! et tu ne me le disais pas d'abord !!!

produisirent peu. On fut contraint d'ouvrir ici un dépôt de mendicité dans l'hospice départemental. Le 13 avril 1817, la miche de pain était taxée à 5 francs 30 centimes. On vit beaucoup de pères de famille, famés et connus, contraints d'exposer leurs enfants, dans l'espoir qu'ils seraient recueillis dans les hospices et entretenus aux frais de l'État. Il fallut des recherches administratives pour réprimer les actes de ce genre. Enfin, les gens se disputaient les débris les plus immondes, mangèrent l'herbe des champs, d'autres expiraient dans les rues ou demandaient à grands cris du pain, et le passage de ce fléau n'est point effacé de la mémoire de la génération qui en souffrit. Chose admirable à redire, l'ordre public ne fut ni compromis ni troublé.

Dans des circonstances aussi déplorables, quelle récompense la ville recevait-elle en échange de ce dévouement que ses magistrats avaient montré au gouvernement royal?... Par ordonnance du 22 octobre 1817, les 3e et 4e divisions militaires furent réunies en une seule, qui prit le n° 3, et dont le chef-lieu fut désigné à Metz, au préjudice de Nancy. D'un autre côté, sa manufacture de tabac, qui faisait vivre 1,000 familles, fut transférée à Strasbourg, et cependant les deux ministres, l'abbé Louis, aux finances, Gouvion St-Cyr, à la guerre, qui dictèrent ces mesures si fâcheuses pour nous, étaient Lorrains. La dette passive de la ville était alors de 271,380 fr. 74 cent. Elle n'avait reçu que 5,000 fr. de secours de l'État pendant la terrible disette de 1817, et on la privait gratuitement d'une administration et d'un gouvernement militaire supérieur, qu'elle avait toujours conservé avant et depuis la réunion de la Lorraine à la France. Sa position centrale, entre Metz et Strasbourg, rendait et rend indispensable depuis surtout la perte de Landau et de Sarre-Louis, la présence d'un chef militaire supérieur, chargé de surveiller un point avancé, dont les événements de 1814 et 1815 n'ont que trop fait sentir toute la haute importance, comme l'a démontré encore à la tribune nationale, M. Moreau, député de la Meurthe, lors de la discussion du chemin de fer de Paris à Strasbourg.

M. Regneault de Raulecour, maire royal, avait été installé

le 24 décembre 1816. Sous son habile administration, depuis cette date jusqu'en 1830, insensiblement la ville reprit une partie de son lustre passé, et nous ne pouvons nous empêcher de rendre hommage à sa mémoire, en citant les propres mots consignés sur le registre des délibérations de la commune, à la fin de la session de 1819. « Le Conseil n'a pu voir, sans la plus vive satisfaction, les heureux résultats du zèle et de l'activité de M. le maire pour les intérêts de la ville; des travaux ont été exécutés en 1819 pour 70,705 fr. 89 centimes, outre cette somme entièrement soldée, toutes les dépenses ordinaires et d'entretien ont été payées et 30,092 fr. 11 cent. l'ont encore été sur la dette arriérée. Ainsi, sous la sage administration de ce magistrat, les habitans de Nancy verront rétablir les pavés, les édifices et disparaître une dette de près de 300,000 francs. Tous les membre du conseil s'empressent de lui témoigner la juste reconnaissance dont ils sont pénétrés pour son généreux dévouement. » (Séance du 13 mai 1820.) La dette passive était alors réduite à 91,358 fr. 70 cent.

Effectivement, en signe d'amélioration, le 15 décembre 1817 on arrêtait la restauration de la Chapelle-Ronde. Le 30 du même mois, on accordait un secours au jeune Jacquot, notre concitoyen et l'auteur de la statue de Stanislas, pour l'aider à concourir pour le grand prix de Rome qu'il remporta. Le 17 janvier 1819, la ville consentait à reprendre du département de la guerre, l'hôtel de l'Intendance, dont elle avait été indûment dépouillée en 1791, à la charge de fournir un logement au maréchal-de-camp ; ce bel édifice était menacé d'une ruine imminente, on le répara. En même temps le conseil renouvelait ses regrets de la démolition du fameux quartier des Suisses, quoique ce fut une propriété communale. L'agriculture reprenait son rang, le 3 novembre 1819, M. de Dombasle faisait la première expérience officielle de sa charrue, à Mont-Plaisir, sur le territoire de Nancy (1).

(1) En 1820, il publia le *Bon Cultivateur*, recueil agronomique dont le succès

M. le baron de Sasz, commandant russe de cette place, nous quitta en 1816, et le *Moniteur* publiait que l'esprit public, peu favorable à la dynastie, s'était beaucoup amélioré à Nancy depuis le départ des alliés. Allégation véridique, mais regardée comme une injure par les ultra-monarchistes qui protestèrent. L'esprit libéral commençait aussi à y manifester ses tendances, un cercle constitutionnel s'était organisé et il parut dans ce sens une pétition des habitans pour le maintien de la charte et de la loi des élections qu'on disait menacées. Les écoles mutuelles étaient préconisées, on en introduisit deux à Nancy, et le préfet Séguier y plaçait son fils âgé de sept ans; ce magistrat ne tarda guère à être remplacé par M. Alban de Villeneuve, aujourd'hui membre de l'Institut. Vers ce temps, le rabbin des juifs, homme doublement respectable par son caractère et son savoir, outre son grand âge, fut, le 27 janvier 1820, gravement insulté et poursuivi dans plusieurs rues de la ville, aux cris de *hepp*, *hepp*, mots si fatals au moyen-âge. C'est le dernier exemple ici d'intolérance de ce genre.

Le duc de Berry tomba frappé par un fanatique assassin. Parmi les médecins accourus les premiers pour porter les secours de leur art au malheureux prince, se trouvait le docteur Thérin, né à Nancy, fils du rédacteur du journal qui s'y publiait avant la révolution, et neveu de l'abbé Lionnois, le patient investigateur de nos annales. Dans son numéro du 26, *le Drapeau blanc*, avançait que le cercle du Casino avait été averti de l'événement fatal deux jours avant la nouvelle officielle, qui ne nous parvint que dans la nuit du 16 au 17. Cette insinuation perfide fut repoussée avec chaleur par les commissaires de la société. On prétendait aussi qu'une femme du peuple avait dit le lundi soir, à la porte de la Préfecture, où l'on donnait une fête : « Le duc de Berry est assassiné, les bals vont finir. » Autre calomnie dirigée contre

va toujours croissant, sous la direction de M. Soyer-Willemet, et qui fut l'origine de la formation de la Société centrale d'Agriculture de Nancy, l'une des plus distinguées du royaume, par le zèle et les lumières de ses membres.

notre ville et démentie par le procureur du roi dans une lettre au gouvernement, ce qui n'empêcha pas ce journal de soutenir ses premières attaques, car son génie était de la nature de celui :

qui diffame pour vivre, et vit pour diffamer.

De nobles traditions se réveillaient : le 10 septembre 1820, on inaugura le buste de Jeanne-d'Arc, à Domremy, où son humble chaumière avait été respectée, et pour les ruines de laquelle un vieux soldat, décoré depuis par le roi de France, refusait avec orgueil l'or d'un Anglais. Nancy y fut représenté par deux concitoyens, M. de Haldat Dulys, arrière descendant de l'héroïne qui chassa l'étranger, et par M. le comte, général Drouot, dont l'épée s'était glorieusement brisée à l'œuvre. On députa encore pour assister au baptême du duc de Bordeaux, salué à sa naissance du titre fallacieux : « d'enfant de l'Europe !... » Le panonceau fleurdelisé aux armes de la ville, qui pendant la cérémonie flottait autour du berceau, fut rapporté et brûlé en 1830.

En dédommagement de nos pertes, depuis 1814 le corps municipal sollicitait avec persévérance, l'établissement d'une école de droit et d'une école de médecine ; cette dernière seule fut accordée en 1822, plus tard on eut l'école royale Forestière, l'unique du royaume. Vers ce temps, les Grecs soutenaient une lutte désespérée contre la Turquie, les peuples s'en préoccupaient, déjà les souscriptions en faveur d'une sainte cause s'organisaient. Dans ces conjonctures encore délicates (car au fond cette question, pour des esprits attentifs, avait assez d'analogie avec la guerre de l'indépendance de l'Amérique, quant aux effets moraux qui devaient en résulter), un nancéïen, de cœur et de talent, M. de Dumast, faisait paraitre son poème lyrique : *Chios, la Grèce et l'Europe*, où, en déplorant les malheurs des chrétiens en Orient, l'auteur invitait à une sorte de croisade. Cette tentative fit sensation, car tout prêtait alors aux sentiments généreux et le comité de souscription de Paris, écrivait dans ce sens, le 25 mai 1825, à M. le général Drouot, en pressant son initiative. Un lorrain, le colonel Fabvier, frère de l'excellent orateur que

nous admirions tous, s'illustrait de nouveau, sur ces champs de bataille lointains, par sa défense d'Athènes.

Le samedi, 27 septembre 1823, mourut bien regretté, Monseigneur d'Osmond. Il était né à Saint-Domingue, le 6 février 1754, d'une ancienne famille de Normandie et avait été sacré évêque de Comminges le 1er mai 1785. Deux jours après eurent lieu ses obsèques. De jeunes lévites portèrent le corps du vénérable prélat, resté à découvert. On l'inhuma dans le caveau épiscopal, à la cathédrale, le 13 octobre suivant, délai nécessaire pour obtenir l'autorisation supérieure. Ses amis ne tardèrent pas à le suivre au tombeau et parmi, le digne curé de Notre-Dame cathédrale, Joseph Charlot, pasteur de cette grande paroisse, depuis 1802, enlevé à l'affection générale, le 15 mars 1824, âgé de 79 ans. Homme d'une éminente bonté, tolérant, éprouvé, saintement populaire, dont la mémoire est proverbiale dans nos familles, le type enfin de ce caractère évangélique, l'honneur éternel des curés de l'ancienne église de France. Une souscription publique, ouverte spontanément, fit les frais de son mausolée. Juifs, protestans ou incrédules, chacun voulut y apporter son obole, et dans ce but, sur la demande même du public, le montant de chaque offrande fut fixé à 25 centimes d'abord.

On apprit la nomination de M. de Forbin-Janson, missionnaire de France, le 15 novembre 1823. Le nouveau prélat, fort bien vu en cour, ne prit possession de son siége que le jeudi, 1er juillet 1824. Sa réception fut magnifique : une partie des troupes de la garnison se porta au devant de lui, l'autre bordait les rues et les places où devait passer le cortége. Le préfet, la cour royale qui devait peu de temps après l'attaquer, l'attendaient sur le parvis de la cathédrale, où il fut intronisé à trois heures après midi. Qu'il y avait loin de ces démonstrations, toutes naturelles alors, aux cris de répulsion qui le chassèrent de son diocèse !

C'était l'époque des missions en France, M. de Forbin Janson en était l'organisateur et le zélé propagateur, de concert avec le supérieur général, l'abbé Rauzan. A Paris, les missionnaires étaient l'occasion ou le prétexte de troubles et de manifestations

de la part des autorités, charges de cavalerie, etc.; « Il y avait s'écriait à la tribune, Benjamin-Constant, scandale au dedans de l'église et les dragonnades au dehors. » A vrai dire, l'exagération était égale des deux côtés, entre le voltérianisme et ces manifestations dont s'alarmait le bon sens public. Ce fut dans ces circonstances qu'une mission s'ouvrit à Nancy, le 26 mars 1825, et qu'on planta une croix, le 14 avril, sur la place Mengin. Si beaucoup de personnes respectables étaient de bonne foi, en revanche une hypocrisie menaçante semblait planer sur tout, (la loi du sacrilége était inscrite dans nos codes) et de ce jour datent les tristes ressentiments qui éclatèrent en 1830, qui nous divisent peut-être encore. Dans l'intérêt de la paix, Monseigneur d'Osmond s'était toujours opposé à l'introduction des missions dans son diocèse et on lui en savait gré.

Le barreau Nancéïen brillait alors du plus vif éclat, illustré par la rare éloquence de MM. Fabvier, dont les lèvres découlaient le miel; Bresson, dont le talent dans la défense du poète Pellet, d'Epinal, électrisa Paris, et le laborieux Chatillon; la cour de cassation s'enrichit des deux premiers. Le 1er septembre 1825, le célèbre M. Troplong, était nommé avocat général à cette même cour royale, où de si grandes capacités se disputaient la palme et qui ont laissé leur place presque vide. Louis XVIII venait de descendre avec majesté dans la tombe: des acclamations unanimes accueillirent Charles X à son avènement et on chantait dans nos rues :

C'est à nous les premiers naguère,
Qu'il rendit les lys et la paix,
Lorrains pour l'aimer comme un père
Soyons toujours les premiers des Français !

Depuis 1824, on avait commencé de grandes réparations aux monuments de Stanislas, dont les pierres se détachaient une à une et au pied desquels croissait l'herbe, comme le remarquait avec amertume, en 1817, le savant bibliographe anglais Dibdin.

Le budget de la ville, en 1825, se résumait ainsi : recettes, 303,019 fr. 69 cent., dépenses égales; dette passive, éteinte l'année d'après ; 9,343 fr. 52 cent. Trop pauvre encore, la ville, le 22 décembre 1826, fit cession au département de l'ancien palais des ducs de Lorraine, à charge que la façade générale du bâtiment, le portail, les balcons, les morceaux extérieurs de sculpture et l'escalier conduisant à la salle des Cerfs seraient conservés intacts. Il fut ajouté, le 4 août 1827, que dans le cas où les bâtiments cédés par la ville cesseraient d'être employés à un service public départemental, elle en reprendra la possession et jouissance dans l'état où il se trouvera, le tout en vertu du droit de nue propriété qu'elle se réserve expressément.

Le 9 novembre 1826, on réintégra avec solennité les dépouilles mortelles des princes et princesses de la maison de Lorraine dans le caveau de la Chapelle-Ronde, restaurée. Les évêques de Saint-Dié et de Verdun assistaient le primat de Lorraine, officiant, M. de Forbin-Janson, issu d'une des plus anciennes familles de Provence. Par un singulier rapprochement, un de ses ancêtres aida à dépouiller nos princes, au profit de Louis XI, de l'Anjou, du Maine et de la Provence, et la devise de notre prélat faisait allusion à cet événement.

Dans la crise qui se préparait, le ministère Martignac fut une espèce de trêve. On conseilla au monarque le voyage dans les départements de l'Est, les plus intelligents et les plus libéraux du royaume, pour le rendre témoin de l'impression produite par les ordonnances du 16 juillet 1828, qui soumettaient au régime universitaire les écoles secondaires ecclésiastiques. Le 11 septembre, madame la Dauphine, précédant le roi et le prince son mari, arriva à Nancy. Nous lisons dans *l'Histoire de dix ans*, par M. Louis Blanc : « la famille royale se montre sur un balcon pour saluer la multitude, des sifflets retentissent. A qui s'adresse l'injure ? La Dauphine s'en émeut et fait brusquement fermer les fenêtres, après être rentrée dans ses appartements, frémissante et toute éplorée. » Ces faits sont heureusement inexacts. Madame la Dauphine était seule, ne fut point insultée, mais il est vrai de

dire qu'on garda constamment sur son passage le silence le plus glacial. Elle s'en plaignit plus tard au Dauphin qui, accompagnant son père à Nancy, ne voulut pas y séjourner ni même y dîner.

La petite-fille de Marie-Thérèse avait cependant répété : « Je suis Lorraine, j'aime beaucoup les Lorrains, je tiens aux Lorrains par les liens du sang. » et plus loin : « Je suis enchantée de la beauté de Nancy, nulle part je n'ai rencontré une réunion d'édifices plus propres à embellir une ville, » elle en avait aussi demandé le plan, qui lui fut présenté.

Le 13 septembre, dans l'après-dinée, Charles X, avec cette grâce qu'on lui connaissait, entra à cheval dans nos murs, aux cris prolongés de transports joyeux, ayant à sa droite le Dauphin, fort mécontent de l'accueil fait à la princesse, sa femme. Le roi, venant du camp de Lunéville, était aussi accompagné du maréchal Molitor, du duc de Polignac et du ministre de l'intérieur, les rues offraient la même décoration qu'en 1814, on présenta au monarque, salué du titre de *bien-aimé*, les clefs offertes jadis à Stanislas. Le général Drouot était allé l'attendre, à la tête d'un détachement de la garde nationale, au pied d'un bel arc-de-triomphe érigé devant Bonsecours que le monarque revit avec émotion, le 14, jour de son départ, après avoir commandé pour le musée, le tableau de la bataille du 5 janvier 1477, par Eugène Lacroix.

On se livra à l'espérance. MM. Braconnot et de Dombasle furent créés chevaliers de la légion-d'honneur; le respectable M. Cuvier, ministre du culte évangélique, que des mesures persécutrices avaient éloigné du collége royal, fut réintégré dans sa chaire, à la satisfaction de tous les gens de bien. Par ordonnance du 15 mars 1829, M. le comte Drouot, que Talleyrand avait proposé en 1826, pour le ministère de la guerre et qu'on avait consulté en 1827 pour la réorganisation du systéme nouveau du matériel de l'artillerie, entrait au conseil municipal. M. Marchand d'Ennery, de Nancy, simple professeur de l'école d'enseignement mutuel israélite de cette ville, était promu, le 14 décembre 1829, à la dignité de grand rabbin de la circonscription consistoriale de Paris.

Cette confiance dura peu. Le samedi, 1er août 1829, on se portait à la rencontre de Benjamin-Constant qui félicita les citoyens de la conduite à la chambre des deux députés de la Meurthe, MM. Thouvenel et Marchal, en exhortant à tout attendre des élections de 1830. Le 20 septembre, on convenait publiquement, sous le titre d'*Association Lorraine*, à l'imitation de l'Association Bretonne, d'un pacte pour le cas où il y aurait lieu au refus du paiement des contributions publiques.

La campagne et la prise d'Alger furent les magnifiques adieux de la monarchie inaugurée en 1814. On crut généralement que ce triomphe sur la barbarie cachait de terribles menaces. Quoiqu'il en soit, le langage de l'évêque de Nancy, dans son mandement à cette occasion, n'était pas de nature à dissiper les craintes:

Chrétiens fidèles et sujets dévoués, tenez vous prêts à obéir » aux volontés du Seigneur, manifestées par celles du Roi, son » christ; que notre action de grâces devienne encore une suppli- » cation puissante, remplissons de traits enflammés les carquois » du Dieu de nos pères (*Sagittae tuae acutae in corda inimico-* » *rum regis*). Qu'il daigne ensuite les épuiser, ces traits victo- » rieux, non plus sur les ennemis du dehors, *mais au sein même* » *de la patrie*, sur tous les cœurs égarés ou coupables qui ne » sauraient demeurer ennemis du Roi, sans être aussi les ennemis » de Dieu, les ennemis de la gloire et du bonheur de la France. »

Ces paroles, plus qu'imprudentes, acquises à l'histoire, soulevèrent l'indignation générale; une protestation publique, recouverte d'un grand nombre de signatures, parut dans le *Journal de la Meurthe*, et on se rappela qu'en 1826, la cour royale de Nancy avait déjà déféré au garde-des-sceaux, un mandement du même prélat, comme contraire à la paix publique.

Les trop fameuses ordonnances accueillies avec stupéfaction, furent enregistrées en cour royale à Nancy, comme partout, mais sans rien préjuger sur leur légalité. Seulement un conseiller, M. Boyard, s'adressant au président de la compagnie dit: « Rien n'est plus illégal que ces ordonnances, et si les cours étaient des parlements elles devraient en refuser la publication. »

Depuis trois jours on était sans nouvelles de Paris. La contenance des citoyens était inquiète, un sourd frémissement grondait, quand, dans la matinée du 30 juillet, plusieurs gardes nationaux improvisés s'installèrent à la porte de l'Hôtel-de-Ville, un garçon boucher prend une caisse et bat la générale dans les quartiers populeux; bientôt la foule inonde les places et les rues, malgré un soleil dévorant. Dans la soirée, on répandit le bruit absurde que les séminaristes possédaient des armes et faisaient même l'exercice; la haine ne calcule pas, on se précipite au faubourg Saint-Pierre, le séminaire est envahi et saccagé; dans cette circonstance, le zèle des gardes nationaux, armés en partie de fusils de chasse et secondés par le 15e de chasseurs à cheval, fut digne des plus grands éloges. M. de Forbin-Janson, qui était à Delme, à 6 lieues de Nancy, se hâta de passer la frontière. D'un autre côté, pour mettre l'évêché à l'abri de la fureur populaire, on se pressait d'inscrire en gros caractères, sur ses murailles, ces simples mots pour unique sauve-garde : *propriété nationale.*

Le dimanche 31, au matin, chacun était à son poste, armé ou non, sur la place Royale, pour maintenir l'ordre si violemment troublé la veille, quand on amena à la mairie un cabriolet de Paris, transformé en chaise de poste, contenant deux voyageurs, l'un en costume de simple artilleur, l'autre tenait son passeport à la main, en réclamant la liberté de continuer son voyage, ce qui lui fut accordé après quelque délai. C'étaient deux officiers supérieurs déguisés, dont le dernier portait caché dans sa cravate l'ordre signé du prince Polignac de lever le camp de Lunéville et de marcher en toute hâte sur Saint-Cloud. Six heures après, les campagnes autour de Nancy étaient couvertes de troupes, sous le commandement du général Bourbon-Busset, qui vint lui-même au poste de la garde nationale s'assurer de la disposition des esprits, et qui établit ensuite son camp à une petite lieue de la ville, entre Maxéville et Champigneulles. Il poussa jusqu'à Verdun, dont les ponts-levis se levèrent, ce qui obligea chaque régiment à rentrer dans sa garnison première.

Les généraux Drouot et Hulot étaient descendus en uniforme sur la place publique, en exhortant à la tranquillité; le drapeau tricolore porté par quelques jeunes gens, fut retiré. Voici au surplus, la lettre du premier, insérée dans le *Journal de la Meurthe:*

Nancy, le 4 août 1830.

« Monsieur le rédacteur, on lit dans votre feuille du 1er août » que les généraux Drouot et Hulot sont à la tête de la garde » nationale, et que le général Drouot préside aussi à l'administration municipale. Cette phrase renferme des inexactitudes » que je vous prie de rectifier en insérant ma lettre dans votre » prochain numéro.

» Une commission prise dans le Conseil municipal et présidée » par M. le Maire, s'est réunie le 31 juillet, à l'Hôtel-de-Ville, » pour y rester en permanence et veiller au maintien de l'ordre; » j'ai fait partie de cette commission en ma qualité de conseiller » municipal. M. le général Hulot, nommé par M. le préfet, » commandant supérieur de la garde nationale, s'est établi près » de la commission, à laquelle se sont réunis plusieurs fois M. le » préfet, M le général de Pange et MM. les chefs des deux ré» giments pour concerter les mesures qui devaient assurer la » tranquillité publique, le respect des personnes et des proprié» tés. Le zèle et la conduite admirables des autorités, de la » garde nationale et de la garnison, ont été couronnés du plus » heureux succès.

» Dans la matinée du 2 août, je suis rentré dans ma retraite, » mais j'en sortirai toutes les fois que je pourrai être utile à mes » chers concitoyens, et leur donner des preuves de toute mon » affection, de mon dévouement et de ma reconnaissance (1). »

Signé : Général DROUOT.

(1) Effectivement, le 6 août 1830, le généreux guerrier, malgré ses infirmités, partait pour Metz, dont il fit sur le champ armer les remparts. La jeunesse de Pont-à-Mousson lui avait formé une escorte d'honneur.

Dans la nuit du 1er au 2 août, quand Nancy était dans l'attente des graves événements qui se pressaient à Paris, arrive à franc étrier un jeune homme, Mansuy, de Dieulouard. Combattant des barricades pendant deux jours et deux nuits, il avait fait en 27 heures ce trajet, et il mourut des suites de la fatigue et de l'émotion. Mansuy portait dans la doublure de son habit une lettre du député Marchal, datée du 31 juillet, adressée à notre comité constitutionnel. En instruisant du résultat des trois journées, on y indiquait, par les lignes suivantes, la marche à suivre et qu'on suivit : « Les esprits sont partagés.... ce qui presse dans les départements, c'est l'appel insurrectionnel du duc d'Orléans, l'adoption des couleurs nationales. C'est à faire réussir l'admission de la branche d'Orléans que doivent tendre les efforts des amis de la patrie.... » Le préfet et le maire furent alors mis en demeure de se retirer.

A la première certitude d'un nouvel ordre de choses, on avait spontanément jeté les yeux sur M. Moreau, avocat, dont la capacité était connue, la vie modeste honorée, pour remplir les fonctions de maire. Le 7 août, MM. Tardieu ainé, beau-frère de M. Marchal, Poirel et Fabvier fils, déposèrent à la chambre des Députés, avant l'ouverture de la séance, une pétition rédigée le 4 à Nancy et recouverte de 300 signatures, dans laquelle, en votant des remercîments à la population parisienne, en demandant l'exclusion des Bourbons de la branche ainée, on terminait ainsi :

« Déjà un nom a été proclamé, qui répond à tous les besoins » d'ordre et de liberté de la France; déjà la lieutenance générale » du royaume a été remise aux mains d'un prince dont le cœur » n'est étranger à aucun des sentiments qui nous animent; c'est » vers lui, c'est vers ce prince citoyen, père de famille et soldat, » que nos espérances et nos vœux se tournent en ce moment : » c'est dans ses mains que nous désirons tous voir placer le dé- » pôt du salut de la France; qu'il s'assoie enfin sur un trône » auquel déjà depuis longtemps l'appelle le pressentiment et » comme l'instinct de la nation.... »

Ces mandataires improvisés furent reçus dans la soirée du même jour par le roi, encore duc d'Orléans, et M. Poirel lui adressa ainsi la parole :

« Les Chambres viennent de réaliser aujourd'hui un vœu déjà exprimé depuis trois jours par la ville de Nancy, et dont nous avons ce matin déposé l'expression entre les mains de nos députés. Oui, Sire, permettez-moi de vous donner déjà ce nom, joignez-vous à la France pour son indépendance et sa liberté ; devenez son roi constitutionnel, et qu'elle jouisse enfin avec vous de ce gouvernement libre et libéral, après lequel elle soupire depuis si long-temps. »

Le duc répondit : « Messieurs, comptez sur mon attachement à la liberté constitutionnelle; aucune considération humaine ne m'en fera jamais dévier. » Madame la duchesse ajouta : « Vous pouvez, Messieurs, vous en rapporter à la parole de mon mari, il n'y a jamais manqué; ce qu'il promettra, il le tiendra. »

Ici, tout était en effervescence : la croix de mission fut enlevée le 29 août 1830. Deux bataillons du 13e de ligne, venant de Metz tenir garnison à Nancy, à peine entrés dans leur quartier, chassèrent leurs officiers, qui avaient refusé d'arborer les couleurs nationales, et leurs pelotons commandés par des sous-officiers, parcoururent les rues de la ville aux chants de la Marseillaise et de la Parisienne. On vit aussi arriver, et on complimenta à l'entrée et à la sortie de nos portes, les régiments de la Charte, bandes indisciplinées, à moitié vêtues de guenilles, cheminant presque sans chaussures sur des routes boueuses, côte à côte des débris des régiments de la garde royale qui encombraient passagèrement Nancy. Un garde national en faction courut la baïonnette en avant sur un de ces soldats désarmés. La milice citoyenne s'organisait comme par enchantement, chacun s'exerçait avec ardeur au maniement des armes, mais déjà pour contraste, la misère pénétrait dans les classes laborieuses, on murmurait de la cherté des vivres et du manque d'ouvrage ; on fut obligé d'ouvrir une souscription pour secourir les indigents pendant six

mois, et c'est à ces circonstances qu'on doit les beaux chemins vicinaux de Boudonville et de Butgnémont.

D'autres scènes tumultueuses se préparaient : la Cour royale fut sifflée à son audience de rentrée, le 8 novembre 1830. Quelques jours après, des gardes nationaux se portèrent de leur chef au séminaire afin d'empêcher la réouverture des cours; la générale est battue et le désordre est réprimé par la garde nationale elle-même.

Notre légion avait été passée en revue le 26 octobre, dans la prairie de Tomblaine, par le général Semélé, inspecteur général des troupes de l'est; il ne resta dans la ville que les vieillards et les enfants. L'entrain semblait général, on croyait à une guerre prochaine. Dans ces prévisions, le 11 décembre, M. le général Drouot, premier lieutenant de l'artillerie de la garde nationale, demandait au maire, Tardieu aîné, l'ouverture d'une souscription pour mobiliser en cas d'événement, deux pièces de canon, deux caissons à munitions et un caisson d'infanterie, pour appuyer le détachement de notre garde nationale qui serait appelé à donner à la France l'exemple du dévouement; « mes infirmités ne m'empêcheront pas, dit-il, de partir avec notre brave garde nationale, » et il souscrivait le premier pour une somme de 100 francs.

L'ancien comité constitutionnel, alors aux affaires, rédigea au nom de la ville de Nancy, une adresse au roi, en janvier 1831, contre l'hérédité de la pairie, et en demandant le complément des institutions promises par le gouvernement de juillet. Signataire, le préfet Merville, sa créature, fut révoqué, et M. Lucien Arnault, « dont le nom seul était une garantie, » fils de l'auteur de *Marius*, du coopérateur de la journée du 18 brumaire, le remplaça. Ce magistrat, après les épisodes si fâcheux de Saint-Germain-l'Auxerrois et sur le bruit de l'arrivée de M. de Forbin-Janson, fit occuper militairement le séminaire et l'évêché, le 17 février, pour prévenir les désordres que faisaient craindre l'exaltation des esprits.

Les chambres avaient été dissoutes, de nouveaux éléments

allaient surgir, l'avenir apparaissait incertain et menaçant. Le roi des Français résolut de visiter les départements de la frontière les plus exposés, et pour la première fois, fit son entrée à Nancy, le lundi 13 juin 1831, à 6 heures et demie du soir, ayant à ses côtés deux de ses fils, les ducs d'Orléans et de Nemours. Un vif sentiment d'intérêt s'attachait particulièrement à ce dernier prince qui, à peine adolescent, venait d'être proclamé roi des Belges, et cet insigne honneur semblait déjà avoir imprimé à sa physionomie, fort gracieuse du reste, l'esprit de réserve qu'on y remarqua depuis (1). Les maréchaux Soult, Gérard, M. d'Argout, ministre du commerce, accompagnaient S. M., qui était en uniforme de garde national. On remarquait auss dans son cortége le général Drouot, portant l'épaulette de lieutenant de la compagnie d'artillerie de la garde citoyenne.

Le maire, Tardieu aîné, en complimentant le roi au nom du corps municipal, l'engagea à se défier de l'esprit des cours, à marcher ainsi à la tête « du généreux et irrésistible mouvement de la civilisation ! » *Plantez, Sire, dit-il, avec confiance l'arbre de la royauté populaire au sein de la nation*. Convaincus que vous éprouvez comme nous le besoin de voir triompher enfin les intérêts nationaux, nous ne craindrons pas, Sire, de vous faire entendre les mots si mal sonnants autrefois de liberté, d'économie, d'allégement dans les charges qui accablent les classes laborieuses ; nécessités inévitables de ces temps d'examen et de réforme.... » Il ajoutait en finissant : « Votre cœur est trop généreux, trop français pour accueillir des insinuations dont le déplorable résultat serait de séparer encore les intérêts du prince et ceux de la nation.... »

A cette espèce de leçon, par trop directe, où perçait la dé-

(1) Un vieux diplomate, attaché à la maison d'Orléans par les liens d'une respectueuse affection, et que dans sa pieuse sollicitude maternelle, S. M. la reine avait chargé de veiller sur la jeunesse du duc d'Orléans, colonel de hussards à Lunéville, en 1828, ne s'y trompa pas. On parlait devant lui de cette prétendue froideur : « Messieurs, dit-il, l'offre d'une couronne doit toujours laisser son empreinte autour de la tête. »

fiance, le monarque sentit couler dans ses veines le sang de Louis XIV et répondit explicitement par ces mots dont s'empara l'histoire :

« Les insinuations que vous redoutez ne peuvent se faire » auprès de moi. Je suis trop connu pour que personne et sur- » tout pour que ceux qui m'entourent osassent jamais tenter de » me séparer de ma nation, de me persuader qu'il existe pour » moi d'autres intérêts que ceux de son bonheur, de ses libertés » et de sa grandeur. On sait que cette doctrine est contraire à » celle que j'ai soutenu toute ma vie ; j'ai toujours pensé qu'il » n'y a de gouvernements solidement établis que ceux qui s'iden- » tifient avec les intérêts nationaux, avec la gloire et les libertés » de la nation. Lorsqu'un gouvernement s'aperçoit qu'il ne peut » plus agir conformément à ces intérêts, il devrait abdiquer de » lui même. Voilà quels sont mes sentiments. Je suis bien con- » vaincu que la monarchie constitutionnelle est le seul gouver- » ment qui puisse convenir à la France, pourvu qu'il soit fran- » chement et loyalement exécuté, et que chercher à l'ébranler, » c'est vouloir renverser les libertés publiques. Si j'avais pu faire » entendre mes conseils au gouvernement qui m'a précédé, il » n'aurait pas été renversé sous la violation de la charte. Il ne » m'appartient pas de dire pourquoi je n'y ai pas réussi ; ce que » je puis dire, c'est que j'ai toujours eu dans la tête et dans le » cœur les sentiments que j'ai manifestés. Vous pouvez compter » sur ma loyauté, sur ma franchise et sur mon entier dévoue- » ment à la patrie. »

Et s'adressant au colonel de la garde nationale (1), Louis-Philippe 1er se plut à compléter ainsi son discours précédent :

« J'entends avec grand plaisir l'expression des sentiments » patriotiques que vous venez de m'adresser par l'organe d'un » vieux vétéran, compagnon de ma jeunesse. — Vous étiez à » Jemmapes — oui, Sire. — C'est un motif de plus pour moi de » vous entendre avec plaisir. J'ai pu, à cette époque, servir

(1) M. Adam, digne vétéran des armées de la république et de l'empire.

» mon pays, combattre pour son indépendance et donner à ma
» patrie un gage certain que je serais toujours prêt à soutenir
» son honneur et sa dignité. Quand les circonstances m'ont éloi-
» gné de mon pays, j'ai gémi de cet éloignement, qui provenait
» du malheur des temps, de l'état de confusion et d'anarchie
» dans lequel la France était tombée et dont tous mes efforts
» tendent aujourd'hui à prévenir le retour. C'est dans cet espoir
» que j'ai accepté le trône, et je m'y suis déterminé parce que
» j'ai cru qu'en m'appuyant sur la confiance que la nation m'accor-
» dait, je pourrais y parvenir et empêcher tout ce qui pourrait
» s'opposer au développement de ses libertés et à la consolidation
» de nos institutions... Croyez que je n'aurai jamais d'autre but
» que l'honneur, la gloire et la prospérité de la France. »

Le 14, il y eut grande revue et distribution de drapeaux aux régiments de la garnison. Les gardes nationales, au nombre de plus de 12,000 hommes étaient accourues de 6 lieues à la ronde. Le défilé fut imposant : quelques paysans, armés de leurs haches de travail, coiffés de bonnets en peaux de loups, tués par eux, ouvraient la marche ; les habitants de Rosières avaient en place de fusils, leurs faulx déployées, aiguisées fraîchement, aux hampes desquelles flottaient des banderolles tricolores. On voyait çà et là dans les rangs, des anciens soldats de l'empire, décorés et portant leurs vieux uniformes. Le soleil était resplendissant, l'air retentissait des cris d'ovation, du bruit des tambours et pour comble nul accident ne troubla la fête.

Après la visite des établissements publics, le roi partit, le 15, pour Strasbourg, à midi, étant reconduit aux limites du territoire par le maire qui termina son allocution d'adieu par les cris de Vive le roi, vive la liberté : « *Vive le roi ; vive la liberté*, répli-
» qua vivement le prince, c'est pour moi synonymes, quand ces
» deux cris sont réunis ; car dans mon cœur comme dans mon
» esprit, le roi est inséparable de la cause de la liberté, et c'est
» cette union qui fait leur force. *Je saisis avec empressement*
» *cette occasion de vous le témoigner*. J'aime à vous témoigner
» aussi, et je voudrais que ma voix puisse se faire entendre de

» toute cette population qui m'entoure, combien je jouis de
» l'accueil qui m'a été fait dans la ville de Nancy et que j'en em-
» porte un sentiment qui ne s'effacera jamais de mon cœur (1)... »

Sous les auspices de M. Alban de Villeneuve, préfet de la Meurthe, ami généreux des arts, on avait ouvert, le 18 mars 1823, une souscription pour élever sur la place Royale une statue au bienfaisant Stanislas. La fonte en avait été manquée le 30 septembre 1830, on y réussit mieux ensuite, mais malheureusement on ne put changer ou modifier le projet du monument lui-même. La statue du bon roi, de 14 pieds de proportion, pesant 11 milliers, ne rappelle ni le type pur de l'antique, ni l'originalité précieuse du costume historique. Du mélange académique des styles, il en est résulté une conception informe, dont quelques beautés de détail ne peuvent sauver le vice de l'ensemble (2). On en fit l'inauguration le 6 novembre 1831, éclatant démenti à ces audacieuses paroles qu'on colportait alors partout : « *les rois s'en vont.* »

La révolution de 1830 ouvrait l'arène aux théories les plus étranges. La doctrine Saint-Simonienne, qui devait succomber sous le poids de son immoralité et sous les traits du ridicule, faisait son apparition qu'avait précédée la religion de l'abbé Châtel. Le mardi, 25 octobre 1831, un apôtre de Saint-Simon, Jules

(1) Telle est la version du *Moniteur*. Le journal de la localité avait d'abord publié celle-ci : « Vive le roi, vive la liberté, » à mes yeux c'est tout un ; ils sont inséparables. Que ne puis-je me faire entendre de toute cette brave population de qui je viens de recevoir des témoignages que je n'oublierai jamais. Elle peut compter sur ma franchise et sur mon dévouement à la patrie et à la liberté. »

(2) La statue de Voltaire, par Pigalle, est le dernier exemple de l'outrecuidance classique. Personne n'ignore que le patriarche de Ferney était au physique l'ostéologie vivante ; on le représenta nu. Ce ridicule fit réfléchir sur le mérite varié de la pensée de Montesquieu, que le climat doit jouer un grand rôle dans les conceptions humaines. Le ciseau du célèbre M. David (d'Angers), a exprimé avec une grande puissance cette importante vérité, que les artistes du moyen-âge nous avaient aussi léguée. Il est bien fâcheux qu'on n'ait pas adopté pour Stanislas le modèle en petit, fait par le fameux Guibal, ou qu'on ne s'en soit pas inspiré.

Lechevalier, ouvrit une *mission*, à Nancy, dans la salle des Redoutes. Si la curiosité y poussa quelques personnes, en revanche on ne comprit rien aux mesures régénératrices débitées. Profitant de l'irritation profonde des membres du clergé du diocèse contre l'administration de M. de Forbin-Janson, et de son décri général, un nommé Jean-Baptiste L'Hôte, s'intitulait pompeusement évêque de Nancy, primat-coadjuteur de Lorraine, il donna même son mandement, ce qui lui attira l'attention de la police. Ces misérables comédies, occupèrent plus certains journaux qu'elles n'eurent d'influence sur les esprits. Au contraire, ce fut le signal d'une tacite réaction religieuse, chrétienne et catholique, qui peu de temps après devait se manifester avec éclat.

La Pologne, abandonnée à ses propres forces, avait succombé dans sa lutte désespérée avec la Russie. Résultat prévu par quiconque connaissait l'état physique et politique de ce pays, sans organisation homogène, ce qui l'avait déjà perdu en 1772. Le dimanche 29 janvier 1832, la première colonne des réfugiés passa ici, on tâcha, par le plus touchant accueil, de leur faire oublier un instant leurs maux. Une souscription produisit 2,000 francs. Le 30 janvier et le 1er février, d'autres débris se succédèrent, mais les manifestations furent moins bruyantes, et peu à peu le silence s'étendit définitivement autour d'eux.

Déjà en septembre 1830, le haut prix du blé avait occasionné quelques désordres à la Halle ; d'autres excès plus graves furent commis les 25, 26 et 27 mai 1832. On brisa les fenêtres chez plusieurs boulangers, des gardes nationaux tombèrent blessés. Pour prévenir la disette, la ville acheta à l'étranger 7,116 sacs, faisant 4,000 quintaux métriques de grains. La dépense totale se monta à 254,272 francs 90 centimes, dont 120,000 francs de souscriptions, et au moyen de bons, 14,000 individus furent soulagés.

Jusqu'ici on n'avait compté, à Nancy, qu'un modeste journal, sans autre opinion que celle de l'autorité dominante ; le premier numéro du *Patriote*, feuille radicale, parut le 13 février 1832,

anniversaire de l'assassinat du duc de Berry. Un cercle de radicaux s'était formé, et quelques uns de ses membres passaient pour être affiliés à la société *des Droits de l'Homme*, contrefaçon à Paris du trop fameux club des Jacobins de 93. Beaucoup de choses ne devaient elles pas être la parodie du grand mouvement de 89 ? A la suite des événements des 5 et 6 juin, nous revîmes des visites domiciliaires, chez diverses personnes, et qui faites avec appareil, attristèrent et n'amenèrent aucun résultat.

Au milieu des troubles d'une situation équivoque que Talleyrand définissait en disant, c'est le gâchis du directoire, moins la gaité, un fléau inconnu jusqu'alors, vint couvrir la France de voiles funèbres. Le choléra, venu du fond de l'Asie, fit ici son apparition le 12 mai 1832. La grande salubrité de la ville, les excellentes mesures prises, atténuèrent bientôt ses ravages. Cependant, du 12 mai au 23 octobre, fin de l'épidémie, on compta 334 malades dont 183 décès. D'autres communes environnantes furent cruellement décimées, ce qui n'empêcha pas, le 26 août, d'offrir un banquet aux membres de la députation de la Meurthe qui avaient protesté contre l'état de siége récent de la capitale.

Peu à peu des signes meilleurs apparaissaient : une école normale primaire était créée et installée en février 1833, dans l'ancienne maison des Cordeliers, occupée auparavant par les Frères de la Doctrine Chrétienne, qu'on expulsa brutalement, en haine de leur habit, sans tenir compte de la supériorité de leur enseignement. Grangé venait soumettre sa charrue à la sanction de notre société d'agriculture, autorité imposante par la spécialité de la plupart de ses membres. La sixième année des cours publics et gratuits des sciences appliquées aux arts, au commerce et à l'industrie, s'ouvrait également. Malencontreusement suspendus depuis, un de leurs principaux fruits fut l'éclairage au gaz de notre ville, en novembre 1835, heureuse entreprise tentée par quelques uns de ses élèves. Comme auréole nouvelle, on vit encore en juin 1833, nos premières expositions des produits de l'industrie Lorraine et des beaux arts. Pour favoriser cet effort

généreux dans la cité des Charles III, Léopold et Stanislas, le roi prit et continua une souscription de 30 actions (300 francs), en faveur de la société des amis des arts.

Il est inscrit en tête de la charte de 1830, que la religion catholique est celle de la majorité des Français. Le gouvernement s'aperçut bientôt du pitoyable effet des cérémonies quasi payennes en l'honneur des victimes de juillet. Cérémonies où l'on chantait des strophes de Victor Hugo, payées, dit-on, 12,000 fr. et qui commençaient par ces incroyables vers :

> Ceux *qui pi*eusement sont morts pour la patrie,
> On d*r*oit qu'à leu*r* sépulc*r*e l'on ado*r*e et l'on p*r*ie.

Sans se souvenir que le peuple avait été, bayonnette au bout du fusil, demander à l'abbé Paravey de répandre l'eau sainte sur les fosses de la place du Louvre, quelques esprits s'échauffèrent à Nancy, où le clergé supérieur était peu populaire, à propos du service ordonné à la cathédrale. A l'opposite, une espèce de catafalque ambulant fut porté sur la place de Grève, les orateurs étaient prêts, quand la police intervint. Un procès en cour d'assises, où les accusés triomphèrent, fut la suite de ce burlesque incident, seule manifestation publique de ce qu'on appelait le parti républicain.

Le dernier coup de dés n'était pas jeté. Ce parti que M. de Châteaubriand signalait comme fortement constitué en 1829, devait à peu près s'éteindre dans les dernières convulsions de la guerre civile. Tandis qu'en avril 1834, le canon cessait à peine de gronder dans les rues de Lyon, une insurrection militaire, précipitée par les événements mêmes et qui devait coïncider avec eux, se tramait à Lunéville, par les sous-officiers de la garnison. Ses trois régiments de cuirassiers, courant le sabre à la main sur Nancy et sur Metz, soulevant le peuple au cri de vive la république! auraient poussé droit à Paris, « en faisant rouler devant soi le flot sans cesse grossissant des populations et des troupes

révoltées (1). » Les conjurés avaient des intelligences dans nos murs. Un député même de la Meurthe s'y trouva compromis. Au sortir d'une conférence tenue en plein Champ-de-Mars, la plupart des sous-officiers furent arrêtés en rentrant dans leurs quartiers où les soldats étaient prêts à monter à cheval. Le 17 avril, les prisonniers, dirigés sur Paris, passèrent à Nancy, sous l'escorte de la gendarmerie, sans qu'aucun regard ami vint leur témoigner jusqu'à quel point leurs espérances avaient pu être partagées.

M. de Forbin-Janson avait fait, à diverses reprises, des tentatives pour rentrer dans son diocèse. Les officiers supérieurs de notre garde nationale, déclarèrent par la voie des journaux, le 27 septembre 1832, qu'ils refuseraient alors leur concours. Le conseil général du département s'exprimait ainsi dans sa session de 1833 : « Il suffit qu'une nouvelle du retour de l'évêque de Nancy soit vaguement annoncée, pour qu'une fermentation dangereuse se manifeste dans la cité, et ce n'est point exagérer que de dire que la présence de ce prélat serait une calamité publique, dont le gouvernement lui-même ne manquerait pas de ressentir les funestes effets. »

Cette dernière manifestation, reproduite l'année suivante, obligea de prendre une mesure décisive. M. Donnet, curé de Villefranche (Rhône) fut adjoint à M. de Forbin Janson, avec titre épiscopal, pour en son absence administrer et visiter le diocèse de Nancy. Le nouveau prélat s'était aussitôt après la révolution de 1830, plié aux circonstances avec un zèle dont on lui savait gré, soit en équipant à ses frais deux gardes nationaux, habillant le tambour major de la légion de sa localité, achetant un cheval pour le trompette, et en créant auparavant une compagnie de pompiers. La suite ne démentit point ce que cette sage adresse promettait. Mgr. Donnet, à peine arrivé à Nancy se

(1) Voir pour les détails étrangers à notre sujet, l'*Histoire de dix ans*, par M. Louis Blanc, lequel au surplus, tout en constatant les efforts des républicains, montre partout le décousu de leurs opérations, avortées aussitôt que conçues.

ménagea aussitôt l'affection de la cour royale, si indisposée contre son prédécesseur, il adoucit les amertumes dont certains membres du clergé lorrain avaient été abreuvés, visita son diocèse, en exhortant partout au calme, qui en effet, sous son habile direction, ne tarda pas à s'établir partout complètement. Aussi l'archevêché de Bordeaux fut-il plus tard le prix de ses pieux efforts ici, et même depuis on balança de l'appeler à celui de Paris.

Aussitôt qu'on apprit en 1838, le choix de son successeur, Mgr Alexis Menjaud, ancien proviseur du collége de Nancy, le corps municipal et le conseil général protestèrent. L'autorité supérieure tint bon, et le prélat, évêque *in partibus* de Joppé, devenu titulaire de Nancy, après la mort de M. de Forbin-Janson, son ami, arrivée à Paris, le 11 juin 1844, à l'âge de 59 ans, Mgr Menjaud se concilia promptement les esprits les plus prévenus par sa douce tolérance, le charme particulier de ses relations, enfin la bonté extrême et bien connue qui les accompagne.

Le budget pour 1835 offrait 327,199 fr. 70 cent. de recettes; dépenses, 318,166 fr. 37 cent. : excédant 8,333 fr. 33 cent. Au mois de novembre de cette année, on songeait à la formation de salles d'asile et le ministre de l'intérieur accordait 1,200 fr. pour entrer dans cette voie. Mademoiselle Didion, fabricante de broderie, mourut le jeudi, 7 novembre 1836, laissant sous diverses conditions, une somme de 200,000 fr. pour cet objet. Honneur au nom de M. Blaise père, ancien notaire, dont les soins multipliés contribuèrent à l'accomplissement de cette tâche! Notre ville compte aujourd'hui 5 de ces établissements qui doivent avoir un jour la plus utile influence sur la sociabilité des enfants du peuple. Le 27 mai 1837, il partait de Nancy une petite colonie agricole destinée à fonder aux environs du Caire, une ferme modèle, à l'instar de celle de Roville. Un de nos jeunes concitoyens, que nous venons de revoir avec plaisir, M. Husson fils, faisait avec six de nos compatriotes, mandés par le pacha d'Egypte, partie de l'expédition en qualité de professeur de botanique et d'histoire naturelle.

Une souscription ouverte pour un dépôt de mendicité, pro-

duisait, à la date du 15 mars 1841, 46,049 fr. 25 cent. Des ouvriers formaient aussi une association de secours mutuels entre eux, origine de la Société de Prévoyance, créée le 1er octobre 1843, sous le patronage de l'administration municipale. M. le général Drouot, témoin des désastres de 1814 et 1815, se prononçait avec énergie en faveur des fortifications de Paris. Une cérémonie sans exemple jusqu'alors parmi nous, attira le 29 avril 1841, et par un beau soleil, une foule immense : c'était le baptême du bateau à vapeur, *le Stanislas*, amarré avec *l'Austrasien*, au port du Crône, près des arches du pont de Malzéville. Le Préfet, l'évêque consécrateur, le maire de Nancy prononcèrent des discours, après quoi, les embarcations descendirent la Meurthe jusqu'à Champigneulles au son de la musique du 7e léger. Le peu de profondeur du lit de la rivière fit abandonner le service des inexplosibles de Metz à Nancy ; ils transportèrent au mois de juin 1843, 3,555 voyageurs. Nous mentionnerons le 16 juillet 1840, une tourmente extraordinaire dans l'atmosphère ; le vent fut si violent qu'il déracina plusieurs gros arbres de nos promenades, cassa les branches à d'autres, abattit des cheminées, fit voler les ardoises et les tuiles à foison ; la Meurthe se souleva au point de rendre très difficile le départ du bateau à vapeur.

Les souvenirs de sa jeunesse rappelaient volontiers l'infortuné duc d'Orléans vers nos contrées. Il revint à Nancy le 3 octobre 1838. « Je sais, dit-il, tout l'attachement que me portent ses habitants, et je suis reconnaissant des témoignages qu'ils m'en ont donnés plusieurs fois. Je ferai tous mes efforts pour continuer à les mériter, et à me rendre digne, par ma conduite, des destinées auxquelles la nation a bien voulu m'appeler. »

Qu'on était éloigné de prévoir la fin prématurée du noble prince, pleuré comme un autre Germanicus et dont la mort frappa au cœur la génération qui grandissait avec lui ! M. le duc de Nemours inspectait à Nancy le 1er hussards, dans lequel son frère avait fait ses premières armes, et se trouvait à la caserne Saint-Jean quand le général Villate lui apprit la catastrophe du 13 juillet 1842. La plus vive douleur se peignit aussitôt sur les

traits du prince qui ordonna sur le champ les préparatifs de son départ, et prit la route de Plombières dans le dessein d'aller chercher la duchesse d'Orléans qui y prenait les eaux. Mais une demie heure après, changeant de résolution pour se rendre à la hâte auprès de ses parents, il traversa notre ville de nouveau, abîmé dans son désespoir, bien certainement partagé.

Huit jours auparavant on avait vu le duc d'Orléans, heureux et fier de sa jeune épouse, traverser avec elle nos murs! Et ce qui ajoutait encore à l'amertume des regrets, la veille de sa mort, le prince avait écrit au préfet de la Meurthe qui la reçut en même temps que l'affreuse nouvelle, une lettre des plus gracieuses dans laquelle S. A. R. remerciait avec effusion la population de Nancy et acceptait pour le 24, la fête qui lui était offerte, à lui et à la duchesse. (1)

Le conseil municipal avait voté pour cet objet 3,000 fr., restés sans destination. Sur la proposition d'un de ses membres, M. Favier, mû par le plus noble sentiment des convenances, il fut décidé qu'un pieux emploi serait affecté à cette somme, à la fondation d'une salle d'asile dans le faubourg des Trois-Maisons, laquelle porta le nom du malheureux prince dont on conserve avec soin la mémoire. Comme on le voit, l'histoire de notre ville se rattache par les plus touchants motifs à l'histoire de la maison d'Orléans elle même.

Heureuses, a-t-on dit, les populations dont les annales ne sont guère susceptibles d'être burinées par le Temps. Cette obscurité cache, sinon le bonheur, au moins une sorte de quiétude trop rarement offerte par le siècle. Peu d'événements locaux remplissent l'intervalle de 1842 à 1846, et certaines choses sont encore trop près de nous pour essayer de soulever des questions qui sont restées dans le domaine d'une polémique irritante. Nous glisserons sur cette époque, dont les meilleurs moments, sans contredit, furent principalement occupés ici par la discussion du

(1) Cette lettre, la dernière peut-être, écrite par le prince, fut demandée par le maire, au nom de la ville, pour être déposée dans la bibliothèque publique.

tracé, direct ou non, du chemin de fer de Paris à Strasbourg. Thèse controversée d'où dépend le salut ou la perte de l'avenir de la cité, et qui doit en tout cas influer considérablement sur son état présent. Le corps municipal fut heureux de posséder dans son sein, M. Collignon, ingénieur en chef et député, dont les connaissances spéciales et le talent surmontèrent beaucoup de difficultés soulevées à cette occasion. Il sut aussi faire partager à la chambre des représentants, ses convictions pour l'achèvement du canal de la Marne au Rhin dont les sinueux contours sillonnent aussi notre territoire. Malgré la publicité par la presse périodique, qui a pris à Nancy une extension inaccoutumée et où presque toutes les nuances d'opinions ont des organes, nous citerons encore, à titre de rapprochement néfaste, quelques mouvements populaires, à la suite d'une espèce de panique causée par l'enchérissement subit du pain. Dans la soirée du dimanche 21 juin 1846, après un déploiement considérable de forces, sans appel de la garde nationale, une patrouille de la troupe de ligne fit le coup de fusil dans nos rues; triste événement qui n'avait pas eu lieu depuis la terrible journée du 31 août 1790. La tranquillité traditionnelle des habitants, le bon sens qui les caractérise, font déplorer de semblables extrémités, c'est mal nous connaître que d'y avoir recours, et nous faisons les vœux les plus ardents pour que désormais on n'ait plus à gémir sur leur funeste retour.

Hospice de Maréville. — Cet hospice pour les aliénés des deux sexes, était aussi en 1789, une maison de correction sous la direction des Frères. Il fut presque totalement incendié en 1794, et resta abandonné jusqu'en l'an VIII, où, par les soins du préfet Marquis, on le mit de nouveau en état de recevoir un grand nombre de malades. En 1842, Maréville, après avoir subi diverses modifications dans son administration intérieure, a été réorganisé suivant les dispositions de la loi du 30 juin 1838. Un élève du célèbre Esquirol, M. Archambault, est depuis 1841 médecin en chef de ce vaste établissement, l'un des plus considérables de la France. Les limites de cet ouvrage ne nous per-

mettent pas de suivre les développements de ce savant praticien dans ses rapports annuels à l'autorité supérieure, nous constaterons seulement que le chiffre des personnes admises au 1er janvier 1842, s'élevait à 526, dont 291 hommes, 235 femmes, et qu'il s'est encore malheureusement accru.

Établissements Religieux. — La congrégation de Saint-Charles (Sœurs Hospitalières), maison-mère et noviciat, qui date de 1679, dessert les établissements suivants : 1° l'hôpital civil; 2° l'hôpital Saint Julien; 3° Saint-Stanislas, asile des orphelins des deux sexes; 4° la maison de Secours, hospice départemental; 5° Saint-Mathieu, faubourg Saint-Pierre; Saint-Fiacre, faubourg de Boudonville; écoles et maisons de charité; 6° le Dépôt de mendicité.

La congrégation de la Doctrine chrétienne ou sœurs Vatelotes, du nom de leur fondateur au 17e siècle, ont été réorganisées par les soins de Mgr d'Osmond, en 1802. Maison-mère et noviciat; les Orphelines et Saint-Joseph, retraite située faubourg Saint-Pierre, pour les sœurs âgées et infirmes, en dépendent.

De nouvelles institutions pieuses ont plus récemment grossi ce nombre, telles sont : 1° *La Visitation;* 2° *les Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, maison de charité; 3° *les Sœurs du Bon-Pasteur,* à Turique; préservation-repentir, est la devise de cette utile congrégation qui, venue à Nancy sur le seul fonds de la Providence, a vu ses efforts fructifier au-delà de toute prévision. Le bien qu'elle a produit ici est grand : le chiffre des malheureuses vouées à la débauche publique est descendu bien au-dessous de cent, et combien de ces victimes ont été détournées à temps encore, d'un funeste sentier; 4° *Sacré Cœur,* à Nabécor, pensionnat de demoiselles; 5° *Saint Cœur de Marie,* ouvroir, rue du Haut-Bourgeois; sa chapelle fut bénie le 10 février 1843; 6° *les Sœurs de l'Espérance,* garde-malades à domicile.

Une ordonnance royale du 28 juin 1835, autorisa la congrégation de Saint-Charles à accepter le legs universel que lui avait

fait M. Michelet de Vatimont, décédé à Versailles. Ce legs montant à environ 120,000 francs, devait, d'après les intentions du fondateur, être affecté à la fondation d'un hospice, sous l'invocation de Saint-Mathieu, et placé au faubourg Saint-Pierre.

Frères de la Doctrine Chrétienne. — Furent rétablis dans la maison conventuelle des Cordeliers, en 1821, au moyen d'une souscription qui produisit 20,000 francs. L'école normale primaire occupe leur local depuis 1833. Le zèle incessant des frères, leur capacité jointe à une conduite exemplaire, exempte de reproches, devraient engager à renoncer, en leur faveur, à des préjugés systématiques qui privent ces instituteurs recommandables des enfants du peuple, des modestes avantages qu'ils réclament près de l'administration locale afin de les aider à parfaire leur honorable tâche.

Musée. — Grâce au génie particulier de nos anciens ducs, à l'heureuse constitution de leurs états, les arts se plurent à fleurir en Lorraine, à l'ombre d'un sceptre paternel. Il est facile de s'en convaincre en compulsant nos annales où brillent à ce titre les noms de Callot, Claude Gelée, Sylvestre, Girardet, Lamour, Guibal, etc., etc., comme de nos jours, Jean-Antoine Laurent, Isabey, Grandville, etc. Avant 89, les palais, les églises et les monastères s'enrichissaient exclusivement, des chefs-d'œuvre de nos artistes. Ce n'est guère que depuis cette époque qu'on songea à former des collections publiques ou qu'on put en rassembler les premiers éléments.

La révolution nous en fournit ici l'occasion, en suggérant à des amis des arts de réunir ainsi plusieurs chefs-d'œuvre afin de les sauver d'une imminente destruction. La rotonde de l'église de la Visitation fut choisie pendant plusieurs années pour cet objet. On finit ensuite par rassembler, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, ce qui n'avait pas été rendu aux églises et autres édifices. La sollicitude de l'impératrice Joséphine qui nous portait intérêt, la générosité des amateurs et la libéralité du gouvernement actuel ont successivement accru ce précieux dépôt.

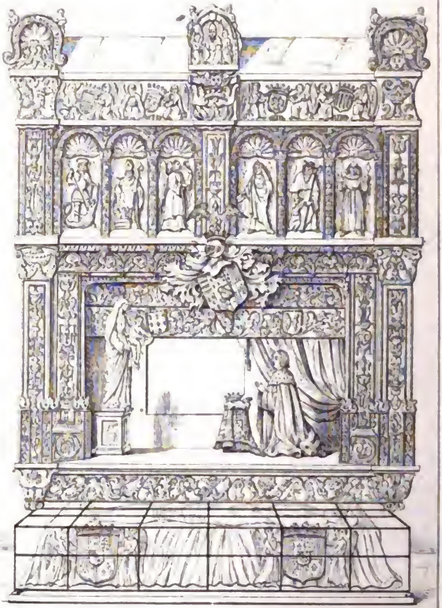
Suivant le catalogue rédigé avec soin par la commission, on y compte 194 tableaux, 26 objets de sculpture. On y admire une *Vierge* du Pérugin; *Tobie guidé par l'ange*, d'André del Sarte; *Le Sauveur du monde*, de Léonard de Vinci (1). *La peste de Milan* (ce n'est pas ce tableau qui était attribué à Deruet), magnifique toile de Gaspard de Crayer; *un paysage*, par Claude le Lorrain; deux autres d'Everdingen et un beau Ruysdael, riches présents de notre concitoyen, M. de Saint-Beaussant, paysagiste distingué lui-même.

M. David d'Angers nous donna le buste, en marbre blanc, de l'abbé Grégoire. M. le général Drouot, devenu aveugle, délaissa en faveur de sa ville natale les reliques de sa fidélité au grand homme : des cheveux de Napoléon, une croix qu'il a portée, du bois de son cercueil, et un superbe sabre turc que l'empereur lui donna au moment de son abdication. L'honnête maréchal Macdonald fut le seul à cette époque qui fut digne aussi d'une semblable attention, en témoignage de sa loyauté sans tache.

Une école d'enseignement supérieur de peinture et de dessin, annexée au musée, ouvre la carrière à d'autres générations d'artistes et prépare leurs succès futurs.

Statue de René II. — Votée en 1827, érigée en 1828, coûta 2,000 francs. Elle est en plomb, n'a rien qui rappelle l'ancienne, qu'elle remplace, le costume est aussi de convention. Son piédestal devait porter les noms des principaux chefs de l'armée du duc de Lorraine, des cantons suisses et villes libres qui formaient les corps de ses alliés, les armes de Nancy auraient orné les faces. Il est cependant heureux qu'on ait pu fondre ce morceau

(1) Outre la fresque de Saint-Epvre, on attribuait encore à ce grand peintre une Cène, qui occupait tout le fond du mur du réfectoire des Cordeliers de Nancy. Ce beau morceau fort dégradé malheureusement, par des retouches, a été entièrement perdu par le choix du local pour des cours de chimie. C'est ce qui nous a fait omettre de citer auparavant cette œuvre. Au surplus on doute que Léonard de Vinci soit venu en Lorraine, contre la tradition qui le veut absolument.



MAUSOLÉE DE RENÉ II

en 1793.

dans notre ville et son exécution ne laisse pas de faire honneur à M. Lépy ainé, sculpteur.

INSTITUTION DE SOURDS-ET-MUETS. — Ce bel établissement qu'on désirerait vivement voir ériger en Institut Royal, et n'être plus en quelque sorte dépendant de la vie d'une personne, fut créé en 1828, par M. Piroux qui est toujours à sa tête. Le 15 mai de cette année, le conseil municipal lui vota une somme de 1,000 francs pour premier encouragement. « Considérant que le nombre des individus affectés de surdité originelle étant en général égal au 2,000e de la population, la ville de Nancy pourra fournir constamment de 12 à 18 élèves, parmi lesquels un 10e, appartenant à la classe aisé ou opulente offrira des ressources précieuses à l'établissement ; que Nancy est placé à 40 lieues de la ville la plus voisine où des secours de ce genre sont offerts. » A cette époque, M. Piroux comptait déjà 12 élèves, dont 7 de la ville étaient instruits gratuitement. Les soins incessants de cet honorable et habile émule des Sicard et de l'Espée, ont fait de plus en plus prospérer ses efforts. Des legs et des donations témoignent fréquemment de tout l'intérêt que son institution et sa personne inspirent. Le zèle de M. l'abbé Simonin, qui pour l'instruction religieuse des personnes disgraciées ainsi par la nature, a appris leur langage mimique, est aussi digne de la plus grande considération.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE. — A l'époque de la révolution, la faculté de médecine et le collége royal de chirurgie de Nancy furent entrainés dans la chute de beaucoup d'autres établissements scientifiques. Néanmoins les bonnes traditions médicales se maintinrent dans notre ville. Des membres de l'ancienne faculté, entre autres M. Simonin père, avaient même continué à y enseigner l'art d'Hippocrate, et au moment où une ordonnance royale y établit, en 1822, une école secondaire de médecine, il s'y trouva un personnel suffisant pour la mettre sur le champ en activité. C'est là que les médecins actuels

de Nancy ont commencé leurs études, et on ne saurait nier qu'un certain nombre des élèves de cette école sont devenus des médecins distingués; MM. Malgaigne, Leuret,... etc., etc.

Aussi lorsqu'une autre ordonnance du 13 octobre 1840, autorisa la transformation des écoles secondaires en écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, celle de Nancy réunissait tout ce que pouvait exiger ce changement, voté par le conseil municipal, le 25 septembre 1843. La reconnaissance publique aimera toujours à citer les noms des savans professeurs : MM. de Haldat, membre correspondant de l'Institut; Braconnot, idem; Simonin père et fils, Serrières, Bonfils, etc., etc., les fondateurs en quelque sorte de notre nouveau collége médical. N'oublions pas que le docteur Valentin, l'ami de Jenner, aida puissamment à introduire en Lorraine la précieuse découverte de la vaccine.

École royale Forestière. — Cette école, la seule en France, a été autorisée par ordonnance royale du 26 août 1824, et organisée par une autre du 1er décembre de la même année, en fixant son établissement à Nancy, chef-lieu d'un des départements les plus boisés du royaume. Les cours sont divisés en deux années, et à leur sortie, les élèves qui sont casernés dans l'école, et dont le nombre est aujourd'hui illimité, ont le rang de garde général. La présence de cette jeunesse d'élite, la distinction de leurs études, n'ajoutent pas peu au lustre de notre ville, laquelle au surplus, méritait sur une infinité d'autres, la préférence dont elle a été l'objet.

Statue de Stanislas. — Après en avoir donné plus haut la description, nous transcrirons le procès-verbal déposé sous l'effigie royale elle-même : « Les départements de la Meurthe, de la Meuse, des Vosges, et les communes qui composaient l'ancienne Lorraine, résolurent en 1823, d'ériger une statue au roi Stanislas leur bienfaiteur.

» Dans ce but, M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont étant préfet, une commission fut organisée, une souscription

fut ouverte, qui, par le concours de 3,379 souscripteurs, produisit une somme de 66,963 fr. et la statue exécutée par Georges Jacquot, sculpteur, natif de Nancy, fut élevée au milieu de la place Royale de cette ville, le 8 novembre 1831; deuxième année du règne de Louis-Philippe 1er, roi des Français; M. Arnault, étant préfet de la Meurthe.

» Cette statue remplace celle qui renversée et détruite en 1793, avait été érigée par Stanislas lui-même, en 1755, à Louis XV, comme témoignage de l'hospitalité qu'il en avait reçue.

» En présence des députations envoyées par les départements souscripteurs et des autorités de Nancy, au milieu de la garde nationale, de la garnison et de la population entière, a eu lieu l'érection de la statue élevée à Stanislas par la pieuse affection des Lorrains... »

On avait négligé d'inscrire sur ce procès-verbal les noms des maires MM. de Raulecour et Chenut, dont l'un avait vu naître le projet, l'autre sa conduite à bonne fin. Le conseil, en séance du 25 octobre, décida que cette inconvenance serait réparée, avant de mettre en délibération si le corps municipal y assisterait ou non.

Chateau d'eau. — Achevé en 1831, ne justifie guère son nom par ses gerbes jaillissantes, qu'on est forcé de supprimer attendu que par suite de leur évaporation aérienne, les eaux forment des concrétions pierreuses qui obstrueraient promptement les conduits. C'est la réunion principale de nos sources, qui de là sont distribuées dans les différents quartiers de la ville, la dépense totale de ce monument, inutile au point de vue de l'art, s'est élevée à 136,431 francs 63 centimes.

Abattoir. — En 1832, l'administration municipale, sur la réclamation d'un très-grand nombre d'habitants, décida que les abattoirs de cette ville seraient reportés en dehors de ses murs, au faubourg Sainte-Catherine. La dépense générale estimée à 153,475 francs dont 104,000, votés pour être employés en 1833.

Cependant on empruntait 330,000 francs pour la construction totale en 1838. Les plans et l'entente générale attestent le mérite de M. Thiébert, architecte de la ville. Depuis son ouverture, en 1842, la consommation annuelle parait être en moyenne de 17 taureaux, 2,298 bœufs, 285 vaches, 8,131 veaux, 13,245 moutons; 1,031 porcs ont été abattus en 1844, à l'établissement seulement. Elle était en 1773, de 2,402 bœufs, 9,073 veaux, 11,863 moutons; la population ne s'élevait qu'à 19,645 âmes, moins du double qu'aujourd'hui, donc le peuple était mieux nourri.

Dépôt de mendicité. — En 1841, les habitants de Nancy étaient obsédés continuellement par les importunités de mendiants venus de toutes parts, quand pour être délivrés de cette présence fâcheuse, ils se cotisèrent entre eux, au moyen d'une quête faite par les officiers municipaux afin d'établir un dépôt de mendicité; 200,000 francs furent aussi légués dans cette intention par le comte de Raugraff. Le 1er décembre 1843, s'ouvrit cet asile de la misère, sous la surveillance habile d'un directeur, et d'une commission dont le zèle infatigable est encore secondé par les Sœurs Hospitalières qui veillent aux détails de l'intérieur. Quoiqu'en disent certains publicistes qui proclament cette séquestration pour crime de pauvreté, comme un attentat contre l'humanité, il n'en est pas moins réel que les individus de l'un et l'autre sexe admis au dépôt, sont loin, dans leurs infortunes, de se plaindre d'avoir trouvé ce port dans le naufrage.

Cimetières. — Le 12 vendémiaire, an XII, on arrêta la réouverture du cimetière Saint-Jean, et la création d'un autre, à l'ouest du faubourg Saint-Pierre, attendu l'insuffisance des trois existants, sur les glacis, dans la prairie de Tomblaine et au Trois-Maisons, car ils ne contenaient ensemble qu'une superficie de 14,750 mètres carrés. Le 18 février 1806, on fit aussi l'acquisition d'un terrain de 90 ares, à la Garenne, destiné aux ambulances. Ce cimetière ne sert plus qu'à inhumer les suppliciés. Il

devenait urgent de choisir un emplacement qui répondît aux exigences nouvelles d'un chiffre fatal croissant avec la population. En 1841, le joli domaine de Préville fut affecté à cet emploi, malgré son exposition au midi, les sources de son enclos qui alimentent les puits du faubourg Stanislas et d'une partie de la ville. La bénédiction de ce cimetière général se fit le dimanche 24 avril 1842; ceux particuliers de Saint-Jean, Saint-Pierre et aux Trois-Maisons, furent alors fermés. Le corbillard remplaça les porteurs à bras.

Comme témoignage de cette haute moralité publique qui dirige aujourd'hui les masses, on a remarqué que les qualités de bon père, fils soumis, bon citoyen et bon époux; de bonne mère, tendre épouse, etc., se lisaient exclusivement sur les marbres funèbres au lieu d'autres titres usités jadis, et dont on faisait si mal à propos parade dans le lieu où la véritable égalité commence à jamais. La parfaite tenue de ces champs de repos honore l'administration locale. Ils sont ouverts de jour aux visiteurs dont le plus grand nombre vient s'y agenouiller; le poète l'a dit :

Malheureux, dont le cœur ne sait pas comme on aime,
Et qui n'ont pas connu la douceur de pleurer!

(VOLTAIRE.)

On a vu Nancy, simple château au XIe siècle, naître et grandir avec la société moderne, et suivre avec elle une marche ascendante, à peine pour ainsi dire commencée, puisque les villes du moyen-âge datent seulement de Henry-l'Oiseleur. A toutes les époques, répétons-le, grâce à la forte trempe de nos vieux ducs, à ce génie qui faisait de notre pays un véritable royaume, la capitale de la Lorraine s'assit toujours au premier rang et ne déchut jamais.

Redoutable aux temps séculaires de Gérard d'Alsace et de Thierry-le-Vaillant, magnifique sous Charles III, heureuse sous Léopold et Stanislas, conservant un peuple d'élite sous Louis XV et Louis XVI, agitée et terrible dans la révolution de 89, influente en 1814 et 1830, notre ville, loin d'avoir atteint son apogée

déjà, court à de nouvelles et aussi grandes destinées peut-être que par le passé.

Toujours le centre moral de plusieurs départements pour qui le nom Lorrain n'est pas sans écho, Nancy n'est point resté isolé au milieu des transformations qui s'opéraient autour de lui. C'est encore le riant séjour des arts et des lettres, le siége de mille industries aux merveilleux et délicats chefs-d'œuvre; de nobles salons y sont toujours ouverts, perpétuent ces traditions si rares d'élégance et de bon goût, apanage privilégié de personnes dont quelques-unes portent les écussons historiques de notre antique chevalerie Lorraine. Par contre-coup aussi, ces habitudes de luxe, ces souvenirs parfumés du rang de capitale, ont influé sur les mœurs populaires, dont certains travers sont dissimulés sous le renom de galanterie, acquis à la cité, mais hélas! à quelles conditions souvent....

Quoique Nancy ne soit pas une ville manufacturière proprement dite, la population ouvrière y est nombreuse, assez mal aisée. Déjà de nombreuses améliorations ont été introduites en sa faveur. Les principales sont la Caisse d'épargne et la Société de Prévoyance. De semblables moyens sont mille fois préférables à des secours officiels ou à des aumônes plus ou moins compromettantes. Le plus louable zèle anime l'autorité locale pour développer l'instruction populaire, base d'un fructueux avenir.

Réduite aux ressources précaires de son octroi, la ville de Nancy, malgré les dispositions si généreuses de plusieurs bienfaiteurs, n'a pu encore se créer une position financière qui lui permette d'entrer plus franchement dans une voie progressive, en ce qui touche les moyens d'assurer sa prospérité intérieure. L'absence d'une halle fait hausser arbitrairement le prix du pain, le défaut de casernes de cavalerie expose à voir diminuer sa garnison, dont la présence, au point de vue de la consommation, lui est infiniment nécessaire. La cherté des vivres, occasionnée ou tout au moins favorisée par des mesures maladroites, a forcé dans ces derniers temps, quantité de modestes fortunes à s'éloigner de nos murs.

Une crise se prépare et fixera son avenir : le chemin de fer de Paris à Strasbourg, le canal de la Marne au Rhin, l'un et l'autre à nos portes, changeront Nancy en un vaste entrepôt commercial entre la France et l'Allemagne. Bientôt cette importance considérable y attirera des capitaux et une activité qui en feront une rivale de Rouen, de Marseille. Et disons-le avec espoir, avec conviction, par ces fleurons qu'on lui prépare, sa couronne de reine de l'Est brillera d'un éclat tout nouveau.

MAIRES DE NANCY;

LEURS NOMINATIONS.

Boutier (*Charles-Maurice*), 1er maire royal, le 25 avril 1771.

Manessy (de).

Custine (de), maire royal de Nancy, donne sa démission le 17 août 1790.

Mollevaut, élu maire le 16 novembre 1790.

Thiriet, *id.*, le 6 avril 1791. Réélu le 14 novembre 1791.

Duquesnoy (*Adrien-Cyprien*), élu le 15 février 1792.

Lallemand (*François-Antoine*), décembre 1792.

Croizier fils, frimaire an II.

Beaulieu, président de la Commission provisoire, remplissant les fonctions municipales le 25 août 1793.

Gehin (*Nicolas*), maire le 5 septembre 1793.

Glasson-Brice, maire, destitué par le représentant du peuple Faure.

Croizier (*Mathieu*), nommé en remplacement le 11 frimaire an II.

Mallarmé; maire le 13 germinal an III, procureur-général sindic du département le 8 floréal suivant.

Thiriet (*Charles-François-Xavier*), désigné au scrutin le 9 floréal an III, approuvé par le représentant du peuple le 24 floréal.

Lallemand, maire, 11 vendémiaire an IV, sur la démission de Thiriet, motivée sur la loi du 5e jour complémentaire.

Dumast, élu président du bureau de la municipalité le 23 brumaire an IV, en exécution de la loi du 3 brumaire même année.

Lallemand, élu vice-président, remplace le précédent après sa démission, acceptée le 14 germinal an IV.

Genaudet, élu président le 4 prairial an IV; démissionnaire le 25 ventôse an V.

Lallemand, maintenu vice-président et président provisoire le 9 germinal an V.

Regneault, élu président le 9 germinal an V.

Saulnier, élu président le 9 brumaire an VI, sur la destitution de l'administration municipale par le Directoire-exécutif.

Lallemand, vice président, proclamé président le 26 nivôse, sur la démission du citoyen Saulnier, le 19 nivôse an VI.

Lallemand, réélu le 1er floréal an VI.

En vertu de l'arrêté préfectoral du 8 floréal an VIII, qui déclare les sous-préfets en exercice, avec injonction aux municipalités de cesser leurs fonctions, l'administration déclare sa session terminée le 13 floréal suivant. Par arrêté du 14 germinal an VIII, le premier consul nomma :

Lallemand, président de l'administration municip. Est nommé de nouveau maire, par décret impérial du 18 mars 1808.

Le 11 février 1814, réorganisation du conseil municipal par d'Alopéus, le gouverneur de la Lorraine, du Barrois et du pays

de Luxembourg pour les puissances alliées et nomination de

MIQUE le jeune, maire, avec rétablissement du titre de Lieutenant-Général de police.

PAYOT DE BEAUMONT, procureur du roi, maire par intérim, le 29 avril 1814, sur la désignation et l'invitation de Mique, obligé de s'absenter.

PAYOT DE BEAUMONT, maintenu maire provisoire le 25 mars 1815, par arrêté du préfet par intérim Merville.

LALLEMAND, rappelé à ses fonctions par décret impérial, le 27 mars 1815.

MENGIN, ex président, grand prévôt de la cour prévôtale, maire sur la démission, le 26 juillet 1815, de M. Lallemand, qui conserve le titre de maire honoraire.

MANDEL jeune, juge de paix, maire provisoire le 27 juillet 1815, sur la non acceptation de M. Mengin, se démet à l'instant, vu l'incompatibilité, en faveur de PAYOT DE BEAUMONT.

BENOIST, maire, par ordonnance royale, le 30 octobre 1815.

DROUOT DE VAUX, maire par intérim, d'après l'autorisation du préfet; 2 juillet 1816.

RÉGNEAULT DE RAULECOURT, maire royal, installé le 24 décembre 1816, et nouvelles nominations le 23 mai 1821, en 1825. Titulaire en 1830.

MOREAU, maire provisoire, le 2 août 1830.

TARDIEU AINÉ, maire le 21 août 1830.

CHENUT, maire par intérim, juillet 1831.

MOREAU, réélu et installé le 16 novembre 1831.

WELCHE, maire, 10 novembre 1834, installé le 3 janvier 1835, et 21 août 1837.

NOEL, maire, mars 1842.

BIOGRAPHIE

NANCÉIENNE.

Dom Calmet, dans sa Bibliothèque Lorraine, a vengé nos contrées du reproche de n'avoir produit que peu d'hommes illustres dans les carrières libérales. Il a victorieusement prouvé, au contraire, qu'aux époques les plus reculées, au troisième siècle, sous les empereurs romains, dans l'ombre des cloitres, et en redescendant jusqu'à son époque, notre pays n'avait jamais cessé d'occuper, à ce point de vue encore, un rang distingué. Les philosophes, les écrivains de la capitale des Gaules, l'antique Trèves; les moines studieux et les savants évêques du royaume d'Austrasie furent les premiers chainons de ce noble lien qui rattache entre eux les siècles écoulés depuis. Malgré leurs guerres presque continuelles, les premiers ducs héréditaires de Lorraine, en dépit des temps barbares, recueillirent et nous transmirent cette belle succession qui désormais ne fut plus interrompue qu'à de rares intervalles. Les études théologiques refleurirent sous le haut patronage des princes Lorrains, qui possédaient les premières charges de l'église. D'autres sciences, et surtout les arts, brillèrent du plus vif éclat, sous les yeux de nos anciens souverains, qui leur témoignèrent toujours une grande prédilection et qu'ils se plaisaient parfois à cultiver eux-mêmes. Rome se peuplait, par leur munificence, d'élèves qui rapportaient et perpétuaient chez nous ce goût si développé du beau. Leur cour était le séjour des formes exquises et d'une chevaleresque galanterie. La Lorraine, située entre la France et l'Allemagne, profitait de leur voisinage, incommode sans doute pour sa politique, mais avantageux pour les progrès d'une civilisation perfectionnée, pour la variété et la profondeur des connaissances, le poli des mœurs. Grâce à ces combinaisons diverses, le caractère des habitants de l'est est éminemment remarquable par la solidité, l'intelligence, et dévance en cela beaucoup d'autres parties de la France. La trace de la couronne ducale s'y révèle partout. Aux temps anciens comme aux temps modernes, Nancy se montra particulièrement digne de son rang de capitale de la vieille Lorraine, titre qu'elle a moralement retenu. Pour mieux répondre à notre titre, la biographie suivante n'a dû se composer exclusivement que de noms Nancéïens.

Adam, *Jacob-Sigisbert*, sculpteur, né le 28 octobre 1670, mort en 1747, est le père des célèbres artistes qui suivent.

Adam, *Lambert-Sigisbert*, né le 10 février 1700, pensionnaire du roi à Rome, décora Versailles de plusieurs chefs d'œuvre.

Adam, *Nicolas-Sébastien*, né le 22 mars 1705. Il est l'auteur du beau mausolée de la reine de Pologne.

Adam, *François-Gaspard*, né le 23 mai 1710, fut le rival habile de ses frères, tous furent sculpteurs du roi.

Adrien, capucin, jouissait au 17e siècle d'une grande réputation de savoir.

Albert, *le Père*, carme, prononça dans la primatiale l'oraison funèbre de Léopold, en 1729.

Allemand, *Georges*, peintre cité par Félibien, florissait en 1630.

André, *Antoine*, avocat, mort vers 1710, cité avec éloge par Chévrier, peu prodigue de louanges.

Audinot, *Nicolas-Médard*, mort en 1801, artiste et auteur dramatique, célèbre par son théâtre de marionnettes.

Aulbéry, *George*, secrétaire de Charles III, a composé la vie de St.-Sigisbert, roi d'Austrasie, avec une intéressante description de la Lorraine et de Nancy. 1616, petit in-8°.

Bagard, *César*, mort en 1709, à Nancy, sa ville natale, sa réputation lui valut en France le surnom de Grand-César. Le tombeau de M. de Porcelets, à St.-Roch, passait pour son chef-d'œuvre. *Toussaint*, son fils, sculpteur également, acquit de la renommée, mort en 1712. On a aussi de ce nom : *Bagard Henry*, bénédictin, qui laissa plusieurs mss. sur le pays. *Bagard Charles*, né en 1696, fut un médecin fameux.

Barbe, *Joseph-François*, habile horloger, très versé dans les arts, il donna le dessin du troisième ordre d'architecture du portail de notre primatiale, difficulté qui embarrassait les gens les plus experts, et conduisit cet ouvrage, achevé en 1736.

Bardin, *Philippe*, auteur du triomphe de Charles IV, petit in-fol. fig. 1641.

Barnet, poëte latin vers 1573.

Bellange, peintre et compagnon de Callot, de Deruet et d'Israël Sylvestre, revint mourir à Nancy, après s'être exercé sous Simon Vouet, qu'il aidait dans ses travaux.

Beer, *Michel*, né en 1784, secrétaire du Grand Sanhédrin, auteur d'une foule d'opuscules qui ne lui ont pas survécu.

Bermand, gentilhomme et peintre, d'une très ancienne famille, était l'élève de Claude Gelée et l'ami de Jean Leclerc, il mourut vers le milieu du 17e siècle.

Bigelot, *François-Emmanuel-Siméon*, littérateur, né en 1737, m. en 1820.

Bilistein, *Charles-Léopold-Andreu* (de) publia en 1762, en faveur de sa ville natale et du pays Lorrain, plusieurs écrits qui ne se font pas moins remarquer par l'enthousiasme que par l'etrangeté des vues.

Blau, *Jean*, né en 1767, mort en 1843, inspecteur-honoraire de l'académie de Nancy, après la carrière la plus laborieuse et digne de la plus grande estime.

Bonfils, *Joseph-François*, mort le 28 février 1831.

Bonfils, *Jean-Léon*, mort le 21 avril 1845, tous deux fameux médecins, autres Ambroises Paré, dont le pays gardera longtemps la mémoire.

Bordenave, mort en 1724, professeur de l'académie de peinture et sculpture de Nancy, dont le ciseau était cité.

Bouchard, *Henry*, jeune élève, dont le pinceau, de l'aveu de ses maîtres à Paris, promettait un artiste des plus distingués, lorsqu'il périt, le 8 mai 1842, dans l'horrible catastrophe arrivée sur le chemin de fer de Paris à Versailles.

Brichambault, *Antoine-Charles*, (de Perrin), voir page 375. Cet officier supérieur occupa toujours ses loisirs d'études et de travaux littéraires. Le nom de l'auteur, disait en 1821, Charles Nodier, recommanderait bien mieux ses poësies, que toutes les analyses et tous les suffrages, si, en vrai chevalier français, il n'était pas aussi discret sur les succès de sa plume que sur ceux de son épée.

Bruan, de Nancy, curé de Pont-à-Mousson, écrivit un discours en vers français sur la maison de Lorraine, imprimé à Lyon en 1590, in-18.

Cachet, *Claude*, écrivit beaucoup sur la

noblesse du pays, de 1573 à 1670, mort vers cette dernière date.

Callot, *Jacques*. L'incomparable graveur pour le génie, la variété, l'aisance, le naturel et la facilité de ses ouvrages, né en 1593, mort le 28 mars 1635. Sa famille, attachée à la cour ducale, possédait la charge héréditaire de héraut d'armes de Lorraine, et plusieurs de ses membres, ont laissé, en cette qualité, d'excellents manuscrits sur les principales familles du pays. *Dominique Callot*, prémontré, mort le 28 novembre 1684, était aussi fort versé dans l'art héraldique. L'éloge historique de *Jacques* a été dignement retracé par M. des Maretz, couronné par l'académie de Stanislas, en 1828.

Capéchon, bon peintre, mort, vers le milieu du 17e siècle, à Nancy où il était né.

Chaligny, génération d'habiles fondeurs, industrie dans laquelle excellèrent les Lorrains : *Jean*, l'auteur de la couleuvrine de 22 pieds de longueur, mourut le 25 mars 1615, maître fondeur de l'artillerie de Lorraine ; *David* et *Antoine*, ses fils, soutinrent la réputation de leur père. Tous deux terminèrent le cheval qui devait supporter la statue de Charles III. *Antoine* mourut le 29 août 1666, commissaire général des fontes de France. *Pierre*, son fils, lui succéda en cette qualité.

Charles, *Claude*, premier peintre de Léopold 1er, directeur de l'académie de Nancy, né le 6 janvier 1661, mort le 4 juin 1747, artiste d'un mérite incontesté.

Chévrier, *François-Antoine*, né en 1675, auteur fécond dont l'humeur satyrique causa le malheur de sa vie, mort à Rotterdam en 1764.

Charlot, *Joseph*, né en 1740, mort en 1824, curé de N.-D. cathédrale, homme vénérable et vénéré.

Chassel, *Charles*, et *François*, son petit fils, sculpteurs, se firent remarquer par leur rare habileté ; l'autel de la vierge, aux Cordeliers de Nancy et en marbre blanc, est le chef-d'œuvre de ce dernier.

Chéron, *Charles*, fameux orfèvre et ciseleur, excellait dans la gravure en coins, mort en 1699.

Chompré, *Pierre*, né en 1698, mort en 1760. Instituteur, composa divers ouvrages élémentaires qui tous eurent de la vogue, particulièrement son dictionnaire abrégé de la fable.

Claudot, *Jean-Baptiste-Charles*, peintre, dont la réputation étendue de son temps s'est conservée, naquit, il est vrai à Badonvillers en 1730, mais il vécut à Nancy et y mourut en 1804, laissant deux fils, nés en cette ville, *Hubert-François* et *Dominique-Charles*, artistes de goût; le dernier, né en 1769, mourut conservateur de notre musée en 1830.

Cleret, *Philippe-Sigisbert*, mort en 1742. (Voir page 213.)

Clodion, *Claude-Michel*, né en 1745, mort en 1814, statuaire estimé.

Collin, *Dominique*, peintre en miniature, né en 1755, mort vers 1815. Il était fils de *Dominique Collin*, né à Mirecourt, mort en 1781, et qui fut graveur du roi de Pologne.

Collignon, *Jean-Baptiste*, né en 1609, mort en 1657. Disciple de Callot, ce fut lui qui donna l'eau forte à la dernière planche de ce grand maître, et connue sous le nom de *la petite treille*.

Constant, *Remy*, peintre en renom au XVIIIe siècle.

Coriolis, membre de l'institut, directeur des études de l'école polytechnique, mort le 19 septembre 1843.

Coster, *Joseph-François*, premier commis des finances sous Necker et littérateur zélé : né en 1729, mort en 1813. *Sigisbert-Etienne*, son frère, né en 1734, ecclésiastique de mérite et de savoir, il mourut chanoine de la cathédrale en 1825.

Cuny, *Jean et François*, fondeurs, élèves des fameux Chaligny, ne furent point indignes de leurs maîtres. Le premier né en 1561, mourut à Nancy le 29 mai 1636, l'autre, né en 1597, décéda le 7 mars 1681.

De Metz, *François-Alexandre-Emmanuel*, né en 1780, mort en 1832, premier président de la cour royale ; il fut l'un des 221, en sa qualité de député de la Meurthe.

De Ruetz, *Claude*, né à Nancy en 1680, fut le premier des peintres et des graveurs médiocres de son temps, mais s'ac-

quit, avance justement Chévrier, une réputation audessus de ses talents.

Didion, *Melle*. Bienfaitrice. (V. p. 414.)

Dombasle, *Christophe-Joseph-Alexandre-Mathieu* (de) né en 1777, mort le 27 décembre 1843. Le célèbre M. David (d'Angers) s'est chargé de la statue qui doit être prochainement érigée au Thaër de la France, à l'illustre directeur de cette fameuse ferme-modèle de Roville, terre classique dans les fastes de l'agriculture.

Drouyn, *Florent*, de l'académie de sculpture de Paris, s'inspira des meilleurs modèles, et par ses propres conceptions, dont il enrichit surtout Nancy, sous le duc Charles III, mérita lui-même d'être proposé pour exemple.

Drouyn, *Nicolas*, architecte et sculpteur, né en 1590, n'était ni moins habile, ni moins renommé. On peut juger de son génie par l'excellence des statues, en marbre blanc, du cardinal de Vaudémont, qu'on attribue avec plus de vraisemblance à Florent.

Dulys, peintre descendant de la Pucelle, né en 1731 ou 32, fils de *Nicolas de Bar*, artiste connu à Rome où il s'était acquis une grande réputation, sous le nom de seigneur Nicolet.

Ducreux, *Joseph*, peintre distingué, élève de Latour, né en 1737, mort en 1802.

Durand, *Jacques*, né en 1699. Elève de Charles, peignit le petit dôme de la voûte de la Chapelle-Ronde.

François, *Jean-Charles*, graveur très-habile, apprit le dessin sous Claude Charles; il est l'inventeur de la gravure dans la manière du crayon, précieuse découverte avant l'art de la lithographie; né le 4 mai 1717, mort en 1769.

Fisson du Montet, *Jean-Charles-Ferdinand, Baron*, né en 1748, mort en 1811, chambellan de l'empereur d'Autriche, après avoir été président du parlement de Nancy, en 1788.

Fleury, *Benard*, né en 1774, mort en 1822, artiste dramatique dont la scène Française gardera longtemps le souvenir.

Gardel, *Pierre-Gabriel*, directeur des ballets du roi, et de l'académie de musique; XVIIIe siècle.

Gauthier, né vers 1710. Chanoine régulier et physicien profond, chanta en beaux vers, en 1755, les découvertes de la science qu'il cultivait.

Georges, *Charles*, bénédictin mort le 5 mai 1731. Supérieur majeur de sa congrégation, bâtit le couvent de son ordre à St.-Nicolas, aujourd'hui détruit et réputé l'un des plus beaux et commodes; il composa aussi plusieurs ouvrages sur le pays, qui sont restés mss.

Ginet, *Claude*, médecin et poète au 17e siècle. On cite de lui la *Ginétomancie*, ou hymne à la louange de la très illustre et très ancienne maison de Lorraine.

Graffigny, *Françoise-d'Issembourg-d'Apponcourt*, né en 1697, mort en 1758, ses *Lettres Péruviennes* et sa pièce intitulée *Cénie*, en firent une célébrité du temps.

Grandjean, *Charles-Louis-Dieudonné comte*, né en 1771, mort en 1828. Lieutenant général, député de la Meurthe de 1820 à 1823.

Grillot, *Nicolas*, mort en 1824, habile architecte et homme de goût, introduisit dans nos contrées les jardins paysagers.

Guérin, *Nicolas-François*, recteur de l'université de Paris, né en 1711, mort en 1782.

Guillot, frères, modeleurs en cire, renommés; *Nicolas*, mourut en 1701, *François*, en 1709; un autre Guillot, mort prêtre en 1778, est l'inventeur de ces paysagers mouvants qu'on fait aller par le moyen du sable.

Guinet, *François*, mort le 13 septembre 1681, l'oracle du barreau de son temps. *Nicolas*, son frère, abbé de Ste.-Marie de Pont-à-Mousson, passait aussi pour un fort habile jurisconsulte, mort le 25 janvier 1695.

Haldat, (de) fils, arrière-descendant de la Pucelle, mort prématurément le 10 mai 1840, officier distingué du génie.

Hardy, célèbre graveur des monnaies sous Charles IV, mort en 1699. Son fils eut la même charge sousLéopold.

Héraudel, *Jean*, avocat et conseiller de l'hôtel-de-ville de Nancy, publia en 1660, une élégie latine et française, espèce de chronique rimée, fort précieuse, sur les malheurs incroyables du règne de Charles

IV. Nous l'avons réimprimée avec de belles fig. en 1839.

Herbel, *Charles*, mort en 1703, suivait Charles V dans les camps et peignait sur les lieux mêmes les batailles du héros, qui ne dédaignait pas d'en crayonner avec lui les motifs.

Heré, *Emmanuel*, le principal ordonnateur des palais de Stanislas.

Hoffman, *Henry*, né en 1760, littérateur et journaliste, tint le sceptre de la critique dans le *Journal des Débats*, après la mort du fameux abbé Geoffroy. Il mourut à Passy, le 23 avril 1828.

Hugo, *Joseph*, *St.-Leopold*, (comte); père du célèbre Victor Hugo, maréchal de camp, né en 1773, mort en 1828. Parmi ses frères on cite encore : *François Juste*, mourut à Valence, en 1828 aussi, lieutenant colonel au 5e de ligne, et *Louis-Joseph*, autre officier supérieur. Le père et l'ayeul de ces générations d'hommes distingués, l'était lui-même par sa vertu simple, avait établi son humble atelier de menuiserie, rue des Maréchaux.

Huin, *Balthazard*, poète et politique, né le 9 février 1623, réussit assez peu dans l'une et l'autre carrière, assure le malin Chevrier.

Jacopin, né vers 1767; officier supérieur, mort en 1813.

Jacquard, *Claude*, élève de Charles, né le 8 juillet 1706, a peint entre autres excellents ouvrages, la coupole de la cathédrale de Nancy, en 1723 et 26. Ce grand ouvrage représente un ciel ouvert, et l'auteur eut soin de s'y mettre en belle place, perruque sur la tête, afin qu'on n'en pût douter. Il réussit très bien aussi dans la gravure.

Jacquemin, *Jacques-Alexis*, né en 1750, évêque de St.-Dié en 1823, mort chanoine-évêque du chapitre de St.-Denis, publia divers traités de théologie et de philosophie qu'il professa au collège de Nancy.

Jacquet de Malzet, *Louis-Sébastien*, né en 1715, mort à Vienne en 1800, auteur de plusieurs ouvrages sur l'instruction publique.

Jeannot, avocat, bienfaiteur de la ville de Nancy, mort le 24 septembre 1839, laissant toute sa fortune, évaluée à 300,000 francs, pour être employée à des actes de bienfaisance.

Jeanroi, *Dieudonné*, mort en 1816, était né en 1750, savant médecin, ancien régent de la faculté de Paris.

Jennesson, *Jean-Nicolas*, architecte de l'église de St.-Sébastien, à Nancy.

Laflise, *Dominique*, né en 1736, mort en 1793, médecin habile, publia notamment un traité *de aquis Nanceïanis*, in-4°, 1770.

Lamour, *Jean*, serrurier sans égal des grillages de la place royale de Nancy et ailleurs, né en 1698, mort en 1771.

Latasse, *Claude*, né en 1743, mort en 1806, docteur en théologie, auteur de divers ouvrages de piété recommandables.

Leclerc, *Sébastien*, le célèbre graveur, quoique né à Metz en 1637, était originaire de Nancy, mort en 1714,

Leclerc, *Jean*, peintre renommé, contemporain et ami de Callot; peignit le beau tableau de St.-Sébastien dans l'église de ce nom, à Nancy, mort en 1633.

Legrand, mort vers 1670, peintre fort estimé de son temps, fut le maître du célèbre Gérard, dont Charles, autre fameux artiste était l'élève.

L'hoste, *Jean*, grand mathématicien, introduisit le premier, dit-il, cette science en Lorraine; fut chargé d'une partie des fortifications de Nancy et publia divers traités sur les branches d'instruction dans lesquelles il excellait, mort le 8 avril 1631 *Bernard*, son fils, hérita de ses talents et de sa charge d'ingénieur.

Liébaut, *Antoine*, né en 1772, mort en 1830, fils d'un perruquier, entra au service à 12 ans, et parvint par sa bravoure au grade de lieutenant général.

Lionnois, *Jean-Joseph Bouvier dit*, prêtre, né en 1730, mort en 1816. Patient investigateur de nos annales, publia ses compilations utiles sous le titre d'Histoire de Nancy, livre malheureusement sans ordre ni méthode et de la plus fatigante lecture.

Louis, *Epiphane*, prémontré, né le 23 septembre 1682. Grand mystique, écrivit en ce genre, et dressa aussi les statuts de la congrégation de St.-Charles, qui lui doit son établissement à Nancy.

Louis, de Nancy, maître ès-arts, brillait au XIVe siècle dans l'université de Paris.

Ludre, *Charles-Louis, comte de*, né en 1740, mort en 1798. Chambellan de Stanislas, maréchal de camp, député de Nancy aux Etats généraux.

Lambert, (de St.) né en 1717, poète de qualité, l'amant si malencontreux de la divine Emilie, chanta les Saisons, dont les critiques jaloux prétendirent qu'il avait fait un long hiver.

Mallarmé, *Claude-Joseph*, (baron), député au conseil des Cinq Cents, préfet de la Vienne, mort vers 1843.

Maimbourg, *Louis*, Jésuite, né en 1610, historien cité par Bayle, il mourut le 13 août 1686, après avoir joui d'une renommée qui ne s'est pas soutenue. *Théodore* et *Jean*, ses frères, se distinguerent également par leur savoir, les deux premiers, en outre, par leur carrière agitée.

Mangeot, *Sébastien*, mort en 1739, architecte dont les desseins trop vastes n'étaient pas toujours susceptibles d'exécution. Sa fin fut singulière; poursuivi, raconte Chevrier, par un financier pour lequel il avait bâti un château à Pixerécourt et qui s'écroula, il prit le parti de se jeter dans la rivière au bas, fut repêché, s'expatria et mourut de chagrin dans l'année.

Mandel, *François*, docteur en médecine et doyen des pharmaciens de cette ville, né en 1749 et mort en 1820, laissant la réputation d'un homme de bien et d'un excellent citoyen. Il publia quelques petits traités relatifs à son art et sur l'économie rustique.

Marquet, *François-Nicolas*, né en 1687, doyen du collége de médecine de Nancy, fit imprimer une méthode singulière pour apprendre par les notes de la musique à connaître le pouls de l'homme.

Mauljean, *François*, conseiller d'état sous Charles IV. Ses ouvrages sur l'histoire du pays sont restés manuscrites.

Maurice, *Louis-Joseph*, né en 1730, mort en 1820, premier peintre de l'impératrice de Russie, Elisabeth, fut encore le décorateur des appartements de Marie-Antoinette.

Mélin, *Charles*, surnommé le Lorrain, comme Claude Gelée, était élève du fameux Simon Vouet; mort sur la fin du 17e siècle, réputé un des plus grands peintres de son époque.

Mengin, *Nicolas-Joseph*, né le 10 décembre 1760, ingénieur en chef des ponts-et-chaussés du département de la Meurthe, creusa en 1809, le bassin d'Anvers, mort le 27 octobre 1842, laissant de son mariage avec Mlle Lecreulx, fille du célèbre inspecteur général des ponts-et-chaussées, un fils aujourd'hui colonel du génie, et dont la brillante conduite à la prise de St.-Jean-d'Ulloa a fixé sur lui de bonne heure les regards.

Merigot, *Charles*, né en 1559, composa la vie de Philippe de Gueldres, duchesse de Lorraine imprimée par Hanzelets, à Pont-à-Mousson, et qui eut plusieurs éditions.

Michel, *Jean-François*, né en 1773, mort en 1808, auteur connu d'ouvrages usuels pour l'instruction publique.

Milet de Chevert, *Claude-Léopold-Antoine*, né en 1768, mort en 1830, premier président de la cour royale de Colmar, magistrat du plus honorable caractère.

Mique, *Richard*, directeur général des bâtiments du roi de Pologne, fut avec Heré et Stanislas lui même, le dessinateur des beaux monuments qui sous ce monarque ornèrent notre ville. On lui doit aussi le beau quartier Ste.-Catherine. Il périt sur l'échafaud révolutionnaire, en 1792, avec son fils et son gendre. *Claude*, parent du précédent, né en 1728, mort en 1796, fut l'entrepreneur de toutes les constructions citées plus haut. Ses deux plans de Nancy en 1788, lui font grand honneur. *Joseph*, son fils, maire de Nancy en 1814, reçut chez lui le comte d'Artois, du 19 mars au 8 avril, fut nommé préfet de la Meurthe et tué d'une chute sur la route de Neufchâteau, en 1816. *Louis-Joseph*, son frère, mourut architecte de la ville en 1823.

Mitry, *Gabrielle-Rose* (de), cultiva la poésie avec succès au XVIIIe siècle.

Mollevaut *Etienne*, maire de Nancy, député à la Convention, au conseil des Cinq-Cents, proviseur du collége de Nancy, né en 1748 mort en 1815. *Charles-Louis*, son fils, né en 1780.

se distingua de bonne heure par ses succès dans les belles-lettres et mourut en 183., membre de l'institut.

MORY D'ELVANGE, *François-Dominique*, né en 1738, victime avec son fils du tribunal révolutionnaire, a laissé de nombreux manuscrits sur l'histoire du pays. Le peu qui en a été publié fait suffisamment apprécier le grand mérite de l'auteur, dont le juste éloge a été tracé par M. A. Digot, membre de l'académie de Stanislas, et inséré dans les mémoires de la Compagnie.

MOULON, *George-Mathieu* (de), né en 1768, avocat très-vanté par ses contemporains.

MOUSIN *Jean*, docteur-médecin au 17e siècle, composa entr'autres un discours « de l'ivresse et l'ivrognerie.... ensemble la manière de carousser et les combats bachiques des anciens ivrognes.... 1612, traité fort singulier que les bibliophiles recherchent.

NAY (de), *comte de Richecourt*, né vers 1694, ministre et négociateur; son frère, né en 1699, mort en 1752, suivit avec succès la même carrière.

NICOLAS *Jean-François*, libraire, fort versé dans la connaissance des annales Lorraines, a fourni à Dom Calmet lui-même, quantité d'excellents renseignements; né en 1710, mort en 1761.

NOCRET *Jean*, né en 1612, mort en 1672, peintre du duc d'Orléans et recteur de l'académie de peinture de Paris.

ODET *Philippe*, médecin, anobli pour son mérite, le 18 mars 1603, par le duc Charles III, auquel il dédia un traité d'hygiène en latin, dans lequel il fit entrer diverses considérations sur le pays Lorrain.

OUDINOT, *Michel-Hubert*, né en 1749, ancien magistrat et curieux zélé de notre histoire provinciale, mit au jour les deux derniers volumes de la compilation de l'abbé Lionnois.

PALISSOT DE MONTENOY *Charles*, homme de lettres, dont on s'occupa beaucoup au 18e siècle, surtout à cause de sa comédie *les Philosophes*, dirigée contre les encyclopédistes, et par sa *Dunciade*, satire contre ses ennemis nombreux, né en 1730, mort le 15 juin 1814.

PAULLET *Jean-Nicolas*, habile chirurgien, né en 1721, mort en 1784. *Dominique-Nicolas*, son fils, fut attaché en cette qualité à la garde impériale.

PERIGNON, *Nicolas*, peintre du roi, né en 1726, mort en 1782.

PICHARD *Remy*, conseiller et médecin de Henri II, écrivit pour soutenir la réalité de la possession de Mme Ranfaing contre le père Pithoys, minime, qui soutenait vigoureusement le contraire.

PIERRE, *Dieudonné*, jeune peintre, dont le rare talent grandissait chaque jour, mort le 10 juillet 1838, à l'âge de 31 ans, et duquel on a dit :

« De toutes les vertus il illustrait son art. »

PIXERÉCOURT, *René-Charles-Guilbert* (de), le fameux dramaturge, occupa 20 ans la scène française, où peu de pièces eurent autant de succès que les siennes, né en 1773, mort en 1844.

POIS, *Antoine* (LE), d'une ancienne famille du Barrois, était apothicaire et médecin du duc Charles III, pour lequel il composa un discours sur les médailles et gravures antiques, imprimé par le célèbre Robert Estienne, en 1579, in-4°. Ce traité fort recherché parut après la mort de l'auteur, par les soins de *Nicolas*, son frère, né en 1527, praticien illustre, dont les écrits étaient recommandés avec éloges par le grand Boerhave. *Charles*, fils du précédent et né en 1563, surpassa encore son oncle et son père, mérita de même les louanges de l'Hippocrate Hollandais, et mourut de la peste en 1633, à Nancy, où il s'était rendu pour soulager ses concitoyens, décimés par cet horrible fléau. Ce fut aussi à sa sollicitation que le duc de Lorraine fonda une faculté de médecine près l'université de Pont-à-Mousson; premier foyer d'un enseignement qui s'est perpétué avec honneur jusqu'à nous.

PROVENÇAL, *Joseph*, né en 1679, mort en 1749, peignit la voûte de Bonsecours; *Charles*, décora supérieurement, en 1709, la salle d'opéra de Nancy.

RACLE, *Jean*, graveur des monnaies sous Charles IV, artiste habile ainsi que son frère, *Etienne*, mort en 1670, et en faveur duquel il s'était démis de son emploi. *Léopold*, fils de ce dernier, fit

honneur par son pinceau facile, à Charles, dont il était l'élève.

Raugraff, *Barbe-Hyacinthe* (comte de), mort le 26 novembre 1839, laissant à la ville 200,000 francs pour l'établissement d'un dépôt de mendicité, outre diverses sommes considérables à des institutions de bienfaisance, notamment à l'hôpital Saint-Julien.

Renard, *Nicolas*, né vers 1654, mort en 1720, fut un sculpteur très-habile. Le mausolée de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, dans l'église des Feuillants, à Paris, était surtout cité. *Michel-Alexandre*, son fils, élève de Charles et de Jacquard, mourut à son retour de Rome en 1733, âgé seulement de 23 ans.

Reboucher, *Claude-François*, né le 22 mars 1687, mort le 24 septembre 1748. Bel esprit lorrain, grand collecteur de médailles et de tableaux.

Rennel, *Balthazard*, né en 1554, président de la cour des comptes de Lorraine, écrivit en 1619 un essai historique sur Nancy, travail qui renferme d'utiles renseignements, quoique l'auteur n'ait pas approfondi la matière C'est l'historique des édifices et non celui de la cité, écueil dans lequel sont tombés ceux qui l'ont suivi.

Riocour, famille illustre dans nos annales. *Antoine-François* (comte de), né en 1724, mort en 1790, fut conseiller d'état, président de la Cour des comptes. *Antoine-Nicolas-François*, son fils, premier président de la cour royale de Nancy, élu 4 fois député de la Meurthe: ornithologiste renommé, mort en 1834.

Romain, *Benoit*, bénédictin, né en 1640, mort en 1699, orateur sacré.

Roxin, *Nicolas*, né en 1714. Peintre et restaurateur de tableaux, imagina de les reporter sur de nouvelles toiles.

Royer, *Alexandre*, bénédictin et fameux prédicateur, né en 1646, mort en 1695. Il écrivit aussi sur le pays.

Saladin, *Charles-Antoine* (baron), né en 1761, secrétaire-général de la police et du ministère de la justice, 1803-1804; procureur-général à la cour royale de Nancy, ancien député, mort en 1831.

Saulnier, *Louis-Sébastien*, né le 28 juillet 1790, fondateur en 1823 de la *Revue Britannique*, mort le 28 octobre 1835, préfet du Loiret.

Serres, *Claude-François* (de), conseiller d'état sous Léopold, mort en 1728, il est l'aïeul du garde des sceaux, mort en 1822.

Simonin, mort le 9 avril 1836, à l'âge de 86 ans, ex chirurgien en chef des hôpitaux civils et militaires, ancien membre du collége royal de chirurgie de Nancy.

Singry, miniaturiste en renom, mort à Paris en août 1824.

Sirejean, né en 1670, mort en 1757, après avoir été chirurgien de Léopold; Un autre Sirejean, mort de nos jours, fut célèbre par son avarice et ses excentricités comiques.

Sivry, *Esprit-Claude-Pierre* (de), né en 1773, mort en 1792, littérateur en compagnie des Boufflers et Saint-Lambert à la cour de Stanislas.

Snémont, *François*, bon peintre, né en 1718, mort en 1782.

Spierre, nom de deux fameux artistes du 18ᵉ siècle. *Claude* était peintre et mourut des suites d'une chute en terminant l'intérieur de l'église de Saint-Nizier, à Lyon. *François*, dessinateur et graveur, fixé à Rome, venait pour recueillir la succession de son frère, quand par une fatale coïncidence, il se tua en tombant de son mulet.

Sylvestre, *Israël*, né le 15 août 1621, apprit le dessin sous Henriet, son oncle, et mourut au Louvre le 16 octobre 1691, honoré de l'affection de Louis XIV, qui l'employa à graver ses conquêtes. Parmi ses autres ouvrages, nous mentionnerons les vues de Nancy et de ses environs, eaux fortes recherchées des curieux Lorrains. Il débitait aussi les planches de Callot, son ami. *François*, son fils, commença le beau cabinet qui porta son nom, et eut lui-même un habile successeur, qui montra à dessiner à Louis XV.

Tardieu aîné, mort le 26 juillet 1843, ancien maire de Nancy, ancien député, homme éclairé et sincèrement dévoué à son pays.

Thibault, *Thimothée-François*, magistrat et littérateur, auquel en cette double qualité, le mordant Chévrier fit une guerre

acharnée, né en 1706, mort en 1799. Ce fut lui qui salua le premier Stanislas du surnom de Bienfaisant, titre confirmé par le monde entier.

THOUVENEL, *Louis*, né en 1787, mort en 1843, général d'artillerie d'un très-grand mérite.

URBAIN, *Ferdinand* (de St-), célèbre graveur en médailles, dont les chefs-d'œuvre excitèrent l'admiration de l'Italie elle-même. Il mourut dans l'hôtel des Monnaies de Nancy, le 11 janvier 1738. Ses suites des papes, des ducs et duchesses de Lorraine sont inimitables. *Charles-Augustin*, son fils, et *Anne-Marie*, sa fille, marchèrent dignement sur les traces de leur père.

VALLÉE, *Alexandre*, graveur au 17e siècle, fut jugé digne, par son burin, d'être employé par Charles III.

VIARDIN, *Nicolas*, mort en 1631, refusa, dit-on, le chapeau de cardinal.

VILLIEZ, *Jean-François*, célèbre négociant, né en 1724, enrichit beaucoup le cabinet d'histoire naturelle de notre ville.

VIRION, *Dominique*, traduisit au 16e siècle, de l'espagnol en français, un Traité de l'homme d'état chrétien.

WILLAUME, peintre d'histoire, au coloris brillant, fort goûté du maréchal La Ferté, qui eut souvent recours à son pinceau.

WILLEMET, *Pierre-Remy-François*, né en 1762, mort dans les Indes en 1790, médecin et surtout savant botaniste.

WILLEMIN, *Bernard* (de), chanoine de la Primatiale, né en 1702, présida à l'arrangement des tombeaux des princes de la maison de Lorraine, aux Cordeliers, et en composa les inscriptions tout-à-fait dignes du sujet.

ZANGIACOMI, *Joseph* (baron), né vers 1758, mort le 16 janvier 1846, président de chambre à la cour de cassation, avait été membre de la convention, député par le département de la Meurthe.

Ici se termine notre liste, beaucoup plus exacte et complète que d'autres nomenclatures précédentes. Aucun homme vivant n'y figure, car il est trop souvent téméraire de vouloir s'ériger en juge de ses contemporains immédiats. Disons cependant, qu'à divers titres, de nouvelles générations illustres n'ont cessé d'honorer, de nos jours, le caractère lorrain, et qu'à leur tour l'histoire les proclamera avec justice : MM. le comte général DROUOT, le comte BRESSON, doyen du corps diplomatique; son frère, avocat-général à la cour royale de Paris; Adolphe de BACOURT, ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis; le célèbre peintre ISABEY; le fameux J.-J. GRANDVILLE, l'Hogarth français, le Callot du XIXe siècle, etc., etc., sont aussi Nancéiens, et personne n'a oublié les suaves accords de la lyre de Mme de VANNOZ, qui lutta avec tant de succès contre *Virgile* DELILLE, dans son charmant poëme de *la Conversation*....

FIN.

TABLE.

INDICATION DES PLANCHES.